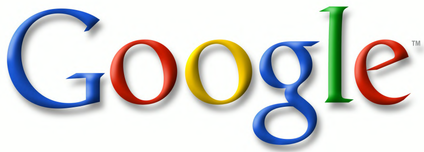
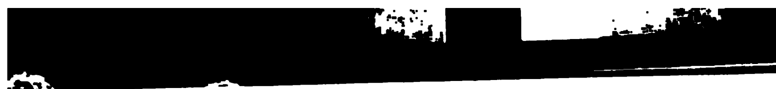


















ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1906

SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JOSEPH VAN LINTHOUT
IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ



ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1906

Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

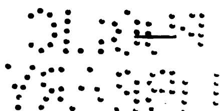
2° Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de Théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiae*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.



Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Praesidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis dioecesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus, facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus, Quamobrem omnibus et singulis Christifidelibus in praefato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiae alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio praescripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quae injuncta sunt pietatis opera rite praestiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore praesentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque, Praesentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS,

Concordantiam cum autographo testor,
A.-J. NAMÈCHE.
Rector Universitatis.

JANVIER (1).

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L.	CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.	7 48	15 45	11 18	23 8
2	M. ☽	s. Adélard, abbé de Corbie.	7 48	15 46	11 40	—
3	M.	ste Geneviève, vierge.	7 48	15 47	12 2	0 11
4	J.	s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.	7 48	15 48	12 25	1 14
5	V.	s. Télesphore, pape.	7 47	15 49	12 50	2 16
6	S.	ÉPIPHANIE* †.	7 47	15 50	13 17	3 18
7	D.	SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. ste Mélanie, vierge.	7 47	15 52	13 50	4 20
8	L.	ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 47	15 53	14 28	5 21
9	M.	s. Marcelin, évêque. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 46	15 54	15 15	6 17
10	M. ☺	s. Agathon, pape. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 45	15 56	16 9	7 9
11	J.	s. Hygin, pape. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 44	15 58	17 10	7 56
12	V.	s. Arcade, martyr. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 44	15 59	18 17	8 36
13	S.	ste Véronique. — *Réunion de l'Ecole Saint-Thomas.*	7 43	16 0	19 28	9 10
14	D.	*Saint Nom de Jésus.* s. Hilaire, docteur, évêque de Poitiers.	7 43	16 2	20 41	9 41

(1) Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*) pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. La croix (†) indique que les cours sont suspendus.

N. B. Toutes les heures sont données en temps civil de Greenwich, qui est devenu le temps officiel belge depuis le 1er mai 1892; elles sont comptées de 0 à 24, ce qui permet la suppression des dénominations « matin » et « soir ».

La différence de longitude entre l'Observatoire royal de Belgique et Louvain étant minime, les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune sont celles de l'Observatoire.

● nouvelle lune; ☽ premier quartier; ☺ pleine lune; ☾ dernier quartier.

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
15	L.	s. Paul, ermite. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 42	16 3	21 56	10 8
16	M.	s. Marcel, pape.	7 41	16 5	23 11	10 35
17	M. ☾	s. Antoine, abbé.	7 41	16 6	—	11 1
18	J.	Chaire de s. Pierre à Rome. — *Réunion de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	7 40	16 7	0 27	11 29
19	V.	s. Canut, martyr, roi de Danemark.	7 39	16 9	1 43	12 0
20	S.	ss. Fabien et Sébastien, martyrs.	7 37	16 11	3 0	12 36
21	D.	ste Agnès, vierge et martyre.	7 36	16 13	4 14	13 19
22	L.	ss. Vincent et Anastase, martyrs.	7 35	16 14	5 21	14 11
23	M.	Épousailles de la très sainte Vierge; s. Raymond de Pennafort.	7 34	16 16	6 21	15 10
24	M. ●	s. Timothée, évêque d'Éphèse.	7 33	16 18	7 11	16 15
25	J.	Conversion de s. Paul.	7 32	16 20	7 53	17 25
26	V.	s. Polycarpe, évêque et martyr. — *Anniversaire de la mort de Mgr Laforêt, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier 1872.*	7 31	16 22	8 28	18 35
27	S.	s. Jean Chrysostome, évêque et docteur.	7 29	16 23	8 56	19 44
28	D.	s. Julien, évêque de Cuença.	7 28	16 25	9 21	20 50
29	L.	s. François de Sales, docteur, évêque de Genève.	7 26	16 26	9 43	21 55
30	M.	ste Martine, vierge et martyre. — *Anniversaire de la mort de Mgr Namèche, troisième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1893 et de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1887.*	7 25	16 28	10 6	22 59
31	M.	s. Pierre Nolasque, confesseur.	7 24	16 30	10 28	—

—

FÉVRIER.

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Co
			h. m.	h. m.	h. m.	h.
1	J. ☽	s. Ignace, évêque et martyr.	7 22	16 32	10 52	0
2	V.	PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*†. — *Fête patronale de l'Université, Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*	7 20	16 34	11 18	1
3	S.	s. Blaise, évêque et martyr.	7 18	16 36	11 48	2
4	D.	s. André Corsini, évêque; ste Jeanne, reine.	7 17	16 37	12 24	3
5	L.	ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 16	16 39	13 6	4
6	M.	ste Dorothée, vierge et martyre; s. Amand, évêque. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique. — Examens de sortie de l'Institut agronomique.*	7 15	16 41	13 56	4
7	M.	s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 13	16 42	14 54	5
8	J.	s. Jean de Matha, confesseur. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 11	16 44	16 0	6
9	V. ●	s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 10	16 46	17 12	7
10	S.	ste Scolastique, vierge. — *Réunion de l'Ecole Saint-Thomas.*	7 8	16 47	18 26	7
11	D.	*Septuagésime.* s. Séverin, abbé; s. Adolphe, evêque.	7 6	16 49	19 42	8
12	L.	ste Eulalie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral. — Commencement du second semestre académique 1905-1906.*	7 4	16 52	20 59	8
13	M.	ste Euphrosine, vierge.	7 2	16 54	22 16	9
14	M.	s. Valentin, prêtre et martyr.	7 1	16 55	23 33	9
15	J.	ss. Faustin et Jovite, martyrs. — *Réunion de la Commission de l'École commerciale et consulaire. — Ouverture de la*	6 59	16 57	—	10

OURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
	seconde session extraordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.	—	—	—	—
V. ☾	ste Julienne, vierge.	6 57	16 58	0 50	10 38
S.	ss. Théodule et Julien, martyrs.	6 55	17 0	2 3	11 17
D.	*Sexagésime.* s. Siméon, évêque et martyr.	6 54	17 2	3 11	12 5
L.	s. Boniface, évêque de Lausanne.	6 52	17 3	4 13	13 0
M.	s. Éleuthère, évêque de Tournai.	6 50	17 5	5 5	14 1
M.	b. Pépin de Landen.	6 48	17 7	5 49	15 8
J.	Chaire de s. Pierre à Antioche.	6 45	17 9	6 25	16 17
V. ●	s. Pierre Damien, évêque et docteur.	6 43	17 11	6 56	17 26
S.	s. Modeste, évêque.	6 41	17 13	7 22	18 33
D.	*Quinquagésime.* s. Mathias, apôtre. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*	6 40	17 14	7 46	19 40
L.	ste Walburge, vierge; ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.	6 38	17 16	8 8	20 44
M.	s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.	6 35	17 18	8 31	21 48
M.	*Les Cendres.* ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.	6 33	17 20	8 54	22 51

MARS.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Cou[ch.] h.
1	J.	s. Aubin, évêque d'Angers.	6 31	17 21	9 18	23
2	V.	b. Charles le Bon, comte de Flandre, martyr.	6 29	17 23	9 47	—
3	S. ☽	ste Cunégonde, impératrice.	6 27	17 25	10 20	0
4	D.	*Quadragésime.* s. Casimir, roi.	6 25	17 26	10 58	1
5	L.	s. Théophile, évêque de Césarée. — *Réunion de la Faculté des Sciences. — Examens de sortie aux Ecoles spéciales (grade non légal).*	6 23	17 28	11 44	2
6	M.	ste Colette, vierge. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 20	17 30	12 38	3
7	M.	*Quatre-Temps.* s. Thomas d'Aquin, docteur. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit. — Réunion de la Faculté de Médecine.*	6 18	17 32	13 40	4
8	J.	s. Jean de Dieu, confesseur. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	6 16	17 33	14 48	5
9	V.	*Quatre-Temps.* ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	6 14	17 35	16 1	5
10	S. ○	*Quatre-Temps.* Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.— *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	6 12	17 37	17 19	6
11	D.	*Reminiscere.* s. Vindicien, évêque d'Arras.	6 10	17 38	18 38	6
12	L.	s. Grégoire le Grand, pape et docteur. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 7	17 40	19 58	7
13	M.	ste Euphrasie, vierge.	6 5	17 41	21 17	7
14	M.	ste Mathilde, reine.	6 3	17 43	22 37	8
15	J.	s. Longin, soldat. — *Réunion de la Commission de l'Ecole commerciale et consulaire.*	6 0	17 45	23 54	8
16	V.	ste Eusébie, vierge.	5 58	17 47	—	9
17	S. ☾	s. Patrice, apôtre de l'Irlande; ste Gertrude, abbesse de Nivelles.	5 56	17 48	1 5	10

RS semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
	Oculi. s. Gabriel, archange; s. Cyrille de	5 54	17 50	2 9	10 54
	Jérusalem, évêque et docteur.	—	—	—	—
	s. JOSEPH, patron de Belgique.	5 52	17 52	3 3	11 54
	s. Wulfran, évêque de Sens.	5 49	17 54	3 49	12 58
	s. Benoit, abbé.	5 47	17 55	4 27	14 5
	s. Basile, martyr.	5 45	17 57	4 58	15 13
	s. Victorien, martyr.	5 43	17 58	5 25	16 21
●	s. Agapet, évêque de Synnade.	5 40	18 0	5 50	17 26
	Laetare. s. Hubert, évêque.	5 38	18 1	6 12	18 32
	ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*†.	5 36	18 3	6 34	19 36
	s. Ludger, évêque de Munster.	—	—	—	—
	s. Rupert, évêque de Worms; s. Jean de	5 34	18 4	6 56	20 40
	Capistran, confesseur.	—	—	—	—
	s. Sixte III, pape.	5 32	18 6	7 21	21 42
	s. Eustase, abbé.	5 29	18 8	7 47	22 43
	s. Véron, abbé.	5 27	18 10	8 17	23 42
	s. Benjamin, martyr.	5 25	18 11	8 53	—

—

AVRIL.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Co h.
1	D.	*La Passion.* s. Hugues, abbé.	5 23	18 13	9 36	0
2	L. ☽	s. François de Paule, confesseur. — *Réu-*	5 21	18 14	10 25	1
		nion de la Faculté des Sciences.	—	—	—	-
3	M.	s. Richard, évêque de Chicester. — *Réu-*	5 18	18 16	11 21	2
		nion de la Faculté de Philosophie et	—	—	—	-
		Lettres et de l'Institut agronomique.	—	—	—	-
4	M.	s. Isidore, docteur, évêque de Séville. —	5 16	18 17	12 25	2
		Réunion de la Faculté de Médecine.	—	—	—	-
5	J.	ste Julienne de Cornillon, vierge; s. Vin-	5 14	18 19	13 36	3
		cent Ferrier, confesseur. — *Réunion*	—	—	—	-
		de la Faculté de Droit.	—	—	—	-
6	V.	*Notre-Dame des VII Douleurs.* s. Célestin,	5 12	18 20	14 50	4
		pape. — *Réunion de la Faculté de*	—	—	—	-
		Théologie.	—	—	—	-
7	S.	s. Albert, ermite. — *Réunion de l'Ecole*	5 10	18 22	16 8	4
		Saint-Thomas.	—	—	—	
8	D.	*Rameaux.* s. Perpétue, évêque de Tours.	5 7	18 24	17 29	
9	L. ☺	ste Waudru, abbesse. — *Commencement*	5 5	18 26	18 51	
		des vacances académiques. — Anniver-	—	—	—	
		saire de la naissance de S. M. Léopold II,	—	—	—	
		Roi des Belges, né à Bruxelles le	—	—	—	
		9 avril 1835.	—	—	—	
10	M.	s. Macaire, évêque.	5 3	18 27	20 13	
11	M.	s. Léon le Grand, pape et docteur.	5 1	18 29	21 35	
12	J.	*Jeudi-Saint.* s. Jules I, pape.	4 59	18 30	22 52	
13	V.	*Vendredi-Saint.* s. Herménégilde, mar-	4 57	18 32	—	
		tyr.	—	—	—	
14	S.	*Samedi-Saint.* s. Justin, philosophe et	4 54	18 33	0	
		martyr; s. Tiburce, martyr.	—	—	—	
15	D. ☾	PAQUES. stes Anastasie et Basilisse, mar-	4 52	18 35	1	
		tyres.	—	—	—	
16	L.	SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Benoît-Joseph	4 50	18 37	1	
		Labre, confesseur; s. Drogon, ermite.	—	—	-	
17	M.	s. Anicet, pape et martyr.	4 48	18 38	2	
18	M.	s. Ursmer, abbé de Lobbes.	4 46	18 40	3	

JOURS semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
J.	s. Léon IX, pape.	4 44	18 42	3 30	14 11
V.	ste Agnès de Monte Pulciano, vierge.	4 42	18 44	3 55	15 18
S.	s. Anselme, docteur, archevêque de Cantorbéry.	4 39	18 45	4 17	16 22
D.	*Quasimodo.* ss. Soter et Caius, papes et martyrs.	4 37	18 47	4 39	17 27
L. ●	s. Georges, martyr.	4 35	18 48	5 0	18 30
M.	s. Fidèle de Sigmaringen, martyr.	4 33	18 50	5 24	19 34
M.	s. Marc, évangéliste.	4 32	18 51	5 49	20 36
J.	ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.	4 30	18 53	6 18	21 36
V.	s. Antime, évêque et martyr.	4 28	18 54	6 52	22 33
S.	s. Paul de la Croix, confesseur ; s. Vital, martyr.	4 26	18 55	7 31	23 26
D.	*Misericordia.* s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du St-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de St-Michel, à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*	4 24	18 57	8 17	—
L.	ste Catherine de Sienne, vierge.	4 23	18 59	9 10	0 14

MAI.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	L[UNE] Leve[r] h. m[.]
1	M. ☽	ss. Philippe et Jacques, apôtres. — *Fin des vacances académiques.*	4 21	19 1	10 1
2	M.	s. Athanase, évêque et docteur.	4 19	19 2	11 1
3	J.	Invention de la ste Croix ; s. Alexandre, martyr.	4 17	19 4	12 2
4	V.	ste Monique, veuve.	4 15	19 5	13 4
5	S.	s. Pie V, pape.	4 13	19 7	14 5
6	D.	*Jubilate.* — PATRONAGE DE S. JOSEPH. s. Jean devant la Porte Latine.	4 11	19 9	16 2
7	L.	s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	4 10	19 11	17 4
8	M. ☺	Apparition de St Michel. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	4 8	19 12	19
9	M.	s. Grégoire de Nazianze, évêque et docteur. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	4 6	19 14	20 2
10	J.	s. Antonin, archevêque de Florence. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	4 5	19 15	21 4
11	V.	s. François de Hiéronymo, confesseur. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	4 3	19 16	22 5
12	S.	ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Réunion de l'École St-Thomas.*	4 1	19 18	23 4
13	D.	*Cantate.* s. Servais, évêque de Tongres.	4 0	19 20	—
14	L.	s. Boniface, martyr ; s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Dans l'église primaire de Saint-Pierre, on célèbre à onze heures la Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 mai 1865, et de ses successeurs Mgrs Laforêt, Namèche et Pieraerts. — Réunion du Conseil rectoral.*	3 58	19 21	0 3
15	M. ☾	ste Dymphne, vierge et martyre.	3 57	19 22	1
16	M.	s. Jean Népomucène, martyr.	3 55	19 24	1 3

OURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
J.	s. Pascal Baylon, confesseur. — *Réunion de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	3 54	19 25	2 2	13 9
V.	s. Venance, martyr.	3 53	19 26	2 24	14 15
S.	s. Pierre Célestin, pape.	3 51	19 28	2 46	15 19
D.	*Vocem.* s. Bernardin de Sienne, confesseur.	3 50	19 29	3 7	16 23
L.	*Rogations.* ste Itisberge, vierge.	3 49	19 30	3 30	17 25
M.	*Rogations.* ste Julie, vierge et martyre.	3 48	19 32	3 53	18 27
M. ●	*Rogations.* s. Guibert, fondateur de Gembloux.	3 47	19 34	4 20	19 30
J.	ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. N.-D. Secours des Chrétiens.	3 45	19 35	4 52	20 29
V.	s. Grégoire VII, pape.	3 44	19 36	5 29	21 23
S.	s. Philippe de Néri, confesseur.	3 43	19 37	6 12	22 13
D.	*Exaudi.* s. Bède le Vénérable, docteur; ste Marie Madeleine de Pazzi, vierge.	3 42	19 38	7 4	22 58
L.	s. Augustin, archevêque de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.	3 41	19 40	8 1	23 36
M.	s. Maximin, évêque de Trèves.	3 40	19 41	9 4	—
M.	s. Ferdinand III, roi et confesseur.	3 39	19 42	10 12	0 9
J. ☽	stes Angèle de Merici et Pétronille, vierges.	3 38	19 43	11 22	0 38

	h. m.	h. m.	
phile, martyr.	3 38	19 44	1
ss. Marcellin, Pierre et Érasme,	3 37	19 45	1
yrs.	—	—	
COTE. ste Clotilde, reine.	3 36	19 47	
JOUR DE LA PENTECÔTE* †. s. Fran-	3 35	19 48	
Caracciolì, confesseur; s. Optat,	—	—	
que de Milève.	—	—	
iface, martyr, apôtre de l'Allemagne.	3 34	19 49	
Réunion de la Faculté de Philoso-	—	—	
e et Lettres et de l'Institut agrono-	—	—	
ue.	—	—	
re-Temps. s. Norbert, évèque. —	3 34	19 49	
union de la Faculté de Médecine.	—	—	
bert, évèque. — *Réunion de la Fa-*	3 33	19 50	
té de Droit et de la Commission de	—	—	
cole commerciale et consulaire.	—	—	
re-Temps. s. Médard, évèque de	3 33	19 51	
yon. — *Réunion de la Faculté de*	—	—	
éologie.	—	—	
re-Temps. ss. Prime et Félicien, mar-	3 33	19 51	
rs. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas*	—	—	
de la Faculté des Sciences.	—	—	
AINTE TRINITÉ. ste Marguerite, reine.	3 32	19 52	
arnabé, apôtre. — *Réunion du Conseil*	3 32	19 53	
	—	—	

…JRS du m… semaine	FÊTES	SOLEIL Lever	SOLEIL Couch.	LUNE Lever	LUNE Couch.
		h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
D.	SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. — *Procession générale.* ste Alène, vierge et martyre.	3 30	19 57	1 35	15 17
L.	ss. Marc et Marcellin, martyrs.	3 30	19 57	1 59	16 19
M.	ste Julienne de Falconiéri, vierge.	3 30	19 58	2 24	17 22
M.	s. Sylvère, pape et martyr.	3 30	19 58	2 53	18 23
. ●	s. Louis de Gonzague, confesseur.	3 30	19 58	3 28	19 19
'.	FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. s. Paulin, évêque de Nole.	3 30	19 59	4 9	20 12
S.	ste Marie d'Oignies.	3 31	19 59	4 58	20 58
D.	Nativité de s. Jean-Baptiste.	3 31	19 59	5 54	21 39
L.	s. Guillaume, abbé.	3 31	19 59	6 56	22 13
M.	ss. Jean et Paul, martyrs.	3 32	19 59	8 2	22 44
M.	s. Ladislas, roi de Hongrie.	3 32	19 58	9 12	23 10
.	s. Léon II, pape.	3 33	19 58	10 23	23 36
'. ☽	ss. PIERRE ET PAUL* †, apôtres. — *Indulgence plénière.*	3 34	19 58	11 37	—
S.	*Jeûne.* ste Adile, vierge.	3 34	19 58	12 53	0 0

—

JUILLET.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	D.	SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. s. Rombaut, évêque, patron de Malines.	3 35	19 58	14 11	0 26
2	L.	Visitation de la très sainte Vierge.	3 35	19 57	15 30	0 55
3	M.	s. Euloge, martyr.	3 36	19 57	16 50	1 27
4	M.	s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.	3 37	19 57	18 6	2 6
5	J.	ss. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves.	3 37	19 56	19 15	2 54
6	V. ☺	ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens. — Ouverture de la première session ordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	3 38	19 56	20 13	3 53
7	S.	s. Willebaut, évêque d'Eichstadt.	3 39	19 55	21 0	5 1
8	D.	ste Elisabeth, reine de Portugal.	3 40	19 55	21 37	6 13
9	L.	ss. Martyrs de Gorcum.	3 41	19 54	22 9	7 26
10	M.	Les sept Frères Martyrs. — *Ouverture des examens de passage à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	3 42	19 53	22 34	8 39
11	M.	s. Pie I, pape.	3 43	19 52	22 58	9 48
12	J.	s. Jean Gualbert, abbé.	3 44	19 52	23 19	10 56
13	V. ☾	s. Anaclet, pape et martyr.	3 45	19 51	23 41	12 2
14	S.	s. Bonaventure, évêque et docteur.	3 46	19 50	—	13 6
15	D.	s. Henri, empereur d'Allemagne.	3 47	19 49	0 3	14 9
16	L.	N.-D. du Mont-Carmel; ste Renelde, vierge et martyre.	3 48	19 48	0 28	15 12
17	M.	s. Alexis, confesseur. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales (grades non légaux).*	3 49	19 47	0 56	16 13
18	M.	s. Camille de Lellis, confesseur.	3 51	19 46	1 29	17 11
19	J.	s. Vincent de Paul, confesseur.	3 53	19 45	2 8	18 6
20	V.	s. Jérôme Emilien, confesseur. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades légaux).*	3 54	19 44	2 53	18 56

[redacted]

JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
S. ●	ste Praxède, vierge. — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. LÉOPOLD I[er], *Roi des Belges.* — *Fêtes nationales.*	3 55	19 43	3 47	19 39
D.	ste Marie-Madeleine.	3 56	19 42	4 48	20 16
L.	s. Apollinaire, évêque de Ravenne.	3 57	19 40	5 53	20 47
M.	ste Christine, vierge et martyre.	3 58	19 39	7 2	21 16
M.	s. Jacques le Majeur, apôtre.	4 0	19 38	8 14	21 42
J.	ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.	4 1	19 37	9 27	22 7
V.	s. Pantaléon, martyr.	4 2	19 36	10 41	22 31
S. ☽	ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.	4 4	19 34	11 57	22 57
D.	ste Marthe, vierge.	4 5	19 32	13 14	23 26
L.	ss. Abdon et Sennen, martyrs.	4 7	19 31	14 31	—
M.	s. Ignace de Loyola, confesseur, fondateur de la Compagnie de Jésus.	4 8	19 29	15 47	0 2

—

AOUT.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Pierre-ès-Liens. — *Ouverture de la première session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires.*	4 10	19 28	16 57	0 46
2	J.	*Portioncule.* s. Alphonse de Liguori, évêque et docteur; s. Etienne, pape.	4 11	19 26	17 59	1 3[illegible]
3	V.	Invention du corps de s. Etienne.	4 12	19 24	18 50	2 4[illegible]
4	S. 🌕	s. Dominique, confesseur.	4 14	19 22	19 32	3 4[illegible]
5	D.	Notre-Dame-aux-Neiges.	4 16	19 21	20 7	5 [illegible]
6	L.	Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.	4 17	19 19	20 35	6 1[illegible]
7	M.	s. Gaëtan de Thiennes, confesseur; s. Donat, évêque et martyr. — *Ouverture de la première session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	4 19	19 18	20 59	7 2[illegible]
8	M.	s. Cyriaque, martyr.	4 20	19 16	21 22	8 3[illegible]
9	J.	s. Romain, martyr.	4 21	19 14	21 44	9 4[illegible]
10	V.	s. Laurent, martyr.	4 23	19 12	22 6	10 5[illegible]
11	S.	s. Géry, évêque de Cambrai.	4 25	19 10	22 29	11 5[illegible]
12	D. ☾	ste Claire, vierge.	4 27	19 9	22 56	12 5[illegible]
13	L.	s. Jean Berchmans, confesseur; s. Hippolyte, martyr.	4 28	19 7	23 27	14 [illegible]
14	M.	*Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.	4 29	19 5	—	15 [illegible]
15	M.	ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.	4 31	19 3	0 3	15 57
16	J.	s. Hyacinthe; s. Roch, confesseurs.	4 32	19 1	0 46	16 49
17	V.	s. Tibérat, abbé.	4 34	19 0	1 36	17 34
18	S.	ste Hélène, impératrice.	4 35	18 58	2 35	18 14
19	D.	s. Joachim, père de la Ste Vierge Marie; s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.	4 36	18 56	3 39	18 49

)URS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
L. ●	s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.	4 38	18 54	4 49	19 18
M.	ste Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, veuve.	4 40	18 52	6 1	19 46
M.	s. Timothée, martyr.	4 41	18 49	7 15	20 11
J.	s. Philippe Béniti, confesseur.	4 43	18 48	8 31	20 35
V.	s. Barthélemy, apôtre.	4 44	18 46	9 47	21 2
S.	s. Louis, confesseur, roi de France.	4 46	18 44	11 3	21 30
D.	s. Zéphyrin, pape et martyr.	4 47	18 42	12 20	22 4
L. ☽	s. Joseph Calasancza, confesseur.	4 49	18 40	13 35	22 43
M.	s. Augustin, évêque et docteur.	4 50	18 38	14 47	23 30
M.	Décollation de s. Jean-Baptiste.	4 51	18 36	15 50	—
J.	ste Rose de Lima, vierge.	4 53	18 34	16 44	0 27
V.	s. Raymond Nonnat, confesseur.	4 55	18 31	17 28	1 33

——

SEPTEMBRE.

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	S.	s. Gilles, abbé.	4 57	18 29	18 4	2 43
2	D. ☺	*ss. Anges Gardiens.* s. Étienne, confesseur, roi de Hongrie.	4 58	18 27	18 35	3 55
3	L.	s. Remacle, évêque de Maestricht.	4 59	18 25	19 0	5 8
4	M.	ste Rosalie, vierge.	5 1	18 22	19 23	6 20
5	M.	s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.	5 3	18 19	19 46	7 28
6	J.	s. Donatien, martyr.	5 5	18 17	20 8	8 36
7	V.	ste Reine, vierge et martyre. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V *(9 décembre 1425).*	5 6	18 15	20 31	9 41
8	S.	NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — s. Adrien, martyr.	5 8	18 13	20 57	10 46
9	D.	s. Gorgone, martyr.	5 9	18 11	21 25	11 49
10	L. ☾	s. Nicolas de Tolentino, confesseur.	5 10	18 9	21 59	12 49
11	M.	ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.	5 12	18 7	22 39	13 47
12	M.	s. Guy d'Anderlecht, confesseur.	5 14	18 4	23 25	14 40
13	J.	s. Amé, évêque de Sion en Valais.	5 16	18 2	—	15 27
14	V.	Exaltation de la Ste Croix.	5 17	18 0	0 21	16 10
15	S.	s. Nicomède, martyr.	5 18	17 57	1 23	16 46
16	D.	*Notre-Dame des VII Douleurs.* ss. Corneille et Cyprien, martyrs.	5 20	17 55	2 30	17 18
17	L.	s. Lambert, évêque de Maestricht.	5 21	17 53	3 42	17 47
18	M. ●	s. Joseph de Cupertino, confesseur.	5 23	17 51	4 56	18 13
19	M.	*Quatre-Temps.* s. Janvier et ses compagnons, martyrs.	5 24	17 49	6 13	18 38
20	J.	s. Eustache et ses compagnons, martyrs.	5 26	17 47	7 31	19 4
21	V.	*Quatre-Temps.* s. Mathieu, apôtre.	5 27	17 45	8 50	19 33
22	S.	*Quatre-Temps.* s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Maurice et ses compagnons, martyrs.	5 29	17 42	10 10	20 4

semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
	ste Thècle, vierge et martyre.	5 31	17 39	11 26	20 41
	Notre-Dame de la Merci.	5 32	17 37	12 39	21 27
)	s. Firmin, martyr.	5 34	17 35	13 45	22 21
	s. Cyprien et ste Justine, martyrs.	5 35	17 33	14 41	23 22
	s. Côme et Damien, martyrs.	5 37	17 31	15 27	—
	s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.	5 38	17 29	16 6	0 30
	s. Michel, archange.	5 40	17 27	16 37	1 42
	s. Jérôme, docteur.	5 42	17 25	17 4	2 53

—

OCTOBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L.	s. Remi, évêque de Reims; s. Bavon, patron de Gand.— *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens. — Ouverture de la seconde session des examens de passage et de la session ordinaire des examens de sortie à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie. — Ouverture de la seconde session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences commerciales et consulaires.*	5 43	17 22	17 27	4 4
2	M. ☺	s. Léger, évêque d'Autun. — *Ouverture de la seconde session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	5 45	17 19	17 49	5 14
3	M.	s. Gérard, abbé.	5 46	17 17	18 11	6 21
4	J.	s. François d'Assise, confesseur. — *Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades non légaux).*	5 48	17 15	18 34	7 28
5	V.	s. Placide, martyr.	5 49	17 13	18 57	8 33
6	S.	s. Brunon, confesseur.	5 51	17 11	19 25	9 37
7	D.	*Solennité du Saint Rosaire.* s. Marc, pape.	5 53	17 8	19 57	10 39
8	L.	ste Brigitte, veuve. — *Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades légaux).*	5 55	17 6	20 33	11 38
9	M.	s. Denis et ses compagnons, martyrs.	5 56	17 4	21 16	12 33
10	M. ☾	s. François de Borgia, confesseur.	5 58	17 2	22 7	13 22
11	J.	s. Gommaire, confesseur, patron de Lierre.	5 59	17 0	23 5	14 5
12	V.	s. Wilfrid, évêque d'York.	6 1	16 58	—	14 43
13	S.	s. Edouard, roi d'Angleterre.	6 2	16 56	0 9	15 16
14	D.	s. Calixte, pape et martyr.	6 4	16 54	1 18	15 45
15	L.	ste Thérèse, vierge. — *Fin des vacances académiques. — Les inscriptions et les*	6 6	16 51	2 30	16 13

URS en ou semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
	recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 27 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.	—	—	—	—
I.	s. Mommolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1906-1907.*	6 8	16 49	3 47	16 38
I. ●	ste Hedwige, veuve.	6 9	16 47	5 6	17 3
.	s. Luc, évangéliste.	6 11	16 45	6 27	17 30
/.	s. Pierre d'Alcantara, confesseur.	6 12	16 43	7 48	18 1
.	s. Jean de Kenti, confesseur.	6 14	16 41	9 9	18 38
).	ste Ursule et ses compagnes, martyres.	6 16	16 39	10 28	19 22
.	s. Mellon, évêque. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	6 18	16 37	11 38	20 14
I.	s. Ignace, patriarche de Constantinople. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 20	16 35	12 39	21 14
I. ☽	s. Raphaël, archange. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	6 21	16 33	13 29	22 21
.	ss. Crépin, Crépinien, Chrysante et Darie, martyrs. — *Ouverture de la première session extraordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie. — Réunion de la Faculté de Droit et de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	6 23	16 31	14 9	23 32
/.	s. Evariste, pape et martyr. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	6 24	16 29	14 42	—
.	s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légi-*	6 26	16 27	15 8	0 43

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
		times. (Règlement général, art. 6.) — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	— —	— —	— —	— —
28	D.	ss. Simon et Jude, apôtres.	6 28	16 25	15 33	1 53
29	L.	ste Ermelinde, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 30 —	16 23 —	15 54 —	3 2 —
30	M.	s. Feuillen, martyr.	6 32	16 21	16 16	4 10
31	M.	*Jeûne.* s. Quentin, martyr.	6 33	16 19	16 37	5 16

—

NOVEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	J. ☉	TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*	6 35	16 18	17 0	6 22
2	V.	LES FIDÈLES TRÉPASSÉS †.	6 37	16 16	17 25	7 26
3	S.	s. Hubert, évêque de Liége.	6 38	16 14	17 55	8 30
4	D.	s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures.*	6 40	16 13	18 30	9 30
5	L.	ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Elisabeth, parents de s. Jean-Baptiste. — *Réunion de la Faculté des Sciences. — Les demandes qui se rapportent aux art. 40, 44 et 45 du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*	6 41	16 11	19 10	10 27
6	M.	s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 43	16 9	19 57	11 18
7	M.	s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	6 45	16 7	20 52	12 4
8	J.	s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	6 47	16 6	21 53	12 43
9	V. ☾	Dédicace de l'église du Sauveur à Rome; s. Théodore, martyr. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	6 49	16 4	22 58	13 17
10	S.	s. André Avellin, confesseur. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	6 51	16 3	—	13 46
11	D.	s. Martin, évêque de Tours.	6 52	16 1	0 8	14 13
12	L.	s. Liévin, évêque et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 54	16 0	1 20	14 38

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
13	M.	s. Stanislas Kostka, confesseur.	6 55	15 59	2 36	15 2
14	M.	s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht.	6 57	15 58	3 55	15 28
15	J.	ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de S. M. le Roi* LÉOPOLD II. — *Réunion de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	6 58	15 56	5 17	15 56
16	V. ●	s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.	7 0	15 55	6 40	16 30
17	S.	s. Grégoire le Thaumaturge, évêque.	7 2	15 53	8 2	17 10
18	D.	Dédicace de la basilique des ss. Pierre et Paul à Rome.	7 4	15 52	9 21	18 0
19	L.	ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.	7 6	15 51	10 29	19 0
20	M.	s. Félix de Valois, confesseur.	7 7	15 49	11 26	20 7
21	M.	Présentation de la très sainte Vierge.	7 9	15 48	12 11	21 19
22	J.	ste Cécile, vierge et martyre.	7 10	15 47	12 46	22 32
23	V. ☽	s. Clément I, pape et martyr.	7 12	15 47	13 15	23 44
24	S.	s. Jean de la Croix, confesseur.	7 13	15 46	13 39	—
25	D.	ste Catherine, vierge et martyre.	7 15	15 45	14 2	0 53
26	L.	s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.	7 16	15 44	14 22	2 1
27	M.	s. Acaire, évêque de Noyon.	7 18	15 43	14 42	3 8
28	M.	s. Ruf, martyr.	7 19	15 42	15 5	4 13
29	J.	s. Saturnin, martyr.	7 21	15 41	15 30	5 18
30	V. ☺	s. André, apôtre.	7 22	15 40	15 57	6 21

DÉCEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1835).	7 24	15 40	16 29	7 23
2	D.	*1r dimanche de l'Avent.* ste Vivienne, vierge et martyre.	7 25	15 39	17 7	8 21
3	L.	s. François Xavier, confesseur. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 26	15 38	17 52	9 15
4	M.	ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue, évêque et docteur. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 28	15 38	18 44	10 3
5	M.	s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 29	15 38	19 42	10 44
6	J.	s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 30	15 37	20 45	11 19
7	V.	s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Faculté de Théologie et de l'Ecole St-Thomas.*	7 31	15 37	21 52	11 50
8	S.	IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE* †. — *Indulgence plénière.*	7 33	15 37	23 1	12 16
9	D. ☾	ste Léocadie, vierge et martyre.	7 35	15 36	—	12 41
10	L.	s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 36	15 35	0 13	13 4
11	M.	s. Damase, pape.	7 37	15 35	1 28	13 28
12	M.	s. Valéry, abbé en Picardie.	7 38	15 35	2 46	13 53
13	J.	ste Lucie, vierge et martyre. — *Réunion de la Commission de l'Ecole commerciale et consulaire.*	7 39	15 35	4 7	14 23
14	V.	s. Nicaise, évêque.	7 39	15 35	5 29	14 59
15	S. ●	s. Adon, archevêque de Vienne.	7 40	15 36	6 51	15 44
16	D.	s. Eusèbe, évêque de Verceil.	7 41	15 36	8 6	16 39
17	L.	ste Begge, veuve; ste Wivine, vierge. — *Anniversaire de l'inauguration de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*	7 42	15 36	9 11	17 44

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
18	M.	Attente de la naissance de N.-S. J.-C.	7 42	15 36	10 5	18 57
19	M.	*Quatre-Temps*. s. Némésion, martyr. — Messe d'or.	7 43	15 36	10 45	20 12
20	J.	s. Philogone, évêque.	7 44	15 37	11 18	21 27
21	V.	*Quatre-Temps*. s. Thomas, apôtre.	7 44	15 37	11 45	22 40
22	S. ☽	*Quatre-Temps*. s. Hungère, évêque d'Utrecht.	7 45	15 38	12 8	23 50
			—	—	—	—
23	D.	ste Victoire, vierge et martyre.	7 45	15 38	12 30	—
24	L.	s. Lucien.	7 46	15 39	12 50	0 58
25	M.	NOËL. — *Indulgence plénière.*	7 46	15 39	13 12	2 4
26	M.	Second jour de Noël*. s. Etienne, premier martyr.	7 47	15 40	13 34	3 8
			—	—	—	—
27	J.	s. Jean, apôtre et évangéliste.	7 47	15 41	14 0	4 13
28	V.	ss. Innocents.	7 47	15 41	14 31	5 15
29	S.	s. Thomas de Cantorbéry, évêque et martyr.	7 47	15 42	15 7	6 15
			—	—	—	—
30	D. 🌝	s. Sabin, évêque et martyr.	7 47	15 43	15 49	7 11
31	L.	s. Sylvestre, pape.	7 48	15 44	16 39	8 1

—

PREMIÈRE PARTIE





Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie ! — Ave Maria.

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

Corps épiscopal de Belgique.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Mgr **Pierre-Lambert Goossens,** né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr GRAVEZ, évêque de Namur, avec droit de succession le 1r juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine le 24 mai 1889, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr **Antoine Stillemans,** né à Saint-Nicolas le 10 décembre 1832, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical, comte Romain, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre royal du Lion, nommé à l'évêché de Gand au mois d'octobre 1889, sacré à Gand le 27 janvier 1890.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr **Gustave-Joseph Waffelaert,** né à Rolleghem le 27 août 1847, docteur en théologie, nommé à l'évêché de Bruges le 28 juin 1895, sacré et entré en possession du siège épiscopal de Bruges le 24 juillet 1895, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr **Charles-Gustave Walravens,** né à Enghien le 28 juin 1841, docteur en théologie; nommé évêque de Samosate (Asie Mineure), et auxiliaire de Mgr DU ROUSSAUX par bref du 26 décembre 1896; sacré à Tournai le 24 février 1897, désigné pour l'évêché de Tournai, en remplacement de Mgr DU ROUSSAUX, selon notification faite par Son Excellence le Nonce Apostolique en date du 16 octobre 1897, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr **Thomas Heylen,** né à Casterlé le 5 février 1856, docteur en théologie et en philosophie; élu abbé de l'abbaye de Tongerloo le 1er juin 1887; élevé au siège épiscopal de Namur le 23 octobre 1899 et sacré à Namur le 30 novembre de la même année.

Évêque de Liége, S. G. Mgr **Martin-Hubert Rutten,** né à Geystingen (lez-Maeseyck) le 18 décembre 1841; professeur, puis directeur du Petit Séminaire de St-Roch, 1873; id. du Petit Séminaire de St-Trond, 1878; vicaire général de Mgr DOUTRELOUX de 1879 à 1901; élu vicaire capitulaire du diocèse de Liége le 25 août 1901; nommé évêque de Liége le 1er octobre suivant, sacré à Liége le 6 janvier 1902, officier de l'ordre de Léopold.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

A. Hebbelynck, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, officier de l'ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, professeur ordinaire à la Faculté de Théologie.
Rue de Namur, 110.

RECTEUR MAGNIFIQUE HONORAIRE.

J.-B. Abbeloos, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, officier de la Couronne de Chêne de Luxembourg.
Montagne du Collège, 3.

VICE-RECTEUR.

E. F. F. Coenraets, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Rue St-Michel, 6.

VICE-RECTEUR HONORAIRE.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, doyen du chapitre de la cathédrale de Liége, chanoine honoraire de la métropole de Reims, commandeur de l'ordre de Léopold.
Rue Duvivier, Liége.

SECRÉTAIRE.

J. Van Biervliet, officier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la commission de revision du Code civil, vice-président de la Commission administrative des prisons de Louvain, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.
Rue St-Hubert, 1.

CONSEIL RECTORAL.

E. F. F. Coenraets, vice-recteur.
M. De Baets, doyen de la Faculté de Théologie.
J. Corbiau, doyen de la Faculté de Droit.
T. Debaisieux, doyen de la Faculté de Médecine.
A. Cauchie, doyen de la Faculté de Philosophie.
D. Mercier, président de l'institut supérieur de Philosophie Thomistique.
G. Braet, doyen de la Faculté des Sciences.
J. Van Biervliet, secrétaire de l'Université.

ASSESSEUR DU RECTEUR.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

I. Hemeryck, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold.
Place Saint-Jacques, 6.

S. Demanet. professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, docteur en sciences physiques et mathématiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur.
Rue de Bériot, 23.

J. Van Battel, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, président du collège Juste Lipse.
Collège Juste-Lipse, rue des Récollets.

J. Laminne. professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold.
Rue de Bériot, 7B.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, **M. De Baets**. — *Secrétaire*, **M. Ladeuze**.

T. J. Lamy, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, commandeur de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des

sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la commission pontificale des études bibliques, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie royale des lettres, des sciences et des arts de Palerme, correspondant de la société d'Étude biblique de Rome, de la société de géographie de Lisbonne, membre de la société d'archéologie biblique de Londres, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale.
Rue des Moutons, 153.

A. A. H. Dupont, professeur émérite, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold.
A Ruremonde (Hollande).

A. B. Vander Moeren, professeur émérite, docteur en théologie, ancien président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold.
A Durmen (Zele).

H. Van den Berghe, professeur honoraire, docteur en droit canon, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chevalier de l'ordre de Léopold, chanoine théologal de la cathédrale et président du grand-séminaire de Bruges.

J. Forget, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold : *la théologie dogmatique générale*, *le cours d'arabe*, *le cours de syriaque et le cours de philosophie morale (le dernier cours relève de l'Institut St-Thomas)*.
Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. M. G. E. De Becker, professeur ordinaire, recteur du Séminaire Américain, docteur en droit canon et en droit civil, licencié en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, consulteur de la Commission cardinalice *pro Ecclesiæ legibus in unum redigendis*, chevalier de l'ordre de Léopold : *le droit canon*.
Rue de Namur, 112.

A. Van Hoonacker, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold : *l'histoire critique de l'Ancien Testament*, *l'hébreu*, *l'assyrien*, — *la philosophie morale (cours de la Faculté de Philosophie)*.
Rue de Namur, 103.

M. De Baets, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand : *la théologie dogmatique spéciale*, — *la métaphysique (cours de la Faculté de Philosophie)*.
Rue du Pèlerin, 1.

O. Dignant, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges : *la théologie morale.*

Boulevard de Jodoigne, 9.

L. Becker, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie : *l'histoire de la théologie au moyen âge.*

Kraekenstraat, 3.

P. Ladeuze, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *l'Écriture Sainte, la patrologie, la langue copte.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

A. Bondroit, professeur ordinaire, docteur en droit canon : *le droit civil-ecclésiastique : partie générale; la théologie morale fondamentale.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

A. Van Hove, professeur ordinaire, docteur en droit canon : *le droit civil-ecclésiastique (partie spéciale); l'histoire ecclésiastique; les institutes du droit canon.*

Kraekenstraat, 3.

R. Maere, professeur ordinaire, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université : *l'archéologie chrétienne; la paléographie latine* et *la diplomatique du moyen âge.*

Kraekenstraat, 3.

H. Coppieters, professeur extraordinaire, docteur en théologie : *l'Écriture Sainte (cours élémentaire); le cours élémentaire d'hébreu.*

Collège du Pape, place de l'Université.

E. Van Roey, professeur extraordinaire, docteur en théologie : *la théologie morale spéciale; la théologie dogmatique.*

Collège Américain, rue de Namur, 112.

L. Noël, professeur agrégé, licencié en théologie, agrégé de l'École St-Thomas : *le cours de logique, de psychologie, et exposé scientifique du dogme catholique à l'École St-Thomas.*

Rue des Flamands, 1.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, **M. Corbiau.** — *Secrétaire*, **M. Vliebergh.**

H. J. P. A. Staedtler, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold.

Avenue de l'Astronomie, 7, Bruxelles.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université : *le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires et la procédure civile.*

Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire, membre de la Chambre des représentants : *le droit civil approfondi.*

Rue Léopold, 45.

E. E. F. J. Descamps (baron), professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre royal de la Couronne, grand'croix de l'ordre de St-Stanislas de Russie, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la catholique, grand officier de l'ordre de François-Joseph, grand officier de l'ordre du Medjidié, commandeur de l'ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa Viçosa, commandeur de l'ordre du Lion et du Soleil, commandeur de l'ordre de l'Étoile de Roumanie, commandeur de l'ordre de la Rédemption africaine, officier de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier de l'ordre du Christ du Brésil, décoré de la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice », ministre d'État, sénateur, conseiller communal, membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Louvain, ancien membre du conseil provincial du Brabant, membre et ancien président de l'Union interparlementaire, vice-président du conseil supérieur et président de la cour d'appel de l'État indépendant du Congo, président de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, directeur de la classe des lettres et des sciences morales et politiques, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), membre de l'académie des sciences de Christiania, président de l'Institut international de bibliographie, membre de l'International Law Association, membre de l'Institut colonial international, président de la section morale et politique de la société d'études coloniales, membre de l'Institut international de la Paix, membre de l'académie de la religion catholique, membre de l'académie des Arcades de Rome, membre de l'académie de jurisprudence et de législation de Barcelone, membre de la commission centrale de statistique de Belgique, membre de la Cour permanente d'arbitrage, secrétaire général et ancien président de l'Institut de droit international, docteur en droit de l'université d'Oxford : *l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et colonial.*

Rue de Namur, 99.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold.

J. N. M. Van den Heuvel, professeur ordinaire, ministre de la justice, chevalier de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre de Ste-Anne de Russie et de l'ordre du Sauveur (Grèce), etc. : *le droit public*.
Bruxelles.

A. Schicks, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Charles : *le droit fiscal, le droit notarial, les matières comprises sous les nos 5 et 6 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890; l'application des matières comprises sous les nos 4 à 9 de la même loi, et la rédaction des actes; la procédure pénale en langue flamande.*
Rue de Namur, 192.

L. Dupriez, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold : *les institutes du droit romain, les pandectes, le droit public comparé.*
Rue de la Station, 120

S. Deploige, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, en droit et en philosophie thomiste, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége : *l'économie politique, le droit naturel, la philosophie sociale.*
Rue des Flamands, 1.

P. Poullet, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, porteur de la décoration mutualiste de 1re classe, docteur en droit et en philosophie et lettres, secrétaire de l'Institut de droit international, président du comité de patronage des habitations ouvrières des cantons de Louvain, Aerschot et Haecht, conseiller provincial et communal, membre suppléant de la Chambre des représentants : *l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne; les éléments du droit international privé; les éléments de la procédure pénale; notions de droit administratif.*
Rue des Joyeuses-Entrées, 28.

L. De Lantsheere, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, docteur en droit et en philosophie selon St-Thomas, membre de la Chambre des représentants, auditeur du Conseil supérieur du Congo : *le droit pénal, les institutions civiles comparées.*
Rue du Commerce, 83, Bruxelles.

J. Corbiau, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne de Luxembourg : *les éléments du droit civil, les éléments du droit commercial, le droit commercial maritime, le droit commercial comparé, le droit industriel, le droit forestier.*
Rue de la Station, 114, Louvain.

A. Nerincx, professeur ordinaire, docteur en droit, docteur en

sciences politiques et sociales, LL. D. honoraire de l'Université de Glasgow, secrétaire de l'Institut de droit international : *droit constitutionnel et droit administratif; science financière.*

Rue Bosquet, 8, Bruxelles.

E. C. M. G. Carton de Wiart, professeur honoraire à l'École des sciences politiques et sociales, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, secrétaire du Roi, dirigeant le cabinet de S. M.; commandeur de l'ordre de la Couronne royale de Prusse.

Rue de Naples, 20, Bruxelles.

E. Vliebergh, professeur extraordinaire, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales : *mécanisme du crédit : banques et bourses; économie rurale, questions spéciales d'économie rurale.*

Rue au Vent, 10.

M. Defourny, professeur extraordinaire, agrégé de l'École St-Thomas : *l'économie politique, l'histoire des théories sociales, conférence de philosophie sociale.*

Rue Vésale, 2.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, **M. Debaisieux.** — *Secrétaire*, **M. Ide.**

E. Hayoit de Termicourt, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix civique et de l'ordre du Libérateur, membre et ancien président de l'académie royale de médecine, etc., président de la commission médicale provinciale de Louvain : *la pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies des enfants et la médecine légale.*

Rue de Namur, 62.

E. Masoin, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille civique et de la croix civique de première classe, membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'académie royale de médecine de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, correspondant étranger « honoris causâ » de la société de thérapeutique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, etc., médecin en chef de l'asile pour femmes aliénées tenu à Louvain par les Sœurs-Noires, médecin aliéniste des prisons de Belgique : *la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale.*

Marché-Ste-Anne, 17.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine de Belgique : *la clinique chirurgicale y compris la clinique gynécologique et la médecine opératoire.*

Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique : *la clinique interne.*

Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, membre du comité supérieur d'hygiène, officier de l'ordre de Léopold : *la chimie physiologique, la toxicologie, la pharmacie théorique (partie organique), l'analyse des denrées alimentaires.*

Rue des Récollets, 32.

E. Venneman, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine : *la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie générale et spéciale, les exercices d'anatomie microscopique.*

Rue du Canal, 35.

L. Dandois, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, chef de clinique chirurgicale : *la pathologie chirurgicale, les bandages, les appareils et la petite chirurgie; la clinique des maladies des oreilles, du nez et de la gorge.*

Rue de Namur, 69.

J. Denys, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique : *la pathologie et la thérapeutique générales, l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique.*

Rue des Orphelins, 68.

A. Van Gehuchten, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre honoraire de l'académie impériale de médecine militaire de St-Pétersbourg, membre honoraire de la société néerlandaise de neurologie et de psychiatrie, associé étranger de la société des neurologistes et des aliénistes de Moscou, membre honoraire de la société de psychiatrie d'Italie, membre correspondant de la société de neurologie de Paris, membre du conseil d'administration de l'Institut

général psychologique de Paris, membre associé de la société belge d'otologie et de laryngologie, membre de la *Societas medicorum svecana* de Stockholm : *l'anatomie humaine.*

Rue Léopold, 36.

A. Thiéry, professeur ordinaire, docteur en droit, docteur en sciences physiques et mathématiques; doctor philosophiæ; magister bonarum artium, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines : *la psychologie, la psychologie physiologique et la psychophysique, laboratoire de psychologie expérimentale, la physique.*

Rue des Flamands, 1.

F. Ranwez, professeur ordinaire, pharmacien et docteur en sciences naturelles, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, secrétaire de la commission de la pharmacopée officielle, rédacteur en chef des *Annales de Pharmacie : la chimie pharmaceutique minérale, — la pharmacognosie, — la pharmacie pratique y compris la pharmacie galénique et magistrale et les doses maxima des médicaments, — les exercices de microscopie.*

Rue de Tirlemont, 56.

M. Ide, professeur ordinaire, docteur en médecine, chirurgie et accouchements : *les éléments de pharmacologie, la pharmacodynamie et la thérapeutique générale; exercices pratiques de physiologie; laboratoire libre de chimie biologique.*

Rue du Canal, 20 ou boulevard de Jodoigne, 4 (extérieur).

A. Lemaire, professeur extraordinaire, docteur en médecine, chirurgie et accouchements : *l'hygiène.*

Marché-aux-Grains, 21.

R. Schockaert, professeur extraordinaire, docteur en médecine, chirurgie et accouchements : *accouchements et manœuvres obstétricales, gynécologie, clinique et policlinique obstétricales, déontologie médicale.*

Place du Peuple, 13.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, **M. Cauchie.** — *Secrétaire*, **M. Laminne.**

C. C. A. Moeller, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres : *l'encyclopédie de l'histoire, la critique historique, l'histoire générale et l'histoire politique contemporaine.*

Rue de Tirlemont, 64.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres, officier de l'ordre de Léopold : *le cours de religion, l'histoire de la philosophie, le cours de philosophie générale et les notions de philosophie morale.*

Rue de Bériot, 38.

J. Jacops, professeur honoraire, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien président du collège du Pape Adrien VI, archidiacre de l'église métropolitaine de Malines.

A Malines.

F. L. G. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, officier d'académie de l'Université de France, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : *l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine, l'histoire de la pédagogie et la méthodologie, l'explication approfondie d'auteurs grecs, les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, les exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine, les exercices didactiques.*

Rue Léopold, 22.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, secrétaire perpétuel de la société d'économie sociale, membre du Conseil supérieur du travail, membre de l'académie royale de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de Pie, officier d'académie de l'Université de France, délégué au Comité international de législation du travail (Bâle), membre de la société d'économie politique de Paris, etc. : *l'économie politique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne.*

Marché-aux-Grains, 9.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, assesseur du Recteur : *la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des Sciences.*

Rue de Bériot, 34.

I. Hemeryck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, assesseur du vice-recteur, chevalier de l'ordre de Léopold; directeur et professeur de l'Institut préparatoire.

Place St-Jacques, 6.

D. Mercier, professeur ordinaire, directeur de l'Institut supérieur de philosophie, président du Séminaire Léon XIII, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de St-Thomas d'Aquin, membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, décoré de la croix *Pro ecclesia et pontifice*, officier de l'ordre de Léopold ; commandeur de l'ordre du Christ de Portugal : *la logique, la psychologie et la haute philosophie selon saint Thomas d'Aquin.*

Rue des Flamands, 1.

P. Colinet, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en langues orientales, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, de la société orientale allemande, de la société linguistique de Paris, de la « maatschappij van Nederlandsche taal- en letterkunde », de Leiden : *le sanscrit, le grec, la grammaire comparée, l'histoire des littératures étrangères.*

Place de l'Université, 8.

G. Doutrepont, professeur ordinaire : *l'histoire de la littérature française, les langues et littératures romanes.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 24.

J. Sencie, professeur ordinaire, licencié en sciences morales et historiques, docteur en philosophie et lettres, président du collège du Pape Adrien VI, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines : *l'histoire politique de l'antiquité, les institutions grecques et l'épigraphie grecque, les exercices sur l'histoire ancienne, la critique historique.*

Collège du Pape, place de l'Université.

A. Cauchie, professeur ordinaire, docteur en sciences morales et historiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, membre de la commission royale d'histoire : *les exercices pratiques d'histoire, la critique historique et application à une période de l'histoire moderne, les institutions du moyen âge.* A l'École St-Thomas d'Aquin : *la méthode d'heuristique et de critique historiques.* A la Faculté de Théologie : *l'histoire ecclésiastique, l'introduction à l'histoire de l'église et les exercices critiques.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

M. De Wulf, professeur ordinaire, docteur en droit, en philosophie et lettres et docteur en philosophie selon St-Thomas : *la logique et la métaphysique; l'histoire de la philosophie du moyen âge et l'histoire de la philosophie ancienne et moderne.*

Rue de la Station, 133.

F. J. G. G. baron Bethune, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres : *les langues et les littératures romanes.*
Rue de la Station, 61.

C. P. F. Lecoutere, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, membre correspondant de l'académie royale flamande : *l'histoire de la littérature flamande, philologie et littérature germaniques.*
Rue des Chevaliers, 39.

W. Bang, professeur ordinaire : *philologie et littérature anglaises.*
Rue des Récollets, 18.

E. Remy, professeur ordinaire, docteur en philologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *l'explication d'auteurs latins, les institutions romaines, l'épigraphie, l'encyclopédie de la philologie classique.*
Collège du Pape, place de l'Université.

L. Scharpé, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres : *philologie et littérature germaniques.*
Chaussée de Namur, 96, Héverlé.

L. C. Casartelli, évêque de Salford, professeur honoraire, docteur en langues orientales, maître ès arts (Université de Londres), officier de l'ordre de Léopold, membre de la Royal Asiatic Society de Londres, de la société orientale allemande, etc.
A Manchester.

J. Van Battel, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, président du collège Juste-Lipse, assesseur du Vice-Recteur : *la géographie.*
Collège Juste-Lipse, rue des Récollets, 29.

J. Laminne, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, assesseur du Vice-Recteur : *la philosophie générale, la théologie dogmatique.*
Rue de Bériot, 7B.

A. Carnoy, professeur extraordinaire, docteur en philosophie et lettres : *le zend et le pehlevi, la paléographie grecque, les exercices sur la langue grecque, la traduction cursive d'auteurs grecs, notions diverses sur l'antiquité grecque en vue de l'explication des auteurs.*
Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

J. De Cock, chargé de cours, docteur en philosophie et lettres : *philologie et littérature germaniques.*
Collège Juste-Lipse.

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, **M. Braet.** — *Secrétaire*, **M. De Muynck.**

Louis Henry, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille de 1[re] classe « Bene merenti » de Roumanie, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France (académie des sciences), membre de l'académie royale des sciences de Copenhague, membre d'honneur de la société des sciences physiques de Bucarest, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liége, de l'académie pontificale des « *Nuovi Lincei* » de Rome, membre d'honneur de la société chimique de Belgique, etc. : *la chimie générale, organique et inorganique.*

Rue du Manège, 2.

F. De Walque, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Charles III, commandeur de l'ordre d'Orange Nassau, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur des mines, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique : *la chimie industrielle, les manipulations chimiques, l'administration industrielle, la partie spéciale du droit administratif.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. Blas, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, membre de l'académie royale de médecine et du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, etc. : *la chimie analytique.*

Rue de Tirlemont, 88.

G. Lambert, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines.

Boulevard Bischoffsheim, 42, Bruxelles.

L. Cousin, professeur honoraire, ancien professeur de génie civil et d'exploitation des chemins de fer à l'université de Santiago, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des ponts et chaussées.

Rue Simonis, 10, Bruxelles.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne : *la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa, docteur en sciences, membre de la commission consultative des poids et mesures et de la commission d'inspection de l'observatoire royal de Belgique : *la mécanique analytique et la mécanique céleste.*

Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie IX, décoré de la croix de 1re classe « Pro Ecclesia et Pontifice », officier de l'ordre de la Couronne, officier de la Légion d'honneur, décoré de 2e classe avec plaque de l'ordre de St-Stanislas de Russie, officier de l'ordre de la Rose du Brésil, décoré de la croix des mutuellistes de 1re classe, commandeur des S. S. Maurice et Lazare, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, président de l'association permanente des congrès internationaux de navigation, vice-président de la commission royale des monuments, membre de la Chambre des représentants, président de la société du *Davidsfonds*, membre de l'académie royale flamande : *les constructions du génie civil et l'architecture.*

Kessel-Loo (Louvain).

H. Ponthière, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur : *la métallurgie et l'électricité industrielle.*

Marché-aux-Grains, 22.

J. M. A. Cartuyvels, professeur honoraire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie, officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole de France, décoré de la croix des mutuellistes agricoles de première classe, ingénieur honoraire au corps des mines, inspecteur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture, vice-président de la société d'économie sociale, vice-président de la commission internationale d'agriculture de Paris, membre d'honneur de la société royale d'agriculture d'Angleterre et de la société royale d'agriculture de Hongrie, correspondant étranger de la société nationale d'agriculture de France, etc.

Rue de la Loi, 215, Bruxelles.

[redacted]

U. Wareg Massalski, professeur honoraire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures.

Rue Chopin, 5, Lemberg (Autriche).

A. Proost, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, directeur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture et des beaux-arts, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole, commandeur de la Couronne de Chêne, croix de 1re classe des mutualistes de Belgique : *les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférence sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées.*

A Ceroux-Mousty.

J. Marchand, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

Rue des Orphelins, 58.

A. Lecart, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève de l'école forestière de Nancy, chevalier de l'ordre de Léopold, officier du Mérite agricole, membre du Conseil supérieur des forêts : *les sciences forestières.*

Chaussée de Namur, 76, Héverlé.

A. Theunis, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'instruction publique de France, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture : *la chimie générale inorganique, la chimie analytique, les industries agricoles, la théorie des manipulations chimiques et l'analyse chimique des denrées alimentaires.*

Rue des Récollets, 31.

A. Dumont, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines : *l'exploitation des mines, la topographie, la physique industrielle.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 18.

G. Gilson, professeur ordinaire, docteur en sciences, chevalier de l'ordre de Léopold : *la zoologie, l'anatomie et l'histologie comparées, l'embryologie, la paléontologie animale.*

A Herent lez-Louvain et à l'Institut zoologique, rue de Namur, 95.

J. Vuylsteke, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures,

du génie civil et des mines, membre correspondant de l'**Association** britannique pour l'avancement des sciences : *la fabrication de l'alcool et des levures, les machines frigorifiques, la glucoserie, la vinaigrerie.*

Rue Belliard, 21, Bruxelles.

A. F. Meunier, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *la morphologie végétale, la botanique spéciale, les herborisations, les éléments de minéralogie et de géologie, l'agrologie, la météorologie, la pisciculture (Institut agronomique), la biologie générale (Institut supérieur de philosophie).*

Collège Juste-Lipse, rue des Récollets.

A. Vierendeel, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur en chef, directeur du service technique de la Flandre occidentale : *la stabilité des constructions.*

Rue St-Jacques, 45, Bruges.

H. de Dorlodot, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, docteur en sciences naturelles, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre honoraire de la Société géologique du Luxembourg, membre du Conseil de surveillance du Musée royal d'histoire naturelle de Belgique, membre de la commission géologique du royaume, directeur du musée géologique des bassins houillers belges : *la géologie, la paléontologie stratigraphique.*

Rue de Bériot, 44.

S. Demanet, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en sciences physiques et mathématiques, assesseur du vice-recteur : *la physique expérimentale et la physique mathématique, les théories de l'électricité et du magnétisme, les mesures électriques générales.*

Rue de Bériot, 23.

J. C. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : *l'analyse mathématique, les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, la méthodologie mathématique.*

Rue Léopold, 38.

N. Sibenaler, professeur ordinaire, ingénieur du génie civil, des arts et manufactures et des mines, docteur en sciences physiques et mathématiques : *la mécanique appliquée.*

Rue de Namur, 106.

D. Nys, professeur ordinaire, docteur en philosophie selon St-Thomas, bachelier en théologie, candidat en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, vice-président du Séminaire Léon XIII : *la cosmologie et la chimie.*

Rue Vésale, 6.

P. Henry, professeur ordinaire, docteur en sciences : *la chimie physique.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 11.

P. Biourge, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *la morphologie végétale, la botanique systématique, la géographie et la paléontologie végétales (doctorat en sciences); l'agriculture générale et la chimie agricole, les maladies des plantes, l'horticulture, la microbiologie, l'analyse microscopique des denrées alimentaires.*

Rue du Canal, 20.

E. Leplae, professeur ordinaire, ingénieur agricole, agronome honoraire de l'État, membre correspondant de la Société Nationale d'agriculture de France, chevalier du Mérite Agricole de France : *les moteurs et machines employés en agriculture, les constructions rurales, la topographie et la construction des routes, la protection des forêts, l'économie rurale, les cultures indigènes et coloniales, le dessin.*

Place du Peuple, 16.

G. Braet, professeur ordinaire, ingénieur en chef, directeur de service des voies et travaux des chemins de fer de l'État, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de Pie, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de Roumanie, officier du Takovo de Serbie, officier du Nichan-Iftihar de Tunisie, officier de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie : *l'exploitation des chemins de fer.*

Avenue de Tervueren, 116, Bruxelles.

F. Hachez, professeur ordinaire, ingénieur principal au corps des ponts et chaussées, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Stanislas de Russie : *la mécanique appliquée (hydraulique, cinématique).*

Rue de Pavie, 19, Bruxelles.

F. A. Janssens, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre correspondant de la société d'anatomie et de chirurgie de Rio de Janeiro : *la microscopie et la cytologie (partie chimique) (candidature en sciences et Institut agronomique), la microscopie et la biologie (candidature en médecine), la phy-*

siologie végétale, partie chimique (docteur en sciences et Institut agronomique), la microscopie, l'anatomie et la physiologie végétales (Institut agronomique), la microchimie (Institut agronomique).

Institut Carnoy, rue du Canal, 20.

L. Verhelst, professeur ordinaire, ingénieur-brasseur : *la fabrication de la bière, les matières premières et les appareils utilisés en brasserie, la législation fiscale, les questions spéciales de brasserie, la brasserie expérimentale, les excursions.*

Rue Léopold, 18.

R. De Muynck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, docteur en sciences physiques et mathématiques : *les compléments de physique expérimentale, les éléments de physique mathématique, la géométrie projective.*

Place St-Jacques, 9.

V. Grégoire, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, docteur en philosophie et en théologie, membre du Conseil de surveillance du jardin botanique de l'État à Bruxelles : *la botanique et la cytologie.*

Rue de Beriot, 44.

P. Daubresse, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ingénieur civil des mines : *la géométrie descriptive appliquée, la graphostatique, la description générale et la construction des machines, les travaux graphiques pour les divisions supérieures des Écoles spéciales.*

Rue Vital Decoster, 46.

L. Frateur, professeur ordinaire, médecin vétérinaire : *les éléments de zoologie agricole, la zootechnie (y compris les notions d'anatomie, de physiologie et d'extérieur que cette étude comporte), les produits alimentaires d'origine animale, les éléments de pathologie vétérinaire.*

Voer des Capucins, 79.

J. Pieraerts, professeur ordinaire, expert-chimiste, ingénieur agricole et ingénieur brasseur, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, membre de la société chimique de Paris : *la chimie organique, les sucres et les matières azotées, la polarimétrie, la chimie physiologique, les appareils et opérations chimiques, les produits industriels, commerciaux et agricoles, l'alimentation rationnelle des animaux domestiques et les travaux de laboratoire.*

Rue Notre-Dame, 19.

F. Kaisin, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles :

la cristallographie, la minéralogie, les éléments de géologie et la géographie physique.

Rue St-Michel, 10.

G. Gillon, professeur extraordinaire : *les constructions électrotechniques, télégraphie et téléphonie, mesures et essais de machines électriques.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 5.

E. Goedseels, professeur ordinaire, administrateur-inspecteur de l'Observatoire royal de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold : *l'astronomie et la géodésie.*

A l'Observatoire, Uccle.

A. de Hemptinne, professeur ordinaire, docteur de l'Université de Leipzig : *le laboratoire de recherches de physique du doctorat en sciences physiques et mathématiques.*

Rue Basse des Champs, 51.

J. Havet, professeur ordinaire, docteur en médecine, suppléant de M. Gilson *pour les travaux pratiques.*

Rue des Flamands, 87.

G. Kaiser, chargé de cours, ingénieur des arts chimiques, inspecteur du travail, chevalier de l'ordre de Léopold, président de la société royale de géographie : *la géographie industrielle et commerciale, exercices de rédaction.*

Rue Charles Martel, 19, Bruxelles.

ÉCOLE DES SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

Président, **M. Dupriez.** — *Secrétaire,* **M. Bang.**

PERSONNEL SPÉCIAL :

G. Bleikertz, professeur de langues, diplômé de l'Université de Munster (Allemagne) : *langues allemande, espagnole, danoise, norvégienne, suédoise.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 3.

A. Jacques : *comptabilité, opérations commerciales, bureau commercial.*

Chaussée de Berchem, 138, Anvers.

L. L. A. Julin, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, directeur à l'Office du travail (ministère de l'industrie et du

travail, secrétaire adjoint du Conseil supérieur du travail, membre de l'Institut international de statistique, ancien président de la Société belge d'Économie sociale, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre du Christ de Portugal : *la statistique.*

Rue Louis Hap, 81, Etterbeek (Bruxelles).

A. Marischal, licencié en sciences commerciales, ancien professeur de sciences commerciales à l'École supérieure de commerce de Tokio (Japon), chef de bureau au ministère des affaires étrangères de Belgique (direction du commerce et des consulats), chevalier de l'ordre impérial du Soleil Levant du Japon, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse : *géographie industrielle et commerciale.*

Rue Archimède, 3, Bruxelles.

E. Mathus, ingénieur des mines, inspecteur général de l'industrie au ministère de l'industrie et du travail, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de la Couronne royale de Prusse : *connaissance des produits.*

Rue du Cornet, 138, Bruxelles.

G. Renier, capitaine au long cours, professeur à l'École de navigation de l'État à Anvers, etc. : *les armements maritimes.*

Rue de la Grande Ourse, 52, Anvers.

J. Wagemans, géomètre-juré, licencié du degré supérieur en sciences commerciales : *bureau commercial et affaires commerciales.*

Rue Notre-Dame, 9.

TRÉSORIER DE L'UNIVERSITÉ.

Chanoine **L. Van Genechten**, rue Léopold, 9, Malines.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

J. M. P. A. de Ras, bibliothécaire de l'Université, archiviste honoraire de Maestricht, commandeur de l'ordre du St-Sépulcre de Jérusalem, membre de l'académie des Arcades, membre correspondant de l'Académie Tibérine à Rome, membre de l'académie royale d'archéologie et d'histoire d'Athènes, sous-promoteur dans la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome, membre de la société historique d'Utrecht.

Rue Notre-Dame, 1.

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

'an Lin:hout, ruc de Diest, 40.

APPARITEURS.

'andeborne, r.e des Flamands, 15 (Droit).
lackaerts, Kraekenstraat, 2 (Médecine).
)egrom, rue de Tirlemont, 64 (Philosophie).
'oniau, place de l'Université, 10 (Sciences).

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

lackaerts, Kraekenstraat, 2.

Collèges et Établissements académiques.

I. LES HALLES UNIVERSITAIRES. (Rue de Namur.)

Siège officiel des autorités et des facultés universitaires.

II. COLLÈGE DU SAINT-ESPRIT (1). (Rue de Namur.)

Président, P. Ladeuze, professeur à la Faculté de Théologie.

Sous-régent, E. Tobac, licencié en théologie.

Pédagogie des étudiants ecclésiastiques des diverses facultés. Locaux de divers cours et conférences de la Faculté de Théologie.

III. COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI (2). (Place de l'Université.)

Président, J. Sencie, professeur à la Faculté de Philosophie.

Sous-régents : Th. Lefort, docteur en philosophie et lettres et L. Govaerts, étudiant en philosophie et lettres.

Pédagogie des facultés de Philosophie et de Droit. Locaux de divers cours et conférences de la Faculté de Philosophie.

IV. COLLÈGE JUSTE-LIPSE (2). (Rue des Récollets, 29.)

Président, J. Van Battel, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, assesseur du Vice-Recteur.

Sous-régents : F. Tessens et E. Leroux, bacheliers en théologie.

Pédagogie des facultés des Sciences et de Médecine.

(1) Le collège est destiné aux élèves ecclésiastiques. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et civil. Les cours de Philosophie et Lettres, de Sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de Philosophie et de Droit; le collège JUSTE-LIPSE aux élèves inscrits dans les Facultés des Sciences et de Médecine. Ils ne sont admis

V. SÉMINAIRE LÉON XIII (1). (Rue Vésale.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, rue des Flamands, 1.

Vice-président, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences, rue Vésale.

Directeur, G. Simons, docteur en philosophie, rue Vésale.

VI. COLLÈGE AMÉRICAIN. (Rue de Namur.)

Recteur, J. De Becker, professeur à la Faculté de Théologie.

Siège du Séminaire américain et de certains cours de la Faculté de Théologie.

VII. BIBLIOTHÈQUE (2). (Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaires : J. M. P. A. de Ras, rue Notre-Dame, 1.

R. Maere, professeur à la Faculté de Théologie, Kraekenstraat, 3.

dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 40 francs, le bois de lit avec sommier, une table, des chaises, une armoire, une garde-robe, et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le bois de lit a une longueur de $1^{m}90$ sur $0^{m}90$ de largeur.

Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance par quart à la rentrée d'octobre, le 15 décembre, le 1er mars et le 15 mai ou par tiers à chaque rentrée après les vacances. Les droits d'inscription, les rétributions des cours et les frais des examens ne sont point compris dans la pension.

Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on devrait se retirer avant l'échéance du trimestre. Le chauffage et l'éclairage de l'appartement, le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) Le Séminaire Léon XIII est destiné aux élèves ecclésiastiques qui suivent les cours de l'Institut supérieur de Philosophie (École St-Thomas).

Une notice sur l'Institut supérieur de Philosophie et un prospectus du Séminaire Léon XIII sont à la disposition de ceux qui en feront la demande au Secrétariat de l'Institut, rue des Flamands, 1, ou à la direction du Séminaire Léon XIII, rue Vésale.

(2) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis après-midi exceptés), de neuf heures à midi et de deux à quatre heures jusqu'au 1er mai, et de trois à six heures jusqu'aux grandes vacances académiques. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règlement pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282; de 1851, p. 237; de 1884, p. 319; de 1889, p. 434.

Aides-Bibliothécaires : F. Clynmans, Vieux-marché, 11.
J. Walravens, rue Dagobert, 45.
J. Wils, bibliothécaire de l'École des Sciences politiques et sociales, décoré de la croix « *Bene Merenti* », rue de Bruxelles, 30.
Concierge, E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

VIII. ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Siège et cours de l'École, aux *Halles*.
Salle de travail et de conférences, bibliothèque, rue des Cordes, 5.
Bibliothécaire, J. Wils, aide-bibliothécaire de l'Université.

IX. ÉCOLE DES SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

1. SIÈGE DE L'ÉCOLE. (Rue du Canal, 5.)

Concierge, A. Van Goidsenhoven.

2. BUREAU COMMERCIAL. (Ibid.)

Directeurs, A. Jacques et J. Wagemans.

3. MUSÉE DES PRODUITS. (Ibid.)

Directeur, E. Mathus.

X. INSTITUT VÉSALE. (Rue des Récollets, 36-38.)

ANATOMIE SYSTÉMATIQUE. AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Prosecteur, Dr Simonnart.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ANATOMIQUE ET LABORATOIRE DE NEUROLOGIE.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : Bourguignon et D'Hooghe.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ET LABORATOIRE D'HYGIÈNE.

Directeur, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Concierge, P. Vereecke.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.

Directeurs : E. Masoin et M. Ide, professeurs à la Faculté de Médecine.
Préparateurs : O. De Mees, E. Rasquin et A. Michaux.
Concierge, F. D'Hont.

XI. INSTITUT RÉGA. (Rue des Récollets, 27.)

1. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Concierge, P. Wouters.

2. LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

XII. INSTITUT DE BACTÉRIOLOGIE. (Rue des Orphelins.)

Directeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.
1er assistant, Dr Maldague; *2me assistant*, A. Gérard.
Concierge, E. Mellaerts.

XIII. CLINIQUES DE L'HÔPITAL SAINT-PIERRE. (Rue de Bruxelles.)

1. SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.

Professeur, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, L. Dandois, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants, G. Debaisieux et R. Lauwens, docteurs en médecine.

2. SALLES DE CLINIQUE INTERNE.

Professeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : les docteurs Van Laethem et Fierens.

3. LABORATOIRE ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.

4. SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.

5. CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr Van Schevensteen.

XIV. HOSPICE DE LA MATERNITÉ. (Rue Vésale.)

Professeur, R. Schockaert, professeur à la Faculté de Médecine.
Directeur, L. Conard.
Assistant, Dr Van Wildert.
Élève interne, R. Devloo.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, R. Schockaert, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr Simonnart.

XV. CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de Médecine.

XVI. LABORATOIRE DE PHARMACIE. (Rue des Récollets, 32.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

XVII. INSTITUT SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE. (Rue des Flamands, 1.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie.
Secrétaire, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

1. LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

2. LABORATOIRE DE CHIMIE.

Directeur, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences.

3. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

4. OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE (SECTION DE PHILOSOPHIE).

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

5. SÉMINAIRE D'HISTOIRE DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE.

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

6. CONFÉRENCE DE PHILOSOPHIE SOCIALE.

Président, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

7. BIBLIOTHÈQUE ET SALLE DES PÉRIODIQUES.

Directeur, M. Defourny, professeur à la Faculté de Droit.

8. SÉMINAIRE DE PSYCHOLOGIE.

Directeur, L. Noël, professeur à la Faculté de Théologie.

XVIII. LABORATOIRE DE PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE ANNEXÉ AU COURS DE GRAMMAIRE COMPARÉE. (Place de l'Université, 8.)

Directeur, P. Colinet, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Assistant, A. Carnoy, professeur extraordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres.

XIX. INSTITUT PÉDAGOGIQUE
(pour les professeurs de l'enseignement moyen).

Directeur, F. Collard, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Les exercices ont lieu au Collège Saint-Pierre, rue des Récollets.

XX. INSTITUT CARNOY. (Rue du Canal, 20.)

CYTOLOGIE ET BIOLOGIE GÉNÉRALE. (Collège de Villers, rue du Canal, 20.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

1. LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE CYTOLOGIE.

Directeurs : F. Janssens, professeur à la Faculté des Sciences et V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistants : A. Féron et Sacré.
Préparateurs :

2. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE VÉGÉTALE COMPARÉE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, T. Martins.

3. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE ANIMALE COMPARÉE.
(Annexe de l'Institut zoologique.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Vandevelde.

4. LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, N.
Garçon de laboratoire, A. Godts.

5. LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE.

Directeur, P. Biourge, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, E. Dehaye.

6. LABORATOIRE DE CHIMIE BIOLOGIQUE.

Directeur, M. Ide, professeur à la Faculté de Médecine.

7. MUSÉE DE BOTANIQUE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, T. Martins.

8. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Bibliothécaire, D. Peeters.
Concierge, H. Weynants.

XXI. LABORATOIRES DE CHIMIE.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE. (Rue St-Michel, 10.)

DOCTORAT EN SCIENCES CHIMIQUES.

Directeurs : Louis Henry et Paul Henry, professeurs à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. De Wael.
Aide-préparateur, P. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, V. André, ingénieur, rue des Joyeuses-Entrées, 111.
Garçon de service, M. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

XXII. COLLÈGE DES PRÉMONTRÉS. (Rue de Namur.)

A. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

1. CABINET DE PHYSIQUE.

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

2. LABORATOIRE DE RECHERCHES PHYSIQUES.

Directeur, A. de Hemptinne, professeur à la Faculté des Sciences.

3. LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS DE PHYSIQUE.

Directeur, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Wouters.

4. CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, L. Tits.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

B. MUSÉE DE MÉTALLURGIE.

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, F. Wouters.

XXIII. INSTITUT ZOOLOGIQUE. (Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

1. MUSÉE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Garçon de laboratoire, N...
Concierge, E. Thielemans.

2. LABORATOIRE DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Annexe à l'Institut biologique, Collège de Villers.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, N.
Préparateur, A. Godts.
Garçon de service, N...
Concierge, E. Thielemans.

3. COLLECTION ET LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Concierge, E. Thielemans.

XXIV. INSTITUT GÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)

1. MUSÉE GÉOLOGIQUE.

(Géologie, paléontologie, stratigraphique, minéralogie.)

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Gardien du musée, J. De Vleeschouwer.

2. LABORATOIRE DE CRISTALLOGRAPHIE ET DE MINÉRALOGIE (1).

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

3. LABORATOIRE DE GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE STRATIGRAPHIQUE.

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

4. LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

5. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

XXV. JARDIN BOTANIQUE (2). (Voer des Capucins.)

Professeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Directeur, J. Giele.

XXVI. ÉCOLE DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

(Ancien collège Marie-Thérèse, rue St-Michel, 10.)

Siège de l'école. Locaux des cours et d'un certain nombre d'instituts, laboratoires, etc.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 245.

(2) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règlement arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

XXVII. MUSÉE D'EXPLOITATION DES MINES. (Place de l'Université, 4.)
Directeur, A. Dumont, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Vranckx.

XXVIII. MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)
Directeur, R. Maere, professeur à la Faculté de Théologie.
Concierge, M. Hinderyckx.

XXIX. INSTITUT ÉLECTROMÉCANIQUE ((Rue des Flamands.)
Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.

1. LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ (MESURES GÉNÉRALES.)
Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.

2. LABORATOIRES POUR LA PHOTOMÉTRIE, LES MESURES ET ESSAIS DES MACHINES ÉLECTRIQUES.
Directeur, G. Gillon, professeur à la Faculté des Sciences.
Mécanicien-électricien, Driessens.

XXX. MUSÉE DE CONSTRUCTION DES MACHINES. (Rue St-Michel, 10.)
Directeur : P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge : M. Hinderyckx.

XXXI. TRAVAUX GRAPHIQUES.

Directeurs :

P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences, rue Vital Decoster, 46.
F. Breithof, ingénieur civil des mines, rue de la Station, 141.
V. Lenertz, architecte, rue des Joyeuses-Entrées, 31.

Chefs des travaux :

E. Sterckmans, conducteur des constructions civiles, rue Koelhem, 89.
J. Vande Velde, conducteur des travaux, rue de la Station.

XXXII. INSTITUT AGRONOMIQUE.

1. SIÈGE DE L'INSTITUT, COURS, ETC. (Rue des Récollets, 31.)
Concierge, D. Homblé.

2. LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES. (Ibid.)
Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, N.
Préparateurs : Gillain, Pieraerts et Smulders.
Concierge, P. Wouters.

3. MUSÉE AGRICOLE ET FORESTIER. (Ibid.)

Directeur, A. F. Meunier, professeur à la Faculté des Sciences.

4. LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE. (Ibid.)

Directeur, A. Theunis, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, P. Jacquemin, ingénieur agricole, rue des Récollets, 31.

XXXIII. ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

1. SIÈGE DE L'ÉCOLE (Rue des Récollets, 35.)

2. BRASSERIE EXPÉRIMENTALE. (Ibid.)

Directeur, L. Verhelst, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, N...

3. LABORATOIRE DE ZYMOTECHNIE. (Ibid., 33 et 35.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, N.
Préparateurs : Gillain, Pieraerts et Smulders.
Concierge, P. Wouters.

XXXIV. INSTITUT PRÉPARATOIRE POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur, I. Hemeryck, professeur à la Faculté de Philosophie.
Professeurs : I. Hemeryck, professeur à la Faculté de Philosophie.
E. Suttor, ingénieur des ponts et chaussées.
F. Breithof, ingénieur civil des mines.

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

—

Règlement général de l'Université.

TITRE Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Les frais d'inscription sont de 25 francs.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés, le sont pour les cours ordinaires d'une année d'études. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études, et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Médecine ou en Droit, qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le jour qui précède l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé qu'en justifiant des motifs légitimes du retard.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement, et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés et le Président de l'École St-Thomas, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

Le Président de l'École supérieure d'Agriculture a droit d'assister aux séances du Conseil rectoral avec voix consultative.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres et École supérieure d'Agriculture;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi, Faculté de Théologie;
Le samedi, École St-Thomas.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie, des Sciences, du Notariat et des diverses Écoles spéciales.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations, ni donner des fêtes, ni faire des démonstrations collectives, sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;
4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

ART. 22.

Les peines sont appliquées conformément aux dispositions suivantes :

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges, et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononoée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

TITRE V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 28.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 29.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 33 à 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront, avant le 1er novembre, leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 30.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

TITRE VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 31.

Des règlements particuliers déterminent la distribution des cours de la Faculté de Théologie, des cours à suivre pour l'obtention des grades institués par la loi du 10 avril 1890, ainsi que des grades académiques conférés par les Facultés et par les diverses Écoles spéciales.

ART. 32.

Un programme annuel annonce l'ordre et la distribution des cours pendant les deux semestres.

ART. 33.

Les rétributions des cours de la Faculté de Droit s'élèvent, pour la candidature, à 240 francs; pour le premier doctorat, à 300 francs; pour le second doctorat, à 350 francs; pour chacune des trois années du notariat, à 230 francs, y compris les rétributions pour les cours de pratique notariale.

Les rétributions pour les cours de Sciences sociales et politiques sont fixées à 300 francs pour chaque année d'études.

Pour les inscriptions prises isolément il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel.

Les rétributions pour les cours de sciences commerciales et consulaires sont fixées à 275 francs pour chaque année d'études (1). Il est payé 50 francs par cours pour les inscriptions prises isolément.

ART. 34.

Les rétributions pour les cours de la Faculté de Médecine sont payées en quatre versements : le premier, lors de l'inscription à la deuxième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 280 francs, et, en outre, 20 francs pour le cours de psychologie, et 20 francs pour le cours de microscopie; le second, lors de l'inscription à la troisième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 50 francs; le troisième, lors de l'inscription au premier examen de docteur, s'élève à 250 francs; et le quatrième, lors de l'inscription au deuxième examen de docteur, à 270 francs.

Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 315 francs pour la première année. Les années suivantes, il sera payé 75 francs par an pour la fréquentation des laboratoires.

Pour les inscriptions prises séparément, il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

ART. 35.

Les rétributions pour les cours de Philosophie et Lettres s'élèvent : pour chacune des deux années de candidature, à 250 francs; pour chacune des deux années du doctorat, à 200 francs; pour les Sciences morales et historiques, à 200 francs par année.

Pour les inscriptions prises séparément il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel.

ART. 36.

Les rétributions pour les cours de l'*Institut supérieur de Philosophie* sont fixées comme suit :

Les droits d'inscription à l'ensemble des cours d'une année sont de 200 francs.

(1) Il y a lieu d'ajouter au chiffre de 275 francs, montant de l'inscription générale, 10 francs pour chacun des cours de langues étrangères que l'élève doit suivre ou se propose de suivre.

Ils sont réduits à 100 francs pour les étudiants inscrits à une autre Faculté de l'Université.

Les droits d'inscription à un cours particulier sont de 40 francs.

L'assistance aux conférences est libre.

ART. 37.

Les rétributions pour les cours de la faculté des Sciences sont fixées comme suit :

Candidature en Sciences physiques et mathématiques : première année, 200 francs et 10 francs pour les exercices pratiques; deuxième année, 200 francs.

Candidature en Sciences naturelles : a) *préparatoire à la Médecine*, 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques; b) *préparatoire à la Pharmacie et au Doctorat :* première année, 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques; deuxième année, 60 francs et 20 francs pour les exercices pratiques.

Doctorat en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 francs; deuxième année, 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs chaque année pour les travaux pratiques.

Doctorat en Sciences naturelles. Les rétributions s'élèvent pour chacune des deux années à 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs par an pour la fréquentation des laboratoires; les élèves du doctorat en sciences chimiques paient de ce chef 100 francs par an.

Les élèves du doctorat en sciences zoologiques, botaniques ou minéralogiques qui se proposent de subir l'épreuve exigée pour l'entrée au service du Gouvernement paient 85 francs pour les cours et pour les travaux pratiques de chimie.

ÉCOLES SPÉCIALES. — La rétribution des cours est fixée à 200 francs pour chaque année d'études. Les élèves paient de plus pour les travaux pratiques les sommes suivantes :

A. *Grades institués par la loi :* 1° *Grade de candidat ingénieur :* première année, 35 francs; deuxième année, 50 francs.

2° *Grade d'ingénieur civil des mines :* première année, 65 francs; les deux dernières années, 50 francs.

3° *Grade d'ingénieur des constructions civiles :* 25 francs chacune des trois années.

B. *Grades non prévus par la loi.*

1° *Grade d'ingénieur des arts et manufactures et des mines :* première

francs; deuxième année, 65 francs; 50 trancs les deux der-
ées.
e d'ingénieur-constructeur et d'ingénieur-architecte : première
francs; 25 francs les trois dernières années.
'e d'ingénieur-électricien : première année, 35 francs; deuxième
rancs; troisième année, 75 francs; quatrième année, 150 francs.
ant de la rétribution pour l'épreuve unique d'ingénieur-élec-
ève à 150 francs, plus 150 francs pour les travaux pratiques.
; inscriptions prises séparément la rétribution pour un cours
fixée à 80 francs; celle d'un cours semestriel, à 40 francs; il
0 francs pour les travaux de laboratoire et 30 francs pour les
'atiques.
ises accordées en vertu des articles 29 et 42 ne s'étendent pas
utions dues pour les travaux pratiques.

ART. 38.

s Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie, les rétri-
our chaque année d'études sont fixées à 300 francs, y compris
itions des travaux du laboratoire et du dessin.

ART. 39.

'ibutions fixées par les art. 33 à 38 sont payées intégralement
mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription
ensement.
veur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée,
n numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans
ires.

ART. 40.

ributions des cours régulièrement versées dans la caisse des
ne sont pas restituées.
ise proportionnelle de ces rétributions est faite à l'étudiant
ouru la peine du *consilium abeundi* ou de l'exclusion.

ART. 41.

ultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un
r le paiement des rétributions.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours, ou pour les cours d'une année, peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle pour laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du lundi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier juillet jusqu'à la mi-octobre.

Le secrétaire,
J. VAN BIERVLIET.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. HEBBELYNCK.

EXTRAITS

DU

RÈGLEMENT POUR LA COLLATION DES GRADES

INSTITUÉS PAR

LA LOI DU 10 AVRIL 1890 - 3 JUILLET 1891.

CHAPITRE I.

Des programmes des examens.

ARTICLE 1er.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat en philosophie et lettres** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

I. Pour les récipiendaires qui se destinent au droit.

La *première épreuve* comprend :

1° La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

2° L'histoire de la littérature française ou celle de la littérature flamande, au choix du récipiendaire (1re moitié : depuis les origines jusqu'à la fin du XVIe siècle, *ou* du XVIIe siècle jusqu'à nos jours) ;

3° La psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte ;

4° L'histoire politique de l'antiquité, l'histoire politique moderne ;

5° Des notions sur l'histoire comtemporaine.

La *seconde épreuve* comprend :

1° La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

2° L'histoire de la littérature française ou celle de la littérature flamande, au choix du récipiendaire (2e moitié) ; des notions sur les principales littératures modernes ;

3° La logique ;

4° La philosophie morale ;
5° Le droit naturel ;
6° L'histoire politique du moyen âge ;
7° L'histoire politique interne de la Belgique ;
8° Des notions sur les institutions politiques de Rome.

Les étudiants peuvent demander à être interrogés et sur l'histoire de la littérature flamande et sur l'histoire de la littérature française ; en cas de succès sur les deux branches, mention en est faite dans le diplôme.

II. Pour les récipiendaires qui se destinent au grade de docteur en philosophie et lettres (philosophie, histoire, philologie classique, philologie romane), la seconde épreuve ne comprend point le droit naturel ; mais chacune des deux épreuves comprend, outre toutes les autres matières énumérées ci-dessus :

1° La traduction, à livre ouvert, d'un texte grec et l'explication d'un auteur grec ;

2° Des exercices sur des questions de philosophie, des exercices sur l'histoire et sur la géographie, ou des exercices philologiques sur la langue grecque et sur la langue latine, des exercices philologiques sur les langues latine et romanes, selon que le récipiendaire se propose d'étudier la philosophie, l'histoire, la philologie classique ou la philologie romane.

III. Pour les récipiendaires qui se destinent au grade de docteur en philosophie et lettres (philologie germanique).

La *première épreuve* de candidat en philosophie et lettres comprend :

1° La traduction, à livre ouvert, de textes flamands, anglais et allemands et l'explication d'auteurs flamands, anglais et allemands ;

2° Des exercices philologiques sur le flamand, l'anglais et l'allemand ;

3° L'histoire de la littérature française (1re moitié) et l'histoire de la littérature flamande (1re moitié) ;

4° L'histoire politique moderne ;

5° Des notions sur l'histoire contemporaine ;

6° La logique ; la psychologie, y compris les notions élementaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte.

La *seconde épreuve* comprend :

1° La traduction, à livre ouvert, de textes flamands, anglais et allemands et l'explication d'auteurs flamands, anglais et allemands ;

2° Des exercices philologiques sur le flamand, l'anglais et l'allemand ;

3° L'histoire de la littérature française (2e moitié) et l'histoire de la littérature flamande (2e moitié) ; des notions sur les principales littératures modernes ;

4° L'histoire politique du moyen âge;
5° L'histoire politique interne de la Belgique;
6° La philosophie morale.

ART. 2.

Les matières de l'examen pour le grade de **docteur en philosophie et lettres** font l'objet de deux années d'études. L'examen est divisé en deux épreuves :

La première porte sur les matières comprises dans l'un des cinq groupes suivants, au choix des récipiendaires :

A. Philosophie :
1° Encyclopédie de la philosophie;
2° Histoire de la philosophie;
3° Droit naturel;
4° Métaphysique;
5° Etude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale;
6° Analyse critique d'un traité philosophique;
7° Traduction, à livre ouvert, d'un texte grec et d'un texte latin, et explication approfondie d'auteurs grecs et latins;
8° Histoire de la pédagogie et méthodologie;
9° Une matière choisie par le récipiendaire en dehors des branches énumérées ci-dessus.

B. Histoire :
1° Encyclopédie de l'histoire;
2° Histoire de la philosophie;
3° Géographie et histoire de la géographie;
4° Institutions grecques et institutions romaines ou institutions du moyen âge et des temps modernes;
5° Critique historique et application à une période de l'histoire;
6° Epigraphie grecque et latine ou paléographie et diplomatique du moyen âge;
7° Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine ou histoire des littératures modernes;
8° Histoire de la pédagogie et méthodologie;
9° Une matière chosie par le récipiendaire en dehors des branches énumérées ci-dessus.

C. Philologie classique :
1° Encyclopédie de la philologie classique;

2° Institutions grecques et institutions romaines;
3° Histoire de la philosophie ancienne;
4° Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine;
5° Grammaire comparée et spécialement grammaire comparée du grec et du latin;
6° Eléments de paléographie grecque et latine;
7° Traduction, à livre ouvert, d'un texte grec et d'un texte latin et explication approfondie de deux auteurs grecs et de deux auteurs latins;
8° Histoire de la pédagogie et méthodologie;
9° Une matière choisie par le récipiendaire en dehors des branches énumérées ci-dessus.

D. Philologie romane :

1° Encyclopédie de la philologie romane:
2° Grammaire comparée et spécialement grammaire comparée des langues romanes;
3° Histoire des littératures modernes;
4° Histoire approfondie des littératures romanes;
5° Grammaire historique du français;
6° Explication approfondie d'auteurs français (moyen âge et temps modernes);
7° Histoire de la philosophie moderne;
8° Traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et explication approfondie de deux auteurs latins;
9° Histoire de la pédagogie et méthodologie;
10° Une matière chosie par le récipiendaire en dehors des branches énumérées ci-dessus.

E. Philologie germanique :

1° Encyclopédie de la philologie germanique;
2° Grammaire comparée et spécialement grammaire comparée des langues germaniques;
3° Histoire des littératures modernes;
4° Histoire approfondie de la littérature flamande et de la littérature allemande ou anglaise;
5° Grammaire historique du flamand et de l'allemand ou de l'anglais;
6° Explication approfondie d'auteurs flamands et allemands ou anglais (moyen âge et temps modernes);
7° Histoire de la philosophie moderne;
8° Histoire de la pédagogie et méthodologie;
9° Une matière choisie par le récipiendaire en dehors des branches énumérées ci-dessus.

Le diplôme mentionne les matières qui ont fait l'objet de l'examen.

La seconde épreuve comprend :

1° La défense publique d'une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une question scientifique, se rapportant au groupe de matières dont le récipiendaire aura fait choix pour la première épreuve. La dissertation est transmise à la Commission d'examens quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

2° Pour les docteurs en philosophie et lettres qui se destinent au professorat de l'enseignement moyen, une leçon publique sur un sujet désigné d'avance par la Commission d'examens, et choisi dans le programme des athénées. Les docteurs sont admis, sur leur demande, à subir une épreuve semblable.

Les aspirants à une chaire d'histoire, de géographie ou de langues germaniques dans un athénée d'une ville flamande sont interrogés en langue flamande sur deux matières au moins, et doivent se servir de cette langue pour la rédaction de la dissertation et pour la leçon publique. Mention en est faite dans le diplôme.

ART. 3.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat en droit** font l'objet d'une année d'études et d'une épreuve unique. Ces matières sont :

1° L'encyclopédie du droit :
2° Les *Institutes* du droit romain ;
3° L'introduction historique au droit civil ;
4° Le droit public.

ART. 4.

Les matières de l'examen pour le grade de **docteur en droit** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

La seconde épreuve pourra, au choix des récipiendaires, être divisée en deux sous-épreuves.

La première épreuve comprend :

1° Les *Pandectes ;*
2° Le droit civil (art. 1 à 710, 2219 à 2281 du Code civil);
3° Le droit pénal ;
4° L'économie politique ;
5° Les éléments du droit des gens ;
6° Le droit administratif.

Les récipiendaires peuvent demander d'être interrogés en flamand sur le droit pénal. Mention en est faite dans le certificat.

La seconde épreuve comprend :

1° Le droit civil (art. 711 à 2091 du Code civil, loi du 16 décembre 1851);

2° Les éléments de la procédure pénale;

3° Les éléments du droit commercial;

4° Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile;

5° Les éléments du droit international privé;

6° Les éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les récipiendaires peuvent demander d'être interrogés en flamand sur les éléments de la procédure pénale. Mention en est faite dans le diplôme.

Si la seconde épreuve est divisée en deux sous-épreuves, la première sous-épreuve comprend les matières énumérées aux n°s 1, 2 et 4; la seconde, celles énumérées aux n°s 3, 5 et 6.

Les candidats peuvent demander, en outre, à être interrogés sur celles des matières de l'examen de candidat notaire qui ne font point partie du programme de la candidature ou du doctorat en droit; en cas de succès, le diplôme leur reconnaît, outre le grade de docteur en droit, celui de candidat notaire.

ART. 5.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat notaire** font l'objet de trois années d'études et de trois épreuves.

La première épreuve comprend :

1° Les notions de la philosophie morale et le droit naturel;

2° L'encyclopédie du droit;

3° L'introduction historique au droit civil;

4° Le droit civil (art. 1 à 710 du Code civil);

5° Les lois organiques du notariat (1re partie : art. 1 à 30 de la loi du 25 Ventôse an XI);

6° L'application des matières comprises sous les n°s 4 et 5 et la rédaction d'actes sur ces matières.

La deuxième épreuve comprend :

1° Le droit civil (art. 1101 à 1386, 1582 à 2281 du Code civil);

2° Les lois organiques du notariat (2e partie : art. 31 à 68 de la loi du 25 Ventôse an XI, arrêté du 2 Nivôse an XII, loi du 31 août 1891 et arrêté du 27 mars 1893);

3° Les lois fiscales qui se rattachent au notariat (droit d'enregistrement), de succession, de timbre et d'hypothèque, partie générale);

4° Les lois particulières qui régissent la capacité et les biens des

établissements publics, la législation sur les aliénés, les dispositions des règlements sur la dette publique, les règlements sur la caisse des dépôts et consignations;

5° Les lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendant par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobiliaire, à l'ordre et à la saisie des rentes;

6° L'application des matières comprises sous les n°s 1 à 5 et la rédaction d'actes sur ces matières.

La troisième épreuve comprend :

1° Les éléments du droit international privé;

2° Le droit civil (art. 711 à 1100, 1387 à 1581 du Code civil);

3° Les éléments du droit commercial;

4° Les lois fiscales qui se rattachent au notariat (droit d'enregistrement, de succession, de timbre et d'hypothèque, partie spéciale);

5° L'application des matières comprises sous les n°s 1 à 4 et la rédaction d'actes sur ces matières.

Les actes, prévus dans chacune des trois épreuves, sont rédigés, au choix des récipiendaires, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues.

Les récipiendaires sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger les actes en langue allemande.

Il est fait mention, dans les certificats et dans le diplôme, de la langue ou des langues dont le récipiendaire s'est servi pour les épreuves pratiques.

Art. 6.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat en sciences physiques et mathématiques** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

La première épreuve comprend :

1° La géométrie analytique;

2° La géométrie descriptive et la géométrie projective;

3° Le calcul différentiel, le calcul intégral (1re moitié : quatratures);

4° La physique expérimentale;

5° Une épreuve pratique sur la physique expérimentale;

La seconde épreuve comprend :

1° La logique, la psychologie, y compris les notions d'anatomie et de

physiologie humaines que cette étude comporte, et la philosophie morale;

2° L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants;

3° Le calcul intégral (2e moitié), les éléments du calcul des variations et du calcul des différences;

4° La cinématique pure et la statique analytique;

5° L'astronomie physique;

6° Les éléments de chimie minérale;

7° La cristallographie;

8° Les éléments de physique mathématique.

ART. 7.

Les matières de l'examen pour le grade de **docteur en sciences physiques et mathématiques** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves :

La première épreuve comprend :

1° L'analyse supérieure;

2° La dynamique;

3° La physique mathématique générale;

4° L'astronomie sphérique et les éléments de l'astronomie mathématique;

5° Les éléments du calcul des probabilités, y compris la théorie des moindres carrés;

6° La méthodologie mathématique.

La seconde épreuve comprend :

1° Les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques.

2° Un examen approfondi sur les matières comprises dans l'un des cinq groupes suivants, au choix des récipiendaires :

A. Analyse supérieure;

B. Géométrie supérieure;

C. Les compléments de mécanique analytique et la mécanique céleste;

D. L'astronomie mathématique et la géodésie;

E. La physique expérimentale et la physique mathématique.

Ceux des candidats qui font choix des matières comprises dans l'un des deux derniers groupes subissent une épreuve pratique sur ces matières;

Le diplôme mentionne les matières qui ont fait l'objet de l'examen approfondi.

L'aspirant au grade de **docteur en sciences physiques et mathématiques** doit présenter et défendre publiquement une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une ou plusieurs questions se rapportant au groupe de matières choisi pour l'examen approfondi. La dissertation est transmise à la Commission d'examens quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

Les aspirants au grade de **docteur en sciences physiques et mathématiques** qui se destinent au professorat de l'enseignement moyen doivent faire deux leçons publiques, l'une sur les mathématiques, l'autre sur la physique expérimentale. Les sujets de ces leçons sont désignés d'avance par la Commission et choisis dans le programme des athénées. Les docteurs sont admis, sur leur demande, à subir une épreuve semblable.

ART. 8.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat en sciences naturelles** préparatoire au grade de **docteur en sciences naturelles**, au grade de **pharmacien** ou à la **médecine vétérinaire** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

La première épreuve comprend :

1° La logique et la philosophie morale;

2° La physique expérimentale;

3° La chimie générale;

4° Les éléments de botanique.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

La seconde épreuve comprend :

1° La psychologie, y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte;

2° Les éléments de zoologie;

3° Les compléments de physique expérimentale;

4° Les compléments de chimie générale;

5° Les compléments de botanique;

6° Les compléments de zoologie;

7° Des notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique.

Les récipiendaires procèdent, en outre, à une démonstration microscopique.

ART. 9.

Les matières de l'examen pour le grade de **docteur en sciences naturelles** font l'objet de deux années d'études et deux épreuves.

La première épreuve porte sur les matières comprises dans l'un des quatre groupes suivants, au choix des récipiendaires :

A. Sciences zoologiques : L'histologie, l'anatomie, l'embryologie et la physiologie animale ; la zoologie systématique ; la géographie et la paléontologie animales ;

B. Sciences botaniques : La morphologie, l'anatomie et la physiologie végétales ; la botanique systématique ; la géographie et la paléontologie végétales ;

C. Sciences minérales : La minéralogie, la géologie ; la paléontologie (animale et végétale) ; la chimie analytique ; la géographie physique ;

D. Sciences chimiques : La chimie analytique ; la cristallographie.

La seconde épreuve comprend la défense publique d'une dissertation, manuscrite ou imprimée' sur une ou plusieurs questions se rapportant aux matières de l'examen. Si le récipiendaire a choisi les sciences chimiques, la seconde épreuve porte, en outre, sur la chimie générale.

Les cours comprennent les éléments de l'histoire des sciences indiquées ci-dessus.

Les candidats subissent, en outre, une épreuve pratique sur les matières comprises dans le groupe qu'ils ont choisi.

Le diplôme mentionne le groupe des matières qui ont fait l'objet de l'examen.

La dissertation est transmise à la Commission d'examens quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

Les aspirants au grade de docteur en sciences naturelles qui se destinent au professorat de l'enseignement moyen subissent un examen approfondi sur la chimie générale et sur la chimie analytique, et une épreuve pratique sur ces matières, à moins que leur examen de doctorat ne porte sur le groupe des sciences chimiques. Ils font, en outre, deux leçons publiques, l'une sur la physique expérimentale ou la chimie, l'autre sur la zoologie ou la botanique ; les sujets de ces leçons sont désignés d'avance par la Commission d'examens et choisis dans le programme des athénées. Les docteurs sont admis, sur leur demande et sous les mêmes conditions que ci-dessus, à subir une épreuve semblable.

ART. 10.

Les matières des examens pour le grade de **candidat en sciences naturelles** préparatoire à la médecine et de **candidat en médecine, chirurgie et accouchements** font l'objet de trois années d'études et de trois épreuves.

La première épreuve comprend :

1° La logique et la philosophie morale;

2° La physique expérimentale;

3° La chimie générale;

4° Les éléments de botanique;

5° Des notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique;

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

La deuxième épreuve comprend :

1° Les éléments de zoologie;

2° L'embryologie;

3° L'anatomie humaine systématique (système osseux, système musculaire et système nerveux central);

4° L'histologie générale et spéciale.

Les récipiendaires procèdent, en outre, à une démonstration microscopique (art. 20 de la loi du 10 avril 1890), et ils subissent une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques (cytologie et histologie). (Art. 22 de la loi précitée.)

La troisième épreuve comprend :

1° L'anatomie humaine topographique et systématique (système intestinal, système uro-génital, système circulatoire, système nerveux périphérique et système tégumentaire);

2° Les éléments d'anatomie comparée;

3° La psychologie;

4° La physiologie;

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique, consistant en démonstrations anatomiques ordinaires ou macroscopiques.

ART. 11.

Les récipiendaires porteurs d'un certificat dûment entériné constatant qu'ils ont subi la première épreuve de la candidature en sciences naturelles préparatoire à la médecine suivant un autre programme que

celui de l'Université de Louvain, sont autorisés à subir la seconde épreuve de cette candidature conformément au même programme.

ART. 12.

Pour les récipiendaires ayant obtenu le grade de **candidat en sciences naturelles** préparatoire à la médecine, les matières de l'examen pour le grade de **candidat en médecine, chirurgie et accouchements** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

La première épreuve comprend :

1° L'embryologie ;

2° L'anatomie humaine systématique (système osseux, système musculaire et système nerveux central) ;

3° L'histologie générale et spéciale.

Les récipiendaires procèdent, en outre, à une démonstration microscopique, et ils subissent une épreuve pratique consistant en démonstration microscopique (cytologie et histologie).

La deuxième épreuve comprend :

1° L'anatomie humaine topographique et systématique (système intestinal, système uro-génital, système circulatoire, système nerveux périphérique et système tégumentaire) ;

2° Les éléments d'anatomie comparée ;

3° La psychologie ;

4° La physiologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations anatomiques ordinaires ou macroscopiques.

Les mêmes dispositions sont applicables aux récipiendaires ayant obtenu le grade de candidat en sciences naturelles préparatoire au doctorat en sciences naturelles ou à la pharmacie ; ils sont dispensés, toutefois, de l'épreuve sur la psychologie.

ART. 13.

Les matières de l'examen pour le grade de **docteur en médecine, chirurgie et accouchements** font l'objet de trois années d'études et de trois épreuves.

La première épreuve comprend :

1° La pathologie et la thérapeutique générales ;

2° Les éléments de pharmacologie et la pharmacodynamique ;

3° L'anatomie pathologique ;

4° L'hygiène publique et privée;
5° Les éléments de bactériologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, deux épreuves pratiques, consistant en démonstrations macroscopiques et microscopiques d'anatomie pathologique, et une épreuve pratique de clinique propédeutique.

La seconde épreuve comprend :

1° La pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies mentales;
2° La pathologie chirurgicale, générale et spéciale.

La troisième épreuve comprend :

1° La théorie des accouchements;
2° La médecine légale;
3° L'ophtalmologie;
4° La clinique médicale;
5° La clinique chirurgicale;
6° La théorie et la pratique des opérations chirurgicales;
7° La clinique ophtalmologique;
8° La clinique obstétricale.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique, consistant en démonstrations d'anatomie des régions.

Sauf autorisation spéciale de la Faculté de médecine, aucun récipiendaire n'est admis à subir dans la même session les deux dernières épreuves du doctorat en médecine.

Art. 14.

Les matières de l'examen pour le grade de **pharmacien** font l'objet de deux années d'études, y compris l'année de stage officinal, et de trois épreuves.

La première épreuve comprend :

I. Les éléments de chimie analytique qualitative et quantitative et les éléments de chimie toxicologique.

II. La pharmacognosie, les altérations et les falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires.

III. La chimie pharmaceutique (notamment la connaissance des caractères auxquels on reconnaît la pureté des produits chimiques employés en médecine).

La deuxième épreuve comprend les épreuves pratiques suivantes :

1° Deux opérations chimiques;
2° Une analyse générale;

3° Une opération toxicologique;

4° Une opération propre à découvrir la falsification des médicaments ou celle des substances alimentaires.

Une détermination quantitative se fera sur l'une des trois opérations analytiques prévues aux nos 2, 3 et 4.

5° Une recherche microscopique.

La troisième épreuve comprend :

A. La pharmacie pratique, y compris la préparation des médicaments inscrits dans la pharmacopée (pharmacie galénique), le jugements des prescriptions des médecins au point de vue de la préparation, de la dispensation et de la délivrance des médicaments (pharmacie magistrale); les doses maxima des médicaments.

B. Deux préparations pharmaceutiques officinales.

C. Trois préparations magistrales.

Nul n'est admis à la dernière épreuve s'il ne justifie, soit par des certificats trimestriels dûment légalisés et émanés d'un pharmacien tenant officine ouverte, soit par un certificat délivré par l'inspecteur général du service de santé de l'armée, d'une année de stage officinal commencée après la seconde épreuve.

ART. 15.

L'épreuve préparatoire à l'examen de candidat ingénieur comprend (1) :

1° Langue française ou flamande;

2° Langue latine, allemande, anglaise ou celle des deux langues sur laquelle n'a pas porté l'épreuve mentionnée au 1°;

3° Histoire et géographie;

4° Arithmétique;

5° Algèbre;

6° Géométrie;

7° Trigonométrie rectiligne et trigonométrie sphérique;

8° Géométrie analytique;

9° Géométrie descriptive;

10° Dessin.

Les aspirants au grade de candidat ingénieur, qui justifient, par certificat, avoir suivi avec fruit un cours d'humanités de six années au moins,

(1) Pour le détail des matières voir le programme des Ecoles spéciales des arts et manufactures, d'architecture, du génie civil et des mines.

y compris la rhétorique, sont dispensés de subir l'épreuve sur les
tières reprises sous les nos 1° à 3° du présent article.

ART. 16.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat ingénieur** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

La première épreuve comprend :

La géométrie analytique;

La géométrie descriptive;

L'algèbre supérieure;

Le calcul différentiel, le calcul intégral (1re moitié : quadratures);

La mécanique analytique (1re moitié : vecteurs, cinématique);

La physique expérimentale;

Des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.

La seconde épreuve comprend :

La géométrie descriptive appliquée;

Le calcul intégral (2e moitié du cours), les éléments du calcul des variations et du calcul des différences;

La mécanique analytique (2e moitié du cours);

La graphostatique;

Les éléments d'astronomie et de géodésie;

La chimie générale;

Les éléments du calcul des probabilités, y compris la théorie des moindres carrés;

Les éléments de physique mathématique;

Des exercices de rédaction;

Une épreuve pratique sur la chimie générale et des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.

ART. 17.

Les matières de l'examen pour le grade **d'ingénieur civil des mines** font l'objet de trois années d'études et de trois épreuves.

La première épreuve comprend :

La cinématique appliquée et hydraulique;

Le calcul de l'effet des machines, sauf des moteurs hydrauliques;

La stabilité des constructions (élasticité en général, traction, compression, cisaillement, flexion);

La description des machines;

La physique industrielle;

chimie analytique et spécialement l'analyse des substances miné-

néralogie;
topographie;
L'architecture industrielle (1er tiers : murs et voûtes, portes et fenêtres, cheminées, planchers, *ou* charpentes de toitures, ancrages, escaliers, hygiène de l'habitation, *ou* établissement des usines);
La technologie des professions élémentaires (1e moitié : matériaux pierreux naturels, chaux et mortiers, *ou* matériaux artificiels, bois, travaux élémentaires);
Une épreuve pratique sur la chimie analytique et des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.
La deuxième épreuve comprend :
Les compléments de mécanique appliquée (moteurs hydrauliques et compressions);
La stabilité des constructions (maçonneries, ponts, charpentes, pièces courbes);
La construction des machines (1re moitié : organes des machines d'un emploi général, pièces d'assemblage et pièces de transformation de mouvement, *ou* pièces spéciales des machines à vapeur);
La chimie industrielle (1re moitié : chimie inorganique, *ou* chimie organique);
La géologie et les éléments de paléontologie;
L'exploitation des mines (1re moitié : description des gites et dérangements, sondages, fonçage des puits, percement des galeries, éclairage, ventilation, serrements, accidents, *ou* abatage et méthode d'exploitation, transport souterrain et aérien, extraction, épuisement, emmagasinage et chargement, topographie souterraine);
La métallurgie (1re moitié : métallurgie générale, préparation mécanique, métallurgie du fer et de l'acier, *ou* métallurgie de la fonte et des petits métaux);
La technologie des professions élémentaires (2e moitié du cours);
L'architecture industrielle (2e tiers du cours);
L'économie politique;
Des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.
La troisième épreuve comprend :
La construction des machines (2e moitié du cours);
Les applications des machines;
L'électricité et ses applications industrielles;

L'exploitation des chemins de fer;
L'exploitation des mines (2e moitié du cours);
La métallurgie (2e moitié du cours);
La chimie industrielle (2e moitié du cours);
L'architecture industrielle (3e tiers du cours);
La géographie industrielle et commerciale;
Le droit administratif, spécialement la législation minière et . trielle;
Une épreuve pratique sur la chimie industrielle et des trava phiques relatifs aux matières de l'épreuve.

ART. 18.

Les matières de l'examen pour le grade **d'ingénieur des constr tions civiles** font l'objet de trois années d'études et de trois épreu

La première épreuve comprend :
La cinématique appliquée et hydraulique;
Le calcul de l'effet des machines, sauf des moteurs hydrauliques;
La description des machines;
La physique industrielle;
La minéralogie;
La topographie;
La stabilité des constructions (élasticité en général, traction, comp sion, cisaillement, flexion);
Les constructions du génie civil (1er tiers : routes ordinaires et c mins de fer);
La technologie des professions élémentaires (1e moitié : matéri pierreux naturels, chaux et mortiers, *ou* matériaux artificiels, bois, t vaux élémentaires);
L'architecture civile et l'histoire de l'architecture (1er tiers : mur voûtes, portes et fenêtres, cheminées, planchers, *ou* charpentes de tures, ancrages, escaliers, hygiène de l'habitation, *ou* architecture ci proprement dite);
Des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.

La deuxième épreuve comprend :
La construction des machines (1re moitié : organes de machines d emploi général, pièces d'assemblage et pièces de transformation de m vement, *ou* pièces spéciales des machines à vapeur);
Les compléments de mécanique appliquée (moteurs hydrauliques);

imie industrielle (1re moitié : eaux, gaz d'éclairage et dérivés, ulfurique et chlorhydrique, sulfate de soude et soude, *ou* fabri- e l'amidon, de la dextrine, du sucre et de la bière);
ˀlogie et les éléments de paléontologie;
ıstructions du génie civil (2e tiers : rivières et canaux, ponts ponts en bois, *ou* ponts en métal, barrages, écluses, travaux ͜s, exécution des travaux);
ıbilité des constructions (maçonneries, ponts, charpentes, pièces ;
npléments d'hydraulique;
.ıtecture civile et l'histoire de l'architecture (2e tiers du cours);
:hnologie des professions élémentaires (2e moitié du cours);
étallurgie (1re moitié : métallurgie générale, métallurgie du fer cier, *ou* métallurgie de la fonte);
ıomie politique;
ˈavaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.
›isième épreuve comprend :
nstruction des machines (2e moitié du cours);
ɔplications des machines;
imie industrielle (2e moitié du cours);
loitation der chemins de fer;
tricité et ses applications industrielles;
ɔnstructions du génie civil (3e tiers du cours);
ıitecture civile et l'histoire de l'architecture (3e tiers du cours);
:tallurgie (2e moitié du cours);
oit administratif;
:avaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.

CHAPITRE II.

De l'époque des sessions.

ART. 19.

par an deux sessions d'examens. La première s'ouvre le 6 juillet, ndemain si le 6 juillet est un jour férié; la seconde, le 1er octobre, ndemain si le 1er octobre est un jour férié.
les épreuves conduisant au grade de candidat ingénieur ou ıeur, la première session s'ouvre le 20 juillet; la seconde, le re, ou le lendemain de ces jours s'ils sont fériés.

ART. 20.

Il y a également deux sessions pour l'épreuve préparatoire à l'examen de candidat ingénieur. La première s'ouvre le 1er août et l'autre le 1er octobre, ou le lendemain de ces jours s'ils sont fériés.

CHAPITRE III.

Des inscriptions aux examens.

ART. 21.

La date de l'ouverture et de la clôture des inscriptions est affichée *ad valvas*, au moins huit jours à l'avance, par les soins du secrétaire de l'Université.

ART. 22.

Les inscriptions sont reçues à la salle académique des Halles, aux jours et heures déterminés par le secrétaire de l'Université et l'inspecteur.

ART. 23.

Elles sont closes au plus tard dix jours avant l'époque fixée pour la session.

ART. 24.

Ne peuvent être inscrits que les récipiendaires qui sont élèves de l'Université de Louvain et qui ont suivi régulièrement les cours sur lesquels porte l'examen.

Nul ne pourra se présenter une troisième année à la même épreuve, à moins d'avoir obtenu l'autorisation du Recteur sur l'avis de la Faculté compétente. La demande d'autorisation pour les deux sessions de l'année doit être adressée avant le 15 mai au secrétaire de l'Université.

ART. 25.

Les frais d'examens sont acquittés par les récipiendaires au moment de l'inscription.

Ces frais sont réglés comme il suit :

I. *Candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit.* — Pour chaque épreuve . . . . fr. 100 00

Candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat dans la même Faculté. — Pour chaque épreuve » 50 00

Doctorat en philosophie et lettres. — Pour chaque épreuve	fr.	60 00
Leçon publique	»	30 00
II. *Droit.* — *Candidature*	»	100 00
Premier doctorat	»	100 00
Second doctorat. — (Épreuve unique)	»	150 00
Chaque sous-épreuve du second doctorat	»	75 00
Notariat. — Pour chaque épreuve	»	100 00
III. *Candidature en sciences physiques et mathématiques.* — Pour chaque épreuve	»	50 00
Doctorat en sciences physiques et mathématiques. — Pour chaque épreuve	»	60 00
Leçon publique	»	30 00
Candidature en sciences naturelles préparatoire au doctorat, à la pharmacie ou à la médecine vétérinaire. — Pour chaque épreuve	»	50 00
Doctorat en sciences naturelles. — Pour chaque épreuve	»	60 00
Leçon publique	»	30 00
IV. *Candidature en sciences naturelles et en médecine réunies.* — Pour chacune des trois épreuves	»	60 00
V. *Doctorat en médecine.* — Pour la première épreuve .	»	50 00
Pour la deuxième épreuve	»	50 00
Pour la troisième épreuve	»	160 00
VI. *Pharmacie.* — Première épreuve.	»	50 00
Deuxième épreuve.	»	75 00
Troisième épreuve.	»	75 00
VII. *Épreuve préparatoire à l'examen de candidat ingénieur*	»	35 00
VIII. *Examen de candidat ingénieur.* — Pour chaque épreuve	»	80 00
IX. *Examen d'ingénieur civil des mines et d'ingénieur des constructions civiles.* — Pour chaque épreuve . . .	»	80 00
X. Pour toute épreuve complémentaire à un examen . .	»	30 00

ART. 26.

Les récipiendaires qui ont été ajournés, refusés, ou assimilés aux refusés pour absence non motivée, sont tenus, s'ils se représentent, de payer de nouveau la totalité des frais. Ceux qui ont été assimilés aux ajournés pour absence motivée paient la moitié des frais.

ART. 27.

Tout récipiendaire, avant d'être admis aux interrogations de l'examen,

est tenu de produire la quittance constatant qu'il s'est libéré des frais d'inscription.

ART. 28.

Une fois l'inscription prise, les droits d'examen ne sont plus restitués.

. . . .

CHAPITRE V.

Des séances d'examens.

ART. 33.

Les examens sont annoncés, au moins huit jours d'avance, dans le *Moniteur* et dans un journal de Louvain, par les soins du secrétaire de l'Université; ils le sont également par voie d'affiche *ad valvas*.

ART. 34.

Tous les examens sont publics.

. . . .

ART. 36.

Tous les récipiendaires inscrits doivent se trouver présents à la séance d'ouverture de la session : les convocations ultérieures relèvent du président.

ART. 37.

L'ordre des examens est fixé par le sort à la séance d'ouverture.

Les commissions peuvent toutefois déterminer le rang de ceux qui auraient des motifs légitimes d'avancer ou de reculer le jour de leur examen.

Les récipiendaires peuvent permuter entre eux immédiatement après le tirage au sort; ces permutations doivent être communiquées par écrit séance tenante au secrétaire de la commission.

ART. 38.

L'ordre des examens est affiché, par les soins du secrétaire, à la porte de la salle où siège la commission.

ART. 39.

Lorsqu'un ou plusieurs récipiendaires font défaut, la commission doit

en compléter le nombre en appelant des récipiendaires du jour suivant. A cet effet ces derniers sont tenus d'être présents à l'ouverture de la séance précédant celle qui a été fixée pour leur examen.

Art. 40.

Les pièces à produire par les récipiendaires pour être admis aux examens, conformément à la loi, sont vérifiées par la commission.

Art. 41.

Les examens sont oraux.

Toutefois le récipiendaire peut, sur sa demande, subir également une épreuve écrite.

Toute demande d'examen écrit doit être formulée lors de l'inscription; il en est fait mention dans la quittance des frais d'examen.

Art. 42.

Les examens écrits précèdent les examens oraux. Ils portent sur toutes les matières de l'examen oral.

Le tirage au sort d'une question se fait entre trois questions relatives à la même matière.

Les récipiendaires ne peuvent avoir ni écrits, ni notes quelconques en dehors des livres autorisés par la commission.

Ils sont placés dans une même salle de manière à ne pouvoir communiquer entre eux.

Les réponses ne peuvent être écrites que sur papier daté et paraphé par le professeur surveillant désigné par le président de la commission. Elles sont renfermées dans une enveloppe scellée et paraphée en présence du récipiendaire.

L'enveloppe reçoit une suscription mentionnant le nom du récipiendaire.

Les réponses écrites sont lues par le récipiendaire et appréciées par la commission immédiatement avant l'examen oral.

L'examen écrit ne peut durer plus de six heures.

. . . .

Art. 44.

Le récipiendaire est admis, ajourné ou refusé.

ART. 45.

Le récipiendaire admis reçoit un certificat ou un diplôme constatant qu'il a subi l'épreuve ou l'examen d'une manière satisfaisante, ou avec distinction, ou avec grande distinction, ou avec la plus grande distinction.

. . . .

ART. 49.

Le récipiendaire qui n'est pas admis ne peut être autorisé à se représenter à la même session.

Les ajournés peuvent se représenter à la première session suivante; les refusés à la deuxième seulement.

. . . .

Examens des Écoles spéciales des Arts et Manufactures, d'Architecture et d'Électricité.

ART. 57.

Les art. 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 44, 45, 49 du présent règlement sont applicables aux examens des Écoles spéciales.

Les frais d'examens à payer au moment de l'inscription sont les suivants :

Pour l'examen d'admission	fr.	35 00
Pour chaque examen de passage	»	60 00
Pour l'examen de sortie	»	70 00
Pour l'épreuve complémentaire à un examen	»	30 00

Examens académiques.

ART. 58.

Les étudiants qui se proposent de faire un examen purement académique *devant une Faculté*, prennent leur inscription au bureau de l'inspecteur, au plus tard quinze jours avant la date assignée pour leur examen, et versent entre ses mains le montant des frais fixés par les règlements universitaires, savoir :

Pour chaque examen de Philosophie ou de Sciences . .	fr.	50 00
Pour la candidature en Droit	»	100 00
Pour le doctorat en Droit	»	200 00
Pour chaque autre examen particulier, en Droit	»	100 00

Pour chaque épreuve de candidature en Médecine . . . » 80 00
Pour chaque épreuve de doctorat en Médecine . . . . » 100 00
Pour le doctorat en Médecine, chirurgie et accouchements, à conférer à des médecins-praticiens . . . . » 500 00
Pour chaque autre examen particulier en Médecine. . . » 100 00

ART. 59.

Conformément aux statuts de l'Université, MM. les étudiants en théologie acquittent, au bureau de l'inspecteur, les frais de l'inscription au baccalauréat, à la licence et au doctorat, dans la huitaine qui précède la défense des thèses.

Ces frais s'élèvent :
Pour le baccalauréat, à . . . . fr. 50 00
Pour la licence, à . . . . » 100 00
Pour le doctorat, à . . . . » 150 00

Dissertations doctorales.

ART. 60.

Les auteurs de dissertations doctorales imprimées, exigées par les Règlements, sont tenus d'en remettre cent exemplaires entre les mains de M. le Bibliothécaire de l'Université.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

---

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* —V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 26 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837, de 1857 et de 1889.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Droit*; 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques*; 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Médecine*; 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate Medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Philosophie et Lettres*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des Sciences*; 8 mars 1858.—V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque*; 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873, de 1884, de 1889 et de 1893.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société Littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société Médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle Industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur;* 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai 1876.* — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876.* (Arrêté royal du 11 octobre 1877.) — V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'Agriculture.* — V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société Juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

38. *Règlement du doctorat en philosophie selon saint Thomas;* 14 octobre 1885. — V. l'Annuaire de 1886.

39. *Statuts de l'Union Pharmaceutique.* — V. l'Annuaire de 1888.

40. *Règlement concernant les cours de pratique notariale et le grade de licencié en notariat.* — V. les Annuaires de 1888 et de 1889.

41. *Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven. — Standregelen.* — V. l'Annuaire de 1889.

42. *Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1891.

43. *Loi du 3 juillet 1891 portant interprétation de quelques articles de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* —V. l'Annuaire de 1892.

44. *Règlement pour la collation des grades institués par les lois du 10 avril 1890 et du 3 juillet 1891.* — V. les Annuaires de 1892, 1897 et de 1899.

45. *Règlement organique de l'École des sciences politiques et sociales.* — V. l'Annuaire de 1893.

46. *Bref du 7 mars 1894 relatif à la constitution de l'Institut supérieur de Philosophie.* — Voir l'Annuaire de 1901.

47. *Statuts de l'Institut supérieur de Philosophie et règlement organique du Séminaire Léon XIII.* — V. l'Annuaire de 1896.

48. *Règlement pour l'obtention des grades scientifiques dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1897.

49. *Programme de l'École des sciences commerciales et consulaires.* — V. l'Annuaire de 1898.

50. *Règlement pour la collation des bourses universitaires de l'État.* (Extraits des arrêtés royaux et extraits du règlement spécial de l'Université de Louvain.) — V. l'Annuaire de 1901.

51. *Règlement pour le concours universitaire.* (Extraits des arrêtés royaux du 14 janvier 1891 et du 23 juillet 1897.)—V. l'Annuaire de 1901.

52. *Règlement du concours pour les bourses de voyage.* (Extraits des arrêtés royaux du 22 juillet 1896 et du 23 février 1898.) — V. l'Annuaire de 1901.

53. *Statuts du Cercle Mathématique des Étudiants et règlement de la bibliothèque.* — V. l'Annuaire de 1902.

54. *Règlement de l'Institut Agronomique et de l'École supérieure de Brasserie.* — V. l'Annuaire de 1902.

55. *Règlement du Cercle des électriciens.* — V. l'Annuaire de 1904.

Programme des cours de l'année académique 1905 1906.

Faculté de Théologie.

Doyen : M. DE BAETS. — Secrétaire : M. LADEUZE.

J. Forget, Prof. ord. La Dogmatique générale : Le traité *De Ecclesia*, lundi à 10 h., mardi à 8 h. et samedi à 9 h. — *Cours de haute philosophie (V. Ecole de S. Thomas) : La philosophie morale.* — Langue et littérature arabes, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer. — *Langue syriaque*, mardi à 9 h.

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. Jus ecclesiasticum : *Introductio in jus canonicum.* — *Lib. I Decretalium. De Personis*, lundi à 9 h., mardi à 10 h., jeudi à 9 h. et vendredi à 11 h.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. L'Introduction a l'histoire critique de l'Ancien Testament : *Le sacerdoce lévitique dans la Loi et dans l'Histoire de l'Ancien Testament*, vendredi à 9 h. et samedi à 11 h. — *Cours supérieur de langue hébraïque*, textes choisis, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Introduction a l'histoire de l'Eglise, lundi à 8 h. — L'Histoire ecclésiastique : *L'Église et les gouvernements d'ancien régime* (suite), mercredi à 8 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques* (suppléant M. R. Maere, prof. ord.), lundi à 20 h. et jeudi à 17 h.

M. De Baets, Prof. ord. La Dogmatique spéciale. Le traité *De Sacramentis in genere.* — *De Eucharistia*, mercredi, vendredi et samedi à 10 h.

O. Dignant, Prof. ord. La Théologie morale : *De Sacramento Pœnitentiæ*, lundi, mardi et mercredi à 11 h.

L. Becker, Prof. ord. *Histoire de la Théologie au Moyen-Age*, lundi à 9 h.

P. Ladeuze, Prof. ord. et Président du collège du St-Esprit, L'Écriture Sainte : *l'Évangile de St-Jean*, jeudi à 11 h., vendredi à 12 h. et samedi à 8 h. — La Patrologie : *Clément d'Alexandrie*, mercredi à 9 h. — *Cours de langue égyptienne*, voir les cours facultatifs, p. 30.

A. Bondroit, Prof. ord. Droit civil ecclésiastique : *Partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

R. Maere, Prof. ord. L'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE : *Les Catacombes*, vendredi à 15 h. — *Histoire de l'Architecture du moyen-âge*, lundi à 10 h.

A. Van Hove, Prof. ord. DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *Partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

H. Coppieters, Prof. extraord. COURS ÉLÉMENTAIRE DE LANGUE HÉBRAÏQUE, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

Cours élémentaires de Théologie.

Première année.

A. Bondroit, Prof. ord. LA THÉOLOGIE MORALE FONDAMENTALE : *De actibus humanis*, *de conscientia*, *de legibus*, *de peccatis*, mardi à 10 h., mercredi et jeudi à 9 h.

A. Van Hove, Prof. ord. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 10 h., vendredi à 9 h., pendant le premier semestre. — LES INSTITUTES DU DROIT CANON, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 10 h., vendredi à 9 h., pendant le second semestre.

H. Coppieters, Prof. extraord. L'INTRODUCTION A L'ÉCTITURE SAINTE : *Histoire du Texte*, lundi à 11 h. — *Épîtres de St-Paul*, jeudi à 10 h., vendredi à 8 h., samedi à 9 h.

E. Van Roey, Prof. extraord. et **J. Laminne**. Prof. ord. à la Faculté de Philosophie et Lettres. LA THÉOLOGIE DOGMATIQUE, lundi à 10 h., mardi à 8 h., mercredi à 11 h. et samedi à 10 h.

N... *La Liturgie*, mercredi à 8 h.

Deuxième année.

A. Van Hove, Prof. ord. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — LES INSTITUTES DU DROIT CANON, cours indiqués ci-dessus.

H. Coppieters, Prof. extraord. L'INTRODUCTION A L'ÉCRITURE SAINTE. — L'EXÉGÈSE, cours indiqués ci-dessus.

E. Van Roey, Prof. extraord. LA THÉOLOGIE MORALE SPÉCIALE, jeudi à 11 h., vendredi à 10 h. et samedi à 11 h.

E. Van Roey, Prof. extraord. et **J. Laminne**, Prof. ord. à la Faculté de Philosophie et Lettres. LA THÉOLOGIE DOGMATIQUE, cours indiqué ci-dessus.

N... *La Liturgie*, mercredi à 8 h.

N... *La Théologie pastorale*, mardi à 8 h.

Troisième année.

Les cours indiqués pour la deuxième année.

Faculté de Droit.

Doyen : M. CORBIAU. — Secrétaire : M. VLIEBERGH.

Examen de Candidat.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au Droit civil*, mardi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. P. Poullet, Prof. ord.). *Le Droit public*, lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Institutes du Droit romain*, mercredi de 9 h. à 11 h., vendredi de 9 h. à 10 h. et samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

A. Bondroit, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

Premier examen de Docteur.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit administratif*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit des gens*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Pandectes*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 1/2 h. à 12 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Le Droit pénal*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hove, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

J. Van Biervliet, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Le Code civil*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h. et mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Éléments des lois fiscales qui se rattachent u notariat et à la profession d'avocat*, mardi et mercredi de 11 h. à 2 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Le Cours pratique de Droit énal et de Procédure pénale en langue flamande*, vendredi de 11 h. à 1 1/2 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments de la procédure pénale*, mer- di de 8 h. à 9 1/2 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier nestre. — *Les Éléments du droit international privé*, vendredi et edi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du droit commercial*, mardi et lredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. 1/2 h., mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le er examen de Docteur en Droit.

L. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Intro- historique au Droit civil*, cours indiqués ci-dessus; *le Droit* , cours indiqué au programme de la Faculté de Philosophie et

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (première partie)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7 (art. 1 à 710 du Code civ.) et 9 (lois organiques du notariat) de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion, la Philosophie générale et les Notions de Philosophie morale*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le deuxième examen de Docteur en Droit.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (deuxième partie)*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Lois fiscales qui se rattachent au notariat (éléments)*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la Législation sur les aliénés, les dispositions des Règlements sur la Dette publique, les Règlements sur la Caisse des dépôts et consignations*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 5 (droit administratif), 6 (procédure civile), 7 (art. 1101 à 1386; 1582 à 2281 du Code civil) et 9 (lois organiques du notariat et lois fiscales) de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Troisième année.

J. Van Biervliet, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois fiscales* (cours approfondi), mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 4, 7 (art. 711 à 1100; art. 1387 à 1581 du*

Code civ.), *8 et 9 (lois fiscales)*, *de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890*, *et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre, et lundi de 11 1/2 à 13 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du Droit international privé*, cours indiqué ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

École des Sciences politiques et sociales.

Président : M. DE LANTSHEERE. — Secrétaire : M. DUPRIEZ.

Épreuve préparatoire à la candidature en sciences politiques.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.*

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines.*

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale.*

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit naturel.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique.* — *L'Histoire politique moderne.*

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine.*

Candidature en Sciences politiques.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit.* — *Le Droit administratif.* — *Les Éléments du droit des gens.*

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. P. Poullet, Prof. ord.). *Le Droit public belge.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique.*

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du droit international privé.*

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit civil*, lundi et mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre — *Les Éléments du droit commercial* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et diplomatiques).

A. Bondroit, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et sociales).

Licences et Doctorats en Sciences politiques et sociales et en Sciences politiques et diplomatiques.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. P. Poullet, Prof. ord.). *La Question de l'Enseignement depuis la Révolution française*, mercredi à 15 1/4 h.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Régime juridique de la paix en temps de guerre*, lundi à 15 1/4 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *La Législation comparée du travail*, vendredi de 14 1/4 h. à 16 1/4 h.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé. Institutions politiques des États-Unis et de la France*, mardi de 15 1/4 h. à 17 1/4 h.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Droit privé comparé : Le Régime des biens*, mardi à 14 1/4 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Histoire diplomatique de l'Europe depuis 1815*, mercredi à 16 1/4 h.

J. Corbiau, Prof. ord. *Législation commerciale comparée*, jeudi à 15 1/4 h.

A. Nerincx. Prof. ord. (suppléant M. P. Poullet, Prof. ord.). *Le Budget et le Crédit public*, jeudi à 14 1/4 h.

E. Vliebergh, Prof. extraord. *Législation sociale belge. La loi sur les accidents du travail et l'organisation des assurances*, mercredi à 14 1/4 h.

A. Julin. *La Statistique*, mercredi à 17 1/2 h.

COURS PRATIQUES.

Économie sociale, sous la direction de M. V. Brants.

Droit public et science politique, sous la direction de M. L. Dupriez.

Politique internationale et coloniale, sous la direction de M. P. Poullet.

École des Sciences commerciales et consulaires.

Président : M. DUPRIEZ. — Secrétaire : M. BANG.

Candidature en Sciences commerciales.

Première année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre ; mardi à 8 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi à 9 h., mercredi à 8 h. et jeudi à 9 h., pendant le premier semestre ; mardi à 10 h., vendredi à 8 h. et à 5 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Notions générales de droit civil*, lundi à 14 1/4 h., mardi à 14 h., pendant le premier semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *Rédaction française*, jeudi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre ; vendredi à 11 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 h., vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, mercredi, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

A. Marischal. *Introduction au cours de Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre ; lundi à 17 1/2 h., jeudi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. ord. *Droit constitutionnel et droit administratif*, vendredi à 11 h., pendant toute l'année.

A. Theunis, Prof. ord. *Les éléments de la chimie*, mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre.

Licence en Sciences commerciales.

Deuxième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, lundi et mardi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre ; mardi à 9 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, jeudi à 15 1/4 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, mercredi à 9 1/2 h., jeudi à 16 1/4 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

V. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique*, mardi à 9 1/2 h., jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial et les matières spéciales qui s'y rattachent*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *Bureau commercial*, lundi et mercredi à 16 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, lundi à 14 1/2 h., mercredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Arithmétique commerciale*, vendredi à 16 h., pendant le premier semestre.

A. Julin. *La Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 19 h., mercredi à 8 h., vendredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *Langue flamande*, jeudi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h. et jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Troisième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi à 9 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, lundi à 11 h., mardi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., jeudi à 10 h., pen-

dant le second semestre. — *Langue espagnole*, lundi à 10 h. et jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 16 h., mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Droit industriel*, lundi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Descamps, Prof. ord. *Droit des gens*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans**. *Bureau commercial*, lundi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Marischal. *Géographie commerciale*, mercredi à 8 h., vendredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. ord. *Rôle commercial des colonies*, mardi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 16 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Renier. *Les armements maritimes*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *Langue flamande*, mardi à 17 1/2 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi à 17 1/2 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh, Prof. extraord. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Épreuve unique pour docteurs en droit.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, cours indiqués ci-dessus.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, jeudi à 15 1/4 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, mercredi à 9 1/2 h., jeudi à 16 1/4 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

V. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique*, mardi à 9 1/2 h., jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial et les matières spéciales qui s'y rattachent*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *Bureau commercial*, lundi et mercredi à 16 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, lundi à 14 1/2 h., mercredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Arithmétique commerciale*, vendredi à 16 h., pendant le premier semestre.

A. Julin. *La Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 19 h., mercredi à 8 h., vendredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *Langue flamande*, jeudi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h. et jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Troisième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi à 9 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, lundi à 11 h., mardi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., jeudi à 10 h., pen—

dant le second semestre. — *Langue espagnole,* lundi à 10 h. et jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 16 h., mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Droit commercial comparé,* jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Droit industriel,* lundi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Descamps, Prof. ord. *Droit des gens,* jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé,* mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *Bureau commercial,* lundi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Marischal. *Géographie commerciale,* mercredi à 8 h., vendredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation,* samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. ord. *Rôle commercial des colonies,* mardi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne,* mercredi à 16 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Éléments du droit international privé,* vendredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire,* mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Renier. *Les armements maritimes,* mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *Langue flamande,* mardi à 17 1/2 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi à 17 1/2 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh, Prof. extraord. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Épreuve unique pour docteurs en droit.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise,* cours indiqués ci-dessus.

G. Bleikertz. *Langues allemande et espagnole*, cours indiqués ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Le Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

A. Julin. *Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier sem.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 17 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi à 8 h., pendant le second sem.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et à 9 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *L'Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 16 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *Langue flamande*, cours indiqués ci-dessus.

E. Vliebergh. Prof. extraord. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Cours facultatifs de langues.

F. Bethune, Prof. ord. (suppléant A. Bayot). *Langues italienne, portugaise et roumaine.*

G. Bleikertz. *Langues danoise et norvégienne.*

J. Forget. *Langue arabe.*

Ch. Van Santen. *Langue chinoise.*

L'horaire de ces cours sera déterminé ultérieurement.

Faculté de Médecine.

Doyen : M. DEBAISIEUX. — Secrétaire : M. IDE.

Examen de Candidat.

1[re] ÉPREUVE.

Deuxième année des études combinées de sciences et de médecine.

E. Masoin, Prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*), lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Histologie générale et spéciale,* mardi, mercredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique,* deux séances par semaine.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes osseux et musculaire),* lundi, mercredi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital),* mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire),* lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Zoologie,* lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Embryologie,* vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections,* mercredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Microscopie et la Biologie,* samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Le professeur d'*Anatomie humaine systématique* et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

2ᵉ ÉPREUVE.

Troisième année d'études.

E. Masoin, Prof. ord. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semest.; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second sem.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre. — *L'Anatomie humaine topographique*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre. — *Dissections* comme plus haut.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments d'anatomie comparée*, mercredi et jeudi de 7 1/2 h. à 9 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

M. Ide, Prof. ord. (suppléant de M. Masoin). *Démonstrations et exercices pratiques de physiologie* (cours facultatif), mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 h., mardi à 7 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, jeudi à 16 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. *La Clinique chirurgicale y compris la Clinique gynécologique et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — Suppléants M. L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des oreilles, du pharynx et du larynx*, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 12 h., pen-

dant le premier semestre; de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices cliniques*, aux jours et heures à déterminer. — M. R. Schockaert, Prof. extraord., chef de clinique gynécologique. *Consultations gratuites*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; à 10 h., pendant le second semestre.

G. Verriest, Prof. ord. *La Clinique médicale et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Ophtalmologie et la Clinique ophtalmologique*, mardi et vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi, de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale* y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*, jeudi et samedi à 8 h., mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., mercredi à 12 h., jeudi à 7 h., pendant le second semestre.

J. Denys, Prof. ord. *L'Anatomie pathologique et les Éléments de Bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Pathologie et la Thérapeutique générales*, vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 7 h., pendant le second semestre. — *La Clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. *Les Éléments de Pharmacologie et la Pharmacodynamique*, lundi et vendredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi et jeudi à 10 h., mercredi à 7 h., pendant le second semestre.

A. Lemaire, Prof. extraord. *L'Hygiène publique et privée*, mardi à 14 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h., vendredi à 12 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les Maladies des enfants*, cours indiqué ci-dessus.

R. Schockaert, Prof. extraord. *La Clinique et la Policlinique obstétricales. Exercices pratiques*, mercredi à 14 1/2 h., pendant le second sem-

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

L. Dandois, Prof. ord. Le cours de *Pathologie chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

Troisième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Médecine légale*, lundi à 7 h., mercredi à 16 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

R. Schockaert, Prof. extraord. *La Théorie des Accouchements et les Manœuvres obstétricales*, lundi, vendredi et samedi à 11 h. — *Cours théorique de gynécologie*, une heure par semaine, pendant le premier sem. — *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 16 h. — *La Clinique et la Policlinique obstétricales, et la Déontologie médicale*, aux jours et heures à déterminer. — *Consultations gratuites de gynécologie*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier sem.; à 10 h., pendant le second sem.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale y compris la clinique gynécologique*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie et la Pratique des Opérations chirurgicales*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., jusqu'à Pâques.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie des régions*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

Examen de Pharmacien.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie organique); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine organique; les Éléments de Chimie toxicologique*, lundi et mardi de 8 1/2 h. à 10 h., mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. — *Les Opérations analytiques et toxicologiques et les opérations propres à découvrir les altérations et falsifications des médicaments et des substances alimentaires*, lundi de 10 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 19 h., mercredi de 8 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

F. Ranwez, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie minérale);*

les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine minérale, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Pharmacie pratique (y compris la Pharmacie galénique et magistrale et les Doses maxima des médicaments)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *La Pharmacognosie*, mardi de 11 h. à 12 h., jeudi de 12 h. à 13 h. — *Les Recherches microscopiques, les Préparations chimiques, les Préparations pharmaceutiques officinales et magistrales*, mardi et jeudi de 14 1/2 h. à 19 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Chimie analytique qualitative et quantitative;* mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

Examen d'Expert-Chimiste.

(Les cours théoriques et pratiques pour les épreuves de l'examen de pharmacien, v. ci-dessus.)

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *L'Introduction à la Médecine légale*, lundi à 7 h. et mercredi à 16 h., pendant le second semestre (cours facultatif).

G. Bruylants, Prof. ord. *L'Analyse des substances médicamenteuses et des denrées alimentaires (compléments)*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Compléments de Chimie toxicologique*, cours théorique et pratique, mardi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie organique)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. — *La Chimie physiologique y compris l'Urologie*, cours théorique et pratique, lundi de 9 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

J. Denys, Prof. ord. *Les Éléments de Bactériologie*, cours théorique et pratique, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Ranwez, Prof. ord. *Recherches microscopiques des substances alimentaires et médicamenteuses (compléments)*, cours théorique et pratique, mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h. — *L'application du microscope à l'analyse des produits physiologiques et pathologiques de l'organisme*, cours théorique et pratique, jeudi de 9 1/2 h. à 12 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie inorganique)*, aux jours et heures à déterminer.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Compléments de Chimie analytique théorique et pratique*, jeudi de 15 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Lemaire, Prof. extraord. *L'Hygiène publique*, cours indiqué ci-dessus.

Cours facultatif.

Dr Van Mosuenck. *Clinique de l'art dentaire*, aux jours et heures à déterminer.

Faculté de Philosophie et Lettres.

Doyen : M. CAUCHIE. — Secrétaire : M. LAMINNE.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au Droit.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), lundi à 10 h., mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Notions sur l'histoire contemporaine*, samedi à 11 h., pendant toute l'année.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, jeudi à 10 h., vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, mardi et mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h. et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le premier semestre. — *Répétition*, jeudi à 11 h.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 9 h., mardi à 11 h., pendant le second semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, lundi, mardi et jeudi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, mercredi et samedi, à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, jeudi à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, mardi et mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, mardi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, lundi et mardi à 10 h., mercredi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre. — *Notions sur les institutions politiques de Rome*, vendredi et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philosophie, Histoire, Philologie classique, Philologie romane).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité*

(2e partie), et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec*, jeudi à 9 h. et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, cours indiqué ci-dessus.

A. Carnoy, Prof. extraord. *Traduction, à livre ouvert, d'auteurs grecs*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

Des *exercices* sur des questions de philosophie; des *exercices* sur l'histoire et la géographie; des *exercices philologiques* sur la langue grecque et sur la langue latine; des *exercices* sur les langues latine et romanes, seront donnés une heure par semaine pendant un semestre pour chaque catégorie d'exercices mentionnés. — Les *exercices* sur la langue latine seront continués au second semestre pour la candidature préparatoire au doctorat en philologie classique.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec*, jeudi à 9 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande,* cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale,* cours indique ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin* et *Notions sur les institutions politiques de Rome,* cours indiqués ci-dessus.

Exercices, comme à la première épreuve.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philologie germanique).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais,* lundi à 9 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre; samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand,* lundi et mardi à 10 h., jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; mardi et jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

L. Scharpé, Prof. ord. *L'explication d'auteurs allemands*, lundi à midi pendant toute l'année.

J. De Cock, chargé de cours. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands; des exercices philologiques sur l'allemand*, mardi à midi, mercredi et jeudi à 9 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h. et à midi, vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais* cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand. — L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqués ci-dessus.

L. Scharpé, Prof. ord. *Notions de langue gothique* et *Introduction à la grammaire comparée*, aux jours et heures à déterminer. — *L'explication d'auteurs allemands*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

J. De Cock, chargé de cours. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands; des exercices philologiques sur l'allemand*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

A. PHILOSOPHIE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse critique d'un traité philosophique* (cours de deux années), vendredi à 12 h., pendant le premier semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* (cours de deux années), vendredi et samedi à 10 h., pendant le premier semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philosophie* et *Étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Discussion des matières expliquées*, aux jours et heures à déterminer.

M. De Wulf, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie du moyen âge* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

M. De Baets, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 16 h., pendant le premier semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

Les étudiants qui désirent combiner avec le doctorat en philosophie et lettres (Groupe Philosophie), la licence en philosophie de St-Thomas, auront à suivre en outre certains cours de philosophie à déterminer par un programme particulier (Voir le programme des cours de l'Institut supérieur de philosophie).

B. HISTOIRE.

1re SECTION (HISTOIRE ANCIENNE).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *La critique historique et application à une période de l'histoire ancienne* (cours de deux années), mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. —*Les Institutions grecques* et *l'Épigraphie grecque* (cours de trois années), jeudi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Van Battel, Prof. ord. *La Géographie*, mardi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Remy, Prof. ord. *Les Institutions romaines* et *l'Épigraphie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

2e SECTION (HISTOIRE DES TEMPS MODERNES).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *La Critique historique* et *Application à une période de l'histoire* (cours de deux années), lundi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutions des temps modernes*, mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge* (cours de deux années), mercredi à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane*, cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, mercredi de 12 h. à 13 h., jusqu'à Pâques.

L. Scharpé, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

J. Van Battel, Prof. ord. *La Géographie*, mardi à 10 h., pendant le second semestre.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine*, cours de deux années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h. et samedi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Les Éléments de paléographie latine* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

P. Colinet, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée du grec et du latin* (cours de trois années), mardi à 10 h. (1e année), jeudi et vendredi à 11 h. (2e et 3e années), pendant un semestre et demi.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *Les Institutions grecques*, cours de trois années, indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie classique* (cours de trois années), lundi et mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Les Institutions romaines*, cours de trois années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Carnoy, Prof. extraord. *Les éléments de paléographie grecque* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *La Grammaire historique du français* (partie du cours) (cours de deux années), mercredi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures*

romanes (temps modernes), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (temps modernes)* (cours de deux années), lundi à 8 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie romane; la Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues romanes* (cours de deux années), mardi à 9 h., pendant le premier semestre; mercredi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (moyen âge)*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique du français* (partie du cours), (cours de deux années), mercredi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (moyen âge)* (cours de deux années), samedi à 9 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h., pendant le second semestre. — Suppléant pour la *Grammaire comparée des langues romanes (Exercices d'étymologie et leçons pratiques sur les langues romanes)*, A. Bayot, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. *L'explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

W. Bang, Prof. ord. *L'Histoire approfondie de la littérature anglaise* (cours de deux années), lundi et jeudi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique de l'anglais* (cours de deux années),

samedi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'explication approfondie d'auteurs anglais (moyen âge et temps modernes)*, (cours de deux années), lundi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'encyclopédie de la philologie germanique* (cours de deux années), mardi à 10 h. et jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature flamande* (cours de deux années), lundi et mardi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (temps modernes)*, (cours de deux années), lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Grammaire historique du flamand* (cours de deux années), mardi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge)*, (cours de deux années), vendredi de 10 h. à midi, pendant le second semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (moyen âge)*, (cours de deux années), mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique de l'allemand*, mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues germaniques* (cours de deux années), jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)*, (cours de deux années), mercredi à 10 h.

J. De Cock, Chargé de cours. *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (temps modernes)* (cours de deux années), 2 h. par semaine pendant un semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature allemande* (cours de deux années), 2 h. par semaine pendant un semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique* et *la Psychologie*, cours indiqués ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1e partie), cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur l'histoire seront donnés une heure par semaine pendant un semestre.

Deuxième épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge* et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur l'histoire seront donnés une heure par semaine pendant un semestre.

Examen de Licencié en Sciences morales et historiques (1).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, *la Critique historique et Application à une période de l'histoire*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Les Institutions des temps modernes*, cours indiqué ci-dessus.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*. — *L'Archéologie chrétienne*, cours indiqués ci-dessus.

Une matière à choisir entre les cours suivants : *L'Histoire ecclésiastique*, *le Droit public* et *l'Économie politique*. (Voir les cours des Facultés de Théologie et de Droit.)

(1) L'épreuve du *Doctorat en sciences morales et historiques*, comporte : 1o une dissertation inaugurale sur un sujet d'histoire, elle doit être imprimée ; 2o la défense publique de XIV thèses annexées à la dissertation.

COURS FACULTATIFS.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine*, jeudi de 20 h. à 22 h., pendant le premier semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Grammaire sanscrite. — Rig-Véda : Hymnes choisis*, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. *Introduction à l'Histoire ecclésiastique*, lundi à 8 h. — *L'Histoire ecclésiastique*, mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques du Séminaire historique*, lundi à 20 h. et vendredi à 16 heures.

W. Bang, Prof. ord. *Les Inscriptions vieux-persanes des Achéménides*, aux jours et heures à déterminer. — *Les prédécesseurs de Shakespeare*, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. Exercices de la *Societas philologa*, mercredi de 20 h. à 22 h.

L. Scharpé, Prof. ord. *Le Gotique. — L'Epopée populaire en Allemagne*, aux jours et heures à déterminer.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Les cours d'*Arabe et de Syriaque*, indiqués ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

A. Hebbelynck, Prof. ord. de la Faculté de Théologie et Recteur Magnifique. *Les Hiéroglyphes*. Textes choisis, aux jours et heures à déterminer.

P. Ladeuze, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours de *langue Copte*, aux jours et heures à déterminer. *La Patrologie*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne et la Paléographie*, cours indiqués ci-dessus.

A. Carnoy, Prof. extraord. *Le zend et le pehlvi*, aux jours et heures à déterminer. — *Notions diverses sur l'antiquité grecque en vue de l'explication des auteurs*, aux jours et heures à déterminer.

Cours spéciaux de Philologie orientale et de Linguistique.

Voir le programme spécial.

Institut supérieur de Philosophie.

ÉCOLE St THOMAS D'AQUIN.

Président : D. MERCIER. — Secrétaire : S. DEPLOIGE.

Ire ANNÉE. — BACCALAURÉAT.

COURS GÉNÉRAUX.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Logique*, mardi à 9 h. et mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Chimie et l'Introduction à la cosmologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi à 10 h. et vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Cosmologie*, lundi et mercredi de 8 h. à 9 1/2 h. et jeudi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physique*, lundi, mardi, jeudi et samedi à 12 h., pendant le premier semestre.

L. Noël, Prof. agrégé. de la Faculté de Théologie. *La Psychologie*, mercredi et jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h. et jeudi à 10 1/2 h. pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

N... *Laboratoire de physique préparatoire à la psychophysiologie*, vendredi à 15 h., pendant le premier semestre.

COURS A OPTION.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Trigonométrie, Géométrie analytique et Calcul différentiel*, mardi à 8 h. et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Biologie générale*, samedi à 9 h., pendant toute l'année.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie générales*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

[redacted]

F. Kaisin, Prof. extraord. de la Faculté des Sciences. *Notions de minéralogie et de cristallographie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h. et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

M. Defourny, Prof. extraord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, lundi et mardi à 12 h. et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

IIe ANNÉE. — LICENCE.

COURS GÉNÉRAUX.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Critériologie*, lundi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Questions spéciales de psychologie*, samedi à 8 h., pendant toute l'année.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Ontologie*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h. et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 10 1/2 h. et jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la philosophie ancienne et médiévale*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre et mardi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *Questions spéciales d'histoire de la philosophie : l'Augustinisme*, mardi à 8 h., pendant le premier semestre.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Questions spéciales de cosmologie : l'Éternité du monde*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, lundi et mardi à 12 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, jeudi et vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

COURS A OPTION.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Le Calcul intégral*, mardi à 9 h. et mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h. et samedi à 11 1/2 h,, pendant le premier semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Méthodologie mathématique*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Embryologie, histologie et physiologie du système nerveux*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

M. Defourny, Prof. extraord. de la Faculté de Droit. *L'Histoire des théories sociales : Les systèmes socialistes au* XIX*e siècle*, lundi et mardi à 16 1/2 h., pendant le premier semestre.

IIe ANNÉE. — DOCTORAT.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Théodicée*, vendredi à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Becker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée*, mardi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, mercredi de 8 1/2 h. à 10 h. et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Philosophie sociale*, vendredi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Histoire de la philosophie ancienne et médiévale*, cours indiqué ci-dessus. — *Questions spéciales d'histoire de la philosophie : l'Augustinisme*, cours indiqué ci-dessus.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Questions spéciales de cosmologie : l'Éternité du monde*, cours indiqué ci-dessus.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Commentaire du traité* « De anima » *de S. Thomas*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Psychophysiologie*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Questions spéciales de psychologie*, cours indiqué ci-dessus.

Conférences.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Exposé scientifique du dogme catholique.*

L. De Lantsheere, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Philosophie moderne. — La Philosophie de l'histoire.*

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Hypothèses cosmogoniques.*

C. Van Overbergh. *Le Socialisme contemporain.*

G. Legrand. *La littérature française contemporaine.*

N. B. — Les jours et heures des Conférences seront annoncés par voie d'affiches.

Cours pratiques.

Laboratoire de psychophysiologie, sous la direction de **M. A. Thiéry.**

Laboratoire de chimie, sous la direction de **M. D. Nys.**

Conférence de philosophie sociale, sous la direction de **MM. S. Deploige** et **M. Defourny**, le mercredi à 18 h.

Séminaire d'histoire de la philosophie du moyen âge, sous la direction de **M. M. De Wulf,** le jeudi à 18 h.

Séminaire de psychologie, sous la direction de **M. L. Noël.**

Faculté des Sciences.

Doyen : M. BRAET. — Secrétaire : M. DE MUYNCK.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat ou à la Pharmacie (1).

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi et mardi à 10 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.—*Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Eléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi à 9 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi à 8 h. et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, une séance par semaine.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *Compléments de Chimie générale*, jeudi à 8 h., pendant toute l'année et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

(1) Les étudiants qui se préparent à l'art vétérinaire sont tenus de subir l'examen de candidat en sciences naturelles préparatoire au doctorat ou à la pharmacie. (Loi du 4 avril 1890, art. 2.)

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie, de* *ologie et de géographie physique*, mardi à 10 1/2 h., vendredi à 16 h., endant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La* *sychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines* *ue cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., et jeudi de 9 h. 10 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Eléments de Zoologie*, lundi, mardi et ercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Compléments de* *oologie* (suppléant : J. Havet, prof. ord.), jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., endant le second semestre. — *Visite des collections*, mercredi de 14 h. à 5 1/2 h., pendant le premier sem.; de 14 h. à 17 h., pendant le second sem.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*. — *La Cytologie* (partie chi-ique), lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre ; jeudi à 9 h., pen-ant le second semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Compléments de Botanique*. — *La Cytologie* artie morphologique), mardi et mercredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Compléments de Physique expérimen-ile*, vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine (1).

remière année des études combinées de Sciences et de Médecine.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le ours de *Religion*, indiqué ci-dessus. — *La Logique* et *la Philosophie* *orale*, cours indiqués ci-dessus.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie* *énérale*, cours indiqué ci-dessus.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie, de* *éologie et de géographie physique*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, cours indiqué ci-dessus.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre ; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

1. Voir *Annexes*, p. 77.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Eléments de Botanique*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. jusqu'à Noël.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'au 1r mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., à partir du 1er mars.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Géométrie projective*, mardi de 11 1/2 h., à 13 h., mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de physique,* une séance par semaine, pendant un semestre.

Travaux graphiques de géométrie descriptive et de géométrie projective, lundi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *Les Éléments de Chimie minérale,* lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Cristallographie,* partie du cours de *Minéralogie* des Ecoles spéciales, lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure et les Eléments de la éorie des Déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., penint le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second mestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. DE LA VALLÉE POUS-, Prof. ord.). *La Cinématique pure et la Statique analytique*, partie du urs de *Mécanique analytique* des Ecoles spéciales.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral, les Eléents du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Eléments de physique mathématique*, ındi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie physique*, mercredi à 12 h. jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La ogique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., penınt le premier semestre.— *La Psychologie y compris les notions d'Anamie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

A) *Sciences zoologiques.*

G. Gilson, Prof. ord. *La Zoologie systématique*, lundi de 9 1/2 h. à h., pendant le premier semestre. — *L'Anatomie*, mercredi de 7 1/2 h. 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Comléments d'anatomie*, jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. - *L'Histologie comparée* (partie du cours), *la Géographie et la Paléonlogie animales*, une séance par semaine, pendant le premier semestre. - *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second mestre. — *Compléments d'Embryologie*, une séance par semaine, pendant le second semestre.

Suppléant pour les *exercices pratiques* sur les diverses branches, HAVET, professeur ordinaire, trois séances par semaine, pendant toute année.

E. Masoin, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie nimale*, lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 11 h., pendant premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h., endant le second semestre.

G. Bruylants, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second semestre.

J. Havet, Prof. ord. *L'Histologie comparée* (partie du cours), une séance par semaine pendant un semestre.

B) *Sciences botaniques.*

P. Biourge, Prof. ord. *La Botanique systématique (Champignons)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *La Géographie et la Paléontologie végétales*, mercredi de 17 h. à 18 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (partie chimique). — *Exercices pratiques*, jeudi à 15 h., jusqu'à Pâques. — *La Chimie biologique*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Morphologie*, *l'Anatomie et la Physiologie végétales* (partie physique), *la Botanique systématique*, aux jours et heures à déterminer.—*Exercices pratiques*, deux séances par semaine.

C) *Sciences minérales.*

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous. — *Compléments de Géologie*, *la Paléontologie (animale et végétale)*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie et la Cristallographie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous. — *Compléments de Minéralogie*, *la Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

Exercices pratiques sous la direction de MM. DE DORLODOT et KAISIN.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique*, cours indiqué ci-dessous.

D) *Sciences chimiques.*

L. Henry, Prof. ord. *La Chimie générale*, vendredi à 9 h. — Conférences sur *La Méthodologie chimique*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Cristallographie*, cours des Ecoles spéciales, indiqué ci-dessous.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques* (cours de deux années), mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

P. Henry, Prof. ord. *La Chimie physique* (partie du cours de *Chimie générale*), jeudi et vendredi à 11 h. — *Exercices pratiques*, tous les jours de la semaine sauf le samedi.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

[. **A. Carnoy**, Prof. ord. *Les Eléments du calcul des probabilités y apris la théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le ond semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Dynamique*, mercredi à 10 1/2 h. endredi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 10 h. dant le second semestre.

Demanet, Prof. ord. *La Physique mathématique générale*, vendi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique*, merdi de 15 h. à 18 h.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, jeudi 10 h. à 11 1/2 h.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie sphérique et les Eléments de stronomie mathématique*, mercredi et jeudi à 9 1/2 h., pendant le mier semestre.

Deuxième année.

C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Les Eléments de l'Histoire ciences physiques et mathématiques*, une heure par semaine, pendant emestre. — *La Méthodologie mathématique*, vendredi et samedi à , pendant le second semestre.

choix les cours suivants :

[. A. Carnoy, Prof. ord. *L'Analyse supérieure (algébrique)*, mardi h. à 12 1/2 h.

. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure (infiale)*, mercredi de 16 h. à 17 1/2 h.

A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie supérieure*, jeudi de 11 h. h.

L. J. Pasquier, Prof. ord. *Les Compléments de mécanique ue*, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique céleste*, 10 h. à 11 1/2 h.

Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, mercredi h. à 16 h. — *La Géodésie*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant r semestre.

mont, Prof. ord. *La Topographie*, cours des Ecoles spéciales -dessous.

Ecoles spéciales des Mines, des Constructions civiles, des Arts et Manufactur d'Architecture et d'Electricité.

Examen de Candidat Ingénieur préparatoire a grades d'Ingénieur civil des mines et d'Ingénie des constructions civiles. (Loi du 10 avril 18 art. 26.)

Première épreuve.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et ma à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pend le second semestre. — *L'Algèbre supérieure et les Élémenls de la Thé des déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le p mier semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. DE LA VALLÉE PO SIN, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., sam à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semest mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Manipulations physiques*, une séance semaine, pendant un semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel e Calcul intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., p dant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/ à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h. pendant second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à pa du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. BREITH ingénieur, lundi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année; mardi de 1 à 19 h., pendant le premier semestre; mercredi de 16 h. à 19 h., pend le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion e Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le prem semestre.

Exercices de mathématiques et de mécanique analytique, sous la dir

tion de M. E. SUTTOR, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. LENERTZ, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *Les Eléments du Calcul des probabilités y compris la Théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, mercredi à 10 1/2 h. et jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), *les Eléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre, et lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, mercredi et jeudi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 11 h. et de 14 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Eléments de physique mathématique*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *Les Eléments d'Astronomie (Astronomie physique) et de Géodésie*, mercredi à 12 h., jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Exercices de rédaction, sous la direction de M. G. Kaïser, chargé de cours, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur civil des mines.
(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'Analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *(Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant M. N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. —*Les travaux graphiques* relatifs à la

Description des machines et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. LENERTZ, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (l'Hydraulique)*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. —*Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, a la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi de 15 h. à 19 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi et samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie spéciale)*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle proprement dite*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. —

Mesures et essais électriques (cours facultatif), lundi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Kaiser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, jeudi de 14 1/2 à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 10 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Eléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée* (*Calcul de l'effet des machines*), lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs aux *Eléments d'architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 h., et jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus).

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile proprement dite et l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions,* lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée,* jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique,* mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique,* lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines,* à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et aux *Constructions du génie civil,* jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h. et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus). — *Le Droit administratif (partie spéciale),* lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil,* vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile proprement dite et l'Histoire de l'architecture,* vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier. — *L'Electricité et ses Applications industrielles,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'au 1er avril. — *Exercices numériques,* aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi de 15 h. à 19 h. et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le second sem.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier sem.; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

L. Henry. Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second sem.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de Chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h.

à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 14 h. à 19 h., pendant le premier semestre, mardi de 17 h. à 19 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, une séance par semaine, pendant un semestre.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 10 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 8 h. à 10 1/2 h. pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *La Géométrie descriptive appliquée* (partie du cours), lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier

semestre. — *La Graphostatique* (partie du cours), jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi de 7 1/2 à 10 1/2 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur constructeur.

Première épreuve.

Même programme que celui de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur des arts et manufactures et des mines.

Le cours de *Chimie générale* est remplacé par celui d'*Eléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h. et samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.—*La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. —

La Graphostatique, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 14 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M.V. Lenertz, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre: mardi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur architecte.

Première épreuve.

Voir le programme de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Seconde épreuve.

Voir le programme de la seconde épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Les élèves-ingénieurs architectes suivent en outre :

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

Examen d'élève-ingénieur électricien.

Première épreuve.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, jusqu'au 1r mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second

semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 14 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi de 17 h. à 19 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, une séance par semaine, pendant un semestre.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *Eléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et une partie du second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des Manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Théories générales de l'Electricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Appareils et Méthodes de mesures électriques*, lundi à 14 1/2 h.—*Mesures élémentaires d'électricité*, lundi de 15 1/2 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 à 11 h., pendant le second semestre. — *La Géométrie descriptive appliquée* (partie du cours), lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines* jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices de mathématiques, de mécanique analytique et de physique industrielle, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, aux jours et heures à déterminer.

Travaux de l'atelier, sous la direction du chef mécanicien de l'Institut électromécanique, aux jours et heures à déterminer.

Examen
d'Ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.—*Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le

second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h.. pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée* (cours facultatif), lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique et hydraulique)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et à la *Construction des machines*, jeudi de 15 h. à 19 h., vendredi, de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

utte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémen-*
edi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. —
e industrielle proprement dite, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.,
cond semestre.

ière, Prof. ord. *La Métallurgie,* mercredi de 9 1/2 h. à
i de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mer-
., pendant le second semestre. — *L'Electricité et ses Appli-*
rielles, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exer-*
ues, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

et, Prof. ord. *Les Théories générales de l'Electricité et du*
mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours
our les élèves qui se proposent de prendre le diplôme
lectricien). — *Méthodes et appareils de mesures électriques,*
h.—*Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de
h., pendant le second semestre.

it, Prof. ord. *L'Exploitation des mines,* lundi de 9 1/2 h. à
di de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre;
1 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second

deel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du
à 16 h., pendant toute l'année.

, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer,* samedi à
t le second semestre.

, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et com-*
rs facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier

. **Brants,** Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Eco-*
ie, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif,*
la Législation industrielle (partie générale) (cours facul-
le 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

esse, Prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi
e 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et
/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai.
x graphiques relatifs à la *Construction des machines,* à la
pliquée (Stabilité des constructions), à la *Chimie industrielle,*
gie et à l'*Exploitation des mines,* jeudi et vendredi de 15 h.
ant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de
pendant le second semestre.

second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée* (cours facultatif), lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique et hydraulique)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et à la *Construction des machines*, jeudi de 15 h. à 19 h., vendredi, de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle proprement dite,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie,* mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Electricité et ses Applications industrielles,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques,* aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'Electricité et du Magnétisme,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours obligatoire pour les élèves qui se proposent de prendre le diplôme d'ingénieur-électricien). — *Méthodes et appareils de mesures électriques,* lundi à 14 1/2 h.—*Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 1/2 h. à 18 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines,* lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer,* samedi à 15 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique,* lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines,* à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions),* à la *Chimie industrielle,* à la *Métallurgie* et à l'*Exploitation des mines,* jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Architecte.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile proprement dite, l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture, l'Esthétique appliquée, la Restauration des Monuments*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (première partie), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (appareils de levage)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Les Eléments de minéralogie et de géologie*, mardi à 10 1/2 h. et vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 9 1/2 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi de 8 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 18 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 13 h , pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de Minéralogie, vendredi de 16 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle proprement dite*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile proprement dite*, *l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture*, *l'Esthétique appliquée*, *la Restauration des Monuments*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* **(seconde partie),** à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Electricité et ses Applications industrielles,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques,* aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne,* vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Stabilité des constructions,* jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur-électricien.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Technologie des professions élémentaires* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier sem.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (première partie), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Electrotechnique,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux : Résistances relatives aux machines; ponts et charpentes métalliques* (1re partie du cours), lundi à 15 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Courants alternatifs (propriétés géné-*

rales, distribution), mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique (Turbines et appareils de levage)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant une partie de l'année.

P. Daubresse, Prof. ord. *Travaux graphiques* relatifs à *La Construction des machines* et à la *Stabilité (Ponts et charpentes métalliques)*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Télégraphie et téléphonie*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, le jeudi, pendant le second semestre.

Travaux d'atelier, sous la direction de M. Lemaitre, aux jours et heures à déterminer.

Seconde épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle proprement dite*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (seconde partie), à partir du 1r janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h. pendant le second semestre. — *Compléments d'Electrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant le premier semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux* (2e partie du cours), lundi à 16 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs (générateurs, transformateurs et moteurs)*, mardi à 11 h., vendredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Exposé sommaire des derniers progrès réalisés dans le domaine de l'électricité théorique et appliquée*, aux jours et heures à déterminer.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Les Constructions électrotechniques*, mardi

et mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année; *Mesures et essais de machines électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de Minéralogie, de Géologie et de Géographie physique*, mardi à 10 1/2 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation industrielle*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines* (2e partie du cours), jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques relatifs à la construction des machines*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et vendredi de 15 h. à 19 h., jusqu'au 15 mai pendant le second semestre.

Excursions, aux jours à déterminer.

Projets et Travaux spéciaux, sous la direction de M. Gillon, mardi de 9 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 13 h., pendant toute l'année.

Épreuve unique pour les élèves porteurs du diplôme d'ingénieur qui désirent obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien.

H. Ponthière, Prof. ord. *L'électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. — *Les compléments d'électrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs et leurs applications*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Laboratoire de mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi et vendredi, aux mêmes heures, pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Les constructions électrotechniques*, jeudi

et vendredi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi, aux mêmes heures, pendant le second semestre. — *La télégraphie et la téléphonie*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi et vendredi, pendant le premier semestre; mardi et mercredi, de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Projets, sous la direction de M. Gillon, mardi et mercredi de 8 h. à 11 h., jeudi de 8 h. à 12 h., pendant toute l'année.

Excursions, aux jours à déterminer.

Cours facultatif pour les élèves des Écoles spéciales.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées. *La Nomographie*, aux jours et heures à déterminer.

— —

et mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année; ***Mesures et essais de machines électriques***, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de Minéralogie, de Géologie et de Géographie physique*, mardi à 10 1/2 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation industrielle*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines* (2e partie du cours), jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques relatifs à la construction des machines*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et vendredi de 15 h. à 19 h., jusqu'au 15 mai pendant le second semestre.

Excursions, aux jours à déterminer.

Projets et Travaux spéciaux, sous la direction de M. Gillon, mardi de 9 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 13 h., pendant toute l'année.

Épreuve unique pour les élèves porteurs du diplôme d'ingénieur qui désirent obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien.

H. Ponthière, Prof. ord. *L'électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. — *Les compléments d'électrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs et leurs applications*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Laboratoire de mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi et vendredi, aux mêmes heures, pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Les constructions électrotechniques*, jeudi

et vendredi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi, aux mêmes heures, pendant le second semestre. — *La télégraphie et la téléphonie*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi et vendredi, pendant le premier semestre; mardi et mercredi, de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Projets, sous la direction de M. GILLON, mardi et mercredi de 8 h. à 11 h., jeudi de 8 h. à 12 h., pendant toute l'année.

Excursions, aux jours à déterminer.

Cours facultatif pour les élèves des Écoles spéciales.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées. *La Nomographie*. aux jours et heures à déterminer.

— —

Institut Agronomique.

Président : M. L. FRATEUR. — Secrétaire : **M. A. LECART.**

Examen d'ingénieur agricole.

Première épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie inorganique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre. — *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi de 10 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Morphologie végétale*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Familles végétales*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Herborisations*, mardi et vendredi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Notions générales d'agriculture*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Physique expérimentale*, lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h., pendant le premier semestre et à 8 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie (Anatomo-physiologie)*, jeudi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Zoologie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite du musée de zoologie*, le mercredi à 14 1/2 h.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Chimie organique*, lundi à 8 3/4 h. et à 11 h., mardi à 9 h., pendant le second semestre.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Deuxième épreuve.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.*

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, mercredi à 14 1/2 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h. et à 15 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Minéralogie, la Géologie et l'Agrologie*, lundi de 8 1/2 h. à 9 1/2 h. et vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les Principes généraux de la Chimie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Cultures spéciales*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *Le Génie rural* et *La Topographie*, mardi de 8 h. à 9 h.; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les compléments de physique*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie (Anatomo-physiologie)*, jeudi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

N... *La comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

A. Proost, Prof. ord. (Suppléant J. Pieraerts, Prof. ord.). *L'Hygiène*, mardi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.*

A. Theunis, Prof. ord. *Les Industries agricoles*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Chimie analytique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Exercices pratiques (Analyses industrielles et agricoles)*, vendredi de 8 h. à 11 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 13 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Météorologie*, lundi de 10 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les maladies des plantes*, vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les améliorations foncières*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. —*Les Moteurs*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les machines agricoles*, jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h., pendant toute l'année.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique, le Droit rural et forestier, le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie (Exploitation des animaux domestiques)*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Exercices et Excursions.*

J. Pieraerts, Prof. ord. *L'Alimentation rationnelle des animaux domestiques*, vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh, Prof. extraord. de la Faculté de Droit. *L'Économie rurale*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et samedi de 9 1/2 à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La mécanique*, mercredi à 9 1/2 h. pendant le second semestre. — *La physique industrielle*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi à 8 h., pendant le second semestre.

N... *La comptabilité agricole*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

Examens accessibles aux porteurs du diplôme d'ingénieur agricole.

A. Examen d'ingénieur forestier.

A. Lecart, Prof. ord. *Les Sciences forestières*, jeudi à 8 h. et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Excursions et Applications.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique forestière; les notions de Géologie, d'Agrologie et d'Hydrologie spéciales aux forêts et la Pisciculture*, mardi et mercredi à 9 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

E. Leplae, Prof. ord. *Le Génie forestier (Topographie et construction des routes : irrigations) et la Protection des forêts*, vendredi à 10 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation forestière*, samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

B. Examen d'ingénieur agricole colonial.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture comparée, l'Histoire de l'Agriculture, les Cultures coloniales, l'Agriculture des pays chauds, la Topographie et les Moyens de transport*, mardi à 17 h., pendant toute l'année.

A. Lecart, Prof. ord. *La Culture et les Estimations forestières*, jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Géologie*, mardi à 9 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Géographie botanique, l'Horticulture, l'Arboriculture et la Culture maraîchère*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie, l'Obstétrique, la Podologie et la Ferrure*, jeudi à 8 h., pendant toute l'année.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil, le Droit pénal, la Procédure et le Droit constitutionnel*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. *L'Hygiène coloniale*, aux jours et heures à déterminer.

L'élève devra en outre justifier la connaissance de l'une des langues anglaise, allemande ou espagnole.

C. Examen spécial des sciences agronomiques.

Voir programme spécial.

Examen d'expert chimiste agricole.

Première épreuve.

Cours indiqués ci-dessus : première épreuve de l'examen d'ingénieur agricole.

Deuxième épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique générale*, vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Compléments*, aux jours et heures à déterminer. — *Travaux de laboratoire*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Minéralogie et la Géologie*, lundi à 8 1/2 h. et vendredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions*, aux jours et heures à déterminer. — *Visite du Musée de minéralogie*, un après-midi par semaine, pendant le second semestre.

Ph. Biourge, Prof. ord. *La Chimie agricole*, samedi à 8 h., pendant le premier semestre et à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Machines motrices*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre et à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Cultures spéciales*, mardi à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Dessin*, deux séances par semaine, pendant toute l'année. — *Les Éléments de construction et la Résistance des matériaux*, mardi à 8 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale (partie chimique)*, lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Mécanique générale*, mercredi à 9 1/2 h. à 10 1/2 h.. pendant toute l'année.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie (Anatomo-Physiologie, 2e partie)*, jeudi et samedi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Exercices zootechniques*, lundi après-midi, pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. ord. *Les Sucres et les Matières azotées*, lundi à 11 1/2 h. et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, mercredi à 10 h. et jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 1/2 h., jeudi à 8 h. et vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

N... *La Comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Sucrerie et la Raffinerie*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie analytique*, vendredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Laiterie et la Fromagerie*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h., pendant le second semestre. — *Excursions*.

J. Vuylsteke, Prof. ord. *La Meunerie, l'Amidonnerie, la Glucoserie et la Vinaigrerie*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines à glace*, lundi à 9 h., pendant le premier semestre. — *La Distillerie et la Fabrication de la levure*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, mardi à 8 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions industrielles et Dessin*, mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microchimie*, lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Matières premières employées dans les industries de fermentation*, vendredi à 8 h., pendant toute l'année.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique et le Droit social*, mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil et le Droit commercial*, mardi à 9 1/2 h. et vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Compléments de physique*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. ord. *Les Appareils et les Opérations chimiques* (1re partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* (1re partie), mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *L'Analyse des sucres et des matières azotées*, jeudi à 8 h. et à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; mardi et mercredi à 9 1/2 h., et vendredi à 9 h. et à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi et vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur chimiste agricole.

A. Theunis, Prof. ord. *L'Analyse chimique des denrées alimentaires*, jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Industries agricoles (compléments)*, vendredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine végétale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Chimie biologique*, lundi à 17 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Cytologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine animale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Polarimétrie*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Appareils et Opérations chimiques* (2e partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* (2e partie), mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Questions spéciales de chimie*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; lundi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Ecole supérieure de Brasserie.

Examen d'ingénieur-brasseur.

Première épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie inorganique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre.—*La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h. et à 14 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi à 10 h. et mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique générale (Morphologie végétale)*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Éléments de construction*, samedi à 10 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle annee jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et à 8 h., pendant le second semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Matières premières employées en brasserie et distillerie*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Chimie organique*, lundi de 8 3/4 h. à 9 3/4 h., et de 11 1/4 h. à 12 1/4 h., mardi de 9 h. à 10 h., pendant le second semestre.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Philosophie générale et la Religion*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

N... *La Comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

Deuxième épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'au nouvel an. — *Exercices pratiques* (recherches ana-

lytiques, qualitatives et quantitatives), mercredi à 14 1/2 h. et jeudi à 11 h. pendant le premier semestre. — *La Fabrication du sucre*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie générale théorique et pratique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Emploi des moteurs*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, samedi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *La Fabrication de la bière (Zymotechnie)*, mardi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Les Appareils et installations de malterie et de brasserie*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *Brasserie expérimentale*. — *Excursions*.

J. Pieraerts, Prof. ord. *Les Sucres et les Matières azotées*, lundi à 11 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie appliquée à la Brasserie*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, mercredi de 11 h. à 13 1/2 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La mécanique*, mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

N... *La Comptabilité industrielle*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

Troisième épreuve.

J. Vuylsteke, Prof. ord. *L'Amidonnerie et la Glucoserie, la Vinaigrerie*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines frigorifiques et leurs applications*, lundi à 9 h., pendant le premier semestre. — *La Fabrication de l'alcool et des levures (distillerie)*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie appliquée et les Analyses bactériologiques*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *La Culture des orges et des houblons*, mardi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Constructions industrielles*

et le Dessin, mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Questions spéciales de brasserie; le Droit fiscal*, lundi à 10 h., pendant toute l'année. — *Excursions*, jeudi, pendant le second semestre. — *Brasserie expérimentale*, le mercredi.

L. Frateur, Prof. ord. *L'Esthétique animale*, samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Les Notions élémentaires de droit*, mardi à 9 1/2 h. et vendredi à 14 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La physique industrielle*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi à 8 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Polarimétrie*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre. — *La Chimie analytique appliquée à la Brasserie* (2e partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

Travaux pratiques du laboratoire de zymotechnie, lundi de 14 1/2 h. à 18 h. et vendredi de 8 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h. et de 14 1/2 h. à 18 h., pendant le premier semestre; lundi à 14 1/2 h. et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

Institut préparatoire

POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

Professeurs : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

F. Breithof, ingénieur.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

Le Secrétaire,
J. Van Biervliet.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. HEBBELYNCK.

DOCTEUR AD HONORES.

1904—1905.

M. Michel O'Riordon, recteur du Collège Irlandais à Rome, docteur en philosophie selon St-Thomas.

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1904-1905.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Bruynseels, Augustin, d'Esschen, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 17 juillet.
2 Buysschaert, Georges, de Courtrai, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Coppens, René, de Denderhauthem, prêtre du diocèse de Gand; id.
4 Le R. P. Freson, Alphonse, de Maeseyck, prêtre de la Congrégation des Missionnaires du Sacré-Cœur; id.
5 Lebon, Joseph, de Tamines, prêtre du diocèse de Namur; id.
6 Lecouvet, Jules, de Hollain, prêtre du diocèse de Liége; id.
7 Lens, Joseph, de Lierre, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
8 Leroux, Eugène, de Bra, prêtre du diocèse de Liége; id.
9 Lottin, Joseph, d'Aubin-Neufchâteau, prêtre du diocèse de Liége; id.
10 Tasiaux, Hadelin, de Malonne, prêtre du diocèse de Namur; id.
11 Urbain, Pierre, de Bastogne, prêtre du diocèse de Namur; id.
12 Vander Heeren, Achille, de Meulebeke, prêtre du diocèse de Bruges; id.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 Bamps, Arthur, de Merchtem, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 17 juillet.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez ci-dessus pp. 104 sv. la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

2 Le R. P. De Smet, Remi, d'Alost, de l'ordre des Frères Mineurs Capucins de la province belge; 17 juillet.
3 Le R. P. Isturiz, Célestin, de l'ordre des Frères Mineurs Capucins de la province d'Espagne; id.
4 Monin, Emile, de Leffe-Dinant, prêtre du diocèse de Namur; id.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 Colens, Louis, de Bruges, prêtre du diocèse de Bruges; 17 juillet.
2 Logghe, Achille, de Thourout, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Meeusen, Victor, de St-Léonard, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
4 Noël, Léon, de Malines, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
5 Tobac, Edouard, d'Opheylissem, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
6 Vermaut, Julien, de Courtrai, prêtre du diocèse de Bruges; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

Glénisson, Emile, de Turnhout, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 17 juillet.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Van Crombrugghe, Camille, de Smeerhebbe, prêtre du diocèse de Gand (1); 17 juillet.

FACULTÉ DE DROIT.

CANDIDATS EN SCIENCES POLITIQUES.

Avec distinction.

1 Belpaire, Jean, d'Anvers; 13 juillet.
2 de Spoelbergh, Olivier, de Bruxelles; id.

D'une manière satisfaisante.

3 de Looz, Robert, d'Harmignies; id.

LICENCIÉS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

1 Duplat, Georges, de St-Josse-ten-Noode; 17 juillet.
2 Goria, Joseph, de Casale (Italie); id.
3 van Caloen, Léon, de Lophem; 5 octobre.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

1 de Trannoy, Henri, de Schaerbeek (2); 29 mars.
2 Bevilacqua, Giulio, d'Isola della Scala (3); 21 novembre.

(1) Les thèses de M. Van Crombrugghe, Camille, étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Soteriologia Christianæ Primis Fontibus*, — XIV-236 pages.
(2) La dissertation inaugurale est intitulée : *Jules Malou*, 1810 à 1870. — IV-391 pages.
(3) La dissertation inaugurale est intitulée : *Saggio su la Legislazione operaia in Italia*. — 324 pages.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

LICENCIÉ EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Libert, Paul, de Jodoigne; 11 juillet.

Avec grande distinction.

2 Schollaert, Victor, de Ghlin; 11 mai.
3 Palandri, Raphaël (P. Eletto O. F. M.), de Prato (Italie); 27 juin.
4 Vande Walle, Paul, de Bruges; 11 juillet.

LICENCIÉ EN SCIENCES ARCHÉOLOGIQUES.

Avec grande distinction

Smits, Xavier, de Bois-le-Duc; 11 juillet.

Institut supérieur de Philosophie (1).

(École St-Thomas d'Aquin.)

BACHELIERS EN PHILOSOPHIE.

Avec distinction.

1 Bodson, Albert, de Boirs.
2 Danis, Pierre, d'Oorderen.
3 de Guérif, Joseph, de Guiranden (France).
4 Janssen, Bernard, de Silvolde (Pays-Bas).
5 Lamiroy, Henry, de Heurne.
6 Van Rooy, Egbert, de Bois-le-Duc (Pays-Bas).

D'une manière satisfaisante.

7 Beco, Léon,
8 Bozet, Constant, de Ste-Marie (Neufchâteau).
9 Festraets, Joseph, de Malines.
10 Hage, Alexandre, de Beyrouth (Asie-Mineure).
11 Isaac, Charles, de Cuesmes.
12 Peeters, Jules, de Tournay.
13 Péters, Henri, de Termonde.
14 Selleslags, Jean, de Malines.
15 Van Bael, Willy, de Turnhout.
16 Van Dieren, Marcel, de Gand.

(1) Les grades sont conférés conformément au Bref pontifical du 7 mars 1894 et aux du 31 mai 1895. Voir ci-dessus pp. 104 sv. la *Liste des Règlements publiés dans les Annuai*

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE.

Avec grande distinction.

1 de Hovre, Frans, d'Audegem.
2 Magniette, Joseph, de Philippeville.
3 Marck, Ernest, de Rioncourt (Allemagne).
4 Perez, Edouardo, de Caparosso (Espagne).
5 Van Merris, Charles, de Poperinghe.

Avec distinction.

6 Belpaire, Bruno, d'Anvers.
7 de Longueville, Aubain, de Tourinnes-la-Grosse.
8 Fierens, Florent, d'Anvers.
9 Geysens, Jules, d'Anvers.
10 Jeanmart, Raymond, de Namur.
11 Verjans, Robert, d'Herderen.
12 Wauthy, Alidor, de Gilly.

D'une manière satisfaisante.

13 de Grünne, Eugène, de Bruxelles.
14 Sosttile, Antonino, de Catane (Sicile).
15 Van Ham, Jean, de Braine-l'Alleud.

DOCTEURS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Dusart, Charles, de Virginal.
2 Lucq, Henry, de Trazegnies.
3 Hoffmann, Jean, de Braine-le-Comte.
4 Nève, Paul, de Gand.

Avec grande distinction

5 Clesse, Adelin, de Liége.
6 Coffey, Pierre, d'Enfield (Irlande).
7 Darian, Louis, de Beyrouth (Asie Mineure).
8 Feltesse, Léon, de Grand-Han.
9 Filzgibbon, Thomas, de Middleton (Irlande).
10 Moynihan, Christophe, de Roscommion (Irlande).
11 O'Neil, John, de Tipperay (Irlande).
12 Van Cauwelaert, Frans, de Lombeek-Notre-Dame.
13 Ysselminden, Godefroid, d'Arnhem (Pays-Bas).

Avec distinction.

14 De Grève, Arthur, de Tourinnes-la-Grosse.
15 Delestré, Louis, de Nieuwenrode.
16 Gollier, Théophile, de Wavre.
17 Guesdon, Noël, de Crocxille (France).

18 Plissart, Marc, d'Anvers.
19 Van Puyvelde, René, de St-Nicolas.

D'une manière satisfaisante.

20 Tierney, John, d'Athy (Irlande).

AGRÉGÉS.

Avec la plus grande distinction.

1 Michotte, Albert, de Bruxelles (1).

Avec grande distinction.

2 Sentroul, Charles, de Liége (2).

(1) M. Michotte a publié une dissertation intitulée : *Les signes régionaux. Nouvelles recherches expérimentales sur la répartition de la sensibilité tactile dans les états d'attention et d'inattention*, x-193 p.

(2) M. Sentroul a publié une dissertation intitulé : *L'objet de la métaphysique selon Kant et selon Aristote*, xii-240 p.

—

[redacted]

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1905.

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Descamps, Emmanuel, de Lovenjoul.

Avec grande distinction.

2 Bellemans, Franz, de St-Nicolas.
3 Demblon, Oscar, de Wellin.
4 Borginon, Josse, de Schaerbeek.
5 Van Bastelaer, Jules, de Charleroi.

Avec distinction.

6 Tombeur, Théophile, de Kessel-Loo.
7 Elens, Joseph, de Herck-la-Ville.
8 Vitry, Léon, de Binche.
9 Coomans, Oscar, de St-Gilles (Bruxelles).
10 Dubois, Joseph, de Beeringen.
11 Standaert, Florent, de Calmpthout.
12 Alen, Robert, de Louvain.
13 Zoude, Ernest, de St-Hubert.
14 Van Pée, Charles, de Nivelles.
15 Hinnekens, Hervé, de Thielt.
16 Orban, Paul, d'Anderlecht.

D'une manière satisfaisante.

17 Marck, Henri, de Malines.
18 De Simpel, Pierre, de Warneton.
19 Gérard, Guibert, de Gembloux.
20 Roland, Victor, de Namur.
21 Vande Velde, Henri, de Bellem.
22 'S Heeren, Jules, de Tirlemont.
23 Destrait, Léon, de Soignies.
24 Cousot, Georges, de Dinant.
25 Anthonis, Henri, de Malines.
26 Gelders, Valère, d'Ypres.
27 Jacquemin, Eudore, de Michamp.
28 Jeanty, Alphonse, de Vaux lez-Rosières.

29 Mallié, Léon, de Tournai.
30 Depreter, François, d'Anvers.
31 Dupont, Joseph, de Herenthals.
32 Janssen, Albert, d'Anvers.
33 Possoz, Emile, de Hal.
34 Veltkamp, Antoine, de Louvain.
35 Van Oeckel, Henri, de Cappellen.
36 Vanden Bergen, Joseph, de Malines.
37 Clément de Cléty, Isidore, d'Anderlecht.
38 Hemeleers, Gérard, de Bruxelles.
39 Lefevre, Etienne, de Menin.
40 Mistiaen, Corneille, de Louvain.
41 Ost, Urbain, de Zwyndrecht.
42 Verwilghen, Hubert, de St-Nicolas.
43 Bertot, Arthur, de Lacuisine.
44 de Bonhome, Joseph, de Habay-la-Neuve.
45 Delannoy, Jules, d'Enghien.
46 Wagemans, Gaston, de Léau.
47 Michielsen, Hubert, de Hoogstraeten.
48 Gysen, Norbert, d'Anvers.
49 Orban de Xivry, Etienne, de Louvain.
50 Boon, Victor, de Santhoven.
51 Charles, Paul, de St-Josse-ten-Noode.
52 de Briey, Paul, de St-Michel.
53 D'Helft, René, de Bruges.
54 de Romrée, Charles, de Beuzet.
55 de Vigneron, Jean, de Boitsfort.
56 Everarts, Max, de Sart-Dame-Avelines.
57 Lebbe, Robert, de Bruges.
58 Nève, Philippe, de Brecht.
59 Portmans, John, de St-Trond.
60 Vanden Eynde, Joseph, d'Olsene.
61 Verwilghen, Charles, de Roulers.
62 Visart de Bocarmé, Maurice, de Nethen.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Hostie, Jean, de Gand.

Avec grande distinction.

2 Vander Maeren, Louis, de Ressegem.
3 Bosseret, Edmond, de Dinant.
4 Dorff, Alfred, de Bruxelles.
5 Stuyck, Henri, d'Anvers.
6 Timmermans, Paul-Emile, de Schaerbeek.

Avec distinction.

7 Geûens, Maurice, de Bruges.

ignie, Pierre, de Mons.
Marcel, de Louvain.
en Hende, Franz, de Tisselt.
iet, Maurice, de Moerbeke.
ielenaere, Robert, d'Ardoye.
iix, Charles, de Binche.
els, Eugène, de Hekelgem.
iert, Henri, de Londerzeel.
ebien, Paul, de Thuin.

D'une manière satisfaisante.

», Louis, de Turnhout.
ı, François, de Marchienne-au-Pont.
ıs de Warnaffe, Pierre, de Tournai.
dzitzky d'Ostrowick, Charles, de Liége.
y, Lactance, de Paturages.
eersmaecker, Edgar, de Jette-St-Pierre.
Joseph, d'Anvers.
Henri, de Soignies.
er, Auguste, de Mousty.
s, Félix, de St-Gilles.
ia, Adolphe, d'Anvers.
Henri, d'Anvers.
ırens, Fernand, de Grammont.
erechts, François, de St-Josse-ten-Noode.
Paul, de Bruges.
iege, Prosper, de Maldegem.
er Straten Waillet, Werner, de Waillet.
'ave, Maurice, de Bruges.
iche, Henri, de Mehaigne.
ez, Léon, de Bruxelles.
haert, Théodule, d'Aelbeke.
iege, Prosper, de Maldegem.
en, Jules, de Tirlemont.
mans, Edouard, de Vilvorde.
nders, Jacques, de Louvain.
ers, Victor, de Cappellen.
leyenberghe, Désiré, de Bierbeek.
ır, Jules, de Laroche.
outers d'Oplinter, René, de Louvain.
ynbergen, Sweder, de Bruxelles.
eneers, Alphonse, de Neerhespen.
ıme, Charles, de Bruxelles.
ıys, Maurice, d'Oostwinckel.
iin, Achille, de Chastre-Villeroux.
t de Bocarmé, Amédée, d'Alveringhem.
Cutsem, Alphonse, d'Anvers.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (1e SOUS-ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 D'Haene, Eugène, d'Ixelles.
2 Pacco, Emile, d'Enghien.
3 Van Stratum, Olivier, d'Anvers.
4 Vanden Neucker, Adrien, de St-Servais (Namur).

Avec distinction.

5 Bonnevie, Georges, de Bruxelles.
6 Collard, Charles, de Louvain.
7 De Vlieger, Raymond, de Somergem.
8 De Riemaecker, Albert, de Peteghem lez-Audenarde.
9 Dehennault, Eudore, de Fleurus.
10 de Coppin de Grinchamps, Ultain, de Moustier-sur-Sambre.
11 de Lichtervelde, Emile, de Bruxelles.
12 Descamps, Pierre, de Louvain.
13 Francq, Jules, d'Anvers.
14 Guillaume, Gustave, de Madrid.
15 Lefebvre, Alexandre, d'Alost.
16 Scheys, Joseph, de Beauvechain.
17 Taymans, Jean, d'Ixelles.
18 Van Cauwenbergh, Florent, de Lierre.
19 Lekeux, Marcel, de Verviers.

D'une manière satisfaisante.

20 Adollet, Gustave, de Genval.
21 Beco, Jean, de Nivelles.
22 Burthoul, Elie, de Vilvorde.
23 Descamps, Philippe, de Belœil.
24 de San, Edouard, de Charleroi.
25 De Raedt, Henri, de Nederzwalm.
26 Depuydt, Arthur, de Beerst.
27 de Beauffort, Philippe, de Linden.
28 de Pierpont, René, de Rivière.
29 Lefèvre, Auguste, de Tintigny.
30 Lonchay, Edgar, de Hompré.
31 Lamotte, Léon, de Liége.
32 Mertens, Fritz, de Malines.
33 Liebaert, Auguste, de Courtrai.
34 Mols, Georges, d'Anvers.
35 Nelissen, Paul, de Hasselt.
36 Tallon, Paul, de Geet-Betz.
37 Verheyen, Arthur, de Malines.
38 Van Winckel, Maurice, de Castre.
39 Vanden Bossche, Franz, de Louvain.
40 Bellefroid, Louis, de Zepperen.
41 Cambier, Paul, de Renaix.
42 Collette, Georges, de Bruxelles.

43 de Paepe, Paul, de Châtelet.
44 de Patoul, Pierre, de Lens.
45 Luyssen, Charles, de Bruges.
46 Legrand, Raymond, de Mons.
47 Pirmez, Fernand, de St-Gilles (Bruxelles).
48 Pottier, Louis, de Spa.
49 Ruyssen, Joseph, de Meulebeke.
50 Van Breedam, Amédée, de Malines.
51 Willems, Fritz, de Hasselt.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Bonnevie, Georges, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

2 Vanden Broeck, Victor, de Fayt lez-Seneffe.
3 De Riemaecker, Albert, de Peteghem lez-Audenarde.
4 De Haene, Eugène, d'Ixelles.
5 Vanden Neucker, Adrien, de Namur.
6 Van Stratum, Olivier, d'Anvers.

Avec distinction.

7 Becasseau, Henri, de Mons.
8 Cooreman, Henri, de Bruxelles.
9 Dugardyn, Joseph, de Bruges.
10 Rousseau, Léon, de Dinant.
11 Collard, Charles, de Louvain.
12 de Lichtervelde, Guillaume, de Bruxelles.
13 Liebaert, Auguste, de Courtrai.
14 Pacco, Emile, d'Enghien.
15 Stappaerts, Emmanuel, de Bruxelles.
16 Scheys, Joseph, de Beauvechain.
17 Van Cauwenbergh, Florent, de Lierre.

D'une manière satisfaisante.

18 Andris, Ernest, de Monceau-sur-Sambre.
19 Chauvaux, Georges, de Morlanwelz.
20 Deglimes, Georges, de Marchienne-au-Pont.
21 Goossens, Charles, de St-Nicolas.
22 Staes, Georges, de Louvain.
23 Beco, Jean, de Nivelles.
24 Burthoul, Elie, de Vilvorde.
25 Depuydt, Arthur, de Beerst.
26 De Hennault, Eudore, de Fleurus.
27 De Vlieger, Raymond, de Somergem.
28 de San, Edouard, de Charleroi.
29 Franck, Jules, d'Anvers.
30 Guillaume, Gustave, de Madrid.

31 Hanon de Louvet, Paul, de Nivelles.
32 Lamotte, Léon, de Liége.
33 Pottier, Louis, de Spa.
34 Verheyen, Arthur, de Malines.
35 Vanden Bossche, Franz, de Menin.
36 Van Winckel, Maurice, de Castre.
37 Adollet, Gustave, de Genval.
38 Descamps, Philippe, de Belœil.

EXAMENS RÉUNIS DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE) ET DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec grande distinction.

1 Verté, Paul, de Merchtem.

Avec distinction.

2 Puttemans, Victor, de Bonheyden.
3 Taymans, Jean, d'Ixelles.

D'une manière satisfaisante.

4 Jadot, Paul, de Belœil.
5 Thienpont, Maurice, d'Audenarde.
6 De Raedt, Henri, de Nederzwalm.
7 Lonchay, Edgar, de Hompré.
8 Mertens, Fritz, de Malines.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Claerhout, Joseph, de Loo-ten-Hulle.

Avec distinction.

2 Delrue, Jérôme, d'Avelghem.
3 Van Bever, Joseph, de Bruxelles.
4 Winteroy, Pierre, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

5 Brasseur, Ernest, de Châtelineau.
6 Rogman, Léon, de St-Nicolas.
7 Reding, Herman, de Houffalize.
8 Thielemans, Victor, de St-Gilles (Bruxelles).
9 Van Zeebroeck, Maurice, d'Anvers.
10 Van Caillie, Félix, d'Ostende.
11 Wouters, Joseph, d'Anvers.
12 Dekeersmaecker, Joseph, de Londerzeel.
13 De Mortier, Gustave, de St-Gilles (Bruxelles).
14 Marsigny, Gustave, de St-Denis-Bovesse
15 Vander Molen, Louis, de Stabroeck.
16 Van Neck, Léon, de Malines.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Ceulemans, Charles-Léon, de Borgerhout.
2 De Kock, Fernand, d'Anvers.
3 Theunen, Arthur, de Berchem (Anvers).
4 Ceulemans, Léon-Joseph, d'Anvers.
5 Vander Stichele, Joseph, de Gulleghem.

D'une manière satisfaisante.

6 De Geest, Prosper, de Merchtem.
7 Haesaerts, Désiré, de Rumpst.
8 Indekeu, Joseph, d'Exel.
9 Mertens, Jean-Baptiste, de Steenhuffel.
10 Vande Perre, Florent, d'Esschen.
11 Bohyn, Albert, de Zwyndrecht.
12 Meganck, Henri, de Kerckxken.
13 Van Driessche, Joseph, de Hamme.
14 Vuye, Florimond, de Hoorebeke.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Schoolmeesters, Simon, de Maeseyck.

Avec distinction.

2 Delrue, Maurice, d'Avelghem.
3 Janssens, Léon, de Berchem (Anvers).
4 Kumps, Auguste, de Marbaix.
5 Van Nuffel, Joseph, de Boom.
6 Van Reeth, Albert, de Boom.

D'une manière satisfaisante.

7 Heuninckx, Léon, de Tirlemont.
8 Torfs, Louis, de Lierre.
9 Torfs, Aloïs, d'Itegem.
10 Minne, Alfred, de Tirlemont.
11 Reusens, Maurice, de Malines.
12 Schotte, Paul, d'Ingelmunster.
13 Tirmarche, Hector, d'Aerschot.
14 Vande Velde, Oscar, de Lebbeke.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE
(ÉPREUVE UNIQUE POUR LES DOCTEURS EN DROIT).

Avec la plus grande distinction.

1 Kinart, Albin, de Tirlemont.

Avec grande distinction.

2 De Vroe, Emile, d'Anvers.
3 Delfosse, Philippe, de Sart-Risbart.

Avec distinction.

4 Tallon, Tony, de Geet-Betz.
5 Delmée, Edouard, de Molembaix.

D'une manière satisfaisante.

6 Cambier, Albert, de Renaix.
7 Gérard, Pierre, de Gembloux.
8 Le Hon, Auguste, d'Antoing.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 De Mees, Oscar, de Campenhout.
2 Graveline, Albert, de Aire-sur-Lys (France).
3 Rasquin, Emile, de Spy.

Avec grande distinction.

4 Bourguignon, Louis, de Perwez.
5 Janssens, Alphonse, de Niel (Boom).
6 Poort, Ernest, de Boom.
7 Vanden Branden, Fritz, de Malines.
8 Van Damme, Auguste, de St-Jean-in-Eremo.

Avec distinction.

9 Antoine, Charles, de Namur.
10 Couvreur, Louis, d'Ottignies.
11 De Gomme, Raphaël, de Furnes.
12 Desmet, Franz, de Bruxelles.
13 De Graeve, Omer, de Haeltert.
14 Dandois, Georges, de Mellet.
15 Denomerenge, Paul, de Liége.
16 Evrard, Edgard, de Rochefort.
17 Lambert, Joseph, de Namur.
18 Pirmez, Joseph, de Velaines.
19 Straus, Edgar, d'Arlon.
20 Sterckx, Alphonse, de Steenockerzeel.
21 Van Raemdonck, Joseph, de Tamise.
22 Vander Donckt, Angel, d'Everbecq.
23 Van Olmen, René, de Brée.
24 Van Boeckel, Louis, d'Anvers.

25 Berger, Zénon, de Céroux-Mousty.
26 Petit, Emile, de Roux.
27 Van Bever, Louis, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

28 Comein, Léon, d'Anvers.
29 De Jonghe, Auguste, de Meerdonck.
30 Dyckmans, Jules, de Moll.
31 De Wolf, Georges, de Haesdonck.
32 De Geest, Oscar, de Merchtem.
33 De Pauw, Léon, de Molhem.
34 Hallez, Joseph, de Binche.
35 Jonckheere, Gaston, de Ste-Croix lez-Bruges.
36 Leclef, Gérard, d'Anvers.
37 Leclercqz, Alfred, de Beaumont.
38 Langhendries, Auguste, de Herffelingen.
39 Leriche, Georges, de Soignies.
40 Latinne, Alphonse, de Marbais.
41 Proost, Jean, de Turnhout.
42 Pierman, Henri, de Marbais.
43 Rubay, Ernest, de Ligny.
44 Sauvage, Marcel, de Gilly.
45 Salmin, Jules, de Nil-St-Martin.
46 Truyens, Ernest, de Beirendrecht.
47 Thielemans, Auguste, d'Aerschot.
48 Vermiert, Joseph, de Veerle.
49 Vander Veeren, Eugène, de Louvain.
50 Van Schoote, Georges, de Stekene.
51 Van Keerberghen, Joseph, d'Ixelles.
52 Verlinden, Ernest, de Westmeerbeek.
53 Van Hollebeke, Achille, de Thielt.
54 Verhaegen, Philémon, de Cappelle-au-Bois.
55 Weemaes, Alphonse, de Doel.
56 Adriaen, Oscar, de Dickebusch.
57 Boodts, Honoré, de Meerdonck.
58 Brassine, Valère, de Ransart.
59 Baerts, Fernand, de Puers.
60 Carlier, Auguste, de Thollembeek.
61 Cox, Hubert, de St-Trond.
62 De Keersmaeker, Constant, de Cobbeghem.
63 Disclez, Louis, de Namur.
64 De Wolf, Hector, de Haesdonck.
65 Feys, Georges, de Hoogstade.
66 Lambrechts, Léon, de Tamise.
67 Morlion, Léon, de Ghyverinchove.
68 Sohet, Léopold, de Samart.
69 Saint-Paul, Joseph, de Gozée.
70 Truyens, Félix, de Tirlemont.
71 Vanden Kerchove, Adolphe, de Knesselaere.

72 Verhaegen, Eugène, d'Anvers.
73 Vogels, Achille, de Lichtervelde.
74 Vermeulen, Joseph, de Loochristi.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Moorkens, Joseph, de Berchem (Anvers).
2 Tits, Franz, de Louvain.
3 Van Bogaert, Arthur, de Hamme.

Avec distinction.

4 Brohée, Hilaire, de Soignies.
5 Boucquet, Gérard, de Moorslede.
6 Carlot, François, de Fayt-le-Franc.
7 Decapmaker, Georges, d'Alveringhem.
8 Dubie, Théophile, de Chimay.
9 Fievez, René, de Laeken.
10 Naulaerts, Auguste, de Herenthout.
11 Notteau, Isidore, de Dranoutre.
12 Petit, Aimé, de Bruxelles.
13 Rosman, Marcel, de Bruxelles.
14 Snoeck, Remi, de Hulst.
15 Vaesen, Ernest, d'Andenne.
16 Van Huffelen, Arthur, de Vracene.
17 Vercruysse, Aimé, de Maeter.
18 Wendelen, Louis, de Tongerloo.
19 De Bontridder, Louis, de Bruxelles.
20 De Maeyer, Alphonse, de Niel.
21 Sebrechts, Joseph, de Willebroeck.

D'une manière satisfaisante.

22 Aernaudts, Edmond, de l'Ecluse (Pays-Bas).
23 Bussens, Jules, de Schaerbeek.
24 Boulanger, Joseph, de Sibret.
25 Cleeren, Gustave, de Stevoort.
26 Demanet, Henri, de Villers-la-Ville.
27 Deton, Willy, de Charleroi.
28 Depasse, Georges, de Piéton.
29 Donckerwolcke, Edgar, de Ninove.
30 Gilis, Paul, de Namur.
31 Hollebecq, René, d'Ooteghem.
32 Hubert, Georges, de Mons.
33 Mallue, Jules, de Dhuy.
34 Stappers, Louis, de Hasselt.
35 Schaepkens, Louis, de Maestricht.
36 Van Cauwelaert, Arthur, de Hérinnes.
37 Vande Kerchove, Omer, de Ledeghem.

38 Van Leerberghe, Julien, d'Avelghem.
39 Dubois, Isidore, de Louvain.
40 De Jaeger, Joseph, de Knesselaere.
41 De Ryck, Alfred, d'Aygem.
42 De Roeck, Emile, d'Auderghem.
43 Driane, François, de Herenthout.
44 Delfosse, Emile, de Louvain.
45 d'Hooghe. Frans, de Basel.
46 Grenier, Emile, de Vieux-Reng (France).
47 Gabriel, Edgar, de Boussu.
48 Poodt, Arthur, de Ternath.
49 Pauwels, Homère, de Seveneecken.
50 Roggeman, Eugène, de Cruyshautem.
51 Tondreau, Oger, de Béclers.
52 Tonglet, René, de Longchamps-Leuze.
53 Van Hee, Charles, de Loo (Furnes).
54 Van Hirtum, Louis, de Kessel-Loo.
55 Weyns, Henri, de Deurne (Anvers).

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Bruynooghe, Richard, d'Alveringhem.
2 Leclercq, Oscar, de Grand-Reng.
3 Yernaux, Nestor, de Montigny-sur-Sambre.
4 Haelterman, Raymond, d'Appelterre.

Avec distinction.

5 Delchambre, Georges, de Châtillon.
6 Francq, Jean, de St-Trond.
7 Gaudoux, Auguste, de Sivry.
8 Groenen, Michel, de Reckheim.
9 Provó, Charles, d'Idegem.
10 Vanden Berghe, Raphaël, de Rousbrugge.
11 Verschave, Georges, d'Alveringhem.

D'une manière satisfaisante.

12 Bastyns, Emile, de Liezele.
13 Constandt, René, de Pervyse.
14 Coppez, Auguste, de Tournai.
15 Conreur, Edmond, d'Anderlues.
16 De Snick, Léon, de Thielt.
17 De Smedt, Henri, de Tirlemont.
18 Delcorde, Albert, de Braine-le-Château.
19 Dubois, Alexandre, de Libin.
20 De Schutter, Louis, de Beirendrecht.
21 De Meersseman, Léon, de Langemarck.

22 De Doncker, Joseph, d'Assche.
23 D'Harveng, Louis, de Schaerbeek.
24 Gérard, Albert, d'Etalle.
25 Geeraerts, Paul, de Louvain.
26 Geens, Jean, de Malines.
27 Hennaux, Alfred, de Paris.
28 Hamerlynck, Cyrille, d'Eecloo.
29 Mistiaen, Franz, de Buggenhout.
30 Michielsens, Gustave, d'Anvers.
31 Reuland, Jacques, de Luxembourg.
32 Vertruyen, Ferdinand, d'Aerschot
33 Van Hoeck, Paul, de St-Josse-ten-Noode.
34 Vennens, Camille, de Steendorp.
35 Vande Maele, Clément, de Moerzeke.
36 Vanden Abbeele, Georges, de Bornhem.
37 Boné, Georges, de Bruxelles.
38 Cammaert, Edmond, de Schoondyke (Hollande).
39 Durdu, Jacques, de Champlon.
40 De Bo, Hilloné, d'Etichove.
41 Dosogne, Clovis, d'Anhée.
42 De Keersmaeker, Léon, de St-Hubert.
43 D'Hollander, Arthur, de Baesrode.
44 Follet, Hilaire, de Poperinghe.
45 Goossens, Rodolphe, de Zele.
46 Lampaert, Armand, de Somergem.
47 Mahy, Maurice, de Charleroi.
48 Pieters, Remi, de Lebbeke.
49 Sebille, Emille, de Monceau-Imbrechies.
50 Talpe, René, de Moorslede.
51 Van Remoortere, Edmond, de St-Nicolas.
52 Van Langenhove, Camille, de Wieze.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Barbry, Robert, de Loen.

Avec grande distinction.

2 Apers, Isidore, de Vracene.
3 Buelens, Alphonse, d'Anvers.
4 De Vloo, René, d'Oostvleteren.
5 Fonteyne, Alexis, de Vracene.
6 Leleux, Octave, de Jumet.
7 Thérasse, Gaston, de Liége.

Avec distinction.

8 Aerts, Emile, de Louvain.
9 Bienfait, Arthur, de Louvroil (France).

[redacted]

10 Calozet, Jean-Baptiste, d'Avenne.
11 Denoncin, Henri, de Sugny.
12 De Coster, Florimond, de Malines.
13 de Pico, Guido, de Malte.
14 Delrue, Joseph, d'Avelghem.
15 Hubin, Albert, de St-Servais.
16 Helsen, Amand, de Broechem.
17 Kaisin, Oscar, de Floreffe.
18 Lecriuier, Raoul, de Binche.
19 Merckx, Egide, de Tongres.
20 Polet, Maurice, d'Esneux.
21 Sterckmans, Camille, de Louvain.
22 Van Nuffel, Charles, d'Hemixem.
23 Vander Heyden, Georges, de Hoeylaert.
24 Vanden Weghe, Michel, de Rousbrugge.
25 Van Baelen, Armand, de Hulshout.
26 Van Steenberge, Léon, de Hauthem-St-Liévin.

D'une manière satisfaisante.

27 Boine, Joseph, de Louvain.
28 Chenot, Louis, de Bastogne.
29 Calicis, Eugène, de Gilly.
30 Dawant, René, de Courcelles.
31 Degeeter, Edmond, de Gilly.
32 Geerts, Constant, de Terhagen.
33 Holemans, Jean, de Boom.
34 Janssens, Jules, de Berlaere.
35 La Haye, Camille, de Louvain.
36 Ledresseur, Paul, de Louvain.
37 Planquart, Léon, de Mouscron.
38 Tinel, Jean, d'Ixelles.
39 Turinne, Georges, de Brugelette.
40 Vossius, Armand, de Heers.
41 Vanden Bergh, Georges, de Frizel (St-Marc).
42 Van Hee, Gratien, de West-Roosebeke.
43 Vanden Bulcke, Maurice, de Zonnebeke.
44 Smekens, Arthur, de Gand.
45 Bayot, Joseph, de Rienne.
46 De Donder, Omer, d'Audeghem.
47 Heekhout, Armand, de Schoonaerde.
48 Hendrickx, Emmanuel, de St-Trond.
49 Laffut, Théodore, de Naninne.
50 Martin, Henri, do Neerpelt.
51 Olemans, Emile, de Gammerages.
52 Rigaux, François, de Biévène.
53 Steyaert, Prosper, de Wannegem-Lede.
54 Van Ongeval, Franz, de Deftinge.
55 Vander Beken, Pierre, d'Anvers.
56 Van Wynendaele, Octave, de Deftinge.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Courtoy, Fernand, d'Andenne.
2 Debaisieux, Georges, de Louvain.
3 Delfosse, Lucien, de Sart-Risbart.
4 Lauwens, René, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

5 Fierens, Auguste, d'Anvers.
6 Pira, Constant, de Louvain.
7 Tagnon, Léon, de Focant.
8 Verheyden, Franz. de Dilbeek.
9 Van Laethem, Alban, d'Uccle.
10 Van Schevensteen, Auguste, d'Anvers.
11 Van Wilder, Emile, de Denderwindeke.

Avec distinction.

12 Dupont, Jean, de Herenthals.
13 De Wals, Victor, de Sterrebeek.
14 De Pauw, Emile, d'Ursel.
15 Gillard, Fernand, de Marchovelette.
16 Isebaert, Louis, de Deerlyk.
17 Luyten, Charles, de Moll.
18 Mairiaux, Marcel, de Ragnies.
19 Nachtergael, Arthur, de Dour.
20 Oblin, René, de Petit-Enghien.
21 Poelmans, Michel, d'Overpelt.
22 Rolin, Paul, de Florennes.
23 Smekens, Roger, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

24 Delforge, Emile, de Montigny-sur-Sambre.
25 De Plaen, Henri, de Koekelberg.
26 Elewaut, Ernest, de Haesdonck.
27 Francq, Henri, d'Obourg.
28 Gallez, Louis, de Montrœul-au-Bois.
29 Hausse, Arthur, de Meix (Virton).
30 Lagae, Joseph, de Courtrai.
31 Laureys, Jean, de Lierre.
32 Linard, Paul, de Cuesmes.
33 Leclef, François, d'Anvers.
34 Manne, Eloi, de Ville-sur-Haine.
35 Spaas, Léon, de Hamont.
36 Vanherpe, Jules, de Heestert.
37 Vloebergh, Arthur, de Saventhem.
38 Van Cutsem, Gustave, de Vlesenbeke.
39 Van Nuffelen, Alphonse, de Lierre.

[erckvoorde, Louis, de Waerschoot.
lecke, Alfred, de Somergem.
se, Joseph, de Falmagne.
rtier, Charles, de Termonde.
ıans, Jean, de Boom.
n, Jean-Baptiste, de Chiny.
.en, Louis, de Lillo.
ens, Arthur, de Gand.
ıem, Adolphe, de Courtrai.
en Bergh, Georges, de Frizet-St-Marc.

EXAMEN DE PHARMACIEN (1e ÉPREUVE

Avec grande distinction.

ns, Armand, d'Anvers
et, Irénée, de Froidchapelle.
rs, Théophile, de Louvain.
r, Auguste, de Couvin.
n, Jules, de Mons.

Avec distinction.

nt, Isidore, de Steenkerque.
.erde, Maurice, de Malines.
oey, Alphonse, de Merxem.

D'une manière satisfaisante.

e, Joseph, de Tournai.
mps, Armand, d'Audregnies.
cq, Léon, de Boussu.
e, Auguste, de Quebec (Canada).
eiren, Joseph, de Herent.
r Donck, Joseph, de Maeseyck.
Weghe, Joseph, d'Oostcamp.
ois, Jules, de Gingelom.
ire, Eugène, de Kemexhe.
aer, Pierre, de Courtrai.
x, Fernand, de Jenneret.

EXAMEN DE PHARMACIEN (2e ÉPREUVE)

Avec distinction.

ns, Armand, d'Anvers.
et, Irénée, de Froidchapelle.
ers, Théophile, de Louvain.
er, Auguste, de Couvin.
in, Jules, de Mons.
ıerde, Maurice, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

7 Brame, Joseph, de Tournai.
8 Clément, Isidore, de Steenkerque.
9 Descamps, Armand, d'Audregnies.
10 Leclercq, Léon, de Boussu.
11 Vermeiren, Joseph, de Herent.
12 Vander Donck, Joseph, de Maeseyck.
13 Vande Weghe, Joseph, d'Oostcamp.
14 De Vroey, Alphonse, de Merxem.
15 François, Jules, de Gingelom.
16 Grégoire, Eugène, de Kemexhe.
17 Loneux, Fernand, de Jenneret.
18 Mattelaer, Pierre, de Courtrai.
19 Savage, Auguste, de Quebec (Canada).

EXAMEN DE PHARMACIEN (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Lauwers, Georges, de Bois-d'Haine.

Avec distinction.

2 Dupon, Philippe, de Dixmude.
3 Sandron, Joseph, de Homerée.
4 Van Wynendaele, Omer, d'Hendecourt lez-Ransart (France).
5 De Meulder, Edouard. d'Enghien.
6 Muset, Joseph, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

7 Fosty, Edmond, de Givry.
8 Magnus, Ferdinand, de Mons.
9 Pierreux, Léon, de Gosselies.
10 Chapelle, Eudore, de Godarville.
11 Collard, Mathieu, de Céroux-Mousty.
12 d'Awans, Constant, de Marlinne.
13 Debin, Joseph, de Romedenne.
14 d'Huyvetter, Maurice, de Huysse.
15 Vanden Daelen, Julien, de Grammont.
16 Walravens, Léon, de Saintes.

EXAMEN D'EXPERT-CHIMISTE.

Avec distinction.

1 Lauwers, Georges, de Bois-d'Haine.

D'une manière satisfaisante.

2 Debin, Joseph, de Romedenne.

[redacted]

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE.) (LITTÉR. FRANÇ.).

Avec grande distinction.

1 Nothomb, Pierre, de Tournai.
2 Beaufaux, Charles, de Gosselies.
3 Renkin, Paul, d'Ixelles.
4 Braffort, Louis, de Mortinsart.

Avec distinction.

5 Bansart, Fernand, de Neufchâteau.
6 de T'Serclaes, Charles, de Gand.
7 Connerotte, Gustave, de Rœulx.
8 Navarro, Angel, de Chinandaga (Nicaragua).

D'une manière satisfaisante.

9 Bausart, Raymond, d'Anvers.
10 De Laet, Jean, de Malines.
11 Jeanty, Paul, de Vaux-la-Rosière.
12 Mosseray, Aimé, de Bioulx (Namur).
13 Verstraeten, Karl, de Louvain.
14 Carnot, Victor, de Mormont.
15 De Ruyver, Jules, de Ninove.
16 Destrait, Pierre, d'Ath.
17 Meulemans, Paul, de Herent.
18 Scheys, Paul, de Louvain.
19 Verschueren, Victor, d'Anvers.
20 Heyndrickx, Guy, de Schaerbeek.
21 Lebrun, Emile, de Dion-le-Mont.
22 Raemdonck, Léon, de St-Gilles (Waes).
23 Scheyaerts, Charles, de St Josse-ten-Noode.
24 Tinel, Guido, de Malines.
25 Vanden Eynde, Pierre, de Louvain.
26 de la Motte Baraffe, Albert, de Seneffe.
27 de Lalieux de la Rocq, Robert, de Feluy.
28 Le Bon, Jean, de Louvain.
29 Leroy, René, de Houdeng-Goegnies.
30 Voisin, Charles, de Flobecq.
31 Druet, Georges, de Frasnes lez-Gosselies.
32 Lefèvre, Camille, d'Arlon.
33 Meulepas, Emile, d'Anvers.
34 Micha, Victor, de Louvain.
35 Stevens, Constant, de Wavre,
36 Van Roye, Paul, de Boisschot.
37 Leclercq, Alfred, de Remicourt.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec distinction.

1 Naets, Gabriel, de Westerloo.
2 Verheyen, Laurent, de Tourneppe.

D'une manière satisfaisante.

3 Kukelmann, Joseph, de Lierre.
4 Olbrechts, Alphonse, de Malines.
5 Vereecken, Emile, de Gysegem.
6 Carton, Charles, de Wynegem.
7 De Groote, Franz, d'Anvers.
8 De Jaeger, Albert, de Knesselaere.
9 Eerebout, Georges, de Bruges.
10 Hoornaert, Raoul, d'Assenede.
11 Wille, Charles, de Somergem.
12 Van Nuffelen, Louis, d'Aerschot.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Avec grande distinction.

1 Boonen, Prosper, d'Ixelles.

Avec distinction.

2 Delvaux, Ernest, d'Antinnes.
3 Leroy, Octave, de Binche.
4 Reisdorff, Robert, de Bruxelles.
5 Lagae, Hubert, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

6 Bonart, Franz, de Liége.
7 Beken, Gustave, de Louvain.
8 Peters, Pierre, de Louvain.
9 Vermer, Albert, de Bièvre.
10 Ceulemans, Joseph, de Mortsel.
11 Claes, Charles, d'Alken.
12 De Cerf, Arnold, de Lambermont.
13 Delfosse, Adolphe, de Jodoigne.
14 Goddyn, Léon, de Gand.
15 Kiesel, Max, d'Arlon.
16 Mat, Emile, de Peruwelz.
17 Paheau, Louis, d'Aerschot.
18 Vanden Wouwer, Alfred, d'Anvers.
19 Van Overstraeten, Baudouin, de Louvain.
20 Aubry, René, de Soignies.
21 de Macar, Daniel, de Soignies.
22 De Cocq, Marcel, de Malines.

23 **Van Oppens, Richard, d'Alsemberg.**
24 **Waffelaert, Gustave, d'Etterbeek.**
25 **Coppée, Clovis, de Renlies**
26 **Crevecœur, Marc, de Perwez.**
27 **de Patoul, Jean, de Lens.**
28 **Rulot, Fernand, de Maillon.**
29 **Carton, Edmond, de Tournai.**
30 **de Radzitsky d'Ostrowick, Jules, de Malines.**
31 **De Marchant d'Ansembourg, Alfred, de Bruxelles.**
32 **Otto, Auguste, de Louvain.**

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT
(2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec grande distinction.

1 Geysen, Jules, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

2 Verbist, Léon, de Gheel.
3 Berghman, Germain, d'Ypres.
4 De Groeve, Alphonse, de Bruges.
5 Spincemaille, Jules, de Deerlyk.
6 Van Hecke, Maurice, de Somergem.
7 Van Craenenbroeck, Raphaël, d'Eyne.
8 Denecker, Auguste, de Moorslede.
9 Indekeu, Charles, de Neeroeteren.
10 Rembry, Léon, d'Eecloo.
11 Van Nuffel, Xavier, d'Hemixem.
12 Caluwaert, Adolphe, de Heyst-op-den-Berg
13 Leynen, Joseph, de Hasselt.
14 Vander Perren, Edouard, de Neeryssche.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE SUR LE DROIT NATUREL

D'une manière satisfaisante..

Decoster, Léon, de Louvain.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (1re ÉPREUVE).
B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

1 Govaerts, Louis, de Zoersel.

Avec distinction.

2 Van Isacker, Philippe, de Thourout.
3 Verwaest, Aloïs, de Rethy.

D'une manière satisfaisante

4 Beckers, Charles, de Budingen.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

1 Besengez, Eugène, de Templeuve.
2 Quaedvlieg, Louis, d'Aubervilliers.

D'une manière satisfaisante.

3 Bruggeman, Albert, d'Eccloo.
4 Courtoy, Fernand, de Jauche.
5 De Reu, Albert, de Sleydinghe.
6 Raemaekers, Fernand, de Louvain.
7 Vatlet, Auguste, de Kessel-Loo.
8 Wathieu, Georges, de Jauche.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

1 Engelen, Lambert, de Tongerloo.
2 Fierens, Jules, d'Anvers.
3 Lambrecht, Médard, de Wielsbeke.

D'une manière satisfaisante.

4 Declercq, Achille, de Lauwe.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec distinction.

1 Grietens, Jules, de Meerhout.
2 Van Hoof, Armand, de Diest.
3 Mees, César, de Hingene.
4 Simons, Gustave, d'Anvers.
5 Swirtz, Emile, d'Altert.

D'une manière satisfaisante

6 Heuvelmans, Pierre, d'Anvers.
7 Donckele, Michel, de Harlebeke.
8 Rabau, Gabriel, de Beveren (Roulers).
9 Serneels, Constant, d'Itegem.
10 Wagemans, Emile, de Cortessem.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (2e ÉPREUVE).

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

D'une manière satisfaisante.

Raty, Louis, d'Ixelles.

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

Fierens, Alphonse, d'Anvers.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

ıtty, Léon, de Spa.
ır, Alfred, de Huy.
helet, Louis, de Gomzé.

Avec distinction.

·t, Stanislas, de Sinay (Waes).
, Léon, de Bende.
tier, Edgar, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

ré, Léonce, de La Plante.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

D'une manière satisfaisante

Wilde, Armand, de Bruges.
lie, Paul, de Courtrai.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

D'une manière satisfaisante.

rayers, Arnold, de Rupelmonde.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE (GREC ET LATIN).

Avec distinction.

çois, Paul, de Bauffe.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec distinction.

Cock, Maxime, d'Oyck.

D'une manière satisfaisante.

ıvier, Emile, de St-Trond.
Wael, Adrien, de Schaerbeek.
›otaers, Ludovic, de Tongres.
lten, Eugène, de Martelange.
ı Gorp, Jean, de Casterlé.
ıder Perren, Jules, de Neeryssche.
›caert, Herman, de Malines.
pont, Joseph, de Brée.

EXAMEN DE DOCTEUR (1e ÉPREUVE).

B. HISTOIRE.

Avec la plus grande distinction.

laert, Léopold, de Bruges.
der Essen, Léon, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

3 Hinderyckx, Edmond, d'Iseghem.
4 Bogaerts, Gustave, de Schaerbeek.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec grande distinction.

1 Lefort, Théophile, d'Orchimont.
2 Morel, Léon, de Maubeuge.

Avec distinction.

3 Stryckers, Jean, de Maeseyck.

D'une manière satisfaisante.

4 Barthels, Henri, de Liége.
5 Dauby, Albert, de Louvain.
6 De Surgeloose, Gustave, d'Anvers.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 Vande Wyer, Joseph, de Budingen.

Avec distinction

2 Bolen, Charles, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

3 Ceyssens, Charles, de Hasselt.
4 Van Doren, Francois, de Malines.
5 Van Puyvelde, Léon, de St-Nicolas.

EXAMEN DE DOCTEUR (2e ÉPREUVE) (1).

B. HISTOIRE.

Avec la plus grande distinction.

* 1 Willaert, Léopold, de Bruges.
* 2 Vander Essen, Léon, d'Anvers.

Avec distinction.

* 3 Hinderyckx, Edmond, d'Iseghem.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec la plus grande distinction.

* 1 Lefort, Théophile, d'Orchimont.

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la le
publique.

Avec grande distinction.

2 Morel, Léon, de Maubeuge.

Avec distinction.

3 Dauby, Albert, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

4 Félix, Armand, de Jette-St-Pierre.
5 De Surgeloose, Gustave, d'Anvers.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 Vande Wyer, Joseph, de Budingen.

Avec grande distinction.

* 2 Van Puyvelde, Léon, de St-Nicolas.

Avec distinction.

* 3 Bolen, Charles, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

* 4 Van Doren, François, de Malines.
* 5 Ceyssens, Charles, de Hasselt.
* 6 Pittonvils, Robert, de Glabbeek.

FACULTÉ DES SCIENCES.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES ET DE CANDIDAT EN MÉDECINE (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Michaux, Adolphe, de Gosselies.

Avec grande distinction.

2 Degardin, Paul, de Blaugies.
3 Dubois, Albert, de Gand.
4 Debaisieux, Paul, de Louvain.
5 Molhant, Modeste, de Malines.
6 Vander Schueren, Arthur, d'Ockerzele.

Avec distinction.

7 Baekelandt, Richard, de Gulleghem.
8 Van Espen, Victor, de Nosseghem.
9 Verbraecken, Louis, de Melsele.
10 Vanden Abeele, Alphonse, de Haute-Croix.

D'une manière satisfaisante.

11 Byvoet, Camille, de Hechtel.
12 Courtin, Joseph, de Haine-St-Pierre.
13 Canart, Léon, de Peissant.
14 Caluwaerts, Ernest, de St-Trond.
15 Cambier, Georges, de Châtelineau.
16 Draulans, Julien, de Zoerle-Parwys.
17 Dufour, Léon, de Ninove.
18 De Keersmaeker, Jean, de Londerzeel.
19 De Block, Frédéric, de Wavre.
20 De Ruddere, Alphonse, de Bruges.
21 Entbrouckx, Henri, de St-Trond.
22 Fransen, François, de Wortel.
23 Gislen, Louis, d'Ottignies.
24 Huys, Ferdinand, de Steenbergen.
25 Lefebvre, François, de Quartit.
26 Lambert, Ariste, de Gérin.
27 Leyman, Alphonse, d'Eename.
28 Lelong, Louis, de Charleroi.
29 Malfait, Auguste, de Courtrai.
30 Markey, Emile, de Nieuport.
31 Michiels, Gabriel, de Woubrechtegem.
32 Patte, Pierre, de Pommerœul.
33 Polet, Arsène, de Givry.
34 Raveschot, Joseph, de Menin.
35 Ranwez, Georges, d'Andenne.
36 Selosse, Paul, de Mouscron.
37 Thienpont, Rodolphe, de Lokeren.
38 Van Opstal, Guillaume, d'Aerschot.
39 Van Caillie, Léon, d'Ostende.
40 Van Goethem, Maurice, de Lokeren.
41 Van Tassel, Léopold, de Bruxelles.
42 Vander Haegen, Richard, de Sulsique.
43 Verbeeck, Joseph, de La Clinge.
44 Vanden Bril, Paul, de Boom.
45 Abeloos, Alphonse, de Sterrebeek.
46 Bernard, Raoul, de Schaerbeek.
47 Coquet, Edgar, de Lokeren.
48 Cochez, Arthur, de Gyseghem.
49 Delie, Abel, d'Ypres.
50 De Groodt, Arthur, d'Anvers.
51 De Smedt, Edmond, de St-Nicolas.
52 Dupont, Henri, d'Hérenthals.
53 De Kock, Désiré, de Zwyndrecht.
54 Delannoy, Elie, de Froidmont.
55 De Wulf, Maurice, de Bruges.
56 Dhooghe, Alphonse, de Lierre.
57 De la Haye, Joseph, de Dixmude.

Francou, Henri, de Marcinelle.
Fermine, Paul, de Wellin.
Hubert, Emile, de Moxhe.
Latinne, Gustave, de Marbais.
Legrand, Jacques, de St-Josse-ten-Noode.
Michils, Alexis, de Saventhem.
Notredaeme, Hilaire, de Poperinghe.
Namèche, Achille, de Temploux.
Peeters, Amand, de Boisschot.
Raveschot, Robert, de Menin.
Roosens, Joseph, de Borgerhout.
Taverniers, Paul, de Glabbeek.
Vander Veken, Raymond, de Bruxelles.
Van Driessche, Albert, de Grimbergen.
Van Dessel, François, de Duffel.
Verwimp, Léon, de Turnhout.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Bruylants, Pierre, de Louvain.
2 Van Saceghem, René, de Bruges.
3 Lemaire, Joseph, de Schaerbeek.

Avec grande distinction.

4 Dulière, Auguste, de Dampremy.
5 Dupont, Octave, de Heestert.

Avec distinction.

6 Allard, Léon, de Wavre.
7 Adriaens, Oscar, de Lophem.
8 Bril, Jacques, de Stabroeck.
9 Désiron, François, de Reckheim.
10 Flipts, Auguste, de Roulers.
11 Ide, Michel, de Vive-St-Eloi.
12 Loë, Maurice, de Vilvorde.
13 Michiels, Louis, de Louvain.
14 Van Damme, René, d'Oudelem.
15 Vander Marlière, Florent, d'Elverdinghe.
16 Vertruyen, Camille, d'Aerschot.

D'une manière satisfaisante.

17 Boulanger, Fernand, de Sibret.
18 Beckers, Pierre, de Wyckhoven.
19 Blérot, Joseph, de Bastogne.
20 Bonte, Georges, de Moorslede.

21 De Wickere, Remi, de Poperinghe.
22 Durez, André, de Dour.
23 Fonder, Louis, de Couvin.
24 Frère, Albert, de Seneffe.
25 Follet, Remi, de Poperinghe.
26 Fernez, Adolphe, de Lessines.
27 Ingebos, Ernest, d'Attenhoven.
28 Jans, Joseph, de Grand-Jaminé.
29 Lebeer, Jean, de Malines.
30 Liesse, Eugène, d'Orbais.
31 Lagae, Oscar, de Cuerne.
32 Lenssens, Zénon, de Wetteren.
33 Mullie, André, d'Anvers.
34 Praillet, Alphonse, de Villers-le-Bouillet.
35 Poty, Emile, de Douvrain lez-Baudour.
36 Roland, Rodolphe, d'Avenne.
37 Tomsin, Léon, de Hougaerde.
38 Vander Schueren, Alfred, de Vollezeele.
39 Van Opstal, Herman, de Louvain.
40 Vos, Gustave, de Montignies lez-Lens.
41 Verstraeten, Paul, d'Anvers.
42 Vindevoghel, Maurice, d'Elseghem.
43 Verriest, Léon, de Louvain.
44 Wautelet, Edouard, de Montignies-sur-Sambre.
45 Boghemans, Joseph, de Belsele.
46 Buchet, Paul, de Bouillon.
47 Clerinx, Edgar, de Gingelom.
48 Hiernaux, Elie, de Matagne-la-Grande.
49 Roman, Paul, de Termonde.
50 Sandront, Louis, de Homerée-Flostoi.
51 Stienon, Hector, de Chapelle lez-Herlaimont.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Glineur, Albert, d'Audregnies.
2 Henrard, Louis, de Perwez.
3 Hamoir, Jules, de Méan.
4 Puissant, Henri, de Tamines.
5 Colin, Luc, de Momignies.

Avec distinction.

6 Balot, Hector, d'Everbecq.
7 Brouwers, Aloïs, de Wavre-Notre-Dame.
8 Cuypers, Maurice, de Louvain.
9 Escoyez, Eudore, de Tertre.

10 Lievens, Alphonse, de Borgerhout.
11 Maby, Marc, de Clermont.
12 Vande Velde, Georges, de Waereghem.
13 Van Haverbeke, Rodolphe, de Gheluwe.
14 Van Lerberghe, Ernest, d'Avelghem.

D'une manière satisfaisante.

15 Delbeke, Léon, de Hooglede.
16 De Greef, Eugène, de Niel (Anvers).
17 Fraipont, Georges, de Waremme.
18 Hue, Léon, de Rochefort.
19 Hoebancx, Arthur, de St-Trond.
20 Luyckx, Joseph, d'Anvers.
21 Meyskens, Constant, de Deux-Acren.
22 Maesen, Louis, d'Anvers.
23 Nounckele, Georges, de Courtrai.
24 Nysten, Arsène, de Tongres.
25 Ralet, Arthur, de Gilly.
26 Teeuwen, Jean, de Nederweerdt.
27 Van Vlasselaer, Armand, de Louvain.
28 Vrancken, Joseph, de Lanaeken.
29 Vermandere, Raphaël, d'Avelghem.
30 Van Hoof, Jules, de Lierre.
31 Vanden Haute, Isidore, d'Everbecq.
32 Wellens, Jules, de Lierre.
33 Chielens, Rodolphe, de Bruges.
34 De Middeleer, François, d'Ixelles.
35 Henrard, Alexandre, de Havelange.
36 Lissoir, Joseph, de Sinsin.
37 Maertens, Léon, de Louvain.
38 Milet, Léon, de Charleroi.
39 Philipot, Fernand, d'Incourt.
40 Robyns, Paul, de Maeseyck.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Pacotte, Julien, de La Louvière.

Avec distinction.

Lambo, Charles, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

Corbugy, Oscar, de Thuin.
Hollebeke, Joseph, de Bruges.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Van Damme, Floris, d'Anvers.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Piron, Alfred, de Tirlemont.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES GÉOGRAPHIQUES (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

Dubois, Vital, de Wayaux lez-Gosselies.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Verriest, Gustave, de Louvain.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE) (1).

Avec la plus grande distinction.

* 1 Smedts, Arthur, de Louvain.
* 2 de Fooz, Guillaume, de Bruxelles.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (1e ÉPREUVE).

A. SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec grande distinction.

Maréchal, Joseph, de Charleroi.

B. SCIENCES BOTANIQUES.

Avec grande distinction.

Martins, Thomas, d'Areja (Portugal).

D. SCIENCES CHIMIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Buelens, Armand, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

2 Gérard, Adhémar, de Bruxelles.
3 Muset, Joseph, de Louvain.
4 Van Gysegem, Joseph, de Louvain.

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (2e ÉPREUVE).

A. SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Maréchal, Joseph, de Charleroi.

Avec grande distinction.

2 Elrington, Georges, de Sele (Angleterre).

B. SCIENCES BOTANIQUES.

Avec grande distinction.

Martins, Thomas, d'Areja (Portugal).

D. SCIENCES CHIMIQUES.

Avec grande distinction.

Malengreau, Fernand, de St-Ghislain.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Coppens, Albert, d'Ardoye.
2 Thoreau, Jacques, d'Ixelles.
3 Wins, Emile, de Mons.

Avec grande distinction.

4 Delmarcel, Gustave, de Louvain.
5 Mullie, Julien, de St-Genois.
6 Schicks, Joseph, d'Anvers.
7 Wauthier, Edmond, de Saintes.

Avec distinction.

8 Boulmant, Robert, de St-Ghislain.
9 Caluwé, Auguste, de Louvain.
10 Dubuisson, Joseph, de Pont-de-Loup.
11 Desmit, Michel, de Courtrai.
12 Gallez, Gustave, de Binche.
13 Hollevoet, Fursy, de Crombeke.
14 Hauptmann, Marcel, du Rœulx.

D'une manière satisfaisante.

15 Bauwens, Cyrille, de Rhode-Ste-Agathe.
16 Bogaerts, Michel, d'Alveringhem.
17 Desgain, Jean, de Lodelinsart.
18 Degueldre, Fernand, de Liége.
19 Desquiens, Georges, de Warneton
20 Fontaine, Nestor, de Lavroux.

21 Frans, André, de Malines.
22 Geysen, Joseph, de Deurne.
23 Louis, Prosper, de Grez-Doiceau.
24 Moerman, Jérôme, de Roulers.
25 Schmitz, Marcel, de Louvain.
26 Stock, Clotaire, de Mouscron.
27 Taccoen, Gabriel, de Leysele.
28 Tessens, Désiré, de Morckhoven.
29 Van Leeuw, Louis, de Malines.
30 Van Haudenard, Maurice, de Belœil.
31 Walravens, Auguste, de Saintes.
32 Wauters, Joseph, d'Anvers.
33 De Roy, Louis, d'Anvers.
34 Drion, René, de Liége.
35 Evrard, René, de Montignies-sur-Sambre.
36 Goossens, Lambert, d'Op-Glabbeek.
37 Gilliaux, Alexandre, de Gilly.
38 Jacobs, Fernand, d'Anvers.
39 Lagae, Paul, de Courtrai.
40 Meyer, Jean, de Schooten.
41 Siméon, Charles, de Tirlemont.
42 Serlet, Albert, de Thuin.
43 Verbesselt, Jules, de Koningshoyckt.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Nikolayczak, Victor, de Lautenbourg (Suisse).
2 Delplanque, Fernand, de Courtrai.

Avec distinction.

3 Salembier, Adhémar, de Pecq.
4 Beaufaux, Georges, de Gosselies.
5 Crispin, Jean, de Spy.
6 Dubuisson, Georges, de Pont-de-Loup.
7 De Bontridder, Henri, de Bruxelles.
8 Verwilghen, Raphaël, de Roulers.
9 De Raedt, Constant, de Wavre.
10 Hebbelynck, Albert, de Meirelbeke.

D'une manière satisfaisante.

11 Jamar, Fernand, de Melin.
12 Lekeux, Maurice, d'Arlon.
13 Martheleur, Elie, de Marcinelle.
14 Mercier, Maurice, d'Arlon.
15 Malfait, Joseph, de Courtrai.
16 Pacco, Paul, d'Enghien.
17 Puissant, Félicien, de Tamise.
18 Poodts, Albéric, de Rupelmonde.

19 Roger, Louis, de Suarlée.
20 Richard, Raoul, de Namur.
21 Saurtet, Georges, de Wavre.
22 Schopp, Franz, de Turnhout.
23 Tassin, Vital, de Montigny-Neuville.
24 Bertholet, Fernand, de St-Gilles (Bruxelles).
25 de Dorlodot, Jean, de Floriffoux.
26 De Potter, Urbain, d'Anvers.
27 Ferminne, Adolphe, de Roux.
28 Gaussin, Alphonse, de Ciney.
29 Van Haelst, Oscar, d'Anvers.
30 Wyckmans, Joseph, de Bornhem.
31 Watteyne, Baudouin, de Bruges.
32 de Cortier, Ludovic, d'Yves.
33 Doms, Gaston, de Louvain.
34 Hers, Gery, de Namur.
35 Houdart, Georges, de Nivelles.
36 Lienart, Pierre, d'Ixelles.
37 Mommens, Jules, de Melsbroeck.
38 Minne, Fernand, d'Etterbeek.
39 Schul, Jacques, d'Anvers.
40 Vranckx, Armand, de Louvain.
41 Verbruggen, Léon, de Bruxelles.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction

1 Meeusen, Emile, d'Oelegem.
2 Plissart, Charles, de Bauffe.
3 Pira, Armand, de Louvain.
4 Scheid, Max, de St-Josse-ten-Noode.
5 Sottiaux, Georges, de Marcinelle.
6 Vitry, Edmond, de Binche.

D'une manière satisfaisante

7 Caenepenne, Chrétien, d'Etterbeek.
8 Dupret, Marcel, de Bruxelles.
9 Delvaux, Victor, de Malines.
10 Evrard, Emile, de Tirlemont.
11 Goffart, Fernand, de Wavre.
12 Holemans, Albert, de Malines.
13 Jadoul, Charles, de Braine-le-Château.
14 Roderburg, Paul, de Louvain.
15 Servranckx, Georges, de Liége.
16 Verwimp, Joseph, de Gheel.
17 Buys, Fernand, de Marcinelle.
18 Thieffry, Edmond, d'Arcq.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Delcroix, Jules, de Schaerbeek.
2 Goffart, Henri, de Wavre.
3 Latinis, Jean, de Schaerbeek.
4 Lagasse, Victor, de Nivelles.
5 Vander Rest, Maurice, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

6 De Strycker, Hubert, de Lierre.
7 De Rode, Paul, de Louvain.
8 Elewaut, Odilon, de Haesdonck.
9 Fontainas, Paul, d'Ixelles.
10 Gueur, Ernest, de Jumet.
11 Guillaume, Emmanuel, de Lisbonne.
12 Guilmin, Joseph, de Villers lez-Heesten.
13 Hambresin, Jean, de Bruxelles.
14 Hublet, Jules, de Charleroi.
15 Jacob, Nestor, de Bulscamp.
16 Lardinois, Séraphin, de Marchiennes.
17 Nève, Pierre, de Gand.
18 Petiau, Emile, de Liége.
19 Parmentier, Cyrille, de Tilff.
20 Samain, Hilaire, de St-Genois.
21 Delvaulx, Théophile, de Malines.
22 Duquenne, Albert, d'Anvers.
23 Hermant, Albert, de Bouffioulx.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 de Ramaix, Amaury, de Berlin.
2 de Fooz, Guillaume, de Bruxelles.
3 Hertsens, Georges, de Malines.
4 Libert, Alfred, d'Anhée.
5 Vander Jeught, Joseph, de Termonde.
6 Dufour, Paulin, de Châtelineau.
7 Mennes, Auguste, de Merxem.

D'une manière satisfaisante.

8 Verbouwe, Ovide, de Watou.
9 De Rode, Paul, de Louvain.
10 Dufour, Hervé, de Châtelineau.
11 Fontainas, Paul, d'Ixelles.
12 Mommens, Edgar, de Lessines.
13 Van Damme, Joseph, de Wetteren.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Pensi, Xavier, d'Etterbeek.

D'une manière satisfaisante.

2 Claeys, Emile, de Waereghem.
3 De Brouwer, Auguste, de Bruges.
4 Limpens, Fernand, de Termonde.
5 Watteyne, Maurice, de Mons.
6 Bovy, Fernand, de Seraing.
7 Eggermont, Paul, de Leignon.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Van Hecke, Albert, de Sottegem.

Avec distinction.

2 Duvigneaux, Joseph, de Bertrix.
3 Nonnon, Armand, de Charleroi.

D'une manière satisfaisante.

4 Brackx, Léopold, de Dudzeele.
5 Félix, Léon, de Neuville.
6 Hubert, Maurice, de Marche-les-Dames.
7 Lien, Louis, de Moustier-sur-Sambre.
8 Samsen, Albert, de Poperinghe.
9 Thiry, Raymond, de St-Josse-ten-Noode.
10 Van Biesem, Louis, de Louvain.
11 Charles, Louis, de Bastogne.
12 Cornelis, Athur, de St-Georges-ten-Distel.
13 Deloof, Richard, de St-André.
14 Gualbert, Firmin, de Kain.
15 Mestdagh, Omer, de Bruges.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Cloet, Remy, de Coolscamp.

D'une manière satisfaisante.

2 Berger, Gustave, de Jumet.
3 Deneufbourg, Auguste, de Coivrel (France).
4 Feye, René, de Louvain.
5 Piens, Edgar, de Binche.
6 Vervoort, Edouard, d'Anvers.
7 Warocquier, Charles, de Tournai.
8 Cauwe, Emile, de Bruges.
9 Félix, Léon, de Neuville.
10 Samsen, Albert, de Poperinghe.
11 Van Caeneghem, Jules, de Semmerzacke.

ÉCOLES SPÉCIALES

des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

EXAMENS SUBIS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1904-1905

EXAMEN D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

Programme A.

1 Montangée, Alphonse, d'Ostende.
2 Hazard, Alfred, de Bruxelles.
3 Latinis, Charles, de La Louvière.
4 de Roest d'Alkemade, Louis, de Beersel.
5 Daveloose, Arthur, de Dudzeele.
6 Uytebrouck, Isidore, de Louvain.
7 Henry, Edgar, de Roux.
8 Cambier, Nestor, de Souvret.
9 Evrard, Lucien, de Landen.
10 Mols, Paul, d'Anvers.
11 Biron, Jacques, de Bouffioulx.
12 Boulvin, Auguste, de Saint-Aubin.
13 Lefebvre, Octave, de Burdinne.
14 Chanteux, Joseph, de Herve.
15 Bruggeman, Jules, de St-Georges.
16 Fehyt, Georges, de Montigny-le-Tilleul.
17 Berquin, Henri, d'Anvers.
18 Paheau, Charles, d'Aerschot.
19 Meeus, Eugène, de Schooten.
20 Bertholet, Urbain, d'Uccle.
21 Henry, Félix, de Transinne.
22 Antonissen, François, de Merxem.
23 Bisschop, Charles, d'Anvers.
24 Charlet, Achille, de Haringhe.
25 Stevens, Paul, de Duffel.
26 Charlier, Charles, de Perwez.
27 Hambresin, Omer, de St-Josse-ten-Noode.
28 Holemans, Fernand, de Malines.
29 Leblanc, Léon, de Molenbeek-St-Jean.
30 Letroye, Armand, de Braine-le-Château.
31 Tibaut, Albert, de Bruxelles.
32 Kaiser, Marcel, de Bruxelles.
33 Lagneau, Fernand, de Couvin.
34 Dryen, Achille, de Londerzeel.
35 Massart, Rodolphe, de Wasmes.

36 Lammens, Emile, de Wetteren.
37 Ampe, Achille, d'Oost-Roosebeke.
38 Haesaerts, Isidore, de Rumpst.
39 De Rasse, Albert, de Tournai.
40 Levie, Michel, de Binche.
41 Blondel, Robert, de Tournai.
42 Bovy, Gustave, de Tournai.
43 Brasseur, René, de St-Gilles.
44 Pennequin, Eugène, de Schaerbeek.
45 Van Vyve, Raymond, de Caulille.
46 Vervaeck, Jacques, de Héver.
47 De Winter, Raphaël, de Gheel.
48 Cluckers, Albert, de Malines.
49 Descamps, Marcel, d'Aiseau.
50 Goossens, Robert, de Leefdael.

Programme B.

1 Wérotte, Célestin, de Dave.
2 Petre, Emmanuel, de Vilvorde.
3 Van Vyve, Raymond, de Cambille.
4 Deckers, Henri, de Melsele.
5 Vervaeck, Jacques, de Hever.
6 Descamps, Marcel, de Noirchain.
7 Van Herck, Georges, de Berchem.
8 Beguin, Eugène, de Gerpinnes.
9 Tennstedt, Charles, de Petit-Enghien.
10 D'Haese, Joseph, de Segelsem.
11 Parmentier, Edmond, de Bruxelles.
12 Gilson, André, de Tournai.
13 Callejas, Santiago, de Chimandger-Nicaraga.
14 Noelemans, Georges, de Ledeberg.
15 de Churruca, Joachim, de Bilbro.
16 Basagoëti Ruis, Antonio, de Mexique.
17 Claes, Joseph, de Malines.
18 Van Parys, Eugène, d'Aerschot.
19 Prignon, René, de Namur.
20 Gilson, André, de Tournai.
21 de Thomas de Bossière, Etienne, de Bossière.
22 Boon, Paul, de Santhoven.
23 Limet, Armand, de Haillot.
24 Mascart, Louis, de Forchies-la-Marche.
25 Jacobs, Jules, de Dilsen.
26 Maes, Jean, de Tamise.
27 Vanden Berghe, Georges, d'Avelghem.
28 Decamps, Georges, d'Acoz.
29 Merckx, Maurice, d'Héverlé.
30 Grade, Raoul, de Gand.
31 Bulckens, Jules, d'Herenthout.

32 Jannicapasis, Constantin, d'Ezebizonde.
33 Cousin, Emile, de On.
34 Kugener, Eugène, de Wasscabellig.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Bouvez, Jules, de Jemappes.
2 Metz, Norbert, d'Esch-sur-Alzette.
3 Roelandt, Joseph, de Turnhout.

D'une manière satisfaisante.

4 Bellier, Alfred, de Monceau-les-Mines.
5 Brasseur, Franz, de Couillet.
6 De Pauw, Victor, de Crainhem.
7 Hannecart, Gustave, de Bruxelles.
8 Mendia, Martin, de Mexico.
9 Plapied, Zénobe, de Javingre-Levy.
10 Suttor, Maurice, de Bruxelles.
11 Verschelden, Louis, de Verrebroeck.
12 Vander Haert, Jean, de Bruges.
13 Aelvoet, Guillaume, de Louvain.
14 Marmanillo, Théophile, de Curso (Pérou).
15 Loring, Fernando, de Malaga.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE SUR LA CHIMIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Thibaut, Victor, de Marchiennes.
2 De Grave, Maurice, de Bruxelles.
3 Dumortier, Maurice, de Tournai.
4 Kempeneers, Léon, de Neerhespen.
5 Pierart, Elie, de Lambresart.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Bastin, Pierre, de Croix (France).
2 De Raedt, Jean, de Bousval.
3 De Fraine, Léon, de Grammont.
4 De Mayer, Raphaël, de Cruybeke.
5 Van Lierde, Joseph, de Sottegem.
6 Jansens, Ludovic, de St-Nicolas.
7 Knepper, Albert, de Diekirch (G. D.).
8 Nys, Charles, de St-Nicolas.
9 Van Thournout, Gaston, de Wervicq.

10 Cayphas, Georges, de Gozée.
11 Deprez, Sylvain, de Jauche.
12 Buffet, Michel, de Wiltz.

EXAMEN D'INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Van Everdingen, Richard, de Charleroi.
2 Frère, René, de St-Gilles (Bruxelles).

D'une manière satisfaisante.

3 De Raedt, Constant, de Bousval.
4 Goreux, Henri, d'Avin.
5 Maton, Léon, de Diest.
6 Pollet, Maurice, de Beclers.
7 Vanden Bulcke, Joseph, de Wervicq.
8 Krantz, Nicolas, de Wiltz (G.-D.).
9 Leurquin, Léopold, de Spy.
10 De Jaer, Alfred, de Bruxelles.
11 Lechien, Gustave, de Tournai.
12 Thibaut, Augustin, de Nalinnes.
13 Mahieu, Louis, de Binche.
14 Fasseaux, Albert, de Rouveroy.
15 Rivière, José, de Portugalète.
16 Schock, Nicolas, de Grevenmacher.
17 Allard, Franz, de Châtelineau.
18 Chabot, Armand, d'Ans.

EXAMEN D'INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

Kugener, Léon, de Nospelt (G.-D.).

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Cavanillès, Ferdinando, de Villaviciosa (Espagne).
2 Michotte, Stanislas, de Namur.
3 Jacques, Albert, d'Arsdorf.
4 Lorrain, Patrice, de Santiago.
5 Mersch, Hubert, de Brouch (G.-D.).
6 Steichen, Michel, de Gonderange (G.-D.).
7 Verbelst, Jules, d'Aerschot.
8 Antoine, Armand, de Wauthier-Braine.
9 Motte, Alfred, de Jumet.

10 Maes, Aloïs, de Houthem.
11 Godfrin, Charles, de Hannut.
12 Vigneron, Léon, de Thism.
13 Vloeberg, Jules, de Saventhem.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Becken, Louis, de Hasselt.
2 Flamion, Alexandre, de Gilly.

D'une manière satisfaisante.

3 Jacqmin, Jean, de Hal.
4 Cousin, Paul, de On.
5 de Vigneron, Edouard, de Bruxelles.
6 Heuvelmans, Jules, de Liége.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR ARCHITECTE (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Goethals, Emile, d'Alost.

D'une manière satisfaisante.

2 Fonteyn, Emile, de Louvain.
3 de Marneffe, Louis, de Niel (St-Trond).

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR ARCHITECTE (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Leroy, Hector, de Houdeng-Goegnies.
2 Van Caillie, Alphonse, de Roulers.
3 Carlier, Emile, de Nivelles.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1re ÉPREUVE).

Avec distinction

1 Van Gastel, Constant, de Berg-op-Zoom.

D'une manière satisfaisante

2 Mannaert, Corneille, de Bornhem.
3 Van Hoof, Léon, de Malines.
4 Vander Haeghen, Joseph, de Hasselt.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Evrard, Robert, de Nimy.
2 Cuigniez, Georges, de Warcoing.
3 Casanueva, Louis, de Santiago.
4 Jacobs, Léon, de Laeken.
5 Van Doren, Joseph, de Wygmael.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Decker, Charles, d'Etterbeek (G.-D.).

D'une manière satisfaisante.

Letellier, Michel, de Santiago.
Dodopoulos, Nicolas, de Kirk-Kilissé.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ARCHITECTE (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Colin, Ernest, d'Ixelles.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ARCHITECTE (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 De Brouwer, Joseph, de Bruges.
2 Schmitz, Maurice, d'Anvers.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Haas, Victor, d'Onville.

D'une manière satisfaisante.

2 Braun, Albert, de Bruxelles.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Van Hove, Edouard, de Louvain.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (ÉPREUVE UNIQUE).

Avec distinction.

1 Jadot, Octave, d'On.

D'une manière satisfaisante.

2 Gérard, Charles, de Couillet.
3 Detry, René, de Spa.
4 Schobbenn, Vincent, d'Anvers.
5 Bouillon, Adolphe, de Couillet.
6 Bonjean, Henri, de Tirlemont.

—

Institut agronomique.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Hamid, Khan, de Téhéran.
2 Vanden Brouck, Joseph, de Wisseghem.
3 Melchers, Willy, de Charleroi.
4 Aerden, Théophile, de Jette-St-Pierre.
5 Van Pottelberghe, Omer, de Wachtebeke.
6 Gasthuys, Paul, de Bruxelles.
7 d'Artet, Paul, de Huy.
8 Goethals, Joseph, de Gand.
9 Calicis, Georges, de Gilly.
10 Mehemed, Salih, de Constantinople.
11 Massange, Léon, de Stavelot.
12 François, Paul, de Lodelinsart.
13 Brasseur, Maurice, de Bruxelles.
14 Blommaerts, Urbain, de Nukerke.
15 Pirmez, Louis, de Velaine-sur-Sambre.
16 Valvekens, Théophile, de Tourneppe.
17 Houchard, Albert, de Huy.
18 Jacquemin, Camille, de Corswarem.
19 Voussure, Georges, de Waterloo.
20 Werotte, Victor, de Dair.
21 Le Boucq, Robert, d'Ixelles.
22 Vercken de Vreuschmen, Jules, de Baelen-sur-Vesdre.
23 Naets, Maurice, de Westerloo.
24 Vicen, François, de Sorva (Espagne).
25 Ancion, Achille, de Héron.
26 Van Roey, Vital, d'Everberg.
27 Massange, Gaston, de Stavelot.
28 Lemaire, Henri, de Bruxelles.
29 Beaurieux, Fernand, de Roelenge-sur-Geer.
30 Fanuel, Paul, de Radigevatz (Serbie).
31 de Marneffe, Léon, de Montenaeken.
32 Rentiers, François, de Schaerbeek.
33 Hubert, Paul, de Namur.
34 Derweduwen, Marcel, de Bruxelles.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A

Avec grande distinction.

1 Younès, Assad, de Tannourine (Mont-Liban).
2 Van Orshoven, Hector, de Hoeylaert.

Avec distinction.

L'Heureux, Léon, de Lodelinsart.
Sacré, Jules, de Herstappe.

D'une manière satisfaisante.

Rosier, Victor, de Moustier lez-Frasnes.
Maes, Ulric, de Peer.
Miesse, Fernand, de Marchienne-au-Pont.
Nannan, Auguste, d'Arlon.
Racot, Paul, de Laroche.
Quiévy, Amédée, d'Ostiches.
de Castro, Lucien, de Manaos (Brésil).
Huysmans, Joseph, de Maeseyck.
Verhaegen, Désiré, de Hoeylaert.
Talbot, Joseph, de Vielsalm.
5 Jadoul, Charles, de Marlinnes.
16 de Villers, Jean, de Conneux-Conjoux.
17 Spronck, Désiré, de Maestricht.
18 Van Steenberghe, Paul, de Smeerhebbe.

A subi avec succès un examen complémentaire sur diverses branches.

Pieraerts, Albert, de Louvain.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Delforge, Prosper, de Chaumont-Hompré.
2 de Siemienski, Etienne, de Krzepin (Pologne).

Avec distinction.

3 Descamps, Fernand, de St-Symphorien.

D'une manière satisfaisante.

4 Reginster, Paul, de Seny.
5 Dauverin, Armand, de Dinant.
6 Féron, Auguste, de Monceau-Imbrechies.
7 Huygen, Adhémar, de Hoesselt.
8 Vanden Noortgate, Aimé, de Burst.
9 Snyers, Charles, de Rosoux.
10 d'Oultremont, Pierre, de Bruxelles.

Ont subi avec succès un examen complémentaire sur diverses branches.

1 Martin, Arthur, de Baillonville.
2 Wittevronghel, Charles, de Laeken.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR AGRICOLE).

Avec la plus grande distinction.

1 Coulonval, Jules, de Baileux.

Avec grande distinction.

2 Antoine, Victorien, de Rachamps.
3 Delcourt, Léon, de Séloignes.

Avec distinction.

4 Schelstraete, Hector, d'Oordegem.
5 Florent, Arthur, de Melles.
6 Van Houdenhove, Jules, d'Assche.

D'une manière satisfaisante.

7 Verhaeghe, Charles, de Vichte.
8 de Wachter, Armand, de Malderen.
9 Sody, Louis, de Louvain.
10 Boes, Edouard, d'Alken.
11 Jans, Michel, de Messelbroeck.
12 Wittevronghel, Charles, de Laeken.
13 Sebrechts, Jean, de Willebroeck.
14 Devos, René, d'Erwetegem.
15 England, Georges, d'Ath.
16 Snyers, Paul, de Corthys.
17 Wittamer, Emile, d'Heinstert.
18 Doumen, Edouard, de Mechelen-sur-Meuse.

Ont subi avec succès un examen d'élèves libres sur diverses branci

1 Spruyt, Tony, d'Anvers.
2 Bouilliart, Adolphe, de Mons.

SECTION DE CHIMIE.

ONT SUBI LA 2e ÉPREUVE DE LA SECTION DES SCIENCES CHIMIQUES AGRIC

Avec grande distinction.

1 Gillain, Jules, de Vitrival.

Avec distinction.

2 Pieraerts, Albert, de Louvain.
3 Mommaerts, Henri, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

4 Dehaye, Emile, de Tilly.
5 Broun, Louis, de Malines.
6 Van Marsenille, Emile, de Haneffe.

A subi avec succès un examen sur diverses branches.

Smulders, Gustave, de Chaussée-Notre-Dame.

ONT SUBI LA 3e ÉPREUVE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'EXPERT CHIMISTE AGRICOLE.

D'une manière satisfaisante.

1 Wuyts, Louis, de Rhode-St-Pierre.
2 Vanden Haute, Edmond, d'Aspelaere.

SECTION FORESTIÈRE.

ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR FORESTIER.

Avec distinction.

1 Evrard, Jean, de Ville-sur-Haine.
2 Anciaux, Maurice, de Wavre.

D'une manière satisfaisante.

3 Rosseels, Egide, de Louvain.
4 Wagemans, Charles, de Cortessem.
5 Nagant, Henri, de Fauquemont.

SECTION D'AGRONOMIE.

ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR EN SCIENCES AGRONOMIQUES.

Avec distinction.

1 Mullié, Paul, de Ploegsteert.

D'une manière satisfaisante.

2 Smets, François, de St-Trond.

École supérieure de Brasserie.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Vander Molen, Joseph, de Stabroeck.
2 Cappuyns, Alphonse, de Haecht.
3 Sergoynne, François, de Merchtem.
4 Escouflaire, Stéphane, de Hornu.
5 Berlaimont, Jean, de Lodelinsart.
6 Decoster, Paul, de Bruxelles.
7 Van Dingenen, Joseph, d'Aerschot.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 Ravoet, Joseph, de Louvain.
2 Bredo, Edmond, de St-Gilles (Bruxelles).

D'une manière satisfaisante.

3 De Block, Joseph, de Merchtem.
4 Lannoy, Henri, d'Ixelles.
5 Pottier, Edgard, de Mons.
6 Ghys, Georges, d'Anvers.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

Glibert, Joseph, de Braine-l'Alleud.

A subi avec succès un examen sur diverses branches.

De Preter, Gustave, de Berchem.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR BRASSEUR).

Avec distinction.

1 Quiévy, Louis, d'Ostiches.

D'une manière satisfaisante.

2 de Mévius, Gustave, d'Ixelles.
3 Legrand, Gustave, de Beauvais.
4 Dumont, Henri, de Wervicq.

Ecole des Sciences commerciales et consulaires.

CANDIDATS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

1 De Bry, Adelin, d'Assesse.

Avec distinction.

2 Quaegebeur, Albert, de Nieuport.
3 Vander Stappen, Alphonse, de Louvain.
4 Van Assche, Jean, de Schaerbeek.
5 Knepper, Georges, de Diekirch.
6 Devos, Charles, de Dixmude.

D'une manière satisfaisante.

7 Minet, Joseph, de Les Tailles.
8 Duchesne, Florent, de Wilsele.
9 Pecher, Léopold, de Bruxelles.
10 Spitaels, René, de Santhoven.
11 Nackaerts, Fernand, de Louvain.
12 Cornet, François, de Tirlemont.
13 Deswert, Charles, de Bruxelles.
14 Verbeek, Aloïs, de La Clinge.
15 Malaisse, Pol, de Ciney.

LICENCIÉS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

1 Haerens, Jean, de Cuerne.

Avec distinction.

2 Laureys, Henry, de Lierre.
3 Evenepoel, Joseph, de Wavre.
4 Maertens, Alphonse, de Bruges.
5 Wouters, Camille, de Houtvenne.
6 Colle, Armand, de Peteghem.
7 Jamin, Grégoire, de Lobbes.

D'une manière satisfaisante.

8 Min, Henri, de Bolinne-Harlue.
9 Laureys, Joseph, de Louvain.
10 De Brauwere, Maurice, de Courtrai.
11 Moncarey, Valère, de Poperinghe.

12 Lambrechts, Jules, de Louvain.
13 Parent, Julien, de Corthys.
14 Locus, Fernand, de Louvain.
15 Palgen, Maurice, de Hussigny.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULA

Avec grande distinction.

1 Spitaels, Maurice, de Santhoven.
2 De Belder, Joseph, de Eeckeren.
3 De Guchtenaere, Joseph, de Meirelbeke.

Avec distinction.

4 Van Schendel, Georges, de Malines.
5 Vanden Bossche, Edmond, de Brecht.
6 Van Gindertaelen, Léon, de Louvain.
7 Straetmans, Léopold, de Bruxelles.
8 Caluwaerts. Léon, d'Esschen-St-Liévin.
9 Biolley, Félix, de Verviers.

D'une manière satisfaisante.

10 Lecomte, Edouard, de Bruges.
11 Lagasse, Joseph, de Nivelles.
12 Boye, Pierre, de Haesdonck.
13 Van Dyck, Fritz, de Louvain.
14 de Savoye, Jean, de St-Gilles.
15 Lechien, Adolphe, de Fayt lez-Seneffe.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES.

D'une manière satisfaisante.

1 Clerbaux, Joseph, de Tournai.
2 Portier, Camille, de Loo.
3 Carette, Louis, de Louvain.

...tistique des admissions en théologie et en droit canon.

...E.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
6	7	»	»	»	»	»	7
7	10	2	2	»	»	»	14
8	8	4	4	1	»	»	17
9	1	1	1	1	»	»	7
0	4	»	1	»	»	»	2
1	7	2	»	»	»	1	10
2	6	1	1	3	»	»	11
3	4	2	»	1	»	»	7
4	3	»	2	»	»	»	5
5	5	1	»	2	»	»	8
6	8	»	2	1	»	»	11
7	6	»	3	»	1	1	11
8	4	3	»	»	»	1	8
9	9	1	3	»	1	»	14
0	3	»	2	»	»	»	5
1	7	1	3	»	1	»	12
2	4	1	»	1	»	»	6
3	4	2	2	»	»	1	9
4	5	3	1	»	»	»	9
5	3	2	2	»	»	»	7
6	9	1	4	3	»	»	17
7	6	»	2	1	1	»	10
8	3	3	2	»	»	»	8
9	9	3	3	»	1	»	16
0	7	2	2	1	1	»	13
1	3	»	2	2	»	1	8
2	9	»	1	»	1	1	12
3	8	3	1	1	»	1	14
4	5	1	4	»	2	1	13
5	6	1	3	»	1	»	11
6	6	1	3	»	»	»	10
7	7	4	2	1	1	»	15
8	6	1	3	»	»	»	10
9	5	2	2	2	1	»	12
0	3	3	1	»	»	»	7
1	8	3	2	»	1	»	14
...ux	208	54	66	21	13	8	370

Suite de la statistique des admissions en théologi[e] et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	T[...]
	208	54	66	21	13	8	3[...]
1872	3	3	1	2	»	»	
1873	9	1	4	1	»	1	
1874	5	3	1	»	»	1	
1875	4	2	4	1	1	»	
1876	6	2	2	1	»	»	
1877	10	2	2	1	1	1	
1878	7	2	3	»	»	»	
1879	10	1	4	2	»	1	
1880	7	2	3	1	2	»	
1881	5	1	6	»	1	»	
1882	4	2	4	1	1	1	
1883	9	2	2	1	3	»	
1884	8	2	4	3	1	»	
1885	10	2	3	1	»	»	
1886	6	»	1	2	3	»	
1887	6	1	2	»	1	»	
1888	8	4	2	»	»	2	
1889	4	2	1	»	»	»	
1890	6	2	2	1	1	»	
1891	7	2	»	1	»	»	
1892	6	1	3	1	2	1	
1893	3	1	3	»	»	»	
1894	10	4	3	»	»	»	
1895	13	2	1	1	1	»	
1896	5	2	5	1	»	»	
1897	9	4	3	»	1	»	
1898	10	1	2	2	1	»	
1899	10	2	5	2	1	»	
1900	5	1	5	»	1	1	
1901	8	5	7	1	1	»	
1902	5	2	3	0	1	»	
1903	9	1	3	2	1	»	
1904	9	3	2	1	»	1	
1905	12	4	6	1	1	»	
Totaux	456	125	168	52	39	18	8[...]

Statistique des admissions par les jurys d'examens (1).

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
1857	104	85	58 (2)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
Totaux	2742	2716	2079	1326	8863

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

(2) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1r mai 1857.

Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examens.

ANNÉE.	Droit	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	2742	2716	2079	1326	8863
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484
1877	207	267	64	104	642 (1)
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	111	207	957
1886	280	391	165	241	1097
1887	275	401	193	239	1108
1888	312	410	171	185	1078
1889	288	411	170	193	1062
1890	304	392	179	213	1088
1891	251	432	159	203	1045
1892	223	428	157	151	959
1893	232	382	159	162	935
1894	238	392	142	159	931
1895	246	338	140	175	899
1896	258	399	170	220	1047
1897	252	420	166	252	1090
1898	297	362	164	262	1085
1899	278	334	153	262	1027
1900	268	327	138	293	1026
1901	300	329	158	325	1112
1902	261	352	163	318	1094
1903	275	342	150	314	1081
1904	269	324	172	345	1110
1905	263	342	173	354	1132
Totaux	11171	14035	6940	8392	40538

(1) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Manière satisfaisante.	Distinction.	Grande distinction	La pl. gr. distinction.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	» (2)	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
Totaux	5519	2070	510	436	8535

(1) V. note 1, p. 235.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1r mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

Suite de la statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen.

ANNÉE.	Manière satisfaisante.	Distinction.	Grande distinction.	La pl. gr. distinction.	TOTAL.
	5519	2070	510	436	8535
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
1877	389	179	28	46	642
1878	472	180	70 (1)	53	775(2)
1879	492	180	67	58	797
1880	524	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
1887	740	231	104	33	1108
1888	713	231	105	29	1078
1889	691	249	88	34	1062
1890	692	261	96	39	1088
1891	677	228	103	37	1045
1892	613	229	81	36	959
1893	607	191	95	42	935
1894	569	211	113	38	931
1895	550	207	99	43	899
1896	602	282	131	32	1047
1897	654	264	136	36	1090
1898	691	233	132	29	1085
1899	671	216	108	32	1027
1900	673	228	101	24	1026
1901	700	270	112	30	1112
1902	712	250	98	34	1094
1903	703	252	98	28	1081
1904	763	232	92	23	1110
1905	753	251	95	33	1132
Totaux	25921	9482	3240	1895	40538

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi d
20 mai 1876.
(2) Voyez note 1, p. 235.

ľableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1904-1905.

ÉE IQUES	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
-35[1]	»	65	»	»	»	»	21	86
-36	»	97	26	28	46	37	27	261
-37	»	95	36	42	70	79	40	362
-38	»	101	60	63	78	89	52	443
-39[2]	125	105	82	62	64	102	50	590
-40	154	136	89	59	62	100	44	644
-41	163	129	95	84	79	101	40	691
-42	165	155	92	88	84	111	50	745
-43	170	153	81	84	73	137	46	744
-44	161	136	85	99	77	163	55	776
-45	154	137	89	94	81	170	52	777
-46	159	133	94	97	88	176	62	809
-47	161	121	101	89	92	168	60	792
-48	160	111	83	80	99	150	54	737
-49	159	130	75	66	75	139	61	705
-50	162	128	90	74	95	161	64	774
-51[3]	»	»	132	113	112	202	56	615
-52	»	»	106	110	142	231	58	647
-53	»	»	91	127	134	222	55	629
-54	»	»	65	143	126	214	54	602
-55	»	»	49	144	150	204	53	600
-56	»	»	67	194	144	169	57	631
-57	»	»	96	186	145	200	66	693
aux	1893	1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353

'endant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans gnement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences ux de la Faculté de Théologie. Les cours de première année de Mé- et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

e collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été sup- le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 in- ons prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus 'ises dans la suite du Tableau général des inscriptions, p. 240.

dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par lu 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscrip- our les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées es des autres.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1904-1905.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
		1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66(1)	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	291	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	210	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	101	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
Totaux	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1904-1905.

	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214
7	253	»	356	216	449	387	66	1727
8	303	»	316	183	468	424	63	1757
9	307	»	395	221	450	422	29	1824
0	393	»	382	225	428	428	35	1891
1	397	»	317	210	445	391	40	1800
2	405	»	244	215	474	330	38	1706
3	427	»	191	202	441	343	40	1644
4	411	»	193	224	445	338	46	1657
5	433	»	203	229	413	308	50	1636
6	386	»	237	246	402	350	48	1669
7	395	»	224	242	410	341	49	1661
8	433	»	256	247	403	363	54	1756
9	477	»	256	256	399	399	118	1905
0	574	»	242	244	392	383	110	1945
1	568	»	253	240	400	373	127	1961
2	556	»	293	260	408	378	116	2011
3	604	»	252	280	413	395	126	2070
4	627	»	274	295	391	413	148	2148
5	616	»	278	297	407	388	177	2163
x	12067	1932	12928	10510	18051	18284	5480	81145

Inscriptions par Facultés
prises pendant l'année académique 1904-1905.

Théologie	177
Droit	388
Médecine	407
Philosophie et Lettres	297
Sciences	278
Écoles spéciales	472
Agronomie	144
Total	2163

Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1904-1905 et répartis d'après leur pays d'origine.

Des 2163 élèves inscrits pendant l'année 1904-1905, 1899 sont Belges; 264 étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	290
— de Brabant	501
— de Flandre occidentale	231
— de Flandre orientale	221
— de Hainaut	298
— de Liége	76
— de Limbourg	97
— de Luxembourg	68
— de Namur	117
Total	1899

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	29
Angleterre	6
République-Argentine	1
Autriche	7
Brésil	4
Bulgarie	1
Chili	5
Costa Rica	1
Cuba	2
Égypte	2
Empire ottoman	11
Espagne	18

États-Unis	21
France	28
Grèce	1
Guatemala	1
Indes anglaises	1
Indes néerlandaise	1
Irlande	12
Italie	8
Luxembourg (Grand-Duché)	25
Malte	1
Mexique	1
Pays-Bas	66
Pérou	1
Portugal	3
Roumanie	1
Russie	4
Suisse	2
Total	264

Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus, p. 216.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311
1877—78	1201	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	1700
1886—87	1568	1727
1887—88	1618	1757
1888—89	1686	1824
1889—90	1689	1891
1890—91	1644	1800
1891—92	1544	1706
1892—93	1473	1644
1893—94	1483	1657
1894—95	1475	1636
1895—96	1515	1669
1896—97	1509	1661
1897—98	1610	1756
1898—99	1722	1905
1899—1900	1783	1945
1900—01	1818	1961
1901—02	1825	2011
1902—03	1866	2070
1903—04	1917	2148
1904—05	1949	2163
1905—06	1962	

NÉCROLOGE.

:a et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis
ur. II. Machab. XII, 46.

:mbre 1904. Verbist, Léon-Marie-Joseph-Georges, étudiant en médecine, né à Itegem le 28 décembre 1885, y décédé.

s 1905. Lootens, Maurice-Jules-Emile-Marie, étudiant en médecine (3e doctorat), élève-médecin militaire, né à Oost-Roosebeke le 4 juillet 1880, y décédé.

l. PÉRIN, Charles-Henri-Xavier, professeur émérite de la Faculté de Droit, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'Institut de France, de l'Académie de législation de Toulouse, etc., etc., né à Mons le 29 août 1815, décédé à Ghlin. (Voir aux Analectes.)

l. HUBERT, Louis-Auguste-Eugène, professeur ordinaire de la Faculté de Médecine, président de l'Académie royale de médecine de Belgique, officier de l'ordre de Léopold, officier d'Académie de l'Université de France, né à Louvain le 3 août 1839, y décédé. (Voir aux Analectes.)

tembre. De Geest, Léon-Remi, étudiant en médecine, né à Overmeire le 8 juin 1880, y décédé.

obre. Billiet, Léon, étudiant en droit, né à Ruysselede le 15 mai 1883, y décédé.



DEUXIÈME PARTIE





CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

COURS PRATIQUE.

XXe ANNÉE.

Directeur : M. le professeur V. BRANTS.

Ont pris part aux travaux en 1904-1905.

M. l'abbé Belpaire, Jean, d'Anvers.
Bevilacqua, Giulio, de Vérone (Italie).
Collard, Charles, de Louvain.
l'abbé Contreras, Luis, docteur en droit, de Salamanque (Espagne).
Cuylits, Joseph, docteur en droit, de Bruxelles.
de Müelenaere, Robert, d'Ardoye.
Duplat, Georges, docteur en droit, de Bruxelles.
Geüens, Maurice, de Bruges.
Goria, Giuseppe, dottore in leggi, de Casale (Piémont-Italie).
Guillaume, Gustave, de Madrid.
Nève, Paul, de Gand.
van Caloen, Léon, de Bruges.

RAPPORT

sur les travaux de la CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE. pendant l'année académique 1904-1905, par M. Giuseppe GORIA, docteur en droit, licencié en sciences sociales et politiques.

MESSIEURS,

C'est un champ fertile et inépuisable que cette Conférence d'Économie sociale, où, dans un milieu calme et serein, passent sans trêve de nouvelles générations, qui s'éloignent trop vite peut-être, mais emportant tout de même, avec le doux souvenir des paisibles réunions hivernales, un peu de cette science qui en constitue le parfum le plus agréable.

Depuis vingt ans se poursuit cette œuvre; depuis vingt ans ces générations se renouvellent pour aller grossir les rangs de ceux qui, le cœur affranchi soit de l'égoïsme, soit de la haine, sincèrement soucieux de la paix sociale et du bien être des classes labourieuses, veulent aboutir à une entente amicale entre capital et travail. Vingt ans! c'est peu dans l'histoire des institutions; c'est quelque chose dans la vie universitaire.

Chaque année le milieu se renouvelle. Voilà le danger, dira-t-on; c'est un manque de continuité qui doit certainement aboutir à une œuvre inféconde, à un travail sans cohésion, sans force, sans influence positive. Mais ce qui serait une cause de faiblesse pour une autre institution, devient un privilège, une force, pour cette institution universitaire : le privilège d'une persistante jeunesse qui ramène toujours au combat pacifique pour le bien-être social des forces fraîches et alertes, des aptitudes variées, des intelligences avides. Et d'ailleurs les liens ne se brisent pas au bout d'un an!

Les cours pratiques sont dans le courant du jour : ils répondent à une nécessité, parce que dans la lutte pour l'étude de la vérité, parmi les agitations où le désordre moral, le déchainement des passions et d'un matérialisme sectaire ont jeté la société, il faut qu'il y ait toujours, comme sur un navire ballotté par la tempête, un groupe qui veille, l'esprit serein, le cœur calme, et s'élevant au-dessus du désordre, du

bruit de la lutte, dans le milieu paisible de l'objectivité, observe, étudie et prêche les moyens d'opérer le sauvetage sans laisser sur le chemin trop de victimes.

Notre Cercle, avec tant d'autres confrères, répond modestement mais avec endurance à cette nécessité, et tel qu'en une pépinière (séminaire) il fait germer la bonne semence, il nourrit et fortifie ses jeunes affiliés pour cette lutte parfois pacifique, mais souvent fort âpre aussi et qui demande des armes perfectionnées et un entraînement spécial. Sa vie de chaque jour? On peut bien se la représenter : c'est une vie de travail, d'enseignement à la fois théorique et expérimental, d'investigation. Et d'ailleurs il n'est pas d'usage ni de la détailler ni d'en analyser les produits : c'est l'œuvre préparatoire, on le sait; c'est l'élaboration de la sève, qui plus tard étalera aux tièdes rayons du soleil toute une théorie de fleurs et de fruits : on parle de l'œuvre lorsqu'elle paraît au grand jour achevée et parée.

Donc c'est encore cette fois une brève énumération des sujets abordés par nos collaborateurs : retraites ouvrières, travail à domicile, protection de l'enfance, législation du travail en Hollande et en Italie, réforme des sociétés anonymes, unions douanières, instruction obligatoire, droit de grève, régime corporatif, universités populaires, etc.

Mais ce qui apparait au public, soit de nos collaborateurs actuels, soit de ceux qui viennent de nous quitter, nous le signalons avec satisfaction, avec une joie fort compréhensible, sans prétendre d'ailleurs nous parer de l'honneur de leurs travaux ni en assumer la responsabilité; nous voulons seulement constater leur continuité au travail et le succès qui déjà l'a couronné; nous nous bornons à revendiquer au Cercle l'honneur d'avoir posé la première pierre de ces édifices, surtout d'avoir donné la méthode.

Plusieurs de nos jeunes « anciens » ont publié des travaux qui ont attiré l'attention. Notons d'abord l'important volume du Baron de Trannoy, sur *Jules Malou 1810-1870*, et l'étude juridique fouillée de M. Albert Biebuyck sur le *Régime des Associations et des fondations aux Pays-Bas* (1).

M. Georges Eeckhout a donné au public son étude intéressante et suggestive sur la *Concurrence déloyale en Allemagne*, dont une édition a paru dans les documents de la commission nationale de la petite bour-

(1) Tous deux ont paru dans la *Bibliothèque de l'École des sciences sociales et politiques*,

geoisie; il a publié en outre divers articles instructifs sur le *Régime de la bourse en Allemagne* et *en Autriche*, dans la *Revue sociale catholique* et dans le *Bulletin* de notre École des sciences commerciales et consulaires.

Un autre de nos rapporteurs, M. l'abbé Paul Michotte, celui qui l'année dernière avait conquis le grade de docteur en sciences sociales et politiques et publié son ouvrage remarquable et remarqué sur les *Théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886*, fut chargé par Son Éminence le Cardinal Archevêque de l'enseignement des sciences commerciales au collège de St-Pierre à Louvain. Pour l'Exposition universelle de Liège il a confectionné trois tableaux clairs et compréhensifs résumant l'histoire de l'économie politique en Belgique de 1830 à 1905 : ils furent placés à la Section d'Économie politique du groupe « Sciences et Lettres » et l'appréciation flatteuse dont ils ont été l'objet, nous dit clairement quelle est leur importance.

Parmi nos collaborateurs de l'année dernière, M. Emile Savoy, devenu, on le sait, à Fribourg (Suisse) sa patrie, directeur de l'important service de l'inspection des apprentissages, a publié la monographie de l'ardoisier du Luxembourg belge, qu'il nous avait présentée (1).

Un de nos confrère actuels, l'abbé Jean Belpaire a profité de ses vacances de Pâques pour faire un voyage d'étude instructif en France et notamment pour y visiter les institutions ouvrières si célèbres de M. Léon Harmel au Val-de-Bois.

Une étude faite par un autre de nos travailleurs de cette année, M. Gustave Guillaume, sur le *Projet de loi néerlandais concernant le contrat de travail*, a été donné à la publicité par la *Revue sociale catholique*.

Il nous plait vivement de pouvoir témoigner encore une fois notre reconnaissance à M. le professeur Vliebergh, qui reste toujours fidèle aux séances de notre Conférence, et de le féliciter du succès obtenu par son nouveau travail : l'*Étude sur la région agricole de la Campine au XIXe siècle*, qui a été justement couronnée par l'Académie royale de Belgique. M. Vliebergh, qui mène de front avec une infatigable activité, avec une rare compétence, les œuvres sociales, les études scientifiques et l'enseignement, est un de ceux dont l'exemple est lui-même tout un enseignement, un encouragement, une invitation éloquente à l'effort, à une vie intense de travail et de dévouement.

(1) Elle a paru dans la collection des *Ouvriers des Deux-Mondes* que publie à Paris la Société internationale d'Économie sociale.

Ainsi se poursuit l'œuvre paisible de notre Cercle, dans un cadre où sprit se sent tout à son aise, dans une atmosphère familiale, sans mise scène, sans discussions bruyantes, sans ces péroraisons qui cachent op souvent sous l'éclat de la phrase le vide de la pensée. C'est un libre hange d'idées, une étude patiente de documents qui s'accompagne de nquête sur place : c'est un contrôle où, à la lumière des principes, sparaissent les erreurs, se dissipent les doutes comme le brouillard us les rayons du soleil, et la vérité bondit forte, vaillante, vigoureuse ur revendiquer sa place au grand jour.

Et chaque année après le travail, lorsque l'esprit las aime à se re- eillir en soi-même, demandant un peu de trêve, le calme indispen- ble à de nouvaux efforts, on sent le besoin d'une rapide synthèse, d'un urt aperçu sur la moisson qu'ont récoltée ceux qui dans le Cercle ont it leur apprentissage. C'est le même désir qui arrête l'alpiniste sur la nte dans les ascensions longues et périlleuses, pour mesurer d'un up d'œil le chemin parcouru, les victoires remportées!

Aperçu instructif, synthèse indispensable, qui fortifie ceux qui passent our entrer dans la lutte, et offre aux nouvelles recrues un puissant xemple.

Nous n'avons pu naturellement parler que de la première moisson do os plus récents collaborateurs des dernières années; mais si nous oussons le regard plus en arrière, vers ceux qui nous ont quitté depuis longtemps, nous nous retrouvons dans une famille déjà nombreuse et vaillante, parmi des « vétérans » eneore jeunes cependant, mais qui ont déjà reçu dans la lutte pour la vérité le baptême du feu. Ce sont les fils aînés, ce sont nos frères, dont plusieurs brillent dans la carrière scien- tifique.

En parcourant la série, on retrouve bien des noms que le succès a distingué, et sans vouloir faire ici une liste et moins encore un choix, nous envoyons à tous, au bout de vingt ans d'union dans le travail, le fraternel salut du groupe auquel bon nombre ont gardé un affectueux souvenir.

Et à ce fraternel salut qui se répand partout où un de nos compagnons poursuit en simple troupier ou déjà en maître, l'œuvre commencée à Université, nous tenons à ajouter aussi les sentiments de notre recon- naissance à celui qui depuis vingt ans régit les destinées du Cercle. C'est ui qui, comme le Virgile de la Divine comédie, nous sert de guide, *ella selva selvaggia ed aspra e forte!*

Enfin tâchons, espérons, demandons à Dieu d'avoir la force qui brise

les obstacles, la lumière qui efface les erreurs, dissipe les doutes, l'endurance dans l'effort, le courage dans la lutte, la longue vision, enfin l'âpre et généreux désir de la victoire, l'opiniâtre refus d'accepter la défaite de la vérité (1).

(1) Il convient de noter ici que notre rapporteur lui-même a publié déjà diverses études intéressantes et notamment dans la *Rivista internazionale di Scienze sociali*, de Rome (Septembre 1905), un travail qu'il a préparé au cours pratique : *Le pensioni ai vecchi operai nel Belgio secondo la legge* 10 *maggio* 1900. *(Note de la Direction.)*

—

RECHTSGENOOTSCHAP
der Katholieke Hoogeschool van Leuven.

BESTUUR.

Eere Voorzitters : Hoogeerwaarde heer ABBELOOS.
Hoogeerwaarde heer HEBBELYNCK.
Heer hoogleeraar J. VAN BIERVLIET.
Voorzitter : A. SCHICKS, hoogleeraar.
Onder-Voorzitter : J. FRANCK.
Eerste schrijver : Fr. VANDEN BOSSCHE.
Tweede schrijver : A. DE PUYDT.
Penningmeester : L. BOONE.

WERKENDE LEDEN.

De heeren studenten :

Billet, Bosteels, Boone, Bohyn, Brocorens, Busschaert, Bellefroid, Collard, Cleerenaere, Claerhout, Croquaert, Degraeve, Degeest, De Raedt, De Riemaecker, De Vliegher, de Kersmaecker, Franck, Gevens, Haesaerts, Hensmans, Hostie, Indekeu, Kempenaer, Lesaert, Mathys, Meganck, Michielsen, Mols, Nelissen, Pacot, Pil, Potvlieghe, Ruyssen, Roggeman, Seys, Stuyck, Schoolmeesters, Theunen, Tallon, Van Blyenbergh, Van Cauwenbergh, Vancutsem, Van Gindertaelen, Vanden Bossche, Vandermaelen, Van Winckel, Vanderstichelen, Van Mosselvelde, Van Oeckel, Verbaet, Versluys, Voet, Vuye, Verhoeven, Willems.

VERSLAG

over de werkzaamheden van het RECHTSGENOOTSCHAP gedurende het afgeloopen schooljaar 1904-1905, door M. Franz VANDEN BOSSCHE.

MIJNE HEEREN,

De eerste zitting van ons vlaamsch Rechtsgenootschap werd gehouden den Dijnsdag 8 November 1904. Zij was druk bijgewoond. De Vlaamsche studenten in rechten verstaan van dag tot dag meer en meer welk belang zij erin hebben in hunne moedertaal over rechtsvragen te leeren handelen : Wij naderen een periode waarin de Vlaamsche taal in de gerechtszalen volle burgerrecht zal verkrijgen : aan ons — uit overtuiging en uit eigenbelang — het wapen te leeren hanteeren dat wij in den strijd van morgen zullen te grijpen hebben voor het goede en het recht.

Het was misschien wel een weinig om de nieuwigheid dat een groot getal studenten in rechten in de benedenzaal van het Pauscollege waren opgekomen. En misschien wel ook een weinig uit nieuwsgierigheid.

De zaak die op de dagorde stond was van aard om jongelingen naar de zitting te lokken :

Sedert het jaar 1902 bestond er huwelijksbelofte tusschen mejuffer Anna Hugo en Karl Freusel, beide wonende te Antwerpen.

In 1904 brak de jongeling opeens af.

Meester Franck, ondervoorzitter, vloog voor de jonge dochter heel hoffelijk in het strijdperk en met het vuur der welsprekendheid dat hem eigen is, eischt hij twintig duizend frank schadevergoeding, steunende op artikel 1382. De achtbare verdediger der verstootene verloofde tracht te bewijzen dat er hier een schadetoebrengend feit bestaat dat den heer Freusel tot herstelling dwingt.

Aan de bank der verdediging treedt Mr Franz Vanden Bossche op en onderzoekt de feiten zooals zij door briefwisseling worden daargesteld.

Hij vraagt zich af of er hier ten minste een onvolkomen misdrijf kan bestaan.

En ten eerste, er is hier geen ongeoorloofd feit : het huwelijk is in den grond vrij en iedereen mag voor gegronde reden zijn woord intrekken.

Ten tweede is er hier fout? Ja, maar deze die ze bedreven heeft is ıffer Hugo zelf: immers door de briefwisseling wordt er bewezen dat j aan eene grove en niet te vergevene onkieschheid plichtig is.

Ten derde, de schade — deze bestaat ten nadeele van den verdediger ılf, ook op zijne onbaatzuchtigheid wijzend, eischt hij eenen frank :badevergoeding.

De rechtbank veroordeelde de vraagster tot de kosten van het geding.

Na de pleidooien verwierf de tweede schrijver, M. Arthur Depuydt,)or eene korte voordracht over de wet op de werkongevallen van den ł December 1904, veel bijval.

Op aanvraag van M. Eug. Bosteels werd er besloten eenen brief te ːnden aan Mgr den Rector, ten einde het Vlaamsch rechtskundig tijd:hrift in de bibliotheek der Hoogeschool te bekomen.

De sympathieke Voorzitter Hoogleeraar Schicks kondigde daarna aan ıt hij op de zittingen praktische rechtsvragen ter oplossing zou stellen. Met dank werd dit voorstel aanvaard.

Tweede zitting. (22 November 1904).

De heer R. De Vliegher, als substituut van den Prokureur des Konings, ım het woord om straf te eischen tegen eenen boerenzoon, Euvelmans ij naam, dien de veldwachter betrapt had terwijl hij bezig was het spel anker en zon » aan andere buitenlieden aan te bieden.

Het achtbaar orgaan van het openbaar ministerie, in naam der wet an 1902 op de spelen, eischt eene uiterst strenge straf tegen den plichge, want de ergelijke nasleep van de droeve drift van 't spel is in het ınd jammerlijk. Het spel teisterd meer en meer onze kleinere bevoling en ontsteelt haar de zuurgewonnen penningen die voor onderhoud an vrouw en kinderen zouden moeten dienen. De straf moet voorbeelig zijn en de Heer Substituut acht twee dagen gevang en 100 frank ıoet geenszins overdreven.

Meester de Ceulenaere, Hector, spreekt aan de verdedigingsbank voor 'uvelmans.

Hij houdt staan dat de wet van 1902 hier niet toepasselijk is; die wet trekt maar tot het beteugelen der ergemisbruiken in de eertijds toegeatene speelhuizen: de kleinere overtredingen moeten naar 't derde lid an art. 557 van ons strafwetboek met politiestraffen geboet worden.

De Heer de Vliegher houdt staan dat gansch de vorige wetgeving door le nieuwe wet is afgeschaft, en na eene korte woordenwisseling daarıver, komen de rechters Ruyssen, Van Winckel en Willems een einde tellen aan het debat door het volgende vonnis:

Aangezien het niet genoegzaam bewezen is dat Euvelmans een misdrijf bedreven heeft door de wet op de speelhuizen van 1902 voorzien;

Aangezien deze wet enkel toepasselijk is op de groote spelen;

Aangezien de nieuwe wet geenszins in tegenstrijd is met art. 557 strafwetboek en dit artikel geenszins heeft afgeschaft;

De Rechtbank : Veroordeeld Euvelmans tot twee dagen gevang en 15 frank boet.

Daarna werd de voordracht van den Heer Depuydt, over de wet van 24 December 1903 op de werkongevallen besproken door den Heer Voorzitter Hoogleeraar Schicks, door de Heer J. Franck, den Heer Van Cauwenbergh en F. Vanden Bossche : Ongelukkiglijk was de voordrachtgever afwezig.

Derde zitting van den 6 December 1905. — Vandenabeele is beticht van beraamde moord op den persoon zijner echtgenoot Rosalia Janssens te hebben gepleegd.

De Heer Ruyssen, als openbaar ministerie, vordert tegen hem de doodstraf, en na de feiten vastgesteld te hebben tracht hij eveneens de voorbedachtheid te bewijzen.

Meester Albert de Riemaecker, in eene meesterlijke pleidooi die waarlijk het assissenhof waard was, tracht, zonder de feiten te loochenen, de voorbedachtheid van der hand te wijzen : hij treedt in zeer treffende psychologische beschouwingen en overtuigt de rechters dat de voorbedachtheid geenszins bestaat. Bovendien pleit de verdediger verzachtende omstandigheden; 't is het slecht gedrag der vrouw die den man tot dronkenschap heeft gebracht en in eenen aanval van geestverbijstering en uiterste opgewektheid heeft zijne gramschap den genadeslag toegebracht.

De rechters Van Winckel, Verhoeven en de Kepper, nemen de zienswijze der verdediging aan en de beschuldigde wordt tot vijftien jaar dwangarbeid verwezen.

In de vorige zitting had onze hooggewaardeerde voorzitter zijn inzicht te kennen gegeven van na de debatten over eene zaak ook eene praktische rechtsvraag ter oplossing te stellen. Bij het woord had hij de daad gevoegd en 't was de eerste maal dat deze nieuwigheid die wij hoogleeraar Schicks te danken hebben, in ons Rechtsgenootschap werd ingehuldigd.

Ons getrouw lid, de Heer H. Van Cauwenbergh, had aanveerd over de volgende vraag verslag te maken :

Hoe een voogd een verkoopverdrag moet volvoeren, door den vader

van den minderjarige mondelings gesloten en waarvan, ten gevolge der dood van den vader, de akt niet is kunnen opgesteld worden.

In eene kernachtige taal zet de spreker de vraag uiteen en verdedigt het gedacht dat de familieraad niet heeft tusschen te komen.

De Heer Voorzitter onderscheidt of er ja of neen een geschreven bewijs van het verdrag bestaat. In geval er geen geschreven bewijs is dan moet de voogd de machtiging van den familieraad bekomen, in 't ander geval niet. Deze zienswijze werd algemeen bijgetreden.

Na de zitting ging de Heer Voorzitter voor de studenten in tweede doctoraat over tot eenige praktische oefeningen over het vereffenen van erfenissen, en hij stelde daarbij nog welwillend voor dergelijke oefeningen te beleggen op de Dijnsdagen waar er geene veertiendaagsche zitting van 't genootschap zou zijn.

Met uiterste erkentelijkheid werd deze nieuwe blijk van verregaande verkleefdheid aan de studenten aanveerd, en 't weze vooraf gezegd dat deze oefeningen een kijkje lieten doen op den werkelijken praktischen kant der zaken.

Vierde zitting van 20 December 1904. — De volgende zaak stond op de plakbrieven : Mr D'Erbée, burgemeester eener stad, had in het aandaghouden zijner boeken van den Burgerstand uiterst nalatig geweest. De Heer Jozef Verhoeven, in name der wet, komt tegen den zorgeloozen burgervader straf eischen. De Heer Fritz Willems vraagt aan de rechtbank eene voorwaardelijke verwijzing.

Het openbaar ministerie is het met de verdediger daarover niet eens en houdt staan dat de wet over de voorwaardelijke veroordeeling alleen op de strafzaken toepasselijk is en dat art. 50 van het burgerlijk wetboek dus met die wet geenszins verbonden is.

De verdediging wederspreekt deze meening en beweerdt dat hier eene ware straf tegen den officier van den burgerstand wordt uitgeveld. De Heeren rechters treden deze meening bij en veroordeelen burgemeester D'Erbée voorwaardelijk tot vijftig frank boet.

De Heer Bellefroid bekomt daarna het woord voor het oplossen der volgende rechtsvraag : Mag een eigenaar het aanvullen eener schouw eischen, wanneer hij op eenen aanpalenden muur de gemeenzaamheid aanwerft?

Spreker besluit dat het goed aangeworven is zooals het gelegen is en dus het aanvullen niet mag geëischt worden.

Met deze vierde zitting waren de zittingen gedurende het verouderde jaar 1904 afgeloopen en de naastvolgende tot na het Kerstmisverlof vastgesteld.

Vijfde zitting van 24 Januari 1905. — Op dien heugelijken avond traden Mertens, Tallon en Depuydt in 't strijdperk neder.

De klient van Mr Tallon, M. Ickx had zijn oud huis geslecht en zonder toelating van het gemeentebestuur heropgebouwd.

In statige en vaste welsprekendheid komt Mr Depuydt, de vertreder der gemeente in zaak houden staan dat M. Ickx de wet van 1844 over banen en wegen is te buiten gegaan, ook eischt hij de afbraak van het huis... De verdediger van M. Ickx voelt daarop zijn bloed beginnen te koken en hevig valt hij tegen het bedoelde gemeentebestuur uit.

Kalm en sterk door zijn recht antwoordt de eischer koel dat de wetsbepalingen stellig zijn. En daarop volgt een hevige en vinnige woordentwist over plannen en alignementen, over politiek en de wet van '44 en het wordt een waar kruisvuur van beweringen en ontkenningen van parlementarische en onparlementarische uitdrukkingen die als veuzende viersperken verblindend dooreenkruisen als in eenen duisteren nacht. De naaste strijd zou voorzeker in drift nog toegegroeid hebben hadde de Heer Voorzitter niet verklaard dat de onpartijdigheid der rechters aan den kamp heusch en hoffelijk een einde zou stellen : waarop de twee ridders van het woord uitgeput en hijgend op hunne banken nederzaten...

Daarna volgde een lang en pijnlijk stilzwijgen : *Conticuere omnes intentique ora tenebant...* En M. Ickx werd tot zestien frank boet veroordeeld en daarmede werd de vrede in alle herten hersteld, zelf hopen wij in het onstuimig gemoed van den vurigen verdediger van M. Ickx. Om te eindigen een woord van dank en eene oprechte hulde aan onze beide makkers om de belangvolle levendigheid die zij in onze bijeenkomst hebben gebracht.

Gelijk eene diepe kalmte vol zalige rust op een onstuimig weder volgt, zoo werd in den gewonen stillen gang van onze bijeenkomst door onzen makker Ad. Van Winckel, de volgende rechtsvraag besproken : Laat art. 908 Burg. W. B. toe eene gift te verminderen door den *de cujus* gedaan aan een natuurlijk kind voor de wettelijke erkenning?

De erkenning heeft een verklarend uitwerksel en werkt terug tot den dag der geboorte; dus, acht de spreker, dat men eene vordering zal mogen inspannen om de gift te doen verminderen. Van een ander gedacht zijn eenige leden : eene erkenning kan maar uitwerkselen voortbrengen van op den dag waarop zij gedaan wordt : dus mag zij de gift, binnen de palen van het beschikbaar deel gedaan, niet doen verminderen.

Een vonnis staaft die meening.

Zesde zitting van 14 Februari 1905. — Eene vordering tot ontkenning ran vaderschap wordt gepleit door de Heeren M. Verbaet en J. de Kepper.

Karel Verwilghe, sedert vijf jaar uit het land afwezig, bestatigt bij :ijne terugkomst uit Congoland, dat hem een frissche zoon : Louis Vervilghe geboren is. Maar het vaderhart schijnt ermede niet al te veel in ijn schik, ook eischt Verwilghe tegen het kind de onwettig verklaring.

Meester Verbaet houdt de physische onmogelijkheid van samenwonen taan.

Zijn tegenstrever beweert dat deze onmogelijkheid niet volkomen is, n dus het wettelijk vermoeden moet blijven bestaan.

De rechters namen deze zienswijze aan en de spruit der Verwilghen verd wettig uitgeroepen.

Moeten de handgiften in de verdeeling eener erfenis wedergebracht vorden?

De ondervoorzitter M. J. Franck, bij onstentenis van M. D. Van Blyenergh, antwoordt op die vraag het volgende : Ja, 't is de geest van de vet en de wil van den wetgever.

Er werd op het bureel van het Rechtsgenootschap een schrift neergeegd gestuurd aan Mgr den Rector der Hoogeschool. In dat schrift werd r gevraagd dat het zou geoorloofd zijn aan de studenten de ondervraingen der examens in de vlaamsche taal te vragen. Het bureel was van edacht dat deze vraag geenszins met het doel, den aard en de reglenentsbepalingen van het Rechtsgenootschap strookte, en dus in naam an het Rechtsgenootschap als genootschap niet diende ingezonden te vorden. Gansch de twist rond die vraag hier weergeven ware het verlag ongemeen uitrekken zoo als het gebeurde met de vergadering die lechts ten tien en half ure werd geheven.

Zevende zitting van 28 Februari 1905. — Een erge woelige zaak aan dagorde : Een zekere Janssens heeft in een socialistisch dagblad den ersten magistraat der stad V. uitgescholden voor leugenaar en schriftervalscher. Dit was het thema der zaak die verhandeld werd.

Meester Bellefroid treedt voor burgemeester d'Erbée op en vraagt duizend franken schadevergoeding.

Deze som, zegt Meester Bellefroid is niet overdreven, want d'Erbée is een man die in groot aanzien tusschen zijne medeburgers leeft, en de smaad is altijd in verhouding met den rang van den persoon wien hij wordt aangedaan.

De verweerder M[r] Florent Van Cauwenbergh, in eene sierlijke redevoering, verdedigt den betichte. — Janssens, zegt hij, is een jongen uit

het volk die schrijft zooals hij denkt, denkt zooals hij spreekt, en spreekt als de mannen uit de kleinere klas, zonder kwaad inzicht. Ten andere, zoo hoog staat M. de burgemeester d'Erbée op het voetstuk der glorie waarop de weldenkende burgers der stad hem hebben verheven, boven dezen armen ongekenden domper, dat de gal van eenen kleine die nederig errond kruipt, den eersten magistraat eener stad en den vader aller burgers niet kan bereiken. Wat meer is, art. 1382 is hier van toepassing niet, er is noch fout bij Janssens, noch schade bij den achtbaren vertegenwoordiger der wetsmacht der stad V. te vinden...

Maar de rechters, eilaas, vergetende dat zij eene burgerlijke zaak voorhebben, verpletteren den betichte onder 16 frank boet, 1000 frank schadevergoeding en acht dagen gevang!...

Meester Van Cauwenbergh verklaart daarop eerst in beroep, daarna in verbreking en eindelijk zijn verhaal te nemen bij den minister van rechtswegen...

Onthutst wijzigen de rechters hun vonnis en houden de duizend frank schadevergoeding staan. En 't was nog tot in het innigste van hunne juristenziel geschokt dat zij hunne rechterszetels en de verhoorzaal verlieten.

Achtste zitting van 14 Maart 1905. — Voor de pleidooien miek de eerste schrijver F. Vanden Bossche verslag over de volgende vraag :

X. onder gemeenheid van goederen gehuwd, sterft en laat het vruchtgebruik van een goed over aan Y. Deze verzaakt aan de erflatenis door akt ter griffie gedaan, vereischt door art. 784 van 't burgerlijk wetboek.

De kinderen vragen aan den notaris dat er worde overgegaan tot de veiling van dit goed. De notaris wil dat de kinderen, door akt voor notaris verleden, eerst verklaren de verzaking te aanvaarden.

Is deze akt noodzakelijk ?

Het antwoordt luidt : neen, de akt is onnoodig, immers door verzaking aan vruchtgebruik wordt de naakt-eigendom, volle eigendom, het vruchtgebruik bestaat ingevolge niet meer en de verzaking moet niet aanvaard worden.

Daarna gaan de pleidooien aan den gang. Karel Van Assche is tot twintig jaren dwangarbeid veroordeeld geweest. Zijne vrouw Irma Dedecker uit reden van eerroovende straf en voor erge beleedingen vraagt tegen hem de echtscheiding.

Meester Louis Boone treedt voor de vrouw des vragers op en beweert dat ons strafwetboek alleen het woord eerroovende straf afgeschaft heeft en niet de zaak. In alle geval pleit hij in ondergeschikten rang de erge beleediging.

De Heer Matthys verdedigt de echtelijke belangen van den ongelukkige Van Assche.

Ten eerste, zegt hij, de eerroovende straffen zijn onwedersprekelijk afgeschaft, en ook de uitwerkselen die het Burg. W. B. daaraan vroeger hechtte.

Ten tweede, voor wat de beleediging betreft, Van Assche heeft zijne misdaad gepleegd in een oogenblik van opgehitstheid : het is onmenschelijk tegen den ongelukkige dien maatregel te eischen.

De vraag tot echtscheiding werd door de rechtbank verworpen.

Negende zitting van 28 Maart 1905. — De Heer Brocorens trad voor als een ware substituut om met strenge vastberadenheid straf te eischen tegen Hertog Amelie, herbergierster, en Dero Theophile, daglooner, voor het volgende misdrijf :

Hertog Amelie had den 15jarigen Polydoor Maas aangezet om geld in zijn vaders huis te stelen. De jongen had eene kas opengebroken en een briefje van 100 frank ontvreemd.

Hertog Amelie was met Dero Theophile op zwier gegaan en met het gestolen geld hadden zij naar hertelust kermis gevierd. De Heer Brocorens houdt de aanhitsing tot diefstal en de verheeling staan en eischt voor de vrouw twee maanden gevang en honderd frank boeten en voor Dero acht dagen gevang en 50 frank boet.

De verdediger, Louis Vandermaeren, pleit verzachtende omstandigheden en vraagt de vrijspraak van Dero.

De vrouw bekomt twee maanden gevang en 26 frank boet en Dero 26 frank boet voorwaardelijk.

De Heer J. Liebaert had aangenomen de volgende rechtsvraag op te lossen : Moet de wettelijke hypotheek van 's rijks schatkist om de erfenisrechten te borgen openbaar gemaakt worden door de inschrijving op de boeken der hypothekenbewaring?

Het verslag van den Heer Liebaert was uiterst kortbondig : Neen, er is een stellige tekst van de wet van 22 frimaire. — Mijnheer de Voorzitter doet opmerken dat de vraag juist is of de wet van 1851 de wet van 't jaar VII niet heeft afgeschaft.

Er bestaat daarover twist en er zijn tegenstrijdige vonnissen.

Na deze korte opmerkingen werd de zitting geheven.

Tiende zitting. De laatste buitengewone zitting werd gehouden den 30 Mei 1905. — Aan 't dagorde : eene voordracht van den ievervollen Hoogleeraar E. Vliebergh. Die naam alleen zegt ons genoeg : ook was de vergaderzaal ruim vervuld. De Heer Hoogleeraar Vliebergh handelde

over het ontwerp van wet van Minister De Smet de Naeyer, tot vermindering der rechten van registratie en overschrijving ten laste van den geringen eigendom. Maar zijn onderwerp omvatte bijna gansch de bestaande wetgeving over den geringen eigendom en dit om aan te toonen hoe het nieuw ontwerp de bestaande wetten uitbreidt en volledigt.

Niettegenstaande de droogheid van het onderwerp, aanhoorden de aanwezige leden met gespannen aandacht de puike voordracht van den beroemden en alomgevierden redenaar.

De Heer Hoogleeraar Schicks, voorzitter, bedankte den voordrachtgever en drukte de hoop uit dat wij hem nog in het Rechtsgenootschap zouden wederzien.

Na de voordracht werd er overgegaan tot de samenstelling van het Bureel voor het academisch jaar 1905-1806. Werden gekozen :

Als Onder-Voorzitter : L. Boone.

Eerste Schrijver : M. Matthys.

Tweede Schrijver : J. Indekeu.

Penningmeester : H. Michielsen.

Vooraleer de ouderen het Rechtsgenootschap verlaten zouden, richtte de Heer Ondervoorzitter J. Franck, eenige woorden van oprechten dank aan den onvermoeibaren en verkleefden voorzitter Hoogleeraar A. Schicks.

Dit jaar bijzonderlijk, zegde de spreker, heeft hij zijne toegehechtheid aan zijne studenten en hun Rechtsgenootschap getoond : Immers hij heeft op het laatste der zittingen de praktische rechtsvragen ingebracht, en de Dinsdagen waar er geene zitting was, kwam hij in ons midden om in praktische oefeningen ons rechtstreeks den werkelijken kant der zaken aanschouwelijk te maken.

Hulde aan den man die ons leidde in onze pogingen, ons staafde in de begeerte van welhaast den goeden strijd aan te gaan voor het goede en het recht.

Na eenige woorden dank van den Heer Voorzitter werd de zitting geheven.

Frans Vanden Bossche.

Conférence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie.

2me ANNÉE : 1905-1906.

I. La Section d'art classique

dirigée par M. le chanoine E. Remy, professeur ordinaire,
est unie à la *Societas Philologa.*

II. Section d'art chrétien.

Directeur : M. l'abbé R. Maere, professeur ordinaire.

Membres :

MM. l'abbé R. Lemaire, l'abbé X. Smits, J. De Brouwer, M. Schmitz, R. Bienvenu, E. Carlier, A. Van Coillie, L. Hissette.

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, SECTION D'ART CHRÉTIEN, pendant l'année 1904-1905, présenté par M. l'abbé R. LEMAIRE.

MESSIEURS,

L'excursion d'automne, par laquelle commencent nos modestes travaux, se fit cette année à Herenthals et à Lierre. Nous nous étions distribué à l'avance l'étude des édifices et des œuvres d'art que nous comptions visiter. De la sorte non seulement chacun de nous retira plus d'utilité de la visite, mais au retour, dans une première réunion, nous pûmes échanger avec plus d'à propos les observations que nous avions faites.

Elles portaient sur la collégiale d'Herenthals et les particularités parfois étranges de sa construction, sur le rétable des saints Crépin et Crépinien, œuvre de Pasquier Borremans, poinçonnée du maillet de la ville de Bruxelles, sur les quelques objets anciens d'orfévrerie que possède le trésor de l'église.

A Lierre, sans parler d'une visite à l'atelier de ferronnerie de M. Van Boeckel, ce fut surtout la restauration de la maison Colibrant, le beau rétable peint de l'église Saint-Gommaire, puis cette église elle-même, riche construction dans le style brabançon du XV[e] siècle, qui avaient attiré notre attention.

Dans une séance suivante, M. M. Schmitz présenta une étude archéologique et historique sur un des principaux édifices de la ville d'Anvers : l'église Saint-Jacques.

Ces divers monuments d'architecture, vus ou étudiés, présentaient autant de points de comparaison pour le travail de M. l'abbé X. Smits. Celui-ci a poursuivi dans le courant de l'année ses études sur la cathédrale Saint-Jean à Bois-le-Duc.

L'histoire de la construction de cet édifice, intimement liée à l'histoire de la ville même, fit l'objet d'une première communication de notre condisciple. Elle nous apprit à connaître tant l'église actuelle que celles dont elle occupe l'emplacement et dont quelques restes subsistent encore.

Plus tard, M. Smits s'attacha avant tout à l'intéressante iconographie de la cathédrale. Il poursuivit d'abord les recherches qu'il avait commencées antérieurement dans les publications de Mâle, Sauer, Beissel, Sanoner, etc., et s'occupa en même temps de l'étude sommaire du drame religieux au moyen-âge. Il s'aida ensuite de croquis pris sur place, et de notes recherchées dans les comptes manuscrits de la ville, pour essayer l'interprétation des sculptures de la cathédrale, énigmatiques encore sur bien des points et malheureusement très endommagées par endroits. M. Smits nous fit bientôt partager sa conviction que le drame et le cortège religieux ou politique ne sont bien souvent pour les artistes du xve siècle que la pose avant l'exécution. Ne savons-nous pas que le grand Dürer prit des croquis à Anvers d'après les cortèges religieux? A l'aide de ces divers éléments et de ces principes, M. Smits réussit à déterminer la signification des sculptures que la riche cathédrale de Bois-le-Duc possède encore. Il retrouva les clefs qui lui fournirent l'interprétation de tout le cycle des sculptures religieuses. Il découvrit aussi des éléments d'un caractère plutôt civil, mais se rattachant de près au passé de la ville : tel l'empereur Maximilien entouré des princes et des chevaliers de la Toison d'Or et des membres de l'Illustre confrérie de la Vierge établie dans l'église Saint-Jean.

M. Smits ne négligea pas non plus le caractère artistique des sculptures. Les publications de MM. Destrée, Koechlin, etc., lui servirent de base pour cet examen. Guidé par ces auteurs il rechercha la part d'influence germanique, française ou flamande-bourguignonne que l'on peut y reconnaître.

Les études sur l'architecture et l'iconographie de Saint-Jean de Bois-le-Duc ont été publiées en abrégé dans le *Bulletin des Métiers d'art.*

Nous espérons que M. Smits poursuivra ses recherches et qu'il y trouvera la matière d'une dissertation doctorale intéressante.

Dans l'excursion du printemps nous eûmes l'occasion de visiter une de nos belles églises de Belgique qui est en même temps un de nos pèlerinages les plus célèbres : Notre-Dame de Hal.

Sous le rapport archéologique c'étaient surtout les sculptures du xve siècle qui nous y attiraient : les séances consacrées à l'étude des sculptures de Bois-le-Duc nous avaient préparés à les mieux comprendre.

Dans une réunion qui suivit l'excursion, M. J. De Brouwer nous communiqua les observations qu'il avait recueillies sur les dinanderies et les objets d'orfèvrerie conservées dans le vénérable sanctuaire et M. l'abbé R. Lemaire étudia la construction même de l'église dont les

substructions du chœur, la coursière et les tribunes attirent spécialement l'attention de l'archéologue.

M. De Brouwer nous présenta aussi une étude sur un carrelage du XIIIe siècle conservé au Musée archéologique de l'Université, et M. L. Hissette nous parla des confessions et des cryptes les plus anciennes de la France, d'après les articles de M. L. Maitre, parus dans la *Revue de l'Art chrétien.*

Enfin M. l'abbé Lemaire nous communiqua dans deux conférences successives le résultat de ses études sur l'intéressante église de Heverlé près Louvain. Cette église, récemment restaurée, se compose de trois parties, distinctes d'âge et de caractère : une tour ancienne en style roman, datant vraisemblablement de la fin du XIe ou du XIIe siècle, un chœur de transition et une triple nef reconstruite au début du XVIIe siècle.

La tour, très décorée, est un des exemplaires les plus curieux du style roman en notre pays, elle se rattache par bien des traits à l'art rhénan de l'époque. Elle communique avec l'église au premier étage, au moyen d'une galerie ajourée d'une forme particulière. La question de la destination de la salle de cet étage et de l'ancien escalier d'accès, ne peut, faute de documents, être définitivement résolue.

Les nefs actuelles datent de 1630. Elles peuvent être citées parmi les exemples les plus tardifs du gothique dans nos provinces et prouvent la perdurance de ce style dans les campagnes. Les voûtes, gothiques encore quant à la construction, ne datent que de 1724.

La triple nef actuelle en remplace une autre qui, d'après toutes les probabilités était contemporaine de la tour : piliers carrés, plafond en bois, petites fenêtres cintrées.

Le chœur est la partie de l'église la plus intéressante. La transition s'y manifeste avec tous ses caractères : construction mixte, pas de contreforts, murs épais, petites fenêtres ; d'autre part voûtes sur nervures, arcs brisés, grande rosace au chevet. La décoration est soignée et relativement bien conservée : les sculptures des chapiteaux et surtout les culs-de-lampe supportant la double rangée d'arcatures à l'extérieur, peuvent compter parmi les documents estimés de la sculpture du moyen-âge, tant par leur variété et leur beauté, que par les problèmes archéologiques qu'ils soulèvent.

Ce chœur, plusieurs fois remanié, fut probablement ajouté aux nefs anciennes au début du XIIIe siècle. Rien ne permet de faire remonter cette construction jusqu'au XIIe siècle comme l'ont fait certains archéologues.

Dans son ensemble, l'église de Herent est pleine d'enseignements. Elle est un document de première valeur pour l'histoire de l'architecture du Brabant.

L'étude de M. Lemaire et celle de M. De Brouwer ont paru dans le *Bulletin des Métiers d'Art.*

Nous avons clôturé le trimestre d'été par une visite à l'Exposition d'art ancien ouverte à Liége. Ce ne fut là qu'une visite d'orientation générale qui donna à la plupart d'entre nous le désir d'étudier de plus près durant les vacances ce musée temporaire de chefs d'œuvres.

.˙.

Il nous reste à rappeler les noms des archéologues distingués qui voulurent bien honorer les deux sections de notre société par une conférence sur un sujet d'histoire de l'art ou d'archéologie.

Le 15 décembre, M. Paul Graindor nous parla des *Fouilles dans les îles de Ceos et d'Ios.*

Le 9 février, M. Joseph Casier donna une première conférence sur *La Vierge dans l'art* depuis les origines du Christianisme jusqu'à la fin du moyen-âge; le 6 avril, il traita la suite de son sujet : depuis la Renaissance jusqu'à nos jours.

Entretemps, M. le chanoine Van den Gheyn nous avait parlé avec une compétence spéciale de *L'abbaye et la cathédrale Saint-Bavon à Gand.*

Enfin le 13 avril nous entendimes M. l'abbé M. Zech, sur *Pergame et son Ecole de sculpture.*

Ces diverses conférences furent suivies avec grand intérêt non seulement par les membres de notre société, mais aussi par de nombreux étudiants de l'Université.

Elles contribuèrent pour une large part à répandre dans les milieux universitaires le goût de l'histoire de l'art.

Le succès obtenu par ces savants conférenciers était mérité par les peines qu'ils se sont imposées pour nous. Nous sommes heureux de trouver ici l'occasion de les remercier chaleureusement de nous avoir apporté leur parole compétente et sympathique.

Œuvre des Missions catholiques au Congo.

COMITÉ DE L'OEUVRE POUR 1904-1905.

BUREAU :

Président : Monseigneur COENRAETS, Vice-Recteur de l'Université.
Vice-Président : M. Joseph DE CORDES, étudiant.
Secrétaire : M. Valentin BRIFAUT, avocat.
Trésorier : M. le Chanoine DE MUYNCK, professeur à l'Université.
Secrétaire-adjoint : M. Jean TAYMANS, étudiant.
Trésorier-adjoint : M. Pierre DE LICHTERVELDE, étudiant.
Directeur du Bulletin : Chevalier Charles DE WIJELS.

Membres :

MM. Paul Cousin, Ultain de Coppin de Grinchamps, Jean de Dorlodot, Comte Charles de Romrée, Comte Charles de 't Serclaes, Rodolphe Goossens, Paul Gendebien, Paul Hanon de Louvet, Albert Hebbelynck, Eugène Henry, Albert Janssens, Léon Kugener, Léon Lambrechts, Michel Letellier, Joseph Liebaert, Paul Nève, Pierre Nève, Abbé Plissart, Fernand Pirmez, John Portmans, Victor Thibaut, Jules Van Bastelaer, Florent Van Cauwenbergh, Joseph Van den Eynde, Gaston Van Tournhout, abbé Paul Van de Walle, Hubert Verwilghen, Fritz Willems, étudiants.

[redacted]

RAPPORT

présenté à l'assemblée générale du 7 février 1905.

Monseigneur,
Révérends Pères,
Messieurs,

Cette assemblée générale, à laquelle nous avons le bonheur de voir accourus, plus nombreux que jamais, nos amis et collaborateurs, est la troisième qu'il est donné à notre chère œuvre de tenir depuis sa fondation. Diverses circonstances ne nous ont pas permis de nous conformer d'une façon régulière à nos statuts qui la prescrivent annuelle. Et pourtant, quel stimulant plus grand pour les dirigeants et les zélateurs d'une œuvre, que de voir leurs efforts et surtout l'encourageant résultat de leurs efforts, consacrés dans une réunion solennelle et familiale à la fois, où tous ceux qui travaillent au même but apprennent à se connaître de plus près et se retrempent dans la légitime satisfaction du succès obtenu en commun.

Ce sentiment, vous l'éprouverez aujourd'hui, Messieurs, je n'en doute pas, avec une intensité plus vive encore, non pas qu'un état plus prospère doive nous éblouir outre mesure, car sachant ce que nous devons à la Providence, nous ne nous faisons aucune illusion sur nos faibles moyens, mais nous serions autrement blâmables si, après avoir jeté un coup d'œil sur le chemin que Dieu nous a permis de parcourir depuis sept ans, nous n'en éprouvions une joie et une reconnaissance d'autant plus justifiées que nos espérances de la première heure sont de loin dépassées.

L'exercice écoulé peut être considéré comme un des meilleurs que nous ayons vus. Clôturé, en effet, par un actif de fr. 16,085.77, il nous laisse, tous frais d'impression, de bureau et de fêtes déduits, un boni de fr. 8,718.98. De cette somme, 2,194 francs ont déjà été donnés à divers ordres religieux, dans le courant de l'année, à la suite de fêtes et conférences organisées avec leur concours. Il reste donc à disposer de fr. 6,525. Le Comité directeur a l'honneur de vous proposer la création de trois nouvelles fermes-chapelles, ce qui portera à six les fondations

de l'œuvre, système en vigueur depuis deux ans seulement. Auparavant les bénéfices étaient, comme on sait, répartis entre les divers ordres religieux au prorata du nombre de leurs missionnaires au Congo.

Si nous détaillons quelque peu les chiffres de l'actif, nous y relevons tout d'abord une somme qui constitue, à vrai dire, le plus clair de nos bénéfices, c'est celle de 6,174 fr. produite par les fêtes et conférences hivernales et due, en presque totalité, au dévouement et au talent de notre cher Secrétaire général, dont l'éloquente parole a, cette année encore, retenti pour notre cause aux quatre coins du pays.

Vous me permettez donc, Messieurs, d'être votre faible interprète auprès de M. Valentin Brifaut, pour lui exprimer solennellement notre vive reconnaissance, et j'ajouterai, notre admiration, car s'il a contribué de telle façon à la prospérité de notre œuvre, ce n'a certes pas été sans peines, sans fatigues et sans généreux désintéressement.

La vente des vieux timbres, cartes postales, enveloppes et du papier d'étain devient chaque année plus importante et nous prouve que nous aurions grand tort de dédaigner ces petits profits. Je me permets d'attirer de ce côté l'attention des membres du Comité et de leur demander à ce sujet un souvenir plus fidèle.

Quant aux dons, qui dans leur ensemble dépasse le millier de francs, ils pourraient, eux aussi, nous arriver plus nombreux s'ils étaient sollicités par nos amis avec une ardeur plus constante. Et notez, Messieurs, que nous acceptons les dons les plus minimes comme les plus généreux.

Vous apprendrez avec une légitime fierté que depuis son origine, l'œuvre a recueilli directement plus de 90,000 francs. Plus considérables peut-être ont été les aumônes procurées aux ordres religieux par notre propagande et l'influence de notre bulletin mensuel, notre cher *Mouvement des Missions catholiques au Congo.*

Je vous parlais tout à l'heure de nos nouvelles fondations : *Louvain-Notre-Dame*, *Louvain-Sainte-Gertrude* et *Louvain-Saint-Quentin* sont attribuées respectivement à la Mission des Falls, desservie par les Prêtres du Cœur de Jésus, à celle de l'Uelé, desservie par les Chanoines Prémontrés de Tongerloo, et au Vicariat Apostolique du Haut-Congo, desservie par les Pères Blancs du Cardinal Lavigerie et dont Mgr Roelens est le chef éminent. Déjà nous avions au Congo, *Louvain-St-Pierre*, dans la Mission des Trappistes de Westmalle, sous l'Equateur. *Louvain-Saint-Michel*, dans le Vicariat de Mgr Van Ronslé et *Louvain-Alma Mater*, dans la Préfecture Apostolique du Haut-Kassaï, desservie également par les missionnaires de Scheut.

Il ne nous restera donc plus, pour terminer la série de nos fondations, qu'à attribuer une ferme-chapelle à la Préfecture Apostolique du Kwango, desservie par les RR. PP. Jésuites, et à la Mission des RR. PP. Rédemptoristes. Ces deux dernières fondations faites, nous consacrerons désormais des subsides annuels à chacune de nos fermes-chapelles, car, comme le disait Mgr Roelens : « il ne suffit pas de bâtir, il faut consolider ».

Vous le voyez, Messieurs, les résultats acquis à ce jour sont certes des plus encourageants. Nous les devons au zèle des membres de notre Comité louvaniste et aussi, en grande partie, au precieux et persévérant concours de nos comités locaux en tête desquels la reconnaissance nous fait un devoir de citer ceux de Malines et de Liége. Et je suis heureux de pouvoir adresser ces remerciments aux présidents respectifs de ces deux comités, MM. Wittmann et Pirard, qui ont bien voulu nous honorer de leur présence. Grâce à eux, l'hiver dernier, de brillantes fêtes ont été organisées à notre profit dans leurs localités, et le succès financier de ces belles soirées a de loin dépassé nos espérances les plus optimistes.

Dût la modestie en souffrir, M. le vicomte Joseph du Parc, que je vois ici, me permettra aussi de lui offrir notre tribut de gratitude et de saluer en lui le zélateur le plus fidèle de notre œuvre dans cette grande ville de Bruxelles où tant de bonnes causes sollicitent déjà la générosité des catholiques.

A vous tous enfin, chers étudiants, qui consacrez les loisirs de votre enthousiaste jeunesse à cette œuvre, belle entre toutes, de la propagation de la Foi, au nom des missionnaires que vous aidez, au nom surtout des Noirs devenus chrétiens grâce à votre dévouement, à vous tous un grand et cordial merci !

CERCLE MATHÉMATIQUE DES ÉTUDIANTS de l'Université catholique de Louvain.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1905-1906.

Président d'honneur : M. le professeur E. PASQUIER.
Directeur : M. le professeur CH. DE LA VALLÉE POUSSIN.
Président : M. L. TITS.
Vice-Président : M. A. PIRA.
Secrétaire : M. V. MIKOLAJCZAK.
Trésorier-bibliothécaire : M. G. DELMARCEL.

Membres honoraires :

MM. les professeurs J. Carnoy, P. Daubresse, A. de Hemptinne, S. Demanet, R. De Muynck, E. Goedseels, MM. Suttor et Théron, les RR. PP. Thirion, Bosmans et Lucas, S. J.

Membres correspondants :

MM. Alliaume, Bouqué, Clément, Couturier, Dehairs, Pierre et Somville, le R. P. Willaert, Verriest, De Fooz.

Membres effectifs :

MM. Adant, Beaufaux, Bovy, Casteels, de Dorlodot, De Rey, Delmarcel, de Cordes, Doms, Dupriez, Feye, Fontainas, Jacobs, F. Jadoul, Lelong, Le Roy, Lekeux, Lambrechts, Piron, Petiau, Smedts, Schicks, Thieffry, Van Gyseghem, Verwilghen, Vitry, Wyckmans, Pacotte, Wins, De Gaylly, Skerett, Toreau, Maryanski, le R. P. Gaillard, Berckmans, Coppens, Hauptmann.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE MATHÉMATIQUE pendant l'année 1904-1905, présenté par M. l'abbé Léon TITS, secrétaire.

MESSIEURS,

Lors de la première assemblée générale du Cercle Mathématique, M. l'abbé Pierre, secrétaire, après avoir raconté les modestes débuts du Cercle, se demandait s'il était né viable. La réponse n'était pas douteuse, car l'intérêt flatteur que lui portaient, dès la première heure, les autorités académiques et les professeurs de sciences physiques et mathématiques, l'activité de ses premiers membres, permettaient de présager à cette institution naissante un avenir prospère. Peu de temps après d'ailleurs, notre Cercle inaugurait son existence officielle, et pendant les cinq années que se sont écoulées depuis, on a vu se réaliser les espérances qui avaient été formulées à ses débuts.

J'aurai l'honneur de vous faire, dans ce rapport, le bilan de notre activité pendant ce dernier exercice, et de caractériser du même coup la double utilité du Cercle Mathématique. Je ne doute pas qu'une sérieuse considération des avantages qu'il présente, ne soit de nature à lui attirer de nouveaux adhérents.

Et d'abord, le but qu'avaient spécialement en vue les fondateurs du Cercle, sa raison d'être primordiale, c'est le travail personnel des membres. La préparation de conférences mathématiques leur fournit l'occasion de s'initier à des questions spéciales qui ne peuvent figurer, avec tous les développements qu'elles comportent, dans le cadre restreint des cours. Ces conférences elles-mêmes, développent chez l'étudiant les qualités d'exposition : la clarté, la rigueur du raisonnement, la facilité de l'élocution, qualités qui sont si précieuses surtout pour ceux qui se destinent à l'enseignement des mathématiques. Ajoutons que les autres membres y trouvent aussi leur profit : par les aperçus nouveaux qui leurs sont présentés ils acquièrent, sans beaucoup de peine, une foule de connaissances qu'ils n'auraient pas le loisir de chercher dans les livres.

Cette année, les travaux présentés ont éte nombreux et variés. Bien qu'ils aient traité des sujets les plus divers, je tâcherai de les grouper en quelques catégories distinctes. Cette classification, sans être bien rigoureuse, aura du moins pour résultat de mettre quelqu'ordre dans leur énumération.

Parmi les questions qui se rattachent à la physique, citons une conférence de M. Verriest, sur les *formules de dimensions* (séance du 8 novembre). Souvent on se fait une idée fort inexacte de la portée de ces formules. Le conférencier en a précisé la notion, et montré l'utilité qu'elles peuvent avoir pour certaines vérifications, et surtout en électricité.

Dans la séance du 28 février, M. Alliaume a exposé dans ses grandes lignes *la théorie mathématique des tourbillons*. La communication de certaines notes inédites de M. Poincaré, a contribué au succès de cette très intéressante conférence.

En mécanique, M. Mikolajczak a traité certains cas particuliers de la *Théorie du pendule simple* (séance du 6 décembre). Le cas d'une vitesse initiale notamment, conduit à des considérations délicates, et d'une portée doctrinale incontestable.

Une application curieuse et pratique à la fois de la mécanique est, sans contredit, *la théorie du cerf volant*, dont M. Schicks nous a entretenu à l'une des dernières séances (19 avril). Les conditions d'équilibre du cerf-volant et les circonstances les plus favorables à sa montée faisaient le principal objet de ce travail.

Comme transition naturelle de la mécanique à la géométrie, il faut mentionner une étude de M. Pira, *sur les systèmes articulés* (séance du 14 mars). Nous y avons appris les transformations des figures que l'on peut réaliser à l'aide de ces systèmes; et la démonstration du célèbre théorème de Kempe, a été pour nous une preuve de l'importance de cette théorie cinématique, qui conduit par des raisonnements très simples à des résultats d'une généralité remarquable.

Les questions de géométrie ont occupé une partie importante de nos réunions :

Dans la séance du 6 décembre, M. le professeur Goedseels a bien voulu nous entretenir des bases même de la géométrie analytique : les coordonnées et les formules de transformations. Il nous a montré que ces notions, si élémentaires soient-t-elles, suffisent à la solution de bien des problèmes astronomiques. « Il faut bien l'avouer, disait en terminant M. Goedseels, beaucoup retiennent de leurs études mathématiques anté-

rieures un si mince bagage, que pas même ces notions fondamentales ne survivent à ce naufrage intellectuel. » Espérons que ce ne sera jamais le cas pour aucun des membres du Cercle Mathématique.

Parmi les travaux géométriques, celui de M. Casteels, sur *l'équation du 3e degré et la parabole* (séance du 22 novembre), mérite une mention spéciale. Ce n'est pas la première fois que M. Casteels soumet au Cercle le résultat de recherches toutes personnelles. Cette fois, partant d'une simple disjonction de l'équation du 3e degré, il est arrivé presque sans calculs à la détermination de coniques qui jouissent de propriétés remarquables, et à la solution de problèmes d'une portée très générale.

Dans une étude très approfondie sur *la cycloïde et l'épicycloïde* (séance du 28 mars), M. Delmarcel nous a décrit de nombreuses propriétés de ces courbes. Leur développée notamment, ainsi que les enveloppes de certaines familles d'Epicycloïdes présentent un réel intérêt.

Pour clore la série géométrique, j'ai présenté à vos réflexions certaines applications du *principe de réciprocité en géométrie projective*. Elles tendaient à prouver que si le principe est simple, sa mise en pratique peut présenter de réelles difficultés. La discussion qui suivit cette communication, confirme entièrement cette manière de voir.

La nomographie, cette science voisine de la géométrie, qui acquiert de jour en jour une importance plus considérable, a fait l'objet d'un travail de M. de Dorlodot, qui nous a exposé la découverte récente, due à M. d'Ocagne, d'un *abaque relatif à la résolution des triangles sphériques* (séance du 17 janvier.)

En ce qui concerne l'Algèbre, le R. P. Willaert, professeur du Collège St-Michel, à Bruxelles, nous a donné une conférence fort applaudie sur *le principe fondamental de l'Algèbre :* « Toute équation algébrique admet au moins une racine » (séance du 17 février). Cet exposé était parsemé de détails historiques fort intéressants, et se terminait par deux démonstrations rigoureuses du théorème. A la séance suivante, j'eus l'honneur de vous en soumettre une également.

Une étude sur les *fonctions hyperboliques*, par M. De Roy, (séance du 21 février), est la seule qui, cette année, se rattache à l'analyse. Des travaux antérieurs nous avaient déjà fait connaître ces fonctions, mais cette fois, le point de vue était différent : l'auteur s'est surtout attaché à montrer leur parallélisme avec les fonctions circulaires.

J'en arrive à des conférences qui, sans rouler sur des sujets purement mathématiques, s'y rattachaient d'une façon plus ou moins directe. J'ai tout lieu de croire qu'elles ont été accueillies avec faveur, parce qu'elles

formaient une diversion agréable aux travaux plus abstraits que je viens d'énumérer.

Il faut citer d'abord une notice biographique présentée par M. Mikolajczak, *sur M. de Bussy*, elle lui a fourni l'occasion de nous faire connaitre des détails forts intéressants sur la construction des navires.

Plus tard, notre dévoué Président, M. de Fooz, à son retour d'une excursion scientifique au Simplon, a eu l'amabilité de nous entretenir *des grandes perforations dans les Alpes*. Cette conférence, fort instructive, agrémentée de souvenirs personnels et de vues intéressantes, nous a laissé la meilleure impression.

Enfin, dans une causerie *sur l'instinct mathématiques des abeilles*, je me suis proposé de vous faire ressortir l'intérêt puissant qui s'attache à l'étude de la nature, intérêt d'autant plus puissant pour le mathématicien, qu'on y retrouve le doigt de Celui qui a tout disposé suivant le poids, le nombre et la mesure (1).

Pour terminer cette énumération, forcément monotone, laissez-moi vous citer encore l'étude *sur les rayons N*, faite aujourd'hui même, en notre assemblée générale par M. Smedts. J'applaudis doublement à cette conférence, d'abord pour l'intérêt qu'elle présente, et ensuite, parce que, me semble-t-il, elle comble une lacune. Sans doute, notre Cercle s'appelle : *Cercle Mathématique*, et les questions de mathématiques pures y méritent la prépondérance. Mais pourquoi cette prépondérance serait-elle exclusive? La physique est en parenté assez étroite avec les mathématiques. Plusieurs membres de notre Cercle en ont fait leur spécialité. Bien des problèmes s'y posent qui sont du plus haut intérêt et ne sont point développés dans les cours. J'ajouterai que ces questions sont plus à la portée de la généralité des membres que les théories les plus abstraites. C'est pourquoi, je le répète, cette innovation me semble devoir réunir tous les suffrages, et j'ose, à l'occasion de ce rapport, exprimer le vœu qu'elle soit imitée à l'avenir.

Comme vous le voyez, Messieurs, le Cercle Mathématique a répondu, cette année encore aux intentions des fondateurs et exercé son utilité primordiale. Il faut vous dire maintenant quel autre avantage il présente à ses membres.

Notre bibliothèque, fort modeste au début, s'est augmentée considérablement pendant les trois dernières années. C'est que la presque totalité de nos ressources, le subside annuel de l'Université, les cotisations des

(1) « Omnia in pondere, et numero, et mensura disposuisti ».

membres effectifs et honoraires, les dons de plusieurs de ceux-ci, sont consacrés à l'acquisition de livres et de revues. Ceci permet aux membres de se tenir au courant du mouvement scientifique, et de s'aider efficacement dans leurs recherches sur des sujets quelconques.

Cette année, le mouvement de la bibliothèque a été plus intense que jamais, et je pense même que c'est là le plus réel progrès dont nous ayons à nous féliciter. Il est à espérer que dorénavant les membres utiliseront plus encore les ouvrages mis à leur disposition. Nous serions même heureux et honorés de voir, le cas échéant, Messieurs les membres honoraires et correspondants se documenter à notre humble bibliothèque, et profiter ainsi de la seule compensation qu'en retour de leur haute protection et de leur amabilité, nous puissions parfois leur offrir.

Il me reste à remercier, Messieurs, tous ceux qui nous ont soutenus et encouragés. Merci d'abord à notre très dévoué Président d'honneur, M. le professeur Pasquier, qui n'a cessé de témoigner à notre Cercle sa haute sympathie. Merci, à M. le professeur de la Vallée Poussin, dont la direction dévouée nous a été fort précieuse, à MM. les professeurs Goedseels et Daubresse, qui ont bien voulu honorer de leur présence plusieurs de nos réunions.

Je remercie egalement au nom du Cercle les autres membres honoraires pour leur concours sympathique ; je remercie mes collègues du bureau qui ont fait preuve de zèle et d'activité dans leurs fonctions respectives ; je remercie enfin les conférenciers, et en particulier les membres honoraires et correspondants, qui sont revenus au milieu de nous afin de nous faire part de leurs communications.

Je termine, Messieurs, mais laissez-moi en finissant faire les adieux du Cercle à ceux de nos membres qui sont à la veille de terminer leurs études universitaires, et en particulier à notre sympathique Président, M. de Fooz, et à notre vice-président, M. Verriest. Nous espérons les revoir souvent parmi nous. Et à vous tous, Messieurs, je vous dis au revoir. Puissiez-vous revenir ici au mois d'octobre jouir de la franche cordialité de nos réunions, et contribuer par votre activité à prolonger pour longtemps encore l'ère de prospérité qui, dès l'origine, s'est ouverte pour notre cher Cercle Mathématique.

Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine.

ANNÉE 1904-1905.

Présidents d'honneur : Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique, et Mgr J.-B. ABBELOOS, recteur magnifique honoraire.
Directeur : M. F. COLLARD, professeur.
Secrétaire : M. Th. LEFORT, docteur en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Barthels, Henri, de Liége, candidat en philosophie et lettres;
Calozet, Joseph, d'Awenne. id.;
Dauby, Albert, de Louvain, docteur en philosophie et lettres;
Debacker, Emile, de Tongre N.-D., candidat en philosophie et lettres;
Elebaers, Charles, d'Anvers, id.;
Gorissen, Mathieu, de Mechelen s/Meuse, id.;
Lefort, Théophile, d'Orchimont, docteur en philosophie et lettres;
Prickaertz, Jules, de Verviers, candidat en philosophie et lettres;
Simar, Théophile, de Petit Rechain, id.;
Stryckers, Jean, de Maeseyck, id.

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1904-1905, présenté par Th. LEFORT, secrétaire.

MESSIEURS,

Un ancien rapporteur de la Conférence d'Histoire grecque et latine (1) commençait son rapport en ces termes : « Dans une société comme la nôtre, le rapporteur, à la fin de l'année, a la tâche facile. » C'est là, me semble-t-il, un léger euphémisme que l'auteur a eu soin, du reste, d'atténuer. Faire revivre devant vous la série de nos soirées avec leurs petits incidents dont notre toujours intéressant Directeur sait si bien profiter pour nous parler des livres, des hommes et des choses, me paraît plutôt une tâche passablement ardue. Et puis, je ne sais pourquoi on doit toujours se faire violence pour commencer son examen de conscience, même lorsque l'on n'a que des bonnes œuvres à enregistrer. Mais puisque l'on nous a si souvent enseigné que l'examen de conscience est une condition « sine qua non » du progrès spirituel, que la constitution sérieuse d'un bilan est indispensable au commerçant pour faire fortune, et comme nous avons tous grande envie de progresser et de récolter largement dans le domaine scientifique, il faudra bien nous résoudre à nous mettre à la besogne.

Le rapporteur de l'an dernier (2) l'a fort bien dit : le but de notre société est d'élargir le cadre du cours d'histoire des littératures grecque et romaine en complétant, par une analyse en commun des meilleurs ouvrages, l'étude des matières que le nombre restreint d'heures de cours n'a pas permis à notre professeur de développer aussi longuement qu'il l'eût désiré. Nos travaux devaient donc porter cette année sur l'histoire de la littérature grecque.

(1) L. Mallinger, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1895, p. 271.
(2) C. Hontoir, dans l'*Annuaire*, etc, 1905, p. 326.

Avec l' « Homère », de M. Drerup (1), présenté par M. Prickaertz, nous avons été initiés à la question homérique et conduits pour ainsi dire jusqu'à l'endroit où en sont les recherches; dans des chapitres concis, il a résumé la théorie actuelle de l'épopée et l'a appliquée à l'Iliade; s'aidant ensuite des fouilles, il a reconstitué le milieu politique et religieux de l'époque Mycénienne; enfin il a abordé la question de l'historicité des deux épopées et tâché de découvrir, sous les voiles de la légende, la vérité. Le fond de l'Iliade, nous dit M. Daeleman, d'après M. Bethe (2), c'est un chant en l'honneur d'Ajax; car le vainqueur de Troie, c'est Ajax, mais non pas comme chef de la coalition grecque; ses exploits se rapportent à la lutte de Rhaiteon et de Troie, tandis que les combats chantés par Homère ne sont que les combats des grands héros soutenus dans le pays d'origine de chacun, soit en Grèce, soit en Troade. Les Grecs ont pris simplement comme noyau de leurs légendes héroïques le chant en l'honneur d'Ajax, noyau qu'ils ont développé en donnant à leurs propres héros les rôles principaux. L'étude d'une légende épique particulière, celle de Philoctète, est présentée par M. Gorissen, qui se rallie aux conclusions de M. F. Marx (3), établissant l'identité de Philoctète avec Héphaistos.

Le côté esthétique des poésies épiques a été abordé également par M. Gorissen, d'après le commentaire esthétique de l'Odyssée par M. Altendorf (4); il examine successivement la structure de l'ensemble, le caractère propre de cette épopée, puis, suivant l'ordre des livres, passe aux critiques de détail en mettant en relief un certain nombre de constatations de nature à nous faire pénétrer plus avant dans la compréhension du poème.

La poésie lyrique nous a relativement peu retenu cette année. Bacchylide a été confié à l'étude de MM. Daeleman et Dauby; le premier nous a fait part des recherches de M. H. Preuss (5) sur les fables travaillées par le poète : provenance de ces fables, versions diverses chez les poètes antérieurs et postérieurs à Bacchylide, leur ressemblance ou dis-

(1) Drerup, *Homer*, München, 1903, dans « *Weltgeschichte in Karakterbildern*, herausgegeben von F. Kampers, S. Merkle und M. Spahn. »

(2) E. Bethe, *Die trojanischen Ausgrabungen und die Homerkritik* (*Neue Jahrb. f. d. Klass. Altert.*, 1904, p. 1).

(3) F. Marx, *Philoctet-Hephaistos*, (*Neue Jahrbücher für d. Klass. Altert.*, 1904, p. 673).

(4) K. Altendorf, *Aesthetischer Kommentar zur Odyssee*, Giessen, 190[illegible]

(5) H. Preuss, *De fabulis apud Bacchylidem*, Koenigsberg, F. Beyer.

nblance avec les traditions populaires. La conclusion que M. Preuss gage de cette étude, c'est que Bacchylide a suivi, à part de rares ceptions, la version la plus ancienne de la légende.

Bacchylide est-il un grand poète, se demande M. Dauby? Il répond rmativement avec M. Dessoulavy (1) dans une étude sur la IIIe ode; n seulement il est grand poète, mais il est encore un penseur profonnent religieux, capable toutefois de goûter le bonheur de ce monde les joies de vivre. Nous avons terminé ce second chapitre par l'examen n fragment de poème en distiques élégiaques conservé sur un morau de parchemin trouvé à Gizeh; d'après M. J. Nicole (2), ce fragment it être restitué aux Aetia de Callimaque.

Nos efforts ont porté plus particulièrement cette année sur la poésie amatique. Et d'abord le dieu du théâtre, Dionysos. M. P. Foucart (3), éconisant une méthode originale, a recherché les origines du culte de onysos en Attique. On ne peut tirer des mythes, dit-il, que bien peu renseignements positifs, et encore ne faut-il en faire usage qu'avec e extrême prudence; de leur côté, les poètes n'ont pas moins contribué brouiller les idées sur Dionysos; quant aux peintures de vases, il n'y pas davantage à espérer en tirer plus de lumière; la fantaisie du comsiteur venait en effet s'ajouter aux fictions des poètes, qui eux-mêmes aient embelli la légende où déjà l'imagination populaire s'était donné bre carrière.

Pour retrouver les origines, le premier travail à faire, c'est la reconitution des rites cultuels primitifs; ces rites une fois reconstitués, on trouvera en présence des formes extérieures par lesquelles les fondaurs du culte ont exprimé les idées qu'ils avaient de leur divinité; estera à découvrir celles-ci sous l'enveloppe dont ils les ont revêtues e trouvant pas dans l'Attique, ni en Thrace, ni à Thèbes, ni en Crète particularité de l'histoire du dieu correspondante aux trois cérémoies athéniennes du mariage du dieu avec la reine, des Chytroi et des Dionysies champêtres, M. Foucart s'est adressé à l'Egypte que les anciennes traditions corroborées par les récentes découvertes archéologiques en Crète, renseignaient vaguement comme le lieu possible l'origine; la comparaison directe des cérémonies du culte de Dionysos

(1) P. Dessoulavy, *Bacchylide et la IIIe ode*, Neuchatel, 1903.
(2) J. Nicole, *Fragment des Aetia de Callimaque. (Rev. des Etudes grecq.* 1904, p. 215.)
(3) P. Foucart, *Le Culte de Dionysos en Attique*, Paris, 1904.

et des monuments Osiriaques de l'Egypte lui ont révélé entre les deux cultes des ressemblances qui portent sur la nature même et les caractères essentiels d'Osiris et de Dionysos ; sur un point, il est même possible de rétablir les stades de l'évolution.

Si le dieu de la poésie dramatique grecque n'est pas autochthone, c'est cependant sur le sol hellénique que naquit et se développa cette poésie. M. Barthels a bien voulu se charger de nous exposer l'organisation scénique d'après le récent ouvrage d'Alb. Müller (1). Le travail porte sur le théâtre d'Athènes et tient compte des contributions apportées à la question par Dörpfeld, Furtwängler et Puchstein. M. Barthels nous parle d'abord de l'organisation des fêtes scéniques : jours et préparatifs des représentations, représentations elles-mêmes; puis il traite du bâtiment du théâtre; dans un 3e chapitre, il examine quelques questions discutées et enfin il nous décrit les éléments mêmes des représentations.

Le caractère esthétique des tragédies de Sophocle est exposé par M. Stryckers, d'après les idées de M. Ad. Müller (2). Avec une sagacité remarquable, M. Müller reconstitue la personnalité complète de Sophocle, son individualité, sa vie de famille, son rôle politique et religieux, éléments indispensables à l'intelligence complète de l'œuvre du plus parfait des tragiques grecs ; M. Müller aborde ensuite l'étude de la « matière légendaire », si je puis ainsi parler, qui sert de thème aux tragédies de Sophocle, et il finit en donnant une application de sa méthode à l'Oedipe roi.

La question des titres des comédies attiques anciennes ne manque pas de difficultés. M. H. Haas (3), nous dit M. Barthels, parvient à les classer en quatre catégories : titres faux, dus soit aux erreurs des auteurs anciens, soit aux fautes des copistes; titres corrompus, c'est-à-dire mal écrits; titres doubles, provenant de la διασκευή ; enfin titres changés par les grammairiens.

Comme exemple de comédie mythologique, M. Dauby nous développe le plan du Dionysalexandros de Cratinos, reconstitué par M. M. Croiset (4).

Bien intéressante fut l'analyse faite par M. Elebaers, de l'ouvrage de

(1) Alb. Müller, *Das attische Bühnenwesen*, Gütersloh, 1902.

(2) Ad. Müller, *Aesthetischer Kommentar zu den Tragödien des Sophokles*, Paderborn, 1904.

(3) Hipp. Haas, *De comoediae atticae antiquae fabularum nominibus* (*Jahresbericht des Stiftsgymnasiums der Benedictiner zu Melk*, 1902.

(4) M. Croiset, *Le Dionysalexandros de Cratinos*. (*Rev. d. Etudes grecq.* 1904.)

M. Mazon, « Essai sur la composition des comédies d'Aristophane » (1). Le but poursuivi par l'auteur, dit M. Elebaers, est de prouver à l'encontre des idées de M. Zielinski, que la comédie grecque est faite d'une succession régulière de cadres souples, et non d'une succession incohérente de cadres rigides. Pour mener sa tâche à bonne fin, M. Mazon assigne à son étude un double objet : déterminer les principes suivant lesquels sont groupées les différentes scènes d'une comédie grecque, et montrer comment ces mêmes principes peuvent être appliqués de façon diverse suivant le sens que le poète veut donner à sa pièce. La méthode suivie consiste dans l'analyse scrupuleuse de la forme extérieure des comédies d'Aristophane, des mots, du texte et des réalités scéniques ; rassemblant toutes les données de l'analyse, M. Mazon en tire une synthèse d'où il dégage une conclusion qu'il appelle lui-même « une simple hypothèse scientifique ».

La même année que son « Essai », M. Mazon a édité chez Hachette, la « Paix » d'Aristophane (2); cette édition, conçue d'après le plan des autres éditions savantes de la collection Hachette, emprunte une valeur spéciale à la compétence de l'auteur, qui s'est livré à une étude de bénédictin sur les œuvres du grand comique athénien.

M. J. Helder (3) a soutenu une thèse fort originale à propos des « Nuées » d'Aristophane ; contrairement à l'opinion commune, M. J. Helder affirme que cette comédie n'est nullement une critique des philosophes et de Socrate en particulier ; M. Calozet, chargé de l'examen de cette question, défendit énergiquement l'ancienne manière de voir combattue par M. Helder.

Nos travaux sur la poésie dramatique se sont terminés par quelques notes présentées par M. Dauby, à propos d'un article de M. Ch. Legrand (4) sur trois comédies de Ménandre (Λευκαδία, Ὑποβολιμαῖος, Ἁλιεῖς), et par une appréciation de la traduction des Mimes d'Hérondas, de M. Em. Boisacq (5), faite par M. Calozet, qui nous a en même temps esquissé brièvement l'histoire de ce texte fameux.

(1) P. Mazon, *Essai sur la composition des comédies d'Aristophane*, Paris, 1904.

(2) P. Mazon, *Aristophane. — La Paix*. Paris, 1904.

(3) J. Helder, *De Aristophanis in Nubium fabula consilio atque arte*, Harlem, 1901.

(4) Ch. Legrand, *Pour l'histoire de la comédie nouvelle. (Rev. d. Etudes grecq.*, 1904.)

(5) Em. Boisacq, *Les Mimiambes d'Hérondas.*

Vous l'avez constaté, Messieurs, c'est fort longuement que notre attention s'est portée sur la poésie grecque. Nous ne pouvions cependant pas nous dispenser de jeter un rapide regard sur les nouveautés relatives à la prose.

M. Simar entreprit donc l'analyse d'une dissertation de M. Ad. Höck (1) sur Hérodote et son œuvre. Dans un exposé juste, clair et précis, le Dr Döck retrace la vie du vieil historien, puis il examine les neuf livres de façon à mettre d'un seul coup sous les yeux du lecteur l'œuvre tout entière; il juge ensuite la valeur d'Hérodote comme historien et finit par un aperçu sur les idées philosophiques religieuses et politiques de l'écrivain.

M. Stryckers nous a présenté ensuite une édition du discours d'Eschine, sur l'*Ambassade* par MM. J. Julien et H. de Perera (2), et M. Calozet une étude critique de Th. Reinach (3), sur un texte de Diodore de Sicile ayant rapport à la conjuration de Catilina.

Il est un genre littéraire sur lequel nous avions des idées plutôt vagues; M. Debacker s'est chargé de les préciser. Dans une analyse consciencieuse et très intéressante de l'ouvrage de M. W. Schmid (4), il nous a fait connaître le roman grec; il nous a exposé l'état actuel des connaissances sur la nature et les origines de ce genre de composition en Grèce. Le roman, en effet, quoique relativement jeune, n'a pas été inconnu dans le monde grec. Les découvertes de papyrus viennent d'apporter à la philologie quatre de ces romans, à l'état fragmentaire il est vrai, mais qui représentent le type du roman le plus ancien qui nous soit parvenu. C'est aussi un certain nombre de textes conservés sur papyrus et sur pierre que M. Dauby nous présenta d'après les « Etudes de littérature et de rythmique grecques », de M. H. Weil (5); œuvre de patience, de sagacité et d'érudition que celle à laquelle s'est livrée M. Weil pour reconstituer et interpréter ces débris échappés au naufrage.

L'ouvrage de M. P. Foucart dont nous avons parlé plus haut, a fourni

(1) Ad. Höck, *Herodot und sein Geschichtswerk*, Gütersloh, 1904.

(2) Jean M. Julien et Henri L. de Perera, *Eschine, discours sur l'ambassade; texte grec publié avec une introduction et un commentaire*. Paris, Klincksieck, 1902.

(3) Dans la *Revue des Etudes grecq.* 1904.

(4) W. Schmid, *Der griechische Roman, Gegenwärtiger Stand unser Kenntnis über seinen Begriff und Ursprung*, dans les *Jahrbücher f. Klassische Altert.*, 1904.

(5) H. Weil, *Etudes de littérature et de rythmique grecques*, Paris, 19

un apport nouveau à l'étude des rapports entre la civilisation grecque et l'Egypte ; ce problème, du plus haut intérêt, peut se poser sur des bases bien plus larges encore : quelles sont les origines de l'hellénisme ? C'est à cette question que M. A. Fritzsche a essayé de répondre dans une dissertation intitulée « Le commencement de l'hellénisme » (1). Je ne puis résister à l'attrait de vous rappeler l'appréciation qu'en a donnée M. Simar. « M. Fritzsche, dit-il, a fait preuve dans sa dissertation de beaucoup de jugement et de beaucoup de science. On sent en lui l'érudit patient qui a petit à petit amassé une foule de documents et de remarques curieuses. Mais ne va-t-il pas trop loin ? Ne conteste-t-il pas trop l'influence de l'Orientalisme sur la culture grecque ? Il est certain qu'elle a existé dans les arts comme dans la religion (mystères) comme dans la langue. Jusqu'à quel point le génie grec a-t-il été créateur, individuel, européen si je puis reprendre son expression ? Il faut louer les nobles efforts de M. Fritzsche pour percer la mystérieuse nuit des temps préhistoriques ; mais à notre humble avis, c'est trop tôt vouloir résoudre une question dont on ne possède pas tous les éléments. Qu'a fait en somme M. Fritzsche, sinon ajouté un anneau à la chaine immense des hypothèses émises jusqu'à ce jour ».

Je finis, Messieurs, en mentionnant les nouvelles philologiques (2) communiquées par M. Calozet ; la première, un article de M. Krumbacher, sur les pertes causées par l'incendie de 1904 à la bibliothèque de Turin ; la seconde, un article de M. Th. Reinach sur la fameuse tiare de Saïtapharnès qui mit naguère certains archéologues français en mauvaise posture, du moins devant le gros public.

(1) R. Fritzsche, *Der Anfang des Hellenentums*, dans les *Neue Jahrbücher*, 1904, pp. 545 et 609.
(2) Dans la *Revue des Etud. grecq.*, 1904.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Présidents d'honneur, Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique ho raire de l'Université catholique.
Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université catholique.

BUREAU DU CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.
Vice-Président, Pr. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseill provincial et communal.
Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit et Guill. Du Jardin, avocat.
Trésorier, Guill. Jacqmotte, négociant.

Conférences universitaires.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.
(Fondée en 1844).

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, E. Mignolet, ingénieur.
Secrétaire, P. Lerat, étudiant en médecine.
Trésorier, M. Glénisson, étudiant en théologie.
Gardien du vestiaire, Merckx, étudiant en médecine.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.
(Fondée en 1845).

Président, E. Pasquier, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-Président, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.
Secrétaire, Jos. De Cordes, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, Jules Hublet, id.
Gardien du vestiaire, Ern. Gueur, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.
(Fondée en 1860).

Président, Paul Henry, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, J. Vandeneynde, étudiant en droit.

[redacted]

Secrétaire, R. Cloet, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, G. de Fooz, id.
Gardien du vestiaire, de Vloo, étudiant en médecine.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.
(Fondée en 1868).

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, P. de Paepe, étudiant en droit.
Secrétaire, P. Nève, id.
Trésorier, P. Gendebien, id.
Gardien du vestiaire, Jos. Liebaert, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.
(Fondée en 1874).

Président, N. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, Fierens, étudiant en médecine.
Secrétaire, Holemans, id.
Trésorier, Dubois, id.
Gardien du vestiaire, Dawant, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.
(Fondée en 1874).

Président, P. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial et communal.
Vice-Président, Fr. Van Cauwelaert, étudiant en médecine.
Secrétaire, N. Matelaer, étudiant en pharmacie.
Trésorier, Van der Jeught, étudiant aux Écoles spéciales.
Gardien du vestiaire, Van der Essen, étudiant en philosophie.

Conférences non-universitaires.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.
(Fondée en 1855).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de Saint-Pierre.
Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.

Vice-Président, J.-B. Boine, rentier.
Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit, et Guill. Du Jardin, avocat.
Trésorier, Fl. Simons, avocat, juge de paix suppléant à Louvain.
Gardien du vestiaire, Jos. Hermans, avocat.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE DE LOUVAIN
(Fondée en 1900).

Président, F. Collard, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres
Vice-Président,
Secrétaire, Ch. Peeters, éditeur-libraire.
Trésorier, le Baron van Oldeneel tot Oldenzeel.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-MARIE.
(Fondée en 1904).

Président, A. de Neeff, avocat, conseiller communal, chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur.
Vice-Président, B. Van Uytvanck, sculpteur.
Secrétaire, Edm. Van Dieren, avocat.
Trésorier, J. Tobback, menuisier-entrepreneur.
Gardien du vestiaire, J.-B. Feyfer, typographe.

Petites Conférences.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-LOUIS DE GONZAGUE. (COLLÈGE ST-PIERRE.)
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. J. De Jonge, professeur au collège.
Président, Fr. Hensmans, étudiant id.
Vice-Président, Ch. Debin, étudiant id.
Secrétaire, Paul Struyf, étudiant id.
Trésorier, Jean Vandoren, étudiant id.
Gardien du vestiaire, Oscar Buggenhout, étudiant id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-THOMAS D'AQUIN. (SÉMINAIRE LÉON XIII.)
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, Mgr Mercier, président de l'Institut philosophique et professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

résident, M. le chanoine Nys, professeur à la Faculté des Sciences.
ice-Président, M. l'abbé Wauthy, étudiant au Séminaire Léon XIII.
crétaire, M. l'abbé Guesdon, id.
résorier, M. l'abbé Dusart, id.
ardien du vestiaire, M. Livesay, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.
(COLLÈGE ST-PIERRE, ANCIENS ÉLÈVES.)
(Fondée en 1895).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. Noblesse, professeur id.
Président, G. Debaisieux, étudiant en médecine.
Vice-Président, A. Pira, étudiant aux Écoles spéciales.
Secrétaire, H. Nagant, étudiant en Sciences.
Trésorier, Fél. Hensmans, étudiant en notariat.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-ANTOINE DE PADOUE.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Armand, professeur id.
Président, Jules Michiels, étudiant du collège.
Vice-Président, Ernest Vanbesien, id.
Secrétaire, Léon Van Lommel, id.
Trésorier, Maurice Kannaerts, id.
Gardien du vestiaire, Edgard Vanlint, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DE LA SAINTE-FAMILLE.
(CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, C. Terwagne, propriétaire.
Président, G. Jacqmotte, négociant.
Vice-Président, G. Dubuisson, imprimeur.
Secrétaire, Jules Devos, typographe.
Trésorier, Ch. Saelemaekers, poêlier-serrurier.
Gardien du vestiaire, Jules Elli, employé.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ, ANCIENS ÉLÈVES.)
(Fondée en 1905).

Président, Léon Dachy, étudiant.
Vice-Président, A. Bauchaux, id.
Secrétaire, E. Vanderveeren, id.
Trésorier, L. Maertens, id.

Œuvres spéciales.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1862).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Armand, professeur id.
Président, Lucien Evrard, étudiant du collège.
Vice-Président, Paul Scheys, id.
Secrétaire, René Deweer, id.
Trésorier, Hector Colle, id.
Bibliothécaire, Henri Collée, id.
Gardien du vestiaire, Arthur De Schepper, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE. (SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Président d'honneur, J. de Trooz, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.
Président, M. Boon-Hecking, négociant.
Vice-Président, V. Pelgrims, propriétaire.
Aumônier, Rév. M. De Groote, vicaire de N.-D.
Secrétaire, Rév. M. de Caluwé, vicaire de N.-D.
Trésorier, Rév. M. C. Tyck, vicaire émérite de St-Quentin.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-JEAN BERCHMANS.
(PATRONAGE ST-ALBERT ET CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Présidents d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; F. Schollaert, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, président de la Chambre des représentants.

Vice-Présidents d'honneur, RR. MM. F. Tielemans, curé de St-Joseph; De Vlaminck, curé de Ste-Gertrude, et Van Aelbrouck, curé de St-Michel.

Président, Ch. Terwagne, propriétaire.

Vice-Présidents, G. Jacqmotte, négociant et J. De Clerck, docteur en droit.

Aumônier, R. M. Sterckx, vicaire à St-Pierre.

Secrétaires : L. Dachy, étudiant en droit; J. Boine, étudiant en médecine et Ch. Vloeberghs, employé.

Trésorier, P. Henry, professeur à la Faculté des Sciences.

BUREAU DU PATRONAGE ST-QUENTIN. (PAROISSE DE ST-QUENTIN.)
(Fondé en 1893).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre.

Président, Rév. M. Bogaerts, curé de St-Quentin.

Vice-Président, E. Toussaint, employé.

Directeur-Aumônier, R. M. De Maeschalk, vicaire de St-Quentin.

Secrétaire-Trésorier, R. M. C. Tyck, vicaire émérite.

BUREAU DU PATRONAGE ST-CORNEILLE. (PAROISSE DE ST-JACQUES.)
(Fondé en 1894).

Présidents d'honneur : Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université; R. M. De Schutter, curé de St-Jacques.

Président-Aumônier, R. M. Tilemans, vicaire de St-Jacques.

Vice-Président, R. M. Thys, vicaire de St-Jacques.

Secrétaire, Pr. Draye, employé.

Trésorier, L. Meeus, propriétaire.

BUREAU DU PATRONAGE ST-JOSEPH. (PAROISSE DE ST-JOSEPH).
(Fondé en 1898).

Président d'honneur, M. le baron P. de Dieudonné de Corbeek-over-Loo.

Président, Rév. M. Tielemans, curé de St-Joseph.

Directeur-Aumônier, R. M. Vertommen, vicaire de St-Joseph.

———

RAPPORT

sur les travaux des Conférences de St Vincent de Paul pendant l'année académique 1904-1905.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Comment ne pas vous rappeler, en cette fin d'année jubilaire où tout nous parle de joyeux anniversaires, le cinquantenaire de la fondation de la Conférence St-Pierre, que nous célébrâmes au mois de juillet dernier.

Nous eûmes alors le bonheur de posséder parmi nous M. G. Stinglhamber, Président du Conseil général de Belgique et M. E. Stinglhamber, Président du Conseil central de Bruxelles. Ils nous apportaient au nom de ces conseils en même temps que les félicitations à la conférence jubilaire, les vœux et les souhaits pour toutes les conférences du Conseil particulier de Louvain.

Ils nous dirent tout ce que l'on attend de nous et quels espoirs se fondent particulièrement sur vous, mes chers Confrères, aujourd'hui étudiants de l'*Alma Mater* et visiteurs des pauvres à Louvain, pour être demain par toute la Belgique propagateurs de l'œuvre de St-Vincent de Paul. Le court aperçu de nos travaux démontrera, je l'espère, que cette attente n'est pas vaine.

Mais avant de parler de nous mêmes, jetant un regard par de là la tombe, rendons un suprême hommage à ceux qui, hier encore, sur le chemin de la vie, sont entrés aujourd'hui dans la céleste patrie.

De nos membres honoraires nous avons perdu le R. M. Coremans, curé de St-Jacques, M. de Bayo, Mlle J. Ernst, Mesdames Bellefroid, Vanderveken et Thonissen. Là ne s'arrêtent pas les coups de la mort : elle vient de nous enlever celui qui fut un confrère exemplaire, un homme d'œuvres par excellence. Président d'honneur de la Conférence de la Sainte Famille, Président du Patronage St-Albert et du Cercle des jeunes ouvriers, Charles Terwagne a déjà reçu, nous en avons la douce espérance, la couronne éternelle réservée par le Christ à ses bons serviteurs. Du haut du céleste séjour il continuera à veiller sur ces centaines de jeunes gens dont il fut le père aimant et aimé.

Le Conseil particulier a vu étendre son champ d'action par suite de la

fondation de la Conférence de la T. S. Trinité parmi les anciens élèves du Collège des RR. PP. Joséphites. Composée de douze membres actifs et de cinq membres honoraires la jeune conférence visite dix familles.

Des seize Conférences de Louvain, sept vivent d'une vie propre, les neuf autres, vous ne l'ignorez pas, quoique distinctes, puisent toutes à un fond commun, réunissant du reste leurs ressources. Celles-ci outre les quêtes aux séances comprennent encore les recettes extraordinaires. Parmi elles, je me plais à énumérer les dons qui nous furent faits au cours de l'exercice écoulé et j'adresse nos plus vifs remercîments à nos généreux bienfaiteurs.

Monseigneur le Recteur a bien voulu continuer à nous verser son don annuel de 100 francs.

Mme Vandevelde nous a fait également, en souvenir de ses chers défunts comme précédemment, un don de 100 francs.

M. Nagels nous a remis en mémoire de Mme Thonissen, 250 francs et Mlle de Bayo nous a donné 500 francs en souvenir de son frère M. Const. de Bayo.

Les familles de Mme Bellefroid, Mlle Ernst et Mme Vanderveken nous ont remis chacune un don de 100 francs en mémoire de ces bienfaitrices dont nous déplorons la perte.

Nous avons reçu de la Banque Populaire 100 francs ; de la part d'anonymes, par l'entremise de Mgr Mercier, 200 francs, par M. Brants, 40 francs et par M. Scheys, 20 francs. M. Suttor a envoyé 40 francs.

Un généreux anonyme nous a fait parvenir 700 francs et plusieurs autres dons ont augmenté nos ressources de 1590 francs.

A côté des dons qui nous parviennent en souvenir de défunts aimés, il y en a d'autres qui accompagnent les événements heureux qui réjouissent les familles : M. Pasquier nous a remis 100 francs et M. Joseph Henry 50 francs.

Au sein des festivités même, nos pauvres ne sont pas oubliés. Les collectes faites aux fêtes de l'*Union Louvaniste* nous ont rapporté fr. 147,56 ; les concerts de la Garde Civique au théâtre de Bériot et au Parc, fr. 102,28. Le concert du *Cercle catholique*, fr. 63,40 et M. Locus, conseiller communal, nous a fait parvenir la moitié du produit versé par les sociétés participant au tirage des primes du festival de la paroisse Ste Gertrude.

La vente des étiquettes de l'œuvre du timbre pour cartes de visite a produit 75 francs.

Signalons enfin les 300 francs remis par Mme Van Tilt en souvenir de

feu Mme Verzyl, sa mère. Cette somme sera portée au compte de l'exercice prochain.

Toutes les conférences suivent les prescriptions du règlement et observent les fêtes statutaires. Nos assemblées générales se tiennent régulièrement, mais il faut cependant le reconnaître, le nombre des membres qui y assistent n'est pas assez grand, et pourtant, mes chers confrères, quel bel exemple ne nous donnent pas nos pauvres par leur assiduité aux sermons de la retraite prêchée en l'église de St-Pierre comme préparation à la messe de communion générale de la fête de notre glorieux patron. Sur 353 familles, à peine s'en rencontre-t-il 10 qui négligent ces pieux exercices.

Comme l'année dernière les cadeaux de Saint-Nicolas ont été répartis entre les enfants de toutes les familles visitées par nos Conférences et c'est à plus de six cents que s'est élevé le chiffre de ces privilégiés (1).

Suivant un pieux usage, la retraite préparatoire au devoir pascal a été prêchée aux membres des Conférences bourgeoises en la chapelle des RR. PP. de la Cie de Jésus, alors que les confrères des Conférences estudiantines ont assisté aux Conférences universitaires de l'Avant et du Carême.

Que dire des Conférences du Sacré-Cœur de Jésus, de St-Louis de

(1) **Bilan des Conférences n° 1 à n° 9 incl.**

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires	2264 38	Déficit au 1er octobre 1904	168 57
Amendes volontaires des Conférences St-Pierre et B. Marguerite	302 00	Pain	4790 41
Quêtes extraordinaires	555 27	Vêtements	2800 02
Souscriptions	1791 00	Poêles	81 00
Dons particuliers	1865 00	Coke	796 10
Souscriptions extraordinaires	2570 00	Imprimés	84 90
Œuvre du timbre	75 00	Lits	185 58
Recettes diverses	555 65	Frais de la retraite et fête de St-Vincent	24 00
		Salaire du concierge	25 00
		Salaire du commissionnaire	50 00
		Dépenses diverses	457 25
Total	9977 65	Total	9816 43

BALANCE.

Recettes	9977 65
Dépenses	9816 43
Boni	161 22

Gonzague, de St-Antoine de Padoue, de la Très Ste-Trinité et de la Sainte Famille, établies les deux premières au Collège St-Pierre, les secondes au Collège de la Ste-Trinité et la troisième au Cercle des Jeunes Ouvriers, sinon que la plus grande émulation pour le bien continue d'y régner et que leur situation est aussi prospère que le peut-être une association de jeunes gens animés du plus beau zèle charitable.

Nos œuvres spéciales : le *Werkmanskring* avec ses 125 membres et les Patronages sont dans une situation des plus prospères.

Le Patronage St-Albert compte 200 patronés de 11 à 14 ans, 110 de 14 à 16 ans, 127 de 16 à 21 ans et 197 de plus de 21 ans, soit 634 membres.

Le Patronage paroissial de St-Joseph comptent 120 membres; celui de la paroisse St-Quentin et celui de la paroisse St-Jacques ou Patronage St-Corneille, 185 membres.

Tous ces jeunes gens assistent à la Messe le dimanche. Ils jouissent de tous les avantages que leur procurent leurs sections d'épargne et de retraite, chorale, dramatique, de gymnastique et d'excursions, leurs bibliothèques, leurs cours d'enseignements.

Messieurs, voilà le bilan de notre œuvre. Puisse ce court exposé nous inciter à la poursuivre avec ardeur et à la développer encore si possible. Puisse-t-il engager les âmes charitables à venir à notre aide, car le rang de nos bienfaiteurs s'éclaircit; chaque année Dieu en rappelle à lui et ils sont difficiles à remplacer.

Puissions-nous redoubler de zèle pour remplir les vides que la mort produit parmi nos membres honoraires. C'est à cette tâche que je me permets de vous convier tout spécialement.

.˙.

Cinquantenaire de la Conférence St-Pierre 1855—1905.

La Conférence St-Pierre célébra le 16 juillet 1905 le cinquantième anniversaire de sa fondation, en distribuant des secours extraordinaires aux pauvres visités par la société et en invitant ceux-ci ainsi que ses membres honoraires à une messe solennelle d'action de grâces qui fut chantée en l'église primaire de St-Pierre par M. le Révérend curé-doyen Ceulemans, président d'honneur de la Conférence jubilaire. La messe fut suivie d'une assemblée générale en la salle des fêtes de la Gilde des Métiers et Négoces.

A cette assemblée générale assistaient : M. Gustave Stinglhamber, président du Conseil supérieur de Belgique, M. Emile Stinglhamber, président du Conseil central de Bruxelles, M. Beckers, secrétaire de ce même conseil, le Rév. Père Van Gorp, S. J., M. Prosper Poullet, vice-président du Conseil particulier de Louvain, M. Guillaume Jacqmotte, trésorier de ce conseil. Tous ces messieurs prennent place au bureau se groupant autour de M. Guillaume Cappellen-Smolders, président du conseil particulier de Louvain et président de la Conférence jubilaire.

M. Cappellen ouvre la séance à 11 1/2 heures en priant le R. P. Van Gorp de réciter les prières d'usage. Après celles-ci, le président remercie Messieurs Stinglhamber et Beckers, ainsi que les membres des diverses Conférences de la ville, qui par leur présence viennent honorer et rehausser cette assemblée. Il donne ensuite la parole à M. Guillaume Dujardin, secrétaire du Conseil particulier et secrétaire de la Conférence St-Pierre, qui donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Il y a cinquante ans, au jour où l'Eglise célébrait la fête de votre glorieux patron, le président de la Conférence St-Jacques réunissait quelques descendants de ceux qui s'honoraient d'être les hommes de St Pierre et jetait avec eux les bases de la première Conférence bourgeoise de Louvain. M. le baron d'Udekem d'Acoz fut appelé à présider la conférence qui entamait courageusement son œuvre de charité ayant comme première mise de fonds les 27 francs produits par la collecte faite à la séance d'inauguration.

L'unanimité des votes de ses confrères jointe aux instances réitérées de ceux-ci ne réussirent pas à vaincre la modestie de l'élu et le 22 août suivant M. Henri de Kerckhove fut appelé a présider aux destinées de la jeune Conférence, aidé en cela par MM. Charles Delcour comme vice-président, le chevalier van Elewyck, comme secrétaire et F. Vanderbelen comme trésorier.

La nouvelle Conférence se composait de 22 membres actifs visitant 30 familles. De ces 22 confrères un seul a survécu, c'est M. Van Ermenghem et je suis heureux de saluer sa présence parmi nous. Au nom de tous nos confrères, je prie le vénérable jubilaire d'agréer nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de ses noces d'or avec la charité, et nos vœux les plus ardents de pouvoir encore le compter pendant de longues années parmi nos membres actifs les plus assidus.

A côté de M. Van Ermenghem, fondateur de notre conférence, je salue avec respect et avec joie M. Charles Baguet, notre ancêtre celui là, car il assistait en qualité de secrétaire du Conseil particulier de Louvain, à la naissance de la nouvelle Conférence.

Voilà trois ans déjà passés que nous fêtâmes le cinquantenaire du secrétariat de M. Baguet et nous nous promettons bien de célébrer dans deux ans le cinquantenaire de son secrétariat à la Conférence St-Pierre.

A peine fondée notre Conférence essaima et donna à la Conférence St-Lambert qui se fondait à Héverlé son premier président, M. le chevalier X. van Elewyck. Peu après M. le professeur Lefebvre nous quitta également pour présider la troisième et nouvelle conférence universitaire : la Conférence Ste-Gertrude.

Pendant onze ans M. Henri de Kerckhove conserva la direction de notre œuvre se faisant chérir de ses pauvres et vénérer par ses confrères et lorsqu'il quitta Louvain en 1887 il ne nous abandonna pas complètement; nous vécumes toujours en son souvenir et nous participâmes toujours à ses largesses.

Dès le berceau notre Conférence reçut les plus précieux encouragements. Le Souverain Pontife lui-même daigna la bénir, et voici les paroles mémorables que M. Thonissen fut chargé de nous transmettre de la part de Sa Sainteté Pie IX : « Dites à vos confrères que je bénis leurs personnes et leurs œuvres et que je bénis aussi les pauvres visités par eux. Je prie Dieu de leur rendre au centuple dans le cours de leur carrière le bien qu'ils font aux pauvres qui sont les meilleurs amis de Jésus-Christ ».

En 1867, M. Emile De Becker fut appelé à recueillir la succession de M. de Kerckhove. Profondément attaché à notre Conférence et aux pauvres, il remplit ses fonctions avec amour et dévouement. Si ses fonctions de membre de la Chambre des Représentants le privaient souvent du bonheur d'être au milieu de ses confrères, il se faisait un devoir stricte de ne jamais manquer aux réunions quand il se trouvait à Louvain. Seule la mort fut capable de le ravir à ses devoirs de président.

En cette même année M. le docteur Joseph Boine assuma la charge de trésorier. Il remplit celle-ci jusqu'à la fin de ses jours, fidèle au poste alors même que, sous le coup de la maladie, ses membres restaient rebelles aux impulsions de sa volonté.

En 1877, M. J.-B. Boine qui remplissait depuis sept ans les fonctions de gardien du vestiaire fut appelé à la vice-présidence partageant cette charge avec M. Ch. Delcour, représentant et plus tard ministre de

l'intérieur; M. Daman remplaçait M. Boine comme gardien de vestiaire, et resta en fonction jusqu'à sa mort en 1882; son successeur fut M. G. Jacqmotte.

M. Stasse, troisième président de la Conférence, établit l'œuvre de la St-Nicolas pour les enfants de nos pauvres et depuis 1880, ces chers petits reçoivent de leur grand patron par votre intermédiaire, des habits, des jouets et des bonbons. Pour cette œuvre toute spéciale, une collaboratrice était nécessaire et M[me] Cappellen-Smolders assume chaque année encore le rôle de grand ministre de Monseigneur St-Nicolas. C'est elle qui, jusque l'an passé, recevait ce grand Saint et c'est chez elle, en ses salons, qu'il étalait ses cadeaux. Aujourd'hui encore c'est chez elle qu'Il daigne descendre, mais sa munificence s'étendant aux enfants des pauvres de toutes les conférences de Louvain, c'est la grande salle du *Cercle catholique* qui hospitalise les jouets et les bonbons. Que par mon intermédiaire M[me] Cappellen-Smolders, et toutes les dames charitables qui l'aident dans la confection des vêtements pour les enfants pauvres daignent recevoir en ce jour l'expression de toute notre reconnaissance.

Sous la présidence de M. Stasse s'introduisit en notre Conférence la pieuse pratique de la retraite préparatoire au devoir pascal. Cette retraite, prêchée à nos confrères par les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, n'a plus été négligée depuis lors.

Fidèle observateur du règlement, M. Stasse eut à cœur de suivre scrupuleusement les prescriptions de celui-ci. Il rendit hebdomadaire nos séances qui jusqu'alors ne se tenaient que tous les quinze jours, et lorsque ses occupations ne lui permirent plus d'assister régulièrement aux séances, il se démit de ses fonctions et les multiples démarches de ses confrères ne réussirent point à ébranler sa décision.

Le 19 novembre 1884, M. Guillaume Cappellen-Smolders, notre président actuel, fut appelé à lui succéder.

Messieurs, les Présidents passaient, mais leur suppléant restait toujours et lorsqu'au mois de décembre 1889 la mort vint frapper M. Charles Delcour, la Belgique perdait son ministre et notre Conférence son premier vice-président.

Emus des ravages que causait dans la classe ouvrière la presse socialiste et athée, vous vouliez soustraire vos protégés à cette action délétère et au sein de la Conférence vous fondâtes l'œuvre du journal qui, une fois par semaine, distribue à nos pauvres un journal respectueux de la religion et de l'ordre social.

Depuis 1900 une retraite, préparatoire à la fête de notre glorieux

patron, rassemble nos protégés en l'église St-Pierre autour de la chaire de vérité dans laquelle se sont succédés le R. M. De Vlaming, curé de Ste-Gertrude et les RR. PP. Adriaenssen et Vangorp, de la Cie de Jésus. Ces zélés et éloquents prédicateurs ont instruit nos pauvres de leurs devoirs de chrétiens et les ont préparés à la Messe de Communion qui réunit à la Table Sainte protecteurs et protégés.

Que dire Messieurs et chers Confrères, de l'action de notre Conférence? Vous n'ignorez pas que des circonstances spéciales à Louvain ont fait centraliser en un organisme commun aux conférences universitaires et bourgeoises, la répartition des secours et les moyens de les acquérir. Une caisse centrale recueille le produit des collectes aux séances, des souscriptions et des dons, ainsi que des amendes volontaires versées par les confrères bourgeois pour chaque absence aux réunions des Conférences.

A ces recettes régulières ajoutons le produit des sermons de charité et des trois kermesses flamandes organisées dans le magnifique parc d'Héverlé avec le bienveillant concours de Messieurs les Étudiants. Nous aurons ainsi les sources de nos revenus. A combien s'élèvent-ils? Je n'en ai point fait le compte, mais j'ai pu constater qu'en l'espace des cinquante dernières années le groupe des conférences universitaires et bourgeoises a distribué des secours pour fr. 381,413-99 et que le dernier exercice clôture avec fr. 168,67 de déficit. Ce que je sais c'est qu'à l'origine, la conférence St-Pierre comptait 22 membres actifs visitant 30 familles, qu'actuellement elle compte 42 membres actifs visitant 74 familles; qu'en 1855 elle était l'unique conférence bourgeoise et qu'aujourd'hui dans son rôle charitable elle se voit aidée par les conférences bourgeoises de la bienheureuse Marguerite de Louvain et de sainte Marie.

Mais je m'arrête car j'entends les recommandations de notre président général feu M. Pagès « de ne rechercher ni les félicitations ni les louanges et de nous effacer le plus possible pour rapporter à Dieu tout le mérite du peu de bien que nous avons réussi à faire ».

Tels sont vos sentiments, mes chers confrères, et tantôt agenouillés devant le Très Haut nous l'avons remercié des bienfaits obtenus et nous l'avons prié de continuer à bénir notre œuvre.

∴

Monsieur le Président remercie le rapporteur et donne ensuite la parole à M. Prosper Poullet qui en une conférence fréquemment interrompue par les applaudissements, fait l'exposé des lois sociales votées.

par les Chambres belges sous le ministère catholique et dont l'ensemble constitue en regard du Code civil et du Code pénal un Code nouveau : le Code du travail.

Ensuite le R. P. Van Gorp, dans une allocution vibrante de zèle apostolique s'adresse particulièrement à nos protégés. Il les félicite et les remercie du magnifique exemple qu'ils ont donné en s'approchant en aussi grand nombre de la sainte Table, à la messe de communion. Monsieur le Président remercie les orateurs, puis se tournant vers M. Van Ermenghem, il le félicite au nom de la société de St-Vincent de Paul et lui offre une gerbe de fleurs à l'occasion de son cinquantenaire de membre de la société.

L'assemblée souligne ces paroles par des applaudissements répétés. Très ému le vénérable jubilaire remercie ses confrères et les pauvres qui le fêtent aujourd'hui.

M. le Président du Conseil central de Belgique prend ensuite la parole. Il remercie la conférence St-Pierre de l'invitation qu'elle lui a adressée. Il se dit heureux d'être parmi nous et nous parle de l'intérêt particulier que le Conseil central porte aux conférences de Louvain qui constituent la pépinière de toutes les conférences de Belgique.

L'assemblée se termine à 12 1/2 h. par la prière.

CONFÉRENCES	DE REUNION		No des m a	No des m hono	No des s	Mo des pl par	Mo des c par	Nom fam.
1 Notre-Dame	Aux Halles	Jeudi, à 14 h.	25		25	18	5 00	14
2 Saint-Jacques.	Écoles spéciales	Mardi, à 14 h.	35		27	30	7 82	31
3 Saint-Pierre	Au Cercle catholique	Jeudi, à 20 1/2 h.	30		51	15	5 30	80
4 Sainte-Gertrude. . . .	Aux Halles	Vendredi, à 13.50 h.	36		30	30	6 80	26
5 Saint-Michel	»	Mercredi, à 13 3/4 h.	50	25	27	40	6 30	50
6 Saint-Albert	»	Mardi, à 13 3/4 h.	18		28	12	3 40	10
7 Saint-Quentin.	Collège du Pape	Mercredi, à 13 3/4 h.	33		27	26	2 76	14
8 B.Marguerite de Louvain	Aux Halles	Mercredi, à 14 1/2 h.	15		46	9	3 50	24
9 Sainte-Marie	Local de la Garde catholique	Jeudi, à 21 h.	33		30	—	—	24
10 Saint-Joseph	Collège des RR. PP. Joséphites	Jeudi, à 14 1/2 h.	8	100	23	8	4 00	enf. (1)
11 Saint-Antoine de Padoue	»	Dimanche, à 9 1/2 h.	12	100 :2	40	12	3 40	15
12 Très Sainte Trinité . .	»	Mardi, à 13 3/4 h.	12	13	24	8	4 06	10
13 Saint-Louis de Gonzague	Collège St-Pierre	Mardi, à 10 1/2 h.	16		46	16	10 00	19
14 Sacré-Cœur.	Collège St-Pierre	Mercredi, à 20 1/4 h.	24	5	38	18	3 95	24
15 Saint-Thomas d'Aquin .	Séminaire Léon XIII	Samedi, à 20 h.	40	..	20	38	6 00	20
16 Sainte-Famille	Patronage St-Albert	Vendredi, à 21 h.	20	23	52	24	3 06	26

(1) 100 enfants de l'École des Frères de la Charité.

TABLEAU N° 2. **Compte des Conférences pendant l'année 1904-1905.** RECETTES.

NOMS DES CONFÉRENCES	Encaisse au 1er octobre 1904	Quêtes aux séances	Quêtes extraordinaires	Dons et souscriptions	Fêtes Conférences Tombola	Recettes diverses	Déficit au 1er octobre 1905	TOTAUX
1 Notre-Dame								
2 Saint-Jacques.								
3 Saint-Pierre								
4 Sainte-Gertrude. . . .								
5 Saint-Michel	—	2566 38	555 27	6226 00	—	630 00	—	9977 65
6 Saint-Albert								
7 Saint-Quentin.								
8 B.Marguerite de Louvain								
9 Sainte-Marie								
10 Saint-Joseph	85 00	71 60	48 95	317 00	313 34	406 15	—	1332 04
11 Saint-Antoine de Padoue	57 51	136 77	36 30	282 13	300 00	47 26	—	859 97
12 Très Sainte Trinité . .	—	97 52	103 36	18 50	23 38	—	—	242 76
13 Saint-Louis de Gonzague	—	407 65	36 35	295 00	350 00	48 00	—	1137 00
14 Sacré-Cœur.	61 60	147 18	45 35	73 00	440 15	50 00	—	815 28
15 Saint-Thomas d'Aquin .	—	190 53	41 00	327 40	203 00	35 60	—	797 53
16 Sainte-Famille	—	207 67	71 03	135 00	225 75	41 00	—	680 45
					Total des recettes :			15842 68

NOMS DES CONFERENCES	Défici au 1r octobre	Pain	Pommes terre Viand	Charbo ou cok	Vêtemen Literie	Poêle	Soulie	Dépens divers	Encais au 1r octobre	TOTAUX
1 Notre-Dame										
2 Saint-Jacques.										
3 Saint-Pierre										
4 Sainte-Gertrude. . . .										
5 Saint-Michel	168 67	4799 41	—	796 10	3330 10	81 00	—	641 15	161 22	9816 43
6 Saint-Albert										
7 Saint-Quentin										
8 B.Marguerite de Louvain										
9 Sainte-Marie										
10 Saint-Joseph	—	317 00	—	110 00	454 00	—	—	396 35	54 69	1277 35
11 Saint-Antoine de Padoue	—	356 02	—	70 25	244 50	—	30 00	81 34	77 86	782 11
12 Très Sainte Trinité . .	—	100 38	—	3 50	51 30	—	—	18 66	68 92	173 84
13 Saint-Louis de Gonzague	—	446 14	—	—	146 75	—	—	275 11	269 00	868 00
14 Sacré-Cœur	—	509 40	—	40 50	191 90	—	—	46 00	27 48	787 80
15 Saint-Thomas d'Aquin .	30 04	282 24	119 91	25 60	131 40	—	1 40	136 46	—	727 08
16 Sainte-Famille	5 29	342 00	23 00	56 25	128 50	27 00	18 00	79 00	1 44	679 01
							Total des dépenses :			15111 62

TABLEAU N° 4.

DÉSIGNATION DE L'ŒUVRE	Société des Ouvriers	Patronage St-Albert et Cercle des Jeunes Ouvriers.	Patronage St-Quentin	Patronage St-Corneill*	Patronage St-Joseph
Année de fondation	**1867**	**1867**	**1893**	**1894**	**1898**
Nombre de membres patrons :	10	29	8	10	4
Nombre de patronnés de 11 à 14 ans	—	200	40	115	60
Nombre de patronnés de 14 à 16 "	—	110	20	30	40
Nombre de patronnés de 16 à 21 "	15	127	20	30	20
Nombre de patronnés de + de 21 "	110	197	5	10	—
Jours et heures de réunion :	Dimanche 7 à 10 h.	Dimanche 4 à 7 h. 5 1/2 à 8 1/2 h. 7 à 10 h.	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 6 à 9 h.	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 6 à 9 h. 7 à 10 1/2 h.	Dimanche 5 à 7 h. 5 à 8 h. 6 1/2 à 9 1/
Y a-t-il une messe réglementaire?	non	oui	oui	oui	oui
Assiste-t-on au salut?	non	La Garde d'honneur	oui	oui	aux grandes fêtes
Y a-t-il une communion mensuelle?	non	oui	oui	oui	oui
Y a-t-il une communion facultative?	—	oui	oui	oui	oui
Y a-t-il une retraite?	non	oui	oui	oui	oui
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? Congrégation	non	—	—	—	—
Apostolat	—	—	oui	—	—
Garde d'honneur	—	oui	oui	oui	—
Conf. de St-Vincent	—	oui	—	—	—
Pèlerinage, etc.	—	oui	—	oui	—
Y a-t-il une caisse d'épargne?	oui	oui	oui	oui	—
" de secours?	oui	oui	—	—	—
" de retraite reconnue?	oui	oui	oui	—	oui
S'occupe-t-on du placement des membres?	oui	oui	oui	oui	—
Existe-t-il des cours d'enseignement?	—	oui	oui	—	—
une bibliothèque?	—	oui	oui	—	—
une section chorale?	oui	oui	—	oui	oui
" dramatique?	oui	oui	oui	oui	oui
" fanfare?	—	oui	—	—	—
" gymnastique?	—	oui	—	—	—
" d'excursions, etc.?	oui	oui	oui	oui	oui
" trompettes?	—	—	—	oui	oui

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.

Section de Philosophie sociale.

ident : M. le professeur DEPLOIGE.
-Président : M. le professeur DEFOURNY.
taires : MM. Eugène DE GRÜNNE et Adelin CLESSE, étudiants.

RAPPORT

sur les travaux de la Section pendant l'année aca[...]mique 1904-1905, par le secrétaire, comte Eugè[...] de GRÜNNE.

MESSIEURS,

Seize conférences ont été faites au Cercle d'études sociales dur[...] l'année écoulée.

La première en date fut celle de M. Liebaert sur *Libéralisme et Ult[...]montanisme*. Trois idées dominent la conférence de M. Liebaert[...] 1. L'Eglise et l'Etat sont deux sociétés distinctes, souveraines chacu[...] dans leur sphère. Mais de leur coexistence au sein d'une même civ[...]sation, du fait que les mêmes individus appartiennent à l'une et à l'au[...] à la fois, surgissent inévitablement entre les deux sociétés certai[...] relations et aussi la possibilité de certains conflits. Dans les questio[...] qui intéressent à la fois l'Eglise et l'Etat, la prééminence appartien[...] l'institution religieuse. 2. L'erreur étant un mal ne peut réclamer [...] protection de l'Etat et l'Etat manque à son devoir en lui donnant [...] permis de libre circulation. 3. Les catholiques doivent considérer com[...] un idéal la suppression des libertés modernes. Mais, dans les circo[...]tances présentes, la manière dont notre Constitution définit et gara[...] ces libertés est peut-être la plus haute approximation possible [...] cet idéal.

M. Vanderelst examina ensuite la question *Des formes de gouvernem[...]* et de leur valeur. Il compara les régimes en vigueur dans l'Eur[...] contemporaine : l'autocratie, la monarchie constitutionnelle et la ré[...]blique et essaya de déterminer les conditions de leur fonctionnem[...] Ses sympathies légèrement républicaines subirent, au cours de la [...]cussion, un redoutable assaut.

Deux sujets d'ordre général furent encore traités : *L'individualis[...]* par M. Sentroul, et la *Compatibilité du catholicisme avec le socialisme*, [...] M. Demblon. Les conclusions de M. Demblon sont intéressantes : si l[...] identifie le socialisme avec le marxisme y compris la philosophie ma[...]rialiste de l'histoire, l'incompatibilité est radicale. Si l'on restreint

contraire le socialisme à sa thèse économique, au collectivisme des moyens capitalistes de production, il y a possibilité de concilier le dogme catholique avec le socialisme.

Avec la cinquième conférence, le Cercle aborda la discussion de questions plus spéciales. Ainsi M. Dusart l'entretint de la diminution du nombre *Des catholiques allemands par rapport à celui des protestants.* C'est un fait que les catholiques se multiplient moins rapidement en Allemagne que leurs adversaires religieux. Cependant ils se marient plus jeunes et leurs unions sont plus fécondes. A quelle cause dès lors attribuer le phénomène? M. Dusart en trouve la raison dans le nombre croissant des mariages mixtes : les enfants issus de ces mariages sont généralement protestants. A cet intéressant aperçu le conférencier joint quelques considérations sur l'influence morale comparée du catholicisme et du protestantisme : il étoffe son exposé de nombreuses statistiques morales.

Après nos voisins de l'Est, ceux du Midi fournirent la matière d'une conférence. *La politique anticléricale en France*, tel fut le sujet traité par M. Harmignie. Il montra l'évolution de cette politique depuis les républicains modérés comme Spuller, jusqu'aux opportunistes comme Waldeck-Rousseau, qui absolvaient l'Eglise tout en condamnant les congrégations; il résuma enfin, en un tableau saisissant, la politique sectaire des derniers temps.

Parallèlement il montra la décadence lente du prestige extérieur, et des forces intérieures de la France, et enfin, il dut constater avec regret, qu'en face de leurs ennemis triomphants, les catholiques français ne semblent pas encore prêts à lutter avec union et succès.

M. de Lichtervelde exposa *L'histoire des relations diplomatiques entre la Belgique et le Vatican sous le ministère Frère-Orban.*

De son étude très impartiale, il découlait à l'évidence que la modération et la justice furent, en cette affaire, du côté du St-Siège.

L'histoire des négociations récentes qui aboutirent à la rupture entre la France et le Vatican, fût retracée par M. Clesse.

Le St-Siège avait dû successivement, interdire de leurs fonctions, puis appeler à Rome, deux évêques. Se basant sur les articles organiques, le gouvernement réclama contre ces mesures et tenta d'empêcher le départ des prélats, et enfin il rompit les relations.

Il est clair, que le Pape, en conscience, devait agir comme il le fit, car le gouvernement ne pouvait en justice se prévaloir des articles organiques, qui ne furent jamais acceptés par l'Eglise.

M. Feltesse parla de l'*Instruction obligatoire*. Il reconnut la nécessité de l'instruction à notre époque et le devoir qu'ont les parents de la donner à leurs enfants. Mais il repousse énergiquement le monopole scolaire de l'Etat. L'obligation de l'instruction combinée avec le libre choix de l'école par les parents : telle est la solution de M. Feltesse.

M. Van Puyvelde nous résuma très bien, le livre de M. Durckheim sur *Le suicide*. Les suicides vont en se multipliant, d'une manière constante. L'auteur croit trouver la raison de ce fait dans l'état anarchique de nos sociétés. Il trouve un remède, à première vue inattendu, dans le retour aux associations corporatives de jadis.

Les deux conférences suivantes furent consacrées à l'examen de notre régime électoral. M. Van Cauwenbergh critiqua vivement la *Représentation proportionnelle* à laquelle il trouva les défauts suivants : elle n'assure pas dans tous les cas l'équitable repartition des sièges; elle émiette les partis et favorise les rivalités de personnes, et enfin elle rend au parti libéral une influence qu'il ne devrait pas avoir. Car ce parti sans idéal positif ne saurait aucunement constituer une barrière au socialisme.

Quant au *Vote-plural*, il fut attaqué par M. Degrève qui nous fit l'apologie de la représentation des intérêts.

Le secrétaire défendit ensuite ses opinions sur la *Question militaire*. Il tacha de montrer combien l'armée permanente est utile à la défense du pays, et combien il est indispensable de faire des sacrifices pour la maintenir bonne et forte. Si par amour du repos, nous refusons ces sacrifices, nous ne méritons pas d'être indépendants, et d'aillleurs, nous ne le resterions pas longtemps.

M. Janssens etudia la *Question du protectionisme et du libre échange et l'Impérialisme de M. Chamberlain*.

L'Angleterre, après une période de prospérité colossale, est menacée par la concurrence des Allemands et des Américains. Selon M. Chamberlain, l'unique moyen d'éviter la ruine de l'industrie anglaise, serait l'établissement d'une confédération entre les colonies et la métropole, avec le libre échange à l'intérieur de la confédération et la protection au dehors par un système de taxes prohibitives.

Soutenu par les producteurs anglais, ce projet rencontre une vive opposition de la part des consommateurs et de la part des colonies.

Le travail à domicile fut l'objet de la part de M. Geuens d'une étude extrêmement documentée et remplie de détails instructifs.

Ce genre de travail présente de grands avantages pour la famille et la

moralité des ouvriers, mais il permet une exploitation très opressive. De l'examen des faits, le conférencier conclut à la supression du travail à domicile dans les grands centres, et à sa conservation dans les campagnes.

La série des travaux est close, par la conférence de M. Paul Nève, sur *La grève générale.*

S'appuyant sur la récente enquête du *Mouvement socialiste*, M. Nève tâche de déterminer le rôle que joue l'idée de grève générale dans l'économie actuelle du socialisme. Parmi les socialistes dirigeants, les uns y voient un moyen efficace pour briser l'ordre social capitaliste, les autres la considèrent comme une arme politique dont il faut se servir avec prudence et en vue seulement de saisir le pouvoir.

Telle est la série de nos Conférences. Ainsi qu'on peut en juger, elles furent nombreuses et variées. Comme toujours elles furent organisées par M. le Président, avec un inlassable dévoûment. C'est lui qui suggère les sujets de travail et pousse à leur exécution. C'est lui qui résume les discussions dont chaque conférence est suivie, examine et pèse les idées qui se sont entrechoquées, met de l'ordre dans un débat qui a été souvent confus. Le fruit que l'on retire de ces résumés, clairs et précis, n'est pas un des moindres avantages que le Cercle offre à ses membres. C'est pourquoi, avant de finir, nous nous plaisons à adresser à M. Deploige, l'expression de notre vive gratitude.

Société PHILOSOPHIQUE des Étudiants.

Composition du bureau pendant l'année 1904-1905.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique; Mgr MERCIER, président de l'Institut supérieur de Philosophie.

Section de Philosophie générale.

Président : M. THIÉRY, professeur.
Vice-Président : M. SIMONS, docteur en philosophie.
Secrétaire : M. B. BELPAIRE, licencié en philosophie.
Trésorier : M. VAN HAM, id.
Secrétaire-adjoint : M. H. DECKERS.
Membres : MM. FIERENS et W. VAN BAEL.

RAPPORT

es travaux de la SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE S ÉTUDIANTS (Section de philosophie géné- ɘ), pendant l'année académique 1904-1905, par B. BELPAIRE, secrétaire.

MESSIEURS,

ıis douze ans la Société Philosophique existe à l'Université de n. Je ne m'arrêterai pas à prouver l'utilité de cette institution, ıccomplie par mes prédécesseurs bien mieux que je ne pourrais ɛ. Je me contenterai de résumer les conférences. On connaît aux fruits qu'il porte, vous pourrez, Messieurs, juger par les ls attestent la vitalité de notre Cercle, et l'opportunité des ques- ue l'on y agite, tout montre qu'il a atteint le but visé par ses ;ateurs.

: année, les conférences extraordinaires furent particulièrement euses, preuve que la Société ne s'enferme pas dans quelques)ns d'école mais que son attention se porte sur tous les sujets ıphiques, qu'agite de nos jours le monde qui nous entoure.

;rie des travaux de l'année académique 1904-1905 fut brillamment ɛ. Monseigneur Mercier nous a fait l'honneur de choisir notre tri- our définir aux étudiants l'Institut supérieur de Philosophie.

ours du XIXe siéle l'école philosophique de Louvain se partageait e Bonaldisme et l'Ontologisme : tous deux par Malebranche et ɛlme, prétendaient remonter à St Augustin et à Platon.

it, pour la philosophie, l'alliance indissoluble à la Théologie, et le ; des sciences expérimentales : c'était un dogmatisme qui devait r tôt ou tard à de rêveuses théories *a priori*.

;énie de Léon XIII comprit le danger; dès 1879, il jette un cri ne. Les actes allaient suivre : en 1880 il demande l'érection à Lou- une chaire de Philosophie Thomiste; et, par les brefs de 1893-1894, le l'Institut.

Mercier se trouve donc par sa situation et par son expérience, le

premier à pouvoir traiter de son œuvre d'organisation à l'Institut de Philosophie, seule sa modestie put nous taire ses succès. Mais s'il a voulu nous entretenir de son œuvre ce n'est pas pour en faire simplement l'historique, il a l'ambition de susciter la collaboration philosophique de tous les esprits.

Par la conference de M. le professeur Marucchi nous fûmes transporte au pays des Pharaons; le savant archéologue italien nous parla des *Rapports de la Bible et des découvertes contemporaines en Egypte.*

De nombreuses projections lumineuses font revivre à nos yeux le pays qui vit arriver Joseph, qui fut habité par les Juifs au temps de leur prospérité, et qu'ils quittèrent sous la conduite de Moïse pour fuir l'oppression de Menephta. Aucun texte, conclut le savant egyptologue, ne combat directement le récit des Saints Livres : bien au contraire il en est qui donnent une concordance parfaite; et tous attestent que les livres sacrés témoignent d'une connaissance complète des mœurs et des choses du pays et de l'époque.

Huit jours plus tard M. Joseph Nève nous entretenait de la *Commune de Paris en 1870.*

L'éloquent conférencier nous montre que cette sanglante émeute est la mise en œuvre des principes socialistes avec toutes leurs conséquences subversives folles et tyranniques.

Il évoque toute cette guerre fratricide depuis la victoire et la tyrannie sanglante des communards, jusqu'à la rentrée des Versaillais dans Paris, à la lueur des incendies, l'enlèvement des barricades, le massacre des otages, et l'écrasement final de la révolte au cimetière du Père Lachaise.

La certitude selon Pascal tel fut le sujet choisi par M. l'abbé Dusart.

Le conférencier étudie Pascal dans le texte des pensées. Il attaque sa théorie de la nature humaine. L'homme, pour Pascal, est divisé dans son être intime en deux principes : le cœur qui connait Dieu et l'esprit tributaire de la Révélation pour arriver à la certitude.

M. le chanoine Bossu prend la défense de Pascal, il explique les obscurités du texte par des raisons historiques. S'ensuit une vive discussion contre M. l'abbé Sentroul qui nie le bien fondé et la conclusion logique du pari de Pascal.

Dans le même ordre de questions critériologiques, M. l'abbé De Grève traita *De la certitude chez Brunetière.*

Brunetière, partant du principe de la relativité du savoir, conclut à l'impossibilité de la connaissance d'un absolu, s'il n'est donné par la Révélation.

Le conférencier attaqua cette thèse au nom de la Métaphysique; celle-ci prouve que l'homme peut arriver à l'absolu par sa seule raison.

Il s'ensuit une chaude discussion sur la position du problème critériologique.

M. l'abbé Magniette prit pour sujet : *L'infini mathématique.*

Pour le conférencier, l'infini est simplement la négation de la limite. Dans les preuves tant d'algèbre que de géométrie, à l'appui de sa théorie, il s'appuie sur la différence qu'il faut mettre entre l'infini et l'indéfini.

En manière de riposte, M. l'abbé Lucq traita à peu près le même sujet dans sa conférence de : *L'infini d'après le Père Carbonnel*, S. J.

Pour le savant jésuite, l'infini est une série en partie déterminée en partie indéterminée, et il est facile de démontrer par là que le monde n'est pas infini dans le temps. Cette thèse fut critiquée par le conférencier qui établit la vraie définition de l'infini. Ces deux sujets donnèrent lieu à nombre de subtiles discussions.

M. Halleux, professeur à l'université de Gand, ouvrit une nouvelle série de conférences extraordinaires.

Il nous donna le résultat de ses belles et audacieuses études sur le : *Dogme et le transformisme.*

Le récit de la Genèse, pour l'apologiste, n'a aucune prétention scientifique; ce n'est qu'un moyen de graver dans la mémoire des Juifs quelques grands dogmes révélés; tels, Dieu, créateur de l'univers et de l'homme.

Pourquoi, se demande le conférencier, faut-il rejeter la conception transformiste de Dieu créant dans les êtres des germes qui devront éclore à leur temps, et donneront enfin, en passant par de nombreux stades, le corps de l'homme en qui Dieu créera une âme?

Les conférences esthétiques eurent une large part d'attention.

M. de Geetere vint nous parler de la : *Fresque.*

La fresque est la peinture à la détrempe sur la chaux encore humide. La technique de cet art en explique le charme et les effets propres; aucune retouche n'étant possible, l'exécution de la peinture demande une hardiesse parfaite et une grande sûreté de main. Bornée à certains tons et à certaines compositions, la fresque est le triomphe du dessin et

l'idéal pour les œuvres décoratives et solennelles. Comme exemples on projeta les positifs chefs-d'œuvres de ce genre : œuvres de Giotto, Gaddi, Gozzoli, Fra Angelico, Pinturichio, Mantegna-Alfieri, Raphaël et Michel Ange.

La semaine suivante, M. l'abbé Lemaire nous fit revivre la période de *L'art roman monumental en Belgique.*

L'Eglise romane est la basilique romaine imitée par des barbares.

La Belgique, pays frontière, trouve sur son territoire, à la fois, des spécimens de l'art roman français, et du roman d'Allemagne. Celui-ci caractérisé par le développement d'un avant corps, avec tours — celui-là ayant la voûte en plein cintre sur nervures.

Des projections firent admirer les cathédrales et églises monastiques du xe et xie siècle.

Pierre-Paul Rubens fut le sujet dont parla peu après M. l'abbé Plissart.

Il nous fit l'historique de la vie du peintre et commenta brillamment l'exhibition des chefs-d'œuvres qui illustrèrent sa maturité. Le conférencier montra ensuite comment Rubens incarne l'école flamande dont il est justement appelé le chef et le maître.

Dans un ordre d'idée aussi esthétique, M. l'abbé Clesse nous parla du *Rythme.*

Son rôle est secondaire dans l'expression du beau esthétique, mais il est fort utile pour marquer l'unité dans les diverses parties d'une œuvre.

Le conférencier aborda l'histoire du rythme et nous donna l'idée qu'en eurent les anciens et les modernes.

La théorie du rythme trouva quelques temps après une application des plus agréable dans la conférence de M. Martens sur *La chanson populaire.*

Toutes les chansons, tant satires que joies et complaintes, sont l'expression vive et prime sautière de l'âme du peuple dans ses moments d'effervescence ou de mysticisme.

A titre de preuve M. Vander Heyden, professeur du conservatoire de Louvain, chanta nombre de couplets recueillis dans des chansonniers populaires.

M. Feltesse en nous parlant des sourds-muets, montre par de nom-

reux exemples que ceux auxquels manquent un ou plusieurs sens, 'ont point les idées abstraites correspondantes. Preuve que l'idée abstraite recquiert les sens, et que les idées innées ne sont pas possibles.

M. Van Merris défendit la méthode pédagogique de Pestalozzi. Cette méthode intuitive est d'accord en plusieurs points avec la méthode scolastique. Toutes deux reconnaissent le rôle de la sensation dans l'abstraction.

La théorie de la méthode à suivre dans l'enseignement des écoles primaires fut vivement discutée.

Je ne voudrais pas oublier la conférence d'art et de philosophie où le Rév. Père Hagebaert plaça historiquement et poétiquement la grande figure de Dante, poëte philosophe et historien de philosophie.

Qui de vous ne se rappelle avec un sentiment de joie esthétique la brillante conférence de M. le professeur Kurth : *La Chanson de Roland*. Le savant professeur que nous connaissions déjà comme grand cœur, grand littérateur et grand historien nous fit les honneurs de sa bonne et fine critique littéraire indépendante. En face de l'Iliade qui a, jusqu'ici, joui de l'admiration exclusive dans les humanités classiques, il place la *Chanson de Roland*. L'épopée francque est de taille à se mesurer avec le chef-d'œuvre d'Homère, tant par la vie du sujet et la pureté de la langue que par la grandeur de la conception et des images. La noble figure de Charlemagne plane au-dessus du poème et elle y vaut bien l'Achille antique. M. Kurth termine par le vœu que, dans la formation de la jeunesse, on ne néglige jamais ce chef-d'œuvre qui se rattache si directement à notre âme nationale et chrétienne.

Le Rév. Père Hadelin f. c. nous exposa : *Le problème cosmogonique d'après Haeckel.*

Le panthéïsme de Haeckel repose sur la loi de substance, que le philosophe prouve par deux lois de physique : de la conservation de l'énergie et de la constance de la matière.

Le conférencier réfute ce système par des arguments tirés tant de la physique que de l'ontologie.

Trois conférences extraordinaires clôturèrent l'année académique.

Et tout d'abord M. Gollier vint nous donner le résultat des études anthropologiques sur la terre de Feu et les Fuégiens, d'après les renseignements recueillis au cours de l'hivernage de la *Belgica*.

L'ethnographie prend la défense des Fuégiens dont Darwin a fait indûment le chainon reliant l'homme à l'animal ; ces Fuégiens constituent une race inférieure et primitive ; mais leur religion et leur langage à idées abstraites, qui les font décidément classer dans la race humaine, mettent une différence de nature entre eux et les animaux privés de raison.

Des projections nous montrèrent les types ethnographiques et les panoramas grandioses de la terre de Feu.

M. Lauwick traita dans tout son ensemble un sujet éminément actuel : *La portée politique des troubles et des émeutes en Russie.* La situation de l'empire moscovite se résume comme suit : en haut ce sont les seigneurs s'appauvrissant, en bas c'est le paupérisme croissant des classes rurales, et en face d'eux la grande industrie socialiste s'enrichissant et luttant contre la puissance modératrice des fonctionnaires et de l'armée.

Jusqu'ici l'autocratie avait maintenu l'unité dans ce grand corps, mais il est douteux que la liberté sous une constitution plus moderne rajeunisse la Russie et guérisse tous ses maux.

A l'heure où l'Allemagne des lettres et des arts fêtait le 10e anniversaire de Schiller, M. Mallinger professeur à l'athénée de Louvain rendait dans une brillante conférence, hommage au grand dramaturge allemand. Il nous fit suivre, au sein de la famille, la vie de travail et de labeur du grand poète allemand. Il nous fit pénétrer son génie sous son double aspect d'historien et d'auteur scénique, tandis qu'il nous montrait son âme sentimentale et lyrique dans ses immortels poèmes romantiques.

Messieurs, il me reste à conclure : nous pouvons comparer notre œuvre à celles de nos devanciers, et nous dire que l'attente de nos devanciers cette année ne fut point déçue.

Il me reste à remercier au nom du bureau de la Société et de tous les auditeurs les personnalités étrangères qui voulurent bien honorer notre tribune.

Je termine par le vœu que l'année qui va s'ouvrir soit tant par les sujets traités que par le talent des orateurs, digne des années précédentes. Ce sera le but que poursuivront nos efforts et je ne doute pas que le succès ne couronne notre bonne volonté.

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

XXe ANNÉE : 1904-1905.

résidents d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire, et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique.

Section d'histoire ancienne.

Directeur : M. le chanoine SENCIE, professeur ordinaire.

Section d'histoire moderne.

Directeur : M. CH. MOELLER, professeur ordinaire.

Ont pris part aux travaux de l'année :

L. P. Willaert, S. J., docteur en philosophie et lettres.
M. Van der Essen, Léon, *item.*
Hinderyckx, Edmond, *item.*
Van de Walle, licencié en sciences morales et historiques.
L. P. Liebert, O. P., *item.*
L. P. Palandri, O. F. M., *item.*
L. P. de Moreau, S. J., candidat en philosophie et lettres.
L. P. Goetstouwers, S. J., *item.*
M. Bogaerts, Gustave, *item.*
Blondiau, Adolphe, *item.*
Tihon, Amand, *item.*
Dancot, Henri, *item.*
Mottart, Alphonse, *item.*
Prickarts, Jules, *item.*

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE pendant l'an
1904-1905.

I.

Section d'histoire ancienne.

Le Rapport paraîtra dans l'*Annuaire* de 1907.

II.

Section d'histoire moderne

sous la direction de M. le professeur Moeller.

(RAPPORT DU R. P. DE MOREAU, S. J.)

Les travaux de la Conférence durant l'année 1903-1904 avaient eu p objet la première partie du *Chronicon Hanoniense* de Gislebert Mons (1). L'intérêt de cette première partie, pourtant simple introd tion, nous engageait à consacrer cette année au corps même de l'œu au règne de Baudouin V.

L'auteur ne nous y apparait plus seulement comme cet hom d'esprit très ouvert et très observateur que les premiers paragra nous ont révélé. Il a été chancelier du comte dont il trace la biograp et chargé par lui de missions importantes à la cour de l'empereur. (dire qu'il parlera avec autorité de la politique de son souverain, actes publics dont il a été lui-même le rédacteur, des évènem arrivés dans les cours voisines. En effet, fidèle à sa promesse, Gisle développe parallèlement à l'histoire du Hainaut, l'histoire des princip États de l'Europe féodale, durant la seconde moitié du XIIe siècle.

(1) *La chronique de Gislebert de Mons* (édition Vanderkindere). C *(Recueil de textes pour servir à l'étude de l'Histoire de Belgique).* B xelles, 1904.

Parmi ces États nous n'en avons étudié qu'un seul, l'Empire, parce que le texte de Gislebert est particulièrement riche en renseignements à ce sujet. C'est ce qui avait déterminé la société de Pertz à ranger la chronique du Hainaut parmi les *Monumenta Historica* de l'Allemagne.

Le premier travail à faire était de rechercher les passages de Gislebert relatifs à l'histoire externe de l'Empire, d'en classer les faits dans l'ordre chronologique, que l'auteur ne suit pas toujours, d'identifier les empereurs qui ne sont pas désignés dans son texte par leur nom propre et de rapprocher sans cesse de cette source littéraire les documents diplomatiques. Dans le cours de cette étude nous avons rencontré la question fort embrouillée de la succession namuroise : un de nos collaborateurs, le R. P. Goetstouwers, S. J., s'est chargé de l'éclaircir en contrôlant et complétant Gislebert par d'autres documents. Il a surtout utilisé la *Relatio de infeodatione comitatus Namucensis* et deux diplômes insérés dans le Recueil des *Constitutiones* (1).

Lors du mariage de Baudouin IV avec Alix de Namur (1124), le contrat suivant avait été passé : au cas où Henri, frère d'Alix et héritier présomptif des possessions namuroises, mourrait sans enfants, sa succession serait dévolue à Baudouin et à ses héritiers.

Henri l'Aveugle devenu comte de Namur en 1139, n'eut point d'enfants de sa première épouse, Laurette de Flandre. Au mois de juin 1163, il transporta à sa sœur les alleux qu'il possédait dans les comtés de Namur, Laroche, Durbuy et Luxembourg, s'en réservant la jouissance viagère. Quelques années après, Baudouin V ayant succédé à son père,

(1) Bibliographie. *MGH.*, *Const.* I, p. 423. *Conventio cum comite Hainoensi de marchia imperii constituenda* (mai 1184). — Ibid., p. 465. *Conventio cum comite Hainoensi* (16 mai 1188). — *MGH.*. *SS.* XXI, p. 610. *Relatio de infeodatione comitatus Namucensis.* — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, du Hainaut et du Luxembourg*, t. I, Bruxelles, 1844. — De Marne, *Histoire du comté de Namur* (édit. Pacquot), 2 vol., Bruxelles, 1781. — Galliot, *Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et de la province de Namur*, 6 vol., Liége, 1788-1791. — Ch. Duvivier, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, 2 vol., Bruxelles, 1894. — Pinchart, *De l'inféodation du comté de Namur au comté de Hainaut* dans les *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut* (année 1847-1848), Mons, 1848. — Gislebert traite dans un grand nombre de paragraphes la question de la succession namuroise, spécialement dans ceux-ci : §§ 36, 71, 99, 102, 107, 109, 120, 129, 136, 139, 143, 144, 148-151, 158, 159, 161, 166, 168, 170, 171, 176, 209, 226.

les arrangements de 1163 furent confirmés. Enfin, à la diète de Mayence (Pentecôte 1184), non seulement les droits du comte de Hainaut furent solennellement reconnus et proclamés, mais l'empereur s'engagea à ériger les possessions namuroises en marquisat.

Les droits de Baudouin semblaient assurés. Cependant une rupture se déclara bientôt entre l'oncle et le neveu ouvrant une période profondément troublée.

En 1185, Henri consent à reprendre sa seconde femme, dont il vivait séparé depuis près de quinze ans; l'année suivante, une fille, Ermesinde, naît de cette union. A cette enfant revenaient de plein droit les alleux de Henri l'Aveugle, car l'empereur ne pouvait disposer que des fiefs. Tandis que le comte de Namur cherchait pour sa fille un mari capable de revendiquer son héritage par les armes, Baudouin V, de son côté, sollicitait la médiation de l'empereur.

Une première réconciliation eut lieu. Henri l'Aveugle reconnut solennellement en Baudouin son héritier légitime et promit de ne plus rien faire dans la suite pour l'écarter de sa succession. Les principaux seigneurs du Namurois firent hommage au comte de Hainaut.

Bientôt après, ces mêmes seigneurs étaient en révolte ouverte contre leur nouveau suzerain. Henri I, peut-être leur instigateur, fit cause commune avec eux. L'empereur, continuant à soutenir Baudouin V, érigea le Namurois en marquisat. Cependant l'acte ne fut rendu public qu'à la conclusion de la paix, vers juillet 1190. Henri l'Aveugle ne garda que la possession des villes non fortifiées; les villes fortifiées, l'hommage des vassaux, la justice des fiefs devraient appartenir à son compétiteur. — Passons sous silence une reprise d'hostilités en 1194, pour résumer les événements qui suivirent la mort de Baudouin V.

Celui-ci était décédé en 1195; son oncle le suivit de près au tombeau. On pouvait le prévoir, l'affaire de la succession ne fut point close avec la mort des rivaux. Le testament de Baudouin cédait le Namurois à son second fils, Philippe, qui pourtant devrait l'hommage à son frère aîné, Baudouin VI. Ce testament ralluma les dissensions et les hostilités.

Le traité de Dinant donna enfin une solution définitive en 1199. Il partageait l'héritage en litige et attribuait à Ermesinde le Luxembourg, les comtés de Laroche et de Durbuy et cette partie du Namurois qui formerait plus tard la prévôté de Poilvache. Ce traité fut confirmé en 1200, à Hastières.

Le R. P. Goetstouwers remarquait en finissant que bientôt après, le mariage d'une des filles de Baudouin VI avec Bouchard d'Avesnes allait

er à la longue lutte du XIII[e] siècle. Vu les circonstances, le mar- Namur ne rendra pas toujours l'hommage qu'il devait au comte aut.

péripéties de la succession namuroise sont longuement décrites islebert ; en revanche, il ne fait guère que mentionner ce Siger II d, dont votre rapporteur entretint la conférence (1). On cher- en vain des renseignements plus complets dans les autres sources res ; elles sont muettes. Mais un assez grand nombre de docu- diplomatiques permettent tout au moins de fixer certaines étapes existence (2).

cond travail de la Conférence, consistait à grouper les renseigne- que nous fournit le chroniqueur en vue d'un tableau d'ensemble institutions de l'Empire.

Meyer avait entrepris et livré au public une étude analogue (3) : as semblé oiseux pourtant de la reprendre, ne fût ce qu'à titre ice et pour la compléter au besoin.

en effet plus d'une question que Meyer n'a point développée. Son on, concentrée sur l'entourage de l'empereur, ne s'est pas portée mpereur lui-même dans son rôle de suzerain, de justicier, de eur de la chrétienté.

nous bornerons, pour donner un spécimen de nos travaux de syn- à grouper d'après notre chroniqueur les renseignements relatifs rvention des empereurs dans les élections épiscopales et à l'appli- du concordat de Worms (4).

a chronique de Gislebert de Mons, etc., § 18).
r Siger II de Gand, voyez Vanderkindere, *La formation territo- es principautés belges au Moyen-Age*, t. I, pp. 156 et 157, Bruxelles, Les documents diplomatiques, auxquels nous faisons allusion, sont inés dans plusieurs recueils. Nous nous contenterons de signaler ivivier, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, nou- érie, pp. 160, 163, 176, 234, 249, 252, 265, 271, 278, 296. *CRH.*, Bruxelles, e Smet, *Corpus chronicorum Flandriae*, t. II, p. 819. *CRH.*, in-4°, les, 1841 ; *Gallia Christiana nova*, t. III, col. 132-134, *instrumenta*, 1725 ; Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, La Haye, 1732.
leyer (Walter), *Das Werk des Kanzlers Gislebert von Mons beson- ls Verfassungsgeschichtliche Quelle betrachtet*, Königsberg, 1888.
oyez spécialement Meyer, *op. cit.*, pp. 67-76 ; Bernheim, *Lothar III las Wormser Concordat*, Strassburg, 1874, et *Königliches und iches Devolutionsrecht bei den kirchlichen Wahlen im 11. und 12. undert* dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, 20[ter] Band, -381, Göttingen, 1880.

Un petit nombre de paragraphes (1) seulement ont trait au
de Frédéric Barberousse avec l'épiscopat; trop vagues ou trop
ne suffisent pas à caractériser sa politique.

Raoul de Zähringen a été élu à Mayence. Mais l'empereur
puissance croissante de cette maison; il écarte Raoul du siége
« *Radulphum predictum in sede Mangontiensi electum ab illa de*
amovit ».

A Cambrai les élections de Robert et d'Alard se suivirent
Du premier, Gislebert nous dit simplement que Frédéric lui
régales. On pourrait tout au moins s'attendre à voir interven
reur des Romains dans l'élection d'Alard. Il y a des dissensio
chapitre; les seigneurs, le comte de Hainaut lui-même ont leu
Gislebert ne parle aucunement d'intervention impériale.

Si du règne de Frédéric I on passe à celui de Henri VI, les
sont plus fructueuses. A propos des schismes de Cambrai et
le chroniqueur met fort en relief l'attitude de l'empereur.
pas irréprochable.

On peut distinguer trois phases dans l'histoire du schisme de
l'intervention de Henri VI en faveur de Wautier, la double é
collation des régales à Jean (2). A ces trois phases correspond l
par l'empereur de trois prescriptions du concordat (3).

L'évêque Roger était mort en Orient (1191). Son chancelier,
Wautier, se hâta de reprendre le chemin de Cambrai. Passant
il y vit l'empereur et obtint de lui des lettres de recomman
présentation de ces lettres à la cité, au comte de Hainaut et
chapitre donna lieu à des dissensions.

Meyer (4) ne trouve rien à redire dans la conduite de Henri
cordat de Worms permettait à l'empereur d'assister à l'él

(1) §§ 33 (p. 65, l. 7 svv.), 76 (p. 115, l. 21 svv.), 83 (p. 122, l. 5 svv.

(2) Le schisme de Cambrai est raconté par Gislebert aux §§ 174

(3) Voici la partie du concordat de Worms qui nous intéresse.
lixtus episcopus servus servorum Dei tibi dilecto filio Heinrico
Romanorum imperatori augusto concedo, electiones episcoporu
tum Teutonici regni, qui ad regnum pertinent, in praesentia tua
que simonia et aliqua violentia; ut si qua inter partes discordia
metropolitani et conprovincialium consilio vel iudicio, saniori p
sum et auxilium praebeas. Electus autem regalia per sceptrum
piat et quae ex his jure tibi debet faciat... » (*MGH.*, *Legum sec*
p. 161).

(4) *Op. cit.*, p. 70.

reconnaissait par conséquent une certaine influence. Mais il faudrait précisément déterminer la nature et la portée de cette influence. Les élections doivent se faire canoniquement, comme l'a promis Henri V à Worms (1). Aussi Bernheim ne reconnait-il la légitimité d'une action positive de l'empereur qu'en cas de schisme (2). D'autre part il ressort du texte que le candidat du prince aurait eu peu de partisans sans cette recommandation, ou n'en aurait point eu du tout. Le recommander en ce cas, diviser le chapitre par la présentation d'un nouveau candidat, est-ce conforme aux principes de l'élection canonique, aux principes du concordat?

Quoi qu'il en soit, la prétention que va émettre Henri VI les méconnait ouvertement.

Une partie du chapitre, précisément la *Sanior pars*, avait donné ses voix au neveu de l'évêque défunt, l'archidiacre Jean. Par malheur le choix fut fait irrégulièrement. L'empereur arguera-t-il de cette irrégularité pour rejeter l'élection? Nullement. Sur son injonction les partisans de Wautier avaient procédé au vote. Et le principe sur lequel Henri VI se fonde pour agir de la sorte, est ainsi formulé par Gislebert : « *Quia imperator asserit quod in discordia partium sibi licet episcopatus et abbatias cui voluerit conferre* » (3).

S'il est un traité qui autorise cette manière de voir, ce n'est certainement pas celui de Worms, sous le régime duquel on vivait. Le cas de discorde au sein du chapitre y avait été prévu, mais il était formellement stipulé que l'empereur se rallierait au candidat de la *Sanior pars*, en se conformant, pour la détermination de celle-ci, à l'avis du métropolitain et de ses suffragants. Ce qui enhardit Henri VI à formuler l'interprétation contraire, c'est qu'elle n'était point nouvelle (4).

Nous ne citerons que quelques-uns des textes qui le prouvent (5). Henri V lui-même, une année à peine après la ratification du concordat,

(1) *MGH., Legum sectio* IV, t. I, p. 159.

(2) Bernheim, *Königliches und päpstliches Devolutionsrecht bei den kirchlichen Wahlen im* 11. *und* 12. *Jahrhundert*, p. 368.

(3) *La chronique de Gislebert de Mons*, etc., p. 256, l. 24 svv.

(4) Nous n'examinons pas ici la doctrine des empereurs avant le concordat de Worms. Notre but est simplement de rappeler qu'en interprétant ce concordat et en s'attribuant le droit de dévolution, Henri VI n'a fait que suivre les exemples de Henri V et de Frédéric Barberousse.

(5) Voyez Bernheim, *Königliches und päpstliches Devolutionsrecht*, etc., pp. 370 et 371.

avait donné le premier exemple. « *Audiens hujusmodi allegationes inter se discordantium partium, ex sententia curiae obtinuit, neutrum istarum partium juri suo resistere, quin libere hanc potestatem possel in quemcumque vellet ex jure transferre* (1) ».

Frédéric Barberousse, en 1152, ne reconnut aucun des deux candidats du chapitre de Magdebourg, mais conféra les régales à sa créature. Otton de Freisingen explique ainsi cette conduite. « *Tradit enim curia et ab ecclesia eo tempore quo sub Heinrico quinto de investitura episcoporum decisa fuit inter regnum et sacerdotium controversia, sibi concessum autumpnat, quod, obeuntibus episcopis, si forte in eligendo partes fiant, principis arbitrii esse episcopum quem voluerit ex primatum suorum consilio ponere* » (2).

Le même Frédéric écrivait en 1167, au chapitre de Cambrai : « *Vobis discordantibus, de jure imperii quamlibet personam vobis subrogare possumus* » (3).

Il ressort de ces textes que la prétention des empereurs ne se bornait pas à soutenir, à l'occasion, le candidat de la minorité ; à plusieurs reprises, l'empereur procède à la nomination d'un tiers comme si le chapitre n'existait plus : droit de dévolution que s'était réservé Grégoire VII (4), auquel avait renoncé Calixte II, mais qui ne fut nullement reconnu à l'empereur.

Les choses n'allèrent pas aussi loin à Cambrai. Après avoir exigé que les deux rivaux s'en remissent à sa décision, Henri VI se rallia à l'élu de la majorité. Il n'était point guidé par le scrupule. A en croire Gislebert (5), le nouvel évêque n'avait pas payé les régales moins de 3000 marcs d'argent.

L'histoire du schisme de Liége, commencé la même année que celui de Cambrai, est bien plus complexe. C'est la première phase de ce schisme dont les incidents offrent surtout de l'intérêt pour nous (6).

(1) *MGH., SS.* II, p. 160, l. 40 svv.

(2) *Ottonis Frisingensis episcopi Gesta Friderici Imperatoris*, II, 6 (*MGH., SS.* XX, pp. 392 et 393).

(3) *MGH., Legum Sectio* V, t. I, p. 326. Ce texte n'est pas cité par Bernheim.

(4) Voyez Bernheim, *Königliches und papstliches Devolutionsrecht*, etc., pp. 366 et 367.

(5) *Chronique de Gislebert de Mons*, etc., p. 267, l. 20 svv.

(6) Cette première phase est racontée dans les paragraphes suivants de Gislebert : §§ 175, 176, 178, 181 et 182.

Nous nous servirons pour l'exposer d'un travail sur l'élection d'Albert de Louvain, lu à notre Conférence par M. Tihon (1).

Il fallait pourvoir au remplacement de Raoul de Zähringen, prince-évêque de Liége, décédé le 5 août 1191. Deux candidats se trouvèrent en présence : Albert de Louvain, archidiacre, et Albert de Réthel, prévôt du chapitre. Les puissantes familles auxquelles ils appartenaient, ne manquèrent pas, chacune de leur côté, d'offrir leur appui à leur parent. Henri duc de Brabant, Henri duc de Limbourg et Albert de Moha, respectivement frère et oncles d'Albert de Louvain, se rendirent à Liége, au jour de l'élection. Baudouin V soutint son cousin germain Albert de Réthel.

Gislebert, partisan d'Albert de Réthel, nous dit qu'une partie du chapitre se prononça pour Albert de Louvain, tandis qu'une autre élisait son émule. La *Vita Alberti* affirme que le prévôt n'eut pas plus de quatre à cinq suffrages (2). Elle ne doit pas être bien éloignée de la vérité car Gislebert lui-même fait cet aveu : « *Alberto autem de Retest cum sua licet minore parte resistente*, etc. » (3).

Le moment était venu pour l'empereur d'intervenir. En réalité, il avait déjà manifesté sa préférence, et sous une forme catégorique : « *Pro quo etiam Alberto* [*Rethelensi*] *imperator et imperatrix comitem Hanoniensem sepius rogaverant et monuerant, ut si quandoque episcopatus Leodiensis vacaret, illum quocumque modo faceret eligi* » (4). Cependant la *Sanior*

(1) Bibliographie. *Vita Alberti, MGH., SS.* XXV. — *Annales Colonienses maximi, MGH., SS.* XVII. — *Continuatio Aquicinctina Sigeberti, MGH., SS.* VI — *Annales Parchenses, MGH., SS.* XVI. — Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, 4 vol. 1723-48, Bruxelles. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. VIII. — Butkens, *Les trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, 1724-1746, La Haye. — Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église de Saint-Lambert de Liége*, 4 vol., 1893-1900, Bruxelles. — *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 4e série, t. II. — Fisen, *Historiarum ecclesiae Leodiensis partes duae*, Liége, 1696. — Baron de Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége*, 2 vol., 1817, Liége. — *Jahrbücher des deutschen Reichs. Kaiser Heinrich VI*, 1867, Leipzig. — Balau, *Les sources de l'histoire de Liége au Moyen Age*, 1903, Bruxelles. — David, *Geschiedenis van St-Albertus van Leuven, bisschop van Luik*, 1845, Antwerpen.

(2) *MGH., SS.* XXV, p. 142.

(3) *La Chronique de Gislebert de Mons*, etc., p. 269, l. 11.

(4) *La chronique de Gislebert de Mons*, etc., p. 258, l. 3 svv. — Cette recommandation de Henri VI montre mieux que l'octroi des lettres à Wautier de Cambrai (voyez plus haut), la politique impériale avant l'élection des évêques. Peu importe que l'influence exercée sur les électeurs soit canonique pourvu que le candidat de l'empereur triomphe !

pars s'était prononcée en faveur d'Albert de Louvain. L'empereur n'en promit pas moins les régales à son protégé. Mais à Riéti, où il se trouvait alors, les princes de l'empire n'étaient point en nombre suffisant pour l'assister dans l'expédition de cette affaire. Il renvoya donc les deux candidats à la diète de Worms, fixée au mois de janvier 1192.

Le jour de l'ouverture de l'assemblée, Albert de Louvain et Albert de Réthel étaient à Worms. Le premier fut présenté à l'empereur comme élu. Les quelques partisans du second se hâtèrent de protester. Henri VI demanda l'avis des princes ecclésiastiques qui l'entouraient. L'évêque de Munster, au nom de ses collègues, fit cette réponse : « *Quod episcopatus Leodiensis in manus domini imperatoris devenisset dandus ad voluntatem suam* » (1).

Lors du schisme de Cambrai, nous avons vu l'empereur exiger des candidats la soumission à sa volonté et à son arbitrage. Il agissait de la sorte pour être plus libre de se décider et pour conférer, à l'occasion, le siège à sa créature. Toutefois, la coutume était que cette dévolution fût prononcée par un conseil impérial (2). Ce fut le cas dans le schisme de Liége. — La réponse de l'évêque de Munster prouve surabondamment que l'entourage de l'empereur admettait ses prétentions, opposées au concordat de Worms.

Dans l'occurrence, il importait fort à Henri VI qu'on lui accordât la dévolution. Le comte de Hochstade l'avait circonvenu en faveur de son frère, Lothaire, chanoine de Liége, et l'empereur avait promis de donner l'investiture à ce nouveau protégé.

Les choses se passèrent de la sorte. Henri vendit pour 3000 marcs la charge de chancelier à Lothaire. Celui-ci s'en démit quelque jours après, mais reçut en compensation les régales.

Ici se termine la première phase du schisme de Liége. Dans la suite,

(1) *La chronique de Gislebert de Mons*, p. 269, l. 20 svv.

(2) Le concordat de Worms veut que l'empereur, en cas de schisme, ne confère pas les régales avant d'avoir demandé l'avis ou même la sentence d'un conseil. Mais ce conseil sera formé par le métropolitain et les suffragants. Il décidera lequel des deux candidats a pour lui la *Sanior pars*. Tout autre est le caractère des assemblées auxquelles s'adressent Henri VI et ses prédécesseurs, dans les questions de nominations d'évêques. Ils désignent arbitrairement quelques princes de leur Cour, dont le rôle se borne à prononcer le droit actuel de l'empereur à la dévolution. Ces princes ne font pas nécessairement partie de la hiérarchie ecclésiastique. (Voyez Bernheim, *Königliches und papstliches Devolutionsrecht*, etc., p. 372.)

ce n'est plus l'empereur, mais le pape, qui joue le rôle important. Lothaire sera déposé, et, après bien des péripéties sans doute, Albert de Cuyck, nommé en dehors de l'influence impériale, reconnu par le pape, obtiendra l'investiture de Henri VI. Saint Albert n'avait pas protesté en vain contre le droit que s'arrogeait l'empereur dans les élections épiscopales !

En résumé, Henri VI, imitant certains de ses prédécesseurs, viole le concordat de 1122; d'abord en exerçant avant l'élection une influence incompatible avec les canons; puis, en cas de schisme, au lieu de se rallier à la *Sanior pars*, il en appelle au droit de dévolution que lui reconnaissent les princes de son entourage; enfin, il confie l'épiscopat au plus offrant, sans tenir compte aujourd'hui des promesses de la veille.

Quelle est la conséquence de cette triple violation? C'est que, après le concordat comme avant, l'empereur est maître absolu des élections épiscopales. L'intérêt capital est de provoquer un schisme, car, en cas de schisme, on lui reconnaîtra le droit de dévolution. Or les lettres de recommandation, la pression exercée sur les chanoines, réussiront presque toujours à produire des discordes dans le chapitre.

Telle nous apparaît, à lire Gislebert, la politique religieuse de Henri VI.

Parallèlement à notre esquisse de l'histoire de Baudouin V d'après un texte littéraire, un de nos colloborateurs, M. Dancot, s'est chargé de la compléter par l'étude des textes diplomatiques et de dresser les Regestes de ce prince. Ce travail aboutit aussi à compléter les Regestes de Gislebert. Arndt, dans son édition (1), avait relevé cinquante-cinq actes ou Gislebert intervenait soit comme rédacteur, soit comme témoin. Reusens en porta le chiffre à soixante-huit (2). M. Vanderkindere, dans l'introduction de sa savante édition, ne mentionne pas moins de quatre-vingt-quatorze documents où figure le nom du chroniqueur. Nous pouvons encore y ajouter sept numéros, glanés çà et là, spécialement dans le Cartulaire de Cambron, publié par la Commission royale d'Histoire. Nous les donnons en note ainsi qu'un specimen des Regestes de Baudouin V, pour l'année 1182.

(1) *MGH.*, *SS.* XXI.
(2) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXVI, pp. 133-146.

Date.	Lieu.	Titre donné à Gislebert.	Rôle de Gislebert.	Nature de l'acte.	Source.
1182	Mons	Second notaire du comte.	Rédacteur.	Baudouin V en faveur de St-Feuillien du Rœulx.	Annales du cercle archéologique de Mons, t. XXI, p. 310.
1190	. . . .	Prévôt de Saint-Germain.	Témoin.	Baudouin V à l'abbaye de Cambron.	Cartulaire de Cambron, t. I, p. 105.
1196	. . . .	Prévôt de Mons.	Idem.	Idem.	Idem, t. I, pp. 355 et 356.
1198	. . . .	Idem.	Idem.	Baudouin VI en faveur de l'abbaye de Cambron.	Idem, t. II, p. 740.
1199	Binche	Idem.	Idem.	Idem.	Idem, t. II, pp. 739 et 740.
1201	. . . .	Idem.	Idem.	Idem.	Idem, t. II, p. 750.
1204	Mons	Idem.	Idem.	Guillaume-l'Oncle en faveur de l'abbaye de Cambron.	Idem, t. I, pp. 359 et 360.

Année 1182.

Date.	Lieu.	Fait. Nature de l'acte.	Source.
Après 13 janvier-avant mars.	Hainaut.	Philippe d'Alsace demande du secours à Baudouin V.	Gislebert, § 99, p. 138.
Idem.	Faverolles (Somme).	Baudouin V secourt Philippe d'Alsace.	Idem.
Idem.	Compiègne.	Idem.	Idem.
Idem.	Beauvaisis.	Idem.	Idem.
Idem.	La Neuville Roy (Oise).	Idem.	Idem.
Fin février-com. mars.	Hainaut.	Baudouin V revient dans ses états.	Gislebert, § 99, p. 139.
Entre 26 et 28 mars.	Idem.	Message de Philippe d'Alsace.	Gislebert, § 103, p. 148.
28 mars.	Beauquesnes (Somme).	Baudouin V auprès de Philippe d'Alsace.	Idem.
28 mars-8 novembre.	Bouchain.	Charte de Baudouin V en faveur de l'abbaye de Saint-Aubert.	Duvivier, *Actes et documents anciens*, etc., p. 117.
28 mars-25 mai.	Gerberoy (Oise).	Baudouin V auprès de Philippe d'Alsace.	Gislebert, § 103, p. 148.
25 mai.	Binche.	Charte de Baudouin V à Ide de Robignies.	De Smet, *Corpus chronicorum Flandriae*, t. II, p. 782.
Idem.	Idem.	Charte de Baudouin V en faveur de l'abbaye de Ninove.	Idem.
22 septembre-22 décemb.	Assche (Bruxelles).	Baudouin V à un tournoi.	Gislebert, § 100, p. 140.
11-28 novembre.	Hainaut.	Baudouin V réunit son armée.	Gislebert, § 100, p. 141.
Idem.	Braine-le-Comte.	Baudouin V établit son campement.	Idem.
Idem	Tubise.	Baudouin V y met garnison.	Idem.
Vers le 28 novembre.	Lembecq.	Baudouin V fortifie la place.	Gislebert, § 100, p. 143.
. . . .	. . . .	Lettre de l'abbé de Saint-Aubert, scellée par Baudouin V.	Devillers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. IV, p. 476.
. . . .	Mons.	Charte de Baudouin V à l'abbaye d'Alne.	*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. V, p. 387.
. . . .	Idem.	Charte de Baudouin V à l'abbaye de Saint-Feuillien.	Idem, t. XXI, p. 310.
Idem.	. . . .	Charte de Baudouin V en faveur de l'abbaye de Bonne-Espérance.	Duvivier, *Actes et documents anciens*, etc., p. 121.
Idem.	. . . .	Idem.	Idem, p. 123.

1182-1183.

Date.	Lieu.	Fait. Nature de l'acte.	Source.
28 novembre-13 janvier.	Vigneux (Laon).	Baudouin V rassemble ces chevaliers.	Gislebert, § 101, p. 144.
Idem.	Entre Soissons et Braine.	Idem.	Idem.
22 décembre-22 mars.	Luxembourg.	Baudouin V visite Henri l'Aveugle.	Gislebert, § 102, p. 145.

CERCLE INDUSTRIEL.

BUREAU POUR 1905-1906.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université; Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire.
Président effectif : M. F. DE WALQUE, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-Président : M. A. HERMANT, élève-ingénieur.
Secrétaire : M. A. VAN HECKE, id.
Trésorier : M. F. Allard, id.
Bibliothécaire : M. V. Schock, id.

Membres inscrits en 1904-1905.

MM. Z. Bogossian, F. Bovy, L. Braekx, M. Buffet, C. Caenepenne, G. Caïphas, Casameva, E. Colin, P. Cousin, G. Crispin, A. De Brauwer, L. de Cartier d'Yves, J. De Cordes, J. de Dorlodot, L. Defraine, J. Delcroix, F. Delplanque, R. Demayer, P. de Maret, S. Deprez, J. De Raedt, C. De Raedt, E. de Vigneron, H. Destrycker, G. Doms, G. Dubuisson, A. Duquesne, J. Duvignaud, P. Eggermont, O. Elewaut, J. Embrechts, A. Fermine, L. Gaussin, F. Goffart, H. Goffart, F. Gualbert, E. Guillaume, E. Gueur, A. Hebbelynck, J. Hublet, M. Hubert, N. Jacobs, C. Jadoul, F. Jamar, A. Knepper, N. Krantz, V. Lagasse, J. Latinis, S. Lardinois, A. Laval, F. Limpens, P. Lienard, M. Lekeux, E. Meeussen, V. Mikolojczak, P. Nève, A. Nonnon, C. Nys, P. Palgen, E. Petiau, J. Pierrard, A. Pira, C. Plissart, F. Puissant, J. Renaud, P. Roderburgh, M. Roland, A. Salembier, M. Scheid, G. Sottiaux, V. Thibaut, E. Tieffry, L. Vanbiesem, M. Vander Rest, A. Vander Straten, J. Van Lierde, J. Verwimp, R. Verwilghen, E. Vitry, A. Vranckx.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1904-1905, présenté au nom du bureau (1) par M. G. de FOOZ, vice-président

---

MESSIEURS,

Selon les traditions du Cercle Industriel, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les travaux de l'année écoulée.

Je suis heureux de constater tout d'abord que de nombreux condisciples ont répondu à notre appel en nous donnant des conférences intéressantes. Les séances bien fournies de sujets instructifs sont la meilleure preuve de la prospérité et de la vitalité du Cercle Industriel. Mais le but de notre Société n'est pas seulement d'exercer ses membres dans l'art de parler et d'écrire en faisant usage de leurs propres moyens; mais aussi de faciliter les rapports entre les professeurs et les élèves. Ainsi eclairée par les conseils des maitres, l'initiative personnelle des étudiants peut se donner libre carrière. Notre Cercle Industriel participe donc directement à la formation des futurs ingénieurs à la vie pratique.

Avant de passer en revue les sujets qui ont occupé nos séances je signale avec une vive satisfaction la première publication d'un catalogue des livres possédés par notre société. Nous devons l'initiative de cette innovation à notre dévoué président M. le professeur F. De Walque et notre bibliothécaire, M. Kugener, l'a secondé de tous ses efforts. Désormais, les membres actifs et surtout les anciens membres pourront profiter dans une plus large mesure des services de notre bibliothèque.

La première réunion de l'année eut lieu le 11 novembre dans l'auditoire de l'Institut électro-mécanique mis gracieusement à notre disposition par M. le professeur H. Ponthière. Outre notre cher président, M. le professeur P. Daubresse nous avait fait l'honneur d'assister à cette séance.

(1) Le bureau était composé de MM. le professeur De Walque, *président;* G. De Fooz, *vice-président;* J. Vander Jeught, *secrétaire;* L. Kügener, *bibliothécaire* et Félix, *trésorier.*

Après la lecture du rapport de M. P. Goffart sur les travaux de l'année précédente, j'eus l'honneur de vous présenter un travail sur un sujet actuel : *Le percement du tunnel du simplon*. Ce travail a été fait à la suite d'un voyage d'étude. L'achèvement de cette œuvre gigantesque était attendue d'un moment à l'autre, car les travaux, un instant arrêtés par des irruptions d'eau chaude, venaient d'être repris avec une nouvelle vigueur. Dans une première partie je fis une comparaison entre les grands tunnels des Alpes : le Mont Cénis, le Saint-Gothard, l'Arlberg et le Simplon. Ensuite je pris la défense des géologues injustement attaqués par l'un des entrepreneurs de l'ouvrage.

Le développement de la partie technique comportait les installations hydrauliques et mécaniques aux entrées du tunnel, la perforation, l'enlèvement des déblais.

Dans une dernière partie j'indiquai les avantages offerts par l'électricité, grâce aux progrès réalisés de cette branche de l'industrie. Mon but était d'établir une coordination entre la construction d'un tunnel situé en pays de montagnes et l'exploitation ultérieure du chemin de fer. Des projections lumineuses accompagnaient l'exposé de mon travail.

A la séance suivante, le 18 novembre, notre sympathique secrétaire M. J. Van der Jeucht nous exposa la méthode graphique de M. Deschamps pour *l'étude de l'équilibre des câbles d'extraction*. L'orateur aborde son sujet par quelques considérations sur le calcul graphique. Dans son étude il examina les cas suivants :

1° câbles ronds en acier de section uniforme ou variable s'enroulant sur un tambour cylindrique;

2° câbles plats de section uniforme s'enroulant sur bobines;

3° câbles plats en aloës à tension bivariable s'enroulant sur bobines.

Pour chacun de ces cas M. Van der Jeucht envisage trois hypothèses :

1° la charge utile est enlevée depuis la recette inférieure;

2° la charge utile est enlevée à partir d'un étage intermédiaire;

3° la moitié de la charge utile est enlevée à partir de la recette inférieure et la charge est complétée à un étage intermédiaire.

La séance du 25 novembre était honorée de la présence de M. le professeur N. Sibenaler. M. A. Van Hecke vint nous parler de *l'excursion du Grand-Duché de Luxembourg* organisée par M. le professeur N. Sibenaler au mois d'août 1904. Le conférencier développa surtout la question de l'épuration des gaz de hauts-fourneaux et à l'appui de nombreux chiffres, il montra l'utilité actuelle de l'appareil de M. Bian. M. A. Van Hecke n'a pas manqué de remercier, au nom des camarades, M. le professeur N. Sibe-

naler et les camarades luxembourgeois pour l'accueil sympathique qu'ils nous avaient fait à cette cordiale et instructive excursion.

Le 2 décembre notre dévoué bibliothécaire M. L. Kugener nous entretint du *gaz à l'eau.*

Après avoir comparé entre-eux les différents gaz employés aujourd'hui au triple point de vue de la composition, du mode de fabrication et des propriétés, l'orateur a décrit une installation de gaz à l'eau pur fonctionnant à Wasserbillig dans le Grand-Duché de Luxembourg. M. L. Kugener traita aussi de l'épuration du gaz à l'eau et termina par une comparaison avec l'électricité pour de petites installations dans le genre de celles de Wasserbillig. Enfin l'orateur conclut, en pareil cas, au triple avantage du gaz à l'eau au point de vue de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice.

A la réunion du 9 décembre, M. A. Mennes nous parla *du béton armé et du béton fretté employé pour les pièces soumises à la compression.* Le conférencier exposa l'emploi du béton armé dans le cas de la flexion et examine les qualités respectives du béton armé et du béton fretté dans le phénomène de la compression. Dans ce dernier cas M. A. Mennes conclut à la supériorité du béton fretté en raison de sa grande ductilité et de son prix d'exécution avantageux. Le béton fretté n'a été soumis jusqu'ici qu'à des essais de laboratoire et l'avenir nous apprendra si ces essais seront confirmés par la pratique.

Le 16 décembre nous fêtions sainte Barbe, notre patronne, dans la salle du *Monico.* MM. les professeurs G. Helleputte, A. Dumont, P. Henry, P. Daubresse, J. Laminne et F. Kaisin nous firent l'honneur d'assister à la réunion. En l'absence de notre vénéré président, empêché par un deuil récent, j'eus l'honneur de présider la réunion. M. l'ingénieur V. André nous parla de la falsification des denrées alimentaires. L'orateur traita successivement du lait, du beurre, de la bière, du poivre et du safran; il nous indiqua les falsifications dont ces denrées sont ordinairement l'objet et les moyens employés pour les déceler. Cette conférence était démonstrative par les expériences qui l'accompagnaient et montraient la marche des diverses méthodes de recherche.

Bref, cette séance intéressante nous fit connaître l'habileté et l'érudition de M. l'ingénieur V. André.

Ensuite la seconde partie de la séance fut entamée, je veux dire le concert. Le programme choisi et varié était dû au zèle de notre trésorier M. L. Félix. Nous citerons la chorale liégeoise *Zarca* et le chœur des élèves constructeurs dirigé par M. E. Piens.

A la fin de la réunion, M. le professeur G. Helleputte, réclamé instamment par l'assistance nous exalta avec son éloquence habituelle, la carrière de l'ingénieur et l'idée de la patrie. Il nous exhorta à nous distinguer à l'exemple de nos aînés de Louvain, dont plusieurs ont porté dans les pays les plus éloignés la renommée des ingénieurs belges et des Ecoles spéciales de Louvain. Des applaudissements prolongés acclamèrent les paroles de M. le professeur Helleputte.

Cette réunion des plus réussies laissera le meilleur souvenir dans l'esprit des professeurs et des étudiants.

Peu après la rentrée des vacances, M. P. de Rode traita, le 13 janvier, de la question des *torpilles*. Le conférencier aborda son sujet par la définition des torpilleurs, contre-torpilleurs et des torpilles; il développa le mode de lancement de ces dernières à l'aide des tubes lance-torpille. M. P. de Rode s'attacha à la description des torpilles Whitehead et Howell; la première est maintenue en mouvement par un moteur à air comprimé; la seconde par la force vive d'un volant. L'orateur termine par une comparaison de ces torpilles.

A la séance du 20 janvier, M. A. de Ramaix nous entretint *du havage mécanique en Angleterre*, qu'il avait pu étudier au cours d'un voyage d'études. L'orateur parla des différents systèmes de haveuses; elles se classent en haveuses à disque, à barre, à chaîne et à percussion et en coupeuses. Les haveuses à disque sont de loin les plus employées en Angleterre, où elles s'adaptent merveilleusement bien à l'exploitation de la houille par la méthode du *long-wall;* M. A. de Ramaix décrivit également les autres haveuses d'un emploi moins fréquent et termina par une comparaison très bien entendue des divers types de haveuses de façon à déterminer les conditions d'emploi de chacune d'elles.

Notre sympathique trésorier, M. Félix, nous parla, le 27 janvier, *des enduits et des préservateurs des métaux*. L'orateur étudia tout d'abord les causes de la rouille; celle-ci est due à l'action combinée de l'eau, de l'oxygène et de l'acide carbonique sur le fer. Mais l'action varie beaucoup pour le fer avec la teneur en carbone. M. L. Félix donna un développement scientifique considérable à cette partie de son travail. Le conférencier termina en passant en revue les trois classes principales d'enduits: la peinture, l'enduit de ciment et l'application d'une mince couche métallique.

La question intéressante de *la photographie des couleurs*, fut le sujet d'une conférence donnée par M. E. Petieau, le 10 février. Après avoir donné les différentes théories sur la formation de l'image photogra-

phique, le conférencier développa le procédé Becquerel au sous-chlorure d'argent, la méthode des combinaisons chromo-sensibles et le procédé Lumière en s'attachant au procédé de Huron qui donne, au point de vue artistique, une solution acceptable du problème. Pour terminer, M. E. Petieau expose le procédé Lippmann en insistant sur les théories qui ont amené ce savant à sa remarquable découverte.

Le 17 février, nous désertâmes notre local habituel pour nous réunir à l'auditoire de l'Institut électro-mécanique mis à notre disposition par M. le professeur H. Ponthière. M. E. Piens nous présentait une conférence accompagnée de projections lumineuses sur *les travaux maritimes de Zeebrugge*. Après avoir dit les raisons qui militent en faveur de la création de ce port maritime, l'orateur donna la description de chacune des parties constituant cet important ouvrage. M. E. Piens parla des désastres causés par le dernier ouragan sur les travaux en cours d'exécution en insistant sur la sécurité absolue que présenterait le port, lorsqu'il sera achevé. De nombreuses vues ont rendu cette conférence très instructive.

A la séance du 3 mars, M. A. Van Hecke nous présenta un travail original sur *la détermination de l'élastique dans le cas de poutres d'égale résistance et la détermination du coëfficient d'élasticité dans le cas de poutres rivées de section double té*. L'orateur montre que dans le cas d'une poutre d'égale résistance reposant sur 2 appuis simples et supportant un effort local, le calcul de l'élastique se simplifie beaucoup; en sorte que si la hauteur de la poutre est constante, l'élastique est un arc de cercle. Quant aux poutres rivées, M. A. Van Hecke fait remarquer que le coëfficient d'élasticité varie par suite d'un accroissement de flèche dû au glissement relatif des diverses pièces assemblées.

M. M. Roland nous entretint, le 10 mars, *des irrigations en Campine*. Après avoir exposé la nécessité d'irriguer le sol de la Campine pour le fertiliser, le conférencier nous donna un aperçu de la configuration des terrains dans cette contrée; il nous parla, ensuite, de la création de canaux et de leur prise d'eau à la Meuse à Maestricht. L'irrigation proprement dite peut se réaliser de deux façons : par planchers en à dos ou par stagnation.

En Campine, on n'utilise que la première disposition; car l'application de la seconde demande une trop grande quantité d'eau. Actuellement même les besoins de la navigation sur le canal de la Campine réclamant beaucoup d'eau, ont diminué dans de fortes proportions l'importance des irrigations.

Le 17 mars, M. R. Cloet nous parla des *moyens employés pour racheter les grandes différences de niveau dans les canaux.* Le conférencier vint compléter le travail qu'il présenta l'an dernier au Cercle Industriel en comparant les différents systèmes quant à la rapidité des manœuvres. M. R. Cloet nous fit part du résultat d'un concours international organisé par l'Autriche. Le prix fut remporté par les systèmes de plan incliné longitudinal et d'ascenseur flottant à cylindre tournant.

Le 8 mars notre Cercle dut de nouveau déserter son local pour l'auditoire plus spacieux de M. Helleputte. Nous recevions un de nos anciens membres, M. l'ingénieur Ledent, qui, de retour de Chine où il avait été envoyé en mission pour la seconde fois, vint nous faire le récit de ses explorations. Le conférencier s'attacha plus spécialement à nous développer les procédés employés dans quelques industries chinoises, notamment dans la fabrication du fer, dans celle de l'oyde rouge de fer entrant dans la composition de l'encre mandarinale, enfin dans l'exploitation de la houille.

M. l'ingénieur Ledent nous fit le récit des privations qu'il eut à subir dans le parcours de son voyage.

Des applaudissements prolongés suivirent les dernières paroles du conférencier et montrèrent combien il avait su nous intéresser.

L'exposé de *la consolidation des berges et des talus des cours d'eau par le système Villa* nous fut présenté, le 19 mai, par M. E. Vervoort. L'orateur présenta d'abord quelques considérations sur l'action corrosive des vagues à l'égard des berges; puis il décrivit la composition du système, le montage de l'appareil et son mode d'immersion et de placement. M. E. Vervoort examina ensuite la nature des matériaux employés et leur influence sur l'efficacité du système. Cette conférence était très documentée par les nombreux croquis et surtout par un modèle du revêtement qui l'accompagnaient.

A la séance du 2 juin eut lieu le renouvellement du bureau; celui-ci a été constitué comme suit :

M. A. Hermant, vice-président;
M. A. Van Hecke, secrétaire;
M. F. Allard, trésorier;
M. N. Schock, bibliothécaire.

Nul doute qu'avec un bureau si bien composé, le Cercle Industriel ne continue à marcher dans la voie du progrès, ainsi qu'il n'a cessé de le faire depuis sa fondation.

Arrivé au terme de ce rapport je remercie tous ceux qui ont contribué à la prospérité du Cercle Industriel.

Merci, tout d'abord, à notre cher et vénéré président M. le professeur De Walque, nous avons toujours trouvé en lui un appui précieux dans nos travaux. Les avis qu'il nous a prodigués après chacune de nos conférences sont pour nous autant de conseils pratiques dont nous saurons, plus tard, apprécier toute la valeur.

Rendons aussi hommage à nos maitres qui sont venus parfois au milieu de nous pour assister à nos réunions.

Merci enfin aux membres dont les travaux nous ont valu ces réunions instructives et intéressantes.

—

CERCLE DES ÉLECTRICIENS.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1904-1905.

COMITÉ :

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur de l'Université.
Président : M. PONTHIÈRE, directeur de l'Institut Electromécanique.
Vice-Président : M. LIEVENS, Arthur.
Trésorier : M. VAN HOVE, Edouard.
Secrétaire : M. VERRIEST, Gustave.
Bibliothécaire : M. GÉRARD, Charles.
Membre : M. JADOT, Octave.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Daubresse, Demanet, De Muynck, Gillon et de Hemptinne.

Membres effectifs :

MM. Adant, Bauchau, Berger, Bonjean, Bouillon, Clément de Cléty, Debecker, Detry, Dewinter, Haas, Schobbens, Scrayen, Sengier, Séverin, Thienpont.

RAPPORT

ur les travaux du CERCLE DES ÉLECTRICIENS, présenté par M. Gustave VERRIEST, secrétaire.

Messieurs,

Parmi toutes les industries auxquelles peut se destiner le jeune ingénieur, il n'en est aucune, je pense, qui exige de lui une formation aussi générale, ni un travail aussi continu que l'industrie électrique.

L'électrotechnique n'est en effet pas une branche autonome, son but est de mettre à la disposition de toutes les autres industries les avantages que peut leur apporter l'électricité. L'électricien devra donc avoir des notions assez précises sur les besoins de ces industries et sur les ressources qu'elles pourraient retirer de l'application de l'électricité.

D'autre part, l'électrotechnique est en pleine période de développement, elle se perfectionne sans cesse, et dans cette rapide évolution les meilleurs traités sont bientôt surannés. Ce n'est qu'en lisant assidûment les recueils périodiques que l'ingénieur électricien pourra se maintenir à la hauteur de sa tâche.

Notre Cercle a été créé dans le but de nous initier à ce travail personnel. Il met à notre disposition les principales revues s'occupant d'électrotechnique. Dans le double but de stimuler notre zèle et de faire profiter tous ses membres du travail de chacun, il a organisé des conférences suivies de discussions.

Si l'on peut mesurer notre activité au nombre de séances qui nous ont occupés, je puis vous affirmer que nous avions mieux que nos prédécesseurs répondu au but de notre Cercle.

Les questions les plus diverses ont fourni des sujets à nos conférenciers.

Le premier problème de l'électrotechnique est la production économique de l'énergie électrique. En Belgique, où les chûtes d'eau sont peu importantes, l'électricien appelé à créer une centrale ne disposera en général que de deux genres de moteurs pour actionner ses génératrices : le moteur à vapeur et le moteur à gaz.

La machine à vapeur à piston a vu naitre dans la turbine un rival

sérieux. M. Jadot nous donna les raisons qui retardèrent l'adoption de ce nouveau moteur dans les centrales, raisons provenant à la fois de la turbine et des génératrices. Ces inconvénients sont actuellement écartés. Le conférencier nous décrivit les principales turbines modernes : la turbine Laval de construction difficile et de rendement médiocre, celle de Parsons dont les applications s'étendent rapidement, la turbine verticale Curtis qui détient le record du peu d'encombrement et de l'économie de vapeur, enfin les turbines Riedler-Stumpf et Rateau. Les avantages des turbines sont nombreux, aussi le moteur à piston est-il sérieusement menacé dans les grandes centrales.

Dans les usines de moindre importance, c'est le moteur à gaz qui lui fait la concurrence. M. Bauchau nous montra ses qualités et décrivit les principaux types de générateurs de gaz. La marche du moteur est intimement liée à celle du gazogène. Les types de gazogènes modernes sont nombreux, on peut les classer en trois catégories, suivant que la combustion est directe ou renversée et que l'appareil se compose de une ou de deux cuves. Le gaz pauvre seul est utilisé dans les moteurs industriels. De nombreux dispositifs ont été imaginés pour améliorer le rendement et la conduite des gazogènes. Citons entre autres le gazogène Dowson qui ne consomme que 880 grammes de charbon par Kilowatt-heure utile pour une puissance de 330 chevaux. La nature du combustible joue un grand rôle, l'anthracite et le coke conviennent spécialement.

Si les engins de commande des génératrices électriques ont reçu de notables perfectionnements, il en est également ainsi des génératrices elles-mêmes. Les éléments qui influent sur le rendement d'une dynamo sont les pertes mécaniques, les pertes électriques et les pertes magnétiques. Ces dernières sont dues au phénomène d'hystérésis que présentent les métaux magnétiques entrant dans la composition des génératrices. J'eus le plaisir de vous entretenir de ce phénomène. Il est influencé par les actions mécaniques, la température et les opérations subies par le métal. Il se manifeste pour l'industriel par une perte d'énergie sous forme de chaleur dans toute partie du métal soumise à un champ magnétique variable. La fréquence de la variation a peu d'influence sur cette perte, la température la modifie considérablement. L'action prolongée d'une faible température produit une augmentation de pertes connues sous le nom de vieillissement des tôles. La perte d'énergie est d'autant moindre que le fer est plus pur, certains aciers spéciaux au silicicum et à l'aluminium ont donné des résultats remar-

[redacted]

quables. On n'a pas encore pu donner de loi générale reliant l'hystérésis à la composition du métal.

L'électricien, disposant actuellement de sources économiques d'électricité, devra porter ses efforts vers l'adoption de l'énergie électrique dans les usines. Comme M. Lievens nous le démontra, le transport d'énergie dans les usines et ateliers sous forme électrique présente sur la transmission mécanique une supériorité incontestable.

Les ateliers sont moins encombrés, ils peuvent être disposés plus rationnellement, permettant ainsi d'atteindre une plus grande vitesse dans la fabrication. L'énergie absorbée par l'usine est moindre, elle peut d'ailleurs être produite à bon compte loin de l'atelier, au voisinage de fours à coke. Quant au frais d'installation, l'avantage est pour l'électricité lorsqu'il s'agit de créer une nouvelle usine. Une pareille installation devra être bien étudiée, la nature de l'industrie à desservir déterminera le choix du courant et des moteurs.

La facilité du transport de l'énergie électrique fera revivre une classe intéressante d'artisans : les travailleurs à domicile. M. Sengier nous parla des divers éléments que comporte une distribution d'énergie électrique à domicile : le moteur, la ligne et la centrale. Le moteur triphasé synchrone attaquant l'outil par une courroie est le plus en usage. Sa puissance par métier n'excède pas 0,3 cheval. Pour que la ligne ne soit pas trop coûteuse, la population ouvrière doit être très dense ; le réseau peut s'étendre sur un rayon de 20 kilomètres autour de la centrale. Le courant sera produit à haut voltage par des unités puissantes, des sous-stations abaisseront le voltage avant l'entrée de la ligne dans les habitations. L'établissement de la tarification devra être particulièrement bien étudié.

Une autre industrie très importante dans notre pays, l'industrie minière, peut retirer le plus grand profit de l'application de l'électricité. M. Bonjean n'eut pas de peine à nous en convaincre : la facilité de transport de l'énergie électrique la rend également apte à desservir le fond et la surface. Plusieurs solutions du problème de l'extraction électrique sont aujourd'hui en exploitation, la simplicité de commande et l'économie de combustible leur font présager un réel succès. Pour l'épuisement, le moteur électrique se montre supérieur à tous les concurrents. Les ventilateurs peuvent aussi être conduits électriquement. Les perforatrices électriques offrent de sérieux avantages. Enfin l'électricité permet d'assurer sans danger l'éclairage des chantiers. L'économie de l'exploitation électrique se manifestera surtout lorsque tous les

services d'une usine seront installés en vue de cette application. La centrale aura alors une grande puissance, l'énergie sera produite économiquement et les variations de charge du réseau seront fort atténuées.

M. Gérard nous montra que l'électricité peut être appliquée aussi avec avantage au roulage souterrain. Tous les systèmes de traction par locomotives présentent sur les systèmes à chaines et à câbles la supériorité d'un faible encombrement et d'un moindre coût d'établissement. La locomotive électrique évite les inconvénients des locomotives à vapeur, à benzive et à air comprimé. Ses dimensions réduites lui permettent l'accès de galeries étroites et basses. Elle a reçu en Belgique et à l'étranger plusieurs applications avantageuses. Aux charbonnages d'Amercœur on a adopté depuis dix ans des locomotives à accumulateurs. Au Grand Conty on a préféré le trolley. Le choix de l'énergie électrique pour desservir la traction, ne devra pas être fait sans tenir compte des conditions de la mine. Pour réussir la traction électrique nécessite des voies stables, de longue durée, assez étendues et desservant des chantiers à grand débit.

Si nous quittons les centres industriels nous retrouvons encore l'électricité, disputant au gaz le monopole de l'éclairage des rues et des habitations. Les progrès réalisés récemment dans l'éclairage électrique méritent toute notre attention; M. Van Hove se chargea de nous les faire connaitre. Dans les lampes à incadescence le filament de charbon d'Edison a été remplacé par Nernst, par un bâtonnet en terres rares, d'autres lui ont substitué un fil métallique. La lampe à l'osmium d'Auer, celle au tantale de Siemens, et la lampe au Zireon sont toutes à faible consommation.

L'expérience nous apprendra si elles sont économiques, elles paraissent toutefois réaliser un progrès sérieux. Les grands foyers à arc ont reçu aussi des perfectionnements. Bremer obtient un bon rendement en incorporant au charbon des sels de métaux terreux et en épanouissant l'arc par un soufflage magnétique.

D'autres font jaillir l'arc entre une coupelle de cuivre et un crayon de magnétite. Blondel affirme réaliser dans ses lampes un rendement remarquablement élevé. Cooper Hewit fait jaillir l'arc dans un tube clos rempli de vapeur de Mercure.

Comme nous le disions plus haut, une bonne tarification constitue dans toute entreprise de vente d'énergie électrique un important élément de succès. M. Bouillon nous exposa les nombreux systèmes

s pour concilier les intérêts du producteur avec ceux du con-
eur. La multiplicité des modes de tarification proposés montre
onne solution reste encore à trouver. Pour réduire les frais de
on du courant, la tarification devra favoriser les consomma-
guliers, et surtout les consommateurs de jour. L'énergie prise
res de forte charge devra être vendue à un prix plus élevé. Les
rs électriques sont nombreux. Ils sont basés sur divers prin-
s enregistrent soit le temps d'utilisation, soit l'intensité du
soit la quantité d'électricité qui passe, soit l'énergie con-
.

erminer la série de nos conférences, M. Braun nous parla d'une
on toute moderne : de l'automobile électrique. L'automobile à
malgré tous les perfectionnements qu'on lui a apportés, com-
ujours un mécanisme délicat, dont les organes se dérègleut
ment. L'application du moteur électrique supprime plusieurs
rganes, mais l'absence d'une source pratique d'électricité a
ps arrêté les constructeurs. Les accumulateurs ne sont utili-
ue dans des cas spéciaux, tels que celui des fiacres. M. Pieper
un nouveau système dans lequel une dynamo montée sur
lu moteur à essence et branchée aux bornes d'une batterie sert
ateur de vitesse. La conduite de cette voiture est remarquable-
nplifiée.

puis terminer ce court aperçu de l'activité de notre Cercle sans
n juste hommage au dévouement de nos professeurs. Dirigeant
aux, rectifiant avec bienveillances nos erreurs, ils ont su
r à nos réunions un caractère à la fois de science et de cor-
ont nous garderons toujours le meilleur souvenir.

s heureux, Messieurs, d'être votre interprète pour présenter à
tres l'hommage de notre profonde gratitude.

———

SOCIETAS PHILOLOGA LOVANIENSIS.

Présidents d'honneur : Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université; Mgr J.-B. ABBELOOS, recteur magnifique honoraire; M. Fr. COLLARD, professeur ordinaire.
Président : M. le chanoine REMY, professeur ordinaire.
Secrétaire : M. Emile DEBACKER, de Tongres-Notre-Dame.

Ont pris part aux travaux :

MM. Barthels, Henri, de Liége, candidat en philosophie et lettres.
Dauby, Albert, de Louvain. id.
l'abbé Lefort, Théophile, d'Orchimont, id.
l'abbé Debacker, Emile, de Tongres-Notre-Dame, id.
l'abbé Elebaers, Charles, d'Anvers, id.
Calozet, Joseph, d'Awennes, id.
Prikartz, Jules, de Verviers, id.
Simar, Théophile, de Petit-Rechain, id.
Debatty, Léon, de Spa, étudiant en philosophie et lettres.
l'abbé Wathelet, Louis, de Comzé, id.
l'abbé Jamar, Joseph, de Huy, id.
l'abbé Joie, Léon, de Bende, id.
l'abbé André, Léon, de La Plante, id.
l'abbé Mortier, Edgar, de Bruxelles, id.
l'abbé De Wilde, Armand, de Rumbeke, id.
l'abbé Mullie, Paul, de Courtrai, id.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1904-1905, présenté par M. Albert DAUBY, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

Le programme de nos travaux durant cette année a été à la fois philologique et archéologique.

Dans les premières séances de l'année académique, plusieurs membres de notre société nous ont communiqué des parties de leur thèse doctorale. Nous avons entendu tout d'abord M. l'abbé Lefort, qui s'est attaché à l'étude de la tradition concernant Asklépios et les deux héros Asklépiades, Podaleirios et Machaon. Asklépios est pour les poètes du cycle épique un héros qui a enseigné l'art de la médecine à ses deux fils, chirurgiens et médecins de l'armée grecque campée devant Troie. Le seul élément discordant parmi ces poètes, Arktinos, n'a pu donner Poseidon pour père aux deux héros et le témoignage du commentateur Eustathios est de nulle valeur dans cette question.

M. Lefort s'est demandé ensuite si l'appréciation des modernes sur la thérapeutique des sanctuaires d'Asklépios était en accord avec celle des anciens, qui étaient le mieux à même d'émettre un avis compétent et plus que désintéressé, c'est-à-dire les médecins et les apologètes. Ces témoins d'une autorité toute spéciale en la matière, attribuent aux merveilleuses guérisons d'Asklépios le caractère de phénomènes strictement religieux.

Ces deux études, fruit d'une critique pénétrante et indépendante, furent imprimées dans le *Musée belge* de cette année.

La communication que fit ensuite M. Jamar, portait, elle aussi, sur la religion grecque, ou pour parler plus exactement, sur une religion étrange formée du syncrétisme d'un culte phrygien, d'un culte grec et d'éléments juifs. Il a recherché l'influence des communautés juives de la Russie méridionale sur le culte du « Θεὸς Ὕψιστος » (1) et les nom-

(1) *Sitzungsberichte Berl. Ak.*, 4 mars 1897.

breux points de conctact qui semblent rattacher le culte de ce dieu à celui du Sabazios phrygien. S'appuyant sur une dissertation de M. F. Cumont (1) et sur un récent travail de M. Blinkenberg (2), M. Jamar s'est efforcé d'établir, d'après les monuments attribués à ce dieu, certaines caractéristiques de son culte.

L'étude de M. Jamar, dans l'intention de son auteur, était une simple et première orientation dans le sujet qu'il comptait étudier dans sa thèse doctorale.

Après ces questions de religion, M. Simar nous donna un aperçu général de la carrière et de l'activité scientifique d'Erycius Puteanus (1574-1646). C'est un esprit étrange, qui a touché à tout, dont la production scientifique est presque une encyclopédie. C'est néanmoins un personnage intéressant à connaître; en sa personne, on voit ce que la philologie classique est devenue dans notre pays et en Italie, après le siècle de Juste-Lipse. Puteanus en effet, élève de Juste-Lipse, occupa la chaire d'éloquence à l'école Palatine de Milan, et en 1607, il succéda à Juste-Lipse dans la chaire d'histoire à l'Université de Louvain.

M. Simar fait très sagement en embrassant dans sa thèse doctorale l'activité complète de l'encyclopédique philologue, et en restreignant pas son étude à l'influence exercée par Puteanus en Belgique et en particulier à l'Université de Louvain.

M. l'abbé Debacker, dont la dissertation doctorale porte sur la notion du « Sacramentum » dans Tertullien, a soumis à la critique différentes interprétations de ce mot. Entre autres passages examinés, citons l'*Ad Nationes* 16; *Apologeticum* 2, 7, où le mot *Sacramentum* désigne les rites ou cérémonies nocturnes, mystérieuses, secrètes, servant à l'initiation dans les mystères païens; *Apol.* 15, 19, où le mot religion, pris dans son acception générale semble traduire le mot *Sacramentum*; *Apol.* 47, où ce mot a le sens de doctrine. On retrouve aussi à chaque instant le sens classique de *Serment militaire*.

La critique de ce travail, confiée à M. l'abbé Joie, appuya davantage sur les emplois de *Sacramentum* dans le traité *De baptismo*. En particulier le chapitre I montre clairement que le concept de sacrement au sens moderne du mot était dans ses grandes lignes connu de Tertullien. La comparaison de ce concept avec celui que semble comporter l'initiation païenne fut la partie la plus intéressante de cette discussion.

(1) CUMONT, *Hypsistos*, dans la *Rev. de l'inst. pub.*, 1898.
(2) *Archäologische Studien*, Kopenhagen 1904.

Après M. Debacker, M. Debatty, dans le domaine de la littérature pure, s'est demandé ce qu'il fallait penser des critiques d'Horace concernant la psychologie et la composition des pièces de Plaute, ainsi que les bons mots qui s'y rencontrent (Horace Ep. I, 2 v. 170-176 — Art poétique v. 270-274).

Horace, en critiquant même les caractères que Plaute a traités avec le plus de soin, veut condamner la psychologie de tout le théâtre de Plaute. Cette critique trop générale d'Horace est excessive, dit M. Debatty; il faut faire quelques réserves pour certains caractères tels que les jeunes gens amoureux, les courtisanes et les vieillards. Quant aux traits d'esprit, s'il y a chez Plaute beaucoup de gros sel et de l'obscénité dans les plaisanteries, il y a pourtant souvent de la finesse et de la verve toujours. Horace a critiqué aussi la composition hâtive des pièces de Plaute. Cette critique est très fondée. Plaute semble n'avoir qu'un but : faire vite et faire rire. Somme toute Horace a bien saisi les défauts de Plaute ; mais mis en méchante humeur par les attaques de ses adversaires contre l'hellénisme et par leurs louanges excessives à l'égard de Plaute, il a exagéré quelque peu ses critiques et n'a pas signalé les deux grandes qualités de cet écrivain : son talent incontestable à trouver des situations d'un comique irrésistible et sa langue souple, riche et vivante. Le poète influencé par l'hellénisme a fait tort au critique.

Restant également dans le domaine littéraire, j'ai eu l'avantage de soumettre à la critique une partie de ma thèse doctorale, dont le sujet était *L'influence de la rhétorique sur la composition des Histoires et de l'Agricola de Tacite.*

J'ai donné tout d'abord un aperçu général sur la rhétorique et son histoire, en insistant sur l'influence qu'elle a exercée sur la littérature entière de l'époque impériale. J'ai communiqué ensuite à notre société l'étude que j'ai faite sur l'influence de la rhétorique dans l'*Agricola.* J'ai essayé de montrer que cet ouvrage est imbu de rhétorique, mais d'une rhétorique géniale qui se dérobe à une lecture superficielle. C'est ainsi qu'à différents endroits de l'œuvre, Tacite remplace les faits individuels par des traits généraux. De plus, comme toute œuvre historique oratoire, l'*Agricola* renferme des descriptions pittoresques et des mise en scène dramatiques dans le goût des rhéteurs, ainsi que des discours fictifs dus à l'imagination de l'historien. Enfin, l'emploi fréquent de sentences et l'abus des figures de mots et de pensées nous montre bien en Tacite un disciple des rhéteurs.

L'audition et la critique de ces travaux, bien que certains aient

absorbé plusieurs séances, n'ont pas été la seule occupation de la Société philologique. Nous avons pu compléter notre formation archéologique par des études sur la céramique grecque. C'est un sujet hautement intéressant. En même temps que l'on acquiert une connaissance plus nette du goût esthétique des Grecs et de ses évolutions, on pénètre plus avant dans les idées religieuses, qui ont été la grande source où ont puisé leurs inspirations les peintres sur vases. Notre lanterne à projections nous a largement servi encore cette année, pour mettre les représentations à la portée de tous. Cet instrument a cependant le défaut de ne représenter que les lignes et les formes; or la couleur, en matière de céramique grecque, est un élément qu'on ne peut négliger. Heureusement la bibliothèque de la Société contient des publications de grand format qui reproduisent fidèlement et le dessin et la couleur des vases antiques. Nos études ont porté sur deux sortes de monuments, les amphores apuliennes et les lécythes blancs d'Athènes. Nous avons utilisé pour les premières la monumentale publication de Gerhard, *Apulische Vasenbilder*, Berlin 1845; les quatorze planches ont été analysées. Les lécythes blancs ont été étudiés dans les planches qu'ont publiées Dumont et Chapelain dans leur bel ouvrage : *Les céramiques de la Grèce propre*, 2 vol. Paris, 1888. Ces planches, dans leur ensemble, fournissent, vous vous le rappelez, un spécimen des principaux sujets représentés sur les lécythes funéraires, l'offrande à la stèle, l'ekphora ou le transport d'un cadavre au tombeau, la prothesis ou l'exposition publique du défunt, l'embarquement du défunt sur le Styx, des scènes de mystères. Aux planches des auteurs français ont été ajoutés les lécythes publiés dans le *Journal of hellenic Studies*, 19e vol.

La société a eu cette année encore l'avantage d'entendre deux conférences publiques sur l'art grec. M. Paul Graindor, membre de l'école française d'Athènes, a parlé devant un nombreux auditoire sur ses fouilles d'Ios et de Karthaia. Le jeune et déjà savant archéologue, grâce à des fouilles conduites avec science et poursuivies avec énergie, a pu mettre au jour dans ces deux îles les ruines de différents temples. Il a découvert en même temps de nombreux textes épigraphiques dont plusieurs sont d'un réel intérêt pour l'histoire générale de la Grèce. M. Graindor n'a pas pu interpréter ni reconstituer devant nous les textes qu'il a découverts. C'est dommage : ceux d'entre nous qui ont lu ses études publiées dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, savent de quelle pénétration et de quelle science notre compatriote fait preuve dans ce travail délicat de reconstitution des textes épigra-

phiques. Mais, s'il a été sobre de développements épigraphiques, M. Graindor s'est arrêté longuement sur les beaux fragments de statues qu'il a remis au jour. Cette partie fut hautement instructive ; chaque statue fut reconstituée, identifiée et classée dans l'histoire générale de l'art grec. Indépendamment de la jouissance qu'apporte toujours la contemplation d'une œuvre artistique, chacune de ces statues fut l'occasion d'une véritable leçon de critique et d'exégèse archéologique.

M. Zech, le savant professeur de St-Louis, fut notre second conférencier. Il se tint exclusivement dans le domaine de l'art ; il choisit comme sujet l'art qui s'est développé en Asie-mineur dans la ville hellénistique de Pergame. M. Zech, lors d'un voyage fait en Grèce, en compagnie de Dörpfeld et de l'école allemande, n'a pas reculé devant les fatigues et les frais d'une excursion jusqu'à la capitale des Attales. Il en a rapporté des impressions vives et profondes, qu'il a fixées et précisées à son retour par des études sur l'histoire et la civilisation de Pergame. Un premier résultat de ce voyage scientifique et de ces études a été le substantiel article qu'il a publié dans la *Revue générale ;* un second fut la belle conférence qu'il nous donna. Doué d'un esprit compréhensif et clair et d'un réel talent de conférencier, M. Zech nous exposa, avec une chaleur communicative, qui ne nuisit ni à la clarté ni à la solidité de sa conférence, les splendeurs architecturales dont les Eumènes et les Attales couvrirent la colline de leur capitale ; puis, se fixant sur l'un des monuments en particulier, le célèbre autel de Zeus, il décrivit cette épopée merveilleuse que le ciseau d'artistes inconnus sculpta sur la frise, le combat de Zeus contre les géants. Ne suis-je pas l'interprète fidèle de vos sentiments, en disait qu'il serait difficile d'unir plus harmonieusement que ne l'a fait M. Zech dans sa conférence, la solidité de la science et la délicatesse du goût?

Tel est pour cette année le bilan de la Société philologique. Je crois que nous pouvons nous rendre ce témoignage qu'elle n'a pas dégénéré.

A. Dauby.

Taal- en letterlievend Studentengenootschap
MET TIJD EN VLIJT.

BESTUUR VOOR 1904-1905 (1).

Ere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, ere-rector magnificus, Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Adv. Em. VLIEBERGH, hoogleraar.
1e Ondervoorzitter : J. HELLEPUTTE, hoogleraar en volksvertegenwoordiger.
2e Ondervoorzitter : Zeer Eerw. Heer kanunnik J. SENCIE, hoogleraar.
1e Schrijver : Leo VAN PUYVELDE.
2e Schrijver : Jozef VAN DEN EYNDE.
Geldbewaarder : Hendrik DE VOCHT.
Boekbewaarder : Leo VAN DER ESSEN.
Bestuursleden : Gust. DOUSSY, Aug. FIERENS, Frans VAN CAUWELAERT en J. INDEKEU.

WERKENDE LEDEN.

Eug. Bosteels; J. Brichaux, leraar; E. Cammaert; Cyr. de Baere; M. de Brouwer; Dr J. de Cock, hoogleraar; Max de Cock; D. de Cock; A. de Groeve; R. de Muelenaere; R. de Schepper; H. de Vocht; H. d'Hooghe; Gust. Doussy; K. Elebaers; P. Engelen; kanunnik Evers, algemene schrijver van het *Davidsfonds;* Alfons Fierens; Aug. Fierens; J. Franck; R. Goossens; J. Grietens; L. Grootaers; N. Gysen; Cyr. Haemerlinck; hoogleraar J. Helleputte, volksvertegenwoordiger; R. Hoornaert; Dr J. Kleyntjens; Dr K. Lecoutere, hoogleraar; J. Laureys; E. H. Luytgaerens, schrijver van de *Boerenbond;* M. Matthys; Cesar Mees; H. Michielsen; Jozef Muls; Felix Rutten; kanunnik J. Sencie, hoog-

(1) Bestuur voor 1905-1906 : *voorzitter,* Hgl. Em. Vliebergh ; 1e *ondervoorzitter,* Hgl. J. Helleputte, volksvertegenwoordiger ; 2e *ondervoorzitter,* Hgl. kanunnik J. Sencie ; 1e *schrijver,* Dr Leo van der Essen ; 2e *schrijver,* Joz. van den Eynde ; *geldbewaarder,* H. de Vocht; *boekbewaarder,* Joz. Indekeu; *bestuursleden,* Alfons Fierens, Eug. Bosteels, Norb. Gysen, Raf. Vermandere.

leraar; Stan. Serneels; G. Simons; Dr L. Scharpé, hoogleraar; Jan Sebrechts; Jozef Sebrechts; Egide Straven; Frans van Cauwelaert; Frans van den Bossche; Joz. van den Eynde; Leo van der Essen; Jan van Gorp; L. van Kerkvoorde; Leo van Puyvelde; Em. Vereecken; Raf. Vermandere; advokaat Em. Vliebergh, hoogleraar; E. H. Walgrave, leraar; Dr G. Verriest, hoogleraar; P. Geyens, missionnaris van het H. Hart; P. Keulers, id.; P. Houtmortels, id.; P. Van Berkel, id.; P. Vesters, id.

BIJWONENDE LEDEN.

O. Adriaan; J. Aerens; R. Baekelandt; S. Baert; J. Belpaire; G. Berckman; J. Berghs; K. Billiet; L. Biliet; Em. Blavier; K. Bolen; M. Boon-Hecking; L. Boone; V. Boone; R. Brel; J. Bril; A. Bruggeman; A. Bruynseels; J. Buysschaert; Th. Busschaert; J. Carlé; K. Carton; F. Casens; R. Cauwe; J. Claerhout; Em. Claeys; kanunnik Ph. Colinet, hoogleraar; A. Coppens; R. Coppens; de Baerdemaker; A. de Brauwere; J. de Caluwe; Joris de Capmaker; J. de Coster; B. de Craene; J. de Doncker; A. de Groodt; A. de Jaegher; F. de Jongh; H. Delestrée; A. de Mayer; K. de Mortier; A. Deneckere; Em. de Pauw; A. de Reu; Alf. de Ryck; baron E. Descamps, hoogleraar; L. de Schutter; Edm. de Smedt; V. de Wals; Em. de Wever; Am. de Wilde; Carlos de Wolf; kanunnik Dignant, hoogleraar; J. d'Hoe; A. d'Hooghe; M. Dollekens; M. Donckele; D. du Bois; J. Dupont; J. Fierens; A. Follet; Fr. Fransen; M. Frateur, hoogleraar; C. Geerts; R. Chielens; Leo Glenissen; E. Glenisson; J. Ghys; Em. Goethals; L. Govaerts; P. Heuvelmans; H. Hinnekens; J. Holemans; A. Hulten; F. Huys; A. Janssens; kanunnik Janssens, hoogleraar; J. Joos, hulpalmoezenier; J. Lagae; O. Lagae; L. Lambrechts; M. Lambrechts; M. Lekeu; J. Lemaire; R. Lemaire; J. Lens; J. Leynen; Cyr. Loef; A. Logghe; E. H. R. Maere, hoogleraar; A. Malfait; J. Malfait; E. Marken; P. Mattelaer; H. Martin; Carlos Mestdagh; Omer Mestdagh; R. Mesmaekers; Em. Meeusen; V. Meeusen; H. Meulepas; A. Michotte; H. Mommens; Edg. Mortier; A. Naulaerts; E. H. L. Noël, hoogleraar; J. Pals; H. Peeters; X. Peeters; M. Poelmans; A. Poodt; A. Poodts; E. Possez; P. Potvlieghe; K. Provó; G. Rabau; L. Raty. J. Raveschot; Leo Rogman; F. Schop; S. Schoolmeesters; H. Schelstraete; Fr. Schollaert, voorzitter der Kamer van volksvertegenwoordigers; E. H. Schwartz; K. 't Serclaes; J. Seys; J. Spincemaille; K. Staels;

C. Stalmans; F. Standaert; A. Smedts; M. Spitaels; K. Steppé; P. Taverniers; J. Tessens; E. H. Tessens; Des. Tessens; A. Theunen; E. H. Tobback; E. Truyens; M. van Bael; J. van Biervliet, hoogleraar; J. van Caeneghem; J. van Cauwenbergh; P. van Cauwenbergh; J. van den Abeele; J. van den Dale; O. van de Kerckhove; A. van de Poel; J. van de Velde; H. van de Velde; O. van de Velde; J. van de Weyer; F. van Doren; A. van Driessche; J. van Espen; J. van Linthout, drukker; A. van Hecke; Maur. van Hecke; Karel van Hee; A. van Hollebeke; A. van Hoof; E. H. van Hove, hoogleraar; Ph. van Isacker; A. van Laethem; J. van Lierde; X. van Nuffel; H. van Oeckel; R. van Ongeval; J. van Oudenhove; J. van Raemdonck; J. van Reeth; E. H. E. van Roy, hoogleraar; L. van Steenberghe; Em. van Wilder; advokaat H. Veltkamp; E. Verhaegen; J. Vermaut; P. Verstraeten; A. Verwaest; H. Verwilghen; Raf. Verwilghen; L. Verwimp; P. Vrydags; H. Wagemans, hoogleraar; E. Wagemans; K. Wagemans; B. Watteyne; L. Wendelen; M. Willems; Mar. Wyseur; Lod. Ysebaert;
P. Keulers, missionnaris van het H. Hart; P. Aerts, id.; P. de Langhe, id.

VERSLAG
over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT gedurende het schooljaar 1904-1905, door Dr Leo VAN PUYVELDE, 1e schrijver.

Bij de aanvang van dit schooljaar werd, op verzoek van het bestuur, door Mgr de Rector het voorzitterschap van onze maatschappij beurtelings aan onze eerste en tweede ondervoorzitter aangeboden. Nadat de hoogleraren HELLEPUTTE en SENCIE hadden verklaard die last niet te kunnen op zich nemen uit hoofde van hun al te menigvuldige bezigheden, verzocht ons Mgr HEBBELYNCK het bestuur bijeen te roepen opdat het zelf een nieuwe voorzitter zou kiezen. De stemmen van al de bestuursleden vielen op hoogleraar VLIEBERGH : Mgr de Rector keurde deze keus goed en benoemde hoogleraar Vliebergh als voorzitter van *Met Tijd en Vlijt.*

Deze benoeming werd door een plakbrief bekend gemaakt aan de studenten, en een 150-tal leden kwamen op 4 November 1904 de eerste vergadering bijwonen, waarin de nieuwe voorzitter zou aangesteld worden.

Hoogleraar kanunnik J. SENCIE verwelkomde hoogleraar Vliebergh, in naam van het bestuur en van al de leden. Hij zei de hoge verdiensten van de nieuwe voorzitter en zijn nooit verkoelde genegenheid voor ons genootschap, hij sprak van zijn bekwaamheid om vergaderingen als de onze te leiden en sloot zijn inniggemeende rede met de wensch dat hoogleraar Vliebergh, die hij nu de oudste broeder van ons genootschap in Leuven noemt, eens — evenals onze betreurde Alberdingk Thijm — zou mogen genoemd worden « de vader van het nog immer bloeiend *Met Tijd en Vlijt* ».

Onze voorzitter heeft toen de leden bedankt om hun onthaal en inzonderheid kanunnik Sencie om zijn vriendelike woorden. Daarna heeft hij gewezen op de noodzakelikheid en de waarde van ons genootschap : 't is niet genoeg door het studeren aan de Hogeschool een geleerd man te worden, we moeten ons ook opwerken tot een hoger

mens-zijn : en dat kunnen we grotendeels doen in *Met Tijd en Vlijt*, op een vlaamse wijze.

Later, op 21 December, werd ter gelegenheid van de aanstelling van onze nieuwe voorzitter een feestmaal te zijner eer ingericht. Dit feest was meer dan een gewoon huldebetoon dat elke maatschappij verplicht is te brengen aan een nieuwe voorzitter. Die benoeming was voor ons een gelegenheid om eens luidop aan hoogleraar Vliebergh te verklaren hoe we hem achten en waarderen. Op dat feest was de bloem verzameld van de vlaamse studentenwereld, en de vijf gouwgilden en het Algemeen Studentenverbond waren vertegenwoordigd door hun voorzitters. Naast de gevierde zaten de hoogleraren Helleputte, Sencie, Scharpé, Frateur, de Cock, Wagemans, advokaat Veltkamp, Dr Jul. Kleyntjens en J. Van Linthout.

Leo VAN PUYVELDE heeft er aan de voorzitter de hoogachting gezegd, die de studenten voor hem voelen omdat hij een man is met vast geloof, een echte Vlaming en een geleerde werker.

Leo SPAAS bedankte hem, in naam van al de studenten, om de raad en « de daad », waarmee hij, als advokaat, de studenten in « moeilijke omstandigheden » heeft bijgestaan.

Daarna sprak hoogleraar VLIEBERGH zijn erkentenis uit voor dit oprecht huldebetoon, en wakkerde ons aan met geestdrift en met een ideaal in de kop voort te werken aan het eigenmaken van ons vlaamse volk.

Aan hoogleraar Sencie bood Joz. VAN DEN EYNDE, in naam van het bestuur, met onze hulde en onze dank voor zijn onvermoeide toewijding aan *Met Tijd en Vlijt*, een kunstrijke ets van de schilder Delaunois.

Aan de E. H. de Cock werd door de mond van Leo VAN DER ESSEN gezegd met hoeveel genoegen zijn vrienden een zo trouw en werkzaam lid van *Met Tijd en Vlijt* voor goed-aan de Hogeschool verbonden zien : hem werd een tafereel geschonken van schilder Van de Walle.

Na het hartelik antwoord van hoogleraar DE COCK, vestigde iedereen het oog op hoogleraar Helleputte en te gepaster stonde bedankte Frans VAN CAUWELAERT onze vlaamse hoogleraren voor de immer vermederende medewerking die zij aan onze vlaamse kringen verlenen. En dan heeft hoogleraar HELLEPUTTE, na enkele luimige zinspelingen op zijn aanwezige kollega's, ons een gloedvolle opwekking tot de vlaamse strijd toegesproken.

Hoogleraar SCHARPÉ deed nog de namen toejuichen van enige

oorname voorvechters uit het vroegere *Met Tijd en Tijd;* hoogleraar 'LATEUR beloofde mee te werken voor de vlaamse wetenschap; hoogleraar WAGEMANS betuigde zijn genegenheid voor ons vlaams studentenwerk, en advokaat VELTKAMP prees in hoogleraar Vliebergh de advokaat en de sociale werker.

En het feest ging zijn gang, er werd gedeklameerd, gezongen en gedronken, tot alles was... gedaan.

En nu onze letterkundige werkzaamheden.

In de eerste plaats ben ik oprecht gelukkig te mogen vaststellen dat het scheppen van letterkunst onder onze leden dit jaar heeft toegenomen. Verleden jaar waagde ik het nog er over te klagen dat *Met Tijd* *Vlijt* al te veel een geleerde, een filologen-maatschappij was geworden : gelukkig kwam er verleden jaar reeds en dit jaar vooral iidsappige groeikracht en de litteratuur bloeit in *Met Tijd en Vlijt* s een blanke appelaar in de lente.

Wie we het eerst moeten vermelden, en iedereen zal hierin meemmen, zelfs onze beste dichters, is Frans VAN DEN BOSSCHE. Drie wone vergaderingen heeft hij gevuld met de voorlezing van drie vellen, waarvan de voornaamste was : *De Boetgezant.* In die novelle vooreerst plasties afgebeeld de roeping van Johannes, die om zijne dsdienstige opvoeding, de neiging van zijn geest tot eemzaamheid overweging, zijn afschrik voor de bedorvene jodenmaatschappij, orbeschikt is tot voorloper van de Messias. De wereld is verlichaamd de driftige jonge Salomea, die de jongeling wil aanlokken, doch or hem verstoten wordt. Hij wil weg en vlucht naar de arabiese oestijn. Boeten wil hij daar. Aan de eremijten predikt hij de boetvaargheid tot voorbereiding tot de komst van Kristus. Welhaast heeft hij n hevige volksbeweging in gang gestoken tegen de slechte overheid : erodes en zijne onwettige vrouw Herodiad, moeder van Salomea. De oote strijd vangt aan tussen de oude en de nieuwe wet. De vreeslle Herodes wil Johannes als een politiek werktuig te baat nemen en dbiedt hem. Doch de heilige beschuldigt hem van openbaar overspel : rodiad is woedend en Salomea, de verstotene, haat de Boetgezant. hannes predikt voort, dringt Galilea binnen, doopt Kristus en is het k aan 't bekeren. Op een feestmaal maken de vrouwen gebruik van bedwelming en de drift van de flauwhartige koning om hem een odsbevel tegen Johannes af te persen. Men onthalst de Boetgezant zijn hoofd wordt gedurende de braspartij in de zaal gebracht.

Salomea ziet die lijdende trekken en die oogen die haar aansta
uitzinnig van schrik, vlucht ze weg : door zijn dood heeft J
zege behaald over de verdorven wereld.

Een verhaal zoo stout van opvatting, zoo kunstig ineen,
mooi van lokale kleur en fijne uitbeelding hebben we s rt in
ons genootschap niet gehoord.

Later hebben we, bij een tweede voorlezing van Frans va
Bossche, met evenveel stille ontroering geluisterd naar het ver
neen, gekeken naar heel dat kinderlik-naïef leventje van de
misdiener « Nard » en naar die bewijzen van liefde en opoffer
die moeder, voor wie Nard alles was, en die, bij het zien van ha
dronken zoontje, plots krankzinnig wordt.

Twee kortere schetsen « De Wraak van de Dichter » en « Bij
dergang » — hoewel van mindere waarde — hebben ons nog in
de verwachting doen koesteren dat we in de vlaamse letterkun
veel zouden ontvangen van het talent dat Frans van den Bossch
in het zien en uitbeelden van pakkende toestanden.

Cesar Mees las in zeer rythmiese proza, een trits fantasiebe
« Schets uit Morgenland », die getuigen van een goede zeggings
In zijn schets « Uit het Kinderland », liet hij ons een goed ge
beeld bekijken van het dageliks leven van dorpskinderen, m
naïeve spelen en hun deugnietachtige kwaperterijen. De verw
van het karakter van een onder die kinderen, een meisje, beha
hij in een stuk dat hij op een andere vergadering voordroeg
toonde hij ze vergroeid tot een gevoelerig en preuts juffertje, d
in losse levenslust kon joelen bij de opkomende genegenheid vo
jongen die met haar naar school opreed.

In zijn drie schetsjes « Op de Gelagen », gaf Herman D'Hooge
een juiste fotografie-met-woorden van het gewone leven van de
bakkers uit zijn streek.

Het schetsje « In het Najaar », van D. de Kock, was meer da
eenvoudig met de pen getekend natuurtafereeltje : er lag stem
in kleur en toon, in uitsprong en diepte.

Van het beste dat we in dit opzicht te genieten kregen was « Wi
van J. Keulers, m. S. C. 't Was de mijmering van een jongeling,
op zijn kamer. Het lief en leed uit de kinderjaren ontroert hem b
beschouwen van de portretten van zijn dierbaren. Weer doemen
zijn geest de geneugten van zijn eerste studietijd. Nu vangt hi
jongelingsleven aan : niet als die ijdele mensjes die hun dagen

·nien in nietige beuzelingen, wil hij door het leven gaan. Zijn hand
·· donkere toekomst : aan zijn engel wil hij zich toevertrouwen.
nige stak Pater Keulers vol levende psychologie, vol mooie
·a klanken en hij maakte er een « meesterstukje » van.

zen w rden voorgedragen door een achttal onder onze leden.
eerst kwam J. GRIETENS aan de beurt, later las hij nog een tweede
gedichten voor. Het was een goed debuut : hij heeft — wat wei-
. hebben — rythme en woordenrijkheid om waarlik gevoelde
ningen te verklanken.
ı leute voor ons gemoed en ons oor was het te luisteren naar de
·en door Stanne SERNEELS voorgelezen. 't Waren zeven liedjes
nd van gezonde vlaamse goedrondheid en waar het hart in
e van de vlaamse buitenmensen.
ı zeer eigenaardige kijk op het leven heeft de veelbelovende Emiel
ECKE die in zijn verzen zijn indrukken uitzegde nu op ontroerde
, dan met speelse studentikoze ironie.
andere vergaderingen droegen ook Leo VAN PUYVELDE en Raoel
NAERT verzen voor.
ix RUTTEN had de welwillendheid ons ook de mooiste onder zijn
hten voor te lezen en 't was een blij genot voor allen : want zijn
kkelike wijze van voordragen verhoogde nog de artisticiteit van
nooiklinkende verzen.
ı E. H. Jacob BRICHAUX kregen we te bewonderen een uitgebreid
ht *De Aarde* van hoog mystiese opvatting : I « Val van de Aarde »,
Berouw van de Aarde », III. « Er zal een nieuwe Aarde komen ».
ogst eigenaardige verzen, echte gedichten werden ten slotte nog
gelezen door Egide STRAVEN.
men weet hoe weinig scheppende litteratuur er voor twee jaar
et *Tijd en Vlijt* werd voorgedragen, en als men daarenboven
dat al degenen, die ik hierboven heb genoemd, op een paar uit-
eringen na, dit jaar voor het eerst in ons genootschap zijn opge-
n : dan mag men met blijde ogen de toekomst instaren. Reeds
en we ons tijdschrift *De Groene Linde* kunnen uitgeven, dat vooral
medewerking van onze leden rekent. Ook *Met Tijd en Vlijt* zal
wenschen het — voor een groot deel mede helpen aan de reno-
en uitbreiding van onze katholieke vlaamse letterkunde, door
ormen en ondersteunen van opkomende talenten.

op het letterkundig studieveld werd duchtig gespit en gezaaid.

Hoogleraar J. DE COCK had bereidwillig aangenomen op onze eerste vergadering zijn mening te komen zeggen over het ophefmakend drama van Raf. Verhulst : *Jezus de Nazarener*. Hij toonde de klippen aan waarop bijna onvermijdelik een tooneeldichter schipbreuk moest lijden bij het dramaties uitbeelden van het leven van Jezus : de Jezusfiguur is te hoog boven ons verheven dan dat we, naast het medelijden, ook de nodige vrees zouden gevoelen voor een lot als het zijne; — het karakter van de Verlosser is te lijdend, niet handelend genoeg om voor het toneel te worden bewerkt. Die klippen heeft Verhulst niet kunnen omvaren. Het tragies karakter van Judas is een heerlike schepping van Verhulst, maar evenmin histories juist als dat van Petrus. Het stuk is knap ineen gestoken en vol effekttooneelen. Ten slotte, geen meesterwerk, maar een werk dat aan onze vlaamse letterkunde eer doet.

In een volgende vergadering bracht ook Leo VAN PUYVELDE zijn mening voor over dit drama en zei de indruk die de opvoering op hem had gemaakt. Jezus zou niet de hoofdfiguur zijn van het spel, maar wel Judas. Het dramatiese moet dus minder in de rol van Jezus gezocht worden, het ligt vooral in de Judasrol. In godsdienstig opzicht, zit het slechte hem niet in het te weinig als God voorstellen van de Zaligmaker, maar in de hele tendenz van het werk. Van Judas die twijfelend zoekt om in Jezus de Mesias te erkennen en er niet toe geraakt in Hem te geloven, zou Verhulst de inkarnatie willen gemaakt hebben van de hedendaagse twijfelgeest.

De lezing over de *Ontwikkelingsgang van een moderne kunstgeest*, gehouden door J. GEYENS, m. S. C., de eerste onder de missionnarissen van het H. Hart die in ons genootschap op het verhoog trad, heeft van huis uit de waardering en genegenheid van ons allen gewonnen voor onze nieuwe soort van leden. Hij had Jacques Perk tot voorwerp van zijn lezing gekozen : hij wees op de merkwaardigste stadiën van Perk zijn geestontwikkeling; op zijn eigenaardigheden als kind en als jongeling, op zijn levensopvatting, op zijn evolutie in zake van godsdienst.

Voor een min of meer verdienstelike dichter uit de volksklas, Felix Walgrave, sprak Cyriel DE BAERE zijn waardering uit.

In een studie over wat *Rodenbach's handschriften van Gudrun* ons leren, wees Leo VAN PUYVELDE op de vlugheid van Rodenbach's geest en op zijn wonderlijke zeggingskracht; hij legde verder door voorbeelden zijn wijze van dichten uit.

J. GRIETENS en Jan VAN GORP handelden beiden over werken van

te hedendaagse romanschrijver Louis Couperus. De eerste n studie voor over *Babel* en *Majesteit*. De held van het eerste ;yrus, is een histories mislukt figuur. In *Majesteit*, waarin daden uit onze eeuw voorstelt, is hij beter geslaagd zo voor chologiese ontleding van de karakters als voor logiese nakeling van feiten en gebeurtenissen. Vooral om zijn ver- ;gingskracht is hij te loven.

ı Gorp had het over *Eline Vere* en *Extase*, romans die hij met 'p oog psychologies heeft doorkeken.

ɴ Puyvelde hield een lezing over *Hooft en Bredero als liede- rs*. Hij bracht hun lyriese zangen in verband met hun leven zocht hun opvattingen over de liefde en het vermaak, en e bewijzen dat in hun gedichten een klank- en rythmerijkdom ıals we er, tot vóór een twintigtal jaren, bij geen enkel neder- ıter meer weervinden.

:rst overtuigende en aantrekkelike wijze sprak E. H. Gustaaf : lof uit van *Boefje* door Brusse.

. H. Karel Elebaers werd een uitstekend opgestelde studie ıgeu vol kerngezonde gedachten over het zinnelike in de ı de dichtkunst mag en moet ook het lichaam met zijn inner- terlike zinnen een rechtmatig deel hebben in het genot dat : verschaft : zo moet vooral de verbeelding kunnen genieten hone beelden — of ze dan ook motories, visueel of auditief ı moet het oor kunnen genieten van de klanken die de aan- ıitdrukken. Dat alles werd bewezen door zielkundige wetten rder gemaakt door het lezen van voorbeelden.

werk over het *esthetiese en de liturgie van de advent*, vestigde erens onze aandacht op de gevoelvolle, symbolistiese en schoonheden die te vinden zijn in het kerkelik officie vau de

P. Houtmortels, m. S. C. gaf ons enige beschouwingen ten r de engelse litteratuur in de twee laatste eeuwen, die net asen van verval en wederopbloei, romantiek en modernisme rlopen als onze litteratuur. In zijn geleerde en leerrijke voor- eft hij ons met het werk en de strekking van de voornaamste uit die perioden bekend gemaakt.

ıter Dr G. Vesters, m. S. C. aan de beurt was met een lezing ıe, heeft hij ons in verbeelding meegevoerd door Duitsland rland heen naar de heilige Stad, waar hij ons rondleidde en

de merkwaardigheden deed bewonderen, terwijl hij ond wees op de eigenaardigheden van het volksleven te Rome.

In een weldoordachte esthetiese studie over Mimiek als l over het stemgebaar, zette P. VAN BERKEL, m. S. C., tegenover Hegel zijne stelling vooruit dat de mimiek ook kunst is, c schoonheid uitdrukt door zichtbare vormen en omdat de min zelfs wanneer hij het werk van anderen voorstelt — er immer van zijn persoonlikheid bijdoet. Vervolgens heeft hij het ku het Stemgebaar en de spraak onderzocht en de duidelikheid e de sierlijkheid en de welluidendheid ervan ontleed.

Uit wat voorafgaat heeft men reeds kunnen opmaken dat de dit jaar tamelik wel beoefend werd door onze leden. Doch, n wat de letterkunde betreft. We hebben nu voor goed de weg gen om van *Met Tijd en Vlijt* niet alleen een letterkui vlaamsgezinde vereniging te maken, maar ook een gen waar alle kunstuitingen, op welk gebied ook, zouden behan den. Onze muziekale feesten zijn daar voor de toonkunst, o derkunst werd reeds verleden jaar gesproken door Joz. van de de mimiek en de kunst van voordragen werd behandeld do Berkel, en enkel de tijdsomstandigheden hebben belet dat M. van de schouwburg te Antwerpen, ons lessen kwam geven laatste punt. Die voordrachten zullen nu aanstaande jaar g worden.

Gedurende het verlopen akademies jaar was vooral de b aan de beurt. Ook hier was alweer Joz. VAN DEN EYNDE de Door woord en teekening heeft hij ons het schoone doen ke de oude Egyptiese bouwkunst en onze verwondering opgew de pyramieden en tempels.

Over de gotiese bouwkunst sprak pater J. GEYENS, m. S. duidelik en met mooi getekende schetsen bij zich, bewee deze bouworde, die niets met de Goten gemeen heeft, niet e orde is zonder vaste en logiese regels, maar de ratione bestaat. Ze ontstond in de XIIe eeuw door het inbrengen van boog in het gewelf. Vandaar afleiding van de druk van 't ge enkele punten van de muur, grotere vensters en zuilenbui esthetiese indruk die we ondergaan bij het beschouwen goties bouwwerk komt voort uit de slankheid, lichtheid en van de lijnen en bogen.

[redacted]

Hier nu willen we onze nieuwe leden, de Eerwaarde Paters van het H. Hart, die door hun aangename omgang en hun veelzijdige ontwikkeling algauw de genegenheid en achting van ons allen gewonnen hebben, met een woord danken om wat ze dit jaar hebben voorgebracht op onze vergaderingen en we hopen dat ze even trouw hun medewerking aan ons genootschap zullen blijven verlenen.

Op de laatste vergadering hadden we het het geluk een voordracht te horen van de reeds gunstig bekende E. H. Lemaire over zijn studievak : *de Romaanse bouwkunst*. Zijn voordracht, die hij door lichtbeelden aanschouwelik maakte, ging voornamelik over de geschiedenis van de romaanse bouwstijl in België : ze zegde onder welke omstandigheden die stijl na de x^e^ eeuw aan 't opbloeien is gegaan, — welke toen zijn karaktertrekken waren : eenvoudigheid en armoede, — en hoe hij zich langzamerhand ontwikkeld heeft een weinig onder de invloed van de romeinse bouwtrant, en vooral onder de invloed van de Germanen en van het Oosten. Verder leerden we de speciale stijlen kennen die in België van de romaanse bouwkunst nog overblijven.

Maar het beste wat we over de bouwkunst te horen kregen en in ons genootschap konden te horen krijgen, was de allerleerrijkste voordracht die Dr Peter-J.-H. Cuypers, op de buitengewone vergadering van 30 januari hield.

De faam van Hollands grootste bouwmeester had het puik van het leeraarskorps met de onderrektor Mgr Coenraets vooraan, de beste stedelike kunstenaars en al onze leden naar ons groot nieuwversierd lokaal in het Gildenhuis gelokt. Vele overheden en bouwmeesters drukten hun spijt uit van de vergadering weerhouden te zijn, onder andere Mgr Hebbelynck en de konsul van Nederland, te Brussel.

In zijne prachtige voordracht met een voor 'n grijzaard zeer vaste, overtuigende stem voorgedragen, sprak de grote kunstenaar over de grondbeginselen waarop, volgens hem, de architektuur moet gebouwd zijn : doelmatigheid, hechtheid, duurzaamheid en volmaaktheid in de vorm. Daarna liet Dr Cuypers ons in lichtbeelden de mooiste gebouwen bekijken die hij, volgens zijn grondstelsels, gebouwd of hersteld heeft : de St-Servatiuskerk te Maastricht, de Dom te Roermond, de heerlike burg te Haarzuilen, het Rijksmuzeum en de Spoorhal, te Amsterdam : 'n terwijl hij deze en andere gebouwen aan alle zijden toont, komen onophoudend uit zijn mond nieuwe opmerkingen tintelend van kunst

en kennis. Aan de verdienstvolle en werkzame grijzaard zij hier nog eens de wens herhaald die, na de voordracht, al de leden de voorzitter innerlik nazegden, dat hij nog lang zou leven voor de kunst van zijn Kerk en van zijn volk.

Het MUZIEKFEEST, dat we op 7 februari aan onze leden en aan die van het Davidsfonds aanboden, kreeg alweer de bijval van de vorige jaren. Heel het concert was gewijd aan de muziek van Peter Benoit. We hadden er het genoegen te mogen toejuichen Mevr. Maria Costers als alto, de juffers Emilia Petijon en Louisa van Tichelen, als soprano's, de juffers Joanna Crabeels en Clara Bamberg als pianisten, juffer Tilla Ontrop als harpiste en heel het dameskoor ven de propaganda-afdeeling van het « Peter Benoit-fonds », te Antwerpen, onder de kunstige leiding van M. Flor. Alpaerts.

Op een andere buitengewone vergadering kwam de bekende Dr MEEUS een zeer gewaardeerde voordracht met lichtbeelden houden over het zo belangwekkend onderwerp « Gheel en de gezinsverpleging van de krankzinnigen ».

En zo komen we weer te spreken over onze gewone werkzaamheden. Benevens het voordragen van litteraire stukken en van letterkundige studiën, werden nog allerlei onderwerpen behandeld.

Als Hollander, ter gelegenheid van het oprichten van een gedenkteken aan St-Albertus — een Vlaming — te Rolduc, kwam Felix RUTTEN een warme hulde brengen aan onze vlaamse beweging. Frans VAN CAUWELAERT sprak over het kleine remontse volk uit Zwitserland, dat onze waarderende genegenheid verdient, omdat het evenals de Vlamingen met al zijn krachten hecht aan eigen aard en eigen taal. Met veel humor handelde Jan SEBRECHTS over de huidige toestand van de vlaamse beweging, en later over het tijdschrift « Jong Dietschland », dat onder de studenten een kunstbeweging in 't leven riep, die het nu aan de katholieke vlaamse jongeren mogelik maakt reeds in groep op te treden om zich een plaats te veroveren in de nederlandse letterkunde.

Over het tijdschrift « De Student », dat dit jaar zijn vijf-en-twintigjarig jubelfeest vierde, en over zijn nederige maar werkzame bestuurder Dr Laporta, werd met verdiende lof gesproken door Alfons FIERENS.

De voordracht door ons lid, de E. H. LUITGAERENS, schrijver van de Boerendbond, gehouden over de Taalgrens in België, was voor ons allen een openbaring. In de waalse grensgemeenten sterft het

aams uit en in de vlaamse gemeenten die veel in betrekking)men met de waalse wijkt onze taal voor het Frans. Kerk en hool zijn er veelal de bronnen van verfransing. Met statistieken en gen gewonnen inlichtingen, heeft de voordrachtgever ons de toestand in onze taal in verscheidene streken voor ogen gelegd, en er de orzaken en gevolgen van onderzocht. Middelen om aan die gevaarlike estand te verhelpen? E. H. Luitgaerens heeft er enkele genoemd. erst zou erover een goed gedokumenteerde studie moeten geschreven orden, die de aandacht van de Vlamingen vestigt op het uitsterven in onze taal aan de grensstreken, verder zou er moeten gezorgd woren dat goede vlaamsgezinde geesteliken en onderwijzers in de rensdorpen aangesteld worden : wenschelik zou het zijn dat een rote vlaamse inrichting zich met die werking zou gelasten.

Deze voordracht lokte in verscheidene achtereenvolgende vergadeingen een belangwekkende gedachtenwisseling uit tussen hoogleaar VLIEBERGH, kanunnik SENCIE, E. H. LUITGAERENS, E. H. ENGELEN, rans VAN CAUWELAERT, Alfons FIERENS en Leo VAN PUYVELDE. Door anunnik SENCIE wordt nog meer licht over de toestand geworpen, en ls verhoedmiddel stelt hij voor het verspreiden van een speciaal ijdschrift in de grensstreken; — hoogleraar VLIEBERGH zou de vooreur geven aan een algemeen grievenblad, door katholieken uitgeeven; — Frans VAN CAUWELAERT wenscht meer en beter onderwijs an onze taal in het Walenland; — Alfons FIERENS wijst nog op een oed propaganda middel : het inrichten van toneel- en muziekfeestjes, loor studenten vooral; — E. H. ENGELEN zegt dat er ook te Luik te veinig gewerkt wordt om de 50,000 Vlamingen die daar verblijven hun aal en hun vlaamsch karakter te doen bewaren; — Leo VAN PUYVELDE neent dat we ook de invloed van de Walen in het vlaamse land noeten verhoeden, vooral nu er nieuwe koolbekken gaan geopend vorden in de Kempen; en kanunnik EVERS vat de hele bespreking nog eens samen en stelt voor dat door *Met Tijd en Vlijt* officieel zou gevraagd worden aan het *Davidsfonds* de werking voor het behoud van onze taal in de grensstreek aan te vatten en door te drijven.

Dat werd door de schrijver gedaan in een brief waarin deze bespreking samengevat was.

En nu nog een en ander van huiselike aard.

In de jaarlikse verkiezing van het bestuur, die plaats greep op 18 November 1904, werden de hoogleraren HELLEPUTTE en SENCIE als

naar gewoonte met luid applaus als ondervoorzitters behouden. Verder werden opnieuw als eerste en tweede schrijvers bij kiezing aangesteld : Leo VAN PUYVELDE en Jozef VAN DEN EYNDE; Leo VAN DER ESSEN verwisselde met Hendrik DE VOCHT het zwaar ambt van schatbewaarder en werd als boekbewaarder behouden in het bestuur. Als bestuursleden herkoos men G. DOUSSY, August FIERENS en Frans VAN CAUWELAERT en daarbij werd door de voorzitter gevoegd Jozef INDEKEU.

Hoe dat bestuur zijn werk verricht heeft, kunt ge opmaken uit dit verslag. Alleen op een paar feiten moet ik wijzen.

Onze sedert jaren onderkomen en verachterde bibliotheek werd onder de leden in veiling gebracht : dat verschafte aan vele leden een paar vermakelike uurtjes, aan enkele enige mooie boeken, aan onze geldkas enige tientallen franken, en aan « Taal en Kennis » een boekenkast.

In vervanging van de bibliotheek, bezorgden we regelmatig een aantal tijdschriften aan de leden : o. a. Onze kunst, Dietsche Warande en Belfort, Studiën, de Gids, de Katholieke Gids, de Katholiek, de Vragen van den dag, Taal en Letteren, Van onzen Tijd.

De titel van erelid van *Met Tijd en Vlijt* werd geschonken aan de Zwitserse D[r] DESCURTINS uit hoogachting voor al wat hij deed voor de taal en de zeden van het remontse volk, en aan D[r] CUYPERS uit dank voor zijn voordracht en vereering van zijn talent als bouwkundige.

Hier aan het einde van het verslag is het me een genoegen de hulde te herinneren die op onze vergadering van 10 Maart werd gebracht aan onze vriend Frans VAN CAUWELAERT, ter gelegenheid van zijn vertrek uit de studentenwereld. Toen onze VOORZITTER hem het afscheid toesprak en hem — in naam van het bestuur — een album met de portretten van zijn vrienden aanbood, dan juichten de leden langdurig hun genegen achting uit voor de geestdriftigste en werkdadigste onder de vlaamse studenten, die nu zijn Vlaanderen en zijn studentenbeweging ging verlaten.

Nadat Leo VAN PUYVELDE, in naam van zijn vrienden die met hem hebben gewerkt in die studentenbeweging, hem vaarwel en tot weerziens had gezegd, sprak Frans VAN CAUWELAERT, een van die gevoelde en verheffende reden uit, die hij alleen in Vlaanderen uitspreken kan. Hij bedankte allen die naast hem hadden gestaan om hem te leiden of met hem te werken of hem hun vriendschap te geven, en zei nog eens hoe noodzakelijk en veredelend die vlaamse studentenbeweging is, die hij nu met spijt moet verlaten.

Ik heb er naar getracht eerlik en trouw onze werking van dit jaar in dit verslag af te beelden, zonder opsmuk van bloemen en festoenen. Mocht het tot tevreden blijheid zijn van de ouderen, en tot aanprikkeling van de jongeren.

Ik wil alleen nog wijzen op een gevaar dat schuilt onder de weelderige bloei van ons genootschap. Het groot getal leden en de ruimte van de zaal hebben als onvermijdelik gevolg dat de vergaderingen veel van hun vroegere gemoedelike gezelligheid verliezen : daardoor zijn de jongeren meer bevreesd om op 't verhoog te treden en krijgt men ook minder gemakkelik besprekingen in gang. Ik bedoel hier niet de kritiese besprekingen van voorgedragen werken — daarover zeg ik noch goed noch kwaad, alleen dat we er niet voor gewerkt hebben om er op de dagorde te kunnen schrijven, — maar hiermede worden bedoeld de gedachtenwisselingen over een of ander onderwerp, als verleden jaar over de vereenvouding van de schrijftaal, en dit jaar over onze taal aan het grensgebied. Zulke gedachtenwisselingen zouden meer moeten plaats grijpen.

Wat het optreden van de jongeren betreft, dit jaar was het vrij talrijk. Vooral aan de nieuwelingen kunnen we niet genoeg het regelmatig bijwonen van de vergaderingen en 't voordragen van werken aanraden.

Wanneer men eens het « werkelik leven » ingetreden is, dan denkt men dikwels nog met weemoed terug aan zijn Oud-Heidelberg en dan zucht men « o alte Burschenherrlichkeit! » Eerst dan voelt men hoe heerlik het studentenleven is en vooral hoe heerlik ons intellektuëel studentenleven is aan de Leuvense Hogeschool, met zijn vergaderingen van alle avonden, — en onder al de opdoemende herinneringen uit die tijd, blijft voornamelijk in de geest rondwaren de herinnering aan de stille vrijdagavonden van kalm kunstgenot te midden vlaamse vrienden in *Met Tijd en Vlijt*, aan de dagen en halve nachten van studie en schepping die een lezing voorafgingen, en aan de ingetogen aandachtigheid waarmee men naar u luisterde; en in 't gemoed komt dan nog een natrilling van 't genot dat men voelde toen men vlaamse vrienden mocht doen genieten.

Als men weg is van Leuven, dan voelt men best wat *Met Tijd en Vlijt* is voor de geest en 't gemoed van een jonge man aan de Hogeschool.

Studenten, hebt uw maatschappij en haar werking lief!

Leo VAN PUYVELDE.

TAAL EN KENNIS
Studentenvereeniging van Nederlandsche wetenschap.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL.

Eere-Voorzitter : Hoogeerweerde Heer ABBELOOS, eererector magnificus.
Voorzitter : L. FRATEUR, hoogleeraar.
Onder-Voorzitter : E. BOSTEELS.
Eerste schrijver : L. DE SCHUTTER.
Tweede schrijver : J. SEBRECHTS.
Boekbewaarder : J. VAN GORP.
Penningmeester : M. MATTHYS.

EERELEDEN :

De heeren : F. JANSSENS, hoogleeraar, M. IDE, id., J. DE COCK, id.

LEDEN :

De Eerw. heeren : E. Glenisson, A. Peeters, M. De Cock, J. Dubois, G. Simons, J. Fierens.

De heeren : Dr J. Kleyntjens, H. Verwilghen, L. Van Puyvelde, J. Vanden Eynde, N. Gijsen, Dr Aug. Fierens, A. Fierens, L. Vander Essen, L. Dalemans, G. Doussy, J. Grietens, L. De Fraine, H. Michielsen, G. Michielsen, D. Tessens, H. Van Oeckel, L. Verbist, H. D'Hooge, J. Bril, E. Meeusen, J. Vanden Abbeele, M. Poelmans, R. Chielens, A. De Groeve, A. Maertens, A. Smets, E. Wagemans, L. Roggemans, H. Ameels, J. Van Hoof, A. Van Nuffel, H. Mommaerts, J. Vanden Daele, J. De Doncker, L. De Snick, J. Draulans, E. Donkerwolcke, A. Van Huffelen, F. Fransen, P. Verstraeten, A. De Groot, J. Rooses, F. Van Dessel. E. Verhaegen, J. Van Oudenhove. A. Verwaest, C. Serneels, A. De Maeyer, H. Schelstraete.

[redacted]

VERSLAG

der werkzaamheden van de studentenvereeniging voor Nederlandsche wetenschap TAAL EN KENNIS gedurende het verloopen schooljaar 1904-1905, door M. Louis DE SCHUTTER.

MIJNE HEEREN,

De uitbreiding van *Taal en Kennis* gedurende het schooljaar 1904-1905 hebben wij te danken aan twee oorzaken : aan de aanmoedigende ondersteuning onzer academische overheid en aan de werkkracht der leden aangewakkerd door een hooger Ideaal. Gedurende dit jaar werd onze kring niet alleen krachtig ondersteund door onze heeren hoogleeraren maar ook nog met welwillendheid als eene gewettigde vereeniging aangenomen. In dit verslag brengen wij dan ook eene openbare hulde aan onze hooggeachte overheid.

Van hunnen kant hebben de leden ten volle begrepen dat de wetenschap in al hare vormen voor de moderne maatschappij eene levensbehoefte geworden is; zij hebben begrepen dat door in 't Nederlandsch te schrijven en te spreken in onzen kring zij zich bekwaam maken, om later de kennis die zij aan de Hoogeschool opdoen, in 't bereik te brengen van ons vlaamsche volk. Daarom heeft elke voordrachtgever getracht zich meer te oefenen en vlaming te zijn in zijn eigen vak.

Een gepast praktisch voorbeeld hiervan hadden wij in de kundige voordracht van hoogleeraar Frateur op de eerste zitting van 3 November. Hoe uitgebreid en ingewikkeld ook het vraagstuk der *Erfelijkheid* moge zijn, toch wist de heer voordrachtgever het in eenige hoofdpunten duidelijk te maken, welke eigenschappen zich 'tzij door eenzijdig 'tzij door tweezijdige erfelijkheid voorzetten. Van de verschillende theoriën, die aanspraak maken een volledig antwoord te geven op het hoe en waarom van dit zoo eigenaardig natuurverschijnsel kan geene enkele als gansch bevredigend aanzien worden. Talrijke toehoorders volgden met aandacht deze schoone voordracht en juichten van harte de innige dankbetuiging van den heer voorzitter Van Cauwelaert toe.

Op de volgende vergadering deed de heer H. Van Oeckel ons de groote

figuur van *Jacob Van Artevelde* kennen : Alhoewel hij in de
Man » geen martelaar van vaderlandsliefde ziet, noemt spı
toch een groot man. Zijn rol in de inwendige en buitenland
tiek bewijst het ten volle. In dezelfde vergadering bespreel
Jan Van Gorp *De opvatting der Wijsbegeerte.* Deze is zegt de v
gever slechts de voortzetting der bestaande feiten en versc
in gelijken tred met de wetenschap gaat ook de wijsbegeeı
want een nauwe band sluit beiden aaneen; met breede vrij
ook met stiptheid moet men te werk gaan bij het opbouwen
begeerte.

De volgende Maandag sprak uw verslaggever over de me
in vele gevallen nog duistere veranderingen die het bloed in
en weefsels van het organism ondergaat. Het ontstaan en de ı
van *Het Hooger Onderwijs* vond op diezelfde bijeenkomst een
spreker in den heer Aug. Fierens. Door hoogstudenten in
gesticht, stak deze inrichting weldra de Noordzee over. In Dı
Holland, België maakte zij rasse vorderingen en hielp er vee
de hoogere beschaving en ontwikkeling van het volk.

Op 27 November bracht ons de heer Leo Vander Essen de
zijner opzoekingen over de *Relikwiën vereering gedurende* ı
eeuwen.

In zijne spreekbeurt trachte de heer J. Bril ons het in
vraagstuk der *Levensverrichtingen van het centraal zenuwge*
lijk te maken. Hij legde ons de werking uit van de « project
ciatie centra » alsmede het verband dat er tusschen beiden be

De heer Jan Sebrechts gaf ons op 5 December iets meer
drooge beschrijving over de samenstel en de werking van
van het Paard. Dien dag hadden wij ook het genoegen een w
den heer C. Meeusen te hooren die ons klaar doet zien hoe
het spel der formulen er toekomt de kans te bepalen. en hoe
bepaling » hare toepassing vind in de waagspelen, statistieke
tetafels.

Op de volgende bijeenkomst, de laatste vergadering van het
bracht de heer Jef Sebrechts eenige hoofdpunten der *Elec*
bespreking, terwijl de heer voorzitter Fr. Van Cauwelae
nieuwste opzoekingen over het fijne *Tast Gevoel* der hand e
Alf. Fierens ons het ontstaan der drij *Missen* van Kerstdag dee

De heer E. Bosteels deed zich in de volgende vergaderi
door zijne grondige studie over het ontwikkelen van *Het Str*

In dezelfde zitting sprak de heer August Fierens als overtuigd aanhanger der *Gezondheidsleer*. Hij betoogt dat de terugwerking van het zieke organisme tegen de ziekte, geleid door den geneesheer met toepassing eener beredeneerde en gepaste hygiène, wel degelijk de beste, zoo niet de eenige methode is tot de herstelling van het zieke organisme.

Den volgenden Maandag schetste ons de heer Philip Van Isacker *De Strijd van 1302* in een juist daglicht. De rol van Breydel, zegt de spreker, is niet zoo roemrijk als sommige roman- en geschiedschrijvers het ons leeren. Breydel was een persoon van ondergeschikt belang. De groote rol in dien heldenstrijd werd door Willem Van Gulik en door Pieter De Coninck gespeeld.

Als geneeskundige verhandelingen hadden wij op dezelfde bijeenkomst, eene voordracht van uw verslaggever over *De veranderingen van het bloed* in zekere zieke toestanden. De heer H. Ameels bracht ons op de volgende vergadering een ander geneeskundig werk over *De Lintworm* wiens ontwikkeling, ontleedkunde en levensverrichtingen hij besprak.

Op zelfde zitting hadden wij eene voordracht over taalkunde. De heer J. Van Gorp handelde er in over *De Verschijnselen in het worden en ontwikkelen der Vlaamsche taal :* voordrachtgever noemt die verschijnselen bedroevend; zij werpen een klaar licht op de ontoerijkendheid van het hedendaagsch opvoeding stelsel.

Over psycho-physiologie en physiologie kregen wij twee voordrachten te hooren op de vergadering van 6 Februari : de eene van den heer J. Grietens, die de *Grondslagen van het rithmisch woord* besprak. Hij toonde aan dat versbouw en rythme veel minder op het gehoor dan wel op het spier en zenuwgestel van het stemorgaan berusten. Door algemeene wisselwerking tusschen ziel en lichaam zal de beste esthetiek, ook deze zijn die op beide inwerkt en kan het rythme als lichaamsaandoening, het schoonheidsgevoel verhoogen.

De mededeeling van den heer Fr. Van Cauwelaert over de nieuwste proefnemingen met het compas van Weber bracht voor ons allen nieuw licht bij over het zoo fijne *Tastgevoel der hand.*

Op 20 Februari kregen wij een kunstcriticus te hooren. De heer Jan Sebrechts sprak ons dien dag over *Wagneriaansche Kunst :* Na in breede trekken de wijsgeerige grondslagen uiteen gedaan te hebben van het schoone in de muziekkunst, bracht hij verschillende voorbeelden aan uit de Wagneriaansche kunst die naar dat schoone streven.

Dien avond behandelde de heer Alf. Fierens de zoo druk besproken *Franciscusvraag*.

Intusschen was snel het uur van scheiden geslagen. Onze stichter voorzitter de heer Frans Van Cauwelaert, zou eene laatste maal onze vergadering bijwonen. De heeren hoogleeraren Frateur, Vliebergh, Scharpé, alsook een groot getal leden waren opgekomen om aan onzen geachten voorzitter een welgemeende blijk van genegenheid te geven. In roerende woorden nam hij afscheid van allen en spoorde de leden aan onverpoosd te blijven werken in onzen kring. De woorden van onzen nieuwen voorzitter heer hoogleeraar Frateur, moeten voor hem, evenals voor ons allen, een hoopvolle belofte en eene geruststellende waarborg geweest zijn voor de toekomst van « Taal en Kennis », aan wiens opgroeien onze vriend Van Cauwelaert gedurende twee jaren zijne beste krachten besteed heeft.

Nog vier zittingen hield onze vereeniging na deze onvergetelijke vergadering; waarop wij nog twee voordrachten in de geneeskunde hadden.

In de eerste gaf ons de heer A. Goossens eene korte beschrijving over de *Inrichting der gasthuizen*. Het stelsel met paviljoen is voor hem het eenig volmaakste.

Uw verslaggever behandelde een geheel ander onderwerp uit de geneesmiddeleer; hij besprak de *Werking der Kinazouten* op de sporen en plasmodiën der malariakoorts, alsmede de uitslagen die men bekomt in het toedienen van kina tegen de malariakoorts.

Een rechtskundig werk kregen wij ten beste van den heer E. Bosteels. 't Was eene wel bewerkte studie over de *Rechtverzinsels*. Na hun ontstaan, hunne noodzakelijkheid besproken te hebben, haalde hij menig voorbeeld aan van misbruiken steunende op de rechtverzinsels. In de zedelijke persoonlijkheid der vereenigingen noemt hij het rechtsverzinsel, onder rechterlijk oogpunt beschouwd, overbodig, ja zelfs gevaarlijk.

Over taalkunde hadden wij op het laatst nog verscheidene voordrachten. Zoo sprak de heer L. Dalemans in de zitting van 20 Maart over het *Grieksch Hekeldicht* en vooral over Archilocus van Paros, een bijtend satirisch dichter.

De heer Leo Van Puyvelde bracht ons nog eene reeks van drij taalkundige studiën. In de eerste sprak hij over het *Zielkundig mekanisme*, van woord en beeld, over grammatische figuren en volksetymologie. In zijne twee andere werken verdedigt hij met menigvuldige beweeg-

reden de *Vereenvouding van de schrijftaal.* Hij deed de leden het lastige en dikwijls het onwetenschappelijke van de spelling van de « Vries » en te « Winkel » inzien, legde uit wat men er aan zou willen veranderen en om welke reden, en onderzocht het voor en het tegen ervan.

De meeste der voordrachten hadden de proeve eener bespreking te doorstaan die alzoo de belangrijkheid der vergadering nog deden stijgen.

Ook buiten den kring is er gewerkt, getuige daarvan het groot getal werken dat onze kring leverde voor het Studentencongres van Gent, dat zijn welgelukken voor een groot deel aan « Taal en Kennis » te danken heeft, getuige daarvan de voordrachten gegeven in de Hoogeschooluitbreiding van Antwerpen.

Ruimschoots hebben de leden dit jaar gebruik gemaakt van onzen boekenschat die van jaar tot jaar in waarde stijgt en die de leden toelaat, zich niet alleen bekwaam te maken om in 't Nederlandsch over wetenschap te schrijven en te spreken, maar ook nog uit de voortreffelijke werken die in Nederland over de verschillende vakken van het hooger onderwijs verschijnen nieuwe kennis te putten.

Wanneer wij nu een blik slaan op 't afgeloopen jaar, kunnen wij gerust vaststellen dat « Taal en Kennis » voorgoed wortel geschoten heeft in ons Studentenleven. Te samen met het besef van plicht tegenover hun volk, verbreedt in onze vlaamsche studentenwereld al meer en meer de strooming naar degelijk wetenschappelijk onderricht in eigentaal. Zoo gaat naar onze vaste overtuiging « Taal en Kennis » eene heerlijke toekomst te gemoet, omdat het echt wetenschappelijke mannen kweeken zal onder de studenten en voor ons vlaamsche volk de beste vruchten afwerpen.

VLAAMSCHE LANDBOUWKRING
der Katholieke Hoogeschool van Leuven

—

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer J.-B. ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerwaarde Heer A. HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Heer hoogleeraar J.-L. FRATEUR.
Ondervoorziter : Heer Karel WAGEMANS, landbouwingenieur.
Schrijver : Heer Jan SEBRECHTS.
Hulpschrijver en Schatbewaarder : Heer Hector SCHELSTRAETE.
Boekhouder : Heer Hendrik MOMMAERTS.

WERKENDE LEDEN.

De heeren :

E. Boes, Delcourt, E. Doumen, V. Declippele, A. Dewachter, C. Garmyn, M. Jans, F. Melchior, E. Huygen, P. Mullie, landbouwingenieur, A. Notebaert, E. Rosseels, F. Smets, landbouwingenieur, J. Vanhoudenhove, E. Vandenhoute, A. Vanden Noortgate, A. Van Orshoven, J. Van Reeth, K. Verhaeghe, D. Verhaeghe, E. Wagemans, E. Wuyts.

—

VERSLAG

ver de werkzaamheden van den Vlaamschen LAND-BOUWKRING gedurende het schooljaar 1904-1905, door den heer Jan SEBRECHTS, schrijver.

MIJNE HEEREN,

Na een voorbereidende zitting waarop de verslaggever en de heeren lector Schelstraete en Hendrik Mommaerts wederzijds tot schrijver, chat- en boekbewaarder verkozen werden, namen de werkzaamheden an den Kring op 15 November aanvang met een puike voordracht an den heer voorzitter, hoogleeraar Frateur, over den *Voet van het aard.*

De heer Karel Wagemans, ondervoorzitter, vertolkte de gevoelens er talrijke vergadering met hoogleeraar Frateur een woord van innien dank toe te sturen voor zijn boeiende voordracht, die door middel an talrijke stukken, modellen en teekeningen, aanschouwelijk werd oorgesteld. Waarop hoogleeraar Frateur nogmaals verzekering gaf dat e kring nog steeds op zijn volle toewijding en bescherming rekenen ocht.

In de volgende zitting handelde onze ondervoorzitter : de heer Wageans, landbouwingenieur, over afstamming en ongeëvenaarde hoedaigheden van *het Brabantsche paard,* dat door zijn eigenschappen idden in de lichte Fransche en de zware Engelsche trekpaarden staat. preker drukte vervolgens op de noodzakelijkheid, voor welmeenende andbouwingenieurs, eener grondige paardenkennis.

In eenig verband met dit onderwerp was hetgene in zitting van December, door den heer Devos werd aangeroerd, namelijk : de *Veredeling van ons trekras*, waarin hij teeltkens, kruising en rol der oedering als verbeteringsmiddel van het ras, besprak.

In de vorige zitting had de heer De Wachter ons met cijfers het elang der *Hoenderteelt* gestaafd, en breedvoerig kenmerken en eigenchappen uiteengeset van den Mechelschen koekoek, het Kempisch oen, den Antwerpschen Baarddwerg, de Brugsche Vechters en van de taliaansche en Spaansche rassen, welke laatstgenoemde hier niet aan te prijzen zijn.

Aan de *Vormleer der planten* en namelijk der landbouwplanten, een voordracht toegewijd door den heer Garmijn; hij herrin opvolgentlijk aan indeeling der plantenleer, samenstelling en kie van het zaad, en beschreef breedvoerig uitwendigen bouw- en selleer van de deelen der zichtbaarbloeiende planten van wo stengels met inbegrip van knollen en bollen, bladsoorten en bijkon organen als stekels, klauwieren, enz., botten en bloemen.

Van bijzonder praktischen aard was de verhandeling van hulpschrijver en schatbewaarder, M. Schelstraete, over het *Stroo zijn doelmatige behandeling;* grondig werd door hem het voo nadeelige der verschillende legeringstoffen (als : aarde, stengels en stroo) onderzocht; hij onderhield ons vervolgens over het dienen strooiselrantsoen en over de verschillige middelen die a prezen worden om het vervliegen der ammoniak te verminderen.

Het zoo belangrijk als ingewikkeld proces der *Ammoniak- en terzuurgisting in den grond,* werd door onzen boekbewaarder M. maerts, beschreven; hij zette de ammoniakgisting der orga stoffen uiteen. waarvan het proces bestaat uit een hydrolyse w eenerzijds ammoniak afgescheiden wordt en anderzijds koolzure dride en andere koolstofinhoudende verbindingen gevormd wo daarna behandelde hij de beide phasen der salperterzuurgisti somde de omstandigheden op die er gunstig op inwerken.

In de volgende zitting hield de verslaggever eene verhandelin *grondbeginsels* die in de samenstelling van het stoomtuig toep vinden, als de omzettingen van het arbeidsvermogen, het proce koking, de wetten die niet verzadigde of overwarmde dampen be schen, en wetten die bij dampen, waarop de gazformule toepasse in aanmerking komen, het grondbeginsel van Watt, enz. Onze zitter, de heer Wagemans, handelde nog over hoofdpunten bij de *vertering der huisdieren.*

In zijn uitgebreide voordracht over *Oordeelkundige voederin huisdieren,* drukte M. Vanhoudenhove met aandrang op de nood lijkheid van de oude methode tot berekening der voedingswaard rantsoenen af te zien; men kenne aan het eiwit een waarde toe alsook aan de koolhydraten, en aan het vet kenne men een waard van 2,24.

Een beschrijving van het Hageland in landbouwkundig opzicht ons verschaft door den heer Jans die ons opvolgentlijk onderhield de samenstelling van den grond, de verbouwde vruchten, den stapel, den varkens-, schapen- en hoenderteelt in dit gewest.

21 Februari greep de tweede buitengewone zitting van den Kring
; zij werd vereerd met de tegenwoordigheid van den sympa-
'n hoogleeraar Leplae; van E. H. Luytgaerens, secretaris van den
nbond en van de heeren Smeyers, staatslandbouwkundige, Van
en Van Hoorick. Na een inleidend woord van onzen heer voor-
hoogleeraar Frateur, nam hoogleeraar Vliebergh het woord en
ıarde met zijn gewone klaarheid en bondigheid de nieuwe, thans
kende, *wet op de werkongevallen;* de aanwezigheid van een
rd vijftig studenten uit de verschillende faculteiten der hooge-
l, het welsprekende dankwoord van onzen heer voorzitter, en de
chingen die het einde zijner voordracht begroetten zullen den
ten hoogleeraar Vliebergh genoegzaam betoond hebben hoe zijn
len en het door hem behandelde onderwerp algemeene belang-
g bij het Vlaamsche studentenvolk opgewekt hadden.
r *ontleedkunde der bie en oordeelkundige bieënteelt* handelde
er Emiel Wagemans. De twee volgende zittingen werden inge-
n door verhandelingen der heeren Boes en Smets, landbouwin-
ır, over *de baring bij de koe*, de eerste besprak de te nemen
ırgen en aan te wenden middelen, de tweede handelde meer
ldelijk over de hindernissen van den kant der moeder.
e volgende zittingen kwamen schrijver en de heeren Van Orshoven
s. Verhaegen nog aan de beurt. M. Van Orshoven besprak in zijn
racht over *Druiventeelt* o. m. de verschillende vroege en late drui-
orten en de talrijke ziekten van den druivelaar; M. Des. Verhaegen
een dergelijke voordracht over den *Perzikboom.*
derde en laatste buitengewone vergadering werd op 4en April
den en vereerd met de tegenwoordigheid van E. H. hoogleeraar
ıne. E. H. Luytgaerens, de ijverige algemeene schrijver van den
chen Boerenbond, vergastte ons op een uiterst leerrijke voordracht
lie zoo belangrijke instelling. Het grondgedacht van den Boeren-
is te wezen een maatschappelijk, een sociale inrichting voor de
ouwersklas, op onze moderne omstandigheden en toestanden aan-
; de gilden zijn bijgevolg niet enkel handels- maar ook sociale
tingen, centrums voor inrichting van alle andere nuttige vereeni-
ı.
kbare bejuiching viel hem ten deel.
lijft ons een voordracht te vermelden van den heer Vanden Noort-
e over *Plasmodiophora Brassicae;* na eene breedvoerige beschrij-
an de voortplantingswijze dezer ziekte somde hij de aan te wenden
len tot harer bestrijding op.

In zitting van 26 Mei herinnerde ten slotte prof. Frateur aan al goede door de Kring reeds verricht. Door M. Wagemans, ondervoorz en den verslaggever werd den dank der leden aan onzen geliefden voorzitter vertolkt.

Die kortbondige opsomming van de werkzaamheden van den k volstaat reeds om te betoonen hoe het hem ernst was. Er weze no gewezen dat de boekerij over nederlandsche wetenschappelijke we dit jaar een ongemeene uitbreiding nam; waar het er op aan kwam taalbelangen te verdedigen bleef de kring niet achterwege; korth halve zal het volstaan te vermelden dat hij ijverig deel nam aa werkenzaamheden van het Algemeen Vlaamsch Studentencongr Gent; de kring was trouwens sinds twee jaar reeds tot die congr toegetreden. Ook in « Taal en Kennis » lieten de leden zich nie betuigd.

Om te sluiten betuigen wij onzen eerbiedigen dank aan de ove der katholieke Hoogeschool, aan de heeren hoogleeraren en de tal oud-studenten, aan het hooger Landbouwgesticht, aan de heeren W mans, Schelstraete en Mommaerts die onze taak zooveel vergem lijkten. Dank zij, vooral onzen zoo diep toegenegen heer voorz professor Frateur, voor de aanmoediging die hij den leden st verleende in hun lastig streven tot heil van het Vlaamsche Volk!

ONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE.

ANNÉE 1904-1905.

urs : M. Georges DOUTREPONT, professeur ordinaire.
M. le baron François BETHUNE, professeur ordinaire.
nt : M. Alphonse BAYOT, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles.
es : MM. l'abbé Victor Desclez, d'Ohain, candidat en philosophie et lettres, professeur au collège St-Pierre (Louvain).
Clément Jacob, de Bousval, candidat en philosophie et lettres.
Armand Jadin, de Walhain-Saint-Paul, id.
Georges Druet, de Frasnes-lez-Gosselies.
Arnold Seeldrayers, de Rupelmonde.

RAPPORT

sur les travaux de la CONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE, pendant l'année 1904-1905, présenté par M. Armand JADIN, secrétaire sortant.

La *Conférence de philologie romane* est dirigée par les maitres de langues et de littératures romanes à l'Université catholique, fréquentée par leurs étudiants actuels et soutenue par leurs élèves d'autrefois lesquels, avec un dévouement inlassable, collaborent à ce *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire des Pays-Bas* qui constitue une des manifestations les plus importantes de son activité. Elle n'a donc point d'histoire bien distincte de celle de la section académique dont elle est le prolongement. Nées à la même époque — 1894 —, elles continuent leur existence paisible, ignorée du grand public, mais toujours laborieuse.

*
* *

Les exercices d'ancien français dirigés, depuis les débuts mêmes de la section, par M. le professeur Bethune, ne sont point sortis, cette année, des sentiers battus. La *Chrestomathie du moyen âge* de MM. Gaston PARIS et Ernest LANGLOIS a, comme d'habitude, servi à l'initiation des nouveaux venus. Les ainés ont étudié la *Chanson de Roland*, mais, tandis qu'en 1902-1903, le professeur s'était attaché, de préférence, à déterminer les premiers linéaments de la légende poétique du grand paladin ainsi qu'à raconter son évolution, en France, au cours du moyen âge, les leçons de cette année ont été consacrées à l'étude de la langue française dans l'état où la célèbre *Chanson* nous la révèle. Les exercices ont, de la sorte, servi très utilement à l'illustration du cours de grammaire historique du français; le rôle du professeur s'y est donc borné, le plus souvent, à la correction des observations faites par les élèves.

D'un caractère tout pratique ont été, eux aussi, les exercices sur les langues romanes confiés à M. Bayot; ils ont porté, cette année, sur les termes qui, dans les diverses parties de la *Romania*, servent à dési-

ısions du temps. Le directeur se réserve de publier les ; diverses faites au cours de ses leçons.

* * *

.ces de candidature dirigés par M. le professeur Doutrepont objet l'étude de quelques-unes des théories ou des que- ires qui ont occupé et remué le xvııe siècle en France. C'est célèbre loi des trois unités entre réellement en vigueur et te d'ardentes discussions, dans le monde des écrivains de ;t alors aussi que se pose la question du merveilleux chré- erveilleux païen. Une autre s'y rattache, qui en est comme nent ou l'élargissement : on ne se demande pas seulement 'a pas eu tort d'édicter son fameux arrêt sur « les mystères la foi des chrétiens ». Il ne s'agit plus simplement de la d'un merveilleux sur l'autre ; on veut savoir si les croyants :le, si les modernes ne valent pas les anciens. En d'autres juerelle du merveilleux chrétien et du merveilleux païen querelle des anciens et des modernes.

: à ce genre d'études qu'ont été consacrés les exercices de

at, M. Doutrepont a dirigé nos recherches vers une époque moins littéraire que celle de Louis XIV mais qui, si même e d'illustrations reconnues et classées, n'est pourtant pas l'intérêt, surtout pour des étudiants d'une université belge. ler du xve siècle. C'est, comme on le sait, le siècle des ducs ne. Dans l'entourage et sous le patronage de ces princes, et ement de Philippe le Bon, une littérature surgit dans nos i voudrait être autonome et qui, à ce point de vue, mérite ée de près. Elle ne brille point par l'originalité de ses con- ais elle est riche en œuvres et elle témoigne chez nos ducs ıour des lettres, en même temps qu'elle reflète franchement nces particularistes, c'est-à-dire bourguignonnes ou belges.

* * *

; œuvres, il en est deux qui sont remarquablement curieuses nier rapport : ce sont la *Geste des ducs Phelippe et Jehan gne* et le *Pastoralet* (1). Elles ont fourni le sujet des deux dis-

et l'autre ont été publiées par KERVYN DE LETTENHOVE, dans

sertations doctorales qui ont été élaborées durant cette ann
mique, la dissertation de M. Jacob et la mienne.

La *Geste*, dont j'ai entrepris l'étude, n'est pas signée. L'a
probablement un picard (1); en tout cas, il appartient ou il s'e
corps et âme, à la maison de Bourgogne. Son poème en laisses
drins monorimes (10540 vers), est un pamphlet contre Louis d
ses enfants et les Armagnacs. Il nous rappelle tout d'abord qu
Galéas, duc de Milan, a marié sa fille Valentine au duc d'Orlé
le secret espoir de la voir un jour reine de France. Dans ce
il donne à son gendre, pour conseiller, Philippe de Mézières
le roi de Chypre et aidé Galéas à se défaire de son oncle Bern
il convoitait les terres. On ne pouvait mieux choisir : Philipp
le mauvais génie de Louis d'Orléans et l'excite à faire di
Charles VI. Inutile de montrer que, dans ce récit, notre poète,
l'esprit bourguignon et antifrançais, arrange l'histoire à sa faç
procédera pas autrement pour la narration des longues luttes
France et les ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Il va,
jours, racontant les choses à la plus grande gloire de la m
Bourgogne, et il s'arrête en 1411, parce que, dit-il, il n'a plus de

Quand a-t-il composé son poème? Peut-être vers 1414 ou 14
être aussi après la mort de Jean sans Peur (2), mais assuréme
1412, comme l'a cru un érudit français (3) qui s'appuyait,
assigner cette date, sur les derniers vers. Ce poème est étr
apparenté au *Livre des trahisons de France*, chronique en p
KERVYN DE LETTENHOVE a publiée en tête de la *Geste* et du *P*
J'ose affirmer que la *Geste* a servi de base au *Livre des trahison*
ce que prouvent de nombreuses ressemblances de compositi
style ; le texte en prose renferme des tournures qui ne peu
tirées que des alexandrins du poème. Quant à ce dernier, o

la collection des *Chroniques belges inédites : Chroniques des*
Bourgogne, t. II, 1873. Mais l'éditeur s'est dispensé de faire la
recherche scientifique à leur égard.

(1) Vers 1346, 4070-4103, 6261, 10076, 10128, 10226, etc. Il faut
remarquer qu'il emploie la forme francienne aussi bien que la pi
que même, pour les verbes, il la préfère.

(2) Vers 3384, 6137; vers 296, 372, 2175.

(3) MEUNIER, qui, en 1857, avant KERVYN, avait conçu le projet de
voir *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des a*
France, IV, pp. 93, 361. 367, 381-386.

onnait d'autres sources bien assurées que le discours du cordelier Jean Petit, pour légitimer l'assassinat de Louis d'Orléans par Jean sans Peur, et la réplique de Jean Cousinot, pour exposer les réclamations de la duchesse (1).

La *Geste* n'a guère de valeur littéraire. L'auteur développe ses récits avec prolixité, tout autant qu'il rebute son lecteur par sa médiocrité. A-t-elle une valeur historique ? Oui, par l'accent sincère, quoique passionné, dont elle est animée. C'est dire qu'elle dénature les faits et qu'elle accepte, sans scrupule ou contrôle, tous les bruits favorables à la cause bourguignonne. A propos de sa valeur historique, on a écrit : « A l'aide de ce document il est souvent permis de décider entre le Religieux de Saint-Denis et Monstrelet, quand ils ne s'accordent pas, de les compléter en plus d'un endroit et de les réfuter même en certains autres ». Pour ce qui concerne les descriptions de combats, la chose est bien possible et même probable, car le poète donne alors des détails qui semblent lui appartenir, mais pour des événements historiques qui sont contestés, ce n'est pas à lui qu'il faut demander la vérité.

Du poète du *Pastoralet*, n'attendez pas non plus qu'il respecte l'histoire. Il a pris à tâche de glorifier Jean sans Peur et ne s'est pas imposé une rigoureuse exactitude dans la relation de son règne.

Son poème est une allégorie, une pastorale qui, usant d'une fiction déjà usée, raconte la guerre civile des Bourguignons et des Armagnacs ; les personnages y portent des noms de fantaisie, mais l'auteur nous a fourni des « clefs ». Il déclare s'appeler Bucarius. M. Jacob, qui s'est occupé de son œuvre, croit reconnaître dans cette signature, vraisemblablement aussi de fantaisie, un membre de la faction des bouchers qui avaient à leur tête les Gois ; Jean sans Peur comptait parmi eux un ami intime. Le poète ne cache pas ses sympathies pour le duc ; il le loue vivement et, par contre, fait de Louis d'Orléans un portrait fort peu élogieux. Profondément respectueux envers le roi, il se réjouit de le voir choisir le parti du duc de Bourgogne. Si, plus tard, Charles se laisse entraîner dans le camp ennemi, notre auteur, loin de blâmer sa conduite, l'excuse et fait retomber la faute sur la déloyauté des Armagnacs.

La question de date se pose également pour le *Pastoralet*. M. Jacob pense qu'il n'a pas été composé avant 1422, car l'écrivain fait allusion

(1) Enguerrand de Monstrelet, *Chroniques*, p. p. Douët d'Arcq (*Société de l'histoire de France*), t. 1, pp. 177-242.

à la mort de Henri V, arrivée le 31 août de cette année. D'autre part le caractère passionné de l'œuvre ne permet pas de placer très loin après 1422 la date de sa rédaction; on sent bien qu'elle a dû être faite peu de temps après les événements dont elle s'inspire.

Ce poème, bien mieux écrit que la *Geste*, peut être cité comme l'un des plus remarquables de l'époque. L'auteur possède un véritable talent, fait de beaucoup de facilité, de mouvement et de vivacité dans le style. C'est un homme instruit, qui aime à faire de la morale, et qui parsème ses vers de réflexions philosophiques et de proverbes.

***

Nos rapports annuels servent de trait d'union entre les anciens membres de la Conférence de philologie romane répandus aux quatre coins de la Belgique; il nous sera donc permis de faire connaître à cette place les *personalia* qui les intéressent. M. Albert Carnoy, qui était, depuis 1903, chargé de cours de philologie grecque et orientale, est entré définitivement dans le corps académique de Louvain, comme professeur extraordinaire. Une longue carrière s'ouvre devant lui, qu'anciens maitres et anciens condisciples lui souhaitent brillante; son bel ouvrage sur le *Latin d'Espagne d'après les inscriptions*, qui forme comme la transition entre ses débuts comme romaniste et l'orientation définitive de son activité scientifique, est une œuvre très solide et qui restera. Plusieurs de nos vétérans sont entrés dans l'enseignement moyen : M. l'abbé Desclez, comme professeur de rhétorique au Collège archiépiscopal Saint-Pierre, à Louvain, le frère M.-A. Seeldrayers, de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, comme professeur de seconde moderne à Institut Saint-Berthuin, à Malonne; M. Ernest Ghignet, comme professeur de sixième au Collège communal de Nivelles; et M. Emile Woillard, au Collège communal de Dinant.

Nous avons, d'autre part, le regret de devoir annoncer le décès d'un élève des premiers temps, M. Eugène Flémal. D'une nature quelque peu mélancolique et comme obsédé par le sentiment de la fin prématurée qui le guettait, M. Flémal est mort sans avoir donné la mesure de ce qu'un goût littéraire réel, avivé par de sérieuses lectures, lui aurait permis de faire.

ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES
gée par les Étudiants de l'Université catholique.

ANNÉE SCOLAIRE 1904-1905.

idents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique et Mgr AB-
.oos, recteur magnifique honoraire.
:teur spirituel : R. P. THIBAUT, S. J.

BUREAU ADMINISTRATIF.

dent : M. Joseph de Cordes.
Président : M. Pierre Nève.
!aire : M. Florent Van Cauwenbergh.
rier : M. Paul Gendebien.
)thécaire : M. Paul Nève.

SECTION DES COURS GÉNÉRAUX.

teur : M. Joseph Sebrechts.
Présidents : MM. Etienne Lefèvre et Etienne Orban de Xivry.

SECTION DES COURS SPÉCIAUX.

:teur : M. Joseph Van Driessche.
·Présidents : MM. Henri Goffart et Adhémar Dupriez.

RAPPORT

sur les travaux de l'École catholique d'Adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année scolaire 1904-1905, présenté au nom du bureau par M. Florent VAN CAUWENBERGH.

MESSIEURS,

Dans le remarquable rapport qu'il présenta au Congrès d'œuvres sociales, tenu à Louvain, les 27 et 28 octobre 1904, après avoir reconnu qu'au point de vue des résultats obtenus par notre école d'adultes, nos vœux et nos désirs n'ont jamais été complètement réalisés,. M. Pierre Nève se demandait où était la cause de cette situation : « Le défaut vient-il de notre système de recrutement? Est-ce la répartition de nos cours, ou la méthode d'enseignement des professeurs qui laissent à désirer? Je ne le sais, répond le dévoué rapporteur, nous avons essayé, nous pouvons le dire, de plus d'un système, sans jamais avoir été satisfait complètement. »

A vrai dire, le mal, dont souffre notre œuvre, ne réside pas dans son organisation intérieure, ni dans son fonctionnement : bien vite votre activité admirable et votre dévoûment généreux eussent trouvé remède à pareil défaut : hélas, votre imagination si généreuse aurait beau forger de nouveaux projets, méditer de nouvelles réformes, rêver un tout nouveau plan : rien n'y peut servir. Ce qu'il faut avant tout, c'est la persévérance et non l'enthousiasme d'une heure, c'est l'entrain gai et soutenu de chacun des professeurs, c'est la régularité de chacun d'eux à donner les cours qu'au début de l'année il a librement accepté de donner.

Oh ! nous le savons, le nombre des cercles littéraires, sociaux, apologétiques et scientifiques, le nombre des sociétés de délassement va toujours croissant. L'attrait qu'ils excitent est bien grand ! Si grâce à la puissante attraction qu'ils exercent, ils réalisaient leur but de développement intellectuel ou d'amusement et groupaient ainsi de nombreux étudiants, pourquoi leur jetterait-on la pierre?

Ce qu'il nous faut faire, ce qu'aucun Congrès ne pourra faire éclore

·ations, c'est opposer à la tentation bien naturelle de relâ-
ertains de nos professeurs un zèle inlassable à leur rap-
ıgagements, c'est leur montrer clairement le but social de
ɜt leur faire voir que le sacrifice et le dévoûment obscur
e œuvre ingrate constituent la meilleure des initiations
ociales de demain, à la lutte âpre et énergique pour la
ırist et de la bonne cause.
iel que nos professeurs comprennent tous l'importance
ır présence régulière dans la bonne marche des cours et
·cussion qu'exerce leur relâchement sur les présences de
ûrement alors le fonctionnement régulier de notre école
Sûrement alors il ne faudrait pas recourir à des procédés
ıme la simplification à outrance de notre organisatiou ou
ıu nombre des matières enseignées.
jeunesse et notre foi réside notre force et cette force,
ent les obstacles, nous devons vouloir l'employer à dresser
nais à côté de toutes les réunions, de tous les cercles, une
ouement prospère dont rien ne puisse empêcher le par-
sement au sein de l'Université catholique. Si nous le vou-
rs, pourquoi ne le pourrions nous pas?
ɜctera peut être et on l'a fait : qu'on fonde et protège des
les sociales, des cercles d'apologétique, nous le compre-
quoi bon votre Ecole d'adultes?
qui parlent ainsi, parce qu'ils nous ignorent, viennent
ɜcole; ils y apprendront la première notion, indispensable
ıdier la question sociale; ils y feront la connaissance de
bien peu connaissent et dont on a cependant beaucoup
écrit, de l'ouvrier; ils sauront reconnaitre en s'approchant
ɜrreurs et ses besoins et ses aspirations, et s'élevant alors
les hautes sphères de la théorie, ils comprendront l'inanité
de bien des doctrines et leur propre ignorance.
nt défendre notre religion contre les attaques courantes
le et partant se rendre compte de ses idées sur la divinité
:s, comment le pourront-ils mieux qu'en apprenant de la
e de l'ouvrier les préjugés au milieu desquels il vit tous
quel apostolat fécond ils seront par là à même de remplir
s songé qu'au milieu de ces pauvres, venant chercher dans
l'instruction qui leur manque, il y a des âmes à guérir, à
ɜtre?

Mais je vois, Messieurs, que je me suis éloigné de la mission que n
fonctions m'assignent pour la dernière fois, et j'ai hâte d'arrive
l'objet même de ce rapport : vous faire l'exposé et le bilan de no
activité durant l'année académique 1904-1905.

L'ouverture des cours se fit le 25 octobre et pendant plusieurs jo
les inscriptions se firent très nombreuses.

Nos élèves furent groupés cette année en deux sections : l'une co
prenant trois classes, où se donnaient les cours généraux, l'autre s
divisée en de nombreux cours spéciaux et organisée surtout pou
préparation aux examens officiels.

Qu'il me soit permis de signaler aussi que certains professeurs s'
cupèrent en outre d'une façon toute particulière de certains ouvri
moins instruits que les autres, et je vous assure qu'ils firent souv
notre admiration.

La fête de la Saint-Nicolas donna aux professeurs l'occasion
témoigner aux élèves toute l'affection et le dévouement qu'ils l
portent malgré la sévérité, dont ils doivent parfois faire montre :
eut lieu dans l'intimité au local du patronage Saint-Albert.

Le 14 février eut lieu au Cercle catholique la séance annuelle don
au profit de l'œuvre. Dois-je vous dire, Messieurs, le succès qu'elle r
porta? Il me suffira, je crois, de vous rappeler *L'affaire de la rue de Lo
cine* et *L'anglais tel qu'on le parle* pour vous représenter une tro
d'artistes dont le talent et le jeu soulevèrent des applaudisseme
incessants; la symphonie wallonne nous prêta son concours génére

Merci de tout cœur aux organisateurs de cette belle fête! Merci a
à vous, Messieurs, qui vous êtes sacrifiés à la besogne peu agréable
placement des cartes : votre dévouement a mis en joie notre c
trésorier en lui procurant la jolie somme de 1065 francs.

La distribution des prix eut lieu le 11 avril : Séance dramatique
musicale offerte aux protecteurs de notre œuvre si méritante. Elle ét
présidée par Mgr Hebbelynck, recteur magnifique et président d'ho
neur de l'Ecole. Outre les autorités académiques, nous avons eu l'ho
neur de recevoir à la séance les dames protectrices, qui ont bien vou
nous faire parvenir pour la circonstance un grand nombre de pri
Qu'il me soit permis de leur adresser en votre nom l'hommage de n
remerciements respectueux.

* * *

L'état de nos finances est plus que satisfaisant, comme vous pourre
constater par le bilan de l'année écoulée.

A la fin de 1904, la caisse accusait un actif de fr. 518-75. La cotisation annuelle des membres honoraires s'est élevée à 535 fr. La fête nous rapporta 1063 fr. Nous clôturons par un boni de fr. 832-24. Nos plus vives félicitations à notre trésorier M. Paul Gendebien.

* * *

La fin de l'année, je n'ai guère besoin de vous le dire, Messieurs, a forcément amené des changements dans le corps professoral. D'aucuns ont dit adieu à la vie universitaire : leur souvenir nous sera un stimulant dans les heures difficiles. A notre vif regret M. Joseph de Cordes, notre cher président, manifesta son désir formel de ne plus accepter pour l'année 1905-1906 la lourde mission qu'il avait assumée avec son dévoûment bien connu. Le choix de tous se porta sur un de nos membres les plus actifs, un collaborateur précieux : M. Etienne Lefèvre. Il fallut beaucoup d'instances pour déterminer notre ami à accepter les fonctions de président. Nous ne pouvons que nous réjouir d'avantage de le voir à la tête de notre œuvre : sous sa direction active et intelligente secondée par des collaborateurs zélés, l'École d'Adultes promet une année de succès et plaise à Dieu, de bénédictions pour ceux qui veulent bien s'y dévouer.

Vous m'en voudriez et avec raison, si je ne me faisais l'écho de vos sentiments à tous en félicitant bien respectueusement notre directeur spirituel, nommé Recteur du Collège St-Jean Berchmans. A ces vœux je ne puis que joindre des regrets sincères : nous perdons celui qui, durant cinq années, s'était attaché à notre école comme à son œuvre favorite. Par ses relations nombreuses dans la ville de Louvain et au dehors, le R. P. Thibaut fut pour nous un soutien des plus efficaces : le nom de notre directeur spirituel suffisait à lui seul pour nous tirer de plus d'une difficulté. Nul doute, Messieurs, que le R. P. Recteur voudra bien continuer à honorer notre œuvre de sa bienveillance. Il vient d'ailleurs de nous en donner une grande preuve, en désignant comme successeur le R. P. Godtschalck. Plusieurs d'entre vous ont personnellement pu apprécier les grandes qualités de votre nouveau directeur : ceux qui n'ont pas eu ce bonheur ont pu en juger par le grand estime et la haute sympathie, dont jouit le R. P. Godtschalck parmi tous ses anciens élèves. Qu'il soit le bienvenu à l'école d'Adultes !

Quant à vous, Messieurs, anciens, qui restez bravement au poste pour continuer l'œuvre commencée, jeunes, qui venez rejoindre vos aînés,

n'oubliez pas que c'est en vous que se résume toute la force, toute l'activité, toute la vie de notre École. Nul doute que pendant l'année qui vient de s'ouvrir votre zèle et vos efforts ne soient à la hauteur de la tâche et qu'en vous voyant, on ne croie retrouver ces mêmes jeunes gens, à l'âme généreuse, qui conçurent un jour la grande et noble pensée de s'unir pour travailler au bien de leurs semblables.

[redacted]

RÈGLEMENT

du Cercle de Chimie et des Industries Agricoles.

Art. 1. — Le cercle chimique a pour but de permettre à ses membres e faire l'étude personnelle d'une question ayant trait à l'un des cours ıscrits au programme, et de leur faciliter l'exercice de la parole ıblique, si indispensable, tant à ceux qui se destinent à l'enseignement ı'à ceux qui s'orientent vers l'industrie.

Art. 2. — Le cercle comprend des membres honoraires et des ıembres effectifs.

Sont membres honoraires, ceux qui, de quelque manière que ce soit, ıront contribué à la prospérité du cercle. Monseigneur le Recteur agnifique est, de droit, président d'honneur.

Sont admis à être membres effectifs, tous les étudiants dont la can-dature, après avoir été présentée 15 jours à l'avance par 2 membres ı cercle et proposée par le secrétaire, aura été acceptée par la majorité :s membres présents à la séance.

Art. 3. — Le bureau se compose : d'un président, d'un vice-prési-:nt, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un bibliothécaire et de trois ›mmissaires.

Les membres sortants sont reéligibles.

Art. 4. — La cotisation annuelle, devant être payée par chaque ıembre, est fixée à 2 francs.

Art. 5. — Les ressources dont le cercle dispose, sont fournies par les otisations des membres effectifs ainsi que par les dons particuliers dont acception aura été décidée par le conseil.

Les dépenses sont affectuées aux frais du bureau, aux frais de corres-ondance, éventuellement à des frais d'imprimés, etc.

Art. 6. — Les décisions extraordinaires sont prises à la majorité des oix des membres effectifs. Les dépenses extraordinaires décidées à 'assemblée générale, ne dépasseront pas, autant que possible, l'avoir ›ocial du cercle. Si toute fois un appel de fonds était jugé nécessaire, il sera supporté par ceux qui le voteront; les opposants sont libres de se

rallier à la majorité, et de bénificier de la décision prise. En toute hypothèse, on ne pourra exiger la restitution de sa cotisation.

Art. 7. — Les membres de la 3e et 4e année (section des sciences chimiques agricoles) sont tenus de présenter une conférence au jour fixé. Ceux de 2de année y sont fortement engagés, mais ne peuvent y être obligés.

Le comité effectif se charge d'inviter un industriel ou un personnage de renom scientifique à donner de temps à autre une conférence.

Art. 8. — Les étudiants qui ne font pas partie du Cercle, sont autorisés à assister aux séances, sauf dans les cas indiqués par le bureau. Ils peuvent lorsqu'ils le désirent, présenter une conférence sur un sujet de chimie pure ou appliquée.

Art. 9. — Le travail présenté sera soumis à la critique, aux objections et aux observations de l'assistance.

Les demandes d'explications se feront immédiatement après la conférence. Un objectant d'office, désigné par le bureau, se mettra en rapport avec le conférencier, pour exposer 2 ou 3 semaines plus tard, la contre-partie de la conférence.

Art. 10. — Le conférencier est tenu de présenter au secrétaire, un résumé de son travail, afin que ce dernier puisse procéder à la rédaction d'un rapport qui doit être soumis à l'approbation des membres présents à la séance suivante, et consigné dans le registre des procès-verbaux.

Art. 11. — Quatre jours au moins, avant la date fixée pour l'assemblée, le secrétaire aura soin de faire afficher aux valves de l'Institut agronomique, l'ordre du jour de la séance.

Art. 12. — Les travaux du cercle seront clôturés par un rapport annuel, rédigé par le secrétaire ; rapport qui, après approbation de l'assemblée, sera inséré dans l'annuaire de l'Université, imprimé et distribué aux membres.

Cercle de Chimie et des Industries Agricoles.

BUREAU POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1904-1905.

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'université.
Président : M. J. PIERAERTS, professeur ordinaire à la faculté des sciences.
Vice-Président : M. Fernand CRETS.
Secrétaire : M. l'abbé J. GILLAIN.
Trésorier : M. Edmond VAN DEN HAUTE.
Commissaire : M. Emile DEHAYE.

Membres effectifs :

MM. Braun, Louis; De Clippele, René; De Preter, Gustave; Dumont; Henri; Florent, Arthur; Fréderic, Joseph; Glibert, Joseph; Jacquemin, Emile; Legrand, Gustave; Maes, Xavier; Mestdagh, Carlos; Mommaerts, Henri; Pieraerts, Albert; Quiévy, Léon; Smulders, Gustave; Spronck, Désiré; Van Marsenille, Emile; Van Oudenhove, Jules; Van Steenberghe, Paul; Wauters, Rodolphe; Wuyst, Louis.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE DE CHIMIE ET DES INDUSTRIES AGRICOLES, pendant l'année académique 1904-1905, présenté par M. l'abbé J. GILLAIN, secrétaire.

MESSIEURS,

Avec l'année académique 1904-1905, le Cercle de Chimie et d'Industries agricoles, achève sa seconde année d'existence. A constater le travail accompli, nous devons lui rendre le témoignage d'une vitalité constante. En effet, nous avons eu l'avantage d'enregistrer une abondante variété de conférences ayant pour objet des questions pleines d'intérêt pour l'ingénieur et le chimiste et suivies avec assiduité par un nombre toujours croissant de membres.

La première séance de cette année eut lieu le 27 octobre. Elle fut consacrée à la constitution du bureau : Monseigneur Hebbelynck, président d'honneur et notre sympathique professeur M. Pieraerts, président effectif, furent réélus par acclamation; M. Fernand Crets fut nommé vice-président; M. l'abbé Gillain fut désigné au poste de secrétaire; M. Van den Haute à celui de trésorier; M. E. Dehaye à celui de commissaire.

La première question traitée, question pleine d'actualité et d'intérêt, est celle de la *Purification du jus de betteraves*. Dans la séance du 14 décembre, M. l'abbé Florent, expert-chimiste agricole, nous exposa, principalement au point de vue chimique, la purification du jus de betteraves, telle qu'elle se pratique dans les sucreries, nous la faisant envisager comme résultat d'une suite d'opérations physiques et d'opérations chimiques sagement conduites. Parmi les premières citons : le lavage, la diffusion préférée au rapage et à la macération, la filtration, la concentration, la cristallisation, le turbinage et le clairçage; les secondes se résument à trois principales : tout d'abord, le chaulage du jus sucré et la séparation du jus chaulé en deux parties : un liquide clair, jaune-paille et une partie solide, sous forme d'écume, résultant de l'action de la chaux sur les matières organiques azotées et non

azotées (saccharose), ainsi que sur les matières inorganiques; en second lieu, la carbonatation, accompagnée de la précipitation de l'excès de chaux, de la décoloration partielle du jus, et de la mise en liberté du sucre entraîné dans les combinaisons de sucrates et de sucrocarbonates de chaux; enfin la sulfitation accompagnée de la décoloration du jus, la destruction de ses matières visqueuses et la formation de beaux cristaux.

La séance du 1er février 1905 portait à l'ordre du jour : *la production artificielle du froid*. M. Van den Haute traita ce sujet avec une clarté remarquable, le rendant d'ailleurs très intéressant par une série de croquis qui permettaient à son auditoire de le suivre avec attention et plaisir. Après nous avoir fait entrevoir les applications nombreuses du froid artificiel en agriculture, commerce et industrie, l'orateur se reporte aux expériences très heureuses des physiciens Leslie, Faraday, Jacob Perkuis, qui nous ont révélé le principe qui sert de base à toutes les machines frigorifiques. Il arrive ainsi à la machine de Ferdinand Carré, basée sur l'évaporation de l'éther sulfurique d'abord, et de l'ammoniaque ensuite. M. Van den Haute nous entretient ensuite des machines à base d'ammoniaque, nous en expose le fonctionnement schématique, et, prenant pour type, celle de Lindé, nous décrit en détail les organes principaux, savoir : le compresseur, le condenseur, soit à immersion, soit à ruissellement, et le réfrigérant ou vaporisateur.

La séance du 1er mars nous valut le plaisir d'entendre une magnifique conférence de M. Henri Dumont, sur *la fermentation haute en cuves et en fûts*. Le conférencier débute par la définition de la fermentation; sa division en deux modes (fermentation haute et basse) et en deux phrases (principale et secondaire). Abordant la première partie de sa causerie, l'orateur nous expose les systèmes employés pour la production des bières courantes : d'abord celui où la fermentation principale et la fermentation secondaire se font dans les fûts d'expédition; ensuite, le système où la fermentation tumultueuse se fait en cuves, avec épuration en tonneaux. M. Dumont croit devoir donner la préférence à ce dernier. Dans la seconde partie, l'orateur passe à l'examen de la méthode la mieux appropriée à la fabrication des bières de garde. Ici encore nous avons deux systèmes en présence : l'un, par épuration en fûts, l'autre par écumage. Le premier doit être employé de préférence au second, pour les bières destinées à un court enmagasinage.

Le 8 mars, M. Wouters traita devant les nombreux membres du cercle chimique, un sujet des plus instructifs : *les levures employées en bras-*

serie. Le conférencier y a particulièrement mis en évidence les points suivants : après avoir tout d'abord assigné aux levures la place qui leur revient à côté des microbes, moisissures ou champignons, il expose leurs modes de reproduction, spécialement la reproduction par bourgeonnement. Enumérant les principales espèces de levures et particulièrement les caractères distinctifs des levures hautes et des levures basses, il nous montre les différentes formes qu'elles revêtent. Il définit le pouvoir fermentatif et l'énergie de clarification, nous montre l'influence qu'exercent sur les levures, l'oxygène, les sucres et les matières minérales, aborde ensuite un des points les plus intéressants : les diastases produites par ces levures ; s'étend sur le système de Hansen et les objections faites à sa théorie, et termina en nous donnant les températures optima et maxima du travail des différentes espèces de levures.

C'est encore l'étude des fermentations qui a fourni à M. Smulders, le 15 mars, le sujet d'une conférence où il a entretenu l'assemblée « des microorganismes utiles aux industries de fermentations ». Après nous avoir donné quelques généralités sur les bactéries, leur structure et leur reproduction, le conférencier nous expose l'emploi qui se fait des fermentations dans trois industries principales. Nous avons tout d'abord la fabrication du vinaigre. Le conférencier nous fait la description du mycoderme acéti et de son polymorphisme aux différentes températures, nous expose l'aspect microscopique de la mère du vinaigre, la transformation de l'alcool oxydé par la mycoderme acéti, et termine par l'exposé de la fabrication rationnelle du vinaigre, en nous en décrivant la technique et les appareils. Vient maintenant la fabrication du lait champanisé. Le ferment se présente au microscope sous forme de chainettes de bactéries emprisonnant des cellules d'une levure alcoolique. L'orateur développe les avantages de cette association symbiotique et nous expose ensuite les conditions favorables à cette fermentation képhyrienne, les matières premières employées, la technique de cette fabrication, la teneur, en °/o, des produits renfermés dans le lait champanisé et enfin ses emplois. Une troisième industrie est la fabrication de l'alcool en Mongolie. Le ferment est une levure impure composée d'une moisissure (amylomyées Rouxii) et d'une levure alcoolique, nous offrons encore l'exemple d'une association symbiotique avantageuse.

M. Smulders nous décrit anatomiquement le mycélium de cette moisissure, sa multiplication, tantôt sexuelle nous donnant le zygospore et tantôt par spores agames, nous expose la technique de cette fabrica-

tion avec ses appareils, enfin la teneur en alcool du liquide alcoolique obtenu et ses usages.

Après cette conférence si instructive, nous entendîmes, le même jour, notre vice-président, M. Fernand Crets, nous expliquer « la fabrication des faïences ». Le conférencier débute par la définition de la faïence, ses avantages et désavantages, les caractères différentiels de la faïence et de la porcelaine, pour aborder de suite la fabrication proprement dite, où il nous décrit la pulvérisation de l'argile, les broyeurs, les bassins-laveurs, enfin le désablonnage ultérieur de l'argile et la façon dont on doit mélanger la barbotine. L'argile boueuse, pour être travaillée dans l'atelier, doit être privée de son eau superflue. On l'éloigne donc, soit par évaporation, soit en ayant recours aux moules de gypse, ou, ce qui est préférable, par filtration au moyen de filtres-poches ou de filtres-presses.

M. Crets continue son important travail le 5 avril. Abordant les travaux de l'atelier, il nous expose le tournage, l'ébauchage, le calibrage, le moulage, le rachevage, et le tourmanage. Poursuivant la marche des opérations, il en arrive ainsi à nous parler des enduits vitreux et de pose : celle-ci se fait soit par immersion, soit par arrosement, soit par volatilisation. Enfin, l'habile conférencier termine sa charmante causerie en nous faisant connaître la cuisson des pâtes céramiques : celle-ci comprend l'encostage et l'enfournement.

La séance de clôture eut lieu le 13 avril ; ce fut une réunion intime des membres effectifs du Cercle, au cours de laquelle furent élaborés et discutés point par point, les nouveaux articles du règlement.

Tel est, Messieurs, le bilan de notre société, pendant l'année qui vient de s'écouler. Cette revue rapide des travaux qui s'y sont effectués, vous montre combien a su se maintenir la vitalité de notre Cercle. Celui qu'il convient de remercier avant tout de ce résultat, est notre sympathique et dévoué professeur, M. Pieraerts, qui, malgré ses multiples occupations, présida toutes nos séances, dirigea tous nos débats, et ne cessa de travailler au bien-être et à la prospérité de notre Cercle.

Le Cercle offre également un hommage de reconnaissance à MM. les membres honoraires : leur concours nous est précieux.

Merci à nos habiles conférenciers du choix qu'ils ont fait de leurs sujets et du soin vraiment minutieux qu'ils ont apporté à leur préparation.

Merci enfin aux nombreux membres du Cercle, qui, par leur assiduité aux séances et le dévouement dont ils ont fait preuve, ont contribué à la grandeur de notre société.

Puisse notre Cercle grandir et prospérer de plus en plus ! C'est le vœux le plus sincère et le plus agréable que nous ayons à formuler en ce moment !

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1904-1905.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, MM. les professeurs HUBERT, MASOIN et DEBAISIEUX.

Composition du bureau :

Président : M. le professeur DANDOIS.
1er Vice-président : M. le professeur VERRIEST.
2d Vice-président : M. le professeur VAN GEHUCHTEN.
Secrétaire : M. GEORGES DEBAISIEUX.
Membres : MM. COURTOY, LAUWENS, OBLIN, VAN HERPE et VAN SCHEVENSTEEN.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Hayoit de Termicourt, Venneman, Denys, Ide et Lemaire.

Membres actifs :

MM. les étudiants Cuypers, Delfosse, Demortier, De Pauw, De Plaen, Dethise, Dewaels, Doussy, Dupont, Elewaut, Fierens, Gallez, Gillard, Hausse. Holemans, Isebaert, Lagae, Laureys, Linard, Luyten, Mairiaux, Manne, Nachtergael, Pira, Poelmans, Rollin, Seuntjens, Schmidt, Snacken, Spaas, Tagnon, Van Cutsem, Vanden Berghe, Van Hecke, Van Kerkvoorde, Van Laethem, Van Nuffelen, Van Wilder, Van Steenberghe, Verheyden et Vloeberghs.

MM. Aerts, Barbry, Boine, De Graef, Denoncin, De Preter, Devloo, Fonteyn, Geerts, Kaisin, Planquaert, Sterckmans, Therasse, Vanden Bulcke, Vander Beken, Van Hee, Van Nuffelen et Van Ongeval.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1904-1905, fait au nom de la commission directrice par M. Georges DEBAISIEUX, secrétaire.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,
MESSIEURS,

Il y a un an, à pareille date, notre ancien secrétaire M. le docteur Calicis, terminait son rapport sur les travaux de la Société Médicale, en nous laissant la devise : « E meliore ad melius. »

Nous avons tous applaudi à cette formule, nous l'avons acceptée avec enthousiasme et je crois pouvoir dire, en toute sincérité, que nous y sommes restés fidèles.

L'année 1903-1904 avait été particulièrement féconde en conférences intéressantes; elle avait réalisé un progrès marqué sur les années précédentes. L'œuvre que l'on attendait de nous, en demandant mieux encore, en était d'autant plus difficile et plus ardue. Et cependant, je le répète, en relisant les procès-verbaux de nos séances, il est aisé de se convaincre que nous avons tenté davantage que nos prédécesseurs.

La première chose qui frappe, dans le choix des travaux présentés l'année dernière à nos réunions, c'est leur actualité. La chirurgie de l'estomac, le cytodiagnostic, la Finsenthérapie, le choc traumatique, la théorie parasitaire du cancer, la psychothérapie, toutes ces grandes questions à l'ordre du jour, nous n'avons pas craint de les aborder malgré les difficultés et les lacunes que présente leur étude. De ce chef nous avons réalisé un premier progrès.

De plus, ces théories controversées, ces études récentes souvent incomplètes encore, étaient de nature à stimuler l'intérêt de nos discussions en élargissant à l'infini le cercle de la critique. Le conflit inévitable auquel nous assistons, entre les données cliniques et les conceptions nouvelles de la science contemporaine, ont eu leur écho au sein de nos réunions. Cependant, si nous avons fait un pas en avant, il y avait un écueil à éviter : tout en donnant libre cours aux opinions les plus contradictoires, il fallait maintenir nos débats dans le cadre relativement

restreint du sujet. A ce propos, je me fais devoir de rendre hommage au zèle intelligent et dévoué de M. le professeur Dandois. Il a eu la patience et l'habileté d'écarter les critiques oiseuses, les considérations purement hypothétique et de résumer nos discussions avec toute l'autorité que lui donne sa grande expérience.

Il est une seconde innovation que je ne puis passer sous silence; c'est la façon, toute nouvelle, dont les travaux ont été présentés. La plupart des conférenciers ont pris à cœur de rendre leurs démonstrations plus claires et plus probantes, en nous présentant à l'appui de leurs assertions des figures schématiques, des préparations microscopiques, des appareils, voire même des malades en traitement. M. le professeur Dandois, lui-même, nous a montré plus d'une fois des pièces remarquables, que les hasards de la pratique chirurgicale lui avaient permis de recueillir.

Je passe au compte-rendu de nos séances.

Le premier travail en date, est dû à M. le docteur Lerat. Il avait choisi comme sujet la Gastro-entérostomie et ses indications. Cette question offrait, à ce moment, un intérêt tout particulier pour nous: en effet, quelques semaines auparavant, notre ancien condisciple M. le docteur De Beule, avait présenté à l'Académie de médecine, un mémoire remarquable sur un nouveau bouton anastomotique.

M. Lerat, après un aperçu sommaire sur l'historique de la question, nous expose très complètement le manuel opératoire de la gastro-entérostomie. Il insiste particulièrement sur les procédés de Wölfler, de von Hacker et de Roux et signale, en passant, les précautions et les manœuvres spéciales qu'exigent chacune de ces opérations. Reste à trancher la grosse question de la suture et du bouton. Le conférencier se prononce nettement en faveur de la suture, et cela pour deux raisons : l'ouverture est linéaire et, par conséquent, les deux lèvres de la plaie ne s'écartent qu'au moment des contractions de l'estomac; en second lieu, il ne reste pas de corps étranger dans l'abdomen. L'orateur termine sa conférence par un examen approfondi du bouton de Murphy et étudie successivement sa constitution, son mode d'application, ses avantages et ses inconvénients. Il passe rapidement sur les différentes modifications de l'instrument, pour s'arrêter plus longuement à la dernière d'entre elles, le bouton de De Beule.

Le travail de M. Lerat donne lieu à une longue discussion, dans laquelle M. Pasteels met en lumière les avantages du procédé en Y. de Roux. M. Oblin s'attaque plus spécialement à la suture et se

montre partisan du bouton qui permet d'opérer plus rapidement. La plupart des membres présents prennent part à la discussion.

A la séance suivante, le secrétaire présente une étude sur la pathogénie des becs de lièvre. Deux théories sont en présence : celle de Goethe et celle d'Albrecht. Dans la grande majorité des cas, cette dernière est la seule admissible. Toutefois, certains faits, fournis par l'embryologie, l'anatomie comparée et la clinique, semblent prouver que l'évolution de la face ne se fait pas toujours suivant un type préfixe comme Albrecht l'affirme. C'est dans l'interprétation de ces faits, que l'ancienne théorie de Goethe reprend ses droits et qu'elle s'impose à l'esprit d'un observateur impartial.

M. Lauwens présente une série d'objections à la théorie d'Albrecht. Il nous montre également une pièce fort intéressante qu'il a découverte au musée d'anatomie. M. le professeur Dandois, MM. Lerat et Nachtergael prennent part à la discussion.

La séance du 19 janvier est consacrée à la lecture d'un travail de M. Courtoy sur les formules hémoleucocytaires et cellulaires des sérosités. Comme le titre l'indique, cette étude comporte deux parties. Dans la première, le conférencier étudie les leucocytes du sang normal tant au point de vue qualitatif que quantitatif. Il recherche ensuite les modifications que subissent ces éléments dans les états pathologiques et en tire des conclusions pratiques au point de vue diagnostic.

Dans la seconde partie de son travail, M. Courtoy étudie les sérosités pathologiques, principalement les exsuidats pleurétiques et le liquide encéphalo-rachidien. L'examen du liquide pleural permet de différencier les pleurésies tuberculeuses d'emblée des pleurésies septiques. Les pleurésies tuberculeuses secondaires, les épanchements des brightiques et des cancéreux se reconnaissent également à l'analyse microscopique. La formule cellulaire du liquide encéphalo-rachidien fournit des données précieuses pour la diagnostic différentiel de la plupart des affections du système nerveux.

La compréhension de ce sujet, assez aride, est singulièrement facilitée par une série de planches coloriées, reproduisant des préparations de sang fixé et de sérosités pathologiques.

M. Tagnon, se basant sur des expériences faites à l'Institut bactériologique de Louvain, conteste la transformation des lymphocytes en myélocytes. Il nous indique également les résultats obtenus au même laboratoire par des injections de bacille de Koch dans le péritoine du chien

M. De Graef reproche au conférencier d'avoir passé sous silence la technique du cytodiagnostic. Il résume les dernières théories sur la physiologie des leucocytes et cite plusieurs exceptions aux formules leucocytaires généralement admises.

La séance du 26 janvier est marquée par l'une des plus belles conférences auxquelles nous ayons assisté l'année dernière. M. Van Schevensteen nous y démontre les grandes ressources de la Finsenthérapie dans le traitement des lupus. M. le docteur François d'Anvers avait eu la gracieuse obligeance de mettre à la disposition du conférencier tout un choix d'appareils uniques en Belgique. Je saisis cette occasion de lui présenter au nom de la Société médicale l'expression de nos sincères remerciments.

Dans une première partie de son travail, M. Van Schevensteen étudie l'action de la lumière sur les micro-organismes et sur les tissus végétaux et animaux. Il examine ensuite les lésions provoquées par les rayons lumineux sur la peau saine ; ces lésions sont aiguës ou chroniques.

Passant dans le domaine de la thérapeutique, il nous rappelle l'application des rayons rouges au traitement de la variole, puis il arrive au sujet de sa conférence : la cure des lupus par la lumière.

Des faits cités par le conférencier, il résulte que la Fisenthérapie est supérieure aux autres méthodes dans le traitement des lupus de la face. Seule l'extirpation totale doit lui être préférée dans les cas où elle est praticable. Ces conclusions, nous avons pu les vérifier par nous-mêmes sur une série de malades, alors en traitement à l'institut Nottebaum, et que M. Van Schevensteen avait eu l'heureuse inspiration de nous amener.

MM. Delfosse et Pira font une série d'objections que l'on peut résumer ainsi : la Fisenthérapie est un traitement de longue durée qui isole le malade de sa famille pendant des mois et même des années. Néanmoins il est regrettable que la rareté des instituts ne permette pas de généraliser d'avantage la méthode. M. le professeur Dandois estime que le pronostic doit être basé sur le siège initial de l'affection. Lorsque celle-ci a débuté aux muqueuses, les résultats du traitement deviennent aléatoires, quelque soit la méthode employée. MM. Nachtergael et Therasse apportent également quelques objections.

La réunion du 23 février est consacrée à M. Lauwens, qui nous lit une étude remarquable sur le choc traumatique.

Dans une première partie, l'auteur étudie le choc chez les animaux. Se basant sur les expériences de Brown-Séquard, Richet, Galléazi, etc., il arrive à la conclusion que les phénomènes du choc traumatique ont

pour cause essentielle un arrêt des échanges entre le sang et les tissus Cette inhibition des échanges est provoquée par une excitation négative émanée d'un centre situé dans le segment bulbo-protubérantiel de l'axe nerveux. L'action exagérée de ce centre est déterminée soit par une excitation violente des nerfs sensibles (choc traumatique proprement dit), soit par une influence des centres intellectuels (commotion psychique.)

A côté de ce phénomène essentiel, existe une série de symptômes graves du côté des grands appareils de l'organisme. Ces manifestations accessoires dominent souvent le tableau clinique et peuvent même exister à elles seules. C'est en se basant sur ces données que Philippen a défendu l'origine toxique des manifestations nerveuses post-tramatiques.

Passant ensuite à l'étude du choc en clinique, M. Lauwens s'applique à nous démontrer son existence et à l'individualiser de certains accidents dûs aux hémorragies, au refroidissement, au chloroforme, etc. Il existe des cas incontestables de choc, où ces causes ne peuvent entrer en ligne de compte. Ce fait est nettement mis en lumière par une série d'observations que l'auteur nous présente.

MM. Snacken et Fonteyn contestent la valeur démonstrative des expériences relatées par M. Lauwens. Prennent ensuite la parole MM. Delsse, Nachtergael, Courtoy et Oblin. En terminant M. le professeur ndois résume la question et conclut à la rareté relative du choc erveux pur, tel que l'entendent les physiologistes.

Le 23 mars, la parole est donnée à M. De Graef qui avait choisi comme ujet de son travail, l'étiologie de la malaria. L'orateur nous montre les ifférents aspects de l'hématozoaire de Laveran : corps sphériques, orps en rosace, corps falciformes, corps flagellés. Il nous expose nsuite le cycle décrit par le sporozoaire et sa transformation au cours e son évolution intra et extra-humaine. M. De Graef était parvenu à se rocurer quelques préparations qui nous ont permis de le suivre pas à as dans sa conférence. A propos du développement de l'hématozoaire hez l'anophélès, l'auteur indique les principales mesures prophylaciques à prendre.

A la réunion suivante, M. Nachtergael nous donne une étude très documentée sur la blennorragie chez la femme. L'auteur étudie méthodiquement les différentes localisations du gonocoque dans l'appareil génital féminin : inflammation des organes génitaux externes et de leurs glandes annexes, inflammation du vagin, de l'utérus, des trompes,

des ovaires et du péritoine. Il insiste spécialement sur les différe symptômes permettant de reconnaitre les vulvites et les bartholinit blennorragiques. Enfin pour chacune de ces affections, il nous résu le traitement. En terminant, M. Nachtergael signale quelques dispo tions prophylactiques capables d'enrayer la dissémination de la mal

Enfin à notre dernière réunion, M. Delfosse nous lit une belle étud sur la suggestion et son succédané moderne, l'hypnotisme. La psych thérapie ou l'art de guérir en usant de la crédivité inhérente à l'espè humaine, remonte à la plus haute antiquité : depuis les Égyptiens et le Hébreux jusqu'à nos jours on a essayé de guérir par suggestion et l'o a souvent réussi. Avec Messmer, l'hypnotisme entre dans une voi nouvelle; le mécanisme de la suggestion tour à tour interprété pa Faria, Braid, Charcot et les élèves de la Salpêtrière, reçoit enfin so interprétation scientifique grâce à l'école de Nancy dont l'un des plu illustres fondateurs fut Liébault.

La base de la psychothérapie est la suggestion, c'est-à-dire l'accepta tion d'une idée par le cerveau. Après quelques développements su l'origine de l'idée et le mécanisme de la persuasion, le conférencier es amené à la formule de Bernheim qui exprime la tendance innée qu nous avons à transformer l'idée en actes passifs ou actifs, en sensation périphériques ou en mouvements. La suggestion thérapeutique es basée sur ce principe, comme aussi le sommeil hypnotique n'est qu'un application de cette propriété mystérieuse du cerveau. Nous ayant ains menés au fond de la question, M. Delfosse nous expose les procédé modernes d'hypnotisation. Finalement il fait ressortir l'emploi théra peutique de la suggestion dans les écoles, particulièrement celle de Nancy où l'hypnotiseur obtient parfois des résultats curieux et inespé rés. Cette conférence quoique sortant un peu du cadre habituel de no travaux est fort goûtée et les applaudissements ne sont pas épargnés à M. Delfosse pour sa très intéressante étude.

Je dois signaler, en terminant, une communication de M. De Grae sur le micrococcus néoformans. L'auteur avait ensemencé des tubes à culture au moyen de fragments cancéreux provenant d'un carcinôme du sein. Quelques-unes des cultures avaient réussi et montraient des colonies répondant exactement au signalement donné par M. Doyen. Plusieurs préparations de micrococcus furent présentées à la réunion.

Tel est, Messieurs, l'exposé sommaire des principaux sujets traités devant vous l'année dernière. Comme vous le voyez, la Société Médicale est entrée dans une phase de prospérité qui ne fera que croitre, j'en ai

l'intime conviction. Nos travaux, tout modestes qu'ils paraissent ont d'ailleurs une importance réelle. Ils ont une valeur scientifique d'abord, car la science est faite d'observations et les moindres d'entre-elles méritent de fixer l'attention. Ils ont également une valeur de vulgarisation, à cette époque où les études médicales ont pris un développement si considérable.

M. le professeur Dandois l'a compris, en acceptant, il y a 10 ans, la présidence de notre Société. Je crois que nous ne pouvons lui donner de meilleur gage de notre reconnaissance, qu'en lui prouvant que les soirées, qu'il nous consacre, ne sont pas perdues au double point de vue de notre instruction médicale et de notre formation scientifique.

SÉMINAIRE HISTORIQUE.

ANNÉE 1904-1905.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université;
Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire de l'Université.
Président : M. l'abbé A. CAUCHIE, professeur d'histoire.
Secrétaires-rapporteurs : M. l'abbé LEBON, Joseph, bachelier en théologie;
M. VANDER ESSEN, Léon, docteur en philosophie et lettres;
Le R. P. WILLAERT, Léopold, S. J., docteur en philosophie et lettres.
Bibliothécaires : M. l'abbé VERMAUT, Julien, licencié en théologie;
M. l'abbé DELANNOY, Paul, bachelier en droit canon.

Ont pris part aux travaux :

I. CONFÉRENCES HISTORIQUES, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. L'abbé Colens, Louis, licencié en théologie.
L'abbé Logghe, Achille, licencié en théologie.
L'abbé Meeusen, Victor, licencié en théologie.
L'abbé Noël, Léon, licencié en théologie.
L'abbé Tobac, Édouard, licencié en théologie.
L'abbé Vermaut, Julien, licencié en théologie.
L'abbé Glénisson, Émile, licencié en droit canon.
Le R. P. Palandri, Eletto, O. F. M., licencie en sciences morales et historiques.
M. L'abbé Brohée, Abel, bachelier en théologie.
Le R. P. Legrand, Martial, O. C., bachelier en théologie.
Le R. P. Mulligan, Sylvestre, O. C., bachelier en théologie.
MM. L'abbé Tessens, François, bachelier en théologie.
L'abbé Van Cauwenbergh, Jean, bachelier en théologie.
L'abbé Delannoy, Paul, bachelier en droit canon.
L'abbé Deschepper, René, bachelier en droit canon.
L'abbé Bruynseels, Auguste, bachelier en théologie.
L'abbé Buysschaert, Georges, bachelier en théologie.
L'abbé Coppens, René, bachelier en théologie.
Le R. P. Fréson, Alphonse, M. S. C., bachelier en théologie.

M. L'abbé Lecouvet, Jules, bachelier en théologie.
L'abbé Lens, Joseph, bachelier en théologie.
L'abbé Leroux, Eugène, bachelier en théologie.
L'abbé Lottin, Joseph, bachelier en théologie.
L'abbé Urbain, Pierre, bachelier en théologie.
L'abbé Tasiaux, Adelin, bachelier en théologie.
L'abbé Vanderheeren, Achille, bachelier en théologie.
L'abbé Bamps, Arthur, bachelier en droit canon.
Le R. P. De Smedt, Remi, O. C., bachelier en droit canon.
M. L'abbé Monin, Arthur, bachelier en droit canon.
L'abbé Prein, Auguste, étudiant en droit canon.
L'abbé Raty, Louis, candidat en philosophie et lettres.
Le R. P. Strybosch, François, des missionnaires du Sacré-Cœur.
M. L'abbé Arendt, Joseph, étudiant en théologie.
L'abbé De Caluwe, Joseph, étudiant en théologie.
L'abbé Ghio, Jacques, étudiant en théologie.
Le R. P. Goldaracena, Ladislas, O. C., étudiant en théologie.
M. L'abbé Meulepas, Louis, étudiant en théologie.
L'abbé Peeters, Xavier, étudiant en théologie.
L'abbé Callewaert, Henri, étudiant en droit canon.
L'abbé De Craene, Basile, étudiant en droit canon.
L'abbé De Jong, François, étudiant en droit canon.
L'abbé Govaerts, Louis, étudiant en philosophie et lettres.

II. Travaux pratiques sur les institutions du moyen age, a la faculté de philosophie et lettres.

Le R. P. Willaert, Léopold, S. J., docteur en philosophie et lettres.
Le R. P. Baur, Chrysostome, de l'ordre de St-Benoit.
Le R. P. Libert, A. M., O. P., licencié en sciences morales et historiques.
Le R. P. Palandri, Eletto, O. F. M., licencié en sciences morales et historiques.
M. L'abbé Smits, Xavier, licencié en sciences archéologiques.
L'abbé vande Walle, Paul, licencié en sciences morales et historiques.
Blondiau, Adolphe, candidat en philosophie et lettres.
Dancot, René, candidat en philosophie et lettres.
Le R. P. de Moreau d'Andoye, Edgar, S. J., candidat en philosophie et lettres.

Le R. P. Goetstouwers, Jean-Baptiste, S. J., candidat en philosop[h]
et lettres.
MM. Mottart, Alphonse, candidat en philosophie et lettres.
Tihon, Amand, candidat en philosophie et lettres.
Fierens, Alphonse, candidat en philosophie et lettres.
Beckers, Charles, étudiant en philosophie et lettres.
Le R. P. Legrand, Martial, O. C., bachelier en théologie.
MM. L'abbé Delannoy, Paul, bachelier en droit canon.
L'abbé Deschepper, René, bachelier en droit canon.
L'abbé Monin, Arthur, bachelier en droit canon.
Le R. P. De Smedt, Remi, O. C., bachelier en droit canon.
Le R. P. Isturiz, Célestin, O. C., bachelier en droit canon.
MM. L'abbé Wauthy, Alidor, licencié en philosophie thomiste.
Belpaire, Bruno, licencié en philosophie thomiste.
Le R. P. Vanden Broeck, Pierre, de l'ordre des Frères Prêcheurs.
Le R. P. Van Haelst, Henri, de l'ordre des Frères Prêcheurs.

III. Exercices critiques sur les sources, a la faculté de théolo[gie]

MM. L'abbé Glénisson, Émile, licencié en droit canon.
L'abbé Delannoy, Paul, bachelier en droit canon.
L'abbé Deschepper, René, bachelier en droit canon.
L'abbé Bamps, Arthur, bachelier en droit canon.
Le R. P. De Smedt, Remi, O. C., bachelier en droit canon.
Le R. P. Isturiz, Célestin, O. C., bachelier en droit canon.
MM. L'abbé Monin, Arthur, bachelier en droit canon.
L'abbé Prein, Auguste, étudiant en droit canon.
L'abbé Callewaert, Henri, étudiant en droit canon.
L'abbé De Craene, Basile, étudiant en droit canon.
L'abbé De Jong, François, étudiant en droit canon.
Le R. P. Dero, Épiphane, O. C., étudiant en droit canon.
M. Vander Essen, Léon, docteur en philosophie et lettres.
Le R. P. Baur, Chrysostome, de l'ordre de St-Benoit.
Le R. P. Palandri, Eletto, O. F. M., licencié en sciences morales et h[is]
toriques.
MM. L'abbé Raty, Louis, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Govaerts, Louis, étudiant en philosophie et lettres.
Van Isacker, Philippe, étudiant en philosophie et lettres.
Verwaest, Aloïs, étudiant en philosophie et lettres.

—

RAPPORT
;ur les travaux du SÉMINAIRE HISTORIQUE pendant l'année académique 1904-1905 (1).

I.

Conférences historiques.

(Rapport de M. l'abbé J. Lebon.)

.es Relations entre l'Église et l'État en France sous l'Ancien Régime 16-1789) firent l'objet du cours d'histoire ecclésiastique à la Faculté Théologie pendant l'année 1903-1904. La question gallicane et la ;stion protestante fixèrent ainsi l'attention des membres du Séminaire torique et leurs études spéciales se portèrent sur certaines personna- s, sur certains événements dont l'influence peut être dite considérable ;ette époque, et qui ont suscité plus d'une controverse parmi les toriens modernes.

.es théories gallicanes en France ne sont point une doctrine qui ıarait subitement en un système complètement élaboré et parfaite- nt coordonné : elles furent le fruit d'une préparation lente mais sûre, progressa par une série d'empiètements du pouvoir séculier, et ıtaques contre l'autorité du souverain pontife. M. l'abbé R. Coppens dia l'*Élaboration de la théorie conciliaire, son application aux conciles Pise, de Constance et de Bâle* (2).

I) Sur le but et l'organisation des trois sections que comprend le Sémi- ıre historique voir : *Université catholique de Louvain. Le Séminaire torique.* Louvain, 1905.

2) **Sources** : Mansi, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima col- tio.* t. XXVI-XXIX. Paris, 1903-1904 ; Von der Hardt, *Œcumenicum nstantiense Concilium.* Leipzig, 1700 ; Finke, *Acta Concilii Constantien-* , t. I. Munster, 1896 ; Le même, *Forschungen und Quellen zur Geschichte s Constanzen Concils.* Munster, 1889 ; Haller, *Concilium Basiliense : idien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel.* Bâle, 1903. Les *œuvres de* Gerson (cf. *infra* la bibliographie de M. Bruynseels).
Ouvrages généraux : Les traités canoniques et dogmatiques de

Avant ces mémorables assemblées, la discussion avait déjà produit une foule d'écrits à tendances nettement caractérisées. Augustinus Triumphus et Alvarez Pelayo enseignaient que Jésus-Christ a légué à Pierre et à ses successeurs la plénitude de son pouvoir sur toute créature. Mais, en admettant, le premier qu'un pape peut tomber dans l'hérésie, l'autre que l'Église est le seul sujet de l'infaillibilité, ils étaient amenés à reconnaitre en certaines circonstances la supériorité du concile œcuménique : leur défense de la papauté était inhabile et incomplète. Les adversaires du pape mettaient moins de réserve à leurs affirmations : Marsile de Padoue, Occam, etc., ont tous les éléments de la théorie conciliaire et n'attendent que l'occasion de la faire prévaloir.

Or, c'est l'époque du grand schisme, et dès 1380 on rencontre des esprits auxquels le concile général semble le seul remède efficace à cette calamité. Cependant, la perspective de porter atteinte au pouvoir pontifical et les difficultés d'ordre pratique : convocation, présidence d'un tel concile, causent quelques hésitations. Henri de Langenstein, Conrad de Gelnhausen tiennent que le concile constitue l'autorité suprême dans l'Église. L'université de Paris suit ces docteurs, ainsi que le prouve le discours de Gerson, le 1[er] janvier 1409. Les discussions théoriques n'aboutissent point à une solution du conflit, mais elles préparent les esprits à la prochaine application de la théorie conciliaire.

Le 25 mars 1409 s'ouvrait à Pise le concile convoqué par les cardinaux de Grégoire XII et de Benoit XIII. Quoi qu'en disent certains théologiens,

Ecclesia, de Romano Pontifice : BELLARMIN, BOUIX, WILMERS, etc Les *histoires de l'Église, des Conciles et des Papes* à cette époque : HERGENROETHER, HÉFÉLÉ, PASTOR, etc. — **Travaux spéciaux** : SCHELSTRAETE, *Tractatus de sensu et auctoritate decretorum Concilii Constantiensis*, sess. 4a et 5a ; ARNAULD, *Eclaircissements sur l'autorité des Conciles généraux et des Papes, ou explications du vrai sens des trois décrets des sessions 4e et 5e du Concile de Constance, contre la dissertation de Schelstraete*, 1701 ; MAIMBOURG, *Histoire du Grand Schisme d'Occident*. Paris, 1722 ; JUNGMANN, *Dissertationes selectae*. Diss. 13a, 14a, 15a. Ratisbonne, 1885 ; FUNCK, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*. Paderborn, 1897 ; NOËL VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*. 4 vol. Paris. 1896-1901 : SALEMBIER, *Le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1900 ; BLIEMETZRIEDER, *Ein kanonistiche Tractat für das Pisaner Concil*. Gratz, 1902 ; KNEER, *Die Entstehung der conciliaren Theorie zur Geschichte des Schismas und der Kirchenpolitik*. Rome, 1895 ; HIRSCH, *Ausbildung der konziliaren Theorie im XIVen Jahrhundert*. Vienne, 1903 ; PÉROUSE, *Le cardinal Louis Aleman, président du Concile de Bâle et la fin du Grand Schisme*. Lyon, 1904.

les Pères osèrent déposer un pape, puisqu'ils proclamèrent la déchéance des deux prétendants et élurent Alexandre V. — A Constance, dans la 4e et dans la 5e session on prétendit donner à la théorie conciliaire une portée dogmatique : il fut solennellement déclaré que « régulièrement réuni, et représentation légitime de la chrétienté entière, le concile ne pouvait être dissous ni transféré en un autre lieu par la retraite du pape;... que tout chrétien, et le pape lui-même, devait obéissance au concile œcuménique en ce qui concerne la foi, l'extinction du schisme et la réforme générale de l'Église dans son chef et dans ses membres. » On affirme que Martin V a implicitement réprouvé les décisions de ces sessions, mais, en étudiant les circonstances qui provoquèrent les paroles bien connues du pontife, M. Coppens n'y trouve aucune allusion aux dits décrets.

Enfin, le concile de Bâle, en février 1432, tient le même langage touchant la supériorité du concile général sur le pape. Les actes des Pères ne sont qu'une suite d'atteintes plus ou moins graves à l'autorité du pontife romain, et quand, en 1437, Eugène IV réunit à Ferrare les cardinaux et évêques fidèles au Saint-Siège, l'audace à Bâle ne connaît plus de bornes et l'anarchie des idées atteint son comble.

La théorie conciliaire n'est point née dans les assemblées dont il a été question ; le schisme fit son succès rapide et donna lieu à son application fréquente. L'absence des cardinaux au concile de Constance ne prouve pas d'une manière générale leur opposition aux idées qui y furent avancées, défendues et solennellement proclamées. La supériorité du concile doit, sans doute, être répudiée au nom des droits du souverain pontife; mais les circonstances exceptionnelles semblaient imposer ce décret comme la seule issue possible d'une situation intolérable, comme le seul moyen de rétablir l'unité dans l'Église, déchirée par trente-six années de luttes intestines (1).

Quelles étaient donc les théories des docteurs de l'époque sur la puissance ecclésiastique? Cette pensée poussa M. l'abbé A. BRUYNSEELS à examiner *la doctrine de Jean Gerson sur le pouvoir de l'Église* (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé A. BRUYNSEELS.

(2) **Sources :** Les *œuvres* de GERSON. Pour les éditions partielles ou complètes, voir SCHWAB, *o. c. infra.* Citons : *Operum* JOHANNIS GERSON, Cancel. Paris., volumina I, II, III, anno 1483, vol. IV, anno 1484 impressa Coloniae per Johannem Koelhoff, in-fo ; JOHANNIS GERSONII, *Doctoris theo-*

En faire, comme d'aucuns le veulent, un révolutionnaire, un chef de parti, l'âme de l'université de Paris; prétendre, avec d'autres, qu'il ne donnait lui-même à ses affirmations aucune portée dogmatique; ou le montrer enfin dans de perpétuelles variations de doctrine, sur la foi d'écrits que la critique moderne refuse de lui attribuer désormais, c'est mal connaître le *Doctor christianissimus*. La vérité historique ne se ren contre point sur ces différentes voies. Une conclusion scientifique et sûre ne peut se dégager que de l'examen simultané de l'activité politique et religieuse du chancelier et du développement de ses idées.

Dès le temps de ses études à Paris, Gerson subit l'influence des doctrines peu traditionnelles de son époque; l'enseignement de Pierre d'Ailly, les œuvres d'Henri de Hesse et d'Occam expliquent la déclaration solennelle de son doctorat : que « les dignitaires de l'Église, même le pape, sont obligés de déposer leur pouvoir, s'il est exercé au détriment de l'Église. » Esprit pratique, préoccupé avant tout de faire cesser le schisme, il s'oppose aux moyens extrêmes, à la soustraction d'obédience et à un procès en déposition : c'est l'abdication qu'il réclame. Ses efforts n'aboutissant pas, il soutient l'amovibilité du souverain pontife, mais il continue à faire appel au jeûne et à la prière. Si le droit ecclésiastique contredit sa doctrine, Gerson enseigne qu'il faut cesser d'entendre à la

logi et cancellarii Parisiensis, opera omnia, novo ordine digesta et in V tomos distributa.... opera et studio M. L. Ellies Du Pin. Anvers, 1706. — **Ouvrages généraux** : Voyez la littérature du travail de M. Coppens, et : B. Bess, *Frankreichs Kirchenpolitik und der Prozess des Jean Petit.* Marbourg, 1891; Noël Valois, *o. c.*; Salembier, *o. c.* — **Travaux spéciaux** : Verney Stephanus, *Johannes Charlierus de Gerson in tumulo gloriosus* (dans Ellies Du Pin, *Opera omnia*, pp. 189 ss); Richerius, *Apologia pro Johanne Gerson pro suprema Ecclesiae et Concilii generalis auctoritate*. Lyon, 1676; Mittenleiter, *Joannes Gerson und seine Zeit.* Augsbourg, 1837; Ch. Schmidt, *Essai sur Jean Gerson.* Strasbourg, 1839; Jean Thomassy, *Gerson et le Grand Schisme d'Occident*. Paris, 1843; Jean Müller, *Essai sur Jean Charlier considéré comme réformateur.* Strasbourg, 1851; Schwab, *Johannes Gerson, professor der Theologie und Kanzler der Universität Paris.* Wurzbourg, 1859; Zurcher, *Gerson's Stellung auf dem Concil von Constanz : Studien zur Katastrophe derselben (Untersuchung zur mittelalt. Geschichte.* II, III). Leipzig, 1871; Labitte, *Jean Gerson*, dans *La France littéraire*, Paris, 1836; M. J. Boileau, *Les variations doctrinales du chancelier Gerson sur l'infaillibilité et la souveraineté pontificales avant, pendant et après le Concile de Constance*, dans la *Revue du monde catholique*, t. LXV (1881), pp. 60-80; 395-416; 627-645.

lettre les principes impuissants à éteindre le schisme, et s'en rapporter au droit divin et naturel pour appliquer les lois positives en tenant compte de leur fin, laquelle, dans l'espèce, n'est autre que de procurer l'unité et la paix à l'Église.

Gerson n'assista pas au concile de Pise. Néanmoins M. Bruynseels maintient l'authenticité du *Sermo habitus coram Alexandro Papa in die Circumcisionis Domini*. L'encadrement historique est une pure fiction littéraire : c'est une sorte de lettre ouverte au qape, pour l'engager à l'union avec les Grecs, à la réforme et à la pacification religieuses.

Différents écrits du chancelier exposent avec plus de détails sa conception du droit positif. Un élément capital s'ajoute ici à la théorie : la distinction entre la partie variable et la partie invariable dans l'Église, entre la puissance ecclésiastique envisagée en elle-même et en ceux qui la possèdent. C'est moins le fruit d'une méditation qui considère la réalité des choses que l'élaboration d'un esprit frappé du lamentable spectacle des circonstances présentes. Gerson s'efforce d'établir que le pape est justiciable d'un concile œcuménique ; sa modération croit trouver dans une distinction purement logique le moyen de concilier l'institution divine du souverain pontificat avec l'amovibilité du souverain pontife.

Au concile de Constance, même théorie, exposée cependant avec plus d'ensemble. Le chancelier reste dans la logique de son système en plaçant le concile œcuménique au-dessus de toutes les lois positives et en refusant de souscrire à la décision de Martin V : *Nulli fas est a Romano Pontifice appellare*. L'infaillibilité pontificale ne constituait pas encore un dogme défini, et nous aurions tort de juger l'attitude des docteurs de cette époque d'après nos idées modernes.

En reconnaissant au concile les pouvoirs qui ne reviennent qu'au Saint-Siège, Gerson ne fit qu'appliquer à l'Église les principes aristotéliciens sur le gouvernement de la société civile. Il se voit inévitablement amené à introduire dans la société religieuse une sorte de régime représentatif qui lui répugne. Sa distinction entre l'élément variable et l'élément invariable dans la puissance ecclésiastique le sauve, à ses yeux, mais elle cause dans son système des obscurités de concepts, des contradictions objectives ; elle est, dans ses conséquences extrêmes, essentiellement destructive du pouvoir pontifical. Toutefois, il faut se garder de mettre le chancelier de Paris sur le même rang que Wiclef, Huss et Luther : la situation critique, le désarroi doctrinal rendent compte de bien des égarements. S'il donne à sa théorie une portée dogmatique et

absolue, le Docteur très chrétien vise à prévenir tout retour du schisme. Son esprit conservateur et pratique se révèle quand il maintient, au prix d'une contradiction avec lui-même et à l'encontre de l'avis de plusieurs savants de son époque, l'institution divine du pontificat suprême. Encore une fois, la vérité historique n'apparait lumineuse que dans le cadre des événements (1).

* * *

Venons-en à la question protestante. On connait le désir général de réforme qui se manifestait au xv[e] siècle. La France n'y restait point étrangère, et l'on a même voulu y rencontrer des essais de réforme orthodoxe, indépendants des idées allemandes. M. l'abbé P. Urbain étudia une des personnalités marquantes du fameux cercle de Meaux, dans son travail sur *Lefèvre d'Étaples et la Réforme en France* (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par le R. P. Ladislas Goldaracena, O. C.

(2) **Sources** : Les *œuvres* de Lefèvre d'Étaples : S. Pauli *Epistolae XIV in Vulgata editione...* Paris, 1512; *Commentarii initiatorii in quatuor Evangelia*. Bâle, 1527; *De Maria Magdalena et triduo Christi disceptatio*, Paris, 1517; Marc Grandval, *In apologiam Mariae Magdalenae peccatricis*. Paris, 1518; Le même, *Apologiae seu defensorii Ecclesiae catholicae... testamentum*. Paris, 1519; Natalis Beda, *Scolastica declaratio sententiae et ritus Ecclesiae de unica Magdalena*. Paris, 1519; Le même, *Annotationum in Jac. Fabrum Stapulensem libri II*, Paris, 1526; Hubert Thomas Leodius, *Annalium de vita et rebus gestis illustrissimi Frederici II, electoris palatini*, lib. XIV, 1624; Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, 3 vol. Paris, 1724-1728; Herminjard, *Correspondance des réformateurs de langue française* (1512-1543). Genève, 1866; H. Laemmer, *Monumenta historiam ecclesiasticam saec. XVI illustrantia, ex tabulariis S. Sedis Apostolicae*, Fribourg. e, B.: 1861. — **Ouvrages généraux** : Th. de Bèze, *Histoire des Églises réformées au royaume de France*, éd. Baum et Cunitz, 3 vol. Paris, 1883-1889; Haag, *La France protestante*, éd. Bordier, 8 vol. Paris, 1877-1898. — **Travaux spéciaux** *a*) sur Lefèvre d'Étaples : Bonnet, *Les derniers jours de Lefèvre d'Étaples, d'après des documents inédits*, dans le *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 1[re] série, t. IX (1862), pp. 211-216: Graf, *Essai sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Étaples* (Diss.). Strasbourg, 1842; J. Bernard, *Jacques Lefèvre d'Étaples, son influence sur les origines de la réformation française*. Cahors, 1900; Van Proosdij, *Jacques Lefèvre d'Étaples, voorganger van Calvijn*. Leyde, 1900. *b*) Sur Briçonnet, le cercle de Meaux, etc. : S. Berger, *Le procès de Guillaume Briçonnet au parlement de Paris en 1525*, dans le *Bulletin cité*, 4[e] série, t. IV (1895), pp. 7-22; P. A. Becker,

Une rapide introduction montre la France engagée dans le mouvement humaniste, qui développe l'esprit critique et le principe du libre examen. Les abus frappent tous les yeux, mais plusieurs essais de réforme avortent; les tendances gallicanes imprègnent les relations avec Rome. Dans ce milieu apparaît Lefèvre d'Étaples, bientôt professeur de philosophie à Paris. Vers 1500 il s'occupe beaucoup de mystique : ce chemin le mène à l'étude des Saintes Écritures. Car c'est sous forme de commentaires sur divers livres de l'Ancien et du Nouveau Testament que le réformateur fait connaître ses idées. Le Psautier quintuple, en 1509, contient déjà son principe d'interprétation. Mais il faut chercher surtout les doctrines dans les commentaires sur les quatre Évangiles et sur les Épîtres de S. Paul. M. Urbain les rattache à quelques points saillants.

L'Écriture Sainte est l'unique règle de la foi; l'interprète a besoin d'une illumination divine pour découvrir avant tout le sens, parfois allégorique, voulu par le Saint-Esprit. La concupiscence constitue en chaque homme le péché originel : la mort en est une conséquence. Sans dénier le mérite aux bonnes œuvres, Lefèvre tient pour conditions de la justification, don gratuit du Christ, la foi spéculative et les œuvres qui la manifestent. La Pénitence est requise pour effacer le péché mortel. Dans l'Eucharistie, le Christ est présent, semble-t-il, en vertu de son ubiquité et le fidèle perçoit, par la foi, les fruits de la réception de son corps divin. Les vœux monastiques, le célibat ecclésiastique sont reçus par Lefèvre, mais avec de vives critiques.

Quoi d'étonnant donc que la Sorbonne, gardienne vigilante d'une rigoureuse orthodoxie, ait suscité des difficultés au hardi commentateur? Les démêlés commencent au sujet de la dissertation sur Marie-Madeleine : on pouvait cependant attaquer davantage les commentaires sur les Épîtres. Plusieurs condamnations furent éludées, grâce à la protection du roi François Ier. Enfin, en 1525, la Sorbonne censure 48 propositions extraites de l'ouvrage : « Les Épîtres et les Évangiles des 52 dimanches de l'an ». Les poursuites contre Briçonnet et ses adhérents marquent la fin du cercle de Meaux. Lefèvre, réfugié à Strasbourg, est rappelé par le roi. Il meurt en 1537, comme il semble avoir vécu, plutôt en protestant qu'en catholique.

Marguerite, duchesse d'Alençon, et Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, d'après leur correspondance manuscrite, dans le *Bulletin cité*, 4e série, t. IX (1900), pp. 395-477; DOUMERGUE, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*. Lausanne, 1899.

Ses doctrines, on l'a remarqué, contiennent tous les germes des erreur réformées. Ses relations furent toujours suspectes et c'est à bon droi que M. Urbain le range parmi les précurseurs immédiats du protestan tisme dans cette réforme française, antérieure en un certain sens a mouvement allemand, qui l'influença sans la causer. Elle n'aurait d'ailleu point conservé le cachet d'orthodoxie dont on voulait la marquer. Il fau savoir gré à la Sorbonne de son énergique résistance : elle fut honorabl et elle aurait triomphé sans les complaisances de François I[er] (1).

Lefèvre d'Étaples avait fait école au sein de l'Université et détermin au nom de la critique indépendante, un courant d'opposition à l'ense gnement traditionnel. Son élève, Guillaume Briçonnet, devenu évêqu de Meaux, mit toute son ardeur à la réforme de son diocèse. Le cerc ne tarda pas à manifester des tendances luthériennes, et, comme nou l'avons dit, la protection du roi et de Marguerite d'Angoulême n'empêch point la Sorbonne et le Parlement d'exercer une vigoureuse répressio dans un sens nettement conservateur.

C'est l'histoire de cette opposition catholique que M. l'abbé G. Bu SCHAERT nous retrace dans une savante étude sur *les polémiques dogma tiques en France au sujet du Luthéranisme (1520-1545)* (2). La Sorbonn

(1) Ce travail a été critiqué d'office par le R. P. SYLVESTRE MULLIGA O. C.

(2) **Sources** : NATALIS BEDA, *Annotationum in Jac. Fabrum Sta libri duo et in Erasmum liber unus*. Paris, 1526; JUDOCI CLICHTOVE *Antilutherus*. Paris, 1524; LE MÊME, *Propugnaculum Ecclesiae advers Lutheranos*. Paris, 1526; LE MÊME, *Compendium veritatum ad fide pertinentium*. Paris, 1528; *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règn de François I* (1515-1536), éd. L. LALANNE. Paris, 1854; DU BOULAY, *Histori Universitatis Parisiensis*. Paris, 1665-1679; DELISLE, *Notice sur un regist de la Faculté de Théologie pendant les années* 1505-1533. Paris, 189 A. LEFRANC, *Un nouveau registre de la Faculté de Théologie*, dans l *Bulletin de l'histoire du prot. franç.*, 4e série, t. XI (1902), p. 14-19; Du PLESSIS D'ARGENTRÉ, *o. c.* — **Travaux.** *a*) **Généraux** : Voyez outre la bibliographie citée par M. URBAIN : FLORIMOND DE RAEMOND, *Histoire de la naissance de l'hérésie en France*, livre 7 de l'*Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*. Rouen, 1623; A. CHEVIL-LIER, *Origine de l'imprimerie de Paris*. Paris, 1694. — *b*) **Spéciaux** : CH. SCHMITT, *Gérard Roussel, prédicateur de la reine Marguerite de Navarre*. Strasbourg, 1845; VAN DER HAEGHEN, *Bibliotheca belgica*, 1re série, t. IV, *Clichtove*. Gand, 1888; CLERVAL, *De Judoci Clichtovei Neoportuencis vita et operibus* (Diss.). Paris, 1894; C. CARON, *Noël Béda, principal du collège de Montaigu, syndic de la faculté de théologie*

conduite par son syndic, Noël Béda. Elle condamne Luther, en 1521, isure les membres du cercle de Meaux et sévit contre Gérard Roussel : décisions sont docilement exécutées par le Parlement, qui profite de captivité de François Ier pour se débarrasser de Berquin. Le concile Sens (1528) formule la vraie foi catholique contre les luthériens et reprend, par ses *Decreta morum*, une sérieuse réforme.

I. Buysschaert détermine ensuite nettement la position des partis. çonnet veut séparer sa cause de celle de Luther, mais les doctrines l'évêque de Meaux et des siens sur la justification par la foi, sur la ine suffisance de l'Écriture, sur le culte des saints, etc., seraient ficilement orthodoxes. Érasme, personnellement adversaire des luthéns, tient des opinions avancées sur le pouvoir législatif de l'Église et mérite des œuvres. On rencontre des propositions clairement héréues sur la hiérarchie et la puissance ecclésiastique, dont les préceptes it méprisés. En face des réformateurs se dressent les chefs de l'oppoion : Noël Béda, énergiquement adversaire de toute innovation, et chtove de Nieuport, autrefois élève de Lefèvre d'Étaples, mais que la istance de la Sorbonne a converti. La réaction catholique ne transige avec les idées, ni avec les tenants de la prétendue réforme : son oppoion est catégorique et totale. Le conférencier s'attache à l'œuvre et x doctrines de Clichtove. La réfutation des hérétiques amène ce dernier ffirmer fortement l'autorité de l'Église et de sa hiérarchie, la valeur ses préceptes, l'origine divine du célibat ecclésiastique. Il relève le rite des bonnes œuvres et leur rôle dans la justification, le caractère véritable sacrifice de la messe. La Sorbonne se jette aussi dans les ntroverses sur les questions librement discutées : contre Érasme elle itient l'authenticité des œuvres de Denys l'Aréopagite; elle condamne traduction des Écritures en langue vulgaire, mais uniquement à cause s difficultés de cette époque troublée. L'exégèse, toutefois, reste peu tique; elle se défie de l'étude du grec et de l'hébreu et semble, comme réformateurs eux-mêmes, confondre la provenance des Livres Saints ec leur canonicité.

Les polémiques furent vives; malgré certaines exagérations, la Sor-

Paris (position des thèses à l'École des Chartes). Paris, 1898; R. ROLAND, *dernier procès de Berquin*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'his- ire des écoles de Rome et d'Athènes*, t. XII (1892). pp. 314-325; S. BERGER, *t. cité;* A. LEFRANC, *Les idées religieuses de Marguerite de Navarre après son œuvre poétique*. Paris, 1898.

bonne ne paraît pas avoir été systématiquement opposée à toute
de progrès et de rénovation. Mais la prétendue réforme orthodoxe
trop de points de contact avec les tentatives luthériennes. A l'appı
sainement, nous nous plaisons à le répéter, le rôle de la Sorbon
dignement rempli. Le luthéranisme ne pouvait subsister en Fran
il fallut Calvin pour grouper les parties éparses du mouvement ı
matique (1).

La tâche d'étudier le réformateur genévois et son œuvre éc
M. l'abbé A. Vandenheeren. L'objet du travail : *Calvin : Institutio* ı
tianae religionis, était de donner une analyse du système contenu
le livre des Institutions chrétiennes (2).

La réforme allemande de Luther, les tentatives de Wiclef en A
terre et de Huss en Bohême, avaient un caractère plutôt nationa
certain universalisme distingue l'œuvre de Calvin, d'ailleurs bien
systématiquement coordonnée et radicalement opposée à l'Église ron
et à la Tradition. Les circonstances politiques, la guerre d'indépend
contre la maison catholique de Savoie, furent proprement les caus
l'introduction du protestantisme à Genève. Pour défendre ses c

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé A. Brohée.

(2) **Sources** : Les *œuvres* de Calvin : *Institutio christianae religi Johanne Calvino authore*. Genève, 1602; *Opera quae supersunt om* 59 vol. dans le *Corpus reformatorum* (t. 29-87). Brunswick et Berlin, 1897. — **Ouvrages généraux** : Les *Dogmengeschichte* de Harn Dorner, Seeberg ; A. Schweizer, *Die protestantische Centraldog in ihrer Entwicklung innerhalb der reformirten Kirche*, t. I, Zu 1854; Haag, *La France protestante*, t. III, col. 508-546. Paris, 18 R. Sohm, *Kirchenrecht*. Leipzig, 1892. — **Travaux spéciaux** : J. K lin, *Calvins Institutio nach Form und Inhalt in ihrer geschichtli Entwicklung*, dans *Studien und Kritiken*, pp. 7 ss., 410 ss. Gotha, 1 J. W. Kampschulte, *Johann Calvin. Seine Kirche und sein Staa Genf*, t. I-II. Leipzig, 1869-1899; F. Buisson, *Sébastien Castellion, sa et son œuvre*, 2 vol. Paris, 1892; C. A. Cornelius, *Die Gründung calvinischen Kirchenverfassung in Genf* (1541), dans les *Abhandlun* de l'Académie de Munich, t. XX (1893), pp. 251-289; E. Choisy, *La t cratie à Genève au temps de Calvin*. Genève, 1897; E. Doumergue, *J Calvin, les hommes et les choses de son temps*, t. II, *les premiers es* Lausanne, 1902; Fairbairn, *Calvin and the reformed Church*, dans *Cambridge modern History*, éd. A. W. Ward, G. W. Prothero et M. l thes, t. II. Cambridge, 1903; Brunetière, *L'œuvre réformatrice de Cal* dans son *Histoire de la littérature française classique*, t. I, pp. 193 Paris, 1904.

:cutés en France et posséder en même temps un manuel
Calvin publie à Bâle, en 1536, l'*Institutio christianae reli-*
iccès et l'influence furent énormes. La théorie est essen-
raditionaliste : c'est la religion du Livre. Le caractère
it est directement manifesté par le témoignage de l'Esprit
même lumière qui sert à interpréter la Sainte Écriture,
Pères et les commentateurs. *Probandi sunt spiritus, num*
fait cependant, Calvin s'attribue l'infaillibilité.
.e du calvinisme est le dogme de la prédestination. Un
ıbsolu et antécédent de Dieu destine certains hommes à
:hez les justes, tous les actes sont des péchés, mais la
st les couvre : elle est imputée à ceux qui ont la foi,
connaissance ferme et certaine de la bienveillance divine
la vérité des promesses du Sauveur. Les bonnes œuvres
ır utilité : Calvin déclare que quiconque pèche témoigne
ıossède la foi qu'en apparence. C'est une digue qu'il essaie
bordement de l'immoralité. Quant au reste des hommes,
:rnelle qui les attend, ils pèchent nécessairement, sans
sponsables puisque dans la chute originelle c'est l'homme
.e impossibilité de bien agir. A cette même doctrine de
ın absolue au ciel ou à l'enfer se rattachent toutes les
u système.
conçue l'organisation des institutions publiques? Dans
x, l'Église invisible est sans doute distincte de l'Église
lvin tend à les identifier. L'Écriture Sainte lui fournit une
'hie : il y a des pasteurs, des anciens, des docteurs et
principe matériel est la christocratie; si le peuple inter-
consentement, c'est du Christ lui même que les élus
ıtorité. L'organisme fondamental du pouvoir exécutif est
Dans l'ordre politique, l'État a pour mission première et
:iller positivement aux intérêts de la religion et de l'Église
:rver les lois, même par la force. Le péril de despotisme
l'établissement du magistère ecclésiastique comme direc-
l'âme, c'est l'Église, l'État n'est que le corps. On doit
nce aux princes, sauf le cas où leur action contredirait
s par l'Écriture. On le voit : le changement total d'attitude
français à l'égard de la royauté quand, en 1584, Henri de
ı candidature au trône, était en conformité parfaite avec
:. Tout est sévèrement réglé dans la vie quotidienne;

partout s'affirme le rôle dominateur, l'ingérence du Consistoire. En théorie, son pouvoir est d'ordre purement spirituel, mais souvent il force l'État à infliger aux délinquants des peines temporelles.

M. Vanderheeren a bien mis en lumière les qualités d'organisateur de Calvin, la logique de son système et le caractère de sévérité, disons de dureté, qui marque toute son œuvre (1).

Un de ses amis, moins rigide, prit, après Calvin, la direction de l'Église réformée de Genève. Nous voulons parler de *Théodore de Bèze*, dont M. l'abbé J. Lens a cherché à déterminer *les théories politico-religieuses* (2).

Dans leurs grandes lignes, les idées religieuses de Théodore de Bèze sont conformes aux doctrines de l'Institution chrétienne. La foi joue le rôle principal, elle est produite en nous par la parole de Dieu et par les sacrements. L'Évangile nous délivre de la malédiction de la Loi, et nous propose la justice divine et les promesses de Jésus-Christ. Il n'y a que deux sacrements : le Baptême et la Cène; le signe est l'élément matériel, extérieur : il est perçu par tous. La chose signifiée est le Seigneur lui-même; seuls, les vrais fidèles y ont part.

La forme de l'Église est plus démocratique que chez Calvin. Le concile général, convoqué et présidé par le magistrat civil, maintient la pure doctrine évangélique; ses décisions s'imposent à l'obéissance générale, sans toutefois l'emporter sur le témoignage des Écritures. Les fonctions des Apôtres, des Évangélistes et des Prophètes ne regardent que la for-

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé L. Noël.

(2) **Sources :** Les *œuvres* de Th. de Bèze : Éditions complètes : Th. Bezae, *Annotationes theologicae*. Genève, 1576; Ziegenbein, *Calvins und Bezas Schriften nach der Zeitfolge geordnet*. Hambourg, 1790. Éditions partielles: *Confession de la foy chrétienne*. Genève, 1563; *De haereticis a civili magistratu puniendis*, 1554 (éd. française Colladon, 1560); *Du droit des magistrats sur les sujets*, 1574; *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, 3 vol. in 8°. Anvers, 1580. Nouv. éd. par Baum et Cunitz, 3 vol. Paris, 1883-1889. — **Travaux spéciaux :** *a*) Monographies : Choisy, *L'État chrétien calviniste à Genève au temps de Th. de Bèze*. Genève, 1902; Veltemar-Cornelis, *Th. de B. et ses relations avec les théologiens des Pays-Bas*. Genève, 1904; Cartier, *Idées politiques de Théodore de Bèze*. Genève, 1900; *b*) Biographies : Faius, *De vita et obitu Th. Bezae*. Genève, 1606; Schlosser, *Leben des Th. Bezae und des Petrus Martyr Vermilli*. Heidelberg, 1809; Baum, *Th. Beza nach handschriftlichen Quellen dargestellt*, 2 vol. Leipzig, 1843-1854; H. Heppe, *Leben und ausgewählte Schriften des Th. Beza*. Elberfeld, 1861.

ation de l'Église. Tous les pasteurs et docteurs, élus par le peuple, sont paux : ils prêchent la parole de Dieu et peuvent être démis de leur arge. Les diacres doivent administrer les biens ecclésiastiques ; aux ciens la juridiction ; tout le corps des fidèles est appelé à se prononcer r leur élection.

.e magistrat chrétien veille à l'organisation de l'Église et au bien tem-rel de l'État. Envers lui, les sujets, les particuliers ont le strict devoir l'obéissance, toujours dans la limite de ce qui est conforme à l'Écri-e. Dans la question alors si débattue de la résistance privée, Théodore Bèze use de distinction. On peut s'insurger contre une forme illégale gouvernement, contre un prince illégitime ; jamais les particuliers nt le droit de révolte contre un prince légitime, fût-il même tyran *exercitio*. Les États Généraux peuvent, en ce dernier cas, réprimer excès, mais non le déposer. Ainsi pensait et enseignait de Bèze s 1557 dans sa *Confession de la foy chrétienne*.

ur la foi de certains textes du registre du Conseil de Genève, récem-nt publiés, on doit lui attribuer l'opuscule *Du droit des magistrats les sujets*. En ce cas on peut dire que la doctrine du ministre gené-s a subi une évolution : le terme en est la théorie de la souveraineté .onale, le peuple existant avant tout magistrat. De ce principe oulent logiquement le contrat social et la supériorité des États-Géné-x. Les limites du pouvoir sont autrement sévères qu'en 1554-57. Le *oit des magistrats* permet à tout particulier de se faire justice d'un ice illégitime ; le tyran *in exercitio* peut être déposé par les États. nouvement dans les idees de Bèze correspond bien à l'hostilité gra-lle que manifestent les calvinistes français à l'égard de la royauté ju'à l'entrée en scène du Béarnais, d'abord indirectement en attaquant Guises, puis en discutant l'origine même et les limites du pouvoir al.

e successeur de Calvin fut encore appelé à se prononcer sur l'inter-tion de l'autorité civile dans la répression des hérétiques. Calvin avait oyé au bûcher Michel Servet, le 27 octobre 1553 ; il s'était justifié s sa *Déclaration pour maintenir la vraie foy*. Ses adversaires insis-nt sur la charité fraternelle et sur l'ignorance où nous sommes de la itable doctrine. Th. de Bèze leur répondit en 1554 par l'*Antibellius :* aut punir l'hérétique, mais cette répression, exigée par la fin de la iété civile et incompatible avec le caractère du pouvoir spirituel, partient au magistrat, qui peut même recourir à la peine de mort (1).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé F. Tessens.

Nous sommes donc loin de voir les chefs du protestantisme genevois partisans chez eux de cette liberté de pensée que comportait leur principe et qu'ils réclamèrent si ardemment en France aussi longtemps que leur condition y fut incertaine.

Il ne manqua toutefois point d'esprits pour rêver une conciliation, un accommodement entre les partis, ou tout au moins un *modus vivendi* qui mit fin aux guerres et aux difficultés religieuses. La preuve en est dans les tentatives d'union faites au *Colloque de Poissy*, sur lequel roule l'intéressante conférence de M. l'abbé J. Lottin (1). Des essais de ce genre avaient déjà été tentés et repris en Allemagne sans aucun succès. En 1560 nous trouvons une première demande d'entrevue de la part des huguenots français. L'assemblée de Fontainebleau décida de tenir un concile national, mais, sur ces entrefaites, Pie IV rouvrit le concile de Trente (1561). A l'avénement de Charles IX (1560) les réformés rentrent en faveur; le chef des politiques, Michel de l'Hôpital abolit l'Édit de 1561 et convoque les calvinistes au Colloque de Poissy. Il était naturel que Rome prît l'alarme à la vue des dispositions hésitantes et pleines de danger de

(1) **Sources** : *Ample discours des actes du colloque de Poissy, avec le sommaire des oraisons du* Chancelier, *de* Th. de Bèze, *du* cardinal de Lorraine, in-8°, 1561; *Discours de* Charles, cardinal de Lorraine, *au colloque de Poissy*, Paris, 1561; *Réponse faite le 24 septembre 1561 par* M. Th. de Bèze; le *Journal de* Claude Despence, 1561; *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France depuis l'année* 1560 *jusqu'à présent*. T. I. Paris, 1767. — **Ouvrages généraux** : Outre la bibliographie donnée par M. Lens pour Théodore de Bèze : Pierre de la Place, *Commentaires de l'état de la religion et de la république sous Henri II, François II et Charles IX*, 7 livres, 1565; Les *Mémoires de* Condé, *ou Recueil des choses mémorables faites et passées pour le fait de la religion et de l'état de ce royaume depuis la mort de Henri II jusqu'au commencement des troubles en* 1565, 3 vol. Strasbourg, 1565-66; La Popelinière, *Histoire de France... depuis l'an* 1550 *jusqu'en* 1577. La Rochelle, 1581; de Thou, *Historiarum sui temporis lib.* 138 *ab* 1543 *ad* 1610. Londres, 1733. — **Travaux spéciaux** : Guillemin, *Le Cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au* XVIe *siècle*. Paris, 1847; de Meaux, *Les luttes religieuses en France au* XVIe *siècle*. Paris, 1879; Amphoux, *Michel de l'Hopital et la liberté de conscience au* XVIe *s.* Paris, 1900; Mourgues, *Le colloque de Poissy*. Strasbourg, 1859; Klipffel, *Le colloque de Poissy*. Paris, 1874; Delaborde, *Les Protestants à la cour de Saint-Germain lors du colloque de Poissy*. Paris, 1874; A. de Ruble, *Le colloque de Poissy*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'île de France*, t. XVI (1889), pp. 1-56.

la cour de France. Le légat, le cardinal de Ferrare, mit tout en œuvre pour prévenir des concessions doctrinales de la part des catholiques.

Dès avant les séances officielles les deux champions de la lutte étaient entrés en lice : nous voulons parler de Théodore de Bèze et du cardinal de Lorraine; mais ce dernier, par mesure de prudence, n'avait donné que des réponses évasives aux arguments de son adversaire. Le légat n'était point présent aux deux premières réunions publiques. Le 9 septembre, le ministre genévois exposa les sentiments de son Église sur la mission du Christ, la justification et surtout sur la Cène ; il nia brutalement toute présence réelle et ses blasphèmes blessèrent profondément les catholiques. Ces derniers trouvèrent leur revanche le 16 septembre ; la magnifique exposition de la doctrine eucharistique faite par le cardinal de Lorraine mit l'avantage du côté des prélats.

Ici se place l'intervention du légat. Reçu de façon peu encourageante par la cour, il ne perd point contenance; il parvient a restreindre le nombre des membres du Colloque et à diminuer l'apparat extérieur des réunions. La séance du 24 est occupée par la réponse de Bèze au cardinal de Lorraine ; le ministre évite à dessein la question délicate de l'Eucharistie. Déjà des scènes violentes se produisent et le 26 septembre voit la rupture des assemblées publiques après une discussion orageuse entre Laynez et les calvinistes.

Catherine de Médicis n'abandonnait point son projet de procurer une entente doctrinale. Elle fit continuer les conférences, entre l'évêque de Valence et Bèze d'abord, puis entre cinq catholiques et autant de réformés. Mais la formule des calvinistes au sujet de la cène fut solennellement condamnée par les prélats comme hérétique, fallacieuse et insuffisante. Ce fut la fin. Les docteurs luthériens d'Allemagne, appelés par le cardinal de Lorraine, qui voulait se donner le plaisir de les mettre aux prises avec les réformés français, arrivèrent trop tard et n'entrèrent pas en discussion avec eux.

Le rêve de la reine-mère n'avait paru réalisable à aucun des deux partis. Les calvinistes rendirent dès l'abord toute discussion impossible en n'admettant que l'Écriture comme règle de la foi. C'est encore aux docteurs de la Sorbonne qu'est due la condamnation des nouvelles doctrines. On se trompe en prêtant au cardinal de Lorraine à l'égard des hérétiques des dispositions favorables, autant qu'en lui attribuant une hypocrite hostilité. Dès le principe il s'opposa ouvertement à toute conciliation. Ajoutons que, si le légat ne put arriver entièrement à ses fins, sa diplomatie et l'aide des théologiens qu'il avait amenés exercèrent

une influence considérable sur la rupture définitive de ce colloque infructueux (1).

∴

Il nous reste, pour être complets, à faire ici rapport sur quatre conférences que l'abondance des travaux avait fait, l'exercice dernier, remettre au programme de cette année. On y verra quelques aspects de la vie intellectuelle au sein de l'Église, après la grande réforme catholique inaugurée par le concile de Trente.

M. l'abbé V. Meeusen s'est occupé de celui qui fut peut être le plus grand théologien de la Compagnie de Jésus et l'un des esprits les plus pénétrants de tous les siècles. L'étude sur *Suarez et ses idées ultramontaines* n'envisage point l'ensemble de l'activité doctrinale et littéraire du savant jésuite; elle expose ses idées sur l'origine, la nature et l'étendue du pouvoir civil et ecclésiastique, et sur les questions nécessairement connexes (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par le R. P. A. Fréson, M. S. C.

(2) **Sources** : Les *œuvres* de Suarez : Éditions complètes : Mayence, et Lyon, 23 in-fol., 1630; Venise, 1740-51; Paris, 1856-61, etc. Éditions partielles : *De Legibus ac de Deo Legislatore*, in X libr. Coïmbre, 1612-1613; Anvers, 1613; Lyon, 1613, etc.; *Defensio fidei catholicae*, Coïmbre, 1613, Cologne, 1619, Mayence, 1655. Les ouvrages de Bellarmin, Jacques I et leurs auxiliaires : voyez la bibliographie donnée par M. Van Cauwenbergh (Rapport du Séminaire historique 1903-1904, p. 16-17). — **Ouvrages généraux** : Hergenröther, Sommervogel, Prat, ouvrages cités par M. Van Cauwenbergh; Jouvency, *Historiae Societatis Jesu* pars quinta. Tomus posterior, ab anno 1591 ad 1616, 1730; Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la compagnie de Jésus*. Tournai, 1845; Perrens, *L'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, 2 vol. Paris, 1873; Hanotaux, *Études historiques sur le* XVI[e] *et le* XVII[e] *siècle en France*. Paris, 1886; Weill, *Théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*. Paris, 1891; Cardauns, *Die Lehre vom Widerstandrecht des Volks gegen die rechtmässige Obrigkeit im Luthertum und im Calvinismus* (Diss.). Bonn, 1903; Douarche, *De tyrannicidio apud scriptores sec.* XVI[a]. Paris, 1888. — Voir aussi les traités systématiques : J. Hergenröther, *Katholische Kirche und christlicher Staat in ihrer geschichtlichen Entwickelung und in Beziehung auf die Fragen der Gegenwart. Historisch- theologische Essays und zugleich ein Anti-Janus vindicatus*. Fribourg en Br., 1872; Moulart, *L'Église et l'État*. Louvain, 1895; Féret, *Du droit divin des rois dans la théologie*. Paris, 1874; Le même, *Le pouvoir civil devant l'enseignement catholique*. Paris, 1888; Vareilles-Sommières, *Les principes fondamentaux du droit*. Paris, 1889; Quilliet, *De civilis potestatis origine theoria catholica*. Lille, 1893, etc. — **Travaux spéciaux** : *a*) Monogra-

différents points avaient toujours, depuis le pontificat de re VII, fourni matière à des débats passionnés. Tandis que Jean sbury, Augustinus Triumphus et d'autres encore attribuaient au chef de la République chrétienne, un pouvoir de juridiction même dans l'ordre temporel, la puissance séculière trouvait its défenseurs. On se rappelle les luttes de Philippe le Bel avec e VIII, les théories de Marsile de Padoue et des légistes, les ten- à faire reconnaître la supériorité du Concile et l'existence d'Églises ationales, enfin, le *Cujus regio, illius religio* des protestants. mencement du XVIIe siècle, l'Angleterre voyait un roi théologien niste, Jacques I, entrer en lice pour justifier les exagérations de té séculière et soutenir une mémorable lutte doctrinale avec in.

à ce dernier que Suarez a emprunté les principes de son système deux pouvoirs. Il les expose et les développe dans son traité *de* et dans la *Defensio fidei catholicae*. Dieu est l'auteur de la société à l'origine, tous les hommes sont égaux et l'autorité réside dans itude. Celle-ci la transmet à la personne élue, qui doit en rendre à la société en général. Le souverain une fois choisi, ce choix vocable, sauf les cas prévus par les clauses expresses ou tacites si-contrat intervenu entre les parties et sauf aussi les intérêts urs de la religion.

n côté, l'Église tient de son divin fondateur un réel pouvoir de

études : BOURRET, *De l'origine du pouvoir civil d'après S. Thomas ez.* Paris, 1857; WERNER, *Franz Suarez und die Scolastik der Jahrhunderte*, 2 vol. Ratisbonne, 1861; *Réformateurs et publi- e l'Europe au* XVIIe *siècle*, Paris, 1881; *Les fondateurs du droit tional : Fr. de Victoria, A. Gentilis, F. Suarez, Grotius, etc., leurs , leurs doctrines*, par J. BARTHÉLEMY, H. NÉZARD, L. ROLAND, etc. 903. *b*) Revues : RANCE, *La condamnation de l'ouvrage Defensio Suarez par le Parlement de Paris*, dans la *Revue des Questions ques* t. XXXVII (1885), pp. 594-608; COUDRON, *De la fin de l'État Suarez*, dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. LXXI (1895), 10; ALF. BAUDRILLART, *Des idées qu'on se faisait au* XIVe *siècle sur t d'intervention du Souverain Pontife en matière politique*, dans *e d'histoire et de littérature religieuses* t. III (1898), pp. 193-223; J. DE LA SERVIÈRE, *Une controverse au début du* XVIIe *siècle*, s *Études religieuses*, t. XCIV (1903), pp. 623-650; t. XCV, (1903), -516; 765-777; t. XCVI (1903), pp. 44-62; F. R. SIEGFRIED, *Francisco* , dans *American Ecclesiastical Review*, t. XXIX (septembre 1903), 272.

juridiction externe, nécessaire pour mener les individus et les nations au salut éternel. Il n'est point question d'asservir l'État à l'Église : l'un comme l'autre constitue une société parfaite, indépendante dans sa sphère et poursuivant par ses moyens propres une fin déterminée. Mais, avec Bellarmin, Suarez défend énergiquement la primauté du Pontife Romain dans l'ordre spirituel et l'extension indirecte, par voie de conséquence, de ce pouvoir aux choses temporelles pour autant qu'une direction, une défense, une prescription, voire même une loi, peuvent contribuer grandement ou être nécessaires au bien spirituel de l'Église, ou être un juste châtiment de ses sujets rebelles. Il entre dans le détail des applications concrètes des principes ainsi posés. Dans certains cas, le pape pourra dépouiller les princes de leur dignité et délier les sujets de leur serment; les immunités ecclésiastiques ont une origine divine; le fameux serment d'allégeance demeure interdit, malgré les protestations hypocrites du roi qui le déclare compatible avec la plus rigoureuse orthodoxie. La doctrine de Suarez sur le tyrannicide est celle de la plupart des auteurs de l'époque : l'usurpateur est justement mis à mort aussi longtemps que la communauté lui résiste; il n'en est pas de même du prince légitime qui abuse de son autorité : le tuer est toujours un crime pour un particulier.

Au terme de sa belle étude, M. Meeusen nous dit l'accueil fait à ces doctrines suaréziennes : les félicitations de Paul V, la colère de Jacques I, qui fit brûler publiquement la *Defensio* et se plaignit, mais en vain, auprès de Philippe III d'Espagne. En France, après la mort d'Henri IV, ces idées furent attaquées, condamnées même, en 1614, par le Parlement, malgré le nonce Ubaldini. Paul V ne cacha point son profond mécontentement; la fermeté du Souverain Pontife, son habileté diplomatique et la modération de Trénel aboutirent à l'annulation, ou du moins à la suspension de l'arrêt.

Au plus fort des controverses, Suarez s'était proposé de rétablir les vrais principes de la société chrétienne et de rendre au pouvoir ecclésiastique sa physionomie exacte, altérée par le zèle outré de quelques théologiens et canonistes et par le dénigrement systématique des politiques. Sa synthèse a passé, quant aux traits essentiels, dans la théologie catholique; les exagérations de détail s'expliquent par les nécessités de la polémique anti-anglicane et anti-absolutiste (1).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé Van Cauwenbergh.

Le droit public n'était pas le seul terrain sur lequel luttaient les savants du XVIe et du XVIIe siècle. Le moyen-âge avait déjà enregistré une vive opposition à la doctrine de S. Thomas d'Aquin sur l'existence et la nature du secours divin nécessaire pour les déterminations des causes secondes. Un docteur de Louvain, Pierre de Rive, avait contredit nettement le Docteur angélique, et au concile de Trente, le dissentiment entre thomistes et scotistes s'accentua encore davantage. M. l'abbé É. Tobac nous a montré la période critique de ces discussions dans une étude très soignée sur *les controverses de auxiliis divinae gratiae en Espagne et à Rome de 1581 à 1607* (1).

(1) **Bibliographie** : Les actes originaux des Congrégations *De Auxiliis* sont pour la plupart inédits et se trouvent aux Archives Borghèse, actuellement réunies à celles du Vatican. On cite parmi les **Sources** les ouvrages qui renferment le plus de documents relatifs à la controverse : Banez, *Scholastica commentaria in Iam P. S. Thomae*. Salamanque, 1581-1588; Le même, *Commentaria in IIam-IIae*. Salamanque, 1584-94; Molina, *Concordia liberi arbitrii cum gratiae donis*, etc. Lisbonne, 1588 (Paris, Lethielleux, 1876); Thomas de Lemos, *Panoplia gratiae*, Liège, 1681; *Acta omnium congregationum*... etc. Louvain, 1702; Poussines, *Historia controversiarum*... etc., libris VI explicatur (Bruxelles, Bibliothèque des ducs de Bourgogne, ms. F. 523); Didacus Alvarez, *De auxiliis divinae gratiae*. Rome, 1610; Quesnel, *Abrégé de l'histoire de la congrégation de auxiliis*. Francfort, 1687; Serry, *Historia congregationum de auxiliis*... etc., auctore Augustino Le Blanc. Louvain, 1700, 2e éd augmentée, Anvers, 1709; Meyer, *Historiae controversiarum*... libri VI, auctore Th. Eleutherio. Anvers, 1705; *Historiae controversiarum... ab objectionibus vindicatae* libri III. Bruxelles, 1715. — **Ouvrages généraux** : Schwane, *Dogmengeschichte*, t. IV. Fribourg e. B., 1890; Ranke, *Die Römische Päpste in den letzten vier Jahrhunderten*. Leipzig, 1900; Quétif et Echard, *Scriptores Ordinis Praedicatorum*. Paris, 1721; De Backer et Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*. Bruxelles-Paris, 1890-1900; Wetzer und Welte, *Kirchenlexicon*, et les dictionnaires et encyclopédies aux articles Banez, Molina, Congrégations de auxiliis. — **Travaux spéciaux** : Schatzler, *Neue Untersuchungen über das Dogma der Gnade*. Mayence, 1865; A. Matignon, *Les doctrines de la Compagnie de Jésus sur la liberté*, dans les *Études religieuses*..., nouvelle série, t. VI (1865), pp. 63-86; t. VII (1865), pp. 277-300; Limbourg, *Die zureichende Gnade im Thomismus*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1877, pp. 497-525; Le même, *Gnade und Freiheit*, ibid. 1877, pp. 98-130; Le même, *Zur Pradestinationslehre*, ibid., 1879, pp. 197-237; Le même, *Gott und die Sünde*, ibid. 1880, pp. 34-73; Schneeman, *Die Entstehung der thomistisch-molinistischen Controverse : dogmengeschichtliche Studie*. Freiburg e. B., 1879; Le même, *Weitere Entwickelung der th. mol. Controverse*. Ibid. 1880; de Régnon, *Banez et Molina*,

L'Espagne assistait à un renouveau des études théologiques. François de Victoria avait réorganisé la célèbre université de Salamanque sur le modèle de celle de Paris. Désormais, on y laissait le Livre des Sentences pour la Somme; l'Écriture et les monuments de la Tradition étaient directement étudiés, et la science y était proposée dans un latin qu'on s'appliquait à parler avec élégance. La jeune Compagnie de Jésus avait déjà su conquérir un renom de savoir et de mérite, qui n'allait pas sans exciter quelque jalousie au sein des anciens Ordres. Les Jésuites tenaient de leur fondateur un profond attachement aux doctrines de l'Ange de l'École; mais, fidèles aux premières leçons reçues à Paris, ils affirmaient fortement la liberté humaine afin de ne pas nuire au mérite des œuvres.

On connait le système thomiste. Le dominicain espagnol Dominique Bañez crut pouvoir ainsi formuler la pensée de S. Augustin et de S. Thomas : Dieu détermine la volonté humaine de telle sorte que la grâce efficace opère infailliblement le bien par sa propre énergie. Cependant l'homme reste libre sous cette grâce qui lui donne le vouloir et l'agir actuels; mais la grâce simplement suffisante ne nous transmet que la connaissance et le *posse agere*, et un secours nouveau, une prémotion intime de la grâce est encore requise pour accomplir le bien.

Le principal champion de la doctrine adverse, Louis Molina, était professeur de théologie à Évora. Pour lui, dans le système thomiste, c'en est fait du libre arbitre. Aussi, il affirme que la grâce opère sur notre vouloir sans prédétermination physique; son efficacité tient non à sa nature intime, mais à une circonstance extérieure, au concours de la volonté. Contrairement aux doctrines qui se firent jour plus tard dans la Compagnie, Molina conserve une prédestination antécédente, mais il place *in primo signo*, non le décret prédéterminant, mais la connaissance des futurs hypothétiques, la science moyenne.

histoire, doctrines, critique métaphysique. Paris, 1883; GAYRAUD. *Thomisme et Molinisme* : 1re partie : *Préliminaires historiques et critiques du Molinisme*. Paris, 1889; DE RÉGNON, *Bannésianisme et Molinisme*. Paris, 1890; FELDNER, *S. Thomas oder Molina*, dans *Jahrbuch für Philosophie und speculative Theologie*, 1891; DUMMERMUTH, *S. Thomas et doctrina praemotionis physicae*. Paris, 1886; FRINS, *S. Thomae Aq. doctrina de cooperatione Dei cum omni natura creata praesertim libera*. Paris, 1892; DUMMERMUTH. *Defensio doctrinae S. Thomae de praemotione physica*. Louvain, 1895; FRINS, *Courte réponse au livre du P. Dummermuth*, dans les *Études religieuses* t. LXVIII (mai 1896), pp. 142-164; LE MÊME, *Providence et libre arbitre*. Toulouse, 1892; NORBERTUS DEL PRADO, *De Concordia Molinae*, dans le *Jahrbuch für Philosophie und Speculative Theologie*, t. XVIII (1903).

Le conflit éclata lorsqu'en 1581 un jeune jésuite, Prudentius de Monte-Major, osa soutenir publiquement cette thèse à Salamanque. Bañez le fit censurer par l'Inquisition espagnole et commença en 1584 la publication de ses œuvres. En 1588, malgré les efforts du dominicain, Molina fit paraître sa célèbre *Concordia*, dont le succès fut retentissant. On essaya de faire mettre ce livre à l'Index. Le débat s'agrandit et s'échauffa : les docteurs, les universités prenaient ardemment parti dans la querelle. L'impuissance de l'Inquisition espagnole à rétablir la paix, et les sollicitations qui arrivaient de toutes parts déterminèrent le Saint-Siège à appeler la cause devant son tribunal. Une lettre de Clément VIII au nonce d'Espagne imposa d'abord aux partis la loi du silence, qui ne fut point observée. Personnellement favorable aux dominicains, le pape chargea les consulteurs d'examiner le livre de Molina : après onze séances, le 13 mars 1598, la censure est prononcée ; elle est révisée ensuite et maintenue encore, et les jésuites se voient à la veille d'une condamnation. Ils obtiennent des conférences, que la mort du cardinal Madrutius vient interrompre. Une nouvelle commission maintient vingt censures. Molina est dans une situation fâcheuse : Clément VIII veut définir et Bellarmin est éloigné de Rome.

Alors s'ouvrent, en présence du pape, les congrégations solennelles ; la discussion se porte sur la doctrine même de S. Augustin, les meilleurs théologiens des deux ordres sont aux prises. Clément VIII écarte Aquaviva, mais bientôt un changement survient dans ses dispositions, peut-être à cause d'un mémoire de Grégoire de Valence.

Les discussions se prolongent sous Paul V. Le pape prend l'avis des censeurs qui notent encore 42 propositions de Molina. On consulte le cardinal du Perron et S. François de Sales. Les congrégations cessent le 1er mars 1606 et le 28 août 1607 la cause est terminée à l'amiable : chacun peut soutenir son opinion, mais défense de taxer l'adversaire d'hérésie.

Ainsi, ces fameuses assises aboutissent à une sorte d'arrêt de non-lieu ; l'ardeur théologique du XVIe siècle, la rivalité des deux Ordres expliquent, tout autant que l'opposition des doctrines, l'acuité de la controverse et la violence de la lutte (1).

Le même dogme de la grâce suscita encore au XVIIe siècle de sérieuses difficultés ; dans sa seconde phase, cette controverse toucha aux ques-

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé A. LOGGHE.

tions les plus graves et les plus délicates sur l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife. Dans son étude sur *l'Augustinus de Cornelius Jansenius*, c'est le livre, l'homme, le milieu intellectuel que M. l'abbé L. Noël analysa avec talent (1).

Le livre d'abord. Il ne parut qu'en 1640, deux ans après la mort de l'auteur. Jansenius prétendait développer et démontrer la doctrine de S. Augustin sur la grâce. Un premier traité expose et réfute les hérésies pélagienne et semi-pélagienne. Le second roule sur l'état de l'homme avant et après la chute. Enfin, le troisième, sur la grâce du Christ Rédempteur. Hostile aux spéculations philosophiques, l'auteur se borne à l'Écriture, aux Conciles et aux Pères : l'argument principal est *Augustinus ait.* Nous ne reprenons pas ici la doctrine assez connue de l'*Augustinus* : c'est, dans l'état de nature déchue, le libre arbitre nécessité à pécher jusqu'au moment où la grâce, avec une suavité ineffable, ruine dans nos cœurs l'attrait des plaisirs des sens et nous délivre en nous nécessitant au bien : *voluntas felix, immutabilis et necessaria non peccandi, recteque vivendi.*

Jansénius apparait en relations avec les Jesuites et Janson de Louvain; puis, avec Saint Cyran dans sa studieuse retraite près de Bayonne. En

(1) **Sources :** Cornelii Jansenii *Augustinus*. Louvain, 1640; *Lettres de M. Corn. Jansenius, évêque d'Ypres, à M. Jean du Vergier de Hauranne, abbé de St-Cyran*, éd. du Vivier. Cologne, 1702; *Censurae facultatum S. Theologiae Lovaniensis ac Duacensis*, ed. altera. Paris, 1683; M. Baii, *Opera cum bullis Pontificum et aliis ipsius causam spectantibus... etc.*, studio A. P. theologi. Cologne, 1696; de nombreux documents publiés dans les travaux cités ci-après. — **Travaux principaux :** Voyez A. Cauchie, *Le Jansénisme et la paix de Clément IX*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III (1898), pp. 481-501; Hergenröther, *Kirchengeschichte*, 3e éd., t. III, pp. 257, 463, 511, 858; Steph. Deschamps, S. J., *De haeresi Janseniana*, éd. 7a, cura Goudiet. Paris, 1728; M. Leydecker *De historia Jansenismi libri sex*. Utrecht, 1695; René Rapin, *Histoire du Jansénisme*, éd. Domenech, Paris, 1861; G. Brom, *Eene levensbeschrijving van Corn. Jansenius*, dans *Archief voor de geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht*, t. XIX, pp. 439-447; Linsenmann, *M. Baius und die Grundlegung des Jansenismus*. Tübingue, 1867; B. Jungmann, *Dissertationes selectae in historiam ecclesiasticam*, t. VII, diss. XL. Ratisbonne, 1887; H. Chérot, *Jansenius et le P. Rapin*, dans *Précis historiques*, 1890; Sauvage, *La réalité du projet de Bourg-Fontaine*. Paris, 1787; A. Vandenpeereboom, *Corn. Jansenius..., sa mort..., son testament*, etc. (Extrait des *Ypriana*, t. VI). Bruges, 1882; [Callewaert et Nols,] *Jansenius, évêque d'Ypres. Ses derniers moments, sa soumission au St-Siège* (Étude du Séminaire d'histoire ecclésiastique). Louvain, 1893.

1617, il est de retour à Louvain. Sa correspondance fait voir que le projet de l'*Augustinus* n'est pas antérieur à 1620; que Jansénius ne se fit pas l'instrument de Janson, ni du parti baïaniste: enfin, que la doctrine qu'il commence à concevoir est le fruit de sa réflexion personnelle, influencée par le milieu où il vit et par les querelles auxquelles il est mêlé.

Pressentait-il l'opposition qui devait accueillir son œuvre? La religieuse qui l'assista à ses derniers moments a rapporté plus tard que l'évêque mourant avait demandé son manuscrit et y avait écrit en latin quelques lignes qu'elle prit pour une soumission au jugement de l'Église. La pièce qu'on peut appeler le testament littéraire de Jansénius, est-elle authentique au sens critique de ce terme? M. Noël penche pour l'affirmative, et y distingue deux parties. Le mandat d'imprimer donné aux éditeurs : rien ne prouve que ceux-ci l'aient forgé; ils n'en avaient nul besoin, et n'en ont point fait usage. Les lignes qui soumettent l'*Augustinus* au jugement de l'Église ont pour elles le témoignage cité, et sont d'ailleurs contenues équivalemment dans l'ouvrage. Les hésitations de l'auteur se trahissent dans sa correspondance : celle-ci manifeste les tâtonnements d'un esprit qui cherche la vérité et arrive graduellement à une persuasion sincère. S'il prend des précautions au sujet de la publication de l'œuvre, ses défiances ne semblent pas impliquer qu'il ait eu conscience de s'écarter de la foi.

Jansénius déclare que les dons de l'état de justice originelle peuvent s'appeler proprement du nom de grâce. En ce point il corrige Baïus dont il conserve pourtant l'esprit et dont il ne paraît pas considérer la condamnation comme définitive. L'Université de Louvain étant alors en lutte avec la Compagnie, Jansénius fut mêlé à la querelle. La faculté de théologie censura quelques propositions des professeurs jésuites sur la grâce et la prédestination. Il y eut peut-être une part de mauvaise volonté qui empêcha l'entente, mais les différences doctrinales étaient réelles et profondes. L'intervention romaine, sans aller au fond du débat, se borna encore à interdire les censures réciproques. L'auteur de l'*Augustinus* combina la doctrine de la faculté sur la grâce et sur la prédestination avec la théorie baïaniste sur la nature déchue. Il avait certainement étudié les protestants, mais sans les copier; il a subi leur influence et son concept de la prédestination se distingue bien peu de celui de Calvin.

L'*Augustinus* fut censuré en 1642 par Urbain VIII. Ce fut le signal de querelles ardentes et d'oppositions passionnées. Innocent X crut les terminer en condamnant, le 31 mars 1653, les cinq propositions déférées

à son jugement par les évêques de France. Mais il fallut encore de longues années et de nombreux actes pontificaux pour rendre la paix à l'Église troublée et extirper des esprits ces pernicieuses erreurs dont on dut s'employer ensuite à réparer les déplorables ravages dans les cœurs (1).

C'est enfin une belle synthèse des travaux scripturaires à une époque particulièrement féconde que M. l'abbé J. Vermaut nous a donnée dans son étude sur *la Question Biblique du Concile de Trente à Richard Simon* (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé L. Colens.

(2) **Sources** : Les *œuvres scripturistiques* parues à cette époque. Cfr. Hurter, *Nomenclator litterarius*..., 2e éd., t. I et II. Inspruck, 1892-1893. — **Principaux travaux** : *a*) Les *Introductions générales à l'Écriture-Sainte* de Cornély, Briggs, Gigot — *à l'Ancien Testament* : Bleck-Welhausen, König, — *au Nouveau Testament* : Holzmann, Jülicher, etc. *b*) Les dictionnaires et encyclopédies de la Bible : Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, Paris, 1895; Hastings, *Dictionnary of the Bible*, Édimbourg, 1898-1905: Richard Simon, *Histoire critique du Vieux Testament*. Paris, 1678: Le même, *Histoire critique du Nouveau Testament*, Paris, 1689; Le même, *Histoire critique des versions du N. T.* Paris, 1690; Le même, *Histoire critique des commentateurs du N. T.* Paris, 1693; Meyer, *Geschichte der Schrifterklärung seit der Wiederherstellung der Wissenschaften*. Gottingue, 1802; H. Margival, *Richard Simon et la critique biblique au XVIIe siècle*. Paris, 1900. — **Pour le canon** : Credner, *Geschichte des neutestamentlichen Kanon*, herausgegeben von Volkmar, 1860; E. Reuss, *Histoire du canon des Saintes Écritures dans l'Église chrétienne*. Strasbourg, 1864; A. Loisy, *Histoire du canon de l'Ancien Testament*. Paris, 1890; Le même, *Histoire du canon du N. T.* Paris, 1891. — **L'exégèse** : Lücke, *Grundriss der neutest. Hermeneutik und ihrer Geschichte*. Gottingue, 1817; Fairar, *History of interpretation* : Bampton lecture, 1885; Dausch, *Die Schriftinspiration. Eine biblisch-geschichtliche Studie*. Munich, 1891. — **La Vulgate** : Vercellone, *Variae lectiones Vulgatae latinae bibliorum editionis. Prolegomena*. Rome, 1861-1864; Le même, *Dissertazioni academiche*. Rome, 1864; Lamy, *Études sur la Vulgate*. Louvain, 1860; Kaulen, *Geschichte der Vulgata*. Mayence, 1868; Batiffol, *La Vaticane de Paul III à Paul IV*. Paris, 1890; Wordsworth et Withe, *Novum Testamentum... latine*. Oxford, 1889-1898: Nestle, *Ein Jubiläum der lat. Bibel*. Tubingue, 1892. — **La critique textuelle** : Loisy, *Histoire critique du texte de l'A. T.* Amiens, 1892: Giusburg, *Introduction to the massoretico-critical ed. of the hebrew Bible*. Londres, 1897; Gregory, *Prolegomena ad N. T. graecum*, éd. 8a de Tischendorff. Leipzig, 1894; Le même, *Textkritik des N. T.* Leipzig, 1900; Vincent, *A history of the textual criticism of the N. T.* New-York, 1899. — **La critique littéraire** : Cheyne, *Founders of O. T. criticism*. Londres, 1893; Briggs, *The higher criticism of the Henateuch*, 2e éd. New-York, 1897.

Le premier chapitre a trait au canon scripturaire. Dès la quatrième session le concile de Trente en avait énuméré tous les livres, et, en pratique, les catholiques se conformèrent pleinement à cette définition. Toutefois, le souvenir des doutes anciens et l'imprécision du concept de canonicité donnent lieu à des réserves touchant certains deutéro-canoniques de l'Ancien Testament ou même à des erreurs. Aucune restriction n'est faite pour les écrits du Nouveau Testament et même on interprète trop rigoureusement l'indication contenue dans le décret par rapport à leurs auteurs. Les réformes rejettent les deutéro-canoniques du canon, mais non de la Bible. Une opposition plus radicale se manifeste chez les calvinistes au synode de Dordrecht (1618). En 1643, le synode presbytérien les déclare purement humains. Même différence d'attitude des réformés vis-à-vis des deutéro-canoniques du Nouveau Testament : les luthériens les jugent insuffisants à prouver le dogme, tandis que calvinistes et anglicans s'accordent à conserver le catalogue complet. La fin du XVIe siècle voit d'ailleurs un mouvement favorable à ces livres et dès le milieu du XVIIe siècle, ils rentrent définitivement dans le canon.

L'humanisme qui réveilla l'esprit de critique, avait ouvert une période d'efflorescence des études scripturaires. En fait, les exégètes ne se trouvèrent pas plus liés après les décisions du concile. La polémique avec les protestants explique de part et d'autre plus d'une interprétation fantaisiste. Des auteurs, comme Lessius et Hamel, virent censurer leurs thèses sur la nature de l'inspiration; cependant, les idées restèrent larges, même sur ce point. On s'attacha davantage au sens littéral, en se demandant s'il pourrait être multiple pour un même passage. — Parmi tant de noms justement célèbres, relevons ceux de deux dominicains, Sante Pagnino et Sixte de Sienne, créateurs de l'Introduction à l'Écriture Sainte, et constatons avec une légitime fierté que les plus grands commentateurs du siècle qui suivit le concile de Trente furent espagnols ou belges. Enfin, Richard Simon fonda l'exégèse historique.

Les premiers réformateurs avaient préconisé le retour au texte original et le sens littéral unique de l'Écriture. L'apparente liberté d'interprétation fut vite étouffée chez eux par le règne de l'orthodoxie tant luthérienne que calviniste. Leur exégèse perd toute souplesse par la rigidité exagérée de la théorie de l'inspiration, par l'invariabilité du *textus receptus* et par l'application de la règle de l'*analogia fidei*. Plus indépendante, bien que dogmatique encore avant tout, est l'exégèse des sectes dégagées de l'orthodoxie, sociniens, arminiens, etc. Certains protestants étudient les antiquités bibliques.

La plupart des auteurs espagnols outrepassaient la pensée du concile au sujet de l'authenticité de la Vulgate. Richard Simon s'élève contre ce zèle indiscret, et il trouve à lutter avec l'illustre Bossuet, pourtant modéré dans cette question. Nous passons sur les efforts des papes pour répondre au vœu du concile en publiant une édition corrigée de la Vulgate. La clémentine, en 1592, constitue, au point de vue critique, un véritable progrès sur la sixtine; elle n'a cependant point la prétention d'être parfaite, et la troisième édition officielle est suivie d'un triple *correctorium*. La bulle *Cum sacrorum bibliorum* réalisa l'unité de la Bible latine dans l'Église catholique.

Reuchlin, Sante Pagnino, Elias Levita, ressuscitent la philologie hébraïque. On croyait généralement à l'inaltérable transmission du texte de l'Ancien Testament, texte massorétique avec points-voyelles. Capelle et Jean Morin soutiennent l'origine récente de ces signes, tandis que les Buxtorf emploient leur remarquable talent à prouver qu'ils remontent au moins jusqu'à Esdras. Richard Simon garde encore une position intermédiaire. Jusqu'à la fin du XIXe siècle on n'eut que trois éditions indépendantes de la Bible hébraïque. En 1516, Érasme donne l'*editio princeps* du Nouveau Testament grec; il ne s'appuie sur aucun manuscrit ancien, et cependant son travail sert de base à toutes les éditions suivantes. A partir de 1633, les éditions d'Elzévir créent le *textus receptus* qui reste jusqu'au XIXe siècle.

Abordant la critique littéraire, M. Vermaut jette un coup d'œil rapide sur la question de l'origine mosaïque du Pentateuque. Luther et Calvin n'en doutent point, et les tenants de l'orthodoxie protestante rejettent toute critique indépendante. Celle-ci reçoit un meilleur accueil chez les catholiques; on signale dans le Pentateuque de nombreuses traces de rédaction postérieure. C'est à la fin du XVIIIe siècle que le médecin catholique Astruc distingue dans la Genèse deux sources principales et dix sources secondaires (1).

Signalons encore, en terminant, une communication de M. l'abbé R. De Schepper sur une récente publication de la commission d'histoire de l'Académie de Vienne : le premier volume de l'ouvrage : *Die römische Curie und das Concilium von Trient unter Pius IV, bearbeitet von Josef Susta* (Vienne, 1904). Le profond intérêt qu'a excité cet ouvrage en fait vivement souhaiter la prompte continuation.

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé J. Lebon.

[redacted]

Ce qui a été dit suffit à faire comprendre la noble émulation qui anime tous les membres du Séminaire dans les recherches historiques. Ils se plaisent à proclamer que la plus large part du mérite de leurs travaux revient à l'intelligente direction de leur dévoué autant que savant président, M. le chanoine Cauchie, et ils se réservent de lui donner, par une ardeur scientifique toujours croissante, la meilleure preuve de leur filial respect et de leur profonde reconnaissance.

II.

Travaux pratiques sur les institutions du moyen âge.

(Rapport de M. L. Van der Essen.)

Au moment où fut fondée notre indépendance politique, le mouvement nationaliste et romantique faisait sentir son influence dans une grande partie de l'Europe et remettait en honneur, grâce à l'étude directe des sources et à la faveur d'un changement dans le courant des idées, le moyen âge si longtemps discrédité. Des préjugés ont persisté longtemps chez les écrivains de deuxième et de troisième ordre, habitués à regarder l'histoire comme une humble servante d'intérêts peu avouables, mais les études vraiment scientifiques sont allées en se développant, ont mis de plus en plus en lumière les caractères de la société médiévale et montré jusqu'à quel point la civilisation contemporaine lui est redevable au point de vue politique, agricole, industriel et commercial, littéraire, artistique et scientifique, religieux et social.

Héritière des traditions de l'ancien régime et fille de la liberté moderne, l'Université de Louvain a toujours cultivé avec zèle et amour l'étude de cette glorieuse époque du moyen âge. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler les travaux de Mgr de Ram, le solide enseignement et les fécondes publications de Jean Moeller, de son fils, M. le professeur Charles Moeller, de MM. David, Poullet, Reusens, Alberdingk-Thijm. Et depuis la fondation, si fertile en résultats, des cours pratiques, le Séminaire historique de Louvain a donné une impulsion nouvelle à ce mouvement. Sans revenir sur les travaux de nos aînés depuis dix ans, nous avons une preuve manifeste de la vérité de cette assertion dans les travaux exécutés au cours de cet exercice académique 1904-1905. C'est avec une légitime fierté patriotique qu'en cet anniversaire heureux de notre indépendance, nous allons en dresser le bilan sommaire.

∴

A plusieurs reprises déjà, les études d'*hagiographie* avaient eu la faveur de quelques membres du Séminaire. Feu M. l'abbé P. Geraets, dans son travail sur *Les premiers saints de la Gaule-Belgique* (1), M. Van Bleyenberghe, dans ses recherches sur *L'abbaye de Lobbes* (2), M. Vander Essen, dans ses controverses sur les *Vitae de saint Médard et de saint Eloi* (3) et son étude sur *Les biographies et la légende de sainte Aldegonde de Maubeuge* (4), avaient fait connaître ce département si intéressant de la littérature médiévale. Cette année M. Van der Essen avait continué ses études d'hagiographie nationale, et, après avoir exposé ses vues sur les *Vitae* de saint Amand, s'était attaché à synthétiser dans un ensemble le résultat de ses recherches sur les *Vitae* des saints merovingiens de Belgique. Mais jusqu'ici, ces etudes restaient pour ainsi dire confinées dans les époques gallo-romaine et franque et dans les limites des anciens Pays-Bas. Déjà cependant M. Vanden Ven s'était tourné vers le byzantinisme, lors de son étude de la *Vita Malchi monachi captivi* de saint Jérôme (5). Un regain de faveur est venu à ce genre de recherches et l'horizon a été heureusement étendu par l'arrivée, dans notre Séminaire, du P. Chrysostôme Baur, O. S. B., de l'abbaye de Seckau, que ses préférences avaient porté sur le terrain de l'hagiographie byzantine : dès lors il a été possible de faire des comparaisons instructives et de constater les liens étroits qui unissent la littérature grecque et la littérature occidentale au début du moyen âge. Dans son travail sur *Saint Jean Chrysostôme au moyen âge latin* (6), le P. Baur s'est d'abord attaché à nous

(1) Cfr. le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique* 1897-1898, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pp. 360-420. Louvain, 1899.

(2) Cfr. le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique* 1901-1902, dans l'*Annuaire cité*, pp. 350-356. Louvain, 1903.

(3) Cfr. le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique* 1902-1903, dans l'*Annuaire cité*, pp. 372-390. Louvain, 1904.

(4) Cfr. le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique* 1903-1904, dans l'*Annuaire cité*, pp. 395-408. Louvain, 1905.

(5) Cfr. le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique* 1899-1900, dans l'*Annuaire cité*, pp. 414-416. Louvain, 1901.

(6) **Sources** : Il faut consulter, en général, les ouvrages des *Pères*

montrer les divers points de contact entre l'Orient et l'Occident, relations littéraires, grâce à la diffusion du christianisme, qui emploie le grec pour les livres sacrés et les lettres apostoliques; relations politiques, grâce à la domination des empereurs byzantins en Italie, du Ve au XIe siècle; relations commerciales, grâce à la présence de familles syriennes à Narbonne, Orléans, Paris, et par suite des rapports de Marseille avec l'Orient. Ajoutez-y que l'Occident nous présente plusieurs colonies sous la direction d'un clergé oriental, que du VIIe au VIIIe siècle presque tous les papes sont orientaux, que l'irlandais Sedulius Scotus savait le grec, qu'on pratiquait cette langue à Saint-Gall, que les Ottons, au commencement du Xe siècle, étaient en relations intimes avec Byzance, et l'on comprendra aisément que les œuvres du grand Chrysostôme soient répandues et connues en Occident. En 392, en 404, saint Jérôme montre une connaissance assez étendue des œuvres de saint Jean Chrysostôme. Des lettres furent adressées par celui-ci au pape Innocent I (404) à l'occasion du différend de l'illustre evêque avec Theophile d'Alexandrie, et les villes de Milan, d'Aquilée et de Brescia se virent aussi adresser des messages du saint. Dans ses controverses avec Julien, chef des pélagiens, saint Augustin emploie les œuvres de Chrysostôme que l'hérétique avait introduites dans le débat sur le baptême, et anéantit les objections de son

Latins dans la *Patrologie* de MIGNE; les *Chroniques* d'Histoire ecclésiastique éditées dans les MONUMENTA GERMANIAE, section des *Scriptores*; enfin les écrits des *Scholastiques* — **Ouvrages généraux** : KRUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, 2e éd. Munich, 1897; A. FOUGARD, *L'Hellénisme dans les écrivains du moyen âge*. Rouen, 1886; P. BATIFFOL, *Librairies byzantines à Rome*. Rome, 1888; H. OMONT, *Le dernier des copistes grecs en Italie*, dans la *Revue des Études grecques*, t. I (1888). pp. 177 et sv.; L. TRAUBE, *O Roma nobilis* dans les *Abhandlungen der bayerischen Akademie der Wissenschaften : phil.-histor. Klasse*, t. LXIV (1891). pp. 346 et sv. et 361; NORDEN, *Das Papsttum und Byzanz*. Berlin. 1903; cfr. la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V (1904), pp. 907-908; STEINACKER, *Die römische Kirche und die griechischen Sprachkenntnisse im Frühmittelalter*, pp. 321-341; F. GAY, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin depuis 867 jusque* 1071, Paris, 1904; cfr. la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI (1905), pp. 107-109; LAKE, *The greek monasteries in South-Italy*, dans le *Journal of theological studies* de 1903 et 1904. — **Ouvrages spéciaux** : NÄGELE, *S. Chrysostom und der Hellenismus*, dans le *Byzantinische Zeitschrift*, t. XIII (1904), pp. 73-113; WEINSBERGER, *Catalogus catalogorum. Verzeichnis der Bibliotheken die ältere Handschriften lateinischer Kirchenschrifsteller enthalten*. Vienne. 1902; GARDTHAUSEN. *Sammlungen und Kataloge griechischer Handschriften*, dans le *Byzantinisches Archiv*, fasc. 3 de 1903.

adversaire, tirées d'une traduction latine de Chrysostôme, en
directement au texte grec original. En Afrique donc, à Hip
plus forte raison en Italie, l'œuvre du grand docteur avait été
et ces traductions elles-mêmes donnèrent naissance à de
copies, dont le nombre augmenta de 415 à 421. Après nous av
quelques détails sur ces traductions latines, le R. P. Baur passe
dition indirecte à la tradition directe ou manuscrite. Il finit
faire connaître les principaux recueils qui permettent de ret
manuscrits grecs et latins et de constater, par la diffusion mê
œuvres, l'influence littéraire et doctrinale de saint Jean Ch
dans le moyen âge occidental.

.·.

Ces études d'hagiographie nous ont montré sur le vif les id
laires dans les biographies légendaires des saints gallo-romains
et les doctrines dans les controverses entre l'Orient et l'Occident
de l'œuvre de saint Jean Chrysostôme. Un domaine tout auss
sant, et qui nous met en contact tant avec le moyen âg
l'époque moderne, où ces idées perdurent en changeant contin
d'expression, ce sont les *théories politiques médiévales sur les*
de l'Église et de l'État.

C'est au seuil de l'epoque de grandeur de la papauté que se
la fameuse querelle des Investitures. Envisagée d'un point de vu
cette querelle se divise en deux phases, la phase des luttes
goire VII et Urbain II (1073-1099), et la phase des tentatives de
tions, inaugurée par Pascal II en 1099 et couronnée par le
de Worms (1122) sous Calixte II. La première avait déjà ét
au cours des exercices précédents (1); cette année, quelques
se sont surtout attachés à la seconde, en se plaçant au point de
théories politiques.

M. A. Blondiau, dans son travail sur *Les polémistes et la qu*
investitures depuis Pascal II jusqu'au concordat de Worms (2),

(1) Cfr. le *Rapport sur les travaux du Séminaire historiqu*
l'année 1901-1902, dans l'*Annuaire cité*, pp. 360-377. Louvain,
aussi le *Rapport de* 1902-1903, dans l'*Annuaire cité*, pp. 393-395
1904; voir aussi le *Rapport de* 1903-1904, dans l'*Annuaire cité*, p
Louvain, 1905.

(2) On trouvera une bibliographie détaillée sur ce sujet dans
d'histoire ecclésiastique, t. V (1904), pp. 573 et svv.

sivement examiné le groupe des césaristes, celui des grégoriens, et ceux qu'on peut appeler le tiers parti. Chaque école avait ses représentants dans tous les pays. Au nombre des césaristes italiens on peut compter Grégoire de Catina, qui écrivit vers 1111 l'*Orthodoxa defensio imperialis*; en Lotharingie, Sigebert de Gembloux (1010-1112), qui se montra impérialiste ardent dans ses ouvrages de polémique : *Dicta cuiusdam de discordia papae et regis* (1081); *Epistola cuiusdam adversus laïcorum in presbyteros congregatos calumniam* (1084); *Leodiensium epistola adversus Paschalem papam* (1103). Ce dernier écrit seul rentre dans la période spécialement étudiée par M. Blondiau. C'est aussi un lotharingien qu'il faut voir dans l'auteur du *Tractatus de investitura episcoporum* (1109), ouvrage autrefois attribué à l'évêque Walram.

Si l'on passe aux grégoriens, on trouve en Italie le célèbre Placidus de Nonantula, du diocèse de Mantoue, auteur de l'opuscule *De honore Ecclesiae* (1111). Du même parti est Brunon, évêque de Segni († 1121), lié avec tous les papes de cette période et plus d'une fois chargé par eux de missions importantes. Il écrivit le *Libellus de simoniacis*, et quatre lettres adressées respectivement au cardinal Pierre d'Ostie, au pape Pascal II, au prévôt de Saint-George, aux cardinaux de l'Église romaine, et datant de février 1111. Cette même année, après la captivité de Pascal II, un anonyme italien écrivit un *Rythmus de captivitate Paschalis papae*, opuscule précédé, en décembre 1110, par le *Liber de anulo et baculo* de Rangerius, évêque de Lucques.

En France, le parti grégorien trouva des représentants dans Geoffroi, abbé de Vendôme († 1132), auteur de huit *libelli* où la cause du pape est vivement défendue. Dans le dernier de ces *libelli*, Geoffroi parle de la promesse faite par les abbés aux évêques lors de leur consécration. C'est en France aussi qu'il faut placer l'auteur de la *Disputatio vel defensio Paschalis papae* (1112), qui soutient la thèse que le pape ne serait plus pape, s'il excommuniait l'empereur. Hildebert du Mans, dans sa *Lamentatio pro captione Paschalis papae* et l'*Excusatio dispensationis papae pro captione sua* (1112), n'attaque pas tant l'empereur, mais s'en prend surtout à certains évêques français qui molestaient le pape de leurs attaques continuelles. Dans la même catégorie des grégoriens français, on doit encore ranger Honoré d'Autun, avec ses trois opuscules *De offendiculo* (1115), *Summa Gloria* (1121), *De apostatis* (1123). En Allemagne, on ne peut citer que deux opuscules, dont un est attribué au saxon Berurnus.

Quant au tiers parti, il est représenté par deux français, le grégorien

Ives de Chartres et l'impérialiste Hugues de Fleury. Ce dernier dédia son *Tractatus de regia potestate et de sacerdotali dignitate* au roi Henri d'Angleterre. Il l'écrivit en 1112 ; on y constate de larges emprunts à la Chronique d'Hugues de Flavigny.

Le caractère général de la polémique à l'époque dont s'est occupé M. Blondiau, est intéressant à signaler. Avant 1112, les polémistes grégoriens restent fidèlement attachés à la politique de Grégoire VII ; dès 1112, un parti modéré apparait avec Ives de Chartres et Hildebert du Mans, parti qui finira par triompher et à amener les avancés à une politique de réconciliation. De 1099 à 1122, la simonie, la clérogamie et en général tout ce qui se rapporte à la réforme des mœurs, est relégué à l'arrière-plan. Le point de mire de toutes les polémiques, c'est l'élection épiscopale et l'investiture laïque; les impérialistes s'efforcent de démontrer que le droit des rois à l'investiture repose sur la tradition de l'Eglise, les grégoriens affirment que cette investiture est contraire à la raison et à la foi, et que la préconiser, c'est se montrer hérétique, au sens toutefois que comportait alors le terme hérésie.

Après avoir caractérisé l'aspect général des théories, M. Blondiau a fini par nous exposer l'idée des adversaires en présence à propos de la clérogamie, de la simonie, de l'administration des sacrements par les prêtres indignes, de l'investiture laïque. Il a procédé de même pour la convention de Sutri, arrachée par Henri V à Pascal II, et pour la question des relations de l'Église et de l'État, telle qu'elle se posait à cette époque.

Au même ordre d'idées se rattache le travail de M. A. Mottart, qui nous a livré les fruits de ses premières recherches sur *Hugues de Flavigny*.

Quant à M. l'abbé A. Wauthy, il nous a fait parcourir les théories des écrivains politiques, depuis le concordat de Worms jusqu'à la mort de Louis de Bavière (1122-1347), d'après l'étude *Stato e Chiesa negli scritti politici dalla fine della lotta per le investiture sino alla morte di Ludovico il Bavaro (1122-1347)*. Studio storico di Francesco Scaduto (Florence, 1882). Après avoir constaté qu'au moyen âge, il n'existait pas de science politique bien fixée, que le système du droit international se résout dans la dyarchie du pape et de l'empereur, avec la supériorité du premier, et après avoir expliqué l'absence du droit commercial, l'éparpillement des notions de droit civil, l'importance du droit d'asile dans le droit pénal, la concentration de toutes les théories dans la collection justi-

nienne et les prescriptions canoniques, l'auteur expose les idées des divers polémistes sur les relations de l'Église et de l'État pendant la période qu'il étudie. Dans une première partie (ch. II) Scaduto examine les écrits qui ont traité des puissances depuis la fin de la querelle des investitures jusqu'au règne de Philippe-le-Bel. Partant de la théorie des deux glaives chez saint Bernard, passant en revue les théories de Jean de Salisbury, la solution mitoyenne de saint Thomas d'Aquin, les idées de ses disciples Bartholomée de Lucques et Gilles de Rome, les théories plus particularistes de Durand de Mende et de Durand de San Porciano, on constate que, durant cette période, la dignité et l'inviolabilité du souverain temporel sont constamment mises en avant, mais sa soumission au pape pour le spirituel est nettement et universellement affirmée. Dans une seconde partie, Scaduto analyse d'abord les écrits qui défendent l'empire (ch. III). Sans être des polémistes, Dante, avec sa théorie de l' « accord respectueux entre les deux soleils », Engelbert d'Admond, Léopold de Bamberg, lui surtout juriste pratique, Landolphe Colonna, s'occupent de la signification véritable de l'empire. Ils y reconnaissent l'ancien empire romain, qui, d'accord avec la papauté, constitue une dyarchie où les deux souverains doivent rechercher l'union.

Dans les écrits qui défendent la France (ch. IV), on rencontre une tout autre tendance : c'est le gallicanisme qui apparaît à l'horizon. On est d'accord pour distinguer les deux pouvoirs, mais la théorie prédominante, c'est que tous les deux viennent directement de Dieu ; la conséquence, c'est qu'on réclame l'Église libre dans l'État libre, et que l'intervention de l'Église se restreint aux causes mixtes. Ces idées se trouvent dans les œuvres de Jean de Paris et d'autres traités anonymes ou de provenance incertaine. Quant aux écrits publiés à l'occasion des luttes de Louis de Bavière, un auteur surtout tranche par sa violence de langage. C'est le célèbre professeur de Paris, Marsile de Padoue, dans son *Defensor pacis*. Ardent défenseur de la supériorité de l'État, Marsile dégage des faits une théorie de la souveraineté populaire, où le prince, sans caractère sacré, n'est que l'exécuteur de la volonté du peuple, où l'Église se voit refuser tout pouvoir coërcitif, parce que le but de Marsile, c'est d'en revenir à l'état prétendument démocratique de l'Église des premiers âges. Des idées tout aussi révolutionnaires se trouvent chez Guillaume Occam, qui allait jusqu'à nier l'infaillibilité du pape et des conciles.

Pour conclure, on peut dire que le principe de la souveraineté populaire sans contrôle se fit jour à cette époque. Grégoire VII avait défendu

l'origine populaire du pouvoir, mais les polémistes postérieurs allèrent jusqu'à admettre la république. Le courant français, à côté de ces idées avancées, se montrait favorable à la monarchie héréditaire, tout en revendiquant la diminution du pouvoir pontifical.

On le voit, cet exposé, quoique moins personnel (1), est venu compléter le travail de M. Blondiau, et, à l'aide de ces éléments, nous avons pu nous rendre compte de l'évolution des théories politiques et assister à la naissance progressive des idées qui vont engendrer le gallicanisme de l'époque moderne.

* * *

Pendant que les théories politiques s'élaboraient, la société médiévale voyait s'accomplir des modifications importantes dans le domaine des institutions religieuses. Elle assistait à la naissance d'une nouvelle branche monastique, sortie de l'Ordre de Saint-Benoît : les cisterciens. Leurs couvents se multiplient rapidement et deviennent un des facteurs les plus importants dans la réforme économique des XIIe et XIIIe siècles. Autour de l'abbaye cistercienne s'élèvent des dépendances, des centres territoriaux « grangiae ». A côté des moines, résidant dans l'abbaye, les Cisterciens introduisent des frères convers, pour l'exploitation de ces fermes et des divers centres agricoles indépendants. Une innovation importante, c'est que la production ne se consomme plus sur place ; elle est dirigée sur les marchés urbains pour y être vendue. De plus, les hommes de corvée ne sont plus des serfs, ce sont des paysans libres, venus du dehors. Il faut ajouter à cette réforme, en ce qui concerne la Belgique, les résultats pratiques du défrichement dans la Campine, en Brabant et dans le Hainaut ; l'on saisira dès lors les conséquences économiques de la réforme cistercienne dans notre pays. Malheureusement les études scientifiques, consacrées chez nous aux abbayes cisterciennes, sont encore trop rares pour permettre une synthèse. C'est ce qui a décidé le R. P. DE MOREAU D'ANDOY, S. J., à nous faire l'*histoire de l'abbaye de Villers* pendant son âge d'or (XIIe et XIIIe siècles). Cette étude était loin d'être superflue, car les ouvrages modernes de portée générale ne sont pas exempts d'erreurs ou ne forment que la rapide introduction de quelque plan-guide des ruines : le meilleur travail, écrit par Wau-

(1) Pour les publications récentes à rapprocher du travail de F SCADUTO, cfr. la *Revue d'histoire ecclésiastique, loco citato*. Voir aussi H. FINKE, *Aus den Tagen Bonifaz VIII. Funde und Forschungen*. Munster, 1902.

rs (1), est sommaire et toute une région inexplorée s'ouvre encore : e monastique, influence religieuse, formation et organisation du omaine, situation juridique et influence sociale.

La cause de ces lacunes, cause tout au moins partielle, doit être cherchée dans l'état des sources : les documents d'archives sont inédits et dispersés; les textes littéraires, publiés en partie, forment un inextricable hallier. Pourtant ces archives sont fort riches et la chronique de Villers présente de l'intérêt (2). Elle peint le développement rapide de la communauté religieuse, qui, sous des abbés sévères et infatigables, lans sa première ferveur ascétique, se crée un vaste domaine malgré les iolences féodales. Le moine-historien fixe ensuite par quelques traits a décadence rapide, précipitée par les exigences pécuniaires des ducs e Louvain. Ce qui distingue cette chronique, c'est l'attention donnée à a chronologie et la précision des détails : œuvre du temps néanmoins, ar sa naïveté dans les légendes pieuses, parfois empruntées à Césaire Heisterbach ou Thomas de Cantimpré.

Ce but d'édification est plus manifeste encore dans la deuxième source ttéraire, composée vers le milieu du XIII[e] siècle : les *Gesta Sanctorum Villariensium* (3). C'est le portrait moral de douze ou treize abbés, rieurs, moines et convers. Certaines de ces notices, comme, par exemple, elle de l'abbé Charles (1197-1209), reposent sur des biographies anté-

(1) A. WAUTERS, *L'ancienne abbaye de Villers-en-Brabant*. Bruxelles, 868.

(2) La chronique de Villers (1146-1485) est l'œuvre de cinq moines ; le nom u dernier seul est connu : c'est FRANCON, abbé de Villers de 1459 à 1485. WAITZ a édité la chronique dans les MGH, SS, t. XXV, pp. 195-220. Hanovre, 1880. La première partie (1146-1250), la plus longue et la plus intéressante, comprend presque tout l'âge d'or. La préface de WAITZ dans son dition (*Loc. cit.*, pp. 192-195), les données de A. BAYOT et A. CAUCHIE, *Les hroniques brabançonnes*, dans les *Bulletins de la Commission royale 'histoire*, 5e série, t. X (1900), pp. 14-17, et les quelques pages de M. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liége au moyen-âge. Étude critique*, pp. 478-83. Bruxelles, 1903, sont les meilleures études sur cette chronique.

(3) Les *Gesta Sanctorum Villariensium* ont été incomplètement publiés la suite de la chronique, par WAITZ (*Loc. cit.*, pp. 220-235). MARTÈNE et DURAND (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 1310-1374. Paris, 717) nous offrent un texte complet, résultat de la fusion d'un texte du XIII[e] siècle avec un autre texte du XV[e] siècle. Pour avoir la forme primitive e l'œuvre en son entier, il faut recourir au manuscrit 6413 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

rieures disparues (1). En revanche, cinq autres *Vitae* nous sont conservées qui n'ont pas été résumées ou reproduites dans la première recension des *Gesta*. Malgré leur caractère ascétique, on peut en retenir certains renseignements. Les principales sont celles d'Abond de Huy, d'Arnoul Cornibout, de Gobert d'Aspremont (2).

A propos de ces sources littéraires se posent des questions de critique externe que le P. de Moreau n'a pas encore résolues. Ce qui les complique singulièrement, c'est la formation, au XIVe ou au XVe siècle, d'une compilation englobant l'ancienne chronique, les *Gesta*, des résumés de *Vitae* et des épisodes nouveaux de Thomas ou de Césaire. Ce remaniement, divisé en trois parties, traite successivement des abbés, des moines et des convers (3).

C'est du côté des sources d'archives que le P. de Moreau a surtout dirigé ses recherches. Aux archives de l'archevêché de Malines, de l'État à Bruxelles, à Mons, à Hasselt et à Namur, il n'a pu retrouver plus de trente originaux des XIIe et XIIIe siècles; mais il a réuni neuf cartulaires, contenant près de cinq cents chartes des cent-cinquante premières années de l'abbaye (4). Il faut aussi mentionner un livre censier du XIIIe siècle, qui énumère dans un ordre minutieux les rentes servies par le monastère, comme celles qui lui étaient dues. Les liasses et les registres postérieurs ont moins d'intérêt.

Enfin, pour faire l'histoire de Villers, il importe de ne pas négliger les sources monumentales : les ruines, propriété du Gouvernement, les

(1) La vie de l'abbé Charles de Sayn, qui ouvre les *Gesta*, n'est pas la simple transcription d'une ancienne biographie, car dans la Chronique nous trouvons ces mots : « ... Electus est domnus Karolus... quondam miles in seculo, frater comitis de Sayne, ut eius vita plenius testatur... » (*Loc. cit.*, p. 197). Or la vie des *Gesta* ne fait pas allusion au frère de l'abbé (*Loc. cit.*, p. 220-226).

(2) Le manuscrit 19525 de la Bibliothèque royale de Bruxelles contient le texte de la vie d'Abond de Huy, incomplète dans MARTÈNE et DURAND (*Loc. cit.*, col. 1349-1354). Les Bollandistes ont publié celles d'Arnoul Cornibout (AA. SS, Junii, t. V, pp. 608-631) et de Gobert d'Aspremont. (AA. SS, Augusti, t. IV, pp. 377-395).

(3) Cette recension est transcrite dans tous les manuscrits conservés, à l'exception d'un seul. Cfr. MGH, *loc. cit.*, p. 194.

(4) Le P. DE MOREAU a publié récemment les *Chartes du* XIIe *siècle de l'abbaye de Villers-en-Brabant*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, IIe section : *Série des cartulaires et des documents étendus*, 7e fascicule. Louvain, 1905.

mausolées ou pierres tumulaires et les inscriptions sur ardoises. Ces points ont fait l'objet de savantes études (1).

On se contentera de résumer ici à grands traits la partie générale exposée par le P. de Moreau et de signaler quelques aspects de la partie spéciale.

C'est en 1146, et non en 1147 (2), que fut fondée l'abbaye de Villers : déjà une charte de 1146 mentionne un accord, conclu devant l'évêque de Liége, entre le chapitre de Nivelles et les moines de Villers (3). Il est plus difficile d'établir le jour précis de la fondation. La chronique fixe au 7 avril le départ de Clairvaux des dix-huit religieux envoyés dans nos contrées (4). Les chronologies de l'ordre de Citeaux, très en désordre, assignent comme date de la fondation tantôt le 1er juin, tantôt le 30 septembre (5); les plus anciennes ne donnent aucune indication concernant le jour (6). Aussi le P. de Moreau a-t il jugé prudent de ne pas

(1) Sur les ruines de l'abbaye de Villers, consultez LICOT, *L'abbaye de Villers-la-Ville; les ruines*. Bruxelles, 1887. Une controverse sur la date de construction de l'église abbatiale et des chapelles latérales n'est pas encore terminée. Pour prendre connaissance des arguments des parties, cfr. E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Église de l'abbaye de Villers*, dans le *Bulletin des Commissions royales d'histoire et d'archéologie*, t. XXXVIII (1899), pp. 37-86; H. SCHUERMANS, *Église de l'abbaye de Villers*, dans le même *Bulletin*, t. XLII (1903), pp. 381-436, en sens contraire, le P. NIMAL, *L'Église de Villers*, dans les *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. VIII (1904), pp. 1-72. Sur les mausolées et pierres tombales, cfr. E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, *L'épigraphie à l'abbaye de Villers*, dans les *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. V (1895), pp. 315-331. Les fouilles de 1894 ont amené la découverte de cinq fragments d'ardoises, portant un texte du XIIIe siecle; M. P. SHERIDAN leur a consacré une longue étude (*Les Inscriptions sur ardoise de l'abbaye de Villers*, dans les *Annales de la Société archéologique de Bruxelles*, t. X (1896), pp. 203-215 et 404-451).

(2) Se basant sans doute sur un passage de l'*Auctarium Gemblacense, continuatio Valcellensis* (MGH, SS, t. VI, p. 460), plusieurs auteurs placent la fondation en 1147. Mais au témoignage de la charte mentionnée ci-dessus dans l'exposé, se joint celui de la Chronique (*Loc. cit.*, p. 195), et celui des compagnons de saint Bernard dans son voyage de la croisade. Cfr. *Historia miraculorum in itinere germanico patratorum*, dans les MGH, SS, t. XXVI, p. 134.

(3) Cfr. ED. DE MOREAU, *op. cit.*, no I.

(4) MGH, SS, t. XXV, p. 195.

(5) Cfr. L. JANAUSCHEK, *Originum cisterciensium tomus I*, p. 87. Vienne, 1877.

(6) Cfr. O. GRILLNBERGER, *Die Catalogi abbatiarum ordinis cisterciensis. Nachträge zur Dr. L. Janauschecks Originum cisterciensium tomus I. Die Gruppe B, und P*, p. 67. Vienne, 1904.

préciser cette date, à placer sans doute entre le début de mai et celui d'octobre. Bien d'autres questions de critique surgissent à la lecture des deux premières pages de la Chronique; son auteur ignore la chronologie de saint Bernard et celle de plusieurs événements liés aux passages du saint à Villers. Sans nous y attarder, disons comment le P. de Moreau continue son exposé de l'histoire générale de l'abbaye.

Les moines s'établirent tout d'abord au sud-ouest de l'emplacement actuel, à La Boverie, sur la rive gauche de la Thyle (1). Saint Bernard, voyant qu'ils y manquaient d'eau, les engagea, sans doute en janvier 1147, à descendre dans la vallée (2). C'est probablement l'érection de ce nouveau monastère que Girald, le second abbé, fit confirmer en mai 1147 par le pape Eugène III (3). En dépit des donations, les premières années furent très dures et l'on voulut regagner Clairvaux; des conflits avec les abbayes voisines, par exemple, avec celle de Saint-Feuillien du Rœulx, rendent au début la vie difficile à la communauté. Les abbés de l'ordre de Citeaux, ceux de l'Ordre des Prémontrés, l'évêque de Cambrai, le pape durent intervenir dans la querelle. Enfin la paix fut scellée en 1153 (4).

Dès cette époque, les documents se multiplient et il est plus facile d'enchainer les faits de l'histoire de Villers, aux XIIe et XIIIe siècles. On peut d'abord envisager la période qui s'étend de 1146 à la fin du XIIe siècle comme une époque de formation. Cinq abbés, dont Guillaume de Bruxelles semble le plus éminent, personnifient la seconde période, l'âge de splendeur (1197-1250). Enfin, nous assistons à la décadence, seulement arrêtée quelque temps sous Arnoul de Ghistelles (1271-1276).

Pendant la première période ce sont les abbés Odelin (1153-1158) et Ulric (1158-1185) (5) qui ont travaillé le plus à l'établissement du domaine

(1) MGH, SS, t. XXV, p. 195.
(2) *Ibidem*, p. 196.
(3) Cfr. la bulle d'Eugène III dans WAUTERS, *L'ancienne abbaye de Villers-en-Brabant*, p. 10, n. 1.
(4) Ce différend peut être étudié à l'aide : 1) des données de la chronique de Villers (*Loc. cit.*, p. 196), 2) de la lettre n° 253 de saint Bernard (MIGNE, PL., t. 182, col. 457-458), qui résume la première partie du débat, 3) de la sentence promulguée par les abbés de l'ordre de Citeaux et de l'ordre des Prémontrés (Cfr. ED. DE MOREAU, *op. cit.*, n° VI).
(5) A la chronologie des abbés de Villers, fournie par les chroniqueurs, les chartes imposent quelques rectifications. Ainsi Ulric est signalé dans une charte comme abbé de Villers dès 1158 (*Cartulaire de saint Lambert*, par BORMANS et SCHOOLMEESTERS, t. I, p. 84. Bruxelles, 1893), tandis que la chronique le nomme seulement comme abbé en 1160 (MGH, SS, t. XXV, p. 196).

onastique. Leurs prédécesseurs s'étaient contentés de certains terri-ires très voisins de l'abbaye et avaient établi de la sorte les deux ntres territoriaux de La Boverie et de la Neuve-Cour (1). Chassart près Fleurus, au sud; Stoisy sous Nivelles à l'ouest; Mellemont et Sart-isbart au nord-est, Louvranges, Chenoy, Géronvillers à l'est, formèrent entôt à l'abbaye comme une seconde enceinte. Le domaine ne se res-eignait pas cependant à ces biens; Schooten près d'Anvers; Hex, au d du Limbourg belge; un peu plus tard, Diepenbeek au nord-est de asselt; Dhuy, au nord de Namur, enfin d'immenses possessions entre tte dernière ville et Huy, représentent les accroissements du XII[e] et u XIII[e] siècle. Alors se dessinent les cadres généraux des propriétés, ui restent à peu près stables dans les siècles suivants.

Ces possessions devaient naturellement reposer sur la garantie et la rotection des puissants; en ces temps d'insécurité, le faible, pour ne as être dépouillé, doit recourir constamment à l'aide du plus fort. es abbés de Villers ne cessèrent donc de solliciter des papes, des vêques, des ducs de Louvain, des bulles ou des chartes pour confirmer t affermir leurs biens et leurs privilèges (2); l'abbaye, à la tête d'un aste domaine, vivant dans une sécurité relativement complète, connut ussi les conséquences religieuses de cette paix et de cette tranquillité. 'ette première période est en effet une époque d'ascétisme. On retrouve urtout cette tendance chez Godefroid le Sacristain (3). Par l'intermé-liaire de Guibert de Gembloux, l'abbaye fut mise en rapport avec ainte Hildegarde (4). La pénurie des sources relatives au XII[e] siècle ne ermet pas d'étudier les origines, le caractère et le développement de et ascétisme primitif; on peut en saisir les caractères au XIII[e] siècle, ors de son épanouissement, parce que les *Vitae* deviennent alors ombreuses.

Avec l'année 1197 commence la période de splendeur, sous le gouver-nement de Charles de Sayn. La biographie de cet abbé, d'abord vassal de l'archevêque de Cologne, puis moine d'Himmerod, et, à son corps dé-fendant, abbé de Villers, est des plus importantes (5). Lui et ses succes-

(1) Cette dénomination n'apparait cependant qu'au XIII[e] siècle.

(2) Cfr. ED. DE MOREAU, *op. cit.* La table méthodique réunit les bulles pontificales et les chartes générales de confirmation.

(3) Voyez sa biographie dans AA. SS. Octobris, t. I, pp. 531-537.

(4) Cette correspondance est publiée dans les *Analecta sacra* de DOM PITRA, au t. VIII, pp. 389-439 (*Nova S. Hildegardis opera*. Paris, 1882).

(5) Le remaniement de cette biographie se trouve dans les MGH, *loc. cit.*, pp. 220-226.

seurs à Villers organisèrent les « grangiae » ou exploitations rural
étendirent les dépendances, élevèrent les premiers bâtiments conv
tuels, multiplièrent en Belgique les fondations cisterciennes et jouir
d'un grand crédit à la cour des ducs de Louvain. Le mérite de ces ab
leur valut de hautes positions et une situation enviée : Conrad dev
abbé de Clairvaux, de Citeaux, puis cardinal et légat apostolique
Guillaume de Bruxelles occupa, comme Conrad, les sièges de Clairv
et de Citeaux; Charles, Guillaume et Arnoul de Louvain jouèrent mê
un rôle politique. La figure de Guillaume de Bruxelles (1221-1237) mé
une attention spéciale (2). Le chroniqueur de l'abbaye, dans la not
consacrée à cet abbé (3), est assez bref, sauf lorsqu'il raconte des an
dotes et des faits miraculeux. Aussi, à l'exception d'un article somma
de M. le chanoine E. Reusens dans la *Biographie nationale*, il n'exi
pas d'étude moderne sur ce personnage.

Les documents d'archives — une centaine de chartes réunies par
P. de Moreau — se rapportent à son administration. Moine austè
Guillaume goûtait peu le luxe des abbés : un vieux registre atteste q
ses dépenses ne dépassaient pas douze livres par an (4). En dépit de
esprit d'épargne, sa charité pour les pauvres ne tarissait pas et elle
fourni le thème à bien des légendes (5). La « Porta », service spé
affecté à l'entretien des mendiants, fut dès lors pourvue de revenus
Deux mots du chroniqueur résument bien son administration : *De te*
poralibus ei cura extrema erat (7). Les donations de terres, de dimes,
patronats, de rentes affluèrent. Des échanges avantageux rendirent pl
compacts les différents groupes de propriétés. Le pape Honorius III
Philippe de Courtenay, marquis de Namur, ajoutèrent de nouvelles co

(1) Voyez, sur ce personnage, GLONING, *Conrad von Urach, Cardina bischof von Porto und Santa-Rufina* (Extrait des *Beilagen der Aug burger Postzeitung*, nº 39-46), Augsbourg, 1901, et surtout l'étude, e cours de publication, de DOM AMBROISE CLÉMENT, *Conrad d'Urach, d l'ordre de Citeaux, légat en France et en Allemagne*, dans la *Rev Bénédictine*, depuis avril 1905.

(2) Guillaume est encore abbé de Villers en mai 1237. Cfr. MIRÆUS e FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. III, pp. 401-402. La chronique fait com mencer en 1236 l'administration de Nicolas, successeur de Guillaume.

(3) MGH, SS, t. XXV, pp. 200-204.

(4) *Ibidem*, p. 200.

(5) Voyez le petit texte dans les MGH, *loc. cit.*

(6) MGH, *loc. cit.*, p. 200.

(7) *Ibidem*.

formations à celles du xııe siècle (1). L'activité de Guillaume n'est pas moins remarquable à l'extérieur du couvent. A la mort de Hugues de Pierrepont, évêque de Liége (1229) et dans les premiers temps du gouvernement de Jean d'Eppes, la turbulence des liégeois suscita plus d'un conflit. Ce fut l'abbé de Villers que le pape chargea de rétablir le culte dans la cité, plus tard de réconcilier l'évêque avec le chapitre de Saint-Lambert (2). La direction des couvents de femmes n'était pas moins absorbante. En 1233, Guillaume acquiert la paternité de Valduc (3); il travaille à l'affiliation de Solières et de Soleilmont à l'ordre de Citeaux (4); Salzinnes (5) et La Ramée (6) recourent à lui dans la gestion de leur temporel; il obtient la nomination du desservant du grand béguinage de Louvain (7); Honorius III le crée effectivement abbé de Terbanck en lui ordonnant de « *precipere* [*huic domui*] *in spiritualibus et temporalibus* » (1224) (8). Enfin, c'est aussi sous l'abbé Guillaume que Villers essaima pour la première fois, en 1231.

Sur l'abbé Arnoul de Louvain (1240-1250), le P. de Moreau a réuni bien des détails intéressants, que nous ne pouvons reproduire ici. De 1250 à 1271 se succédèrent cinq abbés sous lesquels se manifeste un certain relâchement. Ils gérèrent si mal les finances que l'abbé Arnoul de Ghistelles trouva, en 1271, la maison fort endettée (9). Si Arnoul travailla

(1) Cfr. E. Matthieu, *Contestations entre l'abbaye de Villers et le Seigneur de Marbais au sujet de la juridiction de ce dernier sur la ferme de la Boterie*, dans les *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. III (1892), p. 97. On peut consulter aussi le volume manuscrit des xııı e et xıv e siècles, contenant les privilèges de l'abbaye de Villers, fo 45 (Archives générales du royaume à Bruxelles : *Archives Ecclésiastiques*, no 3871a).

(2) Bormans et Schoolmeesters, *op. cit.*, t. I, pp. 286-288, 293 et 294, 296-298, 299 et 300, 301-304, 337-339, 402 et 403; t. II, pp. 73-75, 94 et 95. Cfr. J. P. Kirsch, *Das Lütticher Schisma vom Jahre* 1238, dans le *Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde*, t. III (1889).

(3) MGH, *loc. cit.*, p. 202.

(4) Cfr. Depaquier, *L'abbaye de Solières*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. X (1896), p. 62, ainsi que Miræus et Foppens, *op. cit.*, t. III, pp. 401 et 402.

(5) Bormans et Schoolmeesters, *op. cit.*, t. I, pp. 215 et 216.

(6) *Ibidem*, p. 271.

(7) Molanus, *Historiæ Lovaniensium libri XIV*, éd. De Ram, t. II, pp. 1191 et 1192. Bruxelles, 1861.

(8) Bulle du 12 janvier 1224. Cfr. Bets, *Notice sur la ladrerie de Terbanck* dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. VII (1892), pp. 321 et 322.

(9) MGH, *loc. cit.*, p. 210.

beaucoup, son administration fut trop courte pour être vraiment efficace. Le dernier quart du siècle nous fait assister à la décadence au point de vue temporel et au point de vue spirituel, tant il est vrai, comme le rappellent souvent les chroniques médiévales, que la prospérité matérielle et la ferveur religieuse sont intimement liées. Dès lors on ne rencontre plus cette pléiade de saints personnages qui ont fait briller l'abbaye entre tous les couvents de l'ordre cistercien.

Les développements donnés par le P. de Moreau à l'histoire générale ne lui ont pas permis de s'étendre sur la partie spéciale. Il s'est pourtant efforcé de résoudre quelques questions de grand intérêt, relatives à la spécialisation des offices (1), la situation juridique de l'abbaye, la formation et l'organisation du domaine, l'histoire de la bienfaisance (2). La chronique et les chartes renferment certains renseignements sur l'épargne, l'usage du numéraire, la diffusion des capitaux dans les classes rurales, les emprunts, les pensions, le rendement comparé des divers biens, le mode de location des terres, les défrichements, etc. Faute de temps, le P. de Moreau n'a pu grouper en un ensemble systématique ces renseignements si précieux pour l'histoire économique. Nous croyons pourtant que ce résumé aura convaincu le lecteur que les nombreux travaux relatifs à la célèbre abbaye de Villers n'ont pas épuisé le sujet et que le P. de Moreau est bien qualifié pour nous donner une histoire définitive.

* * *

A l'époque où une nouvelle efflorescence monastique se produisait en Occident, on vit apparaître des sectes hérétiques, mystérieuses et mal connues; sous des faux dehors de religion, elles pénètrent lentement dans les sociétés de l'Europe méridionale, se développent et acquièrent bientôt des adhérents si nombreux que les pouvoirs ecclésiastiques et

(1) On peut consulter ALLIX et GÉNESTAL, *Les opérations financières de l'abbaye de Troarn du* XIe *au* XIVe *siècle*, dans le *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. II (1904), pp. 616-640.

(2) Le P. DE MOREAU n'a pas parlé des études à l'abbaye, car leur histoire est faite. Cfr. U. BERLIÈRE, *Les origines de l'ordre de Cîteaux et l'ordre bénédictin au* XIIIe *siècle*, dans la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. II (1901), pp. 281 et 282. H. SCHUERMANS a publié deux catalogues du début du XIVe siècle, provenant de Villers. Cfr. *La Bibliothèque de l'abbaye de Villers*, dans les *Annales de la société archéologique de Nivelles*, t. VI (1893), pp. 193-237, et S. BALAU, *op. cit.*, pp. 475-486.

laïcs s'en émeuvent et finissent par organiser une véritable croisade contre les fauteurs de discorde. Il s'agit des *Cathares* ou *Albigeois*.

Le P. Martial Legrand, O. C., s'est chargé de nous retracer à grands traits l'histoire de ces sectes, qui jouèrent un rôle considérable dans l'histoire du XIIe et du XIIIe siècle (1). A la suite de M. Schmidt, qui a écrit, il y a longtemps déjà, une histoire des hérésies des Cathares et Albigeois, le P. Martial s'occupe d'abord de l'*origine* de cette secte. On connait fort mal leurs débuts : d'aucuns ont voulu y voir des successeurs ou dérivés des Manichéens ; d'autres préconisent une origine gnostique, et se rangent, soit pour les priscillianistes, soit pour les pauliciens. Une troisième hypothèse y voit des Bogomiles, secte qui serait sortie à son tour des Pauliciens. Tous ces systèmes sont trop exclusifs : parfois ils se contentent d'une simple affinité extérieure, et la filiation doctrinale est le plus souvent impossible à constater. M. Schmidt, qui rejette tous ces systèmes, propose une origine gréco-slave, et les cathares seraient issus de communautés monastiques bulgares. Malheureusement, pour prouver la dépendance des sectes, l'auteur doit faire appel aux Pauliciens auxquels il refuse ailleurs toute affinité avec les cathares. Ce qui semble acquis, c'est que le catharisme est venu du Nord : les racontars de Raoul Glaber et d'Adhémar de Chabannes, pour prouver que le mouvement est venu de France ou d'Italie, ne peuvent être pris en considé-

(1) **Sources** : Nous nous contentons de renvoyer en général aux sources nombreuses indiquées par M. Schmidt, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, 2 vol. Paris, 1849. — **Ouvrages généraux** : Outre les ouvrages indiqués plus loin pour le travail de M. l'abbé A. Monin sur l'*Inquisition*, il faut consulter : Chassanion, *Histoire des Albigeois*. Paris, 1595; Benoist, *Histoire des Albigeois*. Paris, 1691 ; E. Boutaric, *La guerre des Albigeois et Alphonse de Poitiers*, dans la *Revue des questions historiques*, t. II (1867), pp. 155 et sv.; Ch. De Smedt, S. J., *Les sources de l'histoire de la croisade contre les Albigeois*, dans la *même revue*, t. XVI (1874), pp. 433 et sv.; P. Meyer, *La chanson de la croisade contre les Albigeois*, 2 vol. Paris, 1875-1879; Douais, *Les Albigeois*. Paris, 1879; Lombard, *Pauliciens, Bulgares et Bons-Hommes en Orient et en Occident*. Genève, 1879; Douais, *Les sources de l'histoire de l'Inquisition*. Paris, 1881 ; Strude, *Ursprung der Katharer*, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XV (1882), pp. 1 et sv.; Douais, *L'Albigéisme et les Frères-Prêcheurs à Narbonne au* XIIIe *siècle*. Paris, 1884 : Canet, *Simon de Montfort et la croisade contre les Albigeois*. Lille, 1891 ; Vidal, *Révolte des Albigeois contre l'évêque Louis d'Amboise*. Albi, 1892 ; Vacandard, *Les origines de l'hérésie albigeoise*, dans la *Revue des questions historiques*, t. LV (1894), pp. 50 et sv.

ration. Le P. Martial conclut que l'origine des Cathares est douteuse : les systèmes proposés traitent à tort le catharisme comme un tout homogène, alors que des influences multiples et diverses ne sont pas à nier. Une solution non improbable, c'est que le mouvement a eu son point de départ dans une chaire d'école. On trouve différents *noms* pour cette secte : celui de *cathares* apparaît vers la moitié du XIIe siècle. En Italie, on applique aux adhérents de ces doctrines le nom de *Gazari*; en Allemagne, on les désigne communément sous le nom de *Ketzer*. Vers 1199, au concile de Latran, la dénomination de *Patarins* leur est appliquée; en Flandre, on trouve fréquemment le nom de *Piffles*, *Piffels*; en France, au XIIe siècle, celui d'*Albigeois* au XIIIe, *Boulgres*, *Bougres*, *Bulgares*.

Leurs *doctrines* sont imparfaitement connues. En effet, on ne possède pas leurs livres, qui se sont perdus ou ont été détruits par l'Inquisition : on sait qu'ils s'occupaient beaucoup de philosophie et qu'ils possédaient des chants écrits dans leurs idiomes nationaux. Il est néanmoins possible d'entrevoir leurs théories : plusieurs zélateurs catholiques ont commencé par être cathares; c'est notamment le cas de l'inquisiteur Reinerius Sacchoni, et au XIIIe siècle, les témoignages rendus devant le tribunal de l'Inquisition peuvent nous éclairer quelque peu au sujet des doctrines cathares. Les cathares admettaient le Nouveau Testament, écrit selon eux par l'Esprit bon; ils condamnaient l'Ancien Testament, tout en fabriquant des apocryphes, comme par exemple une prétendue vision d'Isaïe. Saint Jean trouva aussi parmi eux des interprétateurs. Leur dogme fondamental, c'est le *dualisme :* il existe deux esprits, l'Esprit bon et l'Esprit mauvais. A côté de cette doctrine, ils ont gardé les noms de la Trinité, mais pour eux, le Fils devient un ange, comme Marie, sa mère. Ils soutiennent en conséquence que Jésus n'a pas souffert et n'est pas mort réellement. Quant à leur *morale*, elle condamne tout attachement au monde et prohibe le mariage, mais ce rigorisme est tout extérieur. Pour eux, la mort est un bien et même ils avaient institué l'*endura*, consistant à se laisser mourir de faim. On a porté contre leurs mœurs des accusations atroces et infamantes. Est-ce parce qu'on a confondu les *Patarins* avec les *Paterniani*, dont saint Augustin révèle les abominations? Toujours est-il que les convertis n'ont jamais confirmé ces révélations et devant le tribunal inquisitorial, cette page du dossier reste blanche. Même, les catholiques parlent parfois de la pureté des mœurs cathares. On peut croire que le secret dont s'entourait la secte a fait germer des soupçons.

)n distinguait dans cette secte les *croyants* et les *parfaits*. Les *parfaits* ient une caste supérieure, qui grâce au rite du *consolamentum* ou ptême du Saint-Esprit, règnaient en maîtres sur les croyants. Ils pré- aient les réunions et faisaient les prêches. Ils n'avaient pas de pro- été personnelle, et on peut admettre la pureté de leurs mœurs. Leur mbre était d'ailleurs limité et se restreignait à 4000, répartis dans les ıx sexes. Quant aux *croyants*, on leur permettait le mariage, la pro- été, le droit de faire la guerre, etc., mais tous devaient bien se per- ıder de la maxime : hors de la secte, point de salut. Pour mourir ;nement, ils devaient recevoir le *consolamentum* de la main d'un *rfait ;* sinon leur âme voyageait dans le corps des animaux, selon la ctrine de la métempsycôse, admise pour ce cas par les cathares.

Dans le *culte*, tout ornement extérieur était banni. Ils se réunissaient ns le château d'un seigneur affilié ou dans une cave. On commençait réunion par la lecture du Nouveau Testament, suivie de la bénédiction s assistants. On récitait ensuite l'oraison dominicale, seule prière mise. Quant au *consolamentum*, c'était un rite, donnant la certitude la visite du Saint-Esprit, et nécessaire pour bien mourir. La confes- ın auriculaire leur était inconnue. Pour les besoins du culte, on stitua des diacres, dénommés « fils majeurs » ou « fils mineurs », selon degré de la hiérarchie qu'ils occupaient.

Le P. Martial finit cet exposé par le tableau rapide de la propagation s cathares en France, en Flandre, en Provence, et des mesures de pression qui aboutirent à la croisade de 1209, sous Innocent III. Sans soudre les croisés des violences commises, on ne peut nier qu'il s'agis- it ici d'une question de vie ou de mort, d'une lutte contre une secte ïenne de naissance, et non seulement hérétique. Elle constituait ıilleurs un danger social très grave, par suite même de son idéal de rfection impossible à réaliser.

* * *

La diffusion rapide et inquiétante de ces doctrines trouvait sa cause ns le milieu de propagation. Par suite d'un mouvement commercial et lustriel puissant, un bien-être, dangereux pour les mœurs, s'était ınifesté surtout dans le midi de l'Europe. L'excès de richesse, amenant luxe et la corruption, révoltèrent bientôt les bas-fonds de la société plusieurs laïcs même, animés d'un esprit de prosélytisme inconsidéré, treprirent une campagne contre ces abus. Mené par de tels zélateurs, mouvement devait aboutir et aboutit en réalité à de nouvelles hérésies,

mais heureusement apparurent de nouveaux ordres religieux. Apôtres de la pauvreté, les Franciscains et les Dominicains prirent en mains la direction du mouvement, le retinrent dans la voie de la justice, ou combattirent les erreurs de zélateurs, qui avaient transformé en révolte dangereuse le mouvement sorti d'un idéal légitime. L'importance de cette nouvelle efflorescence monastique, sociale cette fois par son idéal et son action, ne pouvait échapper aux membres de notre Séminaire. Quelques études ont été consacrées aux origines de ces deux ordres mendiants.

∴

Le P. Remi De Smedt, O. C., s'est chargé de nous retracer le *Mouvement franciscain au* XIIIe *siècle* (1). L'histoire de l'origine de l'ordre franciscain

(1) **Sources** : Voici d'abord quelques indications bibliographiques sur les sources : *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis*, éd. Socii Bollandiani, t. II, pp. 463-464. Bruxelles, 1900-1902 ; A. G. Little, *The sources of the history of S. Francis of Assisi. A review of recent researches*, dans l'*English historical Review*, t XVII (1902). pp. 643-675, trad. de l'anglais par R. Casali, dans la *Miscellanea francescana*, t. IX (1903), pp. 120-143 ; P. Sabatier, *Nouveaux travaux sur les documents franciscains*, dans les *Opuscules de critique historique*. fascicule 7. Paris, 1903 ; W. Gœtz, *Die Quellen zur Geschichte des H. Franz von Assisi*. Gotha, 1904. — On peut aussi consulter le chapitre préliminaire sur les sources dans P. Sabatier, *Vie de S. François d'Assise*. Paris, 1894. — Quant aux *Sources* mêmes, en voici le relevé : *S. Francisci Opuscula*, éd. L. Wadding, Anvers, 1623 ; *Opuscula sancti Patris Francisci Assisiensis secundum codices mss. emendata et denuo edita a Patribus collegii S. Bonaventurae (Bibliotheca franciscana ascetica medii aevi*, t. I). Quaracchi, 1904 (Cfr. M. Carmichaël, *The writings of St. Francis*, dans *The Month*, t. CIII (1904), pp. 156-164 et l'article *The writings of St. Francis*, dans *The Ecclesiastical Review*, t. XXX (1904), p. 334). 1) *Vita I* de Thomas de Celano, dans les AA, SS, Octobris, t. II, pp. 688-723 ; cfr. H. G. Rosedale, *The legends or Lives of S. Francis of Assisi by Brother Thomas of Celano. First completed edition of the original text, with a critical introduction containing a description of every extant version*. Londres, 1904 ; 2) *Vita* de Julien de Spire, dans les AA, SS, Octobris, t. II, p. 548. (Cfr. J. E. Weiss, *Julian von Speyer*. Munich, 1900 ; P. Ed. d'Alençon, *De Legenda S. Francisci a Fr. Juliano de Spira conscripta*. Rome, 1900) ; 3) *Vita* de Jean de Ceperano. Édition : *Spicilegium Franciscanum : Legenda brevis S. Francisci*, éd. P. Ed. d'Alençon. Rome, 1899. (Cfr. le P. Ehrle, dans le *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. VII (1883), pp. 391 et sv., et le P. Denifle, dans l'*Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I (1885), p. 148) ; 4) *Legenda trium sociorum*. Nous ne

confond avec la biographie du fondateur. Né à Assise en 1182, d'une ıille enrichie par le commerce, François Bernardone reçut une instruc- n sommaire; une connaissance élémentaire de la langue française en mait tout le mérite. Son biographe, Thomas de Celano, nous dépeint jeunesse comme passablement dissipée et l'on peut croire ces détails, i furent plus tard supprimés et omis sur le désir exprès du chapitre ıéral de l'ordre.

'nalerons que deux éditions, celle des AA. SS, Octobris, t. II, pp. 723 sv., et celle de Mgr Faloci Pulignani, dans les *Miscellanea Francis- na*, t. VII (1899), pp. 113-130; 5) *Vita II* de Thomas de Celano. Édition : Rinaldi, *Seraphici viri S. Francisci Vitae duae auctore* Thoma de ılano. Rome, 1806. Cfr. le P. Ehrle dans le *Zeitschrift für katholische ıeologie*, t. VII (1883), p. 390. Pour les relations entre la *Vita I* et la *ta II*, voyez K. Müller, *Die Anfänge des Minoritenordens*, pp. 175-199. ibourg, 1885. 6) *Vita* ou *Legenda maior* de saint Bonaventure. Édition : *era omnia* S. Bonaventurae, t. VIII, pp. 504-564. Quaracchi, 1898. *Liber de Laudibus beati Francisci*, de Bernard de Besse. Édition : *ıalecta Franciscana*, t. III, pp. 666-692. Quaracchi, 1897. Cfr. le P. Ehrle, ıs le *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. VII (1883), p. 332. 8) *Liber conformitate S. Francisci ad vitam Jesu-Christi*, de Barthélémy de ıe. Cfr. Mgr Faloci Pulignani, dans les *Miscellanea Franciscana*, /III (1901), pp. 137 et sv. 9) *Speculum Vitae S. Francisci et sociorum s*. Cfr. le P. Ehrle, dans le *Zeitschrift für kathologische Theologie*, /II (1883), p. 392. 10) *Speculum Perfectionis seu S. Francisci Assisiensis enda antiquissima auctore fratre Leone, nunc primum edidit* P. Sa- tier. Paris, 1898. Les travaux sur cette source seront signalés à propos travail de M. A. Fierens. 11) *Actus beati Francisci et sociorum eius*, P Sabatier. Paris, 1902. 12) *Floretum S. Francisci Assisiensis liber reus, qui italice dicetur I Fioretti di san Francesco*, éd. P. Sabatier. ris, 1902. Il faut encore signaler le *Bullarium franciscanum* (4 vol. me, 1759-1770), dont l'édition se poursuit. — **Travaux généraux** : ırco de Lisboa, *Chronica da orden dos Fradres Menores*. Lisbonne, 6-1562; F. Gonzaga, *De origine seraphicae religionis ejusque progres- us*. Rome, 1587; L. Wadding, *Annales Minorum*, 24 vol. in-fol, Rome et ıcone, 1731-1864; Dominique de Gubernatis, *Orbis Seraphicus*. Rome, 2-1685; Karl Hase, *Franz von Assisi*. Leipzig, 1856; Ruggiero Bonghi, *ancesco d'Assisi*. Città di Castello, 1881; Abbé Le Monnier, *Histoire de François*, 2e éd. Paris, 1890; P. Sabatier, *Vie de S. François d'Assise*. ıris, 1894; C. B. von Andermat, *Leben des H. Franciscus von Assisi*, éd. Innsbrück, 1899; F. Glater, *Die franziskanische Bewegung. Ein ıitrag zur Geschichte sozialer Reformideen im Mittelalter*. Stuttgart Berlin. 1903 — Sur saint François et son œuvre, on peut consulter : . J. Little, *St-Francis of Assisi, his time, life and work* New-York, 78; W. Goetz, *Die ursprünglichen Ideale des H. Franz von Assisi*, ıns l'*Historische Vierteljahrschrift*, t. 1 (1903), pp. 19 et sv.

Les véritables étapes de la vocation du saint nous sont malheureusement inconnues. Le processus psychologique de cette âme, si intéressant à découvrir, ne nous est dépeint que dans des légendes hagiographiques, sans doute très poétiques, mais sans valeur réelle pour l'histoire. Ses biographes sont d'accord pour lui trouver une générosité, une compassion pour les pauvres, une courtoisie dont il ne se départit jamais. Ils nous le représentent, frappé à deux reprises de maladie, crises physiques qui finirent par amener la crise morale. Il redoubla de charité pour les pauvres, se retira souvent dans la solitude et sentit s'éveiller en lui cet idéal à peine entrevu, qui dut donner naissance à l'ordre franciscain. Les menées de François ne plurent point à son père Bernardone, qui alla jusqu'à enfermer son fils. Celui-ci s'échappa, et, réconforté par la persécution, il se dévoua aux miséreux et aux victimes de la lèpre. Bernardone eut alors recours aux magistrats urbains, puis à l'officialité diocésaine : l'on sait comment le saint répondit à l'injonction de renoncer à ses droits de famille et à rendre tout ce qu'il possédait. Comme il assistait aux offices à la Portioncule, il fut frappé de la leçon évangélique, quitta ses chaussures, déposa son vêtement, ne garda qu'une tunique et se ceignit les reins d'une corde. Voilà une esquisse, empruntée aux biographes franciscains, de la vocation de leur séraphique père; à peine découvre-t-on un peu de l'homme dans cette décision héroïque prise à l'âge de vingt-sept ans (1209).

François s'était donc tracé un plan de vie, mais ce plan comprenait-il la fondation d'un ordre religieux? Le P. Remi ne le pense pas. Il faut néanmoins distinguer François de ces laïques nombreux qui, depuis la fin du XIIe siècle, étaient possédés d'un besoin très vif de prosélytisme et de prédication : le saint avait déclaré lui-même devant les magistrats d'Assise qu'il ne dépendait pas de la juridiction civile : Il devait donc être en relation avec l'Église. Pour cette même question de l'origine de l'ordre franciscain, on a fait grand cas d'une phrase de Thomas de Celano, nous disant que plusieurs se convertirent à la parole du pauvre d'Assise, le suivirent dans la voie de la pénitence, renoncèrent au monde ou s'en séparèrent, après avoir distribué leurs biens aux malheureux. On a de suite pensé aux « Pauvres de Lyon », qui avaient obtenu du pape, en 1179, la permission de prêcher, et on a voulu y rattacher les origines de l'ordre franciscain. Mais en 1209, des écarts s'étaient déjà manifestés et devaient aboutir à l'établissement d'une secte hérétique. Le P. Remi ne se refuse point à croire que saint François leur a emprunté quelques idées, mais l'absence de combativité dans les écrits et

discours du saint, son amour et son respect de l'Église romaine s'opposent à ce qu'on représente François comme un adhérent des sectes hérétiques contemporaines. On a écrit aussi que l'originalité du mouvement franciscain a peut-être été exagérée, parce qu'on a cru trouver entre les Frères Mineurs et les « Humiliés » une ressemblance frappante.

Les « Humiliés » formaient une association religieuse dont les membres continuaient à vivre dans leurs maisons, sans faire vœu de pauvreté. De leur sein était sortie une association plus restreinte, qui fonda des couvents où l'on travaillait la laine ; on y admettait des hommes et des femmes. Vers 1200, ces instituts avaient accaparé l'*arte della lana* dans toute la Haute-Italie jusqu'à Florence. Cette admission des hommes et des femmes, mariés ou non, aurait inspiré les trois branches franciscaines. A vrai dire, nulle part on ne voit ces trois branches sortir de la collectivité primitive et se constituer par voie de segmentation, et ce serait se méprendre étrangement que d'invoquer les couvents des « Humiliés » pour réduire l'originalité du mouvement franciscain. Et, en effet, à la différence des « Humiliés », la pauvreté est étendue à *tous* les frères que saint François s'adjoignit dans son apostolat. Quant à la règle que le saint prescrivit aux douze premiers compagnons, elle se compose uniquement de quelques sentences évangéliques et de minimes observations nécessaires à la règlementation de la vie commune ; rien ne rappelle cette société hétérogène des « Humiliés ». On s'est rejeté sur le réformateur calabrais Joachim de Flore pour en faire un précurseur, un inspirateur de l'œuvre franciscaine, mais ce rapprochement est forcé. Chez saint François on ne trouve pas de traces des théories trinitaires de l'abbé de Flore et pour ce qui regarde le respect du clergé, même inférieur, François d'Assise diffère entièrement du réformateur calabrais.

Il ne faut pas non plus, dans l'histoire de l'origine du mouvement, exagérer les effets de la prédication de saint François et de ses compagnons : les résultats furent presque nuls et une phrase de la *Legenda trium sociorum* résume assez bien l'impression produite par les nouveaux apôtres de la pauvreté : « Les femmes surtout, dit le texte, les jeunes encore plus que les autres, s'enfuyaient à leur vue, car elles craignaient d'être tentées par ce qui leur semblait une folie si manifeste ».

Reste à dire quelques mots de l'approbation de la règle que saint François avait prescrite à ses douze compagnons. Cette même année où commença son apostolat, le saint s'en alla à Rome, demander l'approbation du pape Innocent III. Grâce à la protection du cardinal Jean de Saint-Paul, évêque de Sabine, auquel l'évêque d'Assise l'avait recom-

mandé, François parvint à vaincre les résistances de la Cour pontificale. Innocent III ne voulut pourtant se décider à donner son adhésion immédiate, mais permit aux douze compagnons de prêcher la pénitence. Ce qui retenait le pape dans l'indécision, c'était la dureté du genre de vie préconisé par François : cette dureté effrayait aussi le cardinal de Saint-Paul, qui avait même essayé de promouvoir François à se joindre à un ordre déjà existant.

Innocent III finit cependant par céder et approuva verbalement l'ordre et la règle. S'il faut en croire la *Legenda trium sociorum*, François aurait alors promis obéissance au pape et les douze compagnons auraient fait la même promesse entre les mains de François, leur supérieur. Saint Bonaventure ajoute que le pape fit donner la tonsure à tous les frères laïcs alors présents. Dès ce moment (1210), la nouvelle fondation prit les allures d'une institution régulière; le nombre des frères se multiplia, de nouvelles communautés-filles se fondèrent. Dès 1211, des réunions se tenaient à des dates régulières (Pentecôte et fête de Saint-Michel ou 29 septembre), où devaient se rendre tous les frères non retenus au loin. En 1212, à la réunion annuelle de Pentecôte, François manifesta le désir d'aller en Orient pour prêcher aux païens. Il donna, à cette même réunion, diverses instructions : il désigna les frères, aptes à la prédication, et les provinces où ils devaient respectivement se rendre : il leur donna le pouvoir, qu'il s'était réservé jusqu'alors, de recevoir de nouveaux frères dans l'ordre. Le voyage du saint en Orient échoua par suite des intempéries de la saison; néanmoins François profita de nouvelles occasions pour réaliser son désir de convertir les infidèles. En 1212, les Arabes d'Espagne avaient vu leur armée taillée en pièces à la bataille de Navas de Tolosa par les coalisés d'Aragon, de Navarre et de Castille et Mohammed-el-Naser était retourné mourir au Maroc. François voulut que cette victoire par les armes fût suivie par la conquête des âmes, mais cette fois encore, il fut arrêté dans ses desseins : la maladie le terrassa en Espagne.

Ce goût de saint François pour les missions étrangères est significatif. Le P. Remi y voit une nouvelle preuve de la vocation du pauvre d'Assise au véritable apostolat, dont on ne trouve pas de traces, à cette époque. L'institution des missions est son œuvre et à supposer qu'il ait emprunté des idées aux « Pauvres de Lyon », on trouve pourtant à son institution des caractères essentiels, qui la distinguent complètement des fraternités contemporaines. En 1212, le nouvel institut avait donc tous les caractères d'un ordre religieux autonome, distinct à tous points de

soit des ordres monastiques soit des autres groupements religieux ɪɪɪᵉ siècle.

ɔrès nous avoir expliqué les origines de l'ordre dans cette partie ɪrale, le P. Remi s'est attaché aux divers aspects de l'histoire spéciale, ɪmmencer par la description des constitutions et de la règle de re (1). On s'est exagéré la simplicité des premières assemblées en enant que leur but était uniquement religieux, qu'on s'y rendait pour parler d'affaires, ou procéder à la nomination du ministre ɪral, mais pour se fortifier dans la communion des joies, des exemples es douleurs des autres frères. Il suffit de citer comme exemple une lécisions capitulaires rapportées par Celano et insérée au chapitre VII e qu'on peut nommer la première règle : « *Pro generali communi- : in quodam capitulo scribi fecit haec verba : Caveant fratres ne se ɪdant extrinsecus nubilosos et hypocritas tristes, sed ostendant se lentes in Domino, hilares et jucundos et convenienter gratiosos* ». Déjà, hapitre de la Pentecôte 1212, nous entendons saint François recom- der la pieuse récitation du bréviaire, l'exacte observance des pré- es et des rites de l'Église, prescriptions orales d'une véritable portée slative. Or, il est plus que probable qu'elles ne se trouvaient pas dans ɪgle composée deux ans auparavant, reprise dans celle, dite de 1221.
ɪ point de vue des constitutions, le chapitre de 1217 fut un des plus ɔrtants : l'organisation définitive des missions franciscaines, l'insti- ɔn régulière de la charge de ministre provincial, qui existait déjà ɪellement avant cette date, la division de l'ordre en diverses « pro- es », d'après les régions où les frères étaient établis : Syrie, Alle- ne, Hongrie, Espagne, France, voilà des points capitaux pour com- ɪdre l'organisation de l'institut.

ɪant à la nature de l'action de Rome sur les constitutions francis- es, il suffit de constater que plusieurs décisions pontificales, comme exemple la bulle *Cum secundum Concilium*, donnée le 22 septembre), par Honorius III, avaient gagné force de loi pour les frères. Et dès , on s'explique l'origine des diverses ajoutes, introduites par les

K. MÜLLER, *Die Anfänge des Minoritenordens und der Bussbru- chaften*. Fribourg-en-Brisgau, 1885 ; P. EHRLE, *Die ältesten Redak- en der Generalconstitutionen des Franziskanerordens*, dans l'*Archiv Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. VI (1892), 7 et suiv.; A. G. LITTLE, *Decrees of the General Chapters of the Friars or*, dans l'*English historical Review*, t. XIII (1898).

nécessités, et la divergence des textes de la première règle, puisque les divers changements et les ordonnances nouvelles ne parvenaient pas partout et chez tous de la même manière. Il ne semble donc pas qu'il y ait une différence essentielle entre la première règle de 1209-1210 et celle de 1221, ni que la règle de 1209-1210 et celle approuvée par le pape le 29 novembre 1223 n'eussent guère de commun que le nom. Avec M. W. Goetz (1), on peut dire que toute l'importance, pour juger les diverses règles et leur interdépendance, réside dans la connaissance du premier idéal de saint François. Il est bien douteux que, si cet idéal était connu, on serait encore en droit de dire que seule la règle de 1209-1210 est franciscaine.

Après nous avoir fait connaître la règle, telle qu'elle est formulée par la bulle de confirmation d'Honorius III (1223), le P. Remi fait remarquer qu'après saint Basile, saint Augustin et saint Benoit, François d'Assise fut le quatrième législateur qui rédigea une règle entièrement indépendante. Cette règle est unique : elle prescrit une pauvreté absolue tant aux membres qu'à la communauté en général : le travail et l'aumône doivent suffire à assurer chaque jour le nécessaire. Ce fut ainsi que le pauvre d'Assise inaugura dans l'Église les Ordres Mendiants, *Ordines Mendicantium*. Cette règle de 1223, la seule officielle et appelée *regula bullata*, était fort courte et appelait nécessairement des ajoutes interprétatives. Ces interprétations, s'appliquant à des prescriptions assez vagues et sommaires, différaient assez entre elles et s'inspiraient des tendances, des nécessités et des besoins de l'époque. Plusieurs adoucissements vinrent atténuer la rigueur des prescriptions primitives; un exemple typique, c'est l'interprétation et la mise en pratique de la pauvreté absolue, insérée dès le début comme point essentiel dans la règle franciscaine.

Ainsi, déjà sous Grégoire IX, le ministre général frère Élie avait eu besoin d'argent pour édifier la basilique de saint François à Assise; il s'adressa au Saint Siège pour obtenir de lui un « homme de confiance ». Celui-ci, qu'on nomma « syndic, procureur, curateur, administrateur, maître de l'œuvre », suivant les pays, encaissait les dons pécuniaires des bienfaiteurs de l'ordre et les employait suivant les besoins des frères. D'après la bulle *Quo elongati* de Grégoire IX, la propriété de l'argent et le droit d'en disposer n'appartenaient point aux frères, mais restaient au bienfaiteur, qui pouvait à son gré reprendre l'argent, tant qu'il restait entre les mains du syndic ou curateur.

(1) W. Goetz, *Die ursprunglichen Ideale*, loc. cit.

Cette interprétation de la règle franciscaine se retrouve aussi dans les Constitutions des chapitres généraux, dont les plus importantes sont les *Constitutiones Narbonenses*. Au dire du chroniqueur franciscain Salimbene, ces constitutions furent élaborées dans les chapitres généraux antérieurs, mais la promulgation en fut ordonnée par le chapitre général de Narbonne, le 10 juin 1260. Ces constitutions sont fort intéressantes pour constater les abus et les relâchements qu'elles veulent combattre et il en est de même des bulles pontificales, interprétations de la règle, qu'il faut se garder de confondre avec les concessions de privilèges. Ces abus sont d'ailleurs dénoncés aussi en 1257, lorsque saint Bonaventure, élu général de l'ordre, adressa à tous les ministres et custodes ses avertissements à propos des écarts : *pecunia*, dit-il, *avide petitur, incaute recipitur, et incautius contrectatur*. Et dans une seconde lettre, en 1266, il réitère ses recommandations pour travailler à la restauration de l'observance et de la discipline. C'est la différence dans l'interprétation de la règle sur la pauvreté qui suscita aussi, durant la seconde moitié du XIII[e] siècle, les luttes entre les *Spirituels* et les frères de la communauté.

Le P. Remi nous parle ensuite des différentes autorités; le général, les provinciaux, investis d'une juridiction déterminée dans les provinces, districts dont le nombre fut porté à 32 au chapitre général de Rome en 1239, pour s'augmenter de deux en 1288, sous le pape franciscain Nicolas IV. Ces provinces étaient divisées en un certain nombre de custodies, comptant à leur tour plusieurs couvents. Il faut y ajouter sept vicariats dont ceux de Tartarie et de Chine. Aux provinciaux ou ministres s'ajoutent les custodes. Il est fait mention aussi de Gardiens ou supérieurs locaux. Quant à la charge de définiteur provincial, il faut en placer l'origine, semble-t-il, en l'année 1239 où les abus de pouvoir du frère Élie décidèrent le chapitre général à adjoindre au général une sorte de conseil supérieur. Il faut remarquer la différence énorme entre cette hiérarchie et celle des autres ordres monastiques. Un lien très fort unit le simple frère au ministre général, et par l'intermédiaire du cardinal protecteur, l'attachement de tout l'Ordre au siège romain était assuré. Cette législation a pour résultat de faire cesser, parmi les frères-mineurs la *stabilitas loci* : dans quelque endroit qu'il aille, le franciscain rencontre *ses* prélats, qui sont ceux de tout l'Ordre. Quant aux sujets, aux simples frères, il est à remarquer que l'admission indistincte de clercs et de laïcs aux prélatures, préconisée par saint François, fut abolie en 1240 par son quatrième successeur, frère Haimon de Feversham (1240-1243); il proclame les frères laïcs incapables de remplir des prélatures dans

l'Ordre et fit par là définitivement de l'Institut franciscain un ordre de clercs. Enfin, il faut encore mentionner les ermitages, *monasteria*, opposés aux *conventus*, parce qu'ils jouent un rôle dans la lutte des *spirituels*.

Passant alors à la situation de l'ordre vis-à-vis des pouvoirs ecclésiastiques et temporels, le P. Remi nous donne quelques détails fort intéressants que nous ne pouvons reproduire ici. Il nous a parlé aussi de l'organisation des études (1) que saint François ne réprouva point, et qui s'introduisirent de plus en plus par suite même des nécessités du moment. Nous assistons à la naissance des maisons d'études dans les villes uiversitaires, telles que Bologne, Paris, Oxford, Cambridge, et l'organisation des études nous est décrite. Il y avait les *studia generalia*, pour lesquelles la province fournissait les livres, et les *studia particularia*. Le programme comportait avant tout la théologie et la philosophie; le droit et la physique, dont l'étude fut d'abord prohibée, reçurent aussi droit de cité dans le programme général. Au XIII° siècle, la province anglaise était à la tête du mouvement scientifique, grâce à des célébrités comme Adam de Marisco et Roger Bacon.

Après quelques mots sur le mouvement artistique, peu florissant dans l'ordre franciscain, le P. Remi finit son intéressant travail en retraçant la lutte entre les *spirituels* et les frères de la communauté (2).

(1) THUROT, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris*. Paris, 1850; H. DENIFFLE, *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*. Berlin, 1885; P. PROSPER DE MARTIGNÉ. *La scolastique et les traditions franciscaines*. Paris, 1888; A. G. LITTLE, *The Grey Friars in Oxford*. Oxford, 1892; M. DE WULF, *Histoire de la Philosophie médiévale*, pp. 235 et sv., Louvain, 1900; H. FELDER, *Geschichte der Wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden bis um die Mitte des 13 Jahrhunderts*. Fribourg-en-Brisgau, 1904.

(2) X. ROUSSELOT, *Étude d'histoire religieuse au XII° et XIII° siècle. Joachim de Flore, Jean de Parme et la doctrine de l'Évangile éternel*, 2° éd. Paris, 1867; H. DENIFFLE, *Das Evangelium aeternum und die Commission zu Anagni*, dans l'*Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I (1885), pp. 49-98; P. EHRLE, *Olivis Leben und Schriften*, dans la *même Revue*, t. III (1887), pp. 408-533; LE MÊME, *Zur Vorgeschichte des Concils von Vienne*, dans la *même Revue*, t. II (1886), pp. 353-416, et III (1887), pp. 1-195; LE MÊME, *Die Spiritualen, ihr Verhältniss zum Franziskanerorder und zu den Fratricellen*, dans la *même Revue*, t. I (1885), pp. 1-190; t. II (1886), pp. 106-164, t. III (1887), pp. 553-623; et t. IV (1888), pp. 509-569; E. LEMPP, *Frère Elie de Cortone*. Paris, 1901; E. KNOTH, *Ubertino von Casale, Ein Beitrag zur Geschichte der Franziskaner an der Wende des 13 und 14 Jahrhunderts*. Marbourg, 1903.

xer l'origine des difficultés, on s'est basé sur quelques faits sans ice qui révèleraient, déjà du vivant de saint François, une cer- ision dans l'ordre, aboutissant à la scission en deux partis Néanmoins on peut affirmer que durant la vie du saint fonda- ne trouve aucune trace sérieuse de cette division. On a cru en e point de départ dans les soi-disant écarts du frère Élie lors de uction de la basilique d'Assise. Le *speculum Perfectionis*, et le nge Clareno, chef des *Spirituels* à la fin du XIIIe siècle, ont fourni ents de ces attaques. Pourtant, en 1230 et 1235, sainte Claire et Agnès, qui défendirent leur idéal de pauvreté séraphique contre ui-même, expriment leur pleine confiance en frère Élie. Faut-il nettre que l'opposition s'était formée au-delà des monts et se it de l'élite intellectuelle de l'ordre, frère Haimon de Feversham Le P. Remi voit dans ce récit des accusations intéressées des s, qui l'ont plus tard développé, en représentant le frère Élie e corrupteur de l'institution franciscaine : il fait remarquer aussi position vient uniquement des *spirituels* et non de cette portion nime de l'ordre qui continua toujours de vivre dans les ermi- iant à frère Haimon, il faisait partie du grand corps de l'ordre, tte date déjà, s'appliquait aux études. On ne peut donc croire prétendus zélateurs de 1240 ressemblaient à leurs successeurs er quart du siècle : les études auraient dû leur porter ombrage. *a II* de Thomas de Celano (1247) réflète un peu l'état des esprits poque : elle blâme sans doute les faits qui trahissent un relâ- , mais n'épargne pas non plus les frères qui menaient, dans les s, une vie oisive et inactive. On ne peut donc voir en Thomas o le représentant d'un parti quelconque, tout comme il est im- de voir en Jean de Parme, élu général en 1247, un chef de eurs. Enfin, la législation générale de l'ordre, recueillie en 1260 *Constitutiones Narbonenses*, ne justifie en aucune manière les s de relâchement faits avant cette date. Le P. Remi est donc i'on se trompe en partageant, avant 1260, l'ordre franciscain en nps adversaires, divisés par les idées sur la pratique de l'humi- ı la pauvreté. Même, après l'année 1260, les réclamations contre iement ne se font pas entendre. La constitution ou décrétale nnée, à Soriano, le 15 août 1278, par Nicolas III, constate que les nt plutôt fait des progrès dans l'observance régulière et dans lissement parfait de leurs devoirs. C'est pourquoi il lui « a semblé ermer la voie aux envieux mordants et d'interpréter les choses

qui dans la règle pourraient paraître douteuses... » L'examen de cette constitution pontificale permet de conclure qu'en 1278 les Franciscains ne possédaient ni argent, ni rentes, ni biens immeubles. Il est d'ailleurs évident que le parti des *spirituels* s'est formé non par zèle pour l'étroite observance, mais par suite même de leurs doctrines et de l'opposition qu'elles suscitèrent dans tout l'ordre. Nous en trouvons la preuve dans la vie de leur chef, le frère Jean-Pierre Olivi.

A peine sorti des études, Jean (fils de Pierre Olivi) se fit condamner par le ministre général Jérôme d'Ascoli (1274-1277) pour certaines doctrines concernant la sainte Vierge. En 1283, le général Bonagrazia extraya des écrits d'Olivi plusieurs propositions qu'il soumit à Paris à l'examen de quatre maitres en théologie et de trois bacheliers, tous franciscains. La condamnation, dite *VII Sigillorum littera*, fut communiquée à tous les membres de l'ordre. Olivi rétracta ces erreurs; mais censurant encore vingt-deux autres propositions, l'assemblée des docteurs franciscains de Paris, composa le *rotulus* où trente-quatre endroits des écrits d'Olivi furent encore une fois condamnés. Les réprobations et les défenses continuèrent à se manifester sous Arnaud de Roccafolio, ministre de la province de Provence et sous le général de l'Ordre Arlotto de Prato. Pourtant, à l'avènement de Mathieu d'Aquasparta (1287), une accalmie se produisit dans cette lutte, qui durait déjà depuis cinq ans. Au témoignage d'Ubertin de Casale, Olivi s'était expliqué au chapitre général de Montpellier et finit par être promu lecteur de la maison de cette ville par le général Raymond Gaufredi (1289-1295). A cette époque, vers 1290, la lutte reprit, mais sur un autre point, qui, cette fois, touchait à la pratique de la discipline franciscaine.

Il s'agissait de l'*usus pauper*, c'est-à-dire de savoir si l'abdication de toute propriété constituait l'essence de la pauvreté évangélique, ou bien s'il fallait y englober la limitation des choses nécessaires à la vie. Pour l'ordre en général, la réponse était facile après la constitution interprétative de Nicolas III, citée plus haut. Néanmoins on constate qu'en 1290, Nicolas IV charge le frère Bertrand de Cigatorco d'enquêter au sujet de quelques frères de la Provence, qui condamnaient tous les autres, *se spiritualiores coeteris reputantes*. Nul doute que c'étaient des adhérents de Pierre Olivi, séduits par ses doctrines. Olivi sut néanmoins conjurer la tempête qui le menaçait en se prononçant au chapitre général de Paris en 1292, pour l'*usus pauper*, dans le sens de la décrétale de Nicolas III. Il ne fut donc lui-même reconnu ni schismatique ni rebelle, quoique sa doctrine lui eût gagné plusieurs adeptes. Dans une lettre,

écrite en 1295 et datée d'Avignon, Olivi prie son ami, le bienheureux Conrad d'Offida d'employer son influence pour ramener quelques uns de ses partisans qui s'étaient laissé entrainer à la séparation d'avec l'ordre. C'était la faction des *spirituels* qui, sous la direction des frères Ange Clareno et Libérat, avaient obtenu en 1294, l'autorisation de se séparer de l'Ordre, avec approbation du pape Célestin V, et qui s'intitulèrent *Célestins* ou *Pauvres ermites*. Le P. Remi croit donc pouvoir représenter Jean-Pierre Olivi comme le vrai chef des *spirituels* et affirmer des relations certaines entre les doctrines des premiers joachimites franciscains de nom, Gérard de Borgo San Domino, Jean de Parme, Hugues de Digne et les chefs avérés des *spirituels :* Olivi ajouta à leurs doctrines purement théoriques, la controverse pratique sur la pauvreté. Le côté doctrinal de la lutte apparut très bien au Concile de Vienne (1311); les frères de la communauté, loin de se lancer dans le débat sur la pauvreté, attaquèrent directement les doctrines théologiques des *spirituels*. Ceux-ci étaient d'ailleurs à cette époque divisés en deux fractions : les *ermites*, qui n'entrèrent point dans le débat, et le parti d'Ange Clareno et de Libérat. Ce dernier parti se jeta, en 1322, dans une lutte nettement dogmatique, pour se résoudre dans la secte hérétique des *fratricelles*. En révolte contre le pape Jean XXII, ils excitèrent l'empereur, les princes et les peuples contre le Souverain Pontife. Aveuglés par le système historique et prophétique de Joachim de Flore, les rigoristes étaient disposés à exagérer l'importance de la personne et de l'œuvre de saint François. Bientôt, n'y trouvant point la perfection, ils mirent la plus étroite pauvreté à la base de leur système, l'étayèrent par des apocryphes, et poussèrent enfin les idées de Joachim de Flore aux extrêmes. Lui s'était contenté de critiquer le clergé inférieur; eux allèrent jusqu'à l'hérésie et le schisme, manifestations extrêmes d'un orgueil qu'ils prétendaient combattre dans leurs adversaires.

Ce travail se termine par quelques conclusions générales où le P. Remi met en lumière la nature et la véritable portée de l'ordre franciscain.

*
* *

De l'exposé de ce travail ressort clairement la difficulté de bien se figurer les premiers temps de l'histoire franciscaine et surtout de la lutte entre les *spirituels* et les frères de la communauté. Cette difficulté a son origine directe dans les problèmes délicats des sources; en d'autres

termes, la critique n'a pas encore dit le dernier mot sur *les écrits des zélateurs de la règle aux premiers temps de l'histoire franciscaine* (1).

(1) **Bibliographie** : Sans viser à une bibliographie complète, nous groupons ensemble les travaux d'un même auteur. Travaux de M. P. Sabatier : *Vie de S. François d'Assise*. Paris, 1894; *Speculum Perfectionis seu S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima auctore fratre Leone*, Paris, 1898; *Lettre à Mgr Faloci Pulignani à propos de ses observations sur le Speculum Perfectionis*, dans la *Miscellanea Francescana*, t. VII (1898); *Lettre aux PP. Marcellino da Civezza et Teofilo Domenichelli, au sujet de leur reconstruction de la Legenda trium sociorum*, dans la revue *Mater amabilis* (Rome, 1899), p. 61; *Fratris Francisci Bartholi Tractatus de Indulgentia S. Mariae de Portiuncula, nunc primum edidit. — Accedunt varia documenta .... feliciter inventa*. Paris, 1900; *De l'authenticité de la légende de S. François, dite des Trois Compagnons*, dans la *Revue historique*, t. LXXV (1901), pp. 61-101; *S. Francisci legendae veteris fragmenta quaedam edidit et notis illustravit. — (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3). Paris, 1902; *Nouveaux travaux sur les documents franciscains. Notes de bibliographie critique sur les études de H. Tilemann, A. G. Little et du P. Mandonnet (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 1). Paris, 1903. — Travaux de Mgr Faloci Pulignani, *Sancti Francisci legendam trium sociorum ex cod. Fulg. edidit* —, dans la *Miscellanea Francescana*, t. VII (1898-99), pp. 81-107; *La leggenda di S. Francesco scritta dai tre Compagni, ibidem*, pp. 113-130; *I veri biografi di S. Francesco, ibidem*, pp. 145-175; *Nuove richerche sulla data dello Speculum perfectionis, ibidem*, pp. 182-187, et un grand nombre de comptes-rendus dans la même revue. — Travail des RR. PP. M. da Civezza et T Domenichelli, *La leggenda di san Francesco scritta da tre suoi compagni (Legenda trium sociorum) pubblicata per la prima volta nella vera sua integrità*. Rome, 1899; — Travaux du R. P. Van Ortroy, S. J. : *La Légende de S. François d'Assise dite « Legenda trium sociorum »*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900), pp. 119-197; — *Anonymus Perusinus*, dans la *Miscellanea Francescana*, t. IX (1902), pp. 33-48; — Travaux de M. l'abbé Minocchi : *La « Legenda trium sociorum ». Nuovi studi sulle fonti biografiche di S. Francesco d'Assisi*. Florence, 1900; *La questione francescana*. Florence et Turin, 1900; *Revista francescana, storia e letteratura francescana*, dans les *Studi religiosi*, t. II (1902), pp. 359-370, 413-451; t. IV (1904), pp. 184-191; — Travaux du R. P. L. Lemmens : *Speculum Perfectionis. Redactio I (Documenta antiqua franciscana edidit. — Pars II)*. Quaracchi, 1901; *Les deux Speculum perfectionis*, dans les *Voix de saint Antoine*, avril, 1903; — R. P. Ed. d'Alençon, *La légende de saint François, dite Légende des Trois Compagnons*, dans les *Études franciscaines*, t. VII (1902), pp. 481 et suiv.; t. VIII (1903), pp. 24 et suiv.; — H. Tilemann, *Speculum perfectionis und Legenda trium sociorum. Ein Beitrag zur Quellenkritik der Geschichte des H. Franz von Assisi*. Leipzig, 1902; A. G. Little, *The sources of the history of S. Francis of Assise. A review of recent researches*, dans l'*English Historical Review*, t. XVII

L'exposé des origines de l'ordre franciscain appelait donc nécessairement une étude complémentaire sur les sources. C'est M. A. Fierens qui s'en est chargé. A vrai dire, l'étude, pour être complète, demande trois parties : l'indication des données du problème, l'exposé systématique des opinions en présence, enfin la construction d'une théorie personnelle. Faute de temps, M. Fierens a dû se borner aux deux premières parties et laisser intacte la troisième. Nous croyons néanmoins utile de donner ici, dans un ensemble systématique, l'exposé, quoique partiel, de la question des sources franciscaines, qui agite pour le moment tant d'esprits et qui a fait et fera encore couler tant d'encre.

Cette question des sources est en effet d'une importance capitale. D'aucuns ont dit que dès le début, la Curie romaine a été en lutte avec l'association naissante pour en faire un nouvel instrument de domination pontificale, que dans le sein même de cette association, elle a su trouver des rénégats bienfaisants, prêts à dériver les idées de leur maître, pour aboutir à la destruction de l'idéal du saint fondateur. D'autres prétendent que François n'eût jamais d'appui plus fidèle que l'Église, que des rénégats sont inconnus de son vivant, que la modification dans les conceptions du « poverello » ne tient qu'à son initiative personnelle, parce qu'il en comprit l'impérieuse necessité. On le voit, les sources sont l'unique moyen de sortir du labyrinthe. Or, dans l'étude des sources, en ces

(1902), pp. 643-675, trad. de l'anglais par R. Casali, dans la *Miscellanea francescana*, t. IX (1903), pp. 120-140. — W. Goetz, *Die Quellen zur Geschichte des H. Franz von Assisi*. Gotha, 1904. — Voir aussi une étude sur les sources dans H. Thode, *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien*, p. 575-609. Berlin, 1904 ; un article encore inachevé de L. de Kerval, *Les sources de l'histoire de saint François d'Assise*, dans le *Bulletino critico di cose francescane*, t. I (1905), pp. 3-13 et 78-81 ; une bibliographie assez étendue (sources et travaux) dans H. Boehmer, *Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi*, pp. LXIII-LXXII. Tubingue et Leipzig, 1904 ; la *Rassegna francescana* de J. della Giovanna, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XXXVII (1901), pp. 353-371 ; ainsi qu'un article *Intorno alla piu antica leggenda di san Francesco d'Assisi, ibidem*, t. XXXIII (1899), pp. 63-76 ; *Die neuere Franciskuslitteratur* de A. Knöpfler, dans la *Theologische Revue*, t. II (1903), col. 465-473 ; 497-501 ; 529-536 ; la *Chronique d'histoire franciscaine*, par A. L., dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, 8e sér., t. VII (1903), pp. 81-89 et t. VIII (1904), pp. 56-66 ; diverses recensions dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* et notamment les comptes rendus sur les récentes controverses par Mgr S. Legrelle aux t. III (1902), pp. 399-404 ; t. VI (1905), pp. 373-389, et d'autres comptes rendus signalés plus loin.

dernières années, toute une révolution s'est produite. Jusqu'alors on les avait compulsées comme des écrits qui se complètent ; maintenant on veut les classer en deux catégories qui correspondraient aux deux partis qu'on prétend être en présence, le parti de la large observance et celui des zélateurs de la règle. Pour venger les biographies officielles, émanant du premier parti, du reproche d'impartialité, on est allé jusqu'à nier l'authenticité des écrits, soi-disant émanés du second. Il s'agit donc surtout d'examiner la valeur de ces derniers.

Ayant restreint de la sorte l'examen de la question, M. Fierens aborde les données du problème. Il nous rappelle d'abord le premier siècle de l'histoire franciscaine — détails suffisamment connus par le résumé que nous avons fourni du travail du P. Remi. On peut distinguer trois périodes : la première qui finit au généralat de Jean de Parme, où la lutte affecte surtout la discipline ; la seconde, époque de transition, entâchée de Joachimisme ; la troisième, plus franchement hérétique. Il s'agit d'étudier surtout la première et dans ce but M. Fierens relève les témoignages concernant les premiers zélateurs. Les seuls indices d'un conflit sont l'histoire du tronc d'offrandes brisé par le frère Léon, lors de la construction de la basilique d'Assise par Élie de Cortone, et la bulle de Grégoire IX *Quo elongati*, que nous avons rencontrée dans le travail du P. Remi. Si on ne trouve que ces deux indices, en revanche il y apparaît un nom important, celui du frère Léon. Il est fréquemment cité par les *spirituels* du XIV[e] siècle : ses œuvres leur servent d'appui pour défendre leur cause. Sans rien préjuger, on peut donc croire qu'il a été le plus en vue de ceux de son temps qu'on appelle les zélateurs. Compagnon intime de saint François, il mourut à un âge très avancé, vers 1271. Ange Clareno, dans son *Chronicon septem tribulationum*, lui attribue une biographie de saint François. Des indications assez vagues que nous trouvons sur ses écrits, la plus explicite est celle d'Ubertin de Casale. Dans le procès qu'il eut à soutenir, il a souvent recouru à deux ouvrages du frère Léon, un livre conservé au couvent d'Assise et une série de *rotuli;* Ubertin déclare tantôt qu'il les possède, tantôt qu'ils sont en partie détruits. Le nom du frère Léon, avec ceux des frères Ange et Rufin, désignés souvent sous le nom collectif de *Socii beati Francisci*, sont à retenir pour la question des premières sources franciscaines.

Pour situer celles-ci, M. Fierens a retracé brièvement la genèse des sources franciscaines qui datent du XIII[e] siècle. Sous le généralat de Jean Parenti, une première biographie fut composée par le frère Thomas

de Celano, sur l'ordre du pape Grégoire IX qui approuva l'écrit, le 25 février 1229. La *Vita* fut aussitôt résumée par Julien de Spire. En 1244, le chapitre de Gênes obligea les frères à faire connaître au nouveau général, Crescentius de Jesi, les *miracula et prodigia*, attribués au saint fondateur. Le 11 août 1246, les frères Léon, Ange et Rufin, envoyèrent au général une lettre avec un recueil de récits sur saint François. Cette lettre nous est conservée. Elle est suivie, dans tous les manuscrits, d'une biographie appelée *Legenda trium sociorum*.

L'année suivante, Thomas de Celano acheva sa seconde légende. Elle se compose de deux parties; d'après M. Sabatier, la seconde aurait été écrite sous Jean de Parme. Une nouvelle biographie apparait sous saint Bonaventure, composée cette fois par le général lui-même. Elle trouva un accueil si favorable que le chapitre de Paris, en 1266, la déclara seule bonne et voua, semble-t-il, les autres légendes à la destruction. Ce point n'est pas sans importance pour la critique des écrits des premiers zélateurs. Néanmoins cette biographie fut suivie par le *De laudibus beati Francisci* de Bernard de Besse, le *Liber de conformitatibus* de Barthélémy de Pise, etc.

A côté de la *Legenda trium sociorum*, il faut ranger quelques autres écrits de provenance discutable : la biographie du notaire apostolique Jean dont Bernard de Besse cite l'incipit *Quasi stella matutina* et dont nous ne possédons qu'un résumé liturgique; le recueil de l'*Anonymus Perusinus*, très semblable à la *Legenda trium sociorum;* enfin une œuvre récemment découverte et intitulée *Speculum perfectionis*. Ces ouvrages ne sont probablement pas sans avoir un rapport intime avec des recueils postérieurs, tels que les *Actus*, les *Fioretti* et la *Legenda antica*, mais l'examen de ces questions nous mènerait trop loin. De tous ces écrits, seuls la *Legenda trium sociorum*, le *Speculum perfectionis* et peut-être l'*Anonymus Perusinus* peuvent être regardés comme les écrits des premiers zélateurs : c'est des deux premiers que M. Fierens s'est occupé cette année.

Il commence par nous décrire la tradition manuscrite de la *Legenda trium sociorum*, dont on peut ramener les versions à quatre types : le Vatican latin 7339, le codex d'Ognissanti, celui de Foligno et enfin le texte Muzio Achillei, conservé dans une traduction du P. Muzio Achillei de San Severino de 1577, qui fut publiée par le P. S. Melchiori en 1856. En tête de tous les manuscrits, on trouve le *sommaire* suivant : *Haec sunt quaedam scripta per tres socios B. Francisci de vita et conversatione ipsius in habitu seculari, de mirabili et perfecta conver-*

sione eius et de perfectione originis et fundamenti ordinis in ipso et in primis fratribus. Suit une *lettre*, dans laquelle les *socii* présentent au général Crescentius un recueil contenant des détails que l'on pourrait faire insérer dans les biographies existantes. Vient enfin la *légende*, répartie en 18 chapitres selon l'ordre chronologique. Les treize premiers racontent longuement tout ce qui est arrivé jusqu'au retour de saint François lors de son premier voyage à Rome en 1210, les trois suivants donnent quelques détails concernant les chapitres généraux, le protectorat de l'ordre et les premières missions; les deux derniers relatent la mort et la canonisation du saint. Les divers manuscrits présentent assez bien de divergence pour le texte de la légende. Des éditions de la *Legenda*, toutes faites sur des manuscrits isolés, celle des anciens Bollandistes (1), celle de M. l'abbé Amoni (2) et celle de Mgr Faloci Pulignani (3) sont les plus abordables.

Quant au *Speculum perfectionis*, il nous est connu par 9 manuscrits latins et 4 traductions italiennes, qu'on peut ramener à trois types: le codex d'Ognissanti, le Mazarin 1743, et le manuscrit de Saint-Isidore de Rome. On distingue des variantes importantes dans les *incipit* et les *explicit*. Dans le *Speculum*, les faits sont groupés par ordre systématique en 13 capitula, subdivisés en 124 rubriques ou chapitres. Deux manuscrits seulement ont été édités jusqu'ici : le Mazarin 1743 par M. Paul Sabatier (3), le codex de Saint-Isidore par le P. Lemmens 3).

Après avoir pris connaissance des documents, nous passons à la seconde partie du travail : *l'exposé systématique des opinions.*

« L'épitre dédicatoire est... la clef de toute la question des sources »(4): c'est le mot de M. Sabatier et il est juste. Démontrer que les promesses de la lettre se trouvent vérifiées dans la *Legenda trium sociorum*, c'est démontrer du coup son intégrité et son authenticité; le contraire est vrai si vous niez l'accord de la lettre avec les données de la *Legenda*. Dans ce cas la question des sources se complique davantage; car on peut avoir à faire soit à une lettre apocryphe, soit à une légende mutilée ou inconnue. Mais aussi longtemps qu'on admet l'authencité de la lettre,

(1) AA. SS, t. II d'octobre, pp. 723-742.

(2) *Legenda S. Francisci Assisiensis quae dicitur Legenda trium sociorum ex cod. membr. Biblioth. Vatic.* n. 7339, éd AMONI. Rome, 1880.

(3) Voir plus haut la bibliographie.

(4) SABATIER, *Nouveaux travaux... (Opuscules de critique historique*, t. II fasc. 1), p. 11.

ntrer une légende authentique, intégrale, qui lui corresponde. de reconstruction ont été faits dans ce sens, et cela sur la base *um perfectionis*.

séquence M. Fierens divise son exposé en trois sections : dans re il étudie isolément la *Legenda trium sociorum;* il procède pour le *Speculum* dans une seconde section : enfin dans la , il s'occupe de la reconstruction de l'œuvre des trois com-

t d'abord la *Legenda trium sociorum*, il s'occupe du rapport œuvre avec la lettre d'envoi dont nous avons parlé. Il nous lit texte de la lettre, puis aborde la theorie du *désaccord* entre t la légende, préconisée par M. Sabatier et admise aujourd'hui ijorité des critiques franciscanisants. M. Sabatier (1) distingue ifs pour soutenir ce désaccord : 1° Il y a une disproportion fort et le résultat. Au dire de la lettre, les compagnons se trois pour écrire la biographie et en appellent au témoignage d nombre de frères. La *Legenda* au contraire ne nous donne ues pages : le nom des frères énumérés ne parait nulle part, e en vain les détails qu'ils ont pu fournir; 2° Alors que la met de raconter des miracles et d'expliquer les pieux désirs de la légende n'en dit absolument rien; 3° Les biographes an- u'ils n'ont pas suivi l'ordre historique. On constate le contraire gende, et c'est même chez elle que les historiens récents vont l'ordre de succession des événements. Un autre critique, hi (2), relève encore trois autres contradictions entre la lettre ide. 1° Concernant la nature des faits. La lettre en promet une les auteurs ont été les témoins personnels et qui regardent me du saint. La légende traite au contraire de la vie publique. nant la publicité des événements. La lettre promet les récits ents peu connus ou ignorés. La légende ne fait que reproduire partie la première biographie de Celano. 3° Concernant le de l'ouvrage. La lettre annonce le travail non pas comme une e, mais comme une anthologie, sans ordre chronologique, ls inédits. La légende est une véritable biographie et occupe

ABATIER, *Vie de S. François*, p. LXV; *Speculum perfectionis*, XI, 3° et 4°.
CCHI, *La Legenda...*, pp. 30-36.

la première place parmi les sources franciscaines, par suite de son exécution technique estimable.

Malgré ces observations, il est des auteurs qui préconisent l'accord des deux documents. Pour Mgr Faloci Pulignani (1), cet accord est parfait : la légende est fidèle à donner et à omettre ce que la lettre promet de raconter ou de taire. On trouve dans les écrits de Mgr Faloci Pulignani une réponse aux difficultés soulevées par M. Sabatier. 1° Il n'y a pas de disproportion entre l'effort et le résultat. En parcourant la vie des frères énumérés, en comparant les événements auxquels ils ont assisté avec les données de la légende, on voit qu'ils ont pu fournir de nombreux détails. 2° On y trouve le récit des miracles promis, entre autres l'indication des stigmates, le récit des visions et des prodiges lors de la manifestation posthume de celles-ci, l'énumération des miracles qui ont engagé Grégoire IX à porter François d'Assise au nombre des saints. 3° Prétendre que la lettre annonce un ordre non historique, c'est faire erreur d'interprétation. On n'écrira pas une *historia continuata* (2); on sera incomplet. Or de fait la légende présente des lacunes. Tout comme aux observations de M. Sabatier, on a répondu à celles de M. Minocchi. La réponse est faite par ceux qui préconisent l'état fragmentaire de la *Legenda trium sociorum*. M. Sabatier, précisément un des tenants de cette théorie, nous dit (3) : Quand les *socii* protestent de ne pas écrire une biographie, ils signifient ne pas vouloir se substituer à l'historiographe officiel : quand ils parlent de faits inconnus, il s'agit d'ignorance voulue : ils emploient simplement les formes de la politesse monastique pour remettre sous les yeux des prélats de l'ordre les faits jusque là systématiquement écartés. Voilà pour les rapports entre la lettre d'envoi et la *Legenda*.

Dans un second article, M. Fierens aborde la question de l'*intégrité* de la *Legenda trium Sociorum*. Une première théorie préconise l'*état fragmentaire* (4). D'après elle, la *Legenda* n'est qu'un fragment de l'original; les deux derniers chapitres, racontant la mort, l'impression des stigmates,

(1) *Sancti Francisci legendam...*, dans les *Miscellanea francescana*, t. VII, p. 84 et *La legenda...*, *ibidem*, pp. 119-121.

(2) C'est la leçon du codex de Foligno, édité par Mgr Faloci Pulignani; les autres versions donnent *continuantem*.

(3) *Nouveaux travaux... (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 1), pp. 11 et suiv.

(4) P. Sabatier, *Vie de S. François*, pp. LXI et suiv.; *Speculum perfectionis*, pp. XX et suiv.

la mort du saint, constituent en outre une interpolation tardive. Voici d'abord, en faveur de cette théorie, des arguments servant à constater le fait. 1° Il y a une grande lacune entre les chapitres XVI et XVII. Après avoir parlé de la jeunesse du saint, on saute brusquement au récit fort bref de sa mort et de sa canonisation. La légende s'arrête donc là où les frères ont été liés intimement à la vie du saint. Chose plus étonnante : les compagnons prétendent compléter Celano : or Celano présente exactement la même lacune. 2° On rencontre dans les ouvrages d'Ange Clareno, d'Ubertin de Casale, de Barthélémy de Pise et chez l'annaliste Wadding, des citations et des extraits de la *Legenda*, que le texte conservé ne nous offre pas. Or tous ces auteurs sont très exacts dans leurs citations; Ubertin de Casale, en particulier, doit s'être gardé, durant son procès, d'en appeler au témoignage d'un apocryphe. 3° En retranchant une bonne partie d'une compilation effroyablement désordonnée et intitulée : *Speculum vitae S. Francisci et sociorum eius* (1), on arrive finalement à un résidu fort homogène. N'aurions-nous pas là des lambeaux de la *Legenda* originale? Le style rappelle de très près celui des trois compagnons; certains passages sont cités par Ange Clareno et Ubertin de Casale, comme étant de frère Léon. 4° On possède, dans le codex de Foligno et le texte Muzio Achillei des versions plus étendues que la légende habituelle. Dans ce dernier texte d'Achillei, les chapitres XVII et XVIII sont remplacés par un récit détaillé des dernières années de saint François. C'est une preuve de l'état fragmentaire du texte habituel et aussi du caractère apocryphe de ses deux derniers chapitres. 5° Ces deux chapitres contiennent des idées incompatibles avec le caractère de zélateur des trois compagnons. On y trouve de plus des emprunts faits à saint Bonaventure et le lien avec ce qui précède n'existe pas.

Mais comment expliquer le caractère fragmentaire de la légende? On l'explique : 1° Par l'esprit de parti de Crescentius, qui poursuivit avec ardeur le parti dont la *Legenda* était le manifeste : il fit donc des coupures dans l'original avant d'en permettre la circulation. 2° Par la décision du chapitre de 1266, qui, nous l'avons vu, prescrivit la destruction de toutes les légendes hormis celle de saint Bonaventure. Étant la légende des zélateurs, la *Legenda trium sociorum* a pu souffrir de ce décret plus que toutes les autres..

Cette théorie de l'état fragmentaire est combattue par les partisans de

(1) Voir SABATIER, *Description du Speculum vitae beati Francisci et Sociorum ejus (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6). Paris, 1903.

l'*intégrité* du texte traditionnel. Ceux-ci se sont d'abord efforcés de *réfuter* la théorie que nous venons d'exposer. On a parlé d'une lacune entre les chapitres XVI et XVII? Mais elle pourrait bien faire partie du plan des auteurs, et pour des raisons que certains critiques ont cru découvrir. D'après Mgr Faloci Pulignani (1) les compagnons, par suite même de leur intimité avec saint François, devaient plutôt révéler des détails de jeunesse et ne pas s'appesantir sur les dernières années pour lesquels une foule d'autres témoins étaient bien renseignés. Ces derniers d'ailleurs, d'après la Chronique des XXIV Généraux, rédigeaient en grand nombre leurs souvenirs. Le P. Mandonnet (2) croit trouver un autre motif dans les tendances zélatrices des compagnons : la jeunesse du saint étant pour eux l'idéal de l'ordre et de l'observation de la règle, ils n'ont voulu exposer que cette période, chère à leurs aspirations.

Quant à l'argument des citations, prises dans une *Legenda* plus développée, les défenseurs de l'intégrite lui refusent toute valeur. La plupart des citations se retrouvent en effet dans le *Speculum perfectionis* et comme il suit la *Legenda* dans plusieurs manuscrits, une erreur d'attribution a pu faire placer ces deux documents distincts sous une même rubrique. De plus, Barthélémy de Pise, où l'on veut retrouver une de ces citations, nous renvoie « *quasi in fine legendae trium sociorum* ». Or le passage cité se retrouve en effet au chapitre XVI du texte habituel. Celui-ci n'est donc pas, de ce fait, fragmentaire (3). Les défenseurs de l'intégrité font aussi valoir des *raisons positives* (4). Nous avons vu en effet que, pour Mgr Faloci Pulignani, il y a accord complet entre le sommaire et le texte de la *Legenda*. Mais on pourrait faire observer avec le P. Van Ortroy, bollandiste (5), le P. Ed. d'Alençon (6) et M. Sabatier (7), que ce sommaire pourrait fort bien être apocryphe. Le motif allégué par ce dernier en faveur de cette hypothèse, ne manque pas de sérieux.

(1) *La leggenda...*, dans les *Miscellanea francescana*, t. VII p. 121.

(2) *Ibidem*, p. 64 (traduction d'un article de la *Revue thomiste*, t. VI (1898), pp. 295 et suiv.).

(3) Tilemann lui-même, *Speculum...*, p. 69, admet la valeur de cet argument.

(4) Faloci Pulignani, *La legenda...*, dans les *Miscellanea francescana*, t. VII, p. 118.

(5) *La légende...*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX, p. 121.

(6) *La légende...*, dans les *Études Franciscaines*, t. VII, p. 470.

(7) *Nouveaux travaux... (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 1), pp. 20-21.

ıse que ce sommaire date des environs de 1318, c.-à-d. de l'époque curie généralice d'Avignon fit rechercher tous les monuments de dition des spirituels. Chaque document aurait alors reçu une sorte mmaire destiné à fixer de suite le général sur son contenu. De là, ·allélisme entre ce sommaire, celui du *Speculum perfectionis* et celui .*ctus*. M. Minocchi (1), lui aussi défenseur de l'intégrité, se base sur ·es données. Il ne considère que l'unité de l'ouvrage, « *l'intima del lavoro* », et la déclare manifeste pour le fond et pour la forme. emarques s'appliquent d'ailleurs avant tout, croit-il, aux endroits ›récisément on prétend mutilés.

rès avoir retracé la question de l'intégrité, M. Fierens, dans un troi- ȷ article, passe à l'*authenticité* de la *Legenda trium sociorum*. Une ière solution refuse la paternité de la *Legenda* aux trois frères Léon, et Rufin et y retrouve l'œuvre de Jean le Notaire, qu'on croyait ıe, et auprès de laquelle s'est égarée l'épitre dédicatrice des trois agnons. C'est la théorie de M. Minocchi (2). Rejetant en effet l'accord la lettre et la légende et refusant à celle-ci tout caractère fragmen- M. Minocchi devait finir par en attaquer l'authenticité. L'argument, ıue les trois compagnons s'y montreraient de parfaits hypocrites : ngent le pape Grégoire IX parmi les saints et appellent la basilique ıse « *caput et mater ordinis* ». C'est inconcevable pour des zélateurs. ›pos des vertus de sainte Claire et de la stigmatisation du « pove- », leur récit est froid : on n'y reconnait pas l'œuvre des frères liés ement avec saint François.

ıte à prouver qu'elle est celle de Jean le Notaire (3). Voici les ·es proposées : 1° Bernard de Besse, dans son *Liber de laudibus Francisci*, revient souvent au texte qui nous occupe. Il ne connaît ɜs biographies de Celano, de Julien de Spire, de Bonaventure et de .e Notaire. Or, les extraits dont nous parlons, ne sont pas des trois iers; ils doivent donc appartenir à l'œuvre de Jean le Notaire. près Bernard de Besse, Jean le Notaire commence son œuvre par ots : « *Quasi stella matutina* ». Or, le seul manuscrit de la *Legenda* . *sociorum* qui soit indépendant, c'est le Vatican 7339 et il com- e : « *Praefulgidus ut Lucifer et sicut stella matutina.* » L'identification ›nc facile, car les trois premiers mots de ce dernier texte sont une

La Legenda..., pp. 26-30.
Op. cit., pp. 36-37.
Op. cit., pp. 100-107.

addition, excusable parce qu'on ignore de bonne heure l'auteur de l'ouvrage. 3° Nous avons vu qu'il nous reste un résumé choral de l'œuvre de Jean le Notaire. Quoique ce résumé ressemble étonnamment à la première biographie de Celano, M. Minocchi relève des points de contacts qui existent, selon lui, entre le résumé et la soi-disant *Legenda trium sociorum*. D'ailleurs, le style de la *Legenda* trahit une main habituée à manier la plume, comme ce doit être le cas pour Jean le Notaire, et ne cadre pas avec la naïveté du frère Léon et des compagnons de saint François.

Comment dès lors expliquer que la lettre d'envoi des compagnons se soit égarée auprès de l'œuvre de Jean le Notaire? D'après M. Minocchi (1), Jean le Notaire aurait écrit une biographie à l'intention des zélateurs. En 1246, les trois compagnons, de pair avec leurs annotations propres, l'auraient offerte à Crescentius parce que jusque là elle n'était pas reçue dans l'ordre comme biographie officielle. Par l'affaiblissement des souvenirs, on en est venu à attribuer aux trois compagnons une œuvre qu'ils s'étaient bornés à rendre publique.

La réfutation de cette théorie ne s'est pas fait attendre. Le P. Édouard (2) et M. Tilemann (3) se sont attachés à en montrer les vices. M. Tilemann en particulier reproche à M. Minocchi de procéder trop subjectivement et d'invoquer des bases morales qui peuvent avoir ou perdre leur valeur d'après l'appréciation d'un chacun. Pour ce qui est de l'attribution de la *Legenda* à Jean le Notaire, les preuves sont insuffisantes. Bernard de Besse ne nomme pas les trois compagnons, tout en connaissant leur œuvre, parce que dans les tristes conjonctures de son temps, il n'a pas le courage de les citer publiquement. Le manuscrit du Vatican, pour n'avoir pas passé par les mains des spirituels et avoir conservé son prologue, n'en reproduit pas moins la lettre d'envoi : la présence de celle-ci enlève au prologue la signification que lui prête M. Minocchi. Quant aux arguments tirés du style de la *Legenda* pour y reconnaître un notaire, et quant à l'explication génétique de la légende du Notaire, tout cela est de l'imagination pure et simple.

Une seconde théorie s'est fait jour : elle a pour défenseur le P. Van Ortroy. Admettant, comme M. Minocchi, la contradiction entre la lettre et la légende, le P. Van Ortroy (4) rejette l'authenticité de la *Legenda* :

(1) *Op. cit.*, p. 109.
(2) *La légende...*, dans les *Études franciscaines*, t. VIII, pp. 29 et sv.
(3) *Speculum...*, pp. 121 et suiv.
(4) *La légende...*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX, p. 119.

d'après lui, la *Legenda trium sociorum* est une *compilation tardive*, un habile pastiche de la fin du XIIIe siècle, peut-être du commencement du XIVe, qui pourrait bien n'être qu'un complément du *Speculum perfectionis*. L'étude du P. Van Ortroy fournit cinq preuves : l'intégrité de la légende; les anachronismes qu'elle contient; les sources qu'elle utilise; le silence qui l'entoure au XIIIe siècle; enfin l'identification de l'œuvre des compagnons avec la seconde biographie de Celano. M. Fierens ne s'est occupé, pour ces preuves, que de la question des sources et de l'argument du silence. Les autres questions dépassaient les limites actuelles de son étude ou étaient déjà réfutées par Paul Sabatier, réfutation pour le moment généralement admise (1). 1° L'étude des sources utilisées par la légende montre qu'elle n'est qu'une juxtaposition de bribes innombrables, empruntées non seulement à la première vie de Celano et à celle de Julien de Spire, mais encore à la seconde de Celano, à celles de Bonaventure et de Bernard de Besse. Pour Bernard de Besse, il faut toutefois reconnaitre que les emprunts ont été faits par l'intermédiaire de l'*Anonymus Perusinus*. Or, tous ces emprunts indiquent clairement une compilation du XIIIe siècle. 2° Ce qui doit achever de nous convaincre, c'est le silence dont elle est entourée à cette époque. Alors on résume et on cite toutes les biographies antérieures, dans les offices liturgiques aussi bien que dans les biographes étrangers à l'ordre, tels que Paulin de Pouzzoles, Vincent de Beauvais, saint Antonin, Jacques de Voragine. Les Franciscains eux-mêmes n'en parlent jamais. Les citations de la Chronique des XXIV généraux sont un extrait évident de la lettre d'envoi des *socii*, et les réminiscences d'Ange Clareno se retrouvent toutes, non dans la *Legenda*, mais dans le *Speculum perfectionis*.

Le P. Van Ortroy ne cherche pas à préciser l'origine de la légende; il fait remarquer cependant qu'on pourrait y voir un complément au *Speculum*, puisqu'elle évite avec soin d'empiéter sur son terrain.

On ne manqua pas d'attaquer la théorie du P. Van Ortroy. M. Minocchi (2) fut le premier à lui consacrer quelques remarques à la fin de son propre travail. Selon lui, la plupart des arguments du savant Bollandiste perdent leur valeur, dès qu'on admet la paternité de Jean le Notaire pour la *Legenda*. De l'avis même du P. Van Ortroy c'est une

(1) Notamment celle des anachronismes. Voir SABATIER, *De l'authenticité...*, dans la *Revue historique*, t. LXXV, pp. 77 et suiv ; TILEMANN, *Speculum...*, p. 56 et suiv.; GOETZ, *Die Quellen...*, p. 99.
(2) *La Legenda..*, pp. 132-134.

légende anodine; elle ne peut donc dater du XIIIe siècle, car les spirituels fougueux de cette époque ne se seraient point contentés de ce récit inoffensif. M. Sabatier consacra à son tour un article à la théorie du savant Bollandiste, aux conclusions tout aussi défavorables (1). Il s'efforça d'ailleurs de donner des preuves positives de l'authenticité de la *Legenda*. Ces preuves sont au nombre de trois. 1° Le rôle du merveilleux dans un document est en raison inverse de l'âge de ce document. Or, dans la seconde biographie de Celano, le surnaturel occupe une place beaucoup plus importante que dans la *Legenda trium sociorum*. 2° Dans une compilation, on ne trouvera jamais un style personnel : or la *Legenda* a une empreinte caractéristique propre. 3° Quant au témoignage des manuscrits, nous constatons que partout la légende va de pair avec la lettre : elles sont donc inséparables et la *Legenda* est bien l'œuvre des trois compagnons.

Quant à la réfutation des arguments du P. Van Ortroy notons surtout la manière de voir de M. Sabatier à propos de l'argument du silence. D'après lui, une partie de l'original aurait été supprimée par Crescentius. La partie approuvée par le général aurait été utilisée par Celano dans la première partie de sa seconde biographie; quant à la seconde partie de cette *Vita*, écrite, selon lui, sous le généralat du zélateur Jean de Parme, Celano aurait utilisé la partie supprimée par Crescentius : ainsi l'œuvre des compagnons aurait passé en son entier dans la seconde biographie de Celano. Le fait que les auteurs étrangers à l'ordre ne connaissent pas la *Legenda* n'a rien d'étonnant : les supérieurs franciscains, pressés de fournir des matériaux, ont évidemment donné les biographies officielles : un compilateur devait d'ailleurs préférer la seconde *Vita* de Celano, qui demandait moins de mise en œuvre que la *Legenda trium sociorum*.

Les répliques de M. Sabatier n'ont pas décidé de la question. La thèse du P. Van Ortroy a été reprise par le P. Edouard (2) et tout récemment par M. Goetz (3). Ce dernier travail mérite un examen spécial.

M. Goetz établit d'abord *l'état de la question*. A son avis, le désaccord entre la lettre d'envoi et la *Legenda* est un point acquis, l'étude directe du texte reste la seule ressource. Dans cette étude, il faut pourtant se

(1) *De l'authenticité...*, dans la *Revue historique*, t. LXXV, pp. 61 et suiv

(2) *La légende...*, dans les *Études franciscaines*, t. VII, pp. 461 et suiv. et VIII, pp. 29 et suiv..

(3) *Die Quellen...*, pp. 91-140.

garder des arguments basés sur le principe du merveilleux, l'augmentation des détails, le style. Tout cela ne saurait donner lieu qu'à des jugements subjectifs. Que nous dit donc *le texte?* Sans nous engager dans la discussion minutieuse de M. Goetz, voici les idées les plus saillantes qui ressortent de son étude : 1° La *Legenda trium sociorum* a fait des emprunts certains à la première vie de Celano et à celle de Julien de Spire. 2° Dans bien des cas, sa dépendance vis-à-vis des autres sources du XIIIe siècle parait évidente. Les anachronismes relevés par le P. Van Ortroy ne sont toutefois pas concluants. 3° La *Legenda* ne donne pas un portrait complet de saint François : elle ne dit rien de son amour pour la nature, de ses dispositions à l'égard de la science, des conflits qui ont eu lieu vers 1220. Que faut-il en conclure? Très probablement la *Legenda trium sociorum* est une compilation postérieure aux œuvres de saint Bonaventure et de Bernard de Besse : elle remonterait donc tout au plus au dernier quart du XIIIe siècle. Il reste cependant trois difficultés qui empêchent M. Goetz de formuler une conclusion absolue. 1° Le nombre minime d'erreurs et de légendes. Le caractère compilatoire de la légende n'est pas très fortement accusé. C'est ce qui a suscité tant d'ardents défenseurs de son authenticité. 2° Les nouveautés fournies par la *Legenda*. Il s'agit de deux grands faits, non relatés ailleurs, si ce n'est dans l'*Anonymus Perusinus*. Pourrait-on dire que ce dernier et la *Legenda* ont une source commune? 3° La lettre d'envoi. Sa présence dans tous les manuscrits ne permet pas l'hypothèse d'une falsification, semble-t-il. Pourtant, d'après M. Goetz, cette hypothèse n'est pas impossible : on aurait ajouté la lettre pour donner plus d'autorité à la compilation. Pour terminer son étude, M. Goetz examine, dans deux appendices, la place de l'*Anonymus Perusinus*. Il croit que celui-ci et la *Legenda* sont en rapport avec une tradition particulière, car on constate dans les deux un caractère compilatoire et on y trouve des détails sur les chapitres généraux.

Ici s'arrête, dans le travail de M. Fierens, la partie consacrée à l'examen de la *Legenda trium sociorum*. Une seconde partie aborde les théories relatives au *Speculum perfectionis*.

Le *Speculum perfectionis* fut introduit dans la critique franciscaine en 1898 par M. Sabatier. La critique était encore très mal outillée en ce moment : à peine un seul manuscrit daté était-il connu. M. Sabatier adopta la date de 1227 (1), fournie par ce manuscrit et s'avisa aussitôt

(1) L'*Explicit* porte de fait : 1228, mais comme la date est donnée d'après le style pisan, c'est en réalité l'année 1227.

d'attribuer le *Speculum* au frère Léon. Survint la découverte d'un second manuscrit daté : le codex d'Ognissanti. Il donnait comme date 1318. M. Sabatier, dans les grandes lignes, s'en tint néanmoins à sa première hypothèse; Mgr Faloci Pulignani se rangea d'emblée pour la date nouvelle; M. Goetz se rapproche de très près de cette même opinion. On peut donc ramener toutes les hypothèses aux deux suivantes : 1° le *Speculum* est une œuvre de 1227 avec des retouches postérieures. 2° C'est une compilation de 1318, utilisant des matériaux d'une époque antérieure.

Exposons donc d'abord la première théorie, celle de M. Sabatier. Il l'exprimait ainsi dans un de ses opuscules de 1903 : « J'estime que le *Speculum perfectionis*, œuvre de frère Léon au nom des *socii*, date d'une façon générale de 1227, mais a été tenu en quelque sorte à jour par son auteur pendant fort longtemps et a reçu plus tard encore d'indiscrètes interpolations (1). » En outre, l'auteur avait cru distinguer, dès 1894, dans le recueil bizarre du *Speculum vitae*, une partie parfaitement homogène qu'il avait attribuée aux trois compagnons (2). Son triage comprenait 118 chapitres : il en retrouvait 116 dans les 124 du *Speculum perfectionis*. Cet accord singulier l'encouragea et il voulut trouver à l'appui de sa thèse toute une série d'arguments internes. Ces arguments, les voici d'après M. Little (3) qui les a brièvement condensés dans sa belle étude sur les sources franciscaines. Les premiers se rapportent à la *constatation du fait* et sont au nombre de trois : 1° M. Sabatier regarde comme argument décisif le fait, déjà mentionné plus haut, que les passages, attribués par Ange Clareno au frère Léon, se retrouvent dans le *Speculum perfectionis*. 2° La comparaison du *Speculum* avec les œuvres de Celano révèle des passages apparentés, qui prouvent clairement la priorité du *Speculum*. La première vie de Celano est d'ailleurs une réplique évidente au *Speculum* de la part des partisans de la commune observance : car le frère Élie est critiqué dans le *Speculum*; Celano fait son apologie. L'approbation de la première vie de Celano et la bulle *Quo elongati* de Grégoire IX donnent encore plus de relief à cet antagonisme. En parlant de la *Vita* de Celano, l'approbation pontificale dit : *Censuit fore tenendum*. Donc, dit M. Sabatier, une autre légende

(1) *Nouveaux travaux*... (*Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 1), p. 16.
(2) SABATIER, *Vie de S. François*..., pp. LXIX-LXXII.
(3) *The sources*..., dans l'*English Historical Review*, t. XVII, pp. 653-655.

a précédé, mais elle était dangereuse : c'est à Celano qu'il faut se tenir. C'est donc une condamnation implicite du *Speculum*. La bulle *Quo elongati* est tout aussi claire : à l'autorité des trois compagnons, se traduisant par la phrase *nos qui cum eo fuimus*, Grégoire IX oppose sa propre autorité dans les mots *Nos qui cum ipso fuimus quando scripsit regulam et fere omnia alia sua scripta*. 3° Le contenu du *Speculum* nous ramène à la date 1227. L'émotion intense qui s'y manifeste se comprend au lendemain de la mort du saint; frère Élie, déposé une première fois en 1227, n'y apparait pas encore comme disgrâcié; la règle franciscaine et l'Évangile sont identifiés, preuve évidente que l'œuvre est antérieure à 1230, époque où cette interprétation fut condamnée.

Quant à l'*explication historique* de la date préconisée, elle ne souffre aucune difficulté pour M. Sabatier. C'est ici qu'on peut le mieux saisir toute l'importance des écrits des zélateurs de la règle pour la critique des sources franciscaines. Dans l'idée de la « nouvelle école », le *Speculum* a été en 1227 pour le frère Élie ce que fut en 1247 la *Legenda trium sociorum* pour le général Crescentius : l'instrument de leur chute et l'unique moyen efficace de réaction contre la dégénérescence de l'idéal franciscain. Néanmoins M. Sabatier s'est aperçu que la forme actuelle du *Speculum* ne datait pas de 1227; il tourna la difficulté en supposant des additions et des interpolations. Parmi ces interpolations, il rélégua d'abord le second *incipit* du Mazarin : *Istud opus compilatum est*. Ce n'est que plus tard qu'il assigna à cette rédaction apocryphe une cause plausible en la faisant remonter — nous l'avons vu plus haut — à l'époque où les écrits des *spirituels* furent transmis à la cour d'Avignon.

Si atténuée que fût la forme de la thèse de M. Sabatier, elle provoqua de sévères critiques (1). Nous ne retiendrons que les suivantes : 1° Concernant la date assignée. Pour rejeter la date de 1227, on s'en prit surtout aux passages regardés par le savant français comme interpolés : on s'efforça de démontrer qu'ils devaient rendre suspect l'ouvrage tout

(1) L'édition du *Speculum perfectionis* par M. SABATIER fit l'objet d'un grand nombre de comptes rendus. Voir la *Miscellanea francescana*, t. VII (1898-99), p. 172, les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900) pp. 58-59 et l'*English Historical Review*, t. XVII (1902), p. 655, n. 38, qui en indiquent un grand nombre. La *Miscellanea*, outre les études de son rédacteur Mgr FALOCI PULIGNANI (t. VII, pp. 3-13, 33-51 etc.), donne aussi la traduction italienne des comptes rendus du P. ÉDOUARD, *ibidem*, pp. 51-57 et du P. MANDONNET, *ibidem*, pp. 57-67.

entier. Depuis, M. Little a réfuté quelques-unes de ces critiques, grâce à des versions discordantes dans des manuscrits récemment découverts (1). 2° Concernant la paternité présumée du frère Léon. Dans le récit, on en parle toujours à la troisième personne, on lui attribue des colloques très familiers avec Notre-Seigneur, on lui décerne des brevets de sainteté, de simplicité et de chasteté, toutes choses qui excluent le frère Léon comme auteur. 3° Concernant l'explication historique de la date préconisée. N'est-ce pas étrange, dit-on, de voir inaugurer l'hagiographie franciscaine par une œuvre de polémique? On s'appuie sur l'histoire du tronc brisé par le frère Léon; mais cette histoire peut-elle se placer en 1227, alors que le terrain pour la construction de la basilique ne fut cédé aux franciscains que le 28 mars 1228?

La date de 1227 soulevait donc déjà par elle-même de fortes objections; la découverte du codex d'Ognissanti ne fit que les aggraver. Aussi bien une nouvelle théorie surgit, qui assigne au *Speculum perfectionis* la date de 1318.

A l'exception de M. Sabatier, cette date est généralement admise (2): on croit aussi que le *Speculum* se base sur des matériaux antérieurs à 1247; mais les opinions se partagent quand il s'agit de préciser la quantité et la provenance de ces matériaux.

Examinons d'abord la thèse générale, qui réunit tous les suffrages, et se répartit en deux parties : la première concerne la compilation, la seconde les matériaux.

1° La compilation daterait de 1318. En comparant en effet l'*explicit* du Mazarin 1743 avec celui du codex d'Ognissanti, on constate que le premier présente une leçon interpolée. L'examen comparé des autres manuscrits connus montre une concordance en faveur du codex d'Ognissanti; tout porte donc à croire que celui-ci reproduit le plus exactement le texte original. Dès lors la date de 1318 paraît authentique : celle de 1227, fournie par le Mazarin, s'explique par une erreur de copiste: aplographie du C (100) compensée par une diptographie de X (10). Les arguments en faveur de 1227 sont d'ailleurs insuffisants. La première biographie de Celano et le *censuit fore tenendum* de Grégoire IX se com-

(1) *The sources...*, dans l'*English Historical Review*, t. XVII, p. 655.
(2) M. de Kerval, dans l'étude signalée plus haut, semble se ranger à l'avis de M. Sabatier (*Bulletino critico di cose francescane*, t. I (1905), p. 84). Il faudra attendre la suite de son étude pour juger de la valeur de ses arguments.

prennent sans recourir à l'existence d'une biographie antérieure condamnée. La lettre des compagnons ne permet d'ailleurs pas de croire qu'il ait existé avant 1246 une légende émanée des zélateurs.

2° Néanmoins, il faut admettre des matériaux antérieurs à 1247 (1). On le prouve d'abord par l'*incipit*, qui renvoie à des écrits des *socii beati Francisci*. Or Celano, qui présente seul dans sa seconde biographie des affinités avec le *Speculum*, n'est pas un *socius*. Ensuite, les mots *nos qui cum eo fuimus*, si fréquemment répétés, se rapportent évidemment aux compagnons du saint. Enfin, les citations attribuées par Ubertin de Casale au frère Léon se retrouvent dans le *Speculum*. Donc celui-ci se base sur des matériaux antérieurs, dont on retrouve encore ailleurs des traces.

A propos de cette thèse, M. Sabatier (2) présenta les observations suivantes. Une compilation de 1318, dit-il, devrait à la fois contenir plus et moins que le *Speculum* nous donne : plus, car au début du XIVe siècle circulaient des récits attribués au frère Léon; moins, car un recueil de 1318 formerait difficilement un tout homogène; les raccords y seraient plus apparents.

Après la thèse générale, M. Fierens a exposé les divergences d'opinion concernant la quantité et la provenance des matériaux empruntés (3). De ces sentences spéciales, retenons celle de M. Goetz, basée sur l'étude minutieuse du texte. D'après lui, sur les 125 chapitres du *Speculum*, 30 ne permettent pas de juger de l'âge du document; 43 reposent sur des traditions anciennes, mais complètement remaniées; 32 fournissent une tradition ancienne peut-être authentique; il en est 10 à peine qui sont certainement antérieurs à la seconde *Vita* de Celano : celle-ci sert trois fois de modèle, la première *Vita* de Celano, deux fois. Le *nos qui cum eo fuimus* n'a qu'un sens affirmatif général; nulle part il ne trahit des tendances polémiques; il pourrait fort bien n'être qu'une imitation du texte de saint Jean. Enfin, rien ne montre que le *Speculum* soit une œuvre de controverse : il omet des détails qu'un écrit zélateur exigeait rigoureusement et en rapporte d'autres qu'on n'aurait eu garde de signaler. On ne saurait toutefois nier qu'il provient d'un milieu dévoué aux

(1) Voir Goetz, *Die Quellen...*, p. 150 et suiv.

(2) *Nouveaux travaux... (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 1), pp. 16, 19-20.

(3) Voir Mgr Faloci Pulignani, *Nuove richerche ...*, dans la *Miscellanea francescana*, t. VII (1898-99), pp. 182-187; Minocchi, *La Legenda ...*, pp. 37-58; Tilemann, *Speculum ...*, pp. 109-119; Goetz, *Die Quellen ...*, pp. 216-221.

spirituels. Les matériaux anciens contenus dans le *Speculum* n'auraient donc pas l'importance qu'on leur attribue; les deux thèses défendues crouleraient; le *Speculum* ne serait l'œuvre ni du frère Léon ni des trois compagnons.

Dans une troisième section, M. Fierens parle, on se le rappellera, de la reconstruction de la *Legenda trium sociorum*, que quelques critiques se sont vus forcés d'entreprendre. En admettant en effet l'état fragmentaire ou l'inauthenticité de la *Legenda*, on ne peut se flatter d'avoir donné une solution complète avant d'avoir reconstitué le texte complet ou authentique. Des essais de reconstruction ont donc été tentés, et M. Fierens les examine en deux articles, où nous ne le suivrons pas pour ne pas allonger le résumé de son travail. Il suffira de dire que les PP. Marcellin et Théopile (1) et M. Tilemann (2) d'une part, M. Minocchi (3) et le P. Lemmens (4) de l'autre, se sont attachés à des reconstitutions qui jusqu'ici ne peuvent satisfaire aux exigences de la critique.

Dans sa conclusion, M. Fierens, a fini par indiquer les moyens qui peuvent conduire à une solution dans la critique des sources franciscaines : c'est le relevé soigneux des manuscrits, l'étude de la tradition littéraire et l'examen direct des textes qui doivent être à la base de tout travail ultérieur. Souhaitons qu'après ce judicieux exposé des opinions en présence, M. Fierens puisse bientôt produire une solution conforme à ces principes et contribuer ainsi à répandre la lumière sur ce sujet si discuté.

(1) Marcellino da Civezza e Teofilo Domenichelli, *La Legenda* .... Voir entre autres la discussion de leurs opinions par Mgr Faloci Pulignani, dans la *Miscellanea francescana*, t. VII (1898), pp. 113-130; J. della Giovanna, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XXXIII (1899), pp. 383-89; le P. Van Ortroy, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900), pp. 457-459; Tilemann, *Speculum* ..., pp. 134-148; Minocchi, *La Legenda* ..., pp. 28-30; Sabatier, *S. Francisci legendae veteris* ... (*Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3), pp. 69-70, et, comme suite à l'opinion de M. Sabatier, Van Ortroy, *Analecta Bollandiana*, t. XXI (1902), p. 441.

(2) Tilemann, *Speculum* ..., pp. 109-119.

(3) Minocchi, *La Legenda*..., pp. 112-113.

(4) Lemmens, *Speculum perfectionis. Redactio I*. Voir les appréciations du P. Van Ortroy, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXI (1902), pp. 114-115; de Mgr Faloci Pulignani, dans la *Miscellanea francescana*, t. VIII (1901), pp. 131-32, et de M. Goetz, *Die Quellen*..., pp. 145, 148, 149, 153.

Après ces études sur l'ordre franciscain, se présentait tout naturellement un travail sur les *Origines de l'ordre des Frères-Prêcheurs (1216-1257)* (1); ce fut la tâche du P. Van Haelst, O. P. Celui-ci nous

(1) **Sources** : A consulter d'abord Ch. De Smedt, *Introductio ad historiam ecclesiasticam critice tractandam, art. : Fratres ord. Praedicatorum*. Gand, 1876. — *Acta capitulorum generalium a 1220 ad 1303*, édit. Reichert, t. I. Rome, 1898; Humbert de Romans, *Opera de vita regulari*, éd. Berthier, t. I et II. Rome, 1898; *Concilia*, édit. Labbe, t. XII, p. 131. Paris, 1672; Mothon, *Constitutiones primae ordinis Praedicatorum anno 1228 approbatae*, dans les *Analecta ordinis Praedicatorum* t. IV (1896), p. 621; H. Denifle, *Die Constitutionen des Prediger-Ordens vom Jahre 1228*, dans l'*Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I (1885), pp. 165 et svv.; Brémond, *Bullarium ordinis Praedicatorum*, t. I. Rome, 1729; Malvenda, *Annales ordinis Praedicatorum*. Naples. 1627; Fontana, *Monumenta Dominicana*. Rome, 1675; Mamachi, *Annales ordinis Praedicatorum*. Rome, 1756; H. Denifle, *Quellen zur Gelehrtengeschichte des Prediger-Ordens im 13. und 14. Jahrhundert*, dans l'*Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte*, t. II (1886), pp. 165-248; *Acta Bononiensia et Tolosana*, dans les AA. SS. *Augusti*, t. I; Fontana, *Constitutiones, declarationes et ordinationes cap. gen. ordinis Praedicatorum*, 1220-1650, *continuatae ad an.* 1862, éd. Lo-Cicero. Rome, 1862; Galvanus de la Flamma, *Chronica ordinis*, éd. Reichert, dans les *Monumenta Fratrum Praedicatorum historica*, t. II. Rome, 1897; Gérard de Frachet, *Vitae Fratrum*, éd. Reichert, *loc. cit.*, t. I. Louvain, 1896; Bernardi Guidonis *Practica inquisitionis heretice pravitatis*, éd. Douais, Paris, 1886; *Raymundiana seu documenta quae pertinent ad sancti Raymundi de Pennafort vitam et scripta*, éd. Balme-Paban-Collomb, dans les *Monumenta Fratrum Praedicatorum historica*. t. VI, Rome, 1898; *Lettres du B. Jourdain de Saxe, texte latin-français*, éd. E. Bayonne. Paris, 1865; Balme et Lelaidier, *Cartulaire ou histoire diplomatique de Saint Dominique*, 3 vol. Paris, 1893-1901; H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I. Paris, 1889. **Biographies** de saint Dominique : *Vita* de Barthélémy de Trente, éd. des Bollandistes. Paris, 1867; *Vita* de Thierry d'Apolda, traduction de M. Curé. Paris, 1887; *Vita* de Jourdain de Saxe, éd. Berthier. Fribourg, 1891; *Vita* de Constantin d'Orviéto, éd. Quétif et Échard, *Scriptores ordinis Praedicatorum*, t. I. Paris, 1719. — **Ouvrages généraux** : Léandre Albert, *De Viris illustribus ordinis Praedicatorum*, Bologne, 1517 ; Touron, *Les hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*. Paris, 1743; Danzas, *Études sur les temps primitifs de l'ordre de saint Dominique*, t. I. Paris, 1885; Mortier, *Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères-Prêcheurs*, t. I. Paris, 1903. — **Ouvrages spéciaux** : Wilberforce, *Lifes of Dominican missionaries in Japan*. Londres, 1869; Mothon, *Vie du bien-*

retrace d'abord la vie du fondateur. Dominique de Guzman naquit à Calaruega, dans la province de Burgos, en 1170, de parents nobles, Félix de Guzman et la bienheureuse Jeanne d'Aza. A quatorze ans, il fut envoyé à l'université de Palencia, dont il suivit les cours pendant dix années consécutives. Au dire de ses biographes, Thierry d'Apolda et Jourdain de Saxe, il se faisait dès lors remarquer par la délicatesse de ses mœurs et sa grande générosité envers les pauvres. Pendant son séjour à l'université, entre 1191 et 1194, Dominique reçut les ordres sacrés; dès avant 1194, il était chanoine d'Osma. Ses études terminées, le saint se rendit dans cette ville et devint prieur du chapitre en 1201. D'une bulle d'Innocent III, de mai 1199, approuvant le règlement des chanoines d'Osma et d'une charte de donation que leur fit, le 15 janvier 1174, Alphonse VIII de Castille, il ressort que ce chapitre suivait la règle de saint Augustin; mais il ne formait pas une congrégation religieuse proprement dite et les chanoines restaient parfaitement libres de quitter leur chapitre. En 1203, Dominique se rendit avec son évêque auprès du duc de la Marche, aux fins de solliciter la main de sa fille pour le prince Ferdinand de Castille, fils du roi Alphonse IX. Le saint traversa alors le comté de Toulouse et put y constater les progrès inquiétants de l'hérésie albigeoise. En 1204, le saint et l'évêque d'Osma, Diego d'Azevedo, furent chargés par le pape de prêcher en Languedoc contre les albigeois. Cet apostolat se poursuivit jusqu'en 1215: tout en l'exerçant, Dominique comprit qu'à la pauvreté hypocrite des albigeois, il fallait opposer la pauvreté évangélique : aussi, à l'assemblée plénière des légats du Saint-Siège et des évêques, réunis à Castelnau, il supplia les prélats de renoncer au luxe de leurs équipages et de leurs vêtements. Plus d'une fois, lors de ses courses apostoliques, le saint faillit être assassiné, mais Dieu veillait sur son serviteur dans ces graves dangers et lui donna de mener son œuvre à bon terme. Dans l'exercice de son ministère apostolique, le saint recourut surtout aux conférences contradictoires. Son apostolat fut aussi marqué par la création de maisons de refuge pour les femmes albigeoises converties. Il avait compris en effet qu'elles étaient le facteur le plus important dans la propagation de l'hérésie et il travailla beaucoup à leur conversion. Ainsi surgit le

heureux Jourdain de Saxe. Paris, 1885; GUIRAUD, *Vie de saint Dominique*. Paris, 1899; Ctesse DE FLAVIGNY, *Saint Hyacinthe et ses compagnons*. Paris, 1899; MARG. DE WARESQUIEL, *Le bienheureux Humbert de Romans*. Paris, 1901.

monastère de Prouille (1), maison de converties repentantes : il n'eut point de règle fixe, tant que saint Dominique resta chargé de sa direction. Les circonstances fournissaient d'ailleurs un secours précieux à l'initiative du saint au cours de son apostolat. La croisade de 1209, qui lui ouvrit le midi de la France, l'amitié et la protection du chef des croisés, Simon de Montfort, ne contribuèrent pas peu à grandir son prestige : il apparaît comme le véritable champion de l'orthodoxie en Languedoc.
En 1213, appelé au gouvernement intérimaire du diocèse de Carcassone, Dominique sut trouver le moyen de continuer son apostolat : il fit aux hérétiques, nombreux dans cette ville, des conférences dans la cathédrale de Saint-Nazaire. Son activité attira tous les regards : déjà en 1212, le chapitre de Béziers l'avait choisi comme évêque ; peu après, les chanoines de Saint-Lézier voulurent le mettre à la tête du diocèse de Comminges ; en 1215, on essaya de le nommer évêque de Conseras. Chaque fois, Dominique refusa les honneurs : il se sentait appelé à la fondation d'un ordre religieux et voulait garder sa liberté d'action.

A ce point de la biographie, le P. Van Haelst s'est attaché à nous expliquer les circonstances de la fondation de l'ordre dominicain : avant d'amorcer ce sujet, il suffira de rappeler anticipativement, en ce qui regarde la biographie de Dominique, que le saint mourut le 6 août 1221, âgé de 51 ans, et qu'il fut canonisé par le pape Grégoire IX, le 13 juillet 1234.

Voici dans quelles circonstances se fit la fondation des Frères-Prêcheurs. Nous avons vu, en résumant le travail du P. Martial sur l'albigéisme, que cette hérésie s'était implantée vigoureusement dans le midi de la France, surtout en Provence et en Languedoc. La noblesse et le peuple avaient de suite accepté cette doctrine qui livrait les biens ecclésiastiques à leur convoitise et qui prétendait abolir les dîmes et les redevances que le clergé prélevait sur les fidèles. Les pouvoirs publics témoignaient de l'indifférence pour les progrès de l'hérésie, si toutefois ils n'étaient secrètement affiliés à la secte. Quant aux évêques catholiques, seigneurs temporels et courtisans des princes, ils se souciaient moins de l'apostolat que des revenus de leur église : le bas-clergé était démoralisé et bien rarement les fidèles entendaient un enseignement solide. Il n'était donc pas étonnant que l'albigéisme pénétrât si profondément dans le midi de la France, et c'était une rude tâche que de le

(1) GUIRAUD, *Saint Dominique et la fondation du monastère de Prouille*, dans la *Revue historique*, t. LXIV (1897), pp. 225 et ss.

déraciner des âmes. Dominique de Guzman comprit l'insuffisance de ses efforts isolés : son activité insatiable ne pouvait suffire à la tâche. Il se décida donc à essayer de proportionner le remède au mal et de créer un ordre de prédicateurs. Grâce à l'ascendant de sa parole, il vit bientôt se grouper autour de lui quelques pionniers zélés, prêts à obéir à sa voix. L'évêque Foulque de Toulouse appuya de toute son influence les généreuses entreprises du saint, et, en le nommant curé de Fanjeaux, il assura les premières ressources à ce petit noyau d'apôtres. Simon de Montfort fit de son côté un don important à « la sainte prédication » au mois de septembre 1214. Dès lors, le saint conçut peu à peu le projet de donner plus de cohésion à son œuvre. En juillet 1215, Foulque institue canoniquement la fondation nouvelle. Cependant Dominique poursuivait un dessein plus vaste : les limites d'un diocèse et l'approbation d'un évêque ne fournissaient point de bases solides à un ordre religieux : pour réaliser la fondation d'un institut régulier proprement dit et étendre son action à l'Église tout entière, il fallait l'approbation du Souverain Pontife. Une occasion providentielle se présenta : une bulle d'Innocent III, du 19 avril 1213, avait convoqué un concile œcuménique pour le 1er novembre 1215, afin de pourvoir aux moyens d'éteindre l'hérésie. Dominique et Foulque de Toulouse se rendirent donc à Rome, dans l'espoir de voir leur œuvre agréée et sanctionnée par le pape. Le concile, réuni au Latran, adopta les vues du souverain pontife, exigeant le choix d'hommes aptes à la prédication et la défense de la religion catholique. L'œuvre de Dominique semblait si bien répondre au plan du vicaire de Jésus-Christ, que le saint ne doutait point de l'acceptation immédiate de son projet.

Il fut loin d'en être ainsi cependant. Quand Dominique proposa sa requête au pape, celui-ci se montra difficile et n'y voulut point consentir, parce que l'office de la prédication lui paraissait réservé aux seuls évêques, successeurs des apôtres.

La réserve d'Innocent III s'explique : on lui proposait en effet une association de religieux, dégagés de tout ministère paroissial, exempts de la juridiction de l'ordinaire, et adonnés uniquement à la prédication. On pouvait craindre les protestations des évêques et la naissance de conflits juridiques dans l'Église. De plus, par suite de l'extension extraordinaire du clergé régulier depuis Grégoire VII, et de la segmentation des ordres en une infinité de branches indépendantes, le concile de Latran venait précisément de décider que celui qui voudrait désormais embrasser la vie religieuse, devrait adopter une des règles déjà approu-

ıar l'Église. C'était enrayer la formation de nouveaux ordres, et ce moment même que Dominique venait exposer son plan à l'ap- .ion pontificale! Parti de Rome sans avoir rien obtenu, le saint ra à Prouille pour présider l'assemblée de ses disciples et mettre communs projets en harmonie avec la décision du concile. On ; la règle dite de saint Augustin, qui ne trace que les cadres ıux de la vie monastique et laisse la part très large à l'initiative de e ordre pour l'élaboration de ses statuts particuliers. Dominique naissait d'ailleurs très bien, l'ayant pratiquée comme chanoine ı. Dominique ayant satisfait de la sorte aux exigences du concile, ›bation pontificale ne put se faire attendre. Le 22 décembre 1216, ius III, par la bulle *Religiosam Vitam*, approuva et institua le l ordre; c'était la première fois que le Saint-Siège reconnaissait issement d'un ordre universel. Jusque là en effet les approbations ›nt eu en vue que tel ou tel monastère en particulier.

ès avoir retracé de la sorte les origines de l'ordre des dominicains ir montré son but et son caractère général, qui consistent dans ı de la prédication et de la contemplation, le P. Van Haelst aborde ire spéciale de l'institution. Il nous parle d'abord des constitu- ıui furent arrêtées partiellement par Dominique, de concert avec légués des couvents, au chapitre général de Bologne en 1220 : on lit le renoncement à la propriété pour pratiquer la pauvreté com- le changement du rochet canonial en scapulaire monastique, ·vance du jeûne, l'institution des chapitres généraux alternative- ı Paris et à Bologne. Au second chapitre général de Bologne en ›n s'occupa de la prédication et de la hiérarchie et, sur la propo- de saint Dominique, on procéda à la création de huit provinces (1). !8 fut tenu à Paris le premier chapitre généralissime : ses constitu- ont restées la base de la législation dominicaine. Une caractéristique ante de la règle, c'est le principe de la dispense, nécessaire pour ne traver la prédication, but principal de l'institut. Le P. Van Haelst ınitie aussi à la liturgie dominicaine et aux rouages internes et istratifs, et passe ensuite à l'organisation des études dans l'ordre, mportant, parce que en corrélation directe avec la prédication (2).

HAPOTIN, *Histoire des Dominicains de la province de France*, t. I. , 1898; BARONNE DE WÉDEL-JARLSBERG, *La province dominicaine* *ie*. Rome, 1899.

ERNARD, *Les Dominicains dans l'université de Paris*. Paris, 1883; s, *Essai sur l'organisation de l'enseignement dans l'ordre des* *-Prêcheurs au* XIII*e et* XIV*e siècles*. Toulouse, 1884.

Déjà en 1216, Dominique traça à ses disciples la règle de l'étude : *ut studerent et praedicarent*. Aussi, une des préoccupations les plus constantes des premiers chapitres généraux et provinciaux a pour objet la bonne tenue des cours dans les couvents : ils ne cessent d'en marquer l'importance et la nécessité. Le travail intellectuel à tous ses degrés et sous toutes ses formes était une obligation si étroite que pendant les premiers siècles de l'ordre, alors que les livres étaient plus rares, les Pères restaient étudiants toute leur vie. Aucun couvent ne pouvait s'établir sans posséder au moins un docteur qui professât un cours régulier sur les sciences sacrées dans l'école conventuelle. Les frères qui avaient terminé leurs études, et même ceux qui avaient pris les grades des universités de Paris et de Pologne, suivaient ces leçons, qui étaient aussi accessibles aux clercs séculiers ou réguliers et aux laïcs. A côté de l'école conventuelle fonctionnaient les *petites écoles*, réservées à ceux d'entre les novices qui n'avaient pas encore achevé leurs études libérales ou philosophiques. Le provincial choisissait dans les écoles conventuelles les étudiants les plus propres à enseigner et les envoyait au *Studium*, pépinière de professeurs conventuels dans chaque province. Cependant, cet enseignement n'avait de valeur officielle aux yeux de l'Église que s'il se présentait au nom de l'université de Paris. Mais en 1229 les professeurs de l'université se mirent en grève et quittèrent Paris avec le plus grand nombre de leurs étudiants. L'unique maître restant ouvrit alors, avec l'autorisation du chancelier de l'université, ses cours au couvent de Saint-Jacques et prit comme bachelier un dominicain. L'ordre des Frères-Prêcheurs était introduit dans l'université et sa première chaire de théologie fondée. A Toulouse, à Oxford s'en créèrent bientôt d'autres, qui ne contribuèrent pas peu à promouvoir les études dans l'ordre dominicain.

Nous ne suivrons pas le P. Van Haelst dans son histoire de la prédication dominicaine (1), qui, simultanément avec la méthode doctrinale, mit fort en vogue le procédé narratif dans les sermons, ni dans son esquisse des missions en pays non-catholiques : arrêtons-nous un instant au rôle joué par l'ordre dans l'Inquisition (2). L'on sait qu'un grand nombre de dominicains ont rempli les fonctions d'inquisiteur, sur les ordres mêmes des Souverains Pontifes (3). Pourtant, saint Dominique

(1) Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen-âge*. Paris, 1897.
(2) J. Havet, *L'hérésie et le bras séculier au moyen-âge*. Paris, 1881.
(3) Douais, *Les Frères-Prêcheurs en Gascogne au* XIII*e et* XIV*e siècles*. Paris, 1885.

n'est pas le fondateur de cette institution. Dès 1198 en effet, les légats pontificaux Guy et Rainier remplissaient la charge de commissaires-inquisiteurs contre les hérétiques du Languedoc : or, ce n'est qu'en 1205 que Dominique de Guzman mit le pied dans cette partie de la France, sans jamais avoir été auparavant en contact avec les hérétiques. En 1198, il ne s'agit pas encore de l'Inquisition romaine, dûment établie par le pape comme institution spéciale, celle-ci ne fut créée qu'en 1232 par Grégoire IX. Comment les dominicains ont-ils été les instruments de cette institution? Nous avons vu plus haut l'etat misérable du clergé dans le midi de la France : on pouvait donc chercher en vain une inquisition épiscopale sérieuse contre l'albigéisme. Des considérations intéressées, des intérêts de famille, la crainte de représailles, contribuaient à la rendre inefficace. C'est alors que Grégoire IX eut recours à un remède énergique : réservant au Saint-Siège la direction de la répression de l'hérésie, il créa, en dehors de toute hiérarchie épiscopale, l'organisme des inquisiteurs attitrés, leur nomination revenait au pape ou à ses délégués et le choix tomba presque toujours sur les dominicains. En 1233, Grégoire IX charge officiellement les Frères-Prêcheurs de poursuivre les hérétiques dans les provinces ecclésiastiques de Bourges, Toulouse, Bordeaux, Narbonne, Auch, Vienne, Arles, Aix, Embrun et dans les diocèses de Montpellier, Carcassonne et Cahors. Déjà en 1232, ils avaient reçu cette mission pour l'Aragon, l'Allemagne et l'Autriche. Si la répression fut des plus énergiques sous leur direction, ils eurent le courage d'en affronter tous les dangers. L'immixtion perpétuelle des Inquisiteurs dans les affaires les plus intimes des familles, la main-mise sur leurs propriétés, devait en effet accumuler des colères et des rancunes farouches. Sous peine de se voir extirpée, l'hérésie devait faire appel à la violence : dès 1230, plusieurs inquisiteurs furent massacrés.

Le P. Van Haelst finit son travail par le relevé des influences que l'ordre exerça sur d'autres instituts religieux.

*
* *

L'*Inquisition* (1), sujet que le P. Van Haelst avait touché dans son étude, a été traitée *ex professo* par M. l'abbé A. Monin. L'auteur étudie cette

(1) **Sources** : On peut trouver la bibliographie du sujet : Ch. Molinier, *L'Inquisition dans le midi de la France* (XIIIe et XIVe *siècles*). *Étude sur les sources de son histoire*. Paris, 1881 ; Douais, *Les sources de l'histoire de l'Inquisition dans le midi de la France aux* XIIIe *et* XIVe *siècles*, dans la

institution en elle-même, depuis son origine jusqu'à la fin du moyen âge, et suit son évolution dans tous les pays de l'Europe, mais surtout en

Revue des questions historiques, t. XXX (1881), pp. 383 et sv.; [illegible] *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc*, t. I : *Introduction*. Paris, 1900; TANON, *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*, 2de partie, ch. I : *Les Sources*. Paris, 1893. — Outre le décret de Gratien, les décrétales des papes, les bulles papales, il faut consulter les législations séculières, les archives de l'Inquisition, dont quelques-unes sont éditées dans les ouvrages suivants : LIMBORCH, *Historia Inquisitionis*. Amsterdam, 1692; BALUZE, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, col. 341 et sv. Paris, 1693; DOM VAISSETTE, *Histoire du Languedoc*, nouvelle édit. Toulouse, 1872 svv.; C. COMPAYRÉ, *Études historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur*. Albi, 1841; DUNIÈGE, *Histoire du Languedoc*, t. VI, pp. 9 et 10; GERMAIN, *Une consultation inquisitoriale au* XIVe *siècle*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. IV (1872), pp. 309-330; *Inventaire des archives de l'inquisition de Carcassonne*, dans les mêmes *Mémoires*, *loc. cit.*, p. 290; P. FREDERICQ, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*. 3 vol. Gand, 1889-1900. *Die Akten des Jetzerprozesses nebst dem Defensorium*, éd. R. STECK (*Quellen zur schweizer Geschichte*, t. XXII). Bâle, 1904. Il faut aussi consulter les manuels de pratique et les sentences des Inquisiteurs comme : N. EYMERIC, *Directorium Inquisitorum*, éd. PEGNA. Rome, 1578; BERNARD GUY, *Practica inquisitionis heretice pravitatis*, éd. DOUAIS. Paris, 1886; on en trouvera d'autres dans MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. V. Paris, 1717; cfr. A. TARDIF et F. BALME, *Document pour l'histoire du processus per inquisitionem et de l'inquisitio heretice pravitatis*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. VII (1883), pp. 669-678. On ne peut oublier les *chroniques* médiévales. Voyez par exemple BEYSSIER, *Guillaume de Puylaurens et sa chronique*, dans les *Mélanges d'histoire du moyen âge, sous la direction de M. Luchaire*, 3e mélange de la *Bibliothèque de la faculté des lettres de l'Université de Paris*, pp. 85-175. Paris, 1901. — **Ouvrages généraux** : HAURÉAU, *L'Église et l'État sous les premiers rois de Bourgogne*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXVI (1867), pp. 137-172; H. CH. LEA, *Histoire de l'Inquisition au moyen-âge*, trad. de L. REINACH, 3 vol. Paris, 1900-1902; cfr. le compte rendu de M. PAUL FOURNIER, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III (1902), pp. 708-719; CH. V. LANGLOIS, *L'Inquisition*, dans la *Grande Revue*, t. XVIII (1901), pp. 573-591, t. XIX (1901), pp. 68-89 et 428-454; CH. CARAYON, *L'Inquisition au* XIIIe *et* XIVe *siècle*. Mazamet, 1903; J. JÜHLING, *Die Inquisition*. Dresden, 1903.—**Ouvrages spéciaux** : HAURÉAU, *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise*. Paris, 1877; CLAESSENS, *L'Inquisition et le régime pénal pour la répression de l'hérésie dans les Pays-Bas du passé*. Turnhout, 1886; J. FREDERICHS, *Robert le Bougre premier Inquisiteur général en France* (XIIIe *siècle*). Gand, 1892; C. DOUAIS, *L'Albigéisme et les Frères-Prêcheurs à Narbonne au* XIIIe *siècle*, Paris,

midi de la France, où elle eut son plein épanouissement et pour lequel du reste les documents sont les plus nombreux. Après avoir dépeint à grands traits la situation de l'Église à l'époque où apparaît l'Inquisition, la naissance et le développement des sectes hérétiques, le danger qui en résulte pour le catholicisme et l'ordre social, M. Monin recherche les origines de l'institution.

Dès le début, on opposa une énergique résistance aux écarts des réformateurs trop zélés et aux erreurs pernicieuses des sectes dualistes, que nous avons appris à connaître dans les travaux du P. Remi et du P. Martial. Dès 1022, on nous signale des exécutions d'hérétiques à la fois au nord et au midi de la France, à Orléans et à Toulouse, au commencement du XIe siècle à Ravenne, en 1034 à Milan, en 1020 et 1029 à Goslar en Saxe. Cette répression se continue régulièrement pendant le XIe et le XIIe siècle, mais, comme nous l'avons déjà vu dans le travail du P. Van Haelst, elle n'est pas encore le fait d'une institution spéciale. Les évêques, juges ordinaires et gardiens de la foi dans leurs diocèses, jugent et punissent les hérétiques qui leur sont signalés. Mais nulle part, une procédure spéciale, une recherche systématique des hérétiques : rien qui puisse faire soupçonner le futur établissement de l'Inquisition. M. Tanon appelle cette période « Inquisition épiscopale ». Cette dénomination semble pourtant impropre et s'appliquerait mieux aux poursuites engagées par les évêques après le concile de Vérone (1184). Dans cette première période, les exécutions d'hérétiques s'accomplissent le plus souvent contre la volonté des évêques et sont le fait des princes ou le résultat de soulèvements populaires : cette peine de mort, l'Église ne la désirait point et même en 1162, Alexandre II refuse de juger les cathares que lui avait envoyés l'archevêque de Reims,

1894 ; J. FREDERICHS, *De Inquisitie in het hertogdom Luxemburg vóór en tijdens de XVIe eeuw*. Gand, 1897 ; C. DOUAIS, *La procédure inquisitoriale en Languedoc au XIVe siècle, d'après un procès inédit de l'année 1337*. Paris, 1900 ; P. FLADE, *Das römische Inquisitionsverfahren in Deutschland bis zu den Hexenprozessen. (Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, t. IX, fasc. 11.) Leipzig, 1902 ; LE MÊME, *Deutsches Inquisitionsverfahren um* 1480, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXII (1901), pp. 232-253 ; J. M. VIDAL, *Le tribunal d'Inquisition de Pamiers. Notice sur le registre de l'évêque Jacques Fournier*, dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, t. VIII (1904), pp. 377-435 ; LE MÊME, *Affaire d'envoûtement au tribunal d'Inquisition de Tours. Intervention de Benoît XII* (1335-1337), dans les *Annales de Bretagne*, t. XVIII (1903), pp. 485-504 ; LE MÊME, *Le Sire de Parthenay et l'Inquisition* (1323-1325).

disant qu'il valait mieux pardonner à des coupables que de tuer des innocents. Et lorsque, en 1163, le même pape s'efforçait, au concile de Tours, d'enrayer les progrès menaçants du dualisme en Languedoc, il se contente de recommander aux princes séculiers l'emprisonnement des hérétiques et la confiscation de leurs biens. Ici on voit poindre l'appel au bras séculier et l'une des peines appliquées plus tard dans les tribunaux inquisitoriaux : l'emprisonnement et la confiscation des biens.

Cependant l'hérésie se propageait et s'enracinait de plus en plus, grâce à la complicité des seigneurs et à l'indolence ou à l'impuissance des évêques. Tous les efforts du Saint-Siège n'aboutirent qu'à des insuccès. Le concile de Vérone, réuni en 1184 par Lucius III, de concert avec Frédéric II eût à s'occuper des moyens de répressions. Il en résulta ce long et fameux décret qui demandait non seulement la condamnation, mais encore la recherche des hérétiques. L'évêque était tenu, tous les ans, à visiter par lui-même ou par son grand-vicaire, les paroisses où l'opinion publique soupçonnait l'existence d'hérétiques. Trois personnes de l'endroit ou du voisinage, jouissant d'une bonne réputation, étaient invitées à prêter serment : on les interrogeait, puis on jugeait la cause. Les officiers civils étaient tenus, sous peine de déposition, d'observer le décret de Vérone. En attendant son admission dans le code existant, le décret fut promulgué sans retard dans les diocèses de Taragone, de Barcelone, de Gironne, de Vic et d'Elne, qui étaient en relations amicales avec la Septimanie. La peine du crime n'est pas mentionnée dans ce décret : celui-ci se contente d'exiger la dégradation du clerc, lui et tout laïque convaincu d'hérésie seront livrés au bras séculier. Ces mesures furent corroborées par l'empereur, qui édicta contre les coupables la peine du ban impérial, cette peine, selon quelques-uns, comprenait l'exil, la confiscation des biens, la démolition des maisons, l'infamie et l'incapacité d'exercer les fonctions publiques. Cette constitution, portée en 1184, fut renouvelée en 1220.

C'est donc ici que commence véritablement l'inquisition épiscopale. Un grand pas est fait : le principe de la *recherche* de l'hérésie est posé, l'intervention obligatoire du bras séculier est décrétée par le pape et admise par le pouvoir impérial : enfin, la pénalité se dessine.

Ce système de répression, en pratique, échoua presque complètement par suite de l'inertie de l'épiscopat et de l'indifférence du pouvoir séculier, et son application est rare jusqu'à l'avènement d'Innocent III. Le pontificat de celui-ci marque une phase nouvelle dans l'histoire des mesures prises contre les hérétiques. Instruit par ses légats des projets

des ennemis de l'Église, résolu à les arrêter, Innocent III s'attacha à faire exécuter les lois décrétées. Il envoya donc plusieurs légats dans le midi de la France pour presser les évêques et les seigneurs d'exécuter les prescriptions de Vérone : le résultat fut nul. Même Pierre de Castelnau, qui avait eu des démêlés avec le comte de Toulouse, fut assassiné en 1208. Innocent III ne pouvait s'y tromper ; il lança l'excommunication contre le comte de Toulouse et appela à son secours les seigneurs catholiques. Sans nous attarder à la croisade de Simon de Montfort, notons quelques faits qui montrent les résultats obtenus par le pape dans la poursuite de son œuvre. Le 13 août 1209, les consuls de Montpellier jurent de poursuivre les hérétiques « selon les lois ». Ce serment doit être répété chaque année et les consuls entrant en charge doivent le prêter sous peine de nullité de pouvoir. La même année, l'archevêque et le vicomte de Narbonne rendent une ordonnance contre les hérétiques et la coutume de Carcassonne, rédigée cette année, qui proscrit les hérétiques et les bannit de la ville. Dans le royaume d'Arles, on constate les mêmes faits et, en Italie, malgré l'opiniâtre résistance de certaines villes, les idées du pape finirent par triompher. La Constitution du 23 septembre 1207 pour les États pontificaux et le serment d'Othon IV en 1209 pour le reste de l'Italie, couronnèrent les efforts d'Innocent III. Quant aux évêques et seigneurs du nord de la France, de la Bourgogne et de l'Allemagne, ils semblent avoir été moins rebelles à l'application du concile de Vérone.

Il est à remarquer qu'Innocent III n'avait point pris de nouvelles mesures : il s'était contenté de presser, par lui-même et par ses légats, les évêques et les seigneurs de mettre en pratique les lois existantes. Il finit par triompher et le concile de Latran de 1215 donna la sanction canonique aux décrets en vigueur. Dès lors, le formulaire du couronnement des rois de France comprend le serment d'exterminer les hérétiques. Frédéric II, Jayme I d'Aragon, Louis VIII et Louis IX de France portèrent plusieurs édits dans le même sens.

En 1216, Innocent III mourait. Son successeur, Honorius III, était moins belliqueux. Il suivit néanmoins la ligne de conduite de son prédécesseur. En 1227, Grégoire IX monta sur le trône pontifical et put voir, deux ans après, la croisade albigeoise se terminer par l'abjuration de Raymond VII et le traité de Paris. En novembre de la même année 1229, le concile de Toulouse se réunit : ce fut un nouveau pas dans l'évolution de l'Inquisition. Le concile organisa l'inquisition épiscopale, puis, se transformant en véritable tribunal, il fit la première application sérieuse de l'institution. Cette application nous montre à l'œuvre le fonctionnement de l'Inquisi-

tion, basée sur la délation des coupables et des suspects par les témoins synodaux; il introduit une nouveauté dans la procédure : le secret du nom des témoins. C'est cette Inquisition qui fonctionnera désormais : sa procédure et ses pénalités sont maintenant établies dans ses grandes lignes. Il ne lui manque plus que des juges stables : Grégoire IX va les lui donner. Le pape s'était en effet lassé de l'inaction de certains évêques et de l'insuccès de ses légats. En 1231, il rendit une constitution générale contre les hérétiques, dans laquelle, reprenant toutes les dispositions édictées contre eux, tant par les constitutions de ses prédécesseurs que par les statuts de Frédéric II, il prescrivait à nouveau les mesures à prendre à leur égard, les peines et les incapacités qui devaient les atteindre.

En même temps, il donna les commissions générales à des juges fixes et, dans ce but, choisit de préférence les religieux dominicains.

L'Inquisition était fondée : elle a ses juges propres, sa procédure et ses pénalités essentielles. Elle peut fonctionner régulièrement et si quelques modifications s'y ajouteront désormais, elles seront accidentelles et sans grande importance.

Nous finirons ici l'exposé du travail de M. l'abbé Monin. Certes, celui-ci nous a retracé, dans une seconde partie, l'*organisation* même de l'institution, exposé des plus intéressants et des mieux documentés. Bornons-nous à dire qu'il a traité successivement l'organisation externe de l'Inquisition, sa compétence, la procédure des tribunaux inquisitoriaux pour finir par la revue des pénalités appliquées. Entrer dans des détails, ce serait augmenter les proportions d'un rapport dejà bien long.

.•.

Mais avant de finir, rappelons que le mouvement industriel et commercial du XIIIe-XIVe siècle, l'organisation des métiers et des gildes ont retenu aussi l'attention du Séminaire. Le R. P. J.-B. Goetstouwers, S. J., nous a parlé des *Corporations à Namur aux* XIIIe *et* XIVe *siècles*, exposé qu'il a fait suivre d'une riche bibliographie d'histoire économique, complément utile du cours théorique.

Enfin, pour élargir les points de vue que nous avons envisagés dans ces études sur le moyen âge, nous avons uni à l'histoire économique l'histoire sociale. A côté des institutions comme la « Porta », que nous avons rencontrée chez les cisterciens, l'Église médiévale s'est occupée des misères physiques et morales de l'époque, par de multiples institutions de bienfaisance. Ce point a été mis en lumière par le R. P. Van

DEN BROECK, O. P., qui nous a entretenu des *Institutions charitables des Pays-Bas au moyen âge.* — Si nous ne résumons pas ces derniers travaux, c'est que les auteurs ne nous ont livré que les premiers fruits de leurs recherches, fruits qui promettent une belle récolte pour l'avenir.

∴

Ainsi s'est affirmée à nouveau la vitalité du Séminaire. Si nous constatons ce résultat, ce n'est pas uniquement pour le vain plaisir de nous en réjouir, mais c'est pour encourager les jeunes talents du Séminaire historique à se montrer toujours fidèles aux traditions de l'Institut que dirige, avec tant de talent et de charme, M. le professeur Cauchie. Puissent-ils, à l'exemple de leurs aînés, travailler de toutes leurs forces à en accroître la puissance et la prospérité.

III.

Exercices pratiques sur les sources à la Faculté de Théologie.

(RAPPORT DU R. P. WILLAERT, S. J.)

Depuis plusieurs années déjà, les « exercices pratiques à la Faculté de Théologie » ont eu pour objet l'histoire constitutionnelle de l'Église, et plus particulièrement ses rapports avec la puissance civile. Suivant la marche d'une évolution naturelle, cette étude, partie de la querelle des Investitures, pénétrant ensuite dans l'époque moderne, amena notre section à traiter, pendant l'exercice 1903-1904, de *la situation juridique de l'Église de France sous l'Ancien Régime* (1). Les travaux de cette année ne font que poursuivre, en les complétant, ceux de la précédente. Deux questions surtout ont fixé l'attention : le Concordat de 1516 et les assemblées générales du clergé de France.

Le Concordat de 1516 et son application, spécialement quant à la nomination aux bénéfices consistoriaux. — Reprenant une étude commencée

(1) Voir le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique* 1903-1904, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain,* pp. 421 svv. Louvain, 1905.

antérieurement (1). M. l'abbé P. Delannoy s'est attaché à préciser l'influence du Concordat de 1516 quant à la collation de bénéfices. Ce serait sortir des limites qui nous sont assignées, que de transcrire toutes les conclusions de ce consciencieux travail. Laissant donc de côté les négociations préliminaires de Bologne et de Rome (2), la teneur même du pacte auquel elles aboutirent et les résistances qu'il rencontra en France, nous nous bornerons à signaler ce qui concerne l'*application* du Concordat.

Dans cette seconde partie, M. Delannoy prend comme point de départ le texte du Concordat au titre *de regia ad praelaturas nominatione*, complété par deux décisions de l'ordonnance de Blois, en 1579. La première, défendant au roi de nommer à un bénéfice avant une vacation d'un mois, fut confirmée par un arrêt du Parlement, du 12 décembre 1639; la seconde, fixant un terme de neuf mois pour l'obtention des bulles du pape après la nomination du roi, fut confirmée par une déclaration de Louis XIII, le 14 juin 1619.

Au lendemain du Concordat et surtout pendant l'année 1518 (3), une union plus grande se manifesta entre la cour de France et le Saint-Siège. Le roi en profita pour étendre encore les droits que lui accordait le Concordat; il y aboutit d'une double manière.

(1) *Ibid.*, pp. 423 svv.

(2) Pour les travaux contemporains sur le concordat et les questions connexes, voir *ibidem*, p. 425. — Depuis la clôture de l'exercice 1904-1905, a paru un article de M. P. Imbart de la Tour sur *Les origines de la réforme. Le gallicanisme et la restauration papale; La préparation du concordat de* 1516, dans *Le Correspondant*, t. LXVII (1905), pp. 652-680. Après avoir montré ce qu'étaient les libertés gallicanes au XVe siècle, comme doctrine théologique et comme système parlementaire, l'auteur en fait l'histoire jusqu'à la veille du concordat. Dans sa lutte contre le gallicanisme, la papauté a deux alliés : le pouvoir royal et le clergé; ce sont eux qui prépareront le triomphe de la papauté dans l'abolition de la Pragmatique et la préparation du Concordat. De nombreux détails seraient à relever dans l'article que nous venons de citer; les conclusions elles-mêmes ne peuvent être jugées avant l'apparition du second volume des *Origines*; mais on peut se demander si elles ne dépassent pas la portée des faits. La politique générale de la France et de l'Italie au XVe siècle, les différents faits de l'histoire du clergé de France, tels qu'ils se dégagent des actes authentiques qui nous ont été laissés, spécialement pour ce qui concerne les chapitres et les monastères, permettent-ils de donner à ces conclusions la portée générale que l'auteur leur attribue ?

(3) *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, augmenté d'un grand nombre de pièces et d'observations sur la discipline présente de l'Église*, t. X, col. 122-134. Paris, 1770. — Sur le *Recueil des actes, titres et mémoires* etc. cfr. plus loin, pp. 516 svv.

ˈvint tout d'abord à étendre son droit aux abbayes, qui, par une tion spéciale du Concordat, avaient conservé pour leurs chapitres d'élection. L'occasion se présenta à la mort de l'abbé de Saint- malgré le chapitre de l'abbaye, le roi imposa en 1529 le cardinal rbon. En 1531, une commission se réunit pour examiner la ques- le proposa au roi l'abolition du privilège des chapitres d'abbayes, la subordonnant à diverses conditions; celles-ci indignèrent Sa , qui voulait l'abolition pure et simple. Enfin, en octobre 1533, voir obtenu, en 1531 et 1532, divers brefs provisoires de Clé- II, suspendant les privilèges des chapitres pour un certain temps certaines conditions, le grand conseil siégeant à Aix enregistra du 9 juin 1531. C'était le privilège pur et simple (1). Pour éviter ition de leur privilège, les religieux changèrent leurs prélatures lministrations triennales ». Ils obtinrent même à ce sujet des patentes du roi et des bulles du pape. Mais le roi, instruit de la vre des alliés, révoqua ses lettres, et, par une déclaration du 1542, enregistrée le 22 août de la même année, rétablit les préla- erpétuelles (2).

trouvons cependant encore un arrêt du conseil d'État, du 7 oc- 724, conservant aux abbés et religieux de N.-D. de Montserrat, de nommer à l'abbaye de Saint-Geniez en Roussillon un abbé l amovible, sous certaines conditions (3).

)i chercha encore d'une autre manière à étendre son droit de tion aux bénéfices consistoriaux. Nous trouvons dans le con- les termes suivants : « Vacance arrivant des églises cathédrales opolitaines dans le susdit royaume, le Dauphiné et comté de Die ntinois » (4). L'auteur qui a rédigé le *Recueil des actes, titres et* ˈ*es concernant les affaires du clergé de France* (t. XI, p. 65), nous dit

r. P. Richard, *Le concordat de François Ier et ses développements*, *Revue catholique des Églises*, t. I (1904), pp. 446-464, 519-524 ; Rous- e Lacombes, *Recueil de jurisprudence bénéficiale et canonique*, ustificatives, pp. 51-53. Paris, 1771.
r. *Recueil des actes, titres et mémoires* etc., t. XI, col. 46. Paris, 1770.
r. *Ibidem*, t. XI, col. 1765.
ette dernière mention se trouve également dans la Pragmatique; ırt II, dernier prince de la race des dauphins Viennois, donna cette ıineté à un des enfants de Philippe de Valois en 1313, à condition ne pourrait être unie à la couronne; c'est pour cela qu'on en fait s une mention spéciale. Cfr. *Recueil des actes, titres et mémoires*. XI, col. 65.

que le mot « royaume » doit s'entendre de toute la France et que le droit royal peut s'exercer *ipso facto* dans toute province que le roi de France viendrait à conquérir; cette opinion est inadmissible, car comment expliquer alors les indults si nombreux demandés par le roi lui-même à chaque nouvelle conquète?

Nous trouvons en effet de multiples indults, accordant au roi le droit de nomination pour les nouvelles provinces; c'est ainsi qu'après avoir éte soumises à une règle spéciale et avoir été l'objet d'indults temporaires, la Provence et la Bretagne rentrent dans le droit commun, en 1606, sous Paul V, en même temps que le Roussillon, l'Artois, l'Alsace, la Flandre, la Franche Comté (1); le 11 decembre 1664, un indult d'Alexandre VII accorde au roi, sa vie durant, la nomination aux évêchés de Metz, Toul et Verdun, et un indult de Clément IX, du 23 mars 1668, accorde ce même droit au roi et à ses successeurs; ces deux indults furent vérifiés le 25 janvier 1670 (2); le 9 avril 1668, un indult de Clément IX, vérifié le 11 juin 1670, accorde au roi et à ses successeurs le droit de nomination à l'évêché d'Arras, à celui d'Elne et aux autres bénéfices situés dans le Roussillon, Conflans et comté de Cerdaigne, qui avaient été cédés à la France par le traité des Pyrénees, le 7 mars 1659 (3); il en fut de même pour plusieurs bénéfices consistoriaux situés dans les Pays-Bas, qui avaient été cedes par le même traité; le 27 août 1668, un indult de Clément IX accorde le droit de nomination à l'évêché de Tournai, aux bénéfices consistoriaux et autres, situés dans les Pays-Bas et cédés à S. M. en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668; nous y trouvons notamment Charleroi, Binche, Ath, Douai, fort de Scarpe, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes (4); le 20 mai 1686, différents indults sont accordés par Innocent XI, pour la nomination aux évêchés d'Ypres, Saint-Omer, abbayes et autres bénéfices situés au comté de Bourgogne, et dans les villes, places et pays de Flandre, cédés à S. M. par le traité de Nimègue (5); et deux indults d'Innocent XIII, accordant la nomination pendant la vie du roi aux bénéfices consistoriaux situés dans les Pays-Bas français et dans la

(1) Cfr. *Recueil des actes, titres et mémoires* etc., t. XI, col. 1680-1688; t. X, col. 1149-1214.
(2) Cfr. *Ibidem*, t. XI, col. 1680-1683.
(3) Cfr. *Ibidem*, t. XI, col. 1753, 1770, 1773.
(4) Cfr. *Ibidem*, t. XI, col. 1778, 1782.
(5) Cfr *Ibidem*, t. XI, col. 1789.

Franche-Comté (1). On trouve dans le *Recueil des Actes, Titres et Mémoires concernant les affaires du clergé de France* (t. X, col. 633-724), une liste des archevêches, évêchés, abbayes et bénéfices à la nomination du roi, ainsi que des abbayes qui conservèrent le privilège d'élection; au XVIIIe siècle, le roi avait le droit de nomination à 118 archevêchés ou évêchés et près de 1100 abbayes, prieurés, prébendes.

Du jour où Duprat, les cardinaux d'Accolti et Pucci eurent signé le Concordat, les négociations s'engagèrent entre la cour de France et le Saint-Siège; la procédure suivie se divise en deux parties : la nomination par le roi et l'institution par le pape. Pour la nomination, nous relèverons deux faits saillants. Dès 1516, François Ier se sert de ses droits pour nommer des personnes qui lui sont agréables et uniquement celles-là; dans la supplique au pape, il vante toujours les qualités de naissance du candidat, les services qu'il lui a rendus et qu'il pourra lui rendre dans la suite. Suivent souvent de longues lettres de recommandation aux cardinaux, quand le roi craint de ne pouvoir réussir. D'après le Concordat, le roi devait nommer dans les six mois à partir de la vacance; le roi attend toujours le dernier mois, pour pouvoir dans l'entretemps exercer le droit de régale. Pour l'institution par le pape, l'enquête instituée par les secrétaires du vice-chancelier de l'Église, est de nul effet; tout ce qui se rapporte au bénéfice et au candidat proposé y est examiné, excepté ce qui pourrait faire un bon évêque dans le sens de l'Église. Le pape ne refuse jamais le candidat nommé par le roi.

Ainsi donc, l'ancien système d'élection se perpétue avec cette différence que, sous le régime d'élection, la pression royale n'était pas officielle (2). Ce fut cette procédure qui fut suivie régulièrement jusqu'à la révolution de 1789.

M. Delannoy nous retrace ensuite brièvement l'histoire du droit de nomination aux bénéfices consistoriaux; dans un premier point, il nous signale les résistances qui continuèrent à se manifester après l'enregistrement; ces résistances provenaient de trois côtés distincts : les chapitres, les États généraux, et les assemblées du clergé.

(1) Cfr. *Recueil des actes, titres et mémoires* etc., t. XI, col. 1798.

(2) Cfr. L. MADELIN, *Les applications du concordat de* 1516, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XVII (1897), pp. 523 svv., où nous trouvons exposée toute cette procédure avec de nombreux exemples. On remarque cependant que l'auteur tend toujours à exagérer les défauts du concordat et l'immixtion du pouvoir royal dans les affaires du clergé.

Les chapitres ne virent qu'avec aigreur disparaître un droit dont ils avaient joui auparavant; aussi, à chaque occasion, continuent-ils à nommer leur candidat, et ils se voient appuyés au début par les parlements. La résistance commença, en 1517, à Albi, où le candidat du chapitre, appuyé par le parlement, l'emporta sur le candidat du roi.

Divers conflits éclatèrent dans la suite, notamment en 1519, à Sens, Bourges et Comminges; la plupart de ces luttes sont relatées par M. Sicard (1); elles devinrent nombreuses spécialement vers la fin du XVIe siècle; à cette époque, en effet, le relâchement qui avait gagné les évêques, leur servilité vis-à-vis du pouvoir, les divisions entre catholiques, qui caractérisèrent la fin du règne d'Henri III, devaient persuader aux chapitres que la déchéance de leurs droits n'était pas indifférente à cette situation; heureusement, après la conversion d'Henri IV, la paix renait, un édit de 1606 remet en vigueur l'ordonnance de Blois, le choix des évêques devient meilleur, et les réclamations des chapitres diminuent.

Les États généraux, de leur côté, réclament également le droit d'élection et le retour à la Pragmatique. Citons entre autres les États généraux d'Orléans, en 1560-1561, où tout un nouveau plan de nomination fut élaboré, et soumis au parlement; il resta lettre morte. Les États généraux de Blois, en 1576, sont encore plus exigeants; de même, en 1588 et en 1594, les États généraux émettent un vœu en faveur de la suppression du Concordat; en 1614, ils proposèrent encore un projet de nomination, qui ne fut pas approuvé par le pouvoir royal.

Une résistance plus opiniâtre et plus répétée fut celle des assemblées du clergé de France. M. Delannoy l'examine en détail, en se servant des procès-verbaux de ces assemblées, dont nous parlerons plus loin (2); il serait impossible de citer ici toutes les réclamations qui se firent

(1) *L'ancien clergé de France. Les évêques avant la révolution*, t. I, Paris, 1893.

(2) Cfr. *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France, depuis l'année 1560 jusqu'à présent, rédigés par ordre de matières et réduits à ce qu'ils ont d'essentiel, ouvrage composé sous la direction de Mgr l'Évêque de Macon*, 8 tomes en 9 vol. in-folio. Paris, 1767-1773; avec un *Précis par ordre alphabétique ou table raisonnée des matières contenues dans la nouvelle collection des procès-verbaux des assemblées générales et particulières du clergé de France, avec une indication des articles portés dans cette table générale. Ouvrage autorisé par les assemblées de 1770, 1772, 1775 et imprimé par ordre du clergé*, 1 vol. in-fol. Paris, 1780.

ı chacune des assemblées; depuis celle de Poissy (1561-1562), où rgé demanda d'afficher le nom du nouvel élu, et où la reine-mère :a qu'on ne voulait pas rétablir les élections, les réclamations se ıisirent régulièrement aux assemblées de 1571, 1579, 1582, 1585, etc., et provoquèrent toujours des refus catégoriques de la part du ıème à l'assemblée de 1635-1636, dans le compteren du de la séance mars 1636, on inséra : « que le Concordat n'a été mis dans les livres ergé, que pour la commodité des ecclésiastiques et non pour la ;rande approbation ».

ıe fut que sous Louis XIII et Louis XIV que les réclamations des ıblées cessèrent; le clergé s'asservit au pouvoir royal et préféra er les faveurs du roi plutôt que d'exciter son ressentiment par de ; réclamations.

ıs un second point, M. Delannoy nous montre comment les rois nt du nouveau droit que le Concordat leur avait octroyé; il con- de distinguer ici deux périodes.

s les Valois, tous les candidats nommés sont des créatures du roi; ivilège est nouveau, on veut en profiter; et on s'en sert avec ınt plus de désinvolture qu'on a eu plus de difficultés à l'obtenir. énéfices se peuplent de laïques et de favoris, pour passer sous e les favorites (1), et le pape se tait; il craignait peut-être d'offenser en ces temps d'hérésies peut-être aussi ignorait-il certains abus. , cette manière d'appliquer le Concordat, qui provoqua la résistance ıtre des chapitres, des États généraux et des assemblées du clergé, ous avons dépeinte plus haut.

ıs les Bourbons, si l'on peut relever encore certains faits regret- ;, un progrès sensible se fait jour, surtout depuis la conversion ri IV; le concile de Trente avait enlevé maints abus, comme la ıande, et la réforme sévère qu'il introduisit dans la discipline du ; eut certainement sa répercussion dans le choix des évêques; de ;, l'ordonnance de Blois, rétablie en 1606, ramenait les autorités ègles précises du Concordat de 1516. C'est ainsi que les réclamations nnent moins nombreuses et plus faibles; le concordat est entré les mœurs, et les résultats qu'il donne ne font plus autant regret- ıncien système d'élection.

erait impossible de citer ici tous les faits apportés à l'appui de ces usions; ils sont puisés en partie dans le *Recueil des actes, titres et*

:fr. SICARD, *op. cit.*, t. I-II. Paris, 1893-1894.

mémoires, X et XI, et dans la *Collection des procès verbaux des assemblées générales du clergé de France.*

M. Delannoy examine ensuite quelques questions particulières. Et tout d'abord comment a-t-on appliqué le Concordat lorsque se produisait un désaccord entre le Saint-Siège et la France? Le cas se présenta sous Jules III et Henri II. Un édit du 3 septembre 1551 portait défense d'envoyer de l'argent à Rome pour provision des bénéfices; le 22 décembre de la même année le cardinal de Givry, évêque de Langres, accorda provision de l'abbaye des Sept-Fontaines sur la nomination du roi, mais on n'a aucun exemple de provision d'un évêché vacant sans le concours du pape. De même, en 1548, lorsque le pape refusa de donner les bulles pour les évêchés de Bretagne, un mémoire fut dressé par Bruslart, procureur du roi au parlement, qui proposait de présenter aux métropolitains et évêques de la province les candidats aux évêchés vacants; il n'y eut cependant aucun exemple d'un fait de ce genre.

Sous le règne d'Henri IV, lors du désaccord avec le Saint-Siège, un arrêt de 1593 remit l'institution du nouvel évêque à l'archevêque. Cet arrêt fut révoqué en 1596.

C'est une question très discutée de savoir si cet arrêt reçut jamais exécution; la question est posée spécialement à propos de M. de Briroy, qui, au dire de plusieurs auteurs de l'époque, fut sacré évêque avant la réception de ses bulles. Après avoir examiné les diverses opinions, M. Delannoy conclut que l'évêque prit possession de son évêché avant d'avoir reçu des bulles, comme les arrêts de 1599 et de 1611 en font foi; mais les raisons de l'autre opinion permettent de conclure qu'il n'aura été sacré qu'après l'approbation de la nomination par le pape et après l'expédition des bulles (1).

Après l'absolution du roi, en 1595, on différa encore de solliciter des expéditions en cour de Rome; le 22 janvier 1596, la défense du roi à ce sujet fut levée; la lettre du cardinal d'Ossat, du 16 juillet 1596, parle d'expéditions de lettres de nomination, mais passe sous silence les expéditions de bulles. Il y eut cependant alors quelques expéditions privilégiées, mais beaucoup d'évêques négligèrent de solliciter leurs bulles, car le roi donnait à ceux qu'il nommait la disposition des bénéfices qui vaquaient en régale; d'autre part, comme l'expédition des bulles était assez onéreuse, et que, pendant l'ouverture de la régale, les fruits de

(1) Cfr. *Recueil des actes, titres et mémoires* etc., t. X, col. 555-573.

l'évêché revenaient aux chanoines de la Sainte-Chapelle, les nouveaux évêques s'entendaient avec ceux-ci pour un juste partage des revenus, et avaient ainsi profit à voir différer l'expédition des bulles.

De nouvelles difficultés se présentèrent sous Louis XIV, à propos des ecclésiastiques qui avaient signé les quatre articles de 1682; nous n'insisteront pas sur cette affaire, qui a déjà été tant de fois traitée (1) et qui aboutit à la rétractation des évêques en 1693.

Une autre question particulière, examinée longuement par M. Delannoy, est de savoir s'il etait contraire aux maximes de l'Église que les candidats nommés par le roi exerçassent leur juridiction avant d'avoir été institués par le pape. Il est certain que précédemment, sous le régime des élections, dans les diocèses éloignés de Rome, l'Église permettait aux candidats élus par les chapitres d'exercer leur juridiction avant que l'élection ne fût confirmée par le pape; de même, le concile de Lyon, en 1274, ne condamna cette discipline que pour les églises d'Italie, et pour celles où les métropolitains avaient le droit de confirmer l'élection.

Qu'en advint-il après le concordat?

A la fin du règne d'Henri III et au commencement de celui d'Henri IV, quand les bulles d'institution tardaient, les évêques nommés administraient leur diocèse, sans que le pape s'en plaignît. La grande opposition à ce privilège des candidats provenait des chapitres, qui demandaient constamment la cassation de ce qui avait été fait par ces candidats avant l'expédition de leurs bulles par le pape; les plaintes furent nombreuses à l'assemblée du clergé de 1595.

Après la conversion d'Henri IV, des lettres patentes du 1er mai 1596 défendirent aux évêques nommés d'exercer leur juridiction avant d'avoir été institués par le pape; les auteurs gallicans interprétèrent ces lettres dans ce sens, que ceux qui n'avaient pas reçu leurs bulles, devaient s'adresser à Rome pour les obtenir immédiatement, mais que, si de nouveaux désordres survenaient encore, on pourrait avoir recours au moyen employé auparavant. Néanmoins, les lettres patentes trouvèrent leur application aussitôt après leur enregistrement, pour le cardinal de Bourbon, nommé évêque de Rouen, qui dut se retirer jusqu'en avril 1597, époque à laquelle il reçut son institution de Rome. L'usage contraire ne fut plus pratiqué que dans quelques cas isolés, notamment en 1636, 1640, 1641, 1646 et pour des nominations d'abbés (2).

(1) Cfr. Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de* 1682, pp. 390-479. Paris, 1861.

(2) Cfr. *Recueil des actes, titres et mémoires* etc., t. X, col. 605-631.

Lorsque le roi désignait un candidat pour un évêché, le Saint-Siège devait prendre des informations sur la vie, les mœurs, la bonne doctrine du candidat; à qui revenait le droit de prendre ces informations? Était-ce au nonce ou aux ordinaires? La discussion de cette question est trop longue pour pouvoir être exposée ici. Nous nous contenterons d'en donner les conclusions. D'après les maximes gallicanes, le nonce ne pouvait exercer aucune juridiction en France; c'est pourquoi les auteurs gallicans s'opposèrent si fortement aux informations faites par les nonces (1).

Le concile de Trente, dans sa XXIIe session, chap. 2 *De reformatione*, décida que ces informations pouvaient être faites par les légats du Saint-Siège ou par les nonces, ou par l'ordinaire, ou à son défaut par les évêques voisins; le concile ne parle donc des ordinaires qu'à défaut des nonces ou légats du Saint-Siège. Néanmoins, et suivant en cela les maximes gallicanes, l'Église de France s'en tint à l'ancien usage. Toute l'histoire, particulièrement depuis 1579, nous montre comment on voulut en France sauvegarder ce droit des évêques et empêcher l'exercice du droit des nonces; divers conciles, tels que ceux de Rouen en 1581, de Reims en 1583, de nombreuses ordonnances, depuis la fameuse ordonnance de Blois en 1579, les assemblées du clergé, les assemblées des notables, remirent ce pouvoir entre les mains des ordinaires. La cour de Rome cependant protesta, depuis Grégoire XIV (en 1591), dont la bulle fut admise au concile de Malines en 1607, jusqu'à Urbain VIII (en 1627); et un décret de la Congrégation du concile en 1631 mentionnait la France d'une façon formelle. Divers arrêts du parlement, tels que ceux du 12 décembre 1639 et du 7 septembre 1672, furent rendus contre le droit des nonces. L'usage de recourir à ceux-ci diminua alors, pour reprendre bientôt vigueur, car les candidats nommés préféraient s'adresser à eux, l'expédition des provisions se faisant plus vite par leur intermédiaire que par celui des ordinaires (2).

M. Delannoy a traité encore différentes questions que nous ne pouvons résumer ici : la création des économes spirituels, leurs pouvoirs et fonctions tant dans les abbayes que dans les évêchés, leur révocation sous Henri IV (3), le droit de dépouille, et les protestations qu'il suscita (4); il discute ensuite le reproche qu'on fait au concordat d'avoir

(1) Cfr. *Recueil des actes, titres et mémoires* etc., t. X, col. 584-597.
(2) Cfr. *Ibidem*, t. X, col. 583-584.
(3) Cfr. *Ibidem*, t. X, col. 739-789.
(4) Cfr. *Ibidem*, t. X, col. 723-728; P. DUPUY, *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, chap. XXII, 3e édit., t. II, p. 1000. Paris, 1731.

ıde dépendance de l'épiscopat à l'égard du roi et son indé-
gard du pape; après avoir passé en revue les différents
re du clergé de France depuis 1516 jusqu'à la Révolution
nclut que si la dépendance de l'épiscopat vis-à-vis du roi
ı ne peut en rejeter toute la responsabilité sur le concordat;
ıté sans lui, sous tout autre régime, car dans beaucoup
toire, on peut voir que la dépendance ne provenait pas
n vouloir des évêques eux-mêmes, comme elle aurait dû
la part de créatures dociles au pouvoir du roi, mais bien
royale sur les assemblées.
nous donne enfin une liste des principaux écrits et pam-
ent lancés à cette époque, à l'occasion du concordat et de
royale aux bénéfices consistoriaux (1).
ır un examen rapide des droits du pape en matière de
, d'autres questions connexes; par exemple, la réserve
révention, les droits et privilèges des gradués.

∴

cordat, l'organisation de l'Église gallicane, et plus spécia-
emblées générales du clergé de France ont fait cette année
sieurs travaux. Nous citerons en premier lieu celui de
: CRAENE; composé d'après les sources originales (2), il
ement de l'organisation et de l'historique de ces assem-

s naissance, peut-on dire, après les États généraux d'Or-
ayant refusé le secours d'argent que leur mandat ne leur

est tirée du *Recueil des actes, titres et mémoires* etc.,
de P. BOURDON, *Le concordat de 1516, négociations et*
rance (1515-1519), dans la *Position des mémoires présentés*
s lettres pour l'obtention du diplôme d'études supérieures
graphie), session de juin 1902, pp. 6-15. Paris, 1902.
rement d'après le *Recueil des actes, titres et mémoires* etc.,
us reviendrons plus en détail dans la suite de ce Rapport.
s tenu compte des assemblées où le clergé siégeait comme
res de l'État.— Depuis cette étude de M. l'abbé DE CRAENE,
ILON, *Les assemblées du clergé sous l'ancien régime*, dans
ergé français, t. XLII (1905), pp. 113-136; t. XLIII (1905),
LV, (1905), pp. 115-138 (au point de vue de l'organisation).
RBAT. *Les assemblées du clergé de France*, dans la *Biblio-*
le des Hautes Études à Paris.

permettait pas de voter, les représentants du clergé demandèrent et obtinrent une assemblée spéciale qui eut lieu à Poissy en 1561. En accordant aux ecclésiastiques le droit de se réunir, le roi leur donnait en même temps l'occasion de discuter leurs intérêts, en des assises qui, devenant régulières, constituèrent les assemblées du clergé de France.

Les assemblées qui ne font point partie des États du royaume et qui ne représentent que le clergé, sont divisées en ordinaires et extraordinaires. On reconnait dans le clergé de France trois sortes d'assemblées ordinaires : les générales, les provinciales et les diocésaines. On y distingue deux sortes d'assemblées du clergé qu'on regarde comme ordinaires et générales, à savoir les assemblées, dans lesquelles on renouvelle de dix en dix ans le contrat que, depuis 1585, le clergé a passé avec le roi pour le paiement des anciennes rentes prétendument assignées sur le clergé, et celles qui ont été principalement établies dans les commencements pour recevoir, examiner et clôre les comptes du receveur général du clergé. Les assemblées dans lesquelles on renouvelle le contrat, s'appellent les grandes assemblées. C'est de ces dernières que M. De Craene s'est spécialement occupé. Après ces préliminaires, il aborde l'étude de l'organisation proprement dite des grandes assemblées.

La convocation des assemblées provinciales, après que le lieu de réunion de la grande assemblée a été indiqué par le roi, est envoyée par les agents du clergé (1) aux archevêques, qui la font tenir aux diocèses de leur province (2).

Les délégués des diocèses de chaque province étant réunis, procèdent à l'élection de quatre députés, deux du premier et deux du second ordre, pris à tour de rôle dans les différents diocèses; parfois, on leur en adjoint d'autres, qui n'ont alors que voix consultative. Depuis 1579, ces quatres députés doivent être *in sacris* (3); ils peuvent être choisis parmi les curés et même parmi les réguliers (4). Pour être admis à l'assemblée générale, ils doivent être porteurs d'une procuration de leur diocèse (5); ils sont également munis de « bons et amples mémoires de

(1) Nous parlerons plus loin des agents du clergé en France.

(2) Cfr. *Recueil des actes, titres et mémoires* etc., t. VIII, 1re partie, col. 25.

(3) Cfr. *Ibidem*, t. VIII, 1re partie, col. 115 et suiv.

(4) *Ibidem*, col. 106 et suiv., 121, 382.

(5) *Ibidem*, col. 409.

; affaires et notamment des payements faits » (1); trois mois
in d'une assemblée générale, les députés de chaque province
rendre compte de ce qui avait « été fait et arrêté en ladite as-
;énérale » (2). Ils jouissaient d'ailleurs de certains privilèges. Pen-
ırée de l'assemblée, ils étaient considérés comme présents, s'ils
:s canonicats ou d'autres bénéfices qui supposaient la résidence;
s intentés contre eux étaient suspendus (3); les députés tou-
n outre une taxe, fixée à 20 livres par jour pour les archevêques
:s, à 12 livres pour les abbés et dignitaires de cathédrales, à
ıour les autres bénéficiers (4).
/erture de l'assemblée, tous les membres prêtent serment et
ent; on célèbre une messe solennelle avec sermon (5), et
délégués vont saluer le roi au nom de leurs collègues (6).
cède ensuite à l'élection des présidents, dont les attributions
ıas nettement définies (7), et à celle de deux promoteurs et de
rétaires; aux promoteurs incombe le soin de proposer et de
oir toutes les affaires; la charge principale des secrétaires est
ion du procès-verbal (8), dont les députés doivent envoyer une
:haque diocèse (9). Mais le rôle le plus important appartenait
ts généraux du clergé; nous ne nous y attarderons cependant
:llement, ayant à y revenir dans la suite de ce rapport. Venait
a constitution des bureaux, pour laquelle il n'existait pas de
: (10).
:mblée elle-même, les délibérations se faisaient de vive voix; on
r tête ordinairement, par provinces souvent, quand il s'agissait
importantes (11).

ueil des actes, titres et mémoires etc., t. VIII, 1re partie, col. 39.
em, col. 85.
em, col. 712.
em, col. 28. En 1625, ces indemnités furent portées respectivement
t 15 livres; mais les députés pouvaient y renoncer pour le soula-
les provinces (*ibidem*, col. 44).
em, col. 450.
em, col. 610. Parfois l'assemblée se présentait en corps devant le
ı (*ibidem*, col. 450).
em, col. 182 suiv.
em, col. 570 suiv.
em, col. 47.
dem, col. 215, 423.
dem, col. 380.

La question de la compétence des assemblées générales est une des parties les plus intéressantes du travail de M. De Craene. Distinguons deux catégories d'affaires : celles qui sont portées directement aux assemblées sans passer par le conseil du roi, et celles qui leur sont renvoyées par arrêt des conseils (1). Au nombre des premières il faut signaler surtout les conflits de juridiction entre chambres de décimes (2). Les secondes sont de nature très diverses. Quelle est la portée des décisions des assemblées sur la matière? Leurs jugements doivent-ils « être considérez comme ceux des arbitres dont les parties conviennent, ou qui leur sont donnés par les tribunaux, qui ont l'autorité de juger les différents dont ils renvoyent le jugement, ou comme des commissaires donnés par le conseil du roi? » Il est à remarquer que, pour avoir force de loi, les décisions arbitrales devaient être homologuées, ce qui n'était point le cas pour celles des assemblées du clergé. Par conséquent, « quoique ces assemblées ne soient point des tribunaux érigés dans les formes ordinaires pour rendre justice, on en use néanmoins à cet égard par considération pour la dignité du premier corps de l'État qu'elles représentent, et pour le caractère dont ceux qui la composent sont honorés » (3). Quant aux décisions doctrinales, il n'en est point pour lesquelles les assemblées aient cru devoir s'autoriser de la permission royale (4).

Terminons ce court exposé par quelques détails secondaires. La durée extrême des assemblées décennales, fixée d'abord à deux mois, fut étendue dans la suite à une demi-année (5); un règlement de 1715 détermina nettement l'horaire des journées de séance (6). Pour éviter des contestations de préséance, il fut stipulé que l'ordre suivi dans les opérations des assemblées ne porterait aucun préjudice aux privilèges des provinces et des députés (7).

Après avoir décrit l'organisation des assemblées générales du clergé de France, M. De Craene, dans la seconde partie de son travail, esquisse à grands traits leur histoire, depuis le colloque de Poissy (1561) jusqu'à

(1) *Recueil des actes, titres et mémoires* etc., t. VIII, 1re partie, col. 225 suiv.
(2) Édit d'Henri III, 10 février 1580 (*ibidem*, col. 225 suiv.).
(3) *Ibidem*, col, 432.
(4) *Précis par ordre alphabétique ou table raisonnée des matières contenues dans la nouvelle collection des procès-verbaux* etc., col. 274.
(5) *Recueil des actes, titres et mémoires* etc., *ibidem*, col. 28.
(6) *Précis par ordre alphabétique ou table raisonnée des matières* etc., col. 262.
(7) *Recueil des actes, titres et mémoires* etc., *ibidem*, col. 147.

l'assemblée de 1775. Il achève ainsi de faire connaître, en montrant leur évolution, ces organismes qui eurent une part importante dans l'histoire de l'Église de France.

* * *

Il a été question, dans l'étude dont l'exposé précède, des agents du clergé et des secrétaires des assemblées générales : or, les uns et les autres ont laissé une série considérable de documents ayant trait à leur charge, et offrant à l'historien deux sources précieuses; il importait de les explorer avec soin. Préciser le *rôle des agents* et signaler *l'utilité de leurs rapports*, telle était la part du R. P. ÉPIPHANE DERO, O. C., dans le travail commun.

Établis en 1579 par l'assemblée de Melun (1), les agents généraux du clergé étaient chargés de veiller à la défense des intérêts de l'Église. Pour s'acquitter de leurs obligations, ils pouvaient entrer librement au Conseil du roi, au Parlement et au Bureau des affaires ecclésiastiques. A leur sortie de charge, les agents étaient tenus de faire un rapport sur les affaires traitées pendant la durée de leur mandat. Les rapports, insérés jusqu'en 1705 dans les procès-verbaux, furent depuis imprimés à part. Les volumes qui les contiennent comportent deux parties : dans la première on trouve l'exposé que l'agent doit lire devant l'assemblée; la seconde contient les pièces justificatives. Le rapport dont l'agent donne lecture est ordinairement divisé en deux chapitres. Les matières qui concernent directement ou indirectement l'autorité et la juridiction ecclésiastiques sont groupées sous la rubrique « spirituel »; celles qui regardent l'administration des biens ecclésiastiques portent comme titre « temporel ».

On trouve dans le premier chapitre des renseignements pleins d'intérêt sur les questions calviniste (2) et janséniste (3); sur l'autorité

(1) Cfr. Préface du *Précis des rapports de l'agence du clergé de France, par ordre de matières ou extraits raisonnés desdits rapports concernant les principales affaires du clergé qui se sont passées depuis l'année 1660 jusqu'en l'année 1780, avec une table alphabétique des matières; ouvrage autorisé par l'assemblée de 1775 et imprimé par ordre du clergé*. Paris, 1786; *Abrégé du recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France ou table raisonnée en forme de précis des matières contenues dans ce recueil*, au mot : *Agents généraux*. Paris, 1771; É. MERIC, *Le clergé sous l'ancien régime*, p. 190. Paris, 1892.

(2) *Précis des rapports de l'agence du clergé de France* etc., pp. 2 suiv.

(3) *Ibidem*, pp. 16 suiv.

dont jouissent en France le pape (1), les congrégations romaines (2) et les évêques (3); sur le culte divin (4); sur la procédure suivie contre un ecclésiastique coupable (5); sur les bénéfices et les matières bénéficiales (6).

Dans le second chapitre sont groupés les actes qui concernent l'administration des biens ecclésiastiques. Parmi ces biens, il y en a dont l'administration regarde tous les diocèses; d'autres sont gérés par des bénéficiers particuliers; d'autres enfin par les fabriques et les hôpitaux.

L'administration des décimes et des dons gratuits intéresse tous les diocèses. En 1579, le payement des décimes fut mis sur un nouveau pied. Les syndics généraux furent démis de leur charge et remplacés par les agents généraux et par les Chambres des décimes (7). Quand les décimes ne suffisaient pas aux dépenses du gouvernement, le clergé passait un contrat avec le roi, s'obligeant à lui payer des dons gratuits et des secours extraordinaires. Le recolement des décimes et des dons gratuits donnait occasion à de nombreux demêlés, exposés longuement dans les rapports.

Parmi les biens administrés par des particuliers, il faut compter la dime et les rentes (8). Les ecclésiastiques possesseurs de biens de mainmorte avaient des droits à payer (9) (droit d'amortissement, d'indemnité); par contre, ils jouissaient de certains privilèges et immunités (10).

Une autre catégorie de biens ecclésiastiques était celle des biens des fabriques d'église et des hôpitaux. Les décisions prises au sujet des

(1) *Précis des rapports de l'agence du clergé de France* etc., pp. 46 suiv.
(2) Arrêt du Parlement de Dijon du 28 juillet 1703, dans le *Rapport de Messieurs les anciens agents généraux du clergé de France, fait dans l'assemblée générale tenue à Paris au couvent des Grands Augustins en l'année MDCCV, avec les pièces justificatives*, t. II, pièces justificatives, p. CXCVII suiv. Paris, 1710.
(3) *Précis des rapports de l'agence du clergé de France* etc., pp. 48 suiv.
(4) *Ibidem*, pp. 223 suiv.
(5) *Ibidem*, pp. 290 suiv.
(6) *Ibidem*, pp. 430 suiv.
(7) Cfr. *Ibidem*, pp. 719 suiv.; *Abrégé du recueil des actes, titres et mémoires* etc., au mot : *Chambre des décimes*; É. Meric, *ouv. cité*, pp. 175 suiv.
(8) *Précis des rapports de l'agence du clergé de France* etc., pp. 1099, 1105 suiv.
(9) *Ibidem*, pp. 1263, 1353 suiv.
(10) *Ibidem*, pp. 1414 suiv.

premiers nous apprennent que les comptes étaient rendus devant l'évêque ou devant des archidiacres dans le cours de leur visite; hors le cours de leur visite, devant les personnes que le prélat ou le grand diacre nommait à cet effet (1).

*
* *

De leur côté, les *secrétaires des assemblées* avaient comme attribution principale la rédaction des *procès-verbaux* des séances. Compulser les cent-soixante-six volumes, presque tous in-folio, qui attestent l'activité des secrétaires, eût été chose impossible; heureusement, il en existe des analyses suffisamment complètes pour diriger le travailleur dans ses recherches. C'est donc à l'étude des analyses que s'est borné M. l'abbé De Craene, dans une note sur les recueils de procès-verbaux.

Ceux-ci avaient été imprimés en partie dès 1635; en 1660, on ordonna la confection de tables générales; mais on ne s'avisa qu'en 1762 du seul moyen pratique de rendre maniable l'immense collection. Sur la proposition de l'évêque de Vence, il fut décidé qu'on ferait un relevé de toutes les matières contenues dans les procès-verbaux, et une table raisonnée qui lui servirait d'index; le travail fut entrepris par l'abbé Duranthon, qui, en 1770, présentait à l'assemblée les quatre premiers volumes, imprimés respectivement en 1767, 1768, 1769 et 1770. Duranthon eut pour successeurs, deux ans après, les abbés Desaulzet et Gaudin. En 1780, l'impression de la collection était achevée; elle se composait de neuf tomes en dix volumes, dont il nous reste à donner une idée sommaire.

Dans les huit premiers tomes, les auteurs ont réuni, par ordre chronologique, l'analyse des compte-rendus de toutes les assemblées jusqu'en 1775; cette analyse ne suit pas la marche des délibérations, mais groupe sous une même rubrique, pour chaque assemblée, tout ce qui concerne une même matière; pour chaque assemblée aussi, le procès-verbal résumé est précédé d'un préambule. En tête de chacun des volumes, on trouve, en guise de table, un sommaire de tous les procès-verbaux qu'il contient; chaque volume se termine par des pièces justificatives.

A lui seul, le neuvième tome suffit à faire de la collection un instrument de travail du plus haut prix. C'est un résumé de tous les procès-verbaux sous forme d'*index alphabétique;* sur chacun des points traités dans les assemblées, on trouve condensés ici tous les renseignements

(1) *Précis des rapports de l'agence du clergé de France* etc., pp. 1575 suiv.

publiés dans les procès-verbaux depuis l'origine; si ceux-ci ne donnent pas d'une manière assez complète les renseignements utiles, on est renvoyé, par un signe spécial, au *Recueil des actes, titres et mémoires* etc. Pour perfectionner encore le maniement de l'ouvrage, les auteurs l'ont muni d'une table détaillée renvoyant aux titres de l'index alphabétique. C'est dire que les fouilles dans un terrain qui paraît à première vue inabordable, sont singulièrement facilitées.

*
* *

Après les rapports des agents et les procès-verbaux des secrétaires, il restait à étudier une collection plus importante encore, et par son étendue et par la nature des documents qu'elle contient. C'est le *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, qui a déjà fait l'objet d'une note dans le rapport de l'exercice précédent (1); on y a marqué la nature et signalé l'importance de cette collection « d'actes, lois, ordonnances et arrêts concernant la police et la conduite des affaires ecclésiastiques »; nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur. Le travail de cette année, mené à terme par M. l'abbé P. Delannoy, aidé du R. P. Épiphane Dero et de MM. les abbés B. De Craene et F. De Jong, consistait à étudier les éditions successives de la collection. Quelque arides qu'elles soient, les conclusions de ce consciencieux examen méritent d'être signalées brièvement.

1) **Édition de 1646 et supplément de 1652.** C'est de l'année 1646 qu'il faut dater le premier grand *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France* (2); l'assemblée de Mantes en prit l'initiative et invita tous les évêchés, cathédrales, collégiales et abbayes du royaume à lui envoyer les actes qu'ils possédaient; du travail de classification sortirent deux volumes in-folio, imprimés en 1646; on y ajouta, en 1652, un troisième volume contenant les actes de 1645 et quelques pièces recouvrées pendant l'impression (3). La préface de cette

(1) Voir l'*Annuaire cité*, pp. 422 suiv., note. Louvain, 1905.

(2) L'assemblée de Melun (1579) envoya aux provinces ses règlements avec la copie des contrats, lettres et arrêts, qu'elle obtint du roi Henri III. Les assemblées de 1582, 1584, 1585, 1587, 1595 suivirent cet exemple. L'assemblée de 1605 composa la première un recueil de tous ces actes réunis en un volume; celle de 1615 l'augmenta d'un second volume; celle de 1625 en composa trois, plus un appendice; celle de 1635 enfin publia cinq volumes de documents. Voir la préface de l'édition de 1646.

(3) Voir la préface de l'édition de 1768.

dition, reproduite d'ailleurs dans toutes celles qui suivirent, doit être mentionnée; elle fournit en effet d'intéressants détails sur le but que poursuit le recueil, et sur les essais du même genre qui avaient été tentés auparavant. Quant à l'ouvrage lui-même, disons seulement qu'on trouve des contrats, ordonnances, édits et arrêts; des règlements, remontrances, avis et résolutions particulières faites par les assemblées générales; « avec quelques bulles des papes et ordonnances notables faites par aucuns de Messeigneurs les Archevêques et Évêques ». Mais, au point de vue pratique des recherches, il vaut mieux se servir de l'édition de 1771, qui reproduit avec plus d'ordre tous les documents de la première. Il faut cependant faire exception pour quelques actes des annees 1580 et suivantes, pour lesquelles l'historien du XVIe siècle doit recourir à l'édition de 1646.

2) **Édition de 1673-1675** confiée à Jean le Gentil. Elle a été étudiée dans le rapport de l'exercice précédent (1); nous n'y reviendrons donc pas.

Abrégé du recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, de 1677, par Thomas Regnoust.

Résumé analytique de toutes les pièces de l'édition précédente; ce précieux recueil y ajoute parfois de nouveaux documents et des commentaires sur la jurisprudence en la matière.

Abrégé du recueil des actes, titres, mémoires etc., *de 1680*, composé par Borjon sur le modèle de l'*Abrégé de 1677.*

Relevons-y : un résumé des remontrances, qui ne se trouve pas dans l'abrégé de 1677; deux tables alphabétiques contenant, l'une ce qui concerne la religion réformée, l'autre les documents qui ne s'y rapportent pas; une collection de pièces non contenues dans l'édition de 1675; enfin, des « mémoires historiques » sur les édits de pacification de Charles IX, d'Henri III, d'Henri IV et de Louis XIII.

3) **Édition de 1716-1750**, par Le Merre. Après avoir reproduit les préfaces des éditions antérieures, l'auteur entreprend à nouveau l'œuvre de Jean Le Gentil, mais sur un plan nouveau et plus clair : groupant en six parties, distribuées en douze volumes, les documents rédigés depuis 1510, il les accompagne d'un commentaire explicatif, qui les rattache entre elles, sans leur ôter leur valeur objective. Malgré son mérite supérieur, nous ne nous attarderons pas à cette édition, qui

(1) Cfr. *Annuaire*, pp. 422 suiv., note. Louvain, 1905.

pour le fond ressemble aux précédentes; contentons-nous d'attirer l'attention sur une annexe constituant un XIIIe volume. Elle contient en effet, outre un catalogue de procès-verbaux des assemblées, une série de *harangues*, de *remontrances* (1) et de *cahiers*, présentés aux rois et aux reines de France à l'occasion de ces assemblées.

Abrégé du Recueil des actes, titres et mémoires etc. *de 1752*. De même que l'œuvre de Le Gentil avait été résumée par Regnoust et Borjon, celle de Le Merre fut reprise et condensée, une première fois en 1752, une seconde fois en 1764, et enfin en 1771. L'abrégé de 1752, entrepris par l'abbé de Saulzet, répond à un double but : tenir lieu, à la rigueur, du *Recueil des actes, titres et mémoires* etc. et en faciliter l'usage à ceux qui le possèdent. Il se compose de deux parties principales : un résumé analytique des matières, rangées alphabétiquement, et un index géographique, dans lequel on a réuni tout ce qui se rapporte aux divers groupements locaux en particulier. Viennent ensuite deux tables chronologiques des bulles papales (jusqu'en 1740) et des ordonnances civiles (jusqu'en 1748) contenues dans le *Recueil* ou dans les *Rapports de l'agence*.

Ajoutons dès maintenant que l'*Abrégé du Recueil des actes, titres et mémoires* etc. de 1764 et celui de 1771 reproduisent textuellement celui de 1752; il suffira donc d'indiquer les additions qu'ils y apportent, c'est-à-dire les bulles papales non contenues dans l'*Abrégé* de 1752, le catalogue des procès-verbaux des assemblées et celui des recueils des actes du clergé de France, enfin les rapports de l'agence du clergé de 1720 à 1750 (2).

4) **L'édition de 1768-1771** n'est qu'un nouveau tirage de celle de 1716-1750.

En résumé, on utilisera de préférence, parmi les éditions complètes du *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France* etc., l'œuvre de Le Merre et de ses collaborateurs (1716-1750 ou 1768-1771); parmi les *Abrégés du Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France* etc., celui de 1764 (1771).

*
* *

Par suite d'un ensemble de circonstances, où la diffusion toujours croissante de la *Revue d'histoire ecclésiastique* n'est pas sans influence,

(1) Ces remontrances avaient déjà été publiées en partie.
(2) Cfr. plus haut, p. 513.

les exercices du Séminaire historique se sont trouvés réunir cette année les membres de nationalités diverses en nombre plus considérable. L'occasion était providentielle de faire des comparaisons fécondes, en étendant à plusieurs pays de l'Europe l'étude sur les *Rapports entre les deux puissances*. De cette pensée sortirent plusieurs travaux sur l'*Église et l'État, dans les Pays-Bas* (XVIIe et XVIIIe siècles), par M. l'abbé R. DESCHEPPER; *en Toscane (1530-1791)*, par le P. ELETTO PALANDRI, O. F. M.; *en Autriche (1740-1790)*, par M. l'abbé A. PREIN; *en Espagne (1479-1808)*, par le P. CÉLESTIN ISTURIZ, O. C., tandis que M. A. BAMPS continuait ses recherches sur la *Condition juridique des juifs en France sous l'ancien régime*. Malgré leur mérite et leur intérêt, nous devons nous contenter, dans cette notice déjà longue, de les avoir énumérés brièvement.

Il en est de même des études individuelles menées à terme par des membres « franc-tireurs » et dont les résultats furent exposés au Séminaire; notamment un travail de Dom CHRYSOSTOME BAUR, O. S. B., sur *Les éditions de S. Jean Chrysostôme*; un autre de M. l'abbé L. RATY, sur *La colonisation à l'époque moderne*; et celui du P. L. WILLAERT sur les *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625)*. Mentionnons enfin la continuation des recherches, commencées l'an passé, en vue d'inventorier les *Recueils de correspondances diplomatiques*.

***

Telle a été la tâche accomplie, pendant cet exercice, dans le cercle restreint du Séminaire historique. En dehors, ceux de ses membres qui l'avaient quitté récemment, — car nous ne pouvons parler que de ceux-là — soutenaient dignement la réputation de l'école historique de Louvain; on nous permettra de signaler leurs succès, parce qu'ils sont pour nous un encourageant exemple et surtout parce que cette « extension universitaire », unie au Séminaire comme le fruit à l'arbre, est la preuve la plus palpable de sa fécondité.

M. l'abbé M. VAES, dont les travaux étaient déjà connus par l'*Annuaire* (1), a publié, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (2), deux articles sur *La Papauté et l'Église franque à l'époque de Grégoire le Grand*

(1) Cfr. *Annuaire cité*, pp. 403 suiv. Louvain, 1905.
(2) T. VI (1905), pp. 536 suiv.; pp. 755 suiv

(590-604). Le P. L. Willaert a commencé dans la même revue la publication de son travail mentionné plus haut (1).

Enfin, M. l'abbé C. van Crombrugghe, qui vient de conquérir brillamment le doctorat en théologie, présentait, pour l'obtention de ce grade une thèse intitulée : *De soteriologiae christianae primis fontibus. Examen historico-theologicum*. Louvain, 1905, composée sous la direction de M. le professeur De Baets. Ajoutons que le jeune docteur vient d'être appelé à l'enseignement de la dogmatique au Grand Séminaire de Gand. Qu'il soit permis à ses cadets de lui offrir leurs sincères félicitations.

A d'autres « anciens » aussi, nos félicitations : MM. D. Van Bleyenberghe et L. Goemans, qui ont obtenu une bourse de voyage au concours annuel de 1904.

Parmi les nominations récentes, nous relevons avec bonheur celles de plusieurs membres du Séminaire historique. M. l'abbé L. Noël vient d'obtenir une chaire académique en qualité de professeur à l'Institut supérieur de Philosophie, à Louvain; M. l'abbé X. Smits est devenu archiviste-adjoint de l'État à Bois-le-Duc; M. l'abbé J. Warichez a été appelé aux fonctions d'archiviste de l'évêché et du chapitre de Tournai; M. le Dr É. Vander Mynsbrugge, archiviste de l'État aux archives générales du royaume, a été attaché à l'Institut historique belge, à Rome; M. l'abbé R. Deschepper a été choisi pour remplir prochainement à Madrid les fonctions d'aumônier de Saint-André des Flamands, tandis que M. l'abbé M. Vaes était élu recteur de Saint-Julien des Flamands à Rome; nous ne doutons pas que tous ne profitent de leur nouvelle situation pour rendre de précieux services à la science qui nous est chère.

∴

Un agréable devoir nous incombe en terminant, celui de présenter l'hommage de notre gratitude au R. P. Dom G. Morin, O. S. B. Dans la conférence qu'il nous fit en séance publique, il nous donna plus qu'une leçon pratique de méthode; il nous livra jusqu'aux matériaux mêmes de travaux futurs; tout ce qu'une vaste érudition et plus de vingt années de recherches lui avaient fait découvrir d'études à entreprendre ou encore inachevées, il nous le révéla généreusement, dérochant, à l'usage des jeunes, mainte pierre précieuse à polir (2). Et pendant qu'il parlait

(1) T. VI (1905), pp. 47-51; 566-581; 811-826.

(2) Cfr. Dom G. Morin, O. S. B., *De la besogne pour les jeunes. Sujets de travaux sur la littérature latine du moyen âge*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI (1905), pp. 327-345.

tait l'enthousiasme contenu du chercheur infatigable; ce « testa-
d'un fils de saint Benoit, vétéran de l'histoire, aurait pu faire
au Vénérable Bède, enseignant ses jeunes frères sur son lit de
mais il apparut plutôt comme une incarnation bien vivante de la
›n bénédictine, alliant aux vertus monastiques une des qualités
sses de l'historien, le désintéressement au service de la vérité.
:ésintéressement, Mgr le Recteur, clôturant la séance, remercia
orin de nous en avoir donné l'exemple; et, par un rapprochement
›uva chez les membres du Séminaire un vibrant écho, il fit allu-
cet autre pionnier de la science catholique, qui prodigue sans
la jeune école qu'il anime, le bienfait d'une direction éclairée,
; de ses recherches et le meilleur de sa vie. Que notre maître,
chanoine A. Cauchie, reçoive ici de nous tous l'expression de
›incère et cordiale reconnaissance.

ADORATION EUCHARISTIQUE DES ÉTUDIANTS.

Présidents d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire, et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université.

Vice-Présidents d'honneur : Mgr COENRAETS, vice-recteur de l'Université, et Mgr MERCIER.

CONSEIL POUR L'ANNÉE 1905-1906.

Président : M. Joseph DE CORDES.

Vice-Président : M. Joseph VANDEN EYNDE.

Secrétaire : M. Louis D'HARVENG.

CONSEILLERS :

MM. Pierre Nève, Charles Collard, Jules Prykaerts, Etienne Orban, Henri Goffart, Paul Gendebien, Hubert Verwillighen, l'abbé Fierens, Norbert Gysen, comte P. de Lichtervelde, Eug. Bosteels, Remi Snoeck, Paul Harmignies, Etienne Lefèvre.

RAPPORT
sur l'ADORATION EUCHARISTIQUE des Étudiants pour l'année 1904-1905.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Fidèles à la tradition, nous nous sommes réunis aujourd'hui pour implorer solennellement les bénédictions de Dieu sur l'année qui s'ouvre, la dix-septième d'existence de l'Adoration Eucharistique.

C'est un devoir de reconnaissance pour nous, que de remercier tout particulièrement Mgr le Recteur, des marques spéciales de bienveillance qu'il nous a toujours prodiguées. Ses encouragements et ses conseils paternels ne peuvent manquer d'avoir une influence salutaire sur une jeunesse si désireuse de dévouement. C'est ainsi qu'au milieu des dangers qui entourent notre inexpérience nous aimons à chercher et nous trouvons dans l'*Adoration* du divin *Maître,* un moyen puissant pour nous maintenir dans la voie du devoir et du bonheur.

Nous adressons également nos plus vifs remerciements à M. le chanoine Laminne, le prédicateur écouté avec tant de bienveillance à notre première réunion. Par sa parole si convaincante, comme par son raisonnement serré, il a su verser un baume salutaire sur notre zèle trop refroidi; il nous a montré en outre la grande utilité, la beauté de notre acte de dévotion du premier mercredi de chaque mois d'études. Nous saurons profiter de sa docte allocution par la fidélité que nous mettrons en venant nous prosterner au pied du St-Tabernacle le jour de l'Adoration.

En jetant un regard sur l'année qui s'est écoulée, nous ne pouvons nous empêcher d'un sentiment de tristesse, en constatant que la mort a passé dans nos rangs. Et celui qu'elle a choisi, c'est le fondateur même de notre œuvre, le R. P. Maurice Raepsaet, qui n'a cessé durant seize années de nous témoigner par lui-même ou par son remplaçant, la plus vive sympathie. Nous conserverons de lui un souvenir ému. Il est allé, c'est notre doux espoir, là-haut recueillir dans l'éternelle contemplation de son Dieu, les joies que Jésus-Christ a promises à ceux qui le servaient ici-bas.

Il y a quelques années Messieurs, un cri d'alarme a été lancé, ici même, à cette réunion annuelle : « Le nombre des adorateurs diminue. »

Durant les huit ou neuf premières années de l'œuvre, on voyait se réunir un nombre considérable de jeunes gens. L'église des Pères des SS. Cœurs était chaque fois trop petite pour contenir tous les étudiants accourus. Les registres en font fois. Certaines années on dépassa les cinq cents aux deux réunions générales à savoir le premier mercredi de décembre et le mardi-gras. Ce chiffre diminua soudain. Il y a trois ans le secrétaire ne constatait plus que quatre-vingts présences et l'an dernier le président se flattait de ce que ce chiffre fut maintenu!

Permettez-moi, Messieurs, de ne pas m'en flatter.

Certes, je trouve encore à peu près ce même chiffre de présences régulières aux différents premiers mercredis d'adoration pour l'année qui vient de s'écouler et je me dis : nous n'avons donc pas diminué, ni gagné non plus! Mais à piétiner sur place, n'est-on pas bien près de reculer? Comment, sur deux mille étudiants de l'Université catholique, il ne s'en trouverait pas plus de quatre-vingts pour venir *une fois par mois* faire une demi-heure d'adoration dans la chapelle des Pères des SS. Cœurs? Je ne puis et ne veux le croire!...

La cause réelle de cette situation, on l'a déjà dit ici avant moi, c'est que notre œuvre n'est pas suffisamment connue. Dans ces circonstances, il ne suffit pas de constater ce défaut, mais il faut y porter remède. A tous donc, à nous surtout, membres du Conseil, de faire connaitre l'Adoration Eucharistique. Cherchons autour de nous, et nous trouverons bon nombre de ces jeunes gens à qui il suffit de le demander pour qu'ils adhèrent à notre œuvre, dont le but est si noble et les moyens si faciles. N'en doutez pas, Messieurs, Dieu saura au moment voulu et nous récompenser de notre piété et nous bénir dans nos travaux!

LOUIS D'HARVENG,
secrétaire pour 1905-06.

—

Le Séminaire Américain de Louvain.

Fondé en 1857 par plusieurs prélats des États-Unis, sous le haut patronage de S. É. le Cardinal-Archevêque de Malines et de Nosseigneurs les Évêques de Belgique, le Séminaire américain a eu, dès l'origine, pour but de fournir aux nombreux diocèses de l'Amérique du Nord un clergé pieux et instruit (1). La situation exceptionnelle de Louvain permet aux jeunes gens de Belgique et des pays voisins de suivre sans difficulté leur attrait pour les missions en même temps qu'elle donne aux Américains d'origine un moyen commode d'acquérir une formation ecclésiastique que souvent ils ne pourraient trouver dans leur propre diocèse, faute de séminaire établi. Au surplus, les jeunes gens qui, parvenus à la fin de leurs études théologiques élémentaires, se sentent des aptitudes spéciales pour les études supérieures sont admis à fréquenter à l'Université catholique les cours de théologie et de droit canon et à conquérir les grades académiques.

Dès 1861, les Évêques réunis au Concile provincial de Cincinnati se plaisaient à proclamer les services que l'institution nouvelle avait rendus à l'Église, depuis quatre ans qu'elle existait, et se félicitaient de l'envoi des onze premiers missionnaires sortis de Louvain.

Peu de temps après, au deuxième Concile plénier de Baltimore (1866), l'épiscopat américain accentuait ses éloges et constatait que le séminaire, depuis sa fondation, avait fourni au-delà de cinquante prêtres. Au troisième Concile de Baltimore (1884), les anciens élèves de Louvain comptaient parmi les Pères du Concile deux archevêques et six évêques qui, avec les trois cents prêtres répandus de l'Est à l'Ouest des États-Unis, attestaient la vitalité de l'œuvre modestement commencée un quart de siècle auparavant. Depuis lors, la marche ascendante ne s'est pas ralentie, et, à l'heure qu'il est, le Séminaire américain a fourni à la hiérarchie ecclésiastique quatre archevêques, onze évêques et plus de sept cents prêtres qui font bénir par des milliers de bouches le pays qui leur a préparé leurs pasteurs.

(1) Les vues de l'Épiscopat américain en choisissant Louvain ainsi que les débuts du nouveau Séminaire ont fait l'objet d'un article détaillé dans l'*American Ecclesiastical Review*, Mars 1897.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Aulne fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Aulne, près de Thuin, en Hainaut, ont servi pendant de longues années à abriter les professeurs et les étudiants du Séminaire Américain. Toutefois, dès l'année 1888, diverses constructions nouvelles y ont été successivement ajoutées : l'année qui vient de s'écouler a vu remplacer l'ancien refuge de l'abbaye d'Aulne par un bâtiment aux larges proportions permettant de recevoir désormais un contingent de 150 étudiants.

Depuis sept ans s'est pleinement réalisé le vœu que les Évêques Américains avaient émis lors de la création du Collège : c'est, en effet, l'Université catholique qui donne aux futurs missionnaires l'enseignement théologique approprié aux nécessités de l'heure présente.

Les demandes d'admission au Séminaire Américain doivent être adressées directement, avec pièces à l'appui, au Recteur du Séminaire, M. le chanoine De Becker, professeur de droit canon à l'Université catholique, rue de Namur, 112, à Louvain.

—



APPENDICE

—

ANALECTES

POUR SERVIR

'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN



DISCOURS

ononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, e 17 octobre 1905, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit. par Mgr HEBBELYNCK, Prélat le la Maison de S. S., Protonotaire apostolique a. i. p., Recteur magnifique de l'Université.

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Relevée de ses ruines au lendemain de la proclamation de notre dépendance nationale, édifiée sur les bases de la liberté religieuse de la liberté d'enseignement garanties par notre Constitution, soliire, dans ses rapides développements, de la prospérité croissante de Belgique, l'Université de Louvain a le devoir de s'associer, en cette lennité de l'ouverture des cours, aux manifestations jubilaires qui ennent de remuer si profondément l'âme de la patrie.

Notre Institution n'inscrit-elle point dans sa devise le culte de la patrie côté de celui de la science et de la religion, et notre enseignement ut entier n'a-t-il pas pour objet d'assurer la grandeur du pays dans rdre matériel, intellectuel et moral ?

Que de fois nos auditoires ont retenti de vos acclamations en l'honeur de nos Souverains, de notre dynastie, de nos traditions et de nos oires nationales ! Et ces acclamations n'étaient point des démonstrans banales commandées par les circonstances ; elles étaient l'écho brant d'un sentiment profond et réfléchi.

Le sentiment patriotique !... il semble étrange qu'il faille entreprendre e le légitimer, tant il répond à l'élan spontané de nos cœurs. Il était servé à notre siècle naissant d'avoir à défendre contre les doctrines ibversives cette chose sacrée, qui fut en vénération chez tous les euples et à toutes les époques de la civilisation.

« La patrie, c'est cette terre aimée qui est nôtre à tous, qui a abrité otre histoire aux bons comme aux mauvais jours, qui est comme pétrie e la poussière des ancêtres — *Vaderland !* (1). » Ainsi s'exprimait un

(1) M. Beernaert, ministre d'Etat. Discours prononcé à la Chambre des Représentants.

de nos éminents hommes d'Etat, à la veille de nos fêtes jubilaires. Il définissait en termes élevés ce qu'il y a de noble et de légitime dans l'attachement au sol natal. La terre de nos aïeux, elle est « nôtre à tous », à l'instar d'un apanage familial ; elle « a abrité notre histoire aux bons et aux mauvais jours », comme le toit paternel abrita nos joies et nos deuils ; elle est « pétrie, enfin, de la poussière de nos ancêtres », poussière glorieuse et féconde qui nous rend héritiers de leurs traditions d'honneur et de vertu, et de tous les trésors accumulés par leur travail et leur génie. « La patrie, écrivait encore un de nos critiques littéraires contemporains, c'est l'association héroïque des vertus, des espérances, des exploits, des joies et des souffrances de toute une race, debout et en armes pour défendre ses autels domestiques ou ses tombeaux héréditaires (1) ».

Compris dans la noble et large acception du mot, le patriotisme survivra, Messieurs, à toutes les évolutions économiques et politiques des peuples, car il s'alimente aux sources les plus pures et les plus profondes du cœur humain, et emprunte sa force aux nécessités les plus inéluctables de notre condition sociale.

Le sentiment national, c'est le respect, l'admiration, la reconnaissance pour l'œuvre des aïeux, se mêlant au souvenir des joies et des tristesses communes ; c'est l'instinct de la solidarité enchainant les uns aux autres tous les enfants de la mère patrie, appelés à se nourrir du même sol, à soutenir ensemble la lutte pour la vie, à unir leurs efforts pour conserver et enrichir le patrimoine que leurs ancêtres ont fécondé de leur sueur et de leur sang.

Le vrai patriotisme n'a rien d'étroit ni d'exclusif ; il se transforme et s'élargit avec les progrès de la civilisation. Tel fut notamment l'heureux effet de la civilisation chrétienne. En révélant aux hommes leur fraternité dans le Christ, la Religion a abaissé les barrières qui séparaient les peuples, condamné les guerres de caste et de race, encouragé et pratiqué l'arbitrage pour conjurer les conflits désastreux et sanglants.

Placés à ce point de vue élevé, ne sommes-nous pas en droit d'affirmer, Messieurs, que l'Université accomplit une mission patriotique, dans tous les domaines de son activité ?

Par l'enseignement approfondi de la Théologie, elle s'attache à former des prêtres instruits, capables, par l'étendue de leurs connaissances comme par la pondération de leur esprit, d'exercer une salutaire

(1) Gaston Deschamps. La vie littéraire. « Le Temps », 6 août 1905.

influence sur la vie morale et religieuse de leurs concitoyens. En servant la religion, ils servent la patrie ; car un peuple sans religion est un peuple sans idéal, et un peuple sans idéal est voué à la déchéance. Initiés à l'état d'âme et aux écrits de ceux qui ne partagent point nos convictions chrétiennes, ils savent aussi, suivant le conseil du grand Evêque d'Hippone, concilier la lutte contre l'erreur avec l'amour du prochain et, par leur influence sur le clergé, assurer la défense de la foi, sans attiser le feu de la discorde.

Faut-il ajouter que notre Faculté fait honneur au pays par la considération dont elle jouit même au-delà de nos frontières? Un de nos docteurs *honoris causa* nous adressait naguère ses remerciements en ces termes : « Votre Faculté de Théologie est pour l'Église un honneur et une force, et tout récemment un de mes collègues non-catholiques, se plaisait à lui rendre hommage, me félicitant de mon titre de Docteur, moins à raison de ce titre lui-même, qu'à raison de la Faculté qui me le décernait. »

Je n'ai pas à insister, Messieurs, sur les services rendus au pays par nos Facultés de Droit, de Médecine, de Philosophie, des Sciences et par nos diverses Écoles Spéciales. Notre Faculté de Droit est largement représentée dans les Conseils de la Couronne et elle compte au Parlement quatre vingt neuf députés et sénateurs sortis de Louvain ; nos docteurs en Droit occupent une place des plus honorables dans la magistrature, au barreau, dans les légations et les consulats ; nos médecins jouissent de la confiance des familles et de l'estime des savants dans le pays et à l'étranger ; nos docteurs en Philosophie et en Sciences soutiennent le renom de l'*Alma Mater* par leur enseignement et leurs publications, tandis que nos ingénieurs des Mines et des Constructions, comme nos ingénieurs électriciens et nos ingénieurs agricoles ont définitivement pris position dans les administrations publiques et dans la grande industrie.

Par l'énumération de nos titres à la reconnaissance publique, nous n'entendons pas méconnaître le mérite de l'ensemble des institutions scientifiques du pays. L'ambition de se maintenir au premier rang n'implique point la prétention d'en écarter les autres. C'est avec bonheur que nos quatre Universités se sont vu décerner *ex æquo* le Grand Prix à l'Exposition Internationale de Liége.

Messieurs, le sentiment de la solidarité nationale, qui s'est affirmé avec éclat pendant toute la durée de nos fêtes jubilaires, la journée mémorable du 21 juillet nous l'a révélé sous la forme d'une empoignante

apothéose de la Patrie. Rarement solennités publiques revêtirent un pareil caractère de noblesse et de grandeur. Au *Te Deum* de Ste Gudule comme à la cérémonie de la place Poelaert, dans le pieux recueillement du temple comme dans les acclamations enthousiastes de la cité, c'était la même émotion intense qui remuait les âmes ; c'était le frémissement de tout un peuple, conscient de sa dignité et de sa force dans le sentiment profond de son union.

Puissent ces impressionnantes solennités jubilaires avoir une longue répercussion sur les destinées du pays et nous être le gage d'une nouvelle ère de bonheur dans la concorde et dans la paix ! Puisse le Dieu du Ciel, exauçant la prière de notre Cardinal-Archevêque et de notre Souverain, « assurer à notre chère patrie la conservation des biens qui font les nations fortes, prospères et durables » !

Messieurs, l'Université de Louvain a toujours associé l'amour de la Religion au culte de la Patrie. Elle se fait, notamment, un titre d'honneur de sa dévotion envers la Vierge Marie et de son attachement au Siège Apostolique. Deux circonstances particulières lui ont permis d'affirmer, au cours de cette année, sa fidélité à ces traditions de foi et de piété : la célébration du jubilé de l'Immaculée Conception et la réception du Nonce Apostolique.

La cérémonie religieuse du 8 décembre a pleinement réalisé les vœux que je vous avais exprimés dans mon discours inaugural de l'an dernier. Ces vœux, j'avais eu le bonheur de les déposer aux pieds du Souverain Pontife, qui daigna les bénir avec effusion, et de les placer sous les auspices de notre Auguste Patronne en rappelant au Congrès mondial de Rome la dévotion séculaire de l'*Alma Mater* envers Marie Immaculée. Vous y avez répondu, Messieurs, par un acte public et collectif, sans précédent, peut-être, dans nos annales religieuses.

Une heureuse coïncidence vint rehausser la solennité de la visite du Nonce Apostolique à l'Université de Louvain : la célébration de notre fête patronale de la Purification et l'inauguration du portrait de Pie X, don de Sa Sainteté. Vous vous rappelez en quels termes flatteurs Son Excellence confirma les encouragements que nous avions reçus personnellement de la bouche du Saint-Père et dont nous conservons le précieux souvenir dans l'œuvre remarquable de notre compatriote, le peintre Jozef Janssens.

Ces encouragements, Messieurs, nous créent des obligations nouvelles. Vous aurez à cœur de vous en acquitter par une constante fidé-

lité au Saint-Siège et un redoublement d'ardeur dans l'accomplissement de votre mission.

Nous déclarions, au début de ce discours, que notre ambition était de lutter au premier rang pour l'honneur et la prospérité du pays. Je n'ai plus à commenter ici la découverte de M. André Dumont, à laquelle notre Souverain rendait récemment un nouvel hommage, lors de sa visite à la capitale du Limbourg. Mais il importe de signaler la haute distinction échue à M. Louis Henry, nommé membre correspondant de l'Institut de France. Par son activité soutenue, notre doyen du corps enseignant donne à ses collègues un précieux exemple, qui ne demeurera point infructueux. Un de nos jeunes maîtres, M. Charles de la Vallée Poussin, digne héritier des traditions paternelles, s'est vu décerner, à l'unanimité du jury, le prix décennal pour ses travaux sur l'arithmétique supérieure et sur la haute analyse. Appréciant un de ces travaux, le rapporteur de la commission, M. P. Mansion, s'exprimait en ces termes : « La difficulté de la question qui est abordée et enfin résolue dans ce mémoire, la connaissance et le maniement facile de toutes les ressources de l'analyse dont l'auteur fait preuve d'un bout à l'autre, l'esprit d'invention qu'il y déploie, non seulement dans la marche générale de son travail, mais aussi à chaque page, pour surmonter les obstacles sans cesse renaissants qui se dressent devant lui, tout concourt à en faire l'un des mémoires de mathématiques pures les plus remarquables qui aient jamais été publiés en Belgique. »

Nous trouvons, d'autre part, dans le compte rendu du troisième Congrès scientifique flamand, tenu l'an dernier à Anvers, une mention qui fait honneur à la science et à l'esprit de recherche d'un de nos distingués collègues de la Faculté de Médecine. Ce Congrès s'est réuni en séance plénière pour discuter la question de la tuberculine dans la cure de la phtisie et principalement de la tuberculine Denys. Au cours de cette séance un grand nombre de médecins ont présenté le résultat de leur expérience personnelle et ont émis l'avis que la découverte de M. Denys constitue un réel progrès (1).

(1) Voir aussi les statistiques du Dr A. Schnöller, médecin en chef du Sanatorium de Davos. Theoretisches und Practisches über Immunisierung gegen Tuberkulose nebst Statistik von 211 mit Denys'schen Tuberkulin behandelten Lungenkranken. C. F. Schmit. (Universitäts Buchhandlung, Strassburg, 1905.)

Au concours universitaire, trois de nos élèves ont été classés premiers (1), tandis que trois de nos docteurs ont subi avec succès les épreuves du concours pour les bourses de voyage (2).

Chaque année nous apporte, hélas, avec ses succès et ses joies, ses deuils et ses tristesses

En la personne d'Eugène Hubert nous avons perdu un maître aimé entre tous pour la droiture de son caractère, l'aménité de ses relations et le charme de son esprit. Un de nos collègues nous a dit en termes émus avec quelle filiale sollicitude Eugène Hubert se fit le continuateur de l'œuvre scientifique de son père ; il nous a parlé avec compétence de ses publications, qui lui ouvrirent de bonne heure les portes de l'Académie royale de Médecine et lui valurent, cette année même, d'être appelé à la présidence de la docte société. Hubert exerçait ces hautes fonctions avec un tact et un prestige auxquels tous rendaient hommage, quand un mal implacable, minant peu à peu sa robuste constitution, vint l'enlever à notre affection. C'est dans l'accomplissement, trop ponctuel peut-être, de son devoir professoral, au cours de sa dernière leçon, qu'il sentit le fatal frisson, précurseur de la pneumonie qui devait l'emporter.

Le devoir professionnel, notre cher défunt s'en était fait l'apôtre éloquent dans une œuvre où il semble avoir condensé toutes les ressources de sa belle intelligence et de son noble cœur. S'il est vrai que le style est l'homme même, on peut dire que notre collègue s'est admirablement dépeint dans son traité de Déontologie médicale. On y retrouve non seulement l'écrivain de talent, le littérateur fin et distingué, mais aussi le chrétien accompli qu'était Eugène Hubert. « De tels hommes, a dit de lui le docteur Charles, directeur de la Maternité de Liége, sont l'honneur et la gloire de leur pays ; leurs concitoyens les citent avec orgueil ; ils illustrent les établissements où ils enseignent, et leurs disciples sont fiers, avec raison, d'avoir reçu les leçons de pareils maîtres(3). »

(1) MM. Maes, Léon, de St-Josse-ten-Noode, premier en philologie classique ; Nève, Paul, de Gand, premier en philosophie ; Van Passel, Etienne, de Bierbeek, premier en philologie germanique.

(2) MM. Van Bleyenberg, Désiré, de Bierbeek ; Goemans, Louis, de Louvain, docteurs en philosophie et lettres ; Amand, Abel, de Vurste, docteur en médecine.

(3) Journal d'accouchements et Revue de médecine et de chirurgie pratiques, 7 mai 1905.

: tiens à ce qu'on n'entende sur ma tombe d'autres paroles que par lesquelles l'Eglise implore pour ses enfants la miséricorde de on ne mettra sur mon cercueil ni fleurs, ni couronnes; je déteste coutume païenne qui cache sous les fleurs la croix, signe à la fois ort et de résurrection, de pénitence et de salut. Mon désir est n'entende autour de mon cercueil d'autre harmonie que l'har- : sainte des chants de l'Eglise, priant pour le repos éternel de ses ts. » Telles furent les paroles testamentaires de Charles Périn, sseur émérite de la Faculté de Droit.

t-être entrait-il dans les intentions du vénérable défunt qu'on ne d'autre tribut à sa mémoire que celui d'une prière et d'un pieux nir. Mais comment pourrions-nous passer sous silence un nom ppartient à notre histoire académique; une personnalité dont, :, les écrits provoquèrent d'ardentes polémiques compliquées de ureux incidents, mais qui eut le mérite de fixer l'attention des omistes sur le rôle de la morale religieuse dans l'évolution sociale euples? « La publication en 1861, écrivait le *Journal de Bruxelles*, *richesse dans les sociétés chrétiennes*, fut un coup de maître: la e religieuse rentrait en souveraine dans la science de la sse (1). »

succession de M. Hubert a été confiée à M. le docteur Schockaert, n interne de l'hôpital de la Maternité et lauréat du concours pour ourses de voyage. Ses succès dans ses études, la considération dont it parmi ses camarades, l'expérience qu'il a acquise par la fréquen- des cliniques étrangères et par sa pratique médicale, tout nous ise à espérer que notre nouveau collègue contribuera à soutenir nom de notre Faculté de Médecine.

• Mercier, président de l'Institut de Philosophie et du Séminaire XIII, a été, à sa demande, déchargé d'une partie de ses cours• igneurs les Évêques lui ont donné comme suppléant, avec le titre ofesseur agrégé, M. l'abbé Noël, agrégé en Philosophie Thomiste, :ié en Théologie, lauréat du concours universitaire et de l'Aca- : royale de Belgique. Dans la défense de ses thèses comme dans iblications, M. Noël a fait preuve d'une clarté et d'une souplesse rit, ainsi que d'un talent d'exposition qui répondent du succès de nseignement.

ournal de Bruxelles, 6 avril 1905.

Après une longue et laborieuse carrière, M. Marchand, professeur à la Faculté des Sciences a obtenu, pour des raisons de santé, son admission à l'éméritat. Il emportera dans sa retraite, avec la reconnaissance de l'Université, le souvenir affectueux de ses élèves, qu'il sut édifier par sa vie chrétienne en même temps qu'il les initiait aux sciences. Ses cours ont été répartis entre plusieurs de ses collègues de la Faculté.

MM. Albert Carnoy et Maurice Defourny, chargés de cours, ont été nommés professeurs extraordinaires. MM. les professeurs Daubresse, Frateur, Havet, Nerincx, Pieraerts et Van Battel ont été promus à l'ordinariat.

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Encore sous l'impression des solennités du soixante quinzième anniversaire de notre indépendance, vous vous flattez du légitime espoir d'être un jour les heureux témoins des fêtes du centenaire ; bien plus, vous en serez les organisateurs, et leur succès dépendra de ce que vous aurez fait de la Belgique.

Pour provoquer une manifestation vraiment nationale, il ne suffit pas, en effet, de pavoiser nos monuments et d'orner nos places publiques, de fasciner les regards par de riches cortèges et de brillants tournois historiques, de convoquer les corps constitués et de prononcer de pompeux discours. Toutes ces démonstrations ne seront qu'une vaine parade, si l'âme populaire ne leur donne l'entrain et la vie ou si le malaise et la souffrance paralysent l'élan de la nation.

Quand l'heure du centenaire sonnera pour la Belgique, vous serez, jeunes gens, dans la pleine maturité de l'âge et déjà vous aurez donné la mesure de votre talent et de votre dévouement.

Dans le discours qu'il nous adressa le jour de sa visite à l'Université, S. E. le Nonce Apostolique faisait à l'*Alma Mater* un titre de gloire d'avoir largement contribué à la grandeur de notre patrie. Le sentiment du devoir, si profondément imprimé dans vos âmes chrétiennes, la solidité de votre formation scientifique, votre attachement à notre dynastie et à nos institutions, tout nous permet d'augurer que vous n'abandonnerez pas l'œuvre de vos devanciers et que vous ne serez point indifférents aux destinées du pays. Mais, vous contenterez-vous d'être des citoyens laborieux et honnêtes, ou bien aurez-vous l'ambition de faire marcher la Belgique de progrès en progrès ?

La solution de ce problème dépend de cette autre question que vous adressait, dans la même circonstance, le délégué du Saint-Siège : serez-

vous des caractères? Un homme consciencieux et intelligent rendra d'utiles services à la cause publique; mais il ne s'élèvera pas au-dessus de la médiocrité s'il n'est soutenu par une volonté énergique et doué d'une âme d'apôtre.

Or, j'ai le devoir de vous le déclarer en toute franchise, les caractères fortement trempés se font de plus en plus rares. Trop souvent, l'appréhension de l'inconnu, la crainte de l'effort personnel pousse les jeunes gens les mieux doués à rechercher les positions anonymes, qui les dispensent de l'initiative et les mettent à l'abri des trop lourdes responsabilités. Réagissez, Messieurs, contre cette tendance de notre époque, et si jamais la peur de vous compromettre ou de vous exposer à la critique s'emparait de vos âmes, songez qu'un des reproches les plus humiliants qu'on puisse adresser à un jeune homme est celui de la pusillanimité, car elle est fille de la lâcheté.

On observe, il est vrai, que l'énergie du caractère semble être le privilège de certaines races et peut être classée parmi les vertus héréditaires. L'excuse aurait quelque valeur, que vous ne seriez pas en droit de l'invoquer. « La langue française, disait encore Mgr Vico, a cette belle expression pour désigner quelqu'un qui est franc, énergique, fidèle; l'homme qui compte dans la vie et avec qui il faut compter, supérieur par l'élévation de ses sentiments et par la trempe de sa volonté au vulgaire intéressé et à la foule moutonnière, vous dites, sans ajouter d'épithète : c'est un *caractère.* » Eh bien, Messieurs, si le nom est français, le Belge peut aussi, sans préjudice pour la nation voisine, revendiquer la chose. Vous êtes de la race de ces vaillants guerriers que Jules César déclarait les plus courageux de la Gaule; vous êtes les descendants de nos fiers communiers du moyen âge; vous êtes enfin du sang de ce peuple belge, qui, à travers toutes les péripéties de son histoire, a su conserver sa physionomie propre, voire même, à un certain degré, son autonomie.

N'oubliez pas, d'autre part, que si le caractère est un apanage national, il est aussi le prix de l'effort personnel dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral.

Dans l'ordre physique, je vous ai maintes fois signalé les heureux effets, au point de vue de la formation virile, des mâles exercices corporels. Ils nous apprennent à affronter la lutte, à vaincre la résistance, à mesurer nos forces et à tenir le juste milieu entre l'excessive défiance de nous-mêmes et la hardiesse inconsidérée.

Dans une sphère plus élevée, en vous habituant à la discussion dans

vos cercles d'études, vous acquerrez un surcroît de forces intellectuelles et morales, indispensable à la vie publique. Voulez-vous exercer sur vos concitoyens un légitime ascendant? Sachez exprimer nettement vos idées et les défendre avec vigueur, tout en vous familiarisant avec la contradiction. Vos joûtes académiques vous enseigneront l'un et l'autre.

Appliquons-nous à concilier la vigueur dans la défense de nos convictions avec la courtoisie dans la polémique et le respect pour les personnes dont nous combattons les tendances ou les doctrines. Les égards dus à l'adversaire exigent avant tout qu'on lui fasse l'honneur d'entrer dans sa pensée et de s'assimiler sa thèse, sans l'outrer ni l'affaiblir; ils demandent aussi qu'on ne suspecte point témérairement ses intentions. Rien n'est plus funeste au succès d'une bonne cause que l'emploi d'une arme déloyale ; rien n'est plus propre à lui gagner des adhérents qu'une bienveillante impartialité : elle prouve la sincérité de nos sentiments et nous conquiert, à la fois, les esprits et les cœurs. « Essayons au plus fort de la mêlée, disait un polémiste de talent, de mesurer nos coups pour ne pas faire de blessures inguérissables et ne pas rendre impossibles les réconciliations nécessaires (1). »

« Les bonnes raisons, écrivait un autre publiciste distingué, n'ont pas besoin de s'exprimer en paroles violentes, et les arguments péremptoires ne gagnent rien à revêtir une forme passionnée ou provocante (2). »

Mais ne confondons point, Messieurs, la courtoisie avec la faiblesse, l'emportement avec l'énergie.

La condition essentielle du succès dans l'action publique est d'avoir des convictions bien arrêtées, de les affirmer avec force de ne point reculer devant l'obstacle pour les faire prévaloir. Le monde entier vient de rendre hommage à l'éminent chef d'État dont l'initiative et les efforts persévérants ont mis un terme aux horreurs de la guerre. On a dit de lui qu'il possédait « une puissance d'intelligence et de volonté comme il n'y en a plus en Europe ». L'Extrême-Orient serait peut-être encore à l'heure actuelle le théâtre de sanglantes batailles, si le président Roosevelt n'avait apporté une égale énergie à étudier les conditions de la paix, et à en obtenir l'acceptation, s'il avait hésité devant les difficultés

(1) Jacques Piou. Discours prononcé à Angoulème sur l'organisation des catholiques en France (juin 1905).

(2) Les devoirs de l'apologiste par M. de Lapparent (conférences données à l'Institut catholique de Paris, 1905).

en apparence insurmontables qui se dressaient devant lui, si la crainte d'un échec éventuel avec la perte de son prestige, avait eu quelque prise sur son âme virile.

Le secret de sa force il nous l'a donné un jour dans les nobles paroles que je vous citais naguère (1) : « Je désire avant tout voir en ce pays les hommes chastes devenir forts et les hommes énergiques être chastes. »

L'homme vraiment vaillant doit être sans peur et sans reproche ; son premier acte de courage est de vaincre ses passions et de faire triompher l'esprit sur la matière. Agissez donc sous l'œil de Dieu, soyez en paix avec votre conscience, et rejetez toute autre préoccupation comme une entrave à votre succès.

La crainte de Dieu, commencement de la sagesse, est aussi la garantie du bonheur pour les individus comme pour les nations. C'est une vérité de raison confirmée par l'histoire. Usez donc de toutes les ressources de votre intelligence, de toute l'énergie de votre volonté pour l'inculquer au peuple en même temps que vous travaillerez à sa prospérité matérielle.

Et maintenant, Messieurs, afin que ces exhortations restent gravées dans vos esprits et dans vos cœurs, permettez-moi de les résumer en ces vigoureuses paroles de Judas Machabée à ses soldats : « *Accingimini, et estote filii potentes, et estote parati in mane, ut pugnetis.* Revêtez-vous de force et soyez les fils de la vaillance, afin que la journée de demain vous trouve prêts au combat (2) ! »

Au nom de Nosseigneurs les Evêques et sous les auspices de Marie Immaculée, je déclare ouverte l'année académique 1905-1906.

(1) Discours prononcé le 20 octobre 1903, jour de l'ouverture des cours.
(2) Maccab., I, 3, 58.





Phot. Meeus- Verbeke, Louvain **Lith. Schubert, 1869**

CHARLES PÉRIN

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT

NOTICE SUR CHARLES PÉRIN.

Henri-Xavier-Charles Périn, né à Mons le 29 août 1815, s'est éteint ıns son domaine patrimonial de Ghlin après une longue et verte eillesse, le 4 avril 1905. Par une activité scientifique féconde et mar- ıante, par une influence considérable, par la part prise à des incidents ıportants de l'histoire des idées et même de la politique, Périn, en un rt commun des grands vieillards, appartient déjà à l'histoire. C'est ce ıi explique qu'il ait fallu ici tenir compte de ses droits, sans enfreindre réserve discrète qu'impose le caractère de ces notices.

I.

La personnalité, la famille, l'enseignement.

Charles Périn fit ses premières études dans sa ville natale, et y con- ıit de brillants succès; il en avait toujours gardé le souvenir et con- rvait soigneusement les livres reçus en *prix* de ses triomphes de unesse. Il se rendit ensuite à Louvain, pour y faire ses études de oit, ainsi que son frère Camille qui mourut jeune. A l'Université il ıua de fortes et durables amitiés : au cours, et aussi à la *Société litté- ire* alors florissante sous la présidence d'Arendt, il rencontrait les ıux Nève, Emile et Félix jeune professeur depuis 1841, Jean Béthune, ıarles Loomans, Benoit Quinet et d'autres qui ont tous marqué dans vie intellectuelle du pays, sans oublier le futur recteur Namèche, ɔrs professeur au Collège de la Haute Colline à Louvain.

« La Littéraire » était alors et fut longtemps le centre le plus actif et plus raffiné des étudiants studieux. Périn, y fit ses premières armes, 6 décembre 1840, par une étude sur les *intérêts matériels dans la ciété moderne* préludant ainsi à l'œuvre maitresse de sa vie; cette ıde comme tous les principaux travaux de la Société littéraire, parut ıns la collection de ses mémoires (1).

(1) Société littéraire de l'Université catholique de Louvain. *Choix de émoires*, t. I, 1841. — Dans le t. II, 1842 figure un rapport de Périn, r les travaux de l'année 1840-1841.

Il avait trouvé à Louvain un milieu de choix, et surtout un maître vénéré qui fut son initiateur dans la science sociale et auquel il garda un impérissable souvenir. C'était le comte Charles de Coux, appelé de France en 1834 pour occuper le premier la chaire d'économie politique. Périn lui consacrera dans l'*Annuaire* de 1865 une intéressante et touchante notice; il lui dédiera son ouvrage capital sur la *Richesse dans les sociétés chrétiennes*, « à M. le comte Charles de Coux, mon maître et mon meilleur ami; » en 1882 encore il rendra, en publiant sa correspondance avec Lamennais, un témoignage remarquable à la mémoire de son « cher et vénéré maître ». Cette influence fut certes considérable. M. de Coux a le grand honneur d'avoir formulé un système d'économie politique au point de vue chrétien; Périn devait non seulement en profiter, mais le développer puissamment. Puis M. de Coux exerçait cette action personnelle à laquelle Périn rend spécialement hommage; ses anciens élèves, dit-il, dans sa notice, « n'ont pas oublié avec quelle grâce et quelle parfaite bonté il prodiguait les conseils et les encouragements à ceux qui s'adressaient à lui, et avec quelle admirable condescendance, il examinait et souvent corrigeait leurs essais. Celui qui écrit ces lignes, ajoute-t-il, en conserve un souvenir qui ne mourra qu'avec lui. »

Sous ces influences se formèrent à Louvain les idées de Charles Périn; il quitta la ville universitaire avec le diplôme de docteur en droit, exerça quelque temps au barreau de Bruxelles, et bientôt fut rappelé à Louvain, pour prendre dans la Faculté de Droit une grande place par les cours même qu'on lui confiait.

Dans l'intervalle de ses études, il s'était rendu à Paris; il s'y était initié aux études du jour, avait rencontré des personnalités distinguées avec lesquelles il demeura en relations. Son esprit ouvert et actif ne se limitait pas aux études juridiques ou économiques; il fut reçu par M. de Lamartine et par le Père de Ravignan. Mais nous savons peu de chose de cette période de voyages et d'études préliminaires.

Les influences universitaires n'étaient pas les seules; les premières, celles qui *informent* et pétrissent d'abord l'intelligence et le cœur humain sont celles du milieu familial; Périn appartenait à une famille dont les traditions exercèrent certes une action sur son caractère et sur son esprit.

Le premier de ses aïeux connu en Belgique est Jean Périn de la Taille, officier français qui s'établit à Marche à l'époque des guerres de Louis XIV. Son fils fut échevin de cette ville et eut plusieurs enfants

qui subirent la tourmente révolutionnaire. L'un Evrard partit pour l'Autriche, y devint membre du conseil aulique et reçut le titre de baron de Gradenstein; l'autre, dont descend Charles Périn, receveur général impérial à Mons, quitta le pays à l'arrivée des armées françaises habita diverses localités d'Allemagne, notamment Munster; l'influence de cette vie d'émigré fut intense sur lui et sur le jeune fils qui l'accompagnait. Il était profondément anti-révolutionnaire et aussi très religieux. A Munster il écrivit de sa main un recueil de *Prières d'un émigré* conservé pieusement dans les souvenirs de famille. Le retour à Mons de son fils encore jeune en 1802 n'effaça pas les traces de cette période; et la tradition de famille fut tout entière imprégnée des sentiments qui en naissaient. Descendant de magistrats et d'émigrés, Périn eut l'éducation anti-révolutionnaire, elle fut aussi fortement religieuse et ces deux traits essentiels de son héritage familial ne se sont point démentis. La vieille devise des Périn, *Ex recto decus* exprime bien la rigidité souvent inflexible qui le caractérisait.

C'est en 1844 que Charles Périn entra à l'Université; il y fut chargé d'un triple enseignement très important, le droit public, le droit des gens puis l'économie politique; il les conserva jusqu'à sa retraite.

Dans la dernière de ces chaires il remplaçait le comte Charles de Coux, qui retournait en France, en 1845, prendre la direction de l'*Univers;* dans les deux autres, il recueillait la charge de Charles Delcour qui les abandonnait pour remplacer Gérard Ernst au cours de droit civil.

Peu de chose nous est connu de ses premières années d'enseignement; ous n'en avons pas recueilli de témoignages. L'un des plus anciens éjà et des plus autorisés nous arrive des souvenirs d'un des plus illants champions de notre cause, du comte Guillaume Verspeyen. es impiétés professées par Brasseur à l'Université de Gand avaient ulevé la protestation juvénile et vibrante de sa conscience; il vint à ouvain. Il nous plaît de reproduire ici le tableau de ce qu'il y trouva, est une belle page à enchâsser dans nos *Analectes* universitaires (1). Dès ses premières leçons, écrit-il, je me rendis compte de toute la stance qui séparait cet enseignement précis, substantiel, mais surtout énétrant et vivant, des banalités stéréotypées et des tendances sournoisement anti-chrétiennes de la pédagogie officielle. Cette sensation élicieuse m'est restée présente et j'éprouve une satisfaction toute

(1) Charles Périn, dans le *Bien Public*, Gand, n° du 8 avril 1905, 2e éd.

spéciale à en renouveler le souvenir. Tous les anciens élèves de Périn, et ils se comptent par milliers en Belgique, comprendront et partageront ce sentiment. Ils se souviendront eux aussi de l'ascendant que ce maître exerçait sur son auditoire; ils se rappelleront avec quelle attention mêlée d'affectueux respect, la jeunesse universitaire écoutait sa parole toujours sûre d'elle-même, correcte et précise et si facilement éloquente chaque fois surtout qu'elle s'animait au chaleureux et fréquent contact de la foi chrétienne. »

L'éclat de l'enseignement de Périn avait à lutter contre la défaveur dont un système étrange avait affligé les matières importantes qu'il enseignait. Sous le régime de la loi organique de 1857, il donnait des « cours à certificat », c'est-à-dire, on le sait, qu'on était obligé de les fréquenter sans devoir subir d'examen. C'était un régime absurde; pour Périn, il fut presque un élément de succès. Plus libre dans ses allures, il pouvait donner à son enseignement ce caractère personnel, ces développements que ne limitait pas la rigueur d'un programme d'examen. Le cours d'économie politique se répartissait même sur deux années, en ce sens du moins que chaque année il n'en approfondissait qu'une partie; l'intérêt de l'exposé, le talent du maître, faisaient plus que le certificat pour retenir les auditeurs au pied de sa chaire.

Que Périn exerça sur la jeunesse une influence profonde, c'est ce que personne ne songe à contester. La parole pénétrante, la personnalité même du professeur, sa physionomie à la fois fine et énergique; la conviction et la vigueur de son discours, donnaient à son éloquence une force particulière.

Périn ne bornait pas à l'enseignement verbal son action universitaire. Sans doute l'organisation actuelle des *Séminaires* (cours pratiques) et leur méthode si féconde étaient encore inconnues, mais il cherchait à donner une direction personnelle à quelques-uns; il « recevait » à un jour fixe par semaine, mettant alors son temps et ses conseils à la disposition de ceux qui voulaient travailler; les plus studieux étaient admis, conviés même à le trouver hors du jour règlementaire; il y exerçait son action énergique et dans ce cabinet simple et étroit où on ne voyait d'autre tapisserie que des livres, d'ailleurs bien reliés, il initiait ses élèves, surtout *les siens,* ceux qu'il appréciait, aux travaux de la science, et aussi aux incidents de la vie des idées.

En citer serait difficile, car parmi ces élèves il faudrait faire un choix, toujours délicat. N'en nommons qu'un : « le jeune et brillant collègue » selon son expression d'alors, auquel il céda en 1872 le cours de droit

administratif, qui plus tard devait lui succéder dans celui de droit des gens et fournir une si belle carrière (1).

Les auditeurs distingués de l'étranger étaient attirés au pied de sa chaire; ne rappelons qu'une année, où nos souvenirs personnels nous montrent, conquérant sous sa direction le doctorat en sciences politiques et administratives : Charles de Savigny, le petit-fils du célèbre romaniste et le prince Ugo Boncompâni de l'illustre famille romaine qui donna Grégoire XIII à l'Eglise; ce fut l'ancien précepteur de ce dernier, l'abbé Muzzarelli, qui se chargea en 1876, de la traduction des *Lois de la société chrétienne.*

Digne et correct, Périn avait dans son attitude la gravité et la courtoisie de l'ancienne magistrature; il tenait au respect et à la tradition; il était imposant : aucun terme ne nous parait traduire mieux l'impression qu'on ressentait de sa fréquentation et de ses discours.

Personnalité marquante, il est de ceux qui figurent avec honneur dans une galerie d'ancêtres qu'ils illustrent; les ancêtres scientifiques, c'est leur galerie que l'Université crée dans ces analectes, et où heureusement la grandeur du modèle supplée parfois, comme pour Périn, à l'insuffisance du peintre.

Il est temps de s'occuper de l'œuvre considérable réalisée par Périn pendant sa longue et laborieuse carrière. Ces travaux sont nombreux et importants. En 1869 ils lui ouvrirent les portes de l'Institut de France (2) avec l'appui de ses membres les plus célèbres : Guizot, Passy, de Lavergne, Wolowski, Chevalier, Cochin. Il y prenait le siège d'un autre économiste belge, Ed. Ducpétiaux, dont il allait élargir et compléter l'œuvre.

Ce sont ses titres qu'il nous faut décrire, hélas trop rapidement (3).

Dans ce récit succinct, bien des détails de très haut intérêt n'ont pu trouver leur place; il faut dans les proportions de ces notices, se borner aux grands traits qui caractérisent la personnalité et la carrière. L'in-

(1) Il fut président de la commission des étudiants qui en 1869 offrit au professeur le portrait lithographié par Schubert que nous reproduisons en tête de cette notice.

(2) Il appartenait à la Section de morale de l'Académie des Sciences morales et politiques.

(3) La liste des ouvrages de Périn et des traductions qui en furent faites, se trouve dans la *Bibliographie académique* de l'Université. Ed. de 1900, p. 106 et suiv.

térêt des faits nous eût facilement entraîné au-delà de ces limites; nous nous sommes astreints à les respecter non parfois sans regret.

II.

L'Economiste. — « La richesse dans les sociétés chrétiennes. »

Par des travaux partiels, un enseignement de plusieurs années, Périn était prêt à entrer dans la grande publicité, il le fit par un coup de maître. Un corps officiel a été appelé naguère à signaler, de la façon la plus objective, la place qu'il conquit dans la science économique. Il nous sera permis de citer en entier ce passage du rapport d'un jury national (1).

« Les ouvrages de M. Charles Périn, professeur émérite à l'Université de Louvain, malgré leur haute notoriété, ont eu la singulière infortune de ne pouvoir même être mentionnés par les rapports antérieurs. Un article, aujourd'hui heureusement supprimé, excluait du concours les livres d'auteurs belges publiés hors du pays. Les savants et importants travaux de M. Périn échappaient ainsi aux suffrages du jury, par une anomalie bizarre, car, ainsi que le remarque si bien le rapporteur de 1880, « la récompense n'est pas décernée au travail matériel de l'impression, mais au travail intellectuel dont l'éclat rayonne sur le pays ». Il y a donc lieu de payer à M. Périn un arriéré que le jury de 1887 ne peut refuser à ses œuvres. L'occasion lui en est d'ailleurs fournie : d'abord par une édition nouvelle, puis par deux petits ouvrages publiés par l'auteur dans la période actuelle. L'un intitulé : *Mélanges de politique et d'économie,* réédite divers travaux publiés isolément — la plupart, d'ailleurs, dans la période même — sur les questions les plus discutées de l'organisation sociale : le problème du travail, la corporation, etc. L'autre porte pour titre : *Le patron, sa fonction, ses devoirs, ses responsabilités;* il résume les grands problèmes que soulève le régime de l'atelier industriel et les solutions qu'y apporte l'économie chrétienne.

(1) Rapport du jury des sciences sociales pour la période 1881-1886. (*Moniteur belge* du 16 juillet 1887). Le jury était composé de MM. P. de Decker, ancien ministre etc.; Ad. Prins, inspecteur général des prisons; Ch. Faider, procureur général à la Cour de cassation; Victor Jacobs, ancien ministre; A. Rivier, professeur à l'Université de Bruxelles; Sauveur, secrétaire général au Ministère de l'intérieur, et V. Brants, professeur à l'Université de Louvain.

ux ouvrages ne sont que des fragments, des travaux d'appli-
un grand système d'économie sociale. L'activité scientifique de
s'est exercée sur deux terrains qui font également partie du
assigné au jury de sciences sociales : l'économie politique et
›ublic.
ı'avons pas, malgré le silence forcé de nos prédécesseurs, à faire
complet des ouvrages de M. Périn. Nous ne signalerons que
principaux : *La richesse dans les sociétés chrétiennes*, dont la
: édition date de 1861, la troisième de 1882, et les *Lois de la*
ırétienne, publiées en 1875 et traduites en allemand, italien,
et hongrois.
isième édition, remaniée et complétée, du premier de ces
appartient à notre période. Pour ne pas étendre outre mesure
rt nous y bornerons notre examen. L'ouvrage sur *la richesse*
sociétés chrétiennes a fondé la réputation scientifique de M. Périn
ıuvert les portes de l'Institut de France. Il fait époque dans
de la science économique. En 1861, date de son apparition,
:onomique de Bastiat et Cobden régnait presque sans partage,
ırait pu croire que la science était faite. C'est vers ce moment
›roduisent, presque en même temps, les débuts des grandes
:. De toutes parts commencent des efforts qui vont grandir,
nt des écoles qui vont se fortifier, se multiplier. Le règne de
ie alors officielle est attaqué de toutes parts. Les adversaires
ıt des points de l'horizon les plus divergents, professant des
; fort divers entre eux, mais s'en prenant ensemble au corps de
qui avait paru, un moment, comme le symbole de l'orthodoxie
ue. Nommer Frédéric Le Play, l'évêque von Ketteler, Wilhelm
les socialistes Lassalle et Karl Marx, c'est indiquer les chefs
M. Périn doit être joint à cette liste, et c'est son livre de 1861
ı donne le droit.
ı'entreprendrons pas de dire les luttes de ces écoles, luttes
əs où les plus fortes convictions se trouvaient aux prises, luttes
rêt indéniable, car, dépassant la limite des débats scientifiques,
ıit la question de l'organisation sociale elle-même et de l'avenir
les.
ın, comme tout chef d'école, eut l'honneur de vives sympathies
ı moins vives attaques. Mais il n'appartient pas au jury de se
arbitre de ces luttes. Sa mission se limite au calme domaine
:nce. Personne ne peut contester le talent avec lequel M. Périn

exposa son système d'économie chrétienne et l'appliqua, avec une logique serrée, aux diverses questions de cette vaste science. M. Périn ne rejette pas le patrimoine de l'école officielle; il admet l'existence des lois économiques, en expose le mécanisme; il ne donne aux pouvoirs publics qu'une mission assez restreinte, mais il introduit dans la science un facteur essentiel : *le renoncement chrétien*. Le grand ouvrage que nous avons signalé, est consacré à démontrer l'action de ce facteur dans toutes les manifestations de l'activité économique. Le livre Ier, intitulé : *De la richesse et du progrès matériel en général*, expose la thèse fondamentale. « Le renoncement, dit-il, est la loi de toute créature libre, c'est la loi chrétienne; mais il se concilie avec le principe de l'intérêt propre, il est même la condition de tout progrès dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel. » Tout l'ouvrage n'est que le développement et l'application de cette pensée : M. Périn, reprenant successivement les diverses parties de la science, suivant la division consacrée alors, démontre par le menu sa thèse générale. Nous n'allons pas analyser cet ouvrage, déjà ancien, répandu, célèbre. Une nouvelle édition l'a rajeuni en 1868, puis une troisième, en 1882. M. Périn a complété son traité d'un exposé historique et critique des doctrines économiques, paru en 1880.

M. Périn est un économiste et un publiciste éminent, aux convictions fortes, aux vues générales et philosophiques. Les idées qu'il préconise rencontrent bien des adversaires; même dans le camp de la science catholique, il y a, au sujet de ses opinions, des controverses. Les controverses scientifiques qui surgissent autour d'un livre ne sont certes point un démérite, et les adversaires les plus énergiques rendent hommage au talent, à la science, à la vaillance de l'écrivain. »

L'influence exercée par cet ouvrage fut forte et durable. Certes depuis longtemps, des réactions se faisaient jour contre la domination des doctrines libérales et sensualistes; mais elles n'avaient pas présenté un corps de doctrine d'économie sociale à opposer à l'adversaire, un ensemble méthodique et scientifique. Les travaux fragmentaires et le conférences ne pouvaient suffire; la crise de 1848 et la réaction libérale qui en fut la suite avaient d'ailleurs fait un peu oublier l'œuvre incomplète du comte de Coux. C'est en plein triomphe des théories du libéralisme économique bourgeois, c'est vers cette année 1860 à laquell peut se placer l'apogée de ses succès, quand on le qualifiait non san motif d'école officielle. c'est à ce moment que Périn, après des escar mouches déjà brillantes, entre en ligne avec sa pièce maitresse e

oppose aux écoles libérales et socialistes, la théorie de la richesse dans les sociétés chrétiennes. On peut donc l'affirmer : ce livre fait époque, Périn y plaçait la morale religieuse à la tête de la science même du développement matériel (1). « *Dans l'histoire des idées, il fixe une date.* Dans cette fière profession de foi, il y avait alors une audace dont l'on ne comprend pas aujourd'hui tout le courage. En 1861, c'était éclatant. *La morale rentrait en souveraine dans la science de la richesse.* Le livre demeure un événement historique par cette idée mère quelles que soient les modifications que la suite pût apporter dans l'école catholique à la manière de la concevoir. Pendant 35 ans d'un enseignement qui fut retentissant, Ch. Périn allait proclamer cette haute suprématie de la loi religieuse, du dogme et de la morale catholique avec tout l'appoint d'une force énergique, d'un talent puissant, d'un travail actif, d'une parole éloquente (2). »

Peu après, au Congrès catholique de Malines, de 1863, où il présida sa section, sa parole et son action furent remarquées.

Il ne peut guère entrer dans le cadre d'une notice plutôt biographique d'analyser en détail l'œuvre scientifique de Ch. Périn; il faut cependant fixer sa place dans l'histoire des idées. Dans un volume récent, un des docteurs de notre *Ecole des sciences politiques et sociales*, avec beaucoup de netteté, a mis en lumière les traits essentiels de cette œuvre; il est permis ici de renvoyer au volume de M. Paul Michotte qui figure dans la bibliothèque académique (3); Périn, dans les derniers mois de sa vie, en avait pris connaissance et en avait loué sans réserve l'analyse claire et objective, affirmant qu'il n'eût pu mieux se résumer lui-même.

Cependant le résumé, le *précis* de ses doctrines, il l'a lui-même donné pour les matières générales de l'Economie politique. *La Richesse* est un ouvrage étendu, entrant en de longs développement, nécessaire pour exposer une pensée qui apparaissait si neuve à tant d'esprits;

(1) C'est bien de l'Université catholique de Louvain que devait sortir un pareil livre, écrit M. Coquille au lendemain de son apparition. M. Périn l'un des professeurs les plus éminents a voué sa vie à la défense des grands principes de l'ordre social. Nous signalons l'ouvrage comme un grave événement dans la science. (*Le Monde*, n° du 23 décembre 1861).

(2) V. Brants. Coup-d'œil à vol d'oiseau sur les écoles d'économie politique en Belgique (Extrait de la *Revue générale*, 1899), p. 17.

(3) Etudes sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886. Louvain, Ch Peeters, 1904, p. 368 et suiv.

les considérations philosophiques et historiques y sont nombreuses. Ce n'est point un *manuel* et il n'en avait pas le caractère didactique. C'est la démonstration large et ample de sa thèse économico-sociale; les détails techniques de l'art économique n'y ont qu'une place assez restreinte, et il en réservait pour l'enseignement oral le contingent nécessaire. Même comme ouvrage de morale sociale, il n'avait pas le caractère d'un précis, serrant la pensée en courtes formules. Ce précis, il ne le donna qu'assez tard, aux sollicitations de ses amis. *Les premiers principes d'économie politique* condensèrent sa doctrine. Elle eut rapidement deux éditions et la seconde fut sa dernière œuvre, elle résume sa pensée. « On ne distribue pas une seconde édition, écrivait-il en envoyant un exemplaire le 29 octobre 1896, je veux pourtant faire lire à ..., mon testament d'économiste contenu dans l'épilogue... »

La richesse dans les sociétés chrétiennes avait été pour Périn le fruit d'une longue méditation. Le comte de Coux était tenu au courant de ces travaux et lui prodiguait ses avis. Il est touchant de lire les conseils qu'il lui donne de ménager ses forces pour l'œuvre grande et difficile qu'il veut réaliser. De son domaine de Guérande (Limousin), il lui écrit le 28 octobre 1856. « Ou votre œuvre ne sera pas ce que je crois qu'elle sera ou dans sa partie théorique, moins les erreurs et les périls, elle deviendra avec le temps un autre *novum organum* pour les œuvres économiques. C'est en effet une voie toute nouvelle que vous leur frayez et dans laquelle il n'y aura d'abord rien de parfaitement nets que le point de départ et le point d'arrivée, cette foi catholique qui est l'alpha et l'omega de la vérité sous tous ses aspects possibles. Mais vous même vous faites vous une idée, même confuse des axiomes pratiques, des vérités secondaires que rencontrera le voyageur en traversant le milieu actuel pour arriver de l'un à l'autre? Sauf vos prémisses et vos conclusions; que de changements, que d'additions ne subira pas chaque nouvelle édition de votre livre ..., » et il le presse de ne pas s'user à un travail excessif qui compromettrait la grande œuvre... Elle vit le jour en 1861 et devait faire époque dans l'histoire.

Une chose frappe nécessairement tous ceux qui ont lu même superficiellement Périn, plus encore ceux qui l'ont entendu ou connu de près, c'est la maîtrise d'une pensée dominante, absorbante : le règne de la loi divine dans les manifestations de l'activité humaine. C'est ce qui fait son caractère et sa force; c'est ce qui fait aussi sa grandeur. Elle reparait dans tous ses écrits, inlassable.

Quelle formule a-t-il donné à cette pensée? Cette formule, appliquée

spécialement à l'ordre économique, c'est l'action du renoncement chrétien placé en opposition au sensualisme des appétits dont s'inspirent en sens divers les économies libérales et socialistes. La jouissance n'est pas le but de l'activité humaine. « La notion de la richesse diffère totalement suivant l'idée qu'on se fait de la destinée humaine. Le chrétien a de la richesse une notion qui ne peut être la même que celle de l'utilitaire (1)... Pour lui c'est une force dont il use sans la priser plus qu'elle ne vaut, en vue d'une fin qui exclut à la fois l'orgueil de l'esprit et la jouissance des sens... La richesse qui ne se spiritualise pas, en quelque sorte par son application aux fins supérieures de l'homme, n'est pour la société qu'un fardeau dont le poids l'accable et souvent la tue. Mais les conquêtes de l'homme sur la nature, la puissance matérielle qu'il en tire, tant qu'elles restent sous le gouvernement de l'esprit, servent merveilleusement à l'accomplissement des destinées divines de l'humanité. »

Cet enseignement fondamental, emprunté d'ailleurs aux grands docteurs scolastiques, il le développait largement dans *La Richesse,* non sans lui donner même comme une forme mystique (2) mais sans entendre cependant condamner le progrès matériel lui-même, dans la mesure que l'ordre lui assigne.

Cette notion fondamentale a pris sous sa plume la dénomination de *doctrine du renoncement.* Ce terme de renoncement, interprêté dans un sens trop absolu, a pu faire exagérer la signification de son enseignement, et certains développements un peu oratoires ont parfois nui à sa précision. Périn n'est en effet pas hostile au légitime accroissement d'un bien temporel subordonné aux finalités suprêmes de l'humanité. Dans *La Richesse,* il insiste sur ce progrès matériel légitime accepté par le Christianisme et dont fait foi l'histoire des peuples catholiques. Le but à poursuivre dans la société, ce n'est pas le paganisme de la jouissance, ce n'est pas la surabondance opulente, c'est « la richesse modérée qui par le travail persévérant, donne au grand nombre la liberté, la dignité et le bien être dans la médiocrité » (3).

(1) Premiers principes, 2e éd., p. 28 et suiv.

(2) Faire du « renoncement » une force économique est certes une pensée de haute spiritualité, et on est frappé de l'élévation des vues qu'il développe; comme le dit un auteur moderne, « l'ouvrage est une œuvre de haute philosophie et même de philosophie mystique par plus d'une de ses pages. » Rambaud. *Hist. des doctrines économiques,* p. 296.

(3) *Richesse,* livre I.

On ne peut méconnaître la haute portée de cet enseignement; combien plus heureuse serait l'humanité, si elle savait dominer ses passions, mettre un frein à ses jouissances et à son intérêt. Que l'on parcoure tous les domaines de l'action économique et sociale et on verra se presser en foule les applications. Travail inspiré par le devoir et le mérite; dévoûment au prochain: souci du bien commun; raffinement de la justice; quel tableau en opposition aux âpres cupidités et aux passions inassouvies du sensualisme qu'il soit libéral ou socialiste.

Cette notion générale, il en développait les applications à tout l'ordre économique, et il ne peut être question de le suivre dans cette œuvre. Lui-même, dans un volume très intéressant met sa thèse en nette opposition avec celle des maîtres de l'économie officielle, de J.-B. Say par exemple, et ce petit volume est peut être l'un des plus remarquables pour l'histoire critique des doctrines (1). Périn connaissait bien les docteurs de cette école, il avait fait à leurs leçons ce que j'appellerais son instruction technique d'économiste; il avait donc fréquenté abondamment leurs écrits; ses critiques fondamentales en ont plus de valeur et marquent leur caractère propre : Adam Smith et J.-B. Say, Frédéric Bastiat et P. Rossi, Ricardo, Malthus et Dunoyer sont passés au crible de sa critique doctrinale.

Théoricien et apôtre de la loi morale, on serait tenté de croire que Périn fut en économie un *a prioriste* résolu; telle n'est cependant pas sa méthode. Il sait et il veut mêler utilement les leçons de l'histoire et de l'observation aux préceptes de la loi souveraine et aux enseignement de la doctrine, il ne méconnait pas l'élément variable de la constitution économique des nations. De Frédéric Le Play et de sa méthode d'observation, de Guillaume Roscher et de la nouvelle méthode historique il savait et il voulait profiter sans admettre toutefois qu'on en fit un usage exclusif, qu'on en fit le seul critère de la science. Il différait d'eux très sensiblement, par la part dominante donnée à la loi doctrinale, comme point de départ suprême de la science sociale; mais il profitait largement et estimait la grande utilité des travaux d'observation et d'histoire qui complètent et appuyent, qui « illustrent » la démonstration, qui servent aussi à faire saisir le côté variable des applications. Il comprenait d'ailleurs et clairement combien l'*apriorisme*

(1) *Les doctrines économiques depuis un siècle.* 1880.

avait servi les utopies nées dans le cerveau de quelques théoriciens, combien notamment était *a prioriste* le sensualisme matérialiste : les faits, la tradition, l'expérience démontrent la nécessité de la vie morale, et du spiritualisme économique, la nécessité de cette force morale par excellence, la charité, la solidarité, le sacrifice. Il faut relire à cet égard les considérations frappantes émises par Périn dans son étude critique sur Roscher (1); lui-même d'ailleurs prisait beaucoup l'histoire, ses livres sont remplis de citations historiques, et certes il eût été de ceux qui apprécient les grands travaux de l'histoire économique (2), en leur donnant leur rôle partiel, mais important, dans la science.

Périn s'est toujours attaché de préférence aux problèmes touchant à la vie morale; c'est sa note très noble et très caractéristique; il ne dédaignait pas les questions techniques mais elles occupent peu de place dans l'ensemble de ses œuvres. Signalons cependant en particulier la déposition qu'il fit lors des enquêtes ouvertes par le gouvernement français sur le taux de l'intérêt (3), puis sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire (4). Mais ces matières n'eurent jamais qu'une part très secondaire dans son activité; les problèmes de finances si important même pour le moraliste n'ont pas été l'objet de sa prédilection, sauf ce qui concerne l'usure; ce qu'on est convenu d'appeler la question sociale au sens spécial et actuel l'absorbe. Et cependant certes il ne méconnaissait pas l'importance que présente l'application de la règle de conduite chrétienne aux opérations de commerce et de crédit, pour réprimer les déviations et les abus des affaires; il y a là pour l'économiste-moraliste un champ très vaste, qu'il indique en quelques phrases, sans le parcourir (5). C'est là, vu l'envergure de sa conception morale, une lacune dont il y a lieu de s'étonner en présence des abus trop constatés de la spéculation moderne.

De toutes les questions qui touchent à l'ordre économique, la plus

(1) *Des faits et de la méthode historique en économie politique.* Appendice au vol : *Les doctrines économiques.*

(2) Il n'a guère connu ces travaux, développés surtout à la fin de sa carrière par l'école allemande.

(3) Premier volume de l'Enquête, contenant les dépositions orales, p. 233, Paris, Imprimerie nationale, 1865.

(4) Déposition écrite. Paris, Imprimerie nationale, 1867.

(5) *La Richesse.* Livre III, chap. 2.

brûlante, la plus troublante, celle à laquelle on réserve souvent le nom de question sociale, a surtout préoccupé l'esprit de Périn. Il importe de marquer son attitude devant la solution de ce grand problème. C'est suivant la loi chrétienne qu'il va le vouloir résoudre, c'est clair, mais comment en interprête-t-il l'application?

Partant de la notion dominante du devoir et du renoncement, la solution prend aussitôt son caractère. La règle suprême sera celle du sacrifice dont le travail et la solidarité seront l'expression sociale. Après une remarquable démonstration, d'ailleurs refaite bien des fois, du relèvement de la dignité du travail par la doctrine chrétienne, il expose avec une prédilection constante le rôle social de la charité (1). Ce rôle est, peut-on dire, le motif caractéristique de tout son programme social; il y insiste et qui tient compte de son point de départ ne pourrait s'en étonner. L'expansion de la charité chrétienne, en établissant la pratique libre, généreuse et abondante du bien social, garantit l'ordre par excellence et la paix qui en découle. Personne ne songe, parmi les chrétiens, à contester cette vertu souveraine de la charité, proclamée à bon droit par les voix les plus autorisées de la doctrine. A développer cette force, consiste assurément l'apostolat souverain, car elle réalise par excellence et au-delà l'idéal de justice.

Mais, en fait, peut-on se contenter de l'apostolat et de l'action charitable et libre; quelle part faut-il faire dans la solution du problème social à la justice proprement dite et aux sanctions positives de la justice légale? Il y a là un point où Périn penchait nettement vers les solutions de la liberté. Non seulement il avait la croyance fondée en la puissance sociale de la charité, mais il avait aussi la très large confiance en sa réalisation suffisante. Il invoquait la charité plutôt que la justice dont la rigueur exclue en même temps la liberté. Il n'était certes pas un partisan du *laissez-faire,* ce serait une injustice de le lui imputer; il ne l'était pas même d'une manière complète en matière de liberté des échanges; mais il penchait pour les solutions favorables à la liberté, il y voyait une amélioration et une force de premier ordre pour le travail et le progrès, il ne voulait pas qu'on y touchât sans motif grave et décisif. C'est dans un ouvrage dont il sera question ailleurs que cette

(1) Quand il s'agit de *charité,* il est clair qu'il s'agit de l'ensemble de ses manifestations de bienveillance mutuelle, réalisant librement le bien social, et non seulement la charité-assistance. Les pages de Périn contre l'assistance légale sont aussi des plus remarquables.

attitude est le plus nettement marquée : au premier livre des *Lois de la société chrétienne.* Les mêmes principes s'y retrouvent à propos des libertés populaires. Dans le chapitre intitulé *La justice et la charité,* il s'exprime ainsi : « Quand on proscrit la charité on proscrit la liberté; l'une ne va pas sans l'autre. La charité ne s'exerce que par la liberté, et la liberté sans la charité est une puissance désordonnée et malfaisante. L'Eglise a donné au monde la liberté en lui donnant la charité. En effet, pour que les lois humaines puissent se relâcher de leur sévérité, il faut que par la charité, les volontés aillent d'elles-mêmes au bien et d'elles-mêmes fuient le mal... A la place de la charité mettez son contraire, qui est l'intérêt personnel; si bien entendu et si intelligent qu'il soit, il ne donnera jamais à la société ni cette puissance d'ascension vers le bien qui est la source de tous ses progrès, ni même cette simple justice sans laquelle elle ne saurait un moment se conserver. »

On voit le fond du problème... Maintenant en fait, peut-on espérer que cette vie de charité sera assez expansive et intense pour rendre rare l'intervention de la loi... Question d'appréciation où Périn croyait que l'intervention légale était restreinte; qu'on pouvait souvent s'en passer. La loi n'a-t-elle qu'un rôle répressif du mal, n'a-t-elle pas aussi, comme le proclament d'autres catholiques une mission organique, destinée à ordonner au bien général certaines activités si bonnes qu'elles fussent en elles-mêmes, mais qui risqueraient de dévier du but si on ne les assemblait? Périn ne le pensait pas, ou du moins pour des cas fort rares et il voyait là une forme moins parfaite de l'activité sociale. En quelques pages, très nettes, il fixe, dans les *Premiers principes* son attitude sur l'intervention des pouvoirs publics en matière économique, mais leur mission organique n'y est même pas indiquée, il ne s'y agit que de répression du mal et de protection des faibles. Nous ne pouvons tout citer, mais ces pages sont caractéristiques. Elles suffisent d'ailleurs à venger Périn du reproche de *laissez-faire* absolu; à cet égard, il proteste avec énergie, « si l'on est socialiste, dit-il, parce qu'on réprime la liberté du mal et que l'on protège par la réglementation légale les faibles contre l'injustice des plus forts, les catholiques sont des socialistes.... » Il y a plus et ce serait exagérer son amour de la liberté que de le croire hostile à toute règlementation tutélaire, à tout privilège, c'est question de fait, mais en l'état actuel, distinct de celui d'autrefois, il refusait énergiquement d'y revenir, et se prononçait nettement contre la reconstruction corporative en corps de métier préconisée par d'autres groupes catholiques.

Pour lui la solution des difficultés sociales, sans exclure une certaine législation, se concentrait surtout dans le patronage ou l'action puissante et charitable des classes responsables, et la corporation libre unissant les diverses classes dans une même fraternité.

« L'ordre extérieur de la société se trouvant assuré par la justice, dit-il, en même temps que son ordre intime et sa puissance vitale sont assurés par la charité, sa force de cohésion se trouvera portée au plus haut point. Le principe de la solidarité y introduira la persistance, l'unité, l'harmonie autant que le permettent les appétits insatiables et les inconstances incurables de l'humanité déchue. Sous la loi de cette unité et de cette harmonie les petits et les grands, les pauvres et les riches, ne vivront pas seulement les uns à côté des autres, mais ils vivront les uns pour les autres dans des rapports de mutuelle bienveillance, de mutuel concours, de volontaire et bienfaisante communauté. Par l'effet de cette solidarité qu'engendre la charité, tous vivront par tous et pour tous. » (Lois t. I, p. 124.)

Il suffit sans doute pour une notice, qui ne peut être un livre, d'avoir esquissé ainsi la doctrine fondamentale de Périn, telle qu'il l'a formulée et exposée longuement. Mais la grande situation qu'il avait conquise dans la science catholique devait l'amener à prendre position vis-à-vis des divers groupes qui se partageaient le mouvement social catholique. Fortement orienté vers la France par ses amitiés personnelles et ses relations scientifiques comme par l'écho qu'y avaient rencontré ses travaux, il fut mêlé à cette action sociale catholique qui, après la guerre de 1870-1871 et ses désastres, s'y manifesta avec intensité. Une loi nouvelle donnait aux catholiques la liberté de l'enseignement supérieur et les jeunes Universités allaient ouvrir aussi des chaires sociales (1).

On a raconté bien des fois (2) la renaissance des études et de l'action sociale en France à ce moment. Le groupe vaillant à la tête duquel se trouvaient MM. Maignen, le marquis de la Tour du Pin et le comte de

(1) Lorsque les évêques du Nord se décidèrent en 1876 à créer l'Université catholique de Lille, S. E. le cardinal Regnier, archevêque de Cambrai, et Mgr Lequette, évêque d'Arras, offrirent à Périn une chaire à la Faculté de Droit et le titre de Doyen. N'étant pas de nationalité française, il devait pour enseigner avoir une autorisation, elle lui fut refusée, malgré sa qualité de correspondant de l'Institut; cet acte d'intolérance fit bruit.

(2) Entre autres Victor de Clercq. *Les doctrines sociales catholiques en France depuis la Révolution jusqu'à nos jours.* Paris, 1901, t. II.

ı, commence son action militante; les cercles se forment; d'abord
it la vie des œuvres; puis petit à petit on veut organiser une propa-
de d'idées; les effets désastreux, dans l'ordre social tout entier, des
ux dogmes » de la Révolution française ont apparu; on veut les
ıbattre.

n organe d'études parut nécessaire, on fonda la revue *l'Association
ıolique*. Mais le programme n'était pas encore bien élaboré. Dans ce
mier temps, tout le monde travaillait ensemble, bien que déjà des
ergences se fussent manifestées. En janvier 1876, Périn écrivait l'ar-
e de tête du premier numéro de *l'Association catholique* (1), il y pré-
isait la corporation libre et chrétienne. On rencontrait, alors, dans
evue, les noms des représentants des divers groupes catholiques.
s les courants se marquaient, et bientôt ils allaient se séparer nette-
nt. Ce fut au Congrès de Chartres que cela se fit non sans éclat, en
tembre 1878. Périn et le comte de Mun en deux discours retentis-
ts, y opposèrent leurs programmes de réforme sociale chrétienne (2).
in ne voulait pas sacrifier la liberté du travail, il rejetait toute
ıtion restaurant l'ancien régime corporatif. Les incidents de Chartres
nandaient une explication : Périn la donna au public dans une bro-
re spéciale intitulée le *Socialisme chrétien*. Il s'y pose en partisan
olu de la liberté du travail dans le temps présent. La liberté du
ail, dit-il, n'est pas la liberté du mal; il n'y a là qu'une forme éco-
nique qui a de précieux avantages et dans de pareils cas la liberté
la thèse, la règlementation est l'exception. La liberté du travail n'est,
s doute pas pour lui un principe absolu, il ne « croit pas, comme
ole libérale, que la liberté du travail soit un droit naturel qui ne
t souffrir ni restriction, ni modification », c'est un arrangement
nomique qui n'a pas même une supériorité intrinsèque absolue,
is il estime que l'état actuel donne les plus fortes raisons d'intérêt
ial pour soutenir le régime de la liberté. Il redoutait d'ailleurs le
it reconnu à l'État de s'ingérer dans les questions d'intérêts, produc-
ı et distribution des biens, et craignait l'entrainement vers les thèses
l'état socialiste.

) Cet article est reproduit au chap. XIV du livre sur les *Doctrines éco-
niques depuis un siècle.*
) Les deux discours furent reproduits ensemble dans l'*Economie chré-
ıne, Annales des œuvres populaires belges*, revue qui paraissait alors
iége sous le patronage de la Fédération des sociétés ouvrières catho-
ıes belges.

L'opposition des deux programmes détermina une séparation; cette séparation devait être longue. Deux groupes se formèrent. A l'œuvre des cercles catholiques, le conseil des études élabore le programme de l'*école corporative* qui s'affirmait; les *économistes catholiques*, avec Périn, constituent une groupe qui s'appellera bientôt l'école d'Angers, à cause du patronage de son évêque Mgr Freppel.

Nous n'avons pas ici à marquer les étapes de cette lutte. Périn, chef et conseiller attitré, prodiguait ses avis. Sous son influence agissait aussi un groupe dont le zèle social est justement admiré, même par ceux qui n'en partageaient pas les idées, c'est celui des industriels chrétiens du nord de la France. Là le patronage libre et charitable, sans exclure une répression légale des abus, cherchait par la multiplication des œuvres à résoudre le problème de la lutte sociale dans l'usine.

Périn, il est temps de le dire, n'était pas seulement un théoricien, ou plutôt il était convaincn que l'action des écrits ne suffit pas, qu'il faut des *œuvres*. Cette pensée, il y est revenu avec force notamment dans cet *épilogue* à la 2e édition des *Principes* qu'il donne comme son testament. L'action de la corporation ou association libre, celle du patronage, demandait des principes directeurs et des bonnes volontés efficaces, il voulait les stimuler. Active, très active était et continua d'être son influence directrice de conseil et d'encouragement; il remplissait à l'égard des œuvres, la mission de la science et il proclamait leur nécessité, éclairait leur marche.

Sur quel plan ces œuvres devaient-elles s'organiser?

La pensée de Périn à cet égard n'est pas douteuse. Partisan de la corporation libre et du patronage, il veut le maintien et le respect de celui-ci (1) il veut dans la corporation, l'union intime et charitable des classes sociales. Il n'est pas besoin de faire comprendre que ce partisan résolu de l'abnégation et de la charité mutuelle demande le respect des autorités sociales et la pratique de la bienveillance et de la solidarité mutuelles. Rien ne contredit plus à ses idées que la lutte des classes, qui est celle des intérêts. « Le patronage est, avec l'association, le grand moyen de grouper sous la loi de la charité et de la justice, les travailleurs de tout rang, de rétablir entre eux cette coopération cordiale et pacifique, cette bienveillance mutuelle dans la hiérarchie qui sont né-

(1) Il a exposé sa doctrine du patronage dans un remarquable petit volume : *Le Patron, sa fonction, ses devoirs, ses responsabilité*. Lille, 1886.

ɛssaires au bon ordre de la vie économique et qui manquent souvent ıjourd'hui (1). »

Ces indications suffisent amplement à marquer la place occupée par érin parmi les groupes sociaux. Avec l'énergie habituelle de ses conictions, il lui arriva, tout en proclamant haut les intentions loyales des atholiques sociaux, de traiter durement leur programme de *réaction*.

Cette lutte, le Congrès de Chartres l'avait rendue publique; unis 'abord, nous l'avons dit, les groupes se séparaient et la question de la berté du travail en marquait la différence. Les cercles ouvriers qui taient d'abord presque exclusivement une *œuvre*, avaient créé le onseil des études; une tendance scientifique s'y faisait jour. Dès lors ı division devait se produire. A la fin de l'année 1878 elle s'accentua u moment où le conseil prépara son *avis* sur la liberté du travail (2). ıvec Périn luttait vivement le directeur des œuvres sociales du Nord, e P. Marquigny. D'autre part de grands efforts se faisaient pour éviter ue Périn ne rendit plus accusée la force de sa critique; on eût voulu, le certains côtés du moins, dans l'intérêt du bien commun, éviter des ontroverses et des critiques trop âpres. Mais du moment que les idées les « Cercles » prenaient un caractère d'exposé théorique et doctrinal, Périn, comme le P. Marquigny, crurent devoir les combattre. La corporation légale, la liberté du travail même était le nœud du débat. La utte s'apaisa par moment sans cesser jamais et pour renaître plus vive à diverses occasions (3).

Après les Congrès de Liége auxquels Périn n'avait point participé, elle reprit et les controverses se multiplièrent.

Par tout l'ensemble de sa doctrine. Périn est une des personnalités les plus caractéristiques de l'histoire économique. Restaurateur de la

(1) C'est ce qui explique son hostilité contre les syndicats, où il ne voit ju'organisation de la lutte des classes, oubliant l'impossibilité qui souvent ait obstacle à son idéal corporatif des associations mixtes de patrons et l'ouvriers et, négligeant alors ces intérêts légitimes et ces forces réelles ui, bien organisés, peuvent être pacifiques et *corporatifs* même en forme yndicale.

(2) Cet avis, avec les commentaires, est publié dans le volume du *Conseil es études : Questions sociales et ouvrières; I. Régime du travail.* Paris, 883. Avis n° IV.

(3) L'article *La Réaction* parut dans la *Revue trimestrielle* de Lille du 5 juillet 1882. Le marquis de La Tour du Pin Chambly y répondit dans *Association catholique* du 15 septembre sous le titre : *Accord sur la uestion ouvrière.*

morale dans ce domaine, il garde là un titre incontestable et incontesté à l'honneur et à la reconnaissance des catholiques. Cette restauration, il avait sa manière de la concevoir que nous avons exposée.

Son attachement à la liberté économique le classe en tête d'un groupe particulier dans l'armée des économistes catholiques. Il est le nom le plus autorisé à ce point de vue du groupe qui a porté un moment le nom d'Angers. C'est en effet surtout dans le Congrès de cette ville qu'il a pris corps en face de celui des catholiques sociaux, et avec l'appui du chef de ce diocèse, lié avec Périn de doctrine et d'amitié, l'illustre évêque Freppel, bien que celui-ci en définitive eût longtemps appuyé le mouvement des Cercles. En 1890, fut cependant sous sa présidence fondée la *Société catholique d'économie politique* qui n'eut d'ailleurs qu'une vie éphémère et représentait cette école. Périn avait apporté au Congrès d'Angers l'appui de son autorité. Il le fit notamment par une étude-programme : *Ni libéraux ni socialistes*, adressée par lettre du 20 octobre 1890 à la *Revue catholique des institutions et du droit.* Où commence le socialisme, non le socialisme absolu, mais ce genre de socialisme plus séducteur qui s'appelle socialisme d'État ? Tel était en effet un des points essentiels où se marquait la divergence des écoles, elle portait spécialement aussi sur le caractère plus ou moins organique des groupes professionnels. Périn combattit à la fois la corporation obligatoire et l'interventionisme d'État; sans doute, chez plus d'un, ces deux idées se rapprochent, mais il y a, et il eût dû le marquer davantage dans sa lutte, une différence profonde entre l'interventionisme de l'État-pouvoir et l'action, même légale et organique, qui dans l'école corporative confie aux groupes sociaux privilégiés le règlement des intérêts professionnels.

On a reproché à Périn son *libéralisme économique*. Il faut donc préciser son attitude.

Le principe du *laissez-faire, laissez-passer absolu* rencontre en lui un adversaire résolu, et la répression des abus est réclamée sans hésitation, comme nécessaire à l'ordre social; il admet même, par exemple au libre échange, des restrictions que l'école libérale aurait peine à lui pardonner, dans un but de bien économique national.

« Rompre avec la doctrine absolue du laisser-faire, laisser-passer, de l'école libérale est le premier pas, le pas indispensable à faire pour la réforme dont la nécessité est reconnue par tous ceux que la Révolution n'a point privés du sens moral, » dit-il dans une note où il combat le *droit nouveau*, celui qu'il qualifie de *Charité-Justice.*

Il réclamait donc la répression des abus, une loi sur le dimanche, une loi protégeant les enfants et les femmes; il admettait même une loi réprimant la durée *excessive* du travail des adultes; il demandait une loi contre l'usure. Mais il se prononçait contre l'action législative qui viserait à procurer aux ouvriers une amélioration « que le cours naturel des choses sous l'empire de la loi de justice chrétienne ne peut leur procurer ».

Combattre le socialisme d'État, l'interventionisme systématique était son droit; il avait raison de s'opposer soit à des systèmes, soit à des emballements irréfléchis en ce sens, mais cette lutte il la poussait trop loin. Encore une fois cependant, c'est avec raison que des autorités éminentes ont défendu Périn contre des attaques excessives, celle de *manchestérianisme*, par exemple (1) On ne peut jamais oublier qu'entre lui et l'école libérale économique longtemps officielle, il y a une divergence profonde, je dirais volontiers la divergence capitale, celle du point de vue moral opposé au sensualisme du développement de jouissance; il ne faut pas oublier davantage qu'à côté de la liberté individuelle du travail, il préconise avec insistance, comme une force sociale naturelle de premier ordre, l'association et en particulier la corporation libre; enfin il affirme nettement la répression nécessaire de certains abus.

Mais il eut trop de confiance dans l'action libre de la charité et de la réforme morale, il la croyait suffisante à suppléer à l'action légale sur une foule de points, par le seul effet de sa puissance, sans songer que tant d'hommes échappent à l'influence chrétienne ou en méconnaissent les lois et les leçons, sans songer assez que le bien général même individuel demande une action souvent plus forte que l'initiative et l'action privée.

Périn se montra donc l'adversaire résolu de toute reconstitution des anciens cadres de l'organisation privilégiée du travail, il y voyait une réaction inacceptable et le disait avec sa coutumière énergie. Il y a pour lui, deux manières de manquer le but : rester en deça ou le dépasser, l'école corporative à ses yeux, dépasse le but dans la réaction (2). Il limitait aussi sévèrement l'action législative dans l'œuvre sociale économique.

(1) H. Pesch, *Liberalismus, Socialismus und christliche Gesellschaftsordnung*. Fribourg, Herder, 1896, t. I, p. 505, 525, etc.

(2) *La réaction*, article cité de la Revue trimestrielle. Lille. Juillet 1882.

Eloigné d'ailleurs du mouvement allemand, qu'il connaissait peu (1), il combattait ses tendances et entre autres notamment celles des groupes catholiques qui allaient au rétablissement des privilèges corporatifs. Quant à l'action législative, il se défiait de cette école allemande à laquelle il n'avait eu que peu de contact, où il voyait en bloc, même chez les catholiques, des exagérations qu'il jugeait funestes et entachées de socialisme d'État. C'était ce *teutonisme,* comme il l'a écrit, dont il redoutait l'influence et l'infiltration en France.

On voit l'idéal de Périn, la corporation libre et chrétienne, unissant patrons et ouvriers, et réalisant la paix et le progrès par l'effort généreux de la charité et du renoncement sous la garantie légale de la justice, et on met facilement ce système en rapport avec l'ensemble de tout son enseignement social.

Les catholiques sociaux, sans méconnaître ses services éminents, rangèrent souvent Périn dans le groupe des catholiques libéraux de l'économie politique. Il s'agit donc de s'entendre sur le sens des mots, et Périn en repoussait énergiquement l'épithète.

Ces luttes, nous l'avons dit, prirent de plus en plus d'intensité et il s'en passa, lors des Congrès de Liége et après, des épisodes fameux. Périn par son autorité planait sur les adversaires de l'école réglementaire.

Dans ces débats, à multiples éléments, il y avait parfois aussi quelque confusion; les programmes n'étaient pas toujours très précis, et certains tâtonnements ajoutaient des malentendus à des divergences réelles. Nous ne pouvons ici faire l'histoire même de ces programmes.

N'insistons pas, il ne conviendrait d'ailleurs pas à une notice comme celle-ci de s'occuper du fond même de cette controverse où les divers champions croyaient soutenir tous loyalement et en vérité le combat de la Contre-Révolution.

Il est intéressant de se demander quelle influence exerça sur son esprit et sur ses idées l'Encyclique *de Conditione Opificum,* de 1891. Elle avait à peine paru qu'il en publia une étude (2); l'esprit de soumission

(1) Il y a dans l'exposé historique de Périn une lacune regrettable. Le mouvement des idées en Allemagne ne figure pas, sauf l'appendice sur Roscher dans son livre sur les *Doctrines économiques depuis un siècle;* l'école catholique de Ketteler n'y est donc pas plus étudiée que celle des socialistes démocrates ou des socialistes d'État bismarckiens et il se borne à des aperçus de seconde main.

(2) *L'économie politique d'après l'encyclique sur la condition des ouvriers.* Paris, Lecoffre, 1891.

doctrinale s'y manifeste avec une admirable franchise. Il rend au grand acte pontifical un éclatant hommage. « L'action, dans la vie sociale comme dans la vie individuelle, est régie par les principes. Un des grands obstacles à la reconstitution économique... c'est l'incertitude, parfois même la division sur les principes... L'encyclique nous offre la synthèse de l'ordre économique suivant les lois qui régissent la conduite humaine... » Il n'y trouve pas d'ailleurs en général un changement à ses propres convictions doctrinales. En ce qui concerne le rôle de l'État, il reproduit les textes du document pontifical ; bien que son expression soit un peu vague il ne paraît pas qu'il ait cru devoir opérer une modification dans ses précédentes conclusions ; il n'a plus traité le sujet d'une manière étendue. Mais il s'arrête spécialement à la doctrine du salaire ; il y voit une haute et décisive portée. Sans doute depuis longtemps les économistes chrétiens avaient insisté sur le devoir patronal en matière de salaire mais « le Pape déclare que c'est d'après la notion du salaire normal qu'il faut apprécier le juste salaire ». Cette déclaration inaugure une doctrine dont Périn proclame ainsi aussitôt toute « l'immense portée » pour la réforme des mœurs économiques.

L'Encyclique, Périn en affirmait donc l'importance, il y voyait des solutions nouvelles et grandioses. Il n'y a point vu de décisions qui dussent lui faire modifier la direction générale de ses idées. Il préconisait alors le ralliement de tous : « Plus d'écoles, plus de particularisme de doctrines... N'acceptons la domination d'aucune école, confions nous à l'Église... » Cet appel n'empêcha pas les divergences, et Périn en constate la gravité. Les *Premiers principes* dans sa pensée furent destinés à donner « l'orientation au milieu des détours » ; ce fut on le sait, la dernière œuvre de sa plume.

On peut constater dans toute sa carrière d'économiste une remarquable unité ; dès son premier ouvrage important, en 1861, il a dans une longue méditation, formulé des principes généraux dont il ne déviera pas, parce qu'il a la conviction forte de leur vérité. Les nuances de leur expression que fait naître la polémique, les circonstances qui amènent des solutions pratiques, ne troublent pas le cours général du système.

La polémique d'ailleurs lui arrachera des paroles dures et des appréciations tranchantes. C'est là chez lui avant tout un effet de conviction arrêtée. Au surplus, il n'y a pas lieu d'y insister. On ne sait que trop l'âpreté immodérée qui caractérise les luttes de ce genre.

Le lecteur voudra remarquer que nous avons tenu en tout ceci un

langage objectif, celui de l'historien; une situation trop délicate ne permet pas un jugement personnel qui serait déplacé en cet endroit. Périn appartient à l'histoire de la science économique; il conserve et doit conserver aux yeux de *tous* les catholiques, ce titre magistral d'avoir rompu la prépondérance scientifique du sensualisme économique, libéral ou socialiste, en affirmant, fièrement, en savant et en chrétien, la morale de la richesse.

III.

Le droit public. — « Les lois de la Société chrétienne. »

Nous avons étudié Périn économiste et fixé sa place dans la science où il conquit d'abord sa plus large notoriété. Il a paru préférable de l'envisager d'abord tout entier sous cet aspect, et d'examiner ensuite de même un autre ordre de son activité, ordre non moins grave où plus vives encore furent les controverses que soulevèrent ses idées et son action. Il s'agit du droit public, ou si l'on veut des principes généraux de l'ordre public, ce qu'il appelle du titre de son traité « Les lois de la Société chrétienne ». Si Périn laisse, surtout comme économiste, une renommée durable, celle d'un chef d'école, sa célébrité dans les matières de droit public pour être différente, réclame aussi notre attention. Cependant à part son grand traité dont nous venons de rappeler le titre, il a fort peu écrit sur la science du droit public; il est aisé de s'en convaincre en parcourant la liste bibliographique de ses travaux. Mais sur ce terrain, par suite des circonstances, son travail de publiciste se trouva mêlé à une action très intense et qui donna lieu à des discussions fort ardentes.

En 1868, M. Périn fit à Rome un voyage qui eut sur toute l'orientation de sa vie une influence considérable. L'audience qu'il eut de Pie IX le 1er mai de cette année est pour lui une date capitale; il put recueillir les conseils du Pontife, lui exposer sa pensée; il y vit une direction et ne s'en départit point. Dans cet entretien le Pape s'exprima avec une très grande netteté sur les idées et sur divers personnages historiques; il se dégage de son ensemble cette note dominante : Il faut tenir ferme aux *principes* du droit chrétien : « L'Église, dit entre autres Pie IX, ne dispose pas de la force, mais elle a les principes, » il insiste encore sur la nécessité de demeurer absolument fidèle aux principes, « ce sont les principes et les principes seuls qui donnent la victoire ».

Périn avait exprimé au Pape sa préoccupation d'y rester fidèle, de les rappeler souvent; la direction était d'une clarté incontestable.

Cet entretien, Pie IX lui-même ne l'avait point perdu de vue, et le ref qu'il adressa à Périn le 16 octobre 1871, à l'occasion de son étude ur les *Libertés populaires* en rappelle le témoignage. « Les choses que ous nous avez dites, cher fils, lorsque vous vous êtes trouvé en notre résence, touchant les principes qui vous guident, aussi bien que les octrines que vous avez exposées dans plusieurs écrits, témoignent lairement que toujours vous avez cru et enseigné que le bonheur des euples a pour fondement la justice, dont la règle est donnée par la loi ivine, que cette loi divine est la sauvegarde des droits des souverains t de la vraie liberté du peuple et qu'elle même est inviolablement ardée par l'Église et par le siège apostolique; que par conséquent, il ıut considérer comme de perfides ennemis des princes et des peuples eux qui tentent de soustraire au souverain domaine de Dieu les lois et ›s empires; ceux qui voudraient briser les liens qui unissent la puissance spirituelle et la puissance civile, ou bien ceux qui essaient d'imoser des entraves au Souverain Pontife dans le libre exercice de sa harge suprême... »

Dans cette œuvre il fut puissamment encouragé et soutenu; dans les autes sphères ecclésiastiques trois noms émergent surtout parmi ses orrespondants et ses puissants amis de l'entourage pontifical, Mgr Catani, archevêque d'Ancyre qui fut nonce en Belgique, puis à Madrid t ensuite cardinal; Mgr Czacki, lui aussi devenu cardinal, et Mgr Merurelli, secrétaire des brefs aux princes; les relations de ces trois prélats nt eu sur l'activité du professeur et celle de l'homme public une inluence incontestable.

Nous avons déjà parlé des *Libertés populaires*, le premier de ses écrits le droit public qui aient eu du retentissement. Mais il ne s'arrête pas lans cette voie.

Les lois de la Société chrétienne parurent en 1875. Le caractère ;énéral des travaux de Périn pouvait faire présentir celui de ce traité; l y apporte le même état d'esprit que dans l'étude de *La richesse*.)uelques mots de l'*avant-propos* l'indiquent clairement. « En ces temps le foi vacillante, où les classes lettrées vivent principalement de théo'ies et de préjugés, j'offre au public un livre qui est tout de croyance :t de faits. » Après avoir insisté sur la distinction nécessaire entre les)rincipes permanents, et les faits variables de la politique, il ajoute : « je ne comprendrais pas du reste, qu'aujourd'hui, au milieu d'une des uttes les plus formidables qui aient jamais été engagées entre le bien :t le mal, on cherchât à atténuer la vérité ou à la voiler. Gagne-t-on les

batailles en désertant son drapeau et en cachant ses armes... Ce sont les fortes doctrines qui font les grands courages... L'erreur totale qui prétend nous imposer son joug, ne pourra être vaincue que par la vérité totale. » Et le livre même s'ouvre par cette phrase capitale : « L'homme vient de Dieu et va à Dieu. »

On le voit, il voulait fixer surtout les principes directeurs; il le voulait dans son livre et dans son enseignement. Parlant d'un de ses collègues, en un discours funèbre, il avait dit en 1861 : « on puisait dans son enseignement cette intelligence et cette possession des principes, desquelles tout dépend dans la science juridique, et qui font la principale, je pourrai dire la seule force véritable du jurisconsulte (1) »; assurément cette pensée, il cherchait à la réaliser lui-même.

Les lois de la Société chrétienne eurent un grand retentissement, et des traductions allemande, espagnole, italienne et hongroise en multiplièrent la diffusion. Le style en est grave, même solennel, toujours châtié; l'amplitude des périodes, une certaine redondance d'expression causent même quelque imprécision et laissent place parfois à une terminologie plus riche que nettement définie. Dans son ensemble, l'œuvre fut fort remarquée, elle le fut d'autant plus qu'elle soulevait les plus graves problèmes de la vie politique.

Un court aperçu de sa division en rappellera aussitôt toute l'envergure : I. De l'origine et de la fin de la société. II. Des conditions essentielles de la vie sociale. III. Des formes diverses de la vie sociale. IV. Des institutions politiques. V. De la Société que les nations forment entre elles.

Le livre I traitait aussitôt les questions si essentielles du progrès social et des libertés. Selon la rigueur du principe, « le progrès est le libre mouvement de l'humanité vers sa perfection ». La loi suprême doit y présider, cette loi c'est la loi divine. « L'homme est libre sous la loi que Dieu lui a imposée. Par sa libre activité il détermine, conformément aux préceptes divins, l'ordre social dans lequel il vit. Il est en une certaine manière l'auteur de cet ordre; il l'est en tant qu'il dispose sur les intérêts purement humain dans le cercle tracé par la loi supérieure, laquelle établit ce qui est licite et ce qui ne l'est pas. » Voilà donnée par Périn, la notion de la liberté légitime distincte évidemment du libre arbitre dont elle est l'exercice raisonnable. Ici se rattache donc la

(1) Discours prononcé le 3 novembre 1861, après les obsèques de M. le professeur Quirini. Annuaire de l'Université 1862, p. 187 et suiv.

théorie de la liberté, tout le chapitre IV du premier livre y est consacré et en voici les subdivisions suggestives : 1. Ce qu'est et ce que n'est pas la liberté; 2. La liberté chrétienne; 3. La liberté libérale; 4. Conséquences pratiques.

Est-il bien nécessaire de rappeler ici ces idées si connues sur la liberté du mal, qui appartiennent en somme aux éléments de la science du droit? Pour fixer ce point, bornons-nous à une courte citation : « Naturalisme, rationalisme, libéralisme sont, quant à la question sociale, trois termes qui s'équivalent. La doctrine rationaliste enferme l'homme en lui-même. Elle en fait une émanation, une détermination individuelle de l'esprit qu'elle affirme être partout répandu dans l'univers. Coparticipant de l'essence rationelle, qui est le principe de toute vie morale, l'homme porte en lui l'idée souveraine. Il est autonome, la justice lui est immanente et sa liberté trouve en elle-même sa loi... La liberté humaine est donc sacrée quoiqu'elle fasse et indépendamment du bien qu'elle peut accomplir; c'est un culte que le libéralisme lui rend... »

« Le libéralisme a ses degrés qui sont en proportion de la logique des esprits et de l'emportement des caractères. Mais ce qui le constitue essentiellement c'est l'infatuation de la liberté prise pour elle-même... » Et ailleurs : « La liberté du mal est parmi nous de fait, jamais elle n'y peut être de droit. De droit nous avons la liberté de faire notre devoir et rien de plus. Nous possédons par droit de nature, et jamais on ne peut nous refuser la liberté d'accomplir la loi que Dieu nous a imposée en constituant notre être, mais nous ne sommes pas fondés à réclamer comme un droit naturel, la liberté de violer cette loi. Il se peut que par le fait de l'infirmité des choses humaines, et pour éviter un mal plus grand, les pouvoirs publics soient obligés d'abaisser et d'énerver la loi civile, en tolérant des infractions plus ou moins graves à l'ordre établi de Dieu. Mais autre chose est le droit, autre chose est la liberté de fait résultant d'une simple tolérance. »

« La liberté de faire, sans être repris, certaines choses contraires à la loi morale, pourra être reconnue dans certaines sociétés comme un droit, en vertu de la loi particulière de ces sociétés, mais ce ne sera point là le droit dans la généralité des principes et dans l'essence des choses. »

Certes ces questions n'absorbent pas tout l'ouvrage, et la matière des institutions politiques en prend une part notable. Le régime des libertés politiques et du système représentatif y est notamment d'un très grand

intérêt (1). Mais nous n'allons pas exposer sur tous ces points la théorie de Périn; si nous avons reproduit ces passages, c'est que l'affirmation nette qu'il y fait va donner prise encore davantage à des controverses d'application qui déjà avaient surgi et qui vont s'accentuer.

Si on se place au point de vue même de Périn et de sa conception générale, on remarquera encore le lien logique qui rattache ses vues sociales et politiques. Lui-même s'en explique, en tête du volume des *Mélanges,* où il groupa des écrits s'étendant sur une période de 1865 à 1882. « Si l'on veut bien, dit-il, accorder quelque attention à ces études, sur lesquels les événements ont pu exercer leur influence, on remarquera que l'unité y règne par deux choses qui ont fait la constante préoccupation de l'auteur : d'abord les principes de la théologie catholique sur les droits de l'Église à l'égard des États, principes rappeler avec tant de solennité dans les mémorables encycliques de Grégoire XVI et de Pie IX; en second lieu, les grandes traditions de la liberté chrétienne, de cette liberté juste, honnête et bienfaisante que mettent aujourd'hui en péril les prétentions de la fausse liberté du libéralisme, et pour laquelle il n'est pas de meilleure garantie que le maintien des droits de l'autorité spirituelle... » Aussi au césarisme et aux légistes qui l'ont soutenu, comme au socialisme, de même qu'au libéralisme ratio

(1) Les libertés politiques consistent principalement dans le concours direct ou indirect de la société à l'acte souverain qui constitue la loi. Elles sont les garanties des libertés sociales; pour lui la liberté politique est l'état naturel des sociétés, mais n'est pas un droit absolu à réaliser partout s[illegible] un type uniforme. Ce qui est partout et pour tous un droit, c'est la liberté du devoir, cette liberté est le fond de toutes les libertés sociales, et la raison dernière de toutes les libertés politiques. Mais le développement de ces dernières dépend beaucoup du caractère du peuple.

Souvent dans ses ouvrages Périn attaque le principe *démocratique*; il s'agit donc d'en préciser le sens. Pour lui, « la démocratie est le pouvoir absolu du peuple. La liberté démocratique est le droit pour le peuple d'imprimer le caractère de la légitimité à tous les décrets qu'il lui plaît de porter ». Il faut donc s'entendre sur la portée du mot. « Si lorsqu'on parle de démocratie il ne s'agissait que de cette impression générale qui porte aujourd'hui les classes populaires à réclamer une certaine part de concours dans les institutions, dans les droits par lesquels la société cherche à se garantir contre les abus possibles du pouvoir, ainsi qu'une protection plus efficace pour les intérêts sacrés du travail, qui refuserait d'être démocrate. » Chacun peut être appelé à exercer sa part d'influence sur la chose publique pour y apporter celle qui répond à sa capacité et à sa condition dans la société (l'Encyclique du 8 décembre et le progrès social, 1866). Mais il faut voir toutes ses applications.

naliste vont ses attaques systématiques « qu'il s'agisse d'organisation politique, de rapports internationaux ou d'arrangements économiques ».

La question de l'attitude des catholiques en matière de tolérance civile, et notamment au regard des « libertés constitutionnelles » inscrites dans la charte politique du pays en 1831, cette question était alors et depuis longtemps fort palpitante. Elle renaissait depuis quelques années, à la suite de la publication par le pape Pie IX de l'Encyclique *Quanta cura* du 8 décembre 1864 et du *Syllabus* ou « résumé renfermant les principales erreurs de notre temps qui sont signalées dans les allocutions consistoriales, encycliques et autres lettres apostoliques de N. T. S. P. le Pape Pie IX ».

Quelle application fallait-il faire de ces documents et de ces principes au régime issu du congrès de 1830? La distinction fondamentale de la *thèse* et de l'*hypothèse* rappelée, sans en employer l'expression, dans le passage cité plus haut, revenait à chaque instant dans le débat, pour en discuter la mesure et la limite.

Il serait de très haut intérêt d'étudier ces controverses, elles ont déjà le recul de l'histoire, mais elles avaient l'inconvénient de rouvrir peut-être des querelles inopportunes. Bornons-nous donc à ce qu'on peut appeler le récit objectif et en quelque sorte « externe », et tenons-nous au rôle d'historien descriptif.

Un écrivain français très connu, lié à l'auteur par les relations que lui créait sa qualité de doyen de la Faculté des Lettres à la jeune université catholique de Lille, M. Amédée de Margerie, rendant compte du livre de Périn, explique en ces termes « l'illusion libérale » à laquelle le professeur de droit public veut opposer la thèse intégrale.

« La conception de l'État rationaliste, de l'État qui ne connait plus ni l'Église ni le Christ, qui cependant admet Dieu et la loi morale..., a exercé sur la génération de 1830 une véritable fascination dont il n'est pas fort aisé de se rendre compte à distance, mais dont nos souvenirs de jeunesse ont gardé l'impression très distincte. Les catholiques eux-mêmes en prenaient aisément leur parti, comme d'un fait qu'ils trouvaient établi, dont ils ne discutaient pas la valeur, mais dont ils réclamaient énergiquement le bénéfice à titre de citoyen et au nom de la liberté générale. En outre, comme ce fait coïncidait avec une admirable renaissance de l'activité dans les œuvres, dans la presse, dans les lettres et la science, avec la naissance de la société de saint-Vincent de Paul, avec les conférences de Notre-Dame, avec les héroïques campagnes de M. de Montalembert, avec les leçons d'Ozanam, ils se prirent d'une

sorte de tendresse pour un état social où ces grandes choses avaient trouvé leur place. Préférant avec raison un pouvoir rationaliste qui respecte la liberté de l'Église à un pouvoir soi disant chrétien qui l'opprime, ils oublièrent un peu que le moindre mal est cependant un mal, et qu'une nation chrétienne n'est pas dans l'ordre lorsque la vérité catholique y a pour unique garantie de sa liberté, la liberté de toutes les erreurs. Tout en honorant historiquement la haute conception de l'État chrétien, tout en la glorifiant pour les œuvres civilisatrices accomplies à son ombre, ils s'accoutumaient à ne la voir que dans un passé irrévocable, à se trouver mieux de la situation nouvelle, à considérer comme une évolution régulière ce qui est une déviation et presque comme un progrès ce qui est une décadence. — C'est là, je pense, qu'il faut chercher la source de ce qu'on a justement appelé l'illusion libérale de plusieurs catholiques. »

En Belgique les souvenirs très vifs, de l'oppression exercée sur l'Église par les gouvernements de Joseph II et de Guillaume Ier, l'enthousiasme « unioniste » du mouvement de 1830, contribuèrent aussi puissamment à ces tendances; il faut y joindre, partout, la pénétration souvent inconsciente mais réelle de l'erreur rationaliste elle-même, dans bien des esprits d'ailleurs sincères. Chez un certain nombre aussi avait cours cette pensée : « la vérité et le bien n'ont besoin d'autres armes que la liberté; » dont nous n'avons pas à montrer le naïf et utopique optimisme. A mesure qu'on marchait à gauche par des nuances progressives, on voyait s'accentuer l'esprit du droit individualiste absolu, frondeur, anticlérical. Cette analyse de la pensée libérale est fort graduée, elle va du catholique naïf au sectaire rationaliste qui n'a plus de libéral que le nom et ne retient que le dogme laïque; celui-ci était encore rare en 1830.

L'erreur chez un grand nombre était profondément enracinée; l'Église avait parlé pour rétablir la rectitude des doctrines, mais l'œuvre de redressement des idées ne s'accomplit qu'avec lenteur. C'est à cette œuvre que, dans l'absolue sincérité de sa conscience et le filial attachement à l'autorité suprême, voulait travailler le professeur de droit public, et par ses livres et par son enseignement. Il n'est pas surprenant que cette action rencontrât des obstacles et des contradictions. Les esprits étaient forts agités, les adversaires du catholicisme attisaient les conflits entre catholiques par des interprétations irritantes. Tous les hommes de notre génération se rappellent cette agitation. Les grands actes doctrinaux, les directions maitresses, donnés par l'autorité pontificale

émeuvent les esprits et les consciences ; il arrive que se produise alors une période de trouble, de controverses parfois violentes sur leur portée et la mesure de leur application, jusqu'à ce que le calme renaisse, dans l'harmonie catholique, avec la vérité précisée et acquise. Ce qui s'est passé après l'encyclique *Quanta cura* ne s'est-il pas reproduit, dans un autre domaine, après l'encyclique *Rerum Novarum* ?

Il y eut des controverses, et comme en tous les temps — *ubi homines ibi miseriae* — elles étaient mêlées de personnalités et engendrèrent des conflits. Il n'est pas besoin de rappeler combien âpres elles furent alors.

Et dans l'Université et au dehors, ce fut une période pénible.

La divergence entre les catholiques, on l'a fait remarquer, n'était pas toujours une pure question de doctrine. S'il est parfois inévitable de pratiquer la tolérance légale, ne pouvait-il de même être nécessaire de ne pas renouveler sans cesse, contre cette tolérance, de solennelles protestations ? Il est clair que la question se posait d'une manière différente dans l'enseignement qui comporte l'exposé doctrinal des principes, et dans la pratique courante de la politique où l'on se place au point de vue du fait présent et quotidien, sous la réserve implicite des doctrines. De là des divergences tenant à l'attitude des catholiques plus ou moins doctrinaux ou politiques. Périn était d'avis qu'il importait de souligner les principes, de les répéter et certes sur ce point, il était de ceux qui voulaient maintenir l'état de protestation doctrinale, même par une affirmation publique et fréquente. Nous ne l'avons pas entendu préconiser comme possible une modification actuelle aux institutions publiques ; il reconnaissait qu'il fallait observer les pactes transactionnels que les circonstances imposaient, mais aussi il faillait, dans sa pensée, ne pas interrompre le combat public de la doctrine pour ramener les principes vrais de l'ordre social.

Par son enseignement de droit public, par son caractère naturellement énergique, Périn était au premier rang de ces luttes. Ses écrits, *Les libertés populaires* d'abord (1871), puis *Les lois de la Société chrétienne* (1875), les encouragements qu'ils avaient reçus de Pie IX, marquèrent nettement sa position (1).

Le cours de *Droit public,* qu'il donnait à la Faculté de Droit, traduisait ces pensées dans l'enseignement. L'exposé du droit constitutionnel

(1) Citons le bref du 16 octobre 1871 relatif à la publication des « *Libertés populaires* » reproduit en tête du volume *Mélanges de politique et d'économie*, et celui du 1r février 1875, relatif aux *Lois de la société chrétienne*.

positif de la Belgique était précédé d'une longue partie générale ou « introduction dogmatique », dans laquelle les règles du droit public en lui-même étaient largement exposées. Tandis que dans ses livres, il se tenait à cet exposé doctrinal, l'enseignement au contraire en faisait aussi l'application particulière à la situation de la Belgique, et interprêtait le régime issu des évènements de 1830. Ces commentaires n'ont jamais été publiés ; on n'en peut trouver l'écho que dans les cahiers des étudiants de l'époque, et ce sont là des « manuscrits » contemporains qui certes font partie des archives historiques (1), tout en les consultant avec la réserve qu'impose une judicieuse critique de telles sources.

Est-il besoin de dire l'intérêt puissant que suscitait cet enseignement dans la jeunesse universitaire, intérêt augmenté de toute l'actualité des débats et de toute la maitrise éloquente du professeur?

L'action de Périn, en ce domaine, ne se limitait pas à la chaire et aux livres. On le consultait, on suscitait ses avis ; qu'il le voulût ou non, il était arraché à la sérénité des études du cabinet ou du monologue professoral. La correspondance était active. Des groupes se constituaient pour soutenir le combat engagé contre la théorie libérale. Dans la presse aussi, même la presse quotidienne, la discussion était sans cesse renaissante. Dès avant la publication de ses livres de droit public, le professeur Périn fut mêlé à tout cela ; il le fut ensuite de plus en plus. Une association intime qui avait cet objet, *la Confrérie de Saint-Michel*, fondée sur les conseils du nonce Cattani, l'eut pour président, et réunissait mensuellement quelques personnalités militantes et distinguées. Divers organes de la presse recouraient à lui, et il leur prodiguait son concours moral ; au 25e anniversaire de sa fondation, il présida la première fête jubilaire du *Bien public ;* personne n'ignore les liens qui s'unirent au *Courrier de Bruxelles,* dès l'époque de sa réorganisation comme journal quotidien ; comme le *Bien public* par l'article cité plus haut, de son rédacteur en chef, de même le *Courrier de Bruxelles* a rendu hommage à la mémoire de Périn, en lui consacrant plusieurs articles (nos des 6, 7, 8, 9 et 11 avril 1905) ; les quatre derniers sont dûs à un collaborateur qui fut son ami et son collègue.

(1) Il est très regrettable au point de vue de l'histoire des idées et de l'enseignement que l'on n'ait pas conservé un exemplaire des cahiers de tous les cours universitaires. Pour le passé, c'est irréparable peut être ; mais pour l'avenir, il faudrait y pourvoir. La Section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles possède quelques cahiers modernes de la Faculté de Droit ; celle de l'Université devrait les avoir tous.

Par suite de circonstances déjà indiquées, les débats relatifs à la thèse sur les libertés publiques s'avivèrent, s'envenimèrent même. Les incidents de cette dispute furent multiples et pénibles. Ils englobèrent la plupart des personnalités en vue du monde catholique et en particulier un grand nombre de membres de l'Université. Le zèle ou l'animosité, suivant les cas et les caractères, poussaient à des luttes et à des démarches, qui souvent dépassaient la mesure utile et prenaient des formes fâcheuses. Quel est l'historien qui s'en étonnerait, quel est celui qui n'a prémuni son public contre la confusion, si fréquente chez le vulgaire, entre le programme d'une doctrine et les maladresses ou les fautes de ses défenseurs.

Tel fut encore le cas dans cette dispute longue et vive. Elle eut au sein de l'Université de douloureux épisodes, qu'il ne nous convient pas de rappeler. Mais des incidents particulièrement déplorables pour le pays catholique tout entier transformèrent la lutte chronique en une crise aigue. Nous voulons parler de la publication du dossier épistolaire qu'un malheureux prélat, atteint de surexcitation morbide, lança dans la presse. Les lettres confidentielles adressées par Périn à l'évêque de Tournai étaient, faut-il le dire, et devaient demeurer secrètes. Il en a lui-même en termes solennels désavoué la publication. Malheureusement ces lettres s'exprimaient en termes très vifs et très blessants sur divers membres de l'Université et même chose plus grave, sur le cardinal Dechamps, archevêque de Malines.

Dès que les pièces avaient été publiées, Périn avait protesté, mais il ne crut pas devoir modifier le fond de ses appréciations, tout en exprimant ses profonds regrets de la publicité qu'elles avaient reçues, de la forme qu'elles avaient revêtue et qui en aggravaient la blessure.

Cette attitude ne fut pas jugée satisfaisante; il devint nécessaire de recourir aux autorités suprêmes. Parti pour Rome, Périn y vit longuement les cardinaux Jacobini et Bilio; il fut pleinement rassuré quant à l'intégrité de sa doctrine (1), mais quant aux difficultés issues des faits personnels récents il maintint son attitude. Elle parut encore insuffisante à l'égard du Cardinal-Archevêque.

Tel fut le résultat de l'audience qu'il eut de Léon XIII, le 13 juillet 1881. Cette audience pontificale fut la seule. Le 3 août 1881, le Pape adressait au Cardinal de Malines une longue lettre; elle contenait un blâme à l'attitude du professeur de Louvain; il donna aussitôt sa

(1) Cf. La lettre du Cardinal Jacobini à M. Périn en date du 29 décembre 1880.

démission. Il crut de son devoir dès lors de ne plus se mêler aux controverses soulevées entre catholiques belges, par respect pour la volonté du Pape qui était d'y mettre fin, de rétablir entre eux l'accord et la paix.

Personne ne pouvait donc voir dans cette séparation une condamnation de l'enseignement de Périn, aussi garda-t-il dans sa retraite, l'intégrité de son honneur scientifique et doctrinal.

IV.

Par la plume et l'étude.

En 1881 sonna, dans les circonstances que nous venons de rappeler, l'heure de la retraite. Périn ne quittait pas sans regret cette carrière de l'enseignement où pendant tant d'années il avait exercé une action féconde, entouré d'un auditoire toujours attentif, souvent enthousiaste; mais les conflits des derniers temps surtout lui avaient enlevé son charme. Il n'était pas insensible à la paix qu'il allait retrouver dans ce domaine familial de Ghlin où il avait toujours gardé son foyer de vacances, et où il avait reçu tant d'hotes amis. Cette retraite d'ailleurs ne devait pas être stérile; enlevé en pleine activité à ses travaux professionnels, il ne pouvait ni ne voulait se condamner à l'inaction.

L'histoire avait toujours eu pour lui beaucoup d'attrait; pour préparer ses traités, il avait étudié les faits historiques qui s'y rattachaient, et dans la *Richesse*, comme dans les *Lois*, on en trouve les citations abondantes. L'histoire du droit avait pour lui un attrait particulier et il nous souvient lui avoir entendu dire qu'il eût rêvé de s'y adonner à loisir. Ce goût se révèle dans ses écrits, mais il n'a jamais publié de véritable ouvrage d'histoire. Il était entré dans une autre voie et les travaux d'histoire ne furent pour lui que des auxiliaires, auxiliaires puissants mais dont il avait soin, nous l'avons dit, de fixer la place et le rôle dans l'ensemble des conceptions scientifiques (1). On eût pu s'attendre à ce que, dans sa retraite, ces études prissent une part de ses heures, et à ce qu'il mit en œuvre ses matériaux sur l'histoire du droit et des institutions politiques. Mais à une exception près, les travaux de cette

(1) Déjà en 1868 dans une étude consacrée aux travaux de M. Coquille, il marque le caractère de cette alliance indispensable et féconde de la philosophie et de l'histoire pour la science politique (cette étude est reproduite dans le volume intitulé : *Mélanges de politique et d'économie*, 1883, p. 429). — Nous avons iddiqué plus haut la critique qu'il fit de la méthode d'histoire économique, à propos de la traduction de W. Roscher.

rnière période sont la continuation de son œuvre antérieure et aussi ar complément, notamment en donnant les grandes lignes de son iseignement sur le droit international.

La *Richesse dans les sociétés chrétiennes* dont fut publiée en 1882, ne troisième édition en trois volumes (1) avait donné, on sait avec iel éclat, la somme de sa doctrine économique.

Les lois de la société chrétienne développaient son enseignement sur droit public. Il avait été chargé en outre, nous l'avons dit, de donner cours de droit des gens, et il voulait publier aussi son traité sur cette oisième et importante matière de son activité professorale.

Mais à la première heure de la retraite c'est à des pages de souvenirs 'il occupe d'abord sa pensée et sa plume; il y trouve avec l'intérêt une œuvre historique, la satisfaction d'un sentiment de pieux attache-ent que le temps n'avait pas affaibli. Le comte de Coux, très mêlé x grandes luttes d'idées de son époque, avait eu une correspondance tive avec La Mennais; les lettres écrites du 21 mars 1833 au 6 oc-ore 1834 étaient devenues la propriété de Périn; il vit dans leur blication l'occasion de rappeler la mémoire de son « cher et vénéré aître », et les publia sous le titre : *Le modernisme dans l'Église.* Ces ttres sont des documents historiques de très grand intérêt même core aujourd'hui; elles en avaient plus encore il y a vingt-cinq ans, étaient encore clairsemées les publications de cette nature, si mul-liées depuis. C'était une page vivante et peu connue de l'histoire des ées de cette période.

Le *Modernisme* parut dans la *Revue trimestrielle,* à Lille, le 15 oc-ore 1881; mais ensuite Périn est repris dans le mouvement des ques-ns contemporaines. On a pu voir plus haut qu'à ce moment les con-overses sur le programme des réformes sociales et économiques sont tives, et qu'il y est constamment mêlé. Rapproché de Lille, il y reste contact avec toute l'activité sociale et tout ce mouvement des idées, le 12 novembre, il prononce un discours dans un congrès de cette le.

Entretemps, comme bien des auteurs, vers la fin de la carrière, il occupe à rassembler quelques travaux et discours, qui épars dans des vues et des journaux risquent d'y rester inaperçus; *colligite ne reant* : il les réunit en 1883, en un volume : *Mélanges de politique et économie* où son récent discours de Lille voisine avec celui prononcé

(1) Toujours, chez son fidèle éditeur M. Lecoffre, de Paris, qui a publié esque tous ses travaux.

en 1878 à Chartres, avec celui de 1863 à l'assemblée des catholiques à Malines, et dont il a été question plus haut.

Avec ses relations personnelles, sa correspondance, son temps était fort absorbé.

Les publications ne s'arrêteront guère; c'est alors qu'il donne plusieurs articles à des revues diverses. Périn fut surtout l'auteur des livres, des écrits à vues générales; ses contributions aux *périodiques* sont peu nombreuses, et on peut y voir comme une caractéristique de son genre de talent qui s'attachait surtout aux systèmes, aux théories générales. En parcourant la liste de ses travaux, on est frappé de cette constatation. De 1871 à 1880, c'est-à-dire pendant la période de sa plus grande notoriété, il n'y a *qu'un seul* article de revue (1). Avant lors, il y a quelques contributions importantes, notamment à la *Revue catholique* de Louvain, à la demande du Recteur de l'Université; c'est là qu'il publia d'abord, pendant une année où son enseignement se trouvait réduit à cause d'une modification de programme, ses études sur *les doctrines économiques depuis un siècle*, qui depuis formèrent un volume intéressant dont il fut question plus haut.

En 1880, la fondation, à Lille de la *Revue trimestrielle*, le détermina à une collaboration régulière; le but même de la revue était de donner une sorte de direction, d'enseignement dans les principaux ordres d'études; c'était une œuvre réservée à un très petit nombre de collaborateurs. Périn y avait accepté une part, et pendant deux ans y donna plusieurs travaux importants (1880-1882).

Puis, un autre recueil recourt souvent à lui, c'est la *Revue catholique des institutions et du droit*, fondée à Grenoble, avec laquelle il fut toujours en relation intime et dont le directeur, le P. Sambin, S. J., est de ses habituels correspondants.

Citons ces articles qui sont par leur sujet et par leur allure, des fragments de traités généraux. Dans la *Revue trimestrielle* paraissent: *Le problème du travail.* — *La corporation.* — *La réaction.* — *La guerre suivant le droit des gens contemporains.* — *Le modernisme.* — Dans la *Revue des institutions du droit : L'Eglise et l'Etat dans la société internationale.* — *Le droit nouveau en matière économique.* — *L'Eglise et la décentralisation.* — *Le socialisme d'Etat et la réforme sociale.* — *Ni libéraux ni socialistes.* — *Du droit de propriété des personnes civiles.*

Si nous citons ces titres, ce n'est pas pour une vaine énumération, mais parce que tout en rendant compte de son activité littéraire, ces titres mêmes nous paraissent de nature à caractériser davantage encore le genre de ses écrits et à le faire mieux connaître lui-même.

(1) C'est l'article sur la *Question sociale et les œuvres catholiques* qui ouvre le premier numéro de l'*Association catholique* et dont il a été question plus haut.

Puis il aborde les problèmes du droit international dont nous allons reparler.

En 1886, pour l'École des hautes études industrielles de Lille, il rédige son petit volume *Le Patron, ses fonctions, ses devoirs, ses responsabilités*, avec le programme de la corporation libre chrétienne.

Il participe ou par des discours ou par des consultations écrites aux congrès de Chartres et d'Angers, de Reims et de Lille; collabore à la *Revue trimestrielle* de Lille, à la *Revue catholique des institutions et du droit.*

En 1891 il publie sa brochure sur l'Encyclique de Léon XIII.

Enfin en 1895 il donne son résumé, son précis, intitulé *Premiers principes d'Economie politique*, dont nous avons déjà parlé et dont la 2e édition, en 1896 fut sa dernière œuvre.

On le voit, il demeurait très actif dans l'ordre scientifique et indirectement dans l'ordre des œuvres, jusqu'à cette date de 1896 où il jugea qu'avait sonné pour sa plume, l'heure du repos. « Il est un âge où la retraite et le silence s'imposent, » écrit-il. Et cependant tout entière était restée et demeura jusqu'à la fin la vivacité et la fermeté de cette intelligence trempée.

Parmi les travaux de la retraite de Ghlin figurent les écrits concernant le droit des gens. Dans *Les lois de la société chrétienne,* il avait déjà consacré un *livre* à la « Société que les nations forment entre elles » et avait formulé les grandes lignes de la matière : La loi des nations; la paix; la guerre; la chrétienté. Maintenant il aborde le terrain du droit des gens en ordre principal, pour y appliquer les mêmes principes souverains qui ont toujours dirigé sa pensée. Il y prélude par deux études. l'une sur *La guerre d'après le droit nouveau,* donnée en 1881 à la *Revue trimestrielle* de Lille, l'autre sur l'*État et l'Église dans la société internationale contemporaine* communiquée au Congrès des jurisconsultes réuni à Reims en 1882. Puis en 1888, il fait paraître le traité systématique intitulé *L'ordre international, Principes fondamentaux du droit des gens.*

Il nous sera permis encore d'emprunter à un document public un *schema* de cet ouvrage (1).

(1) Rapport du Jury des Sciences sociales pour la période 1887-1891 (*Moniteur belge* du 9 avril 1893). Le Jury était composé de MM. Ch. Sainctelette, ancien ministre; Bormans, administrateur-inspecteur de l'université de Liége; Dauby, directeur du *Moniteur belge;* Hector Denis, professeur à l'université de Bruxelles; Rivier, id ; Sauveur, secrétaire-général du ministre de l'intérieur, et V. Brants, professeur à l'Université de Louvain.

« Nécessité pour assurer l'ordre, d'une loi pourvue de sanction sérieuse, émanée d'une autorité souveraine sur les volontés, » telle est la pensée fondamentale de M. Charles Périn. Cette pensée domine la série de ses travaux qui embrasse les ordres divers de la vie sociale. Nous aimons à reconnaître l'ampleur et l'importance d'une œuvre dont l'unité d'inspiration est inaltérable, dont l'exécution porte le cachet magistral de certains grands travaux d'autrefois. Ce descendant d'une ancienne famille de robe, semble, dans l'autorité solennelle de ses principes, rappeler toute la gravité des vieux maîtres du droit et de la théologie. Par excellence, il est le jurisconsulte de *la Loi* ; il l'est dans « la pleine et franche affirmation de la foi catholique et de la prérogative de l'Église ». Il a étendu ses méditations, ses recherches, ses écrits à la question sociale dans l'acceptation la plus vaste du mot. Dans le précédent rapport, il a été question déjà des *Lois de la société chrétienne*, ouvrage qui traite du régime politique interne des sociétés humaines, puis de *La richesse dans les sociétés chrétiennes* où l'auteur s'occupe de l'ordre économique. Dans notre période, c'est un traité de droit international qui s'offre à nous.

» Une citation de l'avant-propos, fixera bien sa place dans le plan d'ensemble de M. Périn. « La question sociale est la grande préoccupation de notre temps. La plupart la considèrent seulement dans l'ordre économique et n'arrêtent leur attention que sur la misère qui, de plus en plus, envahit les régions du travail, et sur les relations chaque jour plus troublées, des patrons avec les ouvriers. C'est trop restreindre le champ où se livre le grand combat qui décidera du sort des peuples modernes. N'est-il pas manifeste que nos sociétés sont atteintes dans leur existence politique. Il est naturel que le désordre soit partout, lorsque la société a rompu avec les vérités nécessaires. Les hommes aujourd'hui, ceux qui influent sur la marche des choses, ou ne croient plus en Dieu, ou vivent et agissent comme s'ils n'y croyaient pas. Les nations ne veulent plus le connaître. Ce n'est plus seulement dans tel ou tel État, c'est dans le monde entier que des signes menaçants apparaissent. *Comme nous avons une question politique et une question économique, nous avons une question internationale.* En celle-ci, aussi bien que dans les autres, il s'agit de l'ordre essentiel de la société. Que peuvent être les relations de peuple à peuple, s'il n'y a plus entre eux ni règle certaine, ni autorité reconnue? » L'auteur, dans ce traité, s'occupe et des divers systèmes de droit des gens et de la vraie notion qu'il en développe. « Le jurisconsulte qui expose les lois de la société internationale, dit-il (p. 491), doit, en toutes

les parties de son sujet, mettre en lumière l'idéal de perfection vers lequel l'homme a le devoir de s'avancer toujours. La loi divine lui fournit, en chaque question, les traits de cet idéal que les nations réaliseront suivant la mesure de perfection que comporte la nature humaine, et dans les conditions particulières de la vie internationale. » Ce qui caractérise ce traité de droit des gens, comme tous les ouvrages de M. Périn, c'est que, suivant une expression admise, c'est un livre *fait*. La doctrine est arrêtée, le plan méthodique ; les lignes sont fermes et nettes ; il y a un ensemble où tout se tient ; c'est un édifice bien agencé, d'une architecture savante et sévère qui n'exclut ni l'air ni la lumière. »

D'autres soins aussi occupaient la laborieuse retraite du savant. Une forte correspondance, une action consultative continue qui se dirige toute entière vers la France, car il croit obéir à Léon XIII en ne se mêlant plus des choses de la Belgique; nous avons rappelé certains points de cette action concernant les œuvres sociales. Il faut y joindre une action plus générale relative à la politique française et spécialement à celle du parti royaliste, mais qui sort trop du cadre de notre publication actuelle. Son centre intellectuel était plus que jamais en France où il avait de nombreuses relations et de fortes amitiés. Son foyer d'influence était surtout à Lille où il trouvait à l'Université catholique une famille à laquelle, nous l'avons dit, on avait voulu l'attacher. Ses correspondants en France sont nombreux et large est l'action qu'il y exerce par la parole et la plume. Il a dans la presse de vieux et fidèles amis, tels surtout Coquille, « le père » Coquille, si savant et si fin dont les articles à l'*Univers* et au *Monde* ont formé des livres qui resteront, puis sur la grande scène Mgr Freppel, E. Keller, L. Brun, E. Fresneau (1), bien d'autres dont les noms ont déjà paru dans les pages précédentes.

Périn s'occupait aussi de recueillir ses souvenirs; il formait, soigneusement classés, les dossiers des principaux incidents de sa vie; il en fixait les éléments soit en vue de son usage personnel, soit en vue de la postérité et de l'histoire.

Ses loisirs, en dehors de la promenade champêtre, étaient charmés par des lectures; il avait fait de bonnes études d' « *humanités* » et la lecture des classiques lui était restée familière. Dans sa bibliothèque de chevet se trouvent Sophocle, Euripide, Tacite.

C'est aussi dans le texte grec qu'il lit ses Evangiles.

(1) Périn fut notamment très mêlé à l'organisation de la *Revue trimestrielle*, que fonda à Lille M. E. Fresneau, sénateur du Morbihan.

Depuis près de dix ans, Périn était retiré de la publicité active; s'il restait en communication avec quelques personnalités, il ne voulait plus entrer en lice. Sa santé demandait de plus en plus de ménagements; la dernière année, après une atteinte sérieuse, il ne put plus quitter l'étage de ses appartements. Il s'éteignit le 4 avril 1905, sans avertissement spécial, comme arrivé au terme de ses forces, mais gardant la plénitude de ses facultés. Il avait, dans ses instructions, réglé ses funérailles « je tiens, avait-il dit, à ce qu'on n'entende sur ma tombe d'autres paroles que celles par lesquelles l'Eglise implore pour ses enfants la miséricorde de Dieu. Mon désir est qu'on n'entende autour de mon cercueil d'autre harmonie que l'harmonie sainte des chants de l'Eglise, priant pour le repos éternel de ses enfants. » Périn était un croyant profond. « Je crois que mon Rédempteur est vivant et que je ressusciterai au dernier jour, » cette parole de Job se retrouve dans le dernier écrit de sa main. Cette foi forte, rigide même, a dominé sa vie et ses travaux.

Il a eu par surcroit la gloire humaine, qui ne fut ni son but ni sa passion. Cette gloire d'ailleurs elle-même est bien le rayonnement de la fière affirmation de sa thèse doctrinale, c'est elle qui le range dans la galerie historique.

A la séance du 15 avril 1905, M. Ch. Lyon-Caen, professeur à la Faculté de Droit de Paris et président de l'Académie des Sciences morales et politiques de France fit part de la mort de celui qui depuis 1869 avait appartenu à cette compagnie; il termina ainsi son allocution : « Les doctrines de M. Charles Périn ont donné naissance à des polémiques très vives. Mais ses adversaires, comme ses partisans, rendent un légitime hommage à la hauteur de ses idées, à la sincérité de ses convictions, à l'habileté et à l'éloquence avec lesquelles il a su les défendre dans son enseignement et dans ses livres. Il a honoré son pays et son nom restera justement estimé parmi les économistes du XIXe siècle (1). »

Les catholiques ne peuvent oublier que Périn eut la grande part à la restauration religieuse dans la science sociale, qu'il en eut, en économie politique, une initiative hardie et grandiose

L'Université ne peut oublier qu'il fut, par ses écrits et son enseignement, une de ses illustrations.

VICTOR BRANTS.

(1) Journal officiel de la république française, du 19 avril 1905.





EUGÈNE HUBERT

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

[redacted]

ÉLOGE FUNÈBRE

de E. HUBERT, prononcé le 19 juin 1905, en la salle des Promotions, par E. MASOIN, professeur à la Faculté de Médecine.

MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Le 4 avril 1876 les cloches désolées sonnaient à l'église St-Pierre le glas funèbre pour le premier professeur d'obstétrique de notre Université, pour le maitre inoubliable LOUIS HUBERT; comme aujourd'hui, le cœur affligé, nous répondions à cet appel lugubre : le cortège académique en deuil se rendait devant les autels confidents ordinaires de ses grandes joies et de ses grandes douleurs; les lamentations sublimes de l'Office des morts passaient sous les voûtes gothiques, disant et répétant : Donnez-lui le repos, Seigneur, donnez-lui le repos éternel; et alors s'engageait un dialogue sans égal; car la pauvre âme, comme si elle entendait nos voix plaintives, répondait : Ayez pitié de moi, vous au moins qui êtes mes amis. Puis sa plainte exhalée, le noir cortège rentrait dans nos vieilles Halles, et celui qui vous parle aujourd'hui en vertu des usages et des règlements académiques, avait le triste honneur de développer l'éloge du premier des deux Hubert, et il vous disait : Nous avions un roi, et nous l'avons perdu; oui, un homme qui avait reçu du Ciel les dons royaux de l'intelligence avec ceux du cœur, et nous l'avons perdu.

Aujourd'hui, après tant d'années, voilà que le hasard me ramène à cette tribune en deuil, et je dois vous dire : Nous célébrons les funérailles d'une dynastie, d'une noble dynastie scientifique; le fils aimé a rejoint dans la tombe le père inoublié, et me voici tenu de faire une chose presque inutile, l'éloge funèbre d'Eugène Hubert alors que son éloge est dans toutes les bouches. Sans doute, il faudrait exposer largement les mérites scientifiques et tous les autres de notre cher défunt; mais vraiment ce n'est pas ici le lieu propice; car à beaucoup d'égards cette tâche est inaccessible à la tribune que j'occupe, et finalement je crains bien que l'éloge que vous attendez, Messieurs, ne s'affaiblisse en passant par ma bouche dans les conditions de réserve et d'incompétence où je me trouve placé; mais vous considérerez ma tentative avec indul-

gence comme l'œuvre pénible d'un ami désolé qui apporte ici un juste et sincère éloge, chose délicate nommée d'une manière à la fois si suave et si triste « le parfum qu'on réserve pour embaumer les morts ».

Eugène Hubert était né à Louvain le 3 août 1839; après des études humanitaires au petit séminaire de St-Trond, il revint sous le toit paternel pour aborder la carrière médicale; il est encore dans le vestibule de notre Faculté, et déjà il inscrit son nom dans les fastes académiques; en effet, ici nous rencontrons la plus ancienne production de sa plume : il est admis dans cette même salle des Promotions, le 5 novembre 1858, à prendre la parole après le premier de nos recteurs, Mgr de Ram, et après notre illustre P.-J. Van Beneden, pour rendre hommage à la mémoire d'un ancien professeur de St-Trond, M. Van Oyen, enlevé prématurément aux vastes espérances qu'il donnait à la Science et à l'Université; dans son petit discours que l'Annuaire de l'Université catholique a reproduit (1), le jeune auteur — il n'avait pas 20 ans — annonce assurément certaines qualités d'écrivain; mais on est loin d'y trouver le style absolument supérieur qui devait apparaître plus tard, tant il est vrai que l'âge mûrit le talent et qu'il faut être réservé dans l'horoscope de la jeunesse.

Peu de temps après, en 1860, il présente une note sur un monstre humain à cette même Académie royale de médecine dont il devait plus tard devenir membre correspondant, membre titulaire, vice-président et enfin président. Après une discussion où notre éminent anatomiste Van Kempen défendit victorieusement son élève, ainsi qu'un bon maître défend un disciple digne de lui, l'Académie vota l'insertion du manuscrit en son *Bulletin* contrairement à l'avis qu'avait exprimé la Commission (2).

Après ces premiers essais arrive l'œuvre capitale à laquelle Eugène Hubert collabora puissamment, et qui finalement devint presque son œuvre personnelle; je veux dire le *Cours d'accouchements* professé à l'Université catholique par son père d'abord, par lui-même ensuite. D'une main puissante et sûre, le père avait tracé le plan de l'édifice, suivant un style élégant et sobre; comme en se jouant des difficultés, il

(1) *Annuaire de l'Université catholique*, 1859, p. 238.

(2) *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1861, pp. 60, 682 et 857.

avait jeté les fondations, élevé la charpente, réglé la disposition de toutes choses; je le comparerais volontiers à l'architecte et au maçon qui conçoivent et construisent le monument dans ses lignes imposantes. Héritier scientifique de son père, le fils entra de plein pied, comme l'initié du privilège, dans cet édifice superbe; avec une piété toute filiale il l'entretint jalousement; avec un talent d'artiste il l'orna de mille décors nouveaux; il en transforma même des quartiers, selon les exigences du jour; bref, il en fit cette œuvre affinée pour le fond et pour la forme qui est sans rivale dans notre pays, et qui peut lutter, je le pense, avec les meilleures de l'étranger.

A côté de cette publication magistrale qui résume le travail de deux vies continuées sans aucune interruption, il nous faut placer le cours tout personnel de *Déontologie* que notre regretté collègue créa de toutes pièces en 1890. Ce cours original se trouve contenu dans un petit volume qui forme un vrai bijou d'humour, de savoir et de dignité; il y a là des pages incomparables au point de vue de la finesse d'observation et du talent de l'écrivain; telle est, entre autres, la galerie de ces médecins imaginaires dont les noms à eux seuls, docteur Volevite, docteur Adhésif, docteur Finaud, docteur Agame et autres, sont de véritables trouvailles. Laissez-moi m'étendre ici sur les mérites de la forme qui brille d'un éclat sans égal; je n'hésite pas d'ailleurs à dire qu'Eugène Hubert était sans doute le meilleur écrivain du pays depuis que la mort avait brisé la plume du docteur Lefebvre; mais dans le monde de la littérature belge on ignore ces talents particuliers quand ils appartiennent au monde médical.

Nulle part ailleurs Hubert n'a pu donner aussi librement carrière aux chevauchées de sa puissance comme styliste; ici il n'était astreint à aucune entrave; ce cours de déontologie, en effet, unique en son genre, n'est pas plus cours à certificat que matière à examen; il s'affranchit du genre austère de l'exposé scientifique comme de tous les cadres imposés par la tradition. Vous pensez bien qu'il est difficile d'être brillant d'allure en causant de forceps, de leviers, de pelvimètres, de transforateurs et d'appareils élytro-ptérygoïde. Mais combien Eugène Hubert prend largement sa revanche sur cette terre vierge et nouvelle! De même que dans la conversation il pouvait lancer coup sur coup des fusées étincelantes, comme dans un feu d'artifice éblouissant, ici il donne la mesure plénière de son style et de son esprit; aussi l'on voit apparaitre dans toute sa beauté ce langage clair et fin, alerte et digne, bien moderne, mais du bon moderne, expression d'une langue qui semble arrivée à

maturité ; il ne va pas comme d'autres écrivains décadents ou névropathes, qui ne possèdent à aucun degré l'inspiration sacrée, il ne va pas ramasser des expressions dans le ruisseau, ni chercher je ne sais où des mots bizarres pour faire, en définitive, grimacer la muse sur des tréteaux et fixer l'attention du public, parce qu'ils ne sauraient la faire chanter dans sa langue divine. Lui, écrivain de race, en un style académique et charmant, il expose les traditions de l'honneur professionnel et la jurisprudence spéciale de notre carrière, tantôt accumulant des faits précis et des textes de lois, tantôt avec le bon sens qui est l'apanage des Hubert, tranchant des questions épineuses, tantôt sortant par un coup lumineux d'esprit d'un passage obscur, toujours intéressant et vivant, aimable et souriant, tel enfin que nous l'avons connu dans le charme de son intelligence et l'aménité de son caractère.

J'ai rapproché, comme vous le voyez, Messieurs, les deux cours que notre collègue professait dans la Faculté de médecine. Mais aussi je dois faire un retour en arrière vers une série de publicationss péciales. Or, une des premières en date est un mémoire important présenté à l'Académie royale de médecine de Belgique et intitulé : « De la version par manœuvres externes, du mécanisme des présentations naturelles et des présentations vicieuses du fœtus, et de l'exploration de l'abdomen ». Sous ce titre compliqué qui embrasse au moins trois questions distinctes, notre collègue publie une imposante série d'observations pour la plupart empruntées à la pratique de son père qui fut l'inventeur de la version obstétricale par manœuvres externes ; il expose l'historique de la question et s'applique à démontrer que dès le premier jour Louis Hubert s'était montré si parfait qu'en 1880 on pouvait dire : « Sur l'accommodation de l'enfant dans le sein de la mère, le palper abdominal et la version externe, on n'a, depuis 1843, rien ajouté d'essentiel à l'enseignement du professeur de Louvain (1). »

La médecine moderne est savamment constituée comme art et comme science ; or ici, et dans tous les domaines semblables, le progrès normal s'effectue avec lenteur ; souvent on avance de trois pas comme dans une procession célèbre, pour reculer ensuite de deux pas ; mais tandis que les pieux danseurs d'Echternach effectuent un parcours notable en une seule journée, la science progresse plus lentement, plus majestueu-

(1) Mémoire cité, p. 10, dans la collection des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1880, in 8°, t. V, 3e fascicule.

sement, comme si la grandeur nuisait à la subtilité. Puisque le progrès affecte cette lenteur fatale, puisqu'aucun homme ne trouve d'emblée, tant ingénieux qu'il soit, la formule précise de la vérité, il en est de même pour la forme d'un instrument, même de celui qui serait le plus simple en apparence tel qu'une pince. Ainsi en fut-il d'un instrument, bienfaisant entre tous, qui porte le nom latin de forceps, ce qui semble m'autoriser à vous en parler librement, puisque le latin possède, de temps immémorial, certain privilège qu'on n'accorde même pas à la science ; mais je suis bien autrement autorisé à vous en parler ici, Messeigneurs et Messieurs, puisque dans l'église St-Jacques, à Gand, le public peut chaque jour contempler sur une pierre tombale la représentation du forceps primitif tel que l'inventa notre compatriote Jean Palfyn vers 1720. Je ne crois pas qu'il existe dans les arsenaux effrayants mais bienfaisants de la chirurgie un instrument qui ait été aussi souvent que celui-ci l'objet de transformations, modifications, perfectionnements, y compris les réclames. « Aucun instrument, disait notre regretté collègue, n'a subi de plus nombreuses modifications que le forceps, et on lui en imprime encore de nouvelles tous les jours. On composerait un gros volume à les vouloir décrire toutes (1). » Or, Messieurs, les deux Hubert ont porté leur attention sagace sur l'important instrument dont je parle et qui rend des services tels qu'on en abuse ; s'appuyant sur le calcul qu'il maniait en maître — il avait été professeur de mathématiques et de géométrie ici-même, avant la rénovation universitaire de 1834 —, Louis Hubert avait démontré les défauts graves du forceps, et il y avait remédié en indiquant la direction vraie suivant laquelle doit agir l'instrument. C'était là un immense progrès ; mais ces puissantes mains de fer qui saisissent une tête souple et molle peuvent la comprimer d'une manière fâcheuse quoique l'entrainant selon les axes voulus ; ici le fils intervient et, par son forceps à branches parallèles — retour ou recul, comme il le dit lui-même, vers les *mains* primitives de Palfyn (2) — il agit d'une manière moins dangereuse pour le cerveau de l'enfant. Ainsi donc le père eût le mérite de préconiser la traction dite *axiale ;* le fils vanta le retour aux branches parallèles, et les mains de fer du vieux Palfyn, modifiées par deux autres belges, se présentent aujourd'hui comme un instrument à la fois doux et fort, rationnel et pratique. J'aime

(1) *Accouchements et Déontologie médicale*, 4e édition, 2d vol., p. 394.

(2) *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1903, no 1, p. 35.

à enregistrer ici le témoignage autorisé de M. le docteur N. Charles, chirurgien-directeur de la Maternité de Liége, ancien sénateur de Belgique : « Nous avons décrit et apprécié le nouveau forceps de Hubert (1) dans les colonnes de ce *Journal* et dans la dernière édition de notre *Cours d'accouchements*. Nous ne lui avons pas ménagé nos éloges parce qu'il les méritait et qu'il nous a rendu de signalés services : depuis lors nous n'avons plus recours qu'à lui et notre premier jugement est chaque jour confirmé par de nouveaux faits (2). »

Messieurs, quand j'ai assumé, sur l'invitation de notre cher et vénéré recteur Mgr Hebbelynck, la tâche de rendre à notre regretté collègue l'hommage académique que nous lui devons, j'avais espéré d'abord pouvoir présenter ici un aperçu général et complet de l'œuvre si variée et si imposante que la mort a clôturée sans retour; mais je n'ai pas tardé à m'apercevoir que cette tâche ne pouvait être réalisée. D'abord, avec son intelligence si ouverte et sa plume si souple, Eugène Hubert a touché à presque toutes les grandes questions médicales qui venaient se présenter à son regard vigilant au milieu du tourbillon des progrès et des discussions. Mais allez donc faire la synthèse ou le résumé d'une pareille carrière ! Autant écrire l'histoire de la médecine elle-même au jour le jour depuis plus de trente ans. D'ailleurs il est tels sujets d'études que la science rend nobles et purs comme tout ce qu'elle touche, mais qui me semblent pourtant inabordables à cette tribune; nous sommes ici dans la salle de Narez et de Réga, la célèbre salle des Promotions, et nous y promouvons, promotion lugubre, hélas ! Eugène Hubert aux honneurs posthumes qu'il mérite : mais nous ne sommes pas au douloureux hospice de la Maternité ni dans une clinique de gynécologie. Enfin, quoique vous représentiez ici, Messieurs et honorés Confrères, toutes les branches et les plus hautes branches du savoir humain, je puis vous dire, sans offenser personne, que vous ne suivriez pas toujours aisément un vieux doyen de la Faculté de médecine dans les développements où il devrait s'engager. Laissons donc des détails inaccessibles; élevons-nous avec l'esprit même de Celui que nous honorons en ce jour ; montons ensemble vers les sommets, et de là considérons dans ses

(1) Il s'agit ici d'Eugène Hubert.

(2) *Journal d'accouchements et revue de médecine et de chirurgie pratiques*, 7 mai 1905.

grandes lignes l'activité de l'aimable et distingué collègue que fut Eugène Hubert.

Avec ses deux qualités supérieures, je veux dire, avec son esprit alerte et son style admirable, qualités qui dans la carrière du journaliste ordinaire l'auraient placé au tout premier rang, il arriva nécessairement qu'Eugène Hubert disait son mot, si vous permettez cette expression, dans la plupart des sujets qui passaient devant lui; or, il le faisait avec une finesse et une pénétration qui lui assuraient une véritable puissance. Parmi ses nombreuses interventions de l'espèce à l'Académie de médecine, remarquons son discours sur le vésicatoire et la saignée (1), son discours sur la déclaration des naissances et des maladies contagieuses (2), son discours dans la discussion sur les humanités gréco-latines (3); ajoutons ici la besogne de confiance qui lui fut adjugée lors de notre jubilé cinquantenaire, à savoir, rendre compte des travaux d'obstétrique présentés devant nous pendant les vingt-cinq dernières années (4). Ailleurs, dans le *Journal des sciences médicales* publié par des professeurs de notre Faculté, organe où même il régna comme un maitre toujours aimable, il aborda tant de questions que je ne puis faire autrement que de vous renvoyer à notre *Bibliographie académique* (5), qui même demeure incomplète à cet égard, comme cela devait arriver.

Fallait-il glorifier le très remarquable médecin de Courtrai qui inventa le forceps? — Il était au pied de la statue de Jean Palfyn le jour de l'inauguration, et il y prenait la parole au nom de notre Académie royale de médecine (6).

Fallait-il glorifier l'apôtre martyr de la charité, le père des lépreux, le missionnaire désormais célèbre qui, après avoir été assis sur les bancs de cette Université, s'en alla, pour ainsi dire, s'enterrer vivant dans l'île redoutable de Molokaï? — Eugène Hubert prenait sa plume, et burinait sur ce thème, qui touche aux sciences médicales comme à la charité chrétienne, des pages émues et charmantes (7).

(1) *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1891.
(2) *Id. id.*, 1899.
(3) *Id. id.*, 1902.
(4) Extrait du volume contenant les Comptes rendus des six Sections et le Compte rendu des cérémonies jubilaires.
(5) *Université catholique de Louvain, Bibliographie*, 1900, p. 162, premier supplément, p. 26; deuxième supplément, p. 28.
(6) *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1889.
(7) *Revue médicale de Louvain*, 1894.

Fallait-il une autre fois glorifier notre cher et inoubliable confrère le docteur Ferdinand Lefebvre? — Il se présentait, et après tant de discours éloquents, il trouvait encore le moyen de magnifier cette grande mémoire (1).

Une autre fois encore, sur le terrain des doctrines, où il était intransigeant avec toute l'amabilité possible, il se prononçait dans la fameuse question du fœticide médical; à peine est-il besoin de dire qu'il n'admettait aucunement le fœticide médical; il se basait d'une manière inébranlable sur ces mots impérieux : *Non occides*, et n'admettait pas en l'occurrence le cas de légitime défense pour la mère vis-à-vis de l'enfant. Il en venait finalement à conclure dans cette question si grave et si pénible que « l'enseignement de l'Église — car les Congrégations Romaines ont encore parlé à cet égard en 1884 — est conforme à la raison, au droit naturel, à la morale et même aux tendances de la science moderne (2) ».

D'ailleurs toutes les choses loyales et belles, vertu, sciences et littérature, trouvaient un écho sonore dans son âme éveillée; l'art lui-même comptait en lui un appréciateur délicat; après avoir secouru la créature humaine dans sa misère et sa détresse il savait admirer la beauté rayonnante dans l'art antique. Mais il y a bien plus ; joignant aux lumières du critique la pratique elle-même, il manifestait, comme en se jouant, un extraordinaire talent pour le dessin. Combien de croquis charmants, parfois satiriques, toujours dignes et corrects, n'a-t-il pas esquissés puis abandonnés à sa place sur les tables austères des jurys d'examens ou de l'Académie royale de médecine ! Combien de fois les graves personnages qui péroraient n'auraient-ils pas été désarçonnés subitement s'ils avaient connu les fusées étincelantes d'esprit que lançait Eugène Hubert en les écoutant, tandis que sa main d'artiste traçait des charges humoristiques inspirées toujours par l'esprit, mais tempérées aussi par la décence et la charité !

Ce talent spécial pour le dessin lui rendait de nombreux services dans la pratique de son enseignement; je me souviens qu'il me disait un jour — à l'époque où nous étions jeunes — comment en cas d'embarras survenu dans des explications verbales — car il était timide dans la parole publique — il trouvait près du tableau noir un refuge assuré où il pre-

(1) *Revue médicale de Louvain*, 1902, et *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1904.
(2) *Revue médicale de Louvain*, 1889, p. 125.

ait largement sa revanche. Ce don précieux du dessinateur lui servait ussi, dans ses livres ou ailleurs, à marquer la forme des instruments péciaux que possède la chirurgie obstétricale ou dont il voulait l'enchir, et à cet égard encore il avait l'intelligence particulièrement ouée; car, non seulement il a modifié l'instrument capital, le forceps, ont nous avons déjà parlé, mais encore il a construit un nouveau pelimètre (1), de nouvelles soudes utérines à reflux (2) et plusieurs autres pparcils. A diverses reprises les instruments imaginés ou perfectionnés ar Eugène Hubert ont figuré avec honneur dans ces grandes exhibitions 'art, de mécanique et de commerce qu'on appelle *expositions*, et, en e moment même, il est à Liége un recoin où l'on peut admirer les istruments dus à l'esprit inventif de notre regretté collègue.

A l'occasion, renonçant au rôle d'inventeur, il se faisait le protagoiste de procédés ou d'appareils nouveaux dus à l'étranger; ainsi fut-il e premier, je pense, qui en Belgique employa dans le travail de l'accouhement les appareils à traction continue (3) et il défendit opiniâtrement evant l'Académie l'appareil élytro-ptérygoïde de Chassagny (4). De ième, il prôna vivement l'emploi du tannin dans le traitement de la iphtérie, préconisé d'abord en Belgique par notre regretté collègue de inant, M. le docteur T. Cousot.

Mais ce n'est pas tout encore. Cet homme qui avait reçu de la nature es dons si généreux, qui maniait avec une égale aisance la langue du arleur distingué et le crayon de l'artiste, la plume de l'écrivain — ième du poète, et d'un poète délicat — comme aussi jadis le rude fer e la chirurgie, il possédait comme tous ceux de sa race, les plus hautes ualités morales : une âme charitable et douce, un caractère radieux et njoué, une loyauté à toute épreuve. Il aimait les pauvres et s'intéresit activement à toutes leurs misères. Il aimait ses disciples de l'Unirsité comme des fils, et il poussait la bonté pour eux jusqu'aux plus trêmes limites. Son amitié pour tous était fidèle, agissante et efficace; n fus plus d'une fois le témoin, et tandis que d'autres se dérobent au oment de soutenir le drapeau ou de défendre les intérêts d'un ami, , il demeurait ferme et tranquille, fort et serein, confiant dans l'honur de son nom et la conscience de son honnêteté sans tache.

(1) *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1870, p. 1152.
(2) *Id.*, *id.*, 1888, p. 578.
(3) *Id.*, *id.*, 1870, p. 327.
(4) *Id.*, *id.*, 1883, p. 1072 *et passim*.

moins ingénieux, même sinistres, de morticoles et autres p
n'ont pas pour excuse le génie de Molière ou la verve en
Voltaire; ils sont d'ailleurs arriérés de presque deux sièc
médecine a marché, même prodigieusement, beaucoup plus q
de nos moqueurs traditionnels. A ces plaisanteries décade
pouvons tout simplement opposer la vie des deux Hubert; car
hommes qui ont cultivé en savants et en artistes, tous les deu
dignité sans tache et un désintéressement rare, une des bra
plus délicates de l'arbre médical : le père, nourri par de for
et de puissantes méditations, initié à tous les secrets des mathé
aborde la carrière ingrate et dure de l'obstétrique ; possédant
qualités physiques et morales de la spécialité, incarnant la b
la force, l'intelligence avec le travail, il rend des services inap
dans la cité universitaire où il jouit d'une popularité incom
au-dehors où rayonne son talent, je dirais presque son gén
spécialité. A travers des journées sans repos et des nuits san
il trouve le temps de composer des travaux empreints de rigue
matique et de sagacité médicale, au point qu'on se demande
cet homme a pu faire à la fois tant de pratique et tant de scie

L'estime publique, la réputation supérieure, on dirait vol
gloire, s'attachent à son nom, et quand, à notre grande doule
combe prématurément il nous laisse un héritier digne de lui
plique avec un soin jaloux à développer et à embellir l'œuvre p

Le second Hubert, ainsi qu'il le faut dans cette disposition

ralisent chez eux avec les qualités de l'intelligence. Il me plait de ésenter ensemble ces deux nobles physionomies pour l'honneur de la ofession médicale, de l'Académie royale et de l'Université catholique. ıssi de tous côtés on rend hommage à leurs mérites et on s'incline vant leur mémoire : pour ne parler aujourd'hui que du fils — laissant ıns sa gloire, que le temps consacre, le père inoublié — c'est dans sentiment d'une morne tristesse et debout tout entière que l'Académie yale de médecine a reçu le douloureux message de la mort prématrée d'Eugène Hubert qui, pour cette année précisément, occupait le ıteuil de la présidence; la presse ordinaire et la presse scientifique ıt eu des paroles élogieuses et émues pour notre regretté collègue; rmettez-moi de reproduire ici quelques lignes caractéristiques d'un teur déjà cité aujourd'hui, et dont le témoignage n'est nullement spect, puisque personnellement il rompit plusieurs lances en des urnois scientifiques contre le redoutable jouteur qu'était Eugène ıbert.

« Les Hubert (de Louvain) représentaient des idées obstétricales scieniques et pratiques très particulières et constituaient une véritable :ole spéciale, ayant une valeur considérable et une autorité énorme : ı pouvait ne pas être chaque fois de leur avis et discuter certaines de urs opinions, mais on devait toujours s'incliner devant leur entière nne foi, leur science profonde, leurs connaissances étendues, leur ıvail assidu, leurs conceptions consciencieuses et raisonnées.

Hubert père avait presque découvert de toutes pièces le *palper abdoinal* et la *version externe,* développés plus tard par Mattéi et réinventés rès par d'autres; il avait imaginé l'instrument ingénieux dénommé r lui le *transforateur*, destiné à faire éclater le sphénoïde, clef de ıte de la base cranienne; il avait surtout étudié l'*action du forceps* et it parvenu à réaliser cette fameuse *traction axile,* devenue depuis s la gloire de Tarnier.

Hubert fils qui vient de s'éteindre avait non seulement le respect de ı père, mais un véritable culte, une ardente vénération (que nous rtageons) pour sa mémoire.

Eugène Hubert a produit de nombreux travaux et a publié deux noules éditions revues et augmentées du *Cours d'accouchements* de son re. C'était un écrivain de grand talent, un littérateur des plus disgués, un polémiste ardent et habile...

De tels hommes sont l'honneur et la gloire de leur pays; leurs concirens les citent avec orgueil; ils illustrent les établissements où ils

enseignent, et leurs disciples sont fiers, avec raison, d'avoir reçu les leçons de pareils maîtres (1). »

Mais laissons-là tous les témoignages humains; nous arriverons à l'apogée de ce douloureux éloge, comme à son terme, en invoquant le Livre des livres et considérant combien les textes sacrés s'appliquent aux médecins dignes de leur mission, ainsi que l'étaient les deux Hubert.

Il est dans la Bible toute une série de sentences consacrées à la profession médicale, et y touchant en ces formules autoritaires qui appartiennent au Livre inspiré. Ecoutez ces paroles qui nous dédommagent amplement des moqueries de la foule ignorante, des folliculaires, des sophistes et des romanciers :

« Honorez le médecin à cause de la nécessité que vous en avez, et aussi parce que c'est le Très-Haut qui l'a créé pour vous guérir dans vos maladies.

Car toute médecine vient de Dieu... »

Et plus loin, dans un autre verset :

« La science du médecin l'élèvera en honneur... »

Et plus loin encore :

« Il se sert des médicaments pour apaiser les douleurs et pour guérir...

Appelez le médecin pour vous traiter,

Car c'est le Seigneur qui l'a créé. Qu'il ne vous quitte donc point, parce que son art vous est nécessaire (2). »

Il me semble entendre la femme en souffrance dire au médecin qui la garde, et parfois la sauve, exactement ces paroles bibliques : « Ne me quittez pas, votre art m'est nécessaire, apaisez mes douleurs... » comme si le texte sacré trouvait ici une application toute particulière.

Vous penserez sans doute avec moi, Messieurs, qu'il est impossible de pousser l'éloger plus loin, puisque nous sommes arrivés à ce point que nous pouvons appliquer, sans aucune exagération de langage, les louanges de l'Écriture sainte à notre cher défunt après les hommages des hommes et les honneurs de la science. Aussi ne me reste-t-il qu'à prononcer la parole douloureuse du dernier adieu.

C'est avec un sentiment de vifs et unanimes regrets qu'il nous faudra

(1) *Journal d'accouchements et revue de médecine et de chirurgie pratiques*, 7 mai 1905. — Article de M. le docteur N. Charles.

(2) *Sainte Bible contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, etc.*, par le R. P. De Carrières, t. V., p. 183, chapitre XXXVIII de l'*Ecclésiastique*.

r — non pas de nos cœurs, c'est impossible — mais de nos tablettes miques ce nom sympathique entre tous, des deux Hubert, qui ınt plus de soixante ans ont versé sur la science médicale et l'uni- é de Louvain un éclat si limpide et si doux. Digne héritier de son le fils porta vaillamment un lourd héritage, et sa mémoire restera nous entourée d'une auréole affectueuse.

nom de la Faculté de Médecine je lui adresse avec une douleur ıdc le salut de l'adieu suprême.

—

VISITE
de Son Excellence le NONCE APOSTOLIQUE
à l'Université catholique.
2 février 1905.

La fête de la Purification de la Très Sainte Vierge, fête patronale de l'Université, a revêtu cette année un caractère de solennité exceptionnelle. Ce jour-là, Son Excellence Mgr Vico, Nonce Apostolique du Saint-Siège en Belgique, faisait sa visite officielle à l'Université catholique, et venait présider parmi nous à l'inauguration du portrait de S. S. Pie X, offert par le Souverain Pontife à l'*Alma Mater*.

A dix heures et demie, le cortège des professeurs, ayant à leur tête S. E. le Nonce et Mgr le Recteur, et précédé des fanfares des Etudiants, s'est rendu des Halles universitaires à la collégiale de Saint-Pierre, où Mgr Vico a célébré pontificalement le Saint Sacrifice. Dans le chœur, faisant un magnifique décor, les drapeaux des sociétés estudiantines; au pied de l'autel, tous les professeurs en toges, puis, remplissant le vaste vaisseau du temple, un grand nombre d'étudiants et de fidèles.

Après la cérémonie religieuse, le cortège est remonté vers le Collège du Pape, où MM. les professeurs ont été, dans un des salons, présentés individuellement à Son Excellence le Nonce. Mgr Vico a ensuite pris place sur l'estrade du Grand Auditoire avec Mgr le Recteur, tandis que les professeurs remplissaient l'hémicycle et que plus de 1500 étudiants se pressaient sur les gradins de la vaste salle.

L'entrée de S. E. le Nonce a été saluée d'acclamations enthousiastes. Quand le silence a été rétabli, Mgr le Recteur a adressé à l'auguste représentant du Saint-Siége le discours suivant :

« Excellence,

» La visite du Nonce Apostolique à l'Université de Louvain marque toujours une date mémorable dans nos annales académiques. Les circonstances spéciales dans lesquelles cette visite s'accomplit aujourd'hui rehaussent, à plus d'un titre, le prix de l'honneur qui nous échoit.





S. S. PIE X

PAR M. JOSEPH JANSSENS

» Vous avez voulu, Excellence, vous associer à la célébration de la fête patronale de l'*Alma Mater* et présider à l'inauguration du portrait de Pie X, que nous devons à la munificence du Souverain-Pontife Lui-même.

» En acceptant de chanter la messe pontificale en l'honneur de notre auguste Patronne, vous couronnez glorieusement nos fêtes jubilaires de l'Immaculée Conception. Ah! certes, nous espérions bien que la Vierge bénie ne laisserait point sans récompense la participation de l'Université au Congrès Marial de Rome et sa touchante manifestation religieuse du 8 décembre. Notre confiance redouble à la pensée qu'aujourd'hui nos prières et nos hommages ont eu pour intermédiaire auprès de Marie le pieux et vénéré prélat en qui nous saluons avec respect le représentant du Vicaire de Jésus-Christ.

» Ce témoignage personnel de votre haute bienveillance nous touche profondément. Nous y reconnaissons ce cœur affectueusement dévoué, ce zèle pour les œuvres religieuses, qui ont rendu si féconde votre mission en Colombie et vous ont déjà concilié en Belgique de vives et universelles sympathies.

» Que l'expression de notre gratitude monte jusqu'au trône de Marie Immaculée et attire d'abondantes bénédictions sur votre personne et sur votre carrière! que cette carrière soit longue et heureuse! qu'elle vous permette de réaliser, dans la plus large mesure, la devise du Pontife qui préside avec tant d'autorité et de sagesse aux destinées de l'Eglise : *Instaurare omnia in Christo.*

» Une fermeté inébranlable et une bonté captivante, telles sont bien les deux qualités maitresses du Pape glorieusement régnant; tel est aussi le double caractère que notre éminent compatriote, M. Joseph Janssens, a su mettre en relief dans le portrait de Pie X. La fermeté et la bonté : elles se révèlent dans ce regard, limpide, franc et loyal, dont la fixité vous pénètre, mais pour inspirer la confiance autant que le respect, elles se lisent sur ces lèvres, entr'ouvertes pour consoler et pour bénir, mais prêtes aussi pour prononcer le « *non possumus* », pour sauvegarder les droits imprescriptibles de l'Eglise.

» En daignant nous offrir ce portrait, miroir fidèle de sa grande âme, c'est son esprit même et son cœur que Pie X a voulu nous léguer. Nul présent ne pouvait nous être plus précieux, après les témoignages hautement flatteurs que le Saint-Père nous a prodigués le jour où nous eûmes le bonheur de déposer aux pieds de Sa Sainteté les hommages de l'Uni-

versité catholique. Dans les termes les plus significatifs, Il nous fit part de son admiration pour l'*Ama Mater*, pour son glorieux passé, sa puissante action scientifique, son expansion toujours croissante et son attachement à la foi catholique. A ces éloges, il ajouta une affectueuse bénédiction pour nos maîtres, nos élèves et leurs familles, puis une dernière parole de réconfort, nous souhaitant d'abondantes consolations au milieu de nos labeurs.

» *Multa solatia!* le Saint-Père n'ignore point, en effet, combien la tâche qui vous incombe, Messieurs, est pénible et ardue. D'autres peuvent se contenter de la possession tranquille des vérités acquises. Aux professeurs de l'Université catholique, pionniers de la science, il appartient d'explorer des champs nouveaux ; c'est notre rôle dans le double domaine des sciences profanes et des sciences sacrées.

» Assurément, le succès final est garanti à ceux qu'inspire l'amour désintéressé de la vérité et qui ont l'œil fixé sur les enseignements divins. Sachant que toute lumière vient du Ciel, dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel, nous n'avons pas à redouter que la légitime indépendance du savant entre en conflit réel avec les obligations du croyant catholique. Mais, que de tâtonnements et de mécomptes, avant que la science arrive à assurer ses conquêtes! Que de perplexités pour le théologien, en face des problèmes multiples dont la solution doit marquer une nouvelle étape dans la connaissance explicite du dogme.

» Pleinement conscients de la gravité de notre mission, il nous est doux de travailler sous le regard paternel et sous la main bénissante de Celui qui est le dépositaire de la parole du Christ : « Je suis la voie et la vérité ».

» Déjà, les bénédictions du Saint-Père ont porté des fruits merveilleux au sein de l'Université. Rarement nos étudiants se sont distingués, comme aujourd'hui par la dignité de leur vie et la fidélité à leurs devoirs d'état. Rarement leurs maîtres, unis dans une étroite solidarité, ont travaillé avec autant d'ardeur à la réalisation de notre idéal : former des hommes de haute science et des chrétiens de forte trempe.

» Nous prions humblement Votre Excellence d'être auprès du Saint-Père l'interprête des sentiments qui nous animent et de Lui offrir, avec l'hommage respectueux de notre piété filiale, la promesse de nos ardentes prières pour son auguste Personne.

» Que sa fermeté triomphe de la puissance de ses ennemis, ou plutôt que sa bonté lui conquière leurs âmes : « ma bénédiction, je l'étends

sur nos adversaires, — ainsi s'exprimait Sa Sainteté dans sa récente allocution aux pèlerins français, — je l'étends sur tous ceux qui nous font pleurer et trembler pour la France, afin que Dieu les remette sur la bonne voie, afin qu'il leur fasse comprendre de quelle lourde responsabilité ils se chargent en cherchant à ruiner l'Eglise dans leur patrie » (1).

» Puisse le pontificat de Pie X, réalisant avec éclat la parole prophétique de ce jour de la Purification, apporter la lumière à ceux qui méconnaissent la vérité du Christ et assurer un glorieux triomphe au peuple de Dieu : *Lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuae Israel!* »

D'unanimes applaudissements saluent la fin de ce discours et ratifient les éloquentes paroles du Recteur magnifique. Puis M. Léon Spaas, président de la Société Générale des Etudiants, offre en ces termes heureux l'hommage de la jeunesse universitaire au Nonce Apostolique :

« EXCELLENCE,

» Les étudiants de l'Université catholique vous sont profondément reconnaissants du témoignage d'affectueuse sollicitude, et des bénédictions que vous apportez, au nom du Saint-Père. à cette grande institution scientifique. Nos mères chrétiennes ont élevé notre enfance dans une atmosphère de docilité et d'amour envers l'Eglise. Les conseils autorisés des vénérés chefs de l'*Alma Mater*, la parole savante de nos maîtres, réchauffent chaque jour nos enthousiasmes et nos dévouements pour la plus sainte des causes, et nous affermissent de plus en plus dans la conviction qu'en dehors du Christ il n'y a ni sagesse ni justice véritables.

» La science et l'action sociale portent en leur sein les espérances de demain; mais — la parole de notre glorieux Pontife nous en avertit, — leur fécondité ne sera heureuse que par la bénédiction du Christ.

» Excellence, les étudiants de l'*Alma Mater* savent les grandes espérances que Sa Sainteté met en eux pour l'avenir catholique de notre Patrie. Ces espérances, ils entendent bien y répondre, et dès maintenant, ils s'exercent à les réaliser. Ils savent qu'une jeunesse stérile est la fatale annonce d'une maturité plus inféconde encore. C'est pourquoi, Excellence, je suis heureux et fier de déposer par vos mains aux pieds du Saint-Père, au nom de mes deux mille camarades, non seulement

(1) Allocution aux pèlerins français, du 7 janvier 1905.

l'hommage respectueux de notre filial amour et de notre religieuse vénération, mais aussi le tribut de nos labeurs quotidiens et de nos œuvres universitaires.

» Je ne mentionnerai pas les nombreux séminaires et conférences dans lesquels, dirigés par nos professeurs, nous faisons l'apprentissage de notre future activité scientifique. Je ne rappellerai que les œuvres créées principalement par l'initiative des étudiants dans un but religieux, charitable, éducatif ou social. Elles renferment dans leurs cadres la presque totalité des forces estudiantines.

» Nous possédons une Sodalité de la Sainte Vierge, dirigée par les Pères Jésuites et qui compte environ six cents membres ; une confrérie flamande de St-Thomas d'Aquin, non moins nombreuse et dirigée par les Pères Dominicains ; une Adoration eucharistique sous la direction des Pères des Sacrés-Cœurs. L'œuvre de St-Vincent de Paul compte sept conférences universitaires. Dans sa courte existence, l'œuvre estudiantine des missions catholiques a fondé déjà plusieurs villages chrétiens, et notre Ecole d'adultes donne l'instruction à plus de cent jeunes ouvriers.

» Les cercles d'études, sans compter les séminaires et les conférences, sont plus nombreux encore, et leurs réunions hebdomadaires sont suivies avec assiduité. Le Cercle littéraire flamand, fondé en 1836, compte deux cent cinquante membres. La florissante société de l'Emulation vient de fêter son cinquantenaire. Nous avons une Société Médicale, une Société Philosophique, un Cercle Industriel, un Cercle Mathématique ; deux sociétés de conférences sociales, l'une française, l'autre flamande ; un Cercle Agronomique français et un flamand ; une Société juridique flamande, une Société scientifique flamande, un Cercle linguistique germanique, et tout récemment s'est formé parmi nous un Cercle Apologétique. Plusieurs de ces sociétés ont érigé à leurs frais d'importantes bibliotèques. Nous possédons divers organes de publicité, où nous nous préparons à défendre par la plume les idées et les causes qui nous sont chères. Enfin, nous ne pouvons passer sous silence nos multiples groupements mixtes qui mêlent heureusement « Utile dulci ». A leur tête, une florissante Société Générale réunit dans une union fraternelle les étudiants wallons et flamands. Nous nous réjouissons des encouragement que nos chefs vénérés et les professeurs de l'*Alma Mater* ne cessent de prodiguer à nos œuvres ; et nous avons été fiers d'entendre récemment le Recteur nous féliciter de ce que, par le concours de toutes les activités et de tous les dévouements, le niveau de la vie universitaire monte graduellement.

» Excellence, ce bilan de nos œuvres, nous vous l'offrons comme notre meilleur hommage; nous demandons votre bénédiction, la bénédiction du Saint-Père, sur nos travaux, afin que grâce à notre effort notre chère Patrie, fidèle à ses traditions de foi, de travail de de liberté, reste par excellence la nation prospère et heureuse et la fille la plus dévouée de l'Eglise. »

S. E. le Nonce Apostolique a ensuite pris la parole et a prononcé le discours suivant, fréquemment interrompu par des applaudissements dont le respect tempérait à peine l'enthousiasme :

« MONSEIGNEUR LE RECTEUR,
» MESSIEURS LES PROFESSEURS,
» MESSIEURS LES ETUDIANTS,

» Rarement dans ma vie il m'a été donné d'assister à un spectacle aussi imposant que celui dont je suis aujourd'hui le témoin. Deux mille jeunes gens, fiers de leur Foi, laborieux, dévoués à leur Patrie et à l'Eglise; — un corps professoral dont l'activité s'exerce avec éclat dans tous les domaines du savoir, en théologie, en philosophie, dans les sciences, en matière juridique, historique, littéraire, et dont le glorieux renom s'est répandu partout où fleurit la haute culture intellectuelle; — à leur tête, un Recteur Magnifique, qui concentre en une merveilleuse unité toutes ces énergies — *ut sint unum* — où trouver ailleurs qu'en Belgique un spectacle aussi grandiose et aussi émouvant? Habitués à l'avoir sous les yeux, vous en êtes moins frappés, peut-être. Pour ma part, en vérité, je le contemple avec admiration et suis reconnaissant à Mgr le Recteur d'avoir bien voulu songer à me l'offrir.

» Je comprends que Sa Sainteté Pie X, dont le zèle apostolique s'étend avec autant d'ardeur que de sagesse aux intérêts de l'Eglise universelle, ait fixé son attention sur votre personne, Mgr le Recteur, et sur la puissante institution que vous dirigez; qu'il ait voulu glorifier votre passé, louer vos travaux de l'heure présente et bénir vos efforts vers l'idéal de science et de foi que tous vous poursuivez. Le souvenir qu'Il a daigné vous laisser est une juste récompense de la piété traditionnelle de votre *Alma Mater* envers la Vierge Immaculée, et un gage de la protection qu'Il entend lui assurer. Mon premier souci, lorsque j'aurai l'honneur de correspondre avec le Saint-Siège, sera de joindre mon humble témoignage à celui de mes devanciers, pour dire au Pape : Très Saint Père, j'ai vu l'Université de Louvain, elle est bien telle que Votre Sainteté l'a

jugée, un centre scientifique de premier ordre et une Université franchement catholique.

» MM. les étudiants, le bilan de votre action est remarquable : de tout cœur je vous en félicite. Vous avez compris la parole du divin Sauveur: — *cui multum datum est, multum quaeretur ab eo.* — Vous avez beaucoup reçu, vous savez qu'il vous sera beaucoup redemandé; et dès aujourd'hui, vous vous appliquez par votre vie chrétienne, pieuse, charitable, par votre zèle pour l'étude et pour votre formation personnelle à répondre à votre haute mission. J'ai confiance que vous y serez toujours fidèles, dignes des encouragements que daigne vous donner le Souverain Pontife, dignes de la protection éclairée et magnanime de l'épiscopat, soucieux de tirer parti de la liberté que vous reconnait la Constitution du pays.

» La langue française a cette belle expression : pour désigner quelqu'un qui est franc, énergique, fidèle; l'homme qui compte dans la vie et avec qui il faut compter; supérieur par l'élévation de ses sentiments et par la trempe de sa volonté au vulgaire intéressé et à la foule moutonnière, vous dites, sans ajouter d'épithète : c'est *un caractère.* Eh bien, Messieurs, soyez des caractères. Vous êtes destinés, dans le plan providentiel, à mener la société dans la voie du progrès; vos exemples, mieux encore que vos talents, serviront à l'accomplissement de ce rôle grandiose.

» Or, Messieurs, pour être un caractère il faut *savoir* ce que l'on veut, et pour le savoir il faut y penser. Les nécessités de ma carrière m'ont fait beaucoup voyager : en Espagne, en France, en Portugal, à Constantinople, puis en Colombie, aujourd'hui enfin, et j'en bénis la Providence, dans votre chère Belgique, je me suis trouvé en contact avec des peuples de mœurs diverses, avec des civilisations fort différentes; partout j'ai été frappé de la quantité énorme de forces qui se perdent, chez les meilleurs, par ce que l'on appelle si bien la dissipation.

» Chers jeunes gens, distrayez-vous, récréez-vous, soyez jeunes de cœur et d'allures, mais ne soyez pas dissipés. Vous êtes à la première étape du grand et sérieux voyage de la vie. Faites une part de vos journées à la réflexion. Vous possédez dans votre cité universitaire un superbe hôtel de ville : pour l'admirer et en jouir, encore faut-il s'arrêter et le regarder. Votre rôle social, comme chrétiens, comme citoyens, est magnifique : encore faut-il y penser. Si vous ne vous arrêtiez pas de temps à autre, soit pour fixer votre attention sur votre avenir, soit pour lire au-dedans de vous-même ce que vous dicte votre conscience chrétienne,

le courant de la vie vous emporterait dans l'irréflexion et quand un jour vous serez en face de vos devoirs définitifs, vous vous sentiriez, je le crains, pris au dépourvu.

» Pensez donc à votre rôle social : la réflexion vous donnera des convictions fortes, les inébranlables assises du caractère.

» Lorsque vous verrez nettement ce que vous devez faire, naturellement, avec la droiture et la générosité qui sont propres à votre âge, vous le voudrez faire. La volonté aussi vous l'exercerez. On n'est vraiment homme qu'à ce prix. L'instruction forme l'intelligence, l'éducation dresse et affermit la volonté. Celui qui *sait* son devoir et le *veut* accomplir, celui-là est *un caractère*. L'homme de caractère est un apôtre. Les convictions dont il vit, il aime à les faire partager, la paix qu'il goûte, il se plait à la répandre.

» Messieurs, la Belgique célébrera prochainement le 75e anniversaire de son indépendance. Dans un quart de siècle beaucoup d'entre vous célébreront, j'espère, le centenaire de la fondation de la patrie belge.

» Les évêques, qui, dès l'année 1833, aussitôt après la conquête de la liberté d'enseignement, prirent l'initiative hardie de créer dans votre pays l'Université catholique; ceux qui durant trois quarts de siècle présidèrent avec tant de sagesse aux destinées de votre haut enseignement; les recteurs, les générations des professeurs qui, depuis 1834 jusqu'aujourd'hui, illustrèrent cette Institution, ont bien mérité de l'Eglise et largement contribué à la grandeur nationale que le pays s'apprête à commémorer. Qu'il me soit permis de leur offrir l'expression de mon admiration et de saluer particulièrement ici avec respect. les noms glorieux de ceux qui furent au premier titre vos fondateurs, le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, votre premier recteur Mgr de Ram et le pape Grégoire XVI, qui érigea canoniquement votre Université.

» A vous, chers étudiants, de préparer le centenaire de la Belgique indépendante. Le quart de siècle que votre patrie va inaugurer sera pour une large part ce que vous, jeunesse intelligente et catholique, vous le ferez. Puisse-t-il marquer pour l'Église et pour la nation une ère de progrès constants dans la Foi, dans l'union, dans la science, dans la prospérité matérielle de toutes les classes de la société! Il y a quelques instant, à l'autel de l'antique collégiale de St-Pierre, j'ai demandé à Dieu d'exaucer mes vœux; votre activité donnera raison à mes espérances. »

Mgr Hebbelynck a remercié Mgr Vico de ses encouragements et de ses conseils qui, a-t-il dit, ne seront pas perdus. Puis Mgr a annoncé qu'il

avait envoyé à S. S. Pie X, au nom de tous les professeurs et étudiants, le télégramme suivant :

« *A Son Eminence le Cardinal Merry del Val, Vatican, Rome.*

» Les professeurs et les étudiants de l'Université catholique, réunis sous la présidence du Nonce Apostolique pour célébrer la fête patronale de l'*Alma Mater* et inaugurer le portrait de Pie X, acclament le Souverain Pontife et demandent sa bénédiction.

» HEBBELYNCK,

» RECTEUR. »

Avant de se retirer S. E. le Nonce Apostolique a donné la bénédiction apostolique à tous les assistants agenouillés, et son départ a été, comme son arrivée, salué d'acclamations enthousiastes.

Mgr Hebbelynck a reçu la réponse télégraphique suivante au télégramme envoyé par lui au Saint Père :

« *Mgr Hebbelynck, recteur de l'Université catholique, Louvain.*

» Le Saint Père bénit les professeurs et les étudiants dont vous avez si bien interprété les sentiments à l'occasion de la fête patronale de l'*Alma Mater*.

» CARD. MERRY DEL VAL. »

—

TABLE DES MATIÈRES.

Préliminaires.

Première Partie.

Deuxième Partie.

Appendices.

—

4-9

